

REPÈRES

RÉFÉRENCES STATISTIQUES

sur les enseignements,
la formation et la recherche

RERS

2006

ministère
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



1 Le système éducatif



1.1	Principales filières de formations	16
1.2	Évolution de la population scolaire et du supérieur	18
1.3	Population scolarisée par département et académie	20
1.4	Population scolaire et du supérieur par âge	22
1.5	Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2004-2005 ?	24
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	26
1.7	La scolarisation des nouveaux arrivants non francophones en 2005-2006	28
1.8	Éducation nationale : les personnels des secteurs public et privé sous contrat	30

1 Le système éducatif

Présentation

Le système éducatif sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comprend trois niveaux partagés en cycles :

- le premier degré correspond aux enseignements pré-élémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaire dans le premier degré est en partie sous tutelle du ministère en charge de la Santé ;
- le second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle) – de la sixième à la troisième – et les lycées (second cycle général et technologique, dans les lycées du même nom ; et second cycle professionnel dans les lycées professionnels). Depuis 1995-1996, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation, la cinquième et la quatrième le cycle central, et la troisième le cycle d'orientation.

Les enseignements adaptés du second degré accueillent en partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré ;

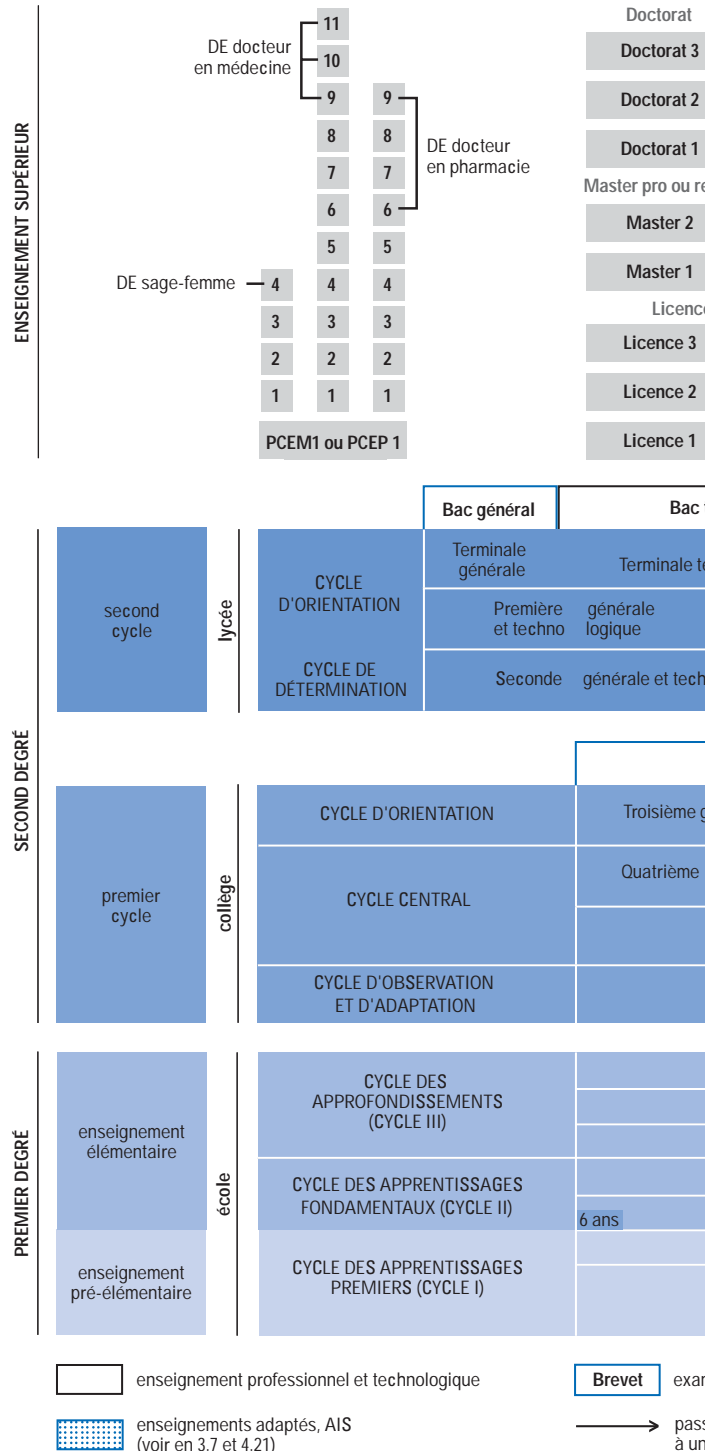
- l'enseignement post-secondaire ou supérieur, dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles, des écoles et instituts spécialisés, et dans les universités.

Depuis la rentrée 2005, les universités offrent les nouvelles formations Licence – Master – Doctorat (LMD). Le cursus Licence correspond aux trois premières années d'études universitaires ; le cursus Master (deux ans) oriente les étudiants vers une option professionnelle (master professionnel) ou de recherche (master recherche) ; enfin, le cursus Doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat.

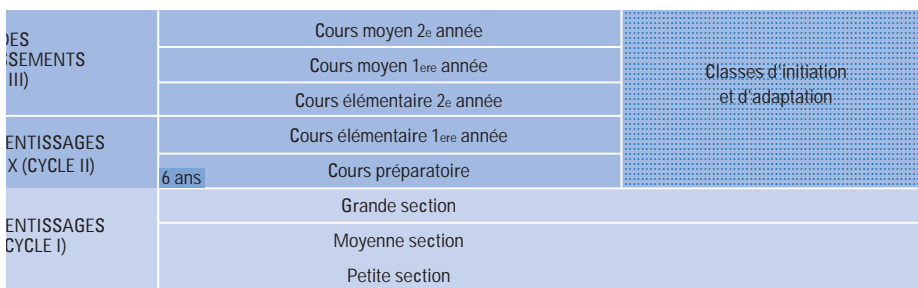
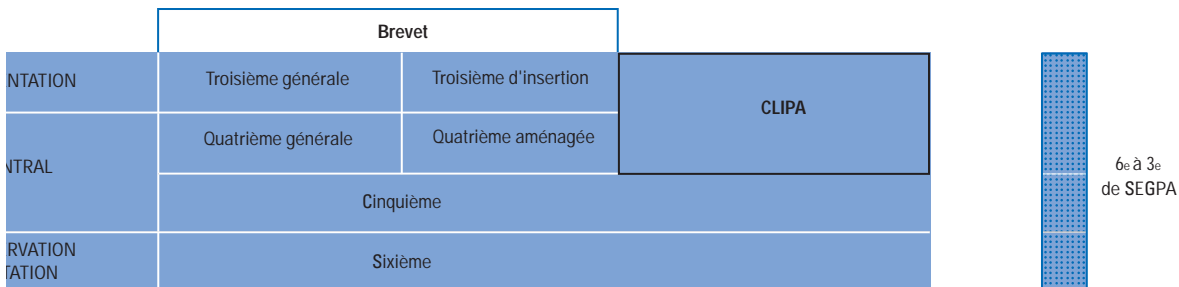
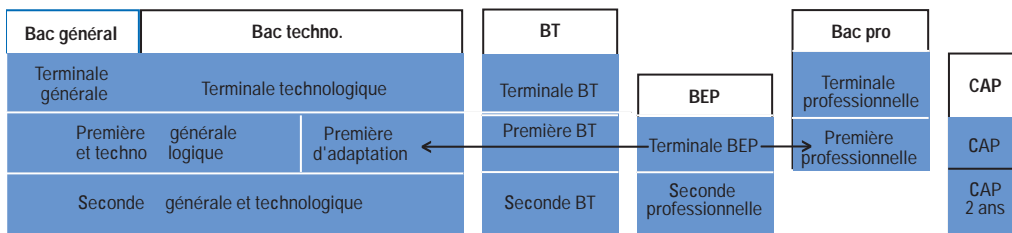
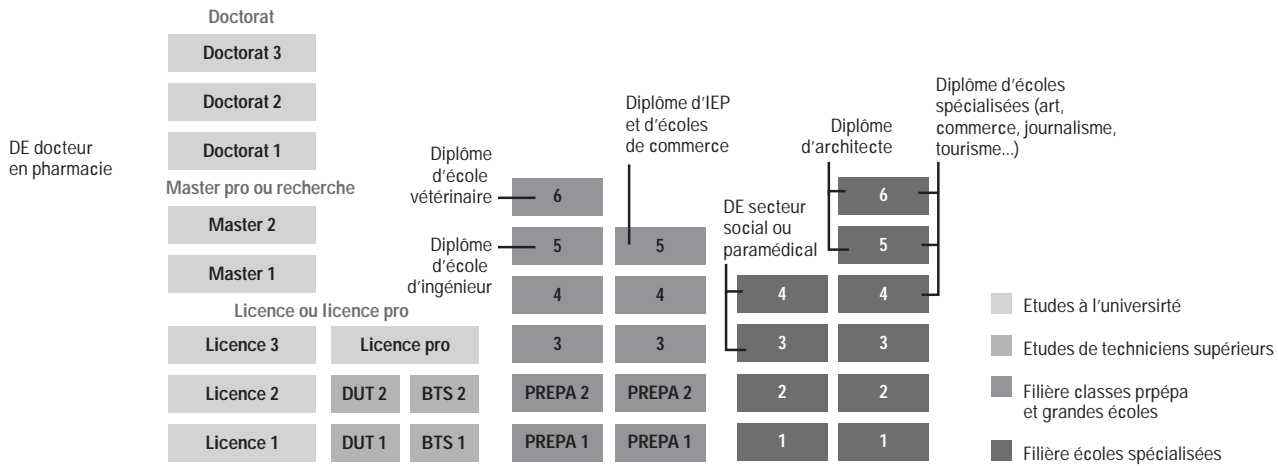
Quant à l'apprentissage, il permet désormais, après la troisième, d'accéder à toutes les formations.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'"âge théorique" utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

Remarque – Ensemble du supérieur : source ONISEP.



Principales filières de formations



1 Le système éducatif

Présentation

En 2005-2006 en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du secteur public et du secteur privé compte plus de 15 millions d'élèves et d'étudiants. La hausse des effectifs en un an est de 0,1 %, comme à la rentrée précédente.

La hausse des effectifs continue dans le premier degré : on y compte 41 000 élèves de plus (+ 0,6 %). L'élémentaire, en hausse depuis deux ans, connaît une progression de 1 % (soit 38 000 élèves supplémentaires). Dans le préélémentaire, la progression s'atténue (+ 0,1 % en 2005 contre 0,4 % en 2004 et 1,3 % en 2003), soit 3 700 élèves en plus. Les raisons de ces évolutions sont essentiellement démographiques.

Dans le second degré, l'effectif global diminue de près de 55 000 élèves (- 1 %), soit plus fortement que l'an dernier. Seul le second cycle professionnel voit son nombre d'élèves augmenter. Les effectifs du premier cycle sont en baisse depuis la rentrée 1995 du fait de l'entrée en collège de générations moins nombreuses que celle qui en sortent. Cette année, la diminution est de 1,7 %, soit 55 300 élèves de moins. Le second cycle général et technologique connaît une baisse de 0,2 %, soit 2 500 élèves. Le second cycle professionnel, après quatre années de baisse de 1998 à 2001, confirme en 2005 (+ 0,7 %, soit 4 800 élèves supplémentaires) la croissance constatée dès 2002 grâce aux progressions soutenues du CAP en deux ans et du baccalauréat professionnel. Le nombre d'apprentis augmente ainsi que celui des élèves de l'Agriculture.

Les effectifs d'étudiants sont en hausse de 0,2 % (5 200 étudiants supplémentaires), hausse moins forte cependant qu'en 2004. Mais les évolutions sont contrastées suivant les filières. Les effectifs des CPGE, écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce augmentent. Les effectifs d'étudiants en IUT et en STS se stabilisent alors que ceux de l'université hors IUT et hors écoles d'ingénieurs baissent légèrement.

Depuis 1980, en vingt-cinq ans, les effectifs du premier degré ont baissé de 10 %, ceux du second degré ont en revanche augmenté de 3 % avec une hausse de 35 % du second cycle général et technologique et une baisse de 10 % du second cycle professionnel. Les effectifs d'apprentis se sont accrus de 64 %. C'est l'enseignement supérieur qui a connu la plus forte hausse : près du double d'étudiants en plus entre 1980 et 2005.

Définitions

■ **Population scolaire et du supérieur.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements relevant de l'adaptation et de l'intégration et les enseignements adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en France métropolitaine et DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche sont comptabilisés. Il est à remarquer qu'en ce qui concerne les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.

■ **CFA.** Centres de formation d'apprentis. Les apprentis ne sont pas comptabilisés avec les élèves du second degré, car nombre d'entre eux relèvent de l'enseignement supérieur.

■ **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage.

■ **CLIPA.** Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **CP, CM2.** Cours préparatoire, cours moyen deuxième année.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" font l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 EREA des jeunes présentant des déficiences visuelles. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel, adapté ou non.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie.

→ Pour en savoir plus

Sources : Sources des chapitres correspondants pour chaque niveau dans la présente édition et dans les éditions précédentes (1984 à 2006) de Repères et références statistiques. Base centrale de pilotage (BCP).

[1] Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Premier degré (1)							
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 566,0	2 598,7	2 609,5	2 613,1
CP-CM2	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 908,9	3 900,0	3 924,6	3 962,6
AIS	129,8	91,2	58,7	54,2	53,3	51,4	50,7
Total premier degré MEN	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 529,2	6 552,0	6 585,5	6 626,5
Second degré							
1 ^{er} cycle	3 257,6	3 249,4	3 289,5	3 269,1	3 244,6	3 193,3	3 138,0
2 nd cycle professionnel (2)	800,6	742,2	701,4	699,8	708,4	715,4	720,2
2 nd cycle général et technologique	1 124,4	1 607,4	1 501,4	1 509,6	1 511,0	1 515,3	1 512,8
Enseignements adaptés :	126,5	126,7	122,2	119,0	117,1	116,2	114,5
SEGPA	114,9	114,6	111,0	108,3	106,4	105,3	103,7
EREA	11,6	12,1	11,1	10,7	10,7	10,9	10,8
Total second degré MEN	5 309,2	5 725,7	5 614,4	5 597,4	5 581,1	5 540,3	5 485,4
Second degré agriculture (3)	117,1	116,2	151,3	149,4	151,1	152,5	154,9
CFA :	244,1	226,7	376,1	373,5	371,2	378,8	401,5 (8)
dont apprentis	225,4	220,3	365,9	363,5	362,0	369,0	392,6 (8)
dont CPA et CLIPA (4)	18,7	6,4	10,2	10,1	9,3	9,8	8,9 (8)
Spécial santé "scolarisés"	96,2	88,2	81,4	82,7	81,9	77,1	76,3 (8)
Enseignement supérieur							
CPGE et prépas intégrées	42,9	68,4	73,8	75,3	75,3	76,5	77,8
STS	67,9	199,3	238,9	235,5	234,2	230,3	230,4
IUT	53,7	74,3	119,2	115,5	113,7	112,4	112,6
Universités (sans IUT ni formations d'ingénieurs)	796,1	1 075,1	1 254,3	1 251,8	1 287,1	1 286,4	1 283,5
Écoles d'ingénieurs (5)	40,0	57,7	96,5	102,4	105,0	107,2	108,1
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	15,8	46,1	63,4	74,7	80,6	83,2	87,7
Écoles paramédicales et sociales	91,7	74,4	93,4	111,2	119,5	124,2	124,2 (8)
Autres établissements d'enseignement supérieur (6)	76,0	128,5	232,4	255,4	254,7	263,7	265,1
dont formations d'ingénieurs en INP et UT		6,8	11,7	13,3	13,9	14,0	14,4
Total supérieur (7)	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 208,4	2 256,2	2 269,8	2 275,0
Total général	14 347,0	14 827,4	14 935,4	14 940,6	14 993,4	15 004,0	15 019,7

(1) En 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Y compris préparations diverses et formations complémentaires.

(3) hors doubles comptes avec le ministère de l'Éducation nationale

(4) les CPA des collèges sont comprises dans le premier cycle du second degré.

(5) y compris les NFI (nouvelles formations d'ingénieurs).

(6) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, EHESS, autres écoles dépendant d'autres ministères, INP, UT (universités de technologie) ...). Y compris les effectifs des IUFM à partir de 1991-1992.

(7) Sans double compte des formations d'ingénieurs en UT et INP.

(8) Données provisoires.

1 Le système éducatif

Présentation

En 2004-2005, les effectifs de la population scolarisée ont globalement augmenté de 12 000 élèves et étudiants. Rapportés à ceux des habitants, ils sont cependant en léger recul. On note par ailleurs des différences très nettes entre académies et entre départements.

Les académies avec une offre de formation dans le supérieur importante, voient leur population scolaire progresser légèrement, comme les académies d'Île-de-France, d'Aix-Marseille, de Toulouse, de Bordeaux et de Montpellier.

Le rapport entre population scolaire et population totale varie, en France métropolitaine, d'environ 19 % dans les académies de Limoges et de Corse, à 30 % dans celle de Paris. Les résultats sont également contrastés dans les académies selon les départements. Ainsi, dans l'académie de Montpellier, le rapport est de 19,6 % dans l'Aude contre 26,2 % pour l'Hérault.

Dans les départements d'outre-mer, le rapport est d'environ 30 %, ce qui est le signe de l'importance des jeunes dans la population totale de ces départements.

Définitions

■ **Population scolarisée.** Comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (Agriculture et Pêche, Emploi et Solidarité, etc.). Pour l'ensemble du premier degré, il s'agit d'une estimation.

Dans l'édition 2005 de Repères et références statistiques, la population scolaire était sous-estimée de 46 778 élèves et étudiants inscrits dans des formations de la Santé.

■ **Population.** Les effectifs d'habitants ont été estimés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des résultats du recensement de 2004.

→ Pour en savoir plus

Sources : DEPP, ministère de l'Éducation nationale. Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche et par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité. INSEE pour les effectifs de population.

[1] Population scolaire et du supérieur et population totale par département et académie en 2004-2005 (Public + Privé)

Départements et académies	Effectifs scolarisés	Population totale	Taux	Départements et académies	Effectifs scolarisés	Population totale	Taux
04 Alpes-de-Haute-Provence	30 904	147 082	21,0	54 Meurthe-et-Moselle	190 147	724 704	26,2
05 Hautes-Alpes	27 041	129 248	20,9	55 Meuse	40 208	192 824	20,9
13 Bouches-du-Rhône	482 298	1 903 304	25,3	57 Moselle	229 262	1 034 558	22,2
84 Vaucluse	125 473	526 539	23,8	88 Vosges	81 871	382 368	21,4
Aix-Marseille	665 716	2 706 173	24,6	Nancy-Metz	541 488	2 334 454	23,2
02 Aisne	119 968	535 237	22,4	44 Loire-Atlantique	307 299	1 202 767	25,5
60 Oise	180 689	781 221	23,1	49 Maine-et-Loire	196 550	755 934	26,0
80 Somme	141 206	559 200	25,3	53 Mayenne	65 537	294 644	22,2
Amiens	441 863	1 875 658	23,6	72 Sarthe	123 849	545 388	22,7
25 Doubs	130 461	512 603	25,5	85 Vendée	123 498	585 575	21,1
39 Jura	54 532	255 440	21,3	Nantes	816 733	3 384 308	24,1
70 Haute-Saône	47 539	235 915	20,2	06 Alpes-Maritimes	233 419	1 063 299	22,0
90 Territoire de Belfort	34 205	140 561	24,3	83 Var	199 486	971 499	20,5
Besançon	266 737	1 144 519	23,3	Nice	432 905	2 034 798	21,3
24 Dordogne	68 930	399 260	17,3	18 Cher	59 400	312 901	19,0
33 Gironde	333 530	1 374 502	24,3	28 Eure-et-Loir	88 416	416 245	21,2
40 Landes	64 587	352 016	18,3	36 Indre	42 377	231 496	18,3
47 Lot-et-Garonne	61 428	316 789	19,4	37 Indre-et-Loire	139 362	570 492	24,4
64 Pyrénées-Atlantiques	134 737	629 884	21,4	41 Loir-et-Cher	63 823	322 099	19,8
Bordeaux	663 212	3 072 451	21,6	45 Loiret	149 669	636 976	23,5
14 Calvados	166 799	666 349	25,0	Orléans-Tours	543 047	2 490 209	21,8
50 Manche	103 160	487 279	21,2	75 Paris	645 100	2 165 184	29,8
61 Orne	61 626	291 718	21,1	Paris	645 100	2 165 184	29,8
Caen	331 585	1 445 346	22,9	16 Charente	66 640	345 246	19,3
03 Allier	63 340	343 818	18,4	17 Charente-Maritime	118 168	594 386	19,9
15 Cantal	25 867	148 350	17,4	79 Deux-Sèvres	70 725	353 875	20,0
43 Haute-Loire	45 033	217 922	20,7	86 Vienne	105 205	409 910	25,7
63 Puy-de-Dôme	144 903	619 774	23,4	Poitiers	360 738	1 703 417	21,2
Clermont-Ferrand	279 143	1 329 864	21,0	08 Ardennes	63 400	288 172	22,0
2A Corse-du-Sud	24 086	125 725	19,2	10 Aube	65 610	294 458	22,3
2B Haute-Corse	29 234	149 884	19,5	51 Marne	143 776	563 774	25,5
Corse	53 320	275 609	19,3	52 Haute-Marne	39 759	188 805	21,1
77 Seine-et-Marne	312 219	1 270 328	24,6	Reims	312 545	1 335 209	23,4
93 Seine-Saint-Denis	376 782	1 424 216	26,5	22 Côtes-d'Armor	118 253	564 770	20,9
94 Val-de-Marne	296 128	1 265 201	23,4	29 Finistère	200 198	879 148	22,8
Créteil	985 129	3 959 745	24,9	35 Ille-et-Vilaine	257 242	916 499	28,1
21 Côte-d'Or	132 682	516 508	25,7	56 Morbihan	151 879	686 066	22,1
58 Nièvre	42 346	221 622	19,1	Rennes	727 572	3 046 483	23,9
71 Saône-et-Loire	107 071	549 475	19,5	27 Eure	123 519	559 890	22,1
89 Yonne	67 031	339 155	19,8	76 Seine-Maritime	311 406	1 245 882	25,0
Dijon	349 130	1 626 760	21,5	Rouen	434 925	1 805 772	24,1
07 Ardèche	60 575	301 405	20,1	67 Bas-Rhin	262 350	1 068 530	24,6
26 Drôme	103 484	462 107	22,4	68 Haut-Rhin	159 108	733 535	21,7
38 Isère	295 377	1 156 437	25,5	Strasbourg	421 458	1 802 065	23,4
73 Savoie	90 461	396 308	22,8	09 Ariège	26 432	143 649	18,4
74 Haute-Savoie	151 473	685 512	22,1	12 Aveyron	50 073	274 160	18,3
Grenoble	701 370	3 001 769	23,4	31 Haute-Garonne	313 782	1 152 502	27,2
59 Nord	709 489	2 581 151	27,5	32 Gers	32 793	180 213	18,2
62 Pas-de-Calais	350 987	1 451 900	24,2	46 Lot	29 835	168 940	17,7
Lille	1 060 476	4 033 051	26,3	65 Hautes-Pyrénées	44 774	229 751	19,5
19 Corrèze	43 418	237 462	18,3	81 Tarn	72 526	361 383	20,1
23 Creuse	19 960	124 086	16,1	82 Tarn-et-Garonne	44 081	222 755	19,8
87 Haute-Vienne	78 024	362 413	21,5	Toulouse	614 296	2 733 353	22,5
Limoges	141 402	723 961	19,5	78 Yvelines	333 216	1 397 033	23,9
01 Ain	120 978	553 434	21,9	91 Essonne	294 063	1 181 175	24,9
42 Loire	171 598	733 268	23,4	92 Hauts-de-Seine	366 360	1 505 755	24,3
69 Rhône	469 961	1 661 428	28,3	95 Val-d'Oise	290 709	1 146 179	25,4
Lyon	762 537	2 948 130	25,9	Versailles	1 284 348	5 230 142	24,6
11 Aude	65 275	333 586	19,6	France métropolitaine	14 410 396	60 704 244	23,7
30 Gard	142 882	673 585	21,2	971 Guadeloupe	126 249	452 935	27,9
34 Hérault	258 352	985 888	26,2	972 Guyane	63 872	190 492	33,5
48 Lozère	16 131	75 912	21,2	972 Martinique	109 938	397 527	27,7
66 Pyrénées-Orientales	90 981	426 843	21,3	974 La Réunion	246 263	773 649	31,8
Montpellier	573 621	2 495 814	23,0	France métro. + DOM	14 956 718	62 518 847	23,9

1 Le système éducatif

Présentation

Pendant l'année scolaire 2004-2005, 14 364 500 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et les élèves et étudiants représentent 23,7 % de la population totale.

Les plus jeunes restent fortement scolarisés avant l'âge de la scolarité obligatoire avec une moyenne de 82 % des enfants de 2 à 5 ans scolarisés. Ensuite, et jusqu'à 14 ans, la totalité des jeunes sont scolarisés, même si leur répartition entre premier et second degrés continue de varier. En effet, le rajeunissement de l'âge d'entrée au collège se poursuit avec un léger progrès du taux de scolarisation dans le second degré à 10 ans.

La durée de scolarisation dans l'enseignement secondaire des jeunes de 18 à 21 ans, qui avait continuellement diminué depuis 1996 semble se stabiliser, le surcroît de poursuite après un BEP/CAP compensant la baisse de la scolarisation résultant de la diminution des redoublements.

Faisant suite aux progressions observées chez les jeunes de 19 à 21 ans en 2002, les taux progressent chez les 21-23 ans cette année. Cela concerne aussi bien les filles que les garçons et s'explique par un surcroît de scolarisation dans l'enseignement supérieur, notamment dans les formations de la santé.

Pour les jeunes de 24 et 25 ans, la légère baisse de la scolarisation dans le supérieur hors apprentissage s'explique par les choix plus fréquents, faits au milieu des années 90, en faveur d'un enseignement professionnel et des études plus courtes. Au-delà de 25 ans, la scolarisation progresse légèrement, ce qui traduit un double phénomène. Tout d'abord, les jeunes âgés de 26 à 29 ans à la rentrée 2004 appartiennent aux générations nées de 1975 à 1978 qui se sont engagées dans les scolarités les plus longues en fin de troisième. Ensuite, depuis 1998, le nombre d'étudiants étrangers venus en France afin d'y poursuivre des études supérieures augmente régulièrement, ce qui renforce les taux de scolarisation à ces âges.

Au final, l'espérance de scolarisation, qui avait diminué de 1996 à 2001, continue sa légère remontée amorcée à la rentrée 2002.

Définitions

■ **Population scolarisée.** Comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (Agriculture et Pêche, Emploi et Solidarité, etc.). Contrairement à d'autres chapitres, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie de la formation continue. C'est pourquoi le total est inférieur au total du chapitre 1.3. Par ailleurs, les effectifs de l'élémentaire sont souvent surestimés et ont donc fait l'objet d'un redressement afin de ne pas avoir des taux de scolarisation supérieurs à 100 %.

■ **Population.** Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des résultats du recensement de 2004.

■ **Âge.** L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

■ **Premier degré.** Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (MEN).

■ **Enseignement spécialisé hors MEN.** Il s'agit d'un enseignement dispensé dans des établissements ne dépendant pas du MEN à des élèves en grande difficulté, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier degré, ni dans le second degré.

■ **Second degré.** Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Autres formations du second degré.** Second degré agricole, enseignement spécial de la Santé, formations sociales et de la Santé de niveaux V et IV.

■ **Apprentis.** Tous niveaux, y compris classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) de centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

■ **Enseignement supérieur.** Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 04.12.

Sources : DEPP, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour les effectifs scolaires. INSEE pour la population par âge.

Population scolaire et du supérieur par âge

[1] Population scolaire et du supérieur en 2004-2005 par âge et taux de scolarisation (France métropolitaine, Public + Privé)

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (1)							
		Population totale	Population scolarisée	Ensemble des formations	1 ^{er} degré MEN y compris spécialisé	Ens. spécial hors MEN	2 nd degré MEN y compris adapté	Autres formations du 2 nd degré	Apprentis	Ens. supérieur	
2003-2004	0-1 an	1 524 263	-								
2002	2 ans	760 532	201 735	26,5% (-2,7)	26,5% (-2,7)						
2001	3 ans	771 340	768 663	99,7% (-0,2)	99,7% (-0,2)						
2000	4 ans	777 793	777 793	100%	100%						
1999	5 ans	749 828	749 828	100%	100%						
1998	6 ans	732 473	713 438	100%	99,6%	0,4%					
1997	7 ans	721 488	721 488	100%	99,6%	0,4%					
1996	8 ans	733 190	733 190	100%	99,5%	0,5%					
1995	9 ans	726 835	726 835	100%	99,3%	0,6%	0,1%				
1994	10 ans	713 914	713 914	100%	96,1% (-0,1)	0,7%	3,2% (+0,1)				
1993	11 ans	711 733	711 733	100%	21,1% (+0,5)	0,8%	78,1% (-0,5)				
1992	12 ans	746 368	746 368	100%	1,3%	0,9%	97,8%				
1991	13 ans	762 881	762 317	99,9% (+0,2)	0,2%	0,9%	98,7% (+0,2)	0,2%			
1990	14 ans	771 518	767 289	99,5% (+0,1)		0,9%	96,9% (+0,2)	1,5%	0,1%		
1989	15 ans	778 429	759 854	97,6% (-0,7)		0,9% (-0,1)	92% (-0,7)	3,7%	1% (+0,1)		
1988	16 ans	782 436	762 100	97,4% (+0,4)		0,9% (-0,1)	83,1% (+0,5)	4,4% (+0,1)	8,9% (-0,1)		
1987	17 ans	783 673	720 954	92% (+0,2)		0,8%	75% (+0,5)	4,1%	9,7% (-0,2)	2,3% (-0,1)	
1986	18 ans	794 439	631 594	79,5% (-0,2)		0,6%	40,3% (-0,4)	3%	8% (+0,3)	27,6% (-0,1)	
1985	19 ans	780 853	517 512	66,3% (+0,4)		0,4%	18,2% (-0,2)	1,7%	6,2% (+0,4)	39,7% (+0,2)	
1984	20 ans	772 247	406 755	52,7% (-0,2)		0,2%	5,9% (-0,2)	0,8% (-0,1)	4,5% (+0,1)	41,3%	
1983	21 ans	755 878	317 167	42% (+0,6)			1,5% (-0,1)	0,5%	3,3%	36,7% (+0,7)	
1982	22 ans	800 292	262 372	32,8% (+0,3)			0,4%	0,4%	2,3%	29,7% (+0,4)	
1981	23 ans	810 983	194 509	24% (+0,1)			0,2%	0,3% (+0,2)	1,5%	22% (-0,1)	
1980	24 ans	811 355	134 391	16,6%					0,9%	15,6% (-0,1)	
1979	25 ans	768 693	89 952	11,7% (-0,3)					0,8%	10,9% (-0,3)	
1978	26 ans	747 707	62 904	8,4%				0,2%		8,3%	
1977	27 ans	754 552	45 869	6,1%						6,1%	
1976	28 ans	734 404	34 871	4,7% (+0,2)						4,7% (+0,2)	
1975	29 ans	755 946	27 787	3,7% (+0,2)						3,7% (+0,2)	
1974 et avant	30 et plus	37 868 201	190 914	0,5%						0,5%	
Total		60 704 244	14 364 555 (2)	23,7%	6 316 766	75 771	5 310 860	161 229	370 232	2 129 697	

(1) Après chaque taux est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2003. Exemple : à 21 ans, 42 % des jeunes sont scolarisés, soit 0,6 point de plus qu'à la rentrée 2003.

(2) L'effectif de 14 364 555 jeunes scolarisés est supérieur à la somme des effectifs de la colonne. En effet, pour certaines tranches d'âge, une surestimation des effectifs scolarisés dans l'élémentaire est apparue au regard de la population totale du même âge estimée à partir du recensement. Nous avons donc dû ramener l'effectif scolarisé à celui de la population totale afin de ne pas avoir un taux de scolarisation supérieur à 100 %. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie de la formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres chapitres.

[2] Évolution de l'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans (en années) (France métropolitaine, Public + Privé)

	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	1986	1991	1996	2001	2002	2003	2004	2005	
Ensemble des formations	4,71	5,61	6,45	6,34	6,29	6,32	6,34	6,35	
Filles	4,82	5,74	6,65	6,52	6,51	6,56	6,59	6,60	
Garçons	4,60	5,48	6,27	6,16	6,07	6,08	6,10	6,12	
Dans le secondaire	3,38	3,90	4,04	3,87	3,83	3,82	3,80	3,79	
Filles	3,40	3,89	3,95	3,82	3,78	3,76	3,75	3,74	
Garçons	3,36	3,92	4,13	3,92	3,88	3,86	3,84	3,84	
Dans le supérieur	1,33	1,70	2,41	2,47	2,46	2,50	2,55	2,56	
Filles	1,42	1,86	2,70	2,71	2,73	2,79	2,84	2,85	
Garçons	1,23	1,56	2,14	2,24	2,19	2,22	2,26	2,28	

Lecture - L'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans est la somme des taux de scolarisation par âge. Elle représente la durée d'études d'une génération qui connaîtrait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

1 Le système éducatif

Présentation

En 2004-2005 en France métropolitaine, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif national montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques.

À 14 ans, plus de 60 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième contre 53 % en 1996. Les étapes du premier cycle du secondaire sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : les filles sont plus fréquemment en troisième que les garçons, qui à cet âge sont environ un tiers à être encore en quatrième. Les garçons suivent également plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque plus de la moitié des filles sont déjà en seconde contre seulement 38 % des garçons. Ceux-ci sont donc encore massivement au collège ou en enseignement adapté.

À partir de 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation choisie : un enseignement général ou technologique pour les filles et un enseignement professionnel en lycée professionnel ou en apprentissage pour les garçons. C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, un nombre significatif de jeunes n'est plus scolarisé, du moins dans les structures d'enseignement recensées, et les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles.

Définitions

■ **Le champ couvert.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaire), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche ou d'autres ministères sont comptabilisés.

■ **Population à 14, 15, 16 et 17 ans.** Elle comprend tous les enfants et les jeunes ayant 14, 15, 16 ou 17 ans révolus au 1^{er} janvier 2005 en France métropolitaine. Cette population a été évaluée à partir du recensement de 2004.

■ **Prof. court sco.** Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau.

■ **Prof. court appr.** Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau.

■ **Prof. long sco.** Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel.

■ **Prof. long appr.** Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

■ **Post-bac.** Enseignements post-baccalauréat des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant au même niveau.

→ Pour en savoir plus

Sources : DEPP, ministère de l'Éducation nationale pour les effectifs scolaires. INSEE pour la population par âge.

Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2004-2005 ?

1.5

[1] Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2004-2005 (France métropolitaine, Public + Privé)

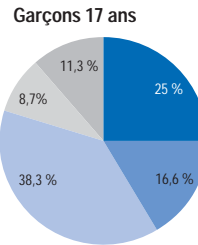
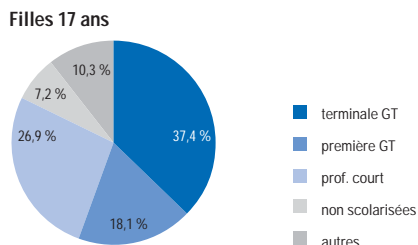
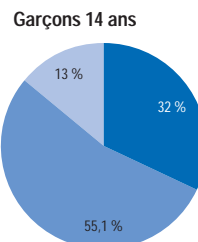
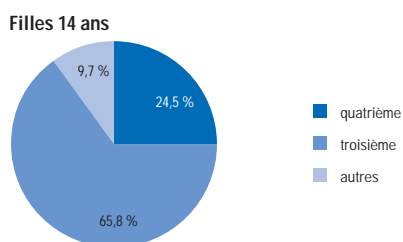
En milliers	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	12 925	21 443	34 368	12 544	20 728	33 272	3 962	6 353	10 315	3 196	4 772	7 968
6 ^e et 5 ^e	10 625	17 506	28 131	791	1 008	1 799	223	254	477	84	85	169
4 ^e (y compris techno.)	92 210	126 334	218 544	15 892	23 920	39 812	1 126	1 227	2 353	164	156	320
3 ^e (y compris techno., CLIPA)	247 608	217 742	465 350	109 242	145 100	254 342	22 547	28 810	51 357	1 743	1 733	3 476
2 ^{nds} générale et technologique	10 858	8 940	19 798	195 087	152 267	347 354	64 125	62 519	126 644	11 087	11 794	22 881
1 ^{re} générale et technologique	225	268	493	10 046	7 678	17 724	159 977	119 409	279 386	69 524	66 414	135 938
Terminale générale et technologique	15	29	44	182	222	404	9 844	6 701	16 545	143 683	99 872	243 555
Prof. court sco. (1)	226	331	557	30 763	33 741	64 504	94 157	109 918	204 075	86 462	100 266	186 728
Prof. court appr. (1)	-	-	-	-	-	-	15 710	53 553	69 263	16 949	52 964	69 913
Prof. long sco. (1)	1	-	1	186	422	608	412	1 052	1 464	11 151	14 621	25 772
Prof. long appr. (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 410	4 219	5 629
Post-bac	1	2	3	21	14	35	99	122	221	10 834	7 771	18 605
Total	374 694	392 595	767 289	374 754	385 100	759 854	372 182	389 918	762 100	356 287	364 667	720 954
Différence (2)	1 456	2 773	4 229	6 316	12 259	18 575	10 540	9 796	20 336	27 792	34 927	62 719
Population (milliers)	376 150	395 368	771 518	381 070	397 359	778 429	382 722	399 714	782 436	384 079	399 594	783 673

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	3,4	5,4	4,5	3,3	5,2	4,3	1,0	1,6	1,3	0,8	1,2	1,0
6 ^e et 5 ^e	2,8	4,4	3,6	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
4 ^e (y compris techno.)	24,5	32,0	28,3	4,2	6,0	5,1	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0
3 ^e (y compris techno., CPA-CLIPA)	65,8	55,1	60,3	28,7	36,5	32,7	5,9	7,2	6,6	0,5	0,4	0,4
2 ^{nds} générale et technologique	2,9	2,3	2,6	51,2	38,3	44,6	16,8	15,6	16,2	2,9	3,0	2,9
1 ^{re} générale et technologique	0,1	0,1	0,1	2,6	1,9	2,3	41,8	29,9	35,7	18,1	16,6	17,3
Terminale générale et technologique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	2,6	1,7	2,1	37,4	25,0	31,1
Enseignement professionnel court LP-LPA	0,1	0,1	0,1	8,1	8,5	8,3	24,6	27,5	26,1	22,5	25,1	23,8
Enseignement professionnel court CFA	-	-	-	-	-	-	4,1	13,4	8,9	4,4	13,3	8,9
Enseignement professionnel long LP-LPA	-	-	-	-	-	-	0,1	0,3	0,2	2,9	3,7	3,3
Enseignement professionnel long CFA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	1,1	0,7
Post-bac	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	2,8	1,9	2,4
Total	99,6	99,3	99,5	98,3	96,9	97,6	97,2	97,5	97,4	92,8	91,3	92,0
Différence	0,4	0,7	0,5	1,7	3,1	2,4	2,8	2,5	2,6	7,2	8,7	8,0
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Voir rubrique "Définitions".

(2) Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs y apparaissant sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'INSEE et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

[2] Répartition des garçons et des filles à 14 et 17 ans en 2004-2005 (France métropolitaine, Public + Privé)



1 Le système éducatif

Présentation

En 2005, 151 500 élèves en situation de handicap sont accueillis dans les écoles et établissements scolaires, soit une hausse des effectifs de 13 % [1]. La part de l'enseignement public est de 91 %.

Le nombre d'élèves handicapés fréquentant une classe ordinaire (intégration individuelle) s'élève à 65 000 dans le premier degré et à 38 900 dans le second degré. Toutefois, ce constat doit être précisé, puisque respectivement 75 % et 93 % d'entre eux sont scolarisés à temps plein, les autres bénéficiant d'une scolarisation à temps partiel avec, dans la plupart des cas, un suivi thérapeutique et/ou éducatif complémentaire (92 %). En outre, dans le second degré, 7 763 élèves bénéficiant d'une intégration individuelle sont scolarisés dans le cadre de l'enseignement adapté, SEGPA ou EREA. Enfin, 62 % des élèves affectés en EREA, le sont dans les EREA "spécialisés" qui accueillent des enfants souffrant d'un handicap moteur ou sensoriel.

47 600 enfants et adolescents handicapés bénéficient d'une intégration collective, CLIS dans le premier degré ou UPI dans le second degré, 87 % d'entre eux à temps plein.

Toutes modalités de scolarité confondues, les élèves souffrant d'une atteinte intellectuelle ou mentale, constituent 62 % des effectifs dans le premier degré, 33 % dans le second degré et 12 % dans les classes non spécialisées, à temps complet en lycée. Plus généralement, les types de déficiences varient fortement avec le type d'accueil mis en place [2]. 64 % des élèves handicapés scolarisés sont des garçons.

Pour leur part, les établissements hospitaliers et médico-éducatifs (sous tutelle du ministère chargé de la santé) scolarisent 76 300 jeunes à temps plein (- 1 % par rapport à 2004) [3].

92 % d'entre eux sont scolarisés en établissement médico-éducatif dont près des deux tiers en institut médico-éducatif. Ils accueillent essentiellement des élèves atteints d'une déficience psychique ou mentale (70 %) suivi des handicapés moteurs (6 %) et des polyhandicapés (7 %).

En 2004-2005 dans l'enseignement supérieur (universités, IUFM, STS, CPGE, écoles d'ingénieurs), on a recensé 7 557 étudiants handicapés [4]. Ce nombre n'a pratiquement pas évolué par rapport à l'année précédente.

Définitions

■ **CLIS.** Classes d'intégration scolaire. Elles accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. Les classes de perfectionnement créées par la loi du 15 avril 1909, et les classes intégrées ouvertes dans les écoles ordinaires, dont le fonctionnement a été précisé dans les circulaires des 29 mars 1982 et 1983, constituent désormais les classes d'intégration scolaire (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **UPI.** Unités pédagogiques d'intégration. Créées initialement dans certains collèges pour accueillir des préadolescents ou des adolescents (de 11 à 16 ans) présentant différentes formes de handicap mental qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge et à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap, la circulaire n° 95-125 du 17 mai 1995 a étendu le principe de leur création au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices et a encouragé leur création en collège mais également en lycée.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" qui y ont été scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 EREA des jeunes présentant des déficiences visuelles.

■ **Intégration individuelle.** Désigne la scolarisation d'un jeune handicapé dans une classe ordinaire.

■ **Intégration collective.** Désigne la scolarisation dans une classe spécialisée de type CLIS ou UPI.

■ **Déficiences.** Voir 3.8.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le 1^{er} degré (2005), n° 12 aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré et n° 32 relative à l'accueil des enfants et adolescents dans les établissements hospitaliers et médico-éducatifs (2005).

[1] Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Niveaux d'enseignement	Établissements scolaires				Établissements médico-sociaux (1)	
	Total	Intégration individuelle Dont SEGPA		Intégration collective Dont EREA	Hospitaliers	Médico-éducatifs
Premier degré	64 994			39 830	4 177	50 849
Cycle I	17 577			2 231	1 623	14 112
Cycle III	29 491			31 093	1 773	24 928
Cycle III	17 926			6 506	781	11 809
Second degré	38 934	6 275	1 488	7 765	1 325	7 115
Premier cycle	27 036	6 209	702	2 224	705	4 503
Second cycle	11 084	66	694	369	620	2 612
Indifférencié	814		92	5 172	680	12 194
Total	103 928	6 275	1 488	47 595	6 182	70 158

(1) Enfants scolarisés toute l'année.

[2] Répartition par type d'établissement et par type de déficience des élèves en situation de handicap intégrés à temps plein en 2005 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficiences	Premier degré			Second degré								
	Classes ordinaires	CLIS	Collèges ordinaires	Collèges ordinaires	SEGPA	UPI	EREA (1) Non spécialisés	EREA (1) Spécialisés	Lycées Classes ordinaires	Lycées Classes UPI	LP Classes ordinaires	LP Classes UPI
Atteinte intellectuelle ou mentale	39	89	14	71	74		51	1	12	43	15	61
Trouble du langage et de la parole	12	2	27	7	5		9	3	12	-	12	1
Déficience motrice	9	3	12	3	7		4	66	17	10	16	7
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	23	1	25	5	1		8	1	32	6	28	1
Déficience visuelle	3	1	4	1	2		1	22	7	9	5	3
Déficience auditive	5	2	7	4	7		4	0	10	26	13	21
Plusieurs déficiences associées	5	3	3	3	3		11	5	3	5	5	3
Autre	5	1	8	6	1		12	2	5	1	7	2
Total	100	100	100	100	100		100	100	100	100	100	100

(1) Il existe 8 EREA spécialisés qui accueillent des jeunes présentant des déficiences sensorielles ou motrices.

[3] Répartition du nombre d'établissements et des effectifs par catégorie d'établissements en 2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Nombre	Capacité d'accueil	Effectifs			
			Accueillis	Scolarisés pour toute l'année	Scolarisés temporairement	Scolarisés hors établissement
Établissements hospitaliers	265	13 516	12 496	4 669	3 242	2 455
Établissements de lutte contre la tuberculose	3	150	111	49	-	53
Maisons d'enfants à caractère sanitaire	31	2 013	1 806	932	457	244
Maisons de réadaptation fonctionnelle	16	1 186	932	532	245	104
Total établissements hospitaliers	315	16 865	15 345	6 182	3 944	2 856
Instituts médico-éducatifs	1 081	66 964	66 894	48 611	555	1 513
Instituts de rééducation	323	15 757	15 407	11 296	200	2 914
Établissements pour infirmes moteurs	112	6 998	6 824	4 274	103	796
Établissements pour polyhandicapés	142	4 308	4 256	573	54	57
Établissements pour déficients visuels	36	3 511	3 160	1 369	13	995
Établissements pour déficients auditifs	69	6 543	6 193	3 161	197	2 550
Établissements pour sourds-aveugles	10	1 303	1 249	633	26	555
Établissements médico-expérimentaux	12	460	395	241	2	-
Total établissements médico-éducatifs	1 785	105 844	104 378	70 158	1 150	9 380
Total	2 100	122 709	119 723	76 340	5 094	12 236

[4] Évolution du nombre d'étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur (1) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre d'étudiants handicapés	4 945	5 230	6 470	7 029	7 145	7 650	7 548	7 557
% d'augmentation	2,66%	5,80%	23,70%	8,64%	1,70%	7,10%	-1,30%	0,10%

(1) Universités, IUJFM, STS, CPGE et écoles d'ingénieurs.

1 Le système éducatif

Présentation

Durant l'année scolaire 2005-2006, 39 290 élèves nouveaux arrivants non francophones ont été accueillis dans les premier et second degrés : près de 18 950 dans les écoles élémentaires, environ 17 110 dans les collèges, et 3 220 dans les lycées dont une majorité (61 %) dans les lycées professionnels. Au total, ces élèves représentent 4,1 % des effectifs scolaires. Par ailleurs, environ 1 600 élèves de plus de 16 ans qui, ne relevant plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques de formation dispensées par les Missions générales à l'insertion de l'Éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (GRETA).

Au cours des quatre dernières années, le nombre d'élèves non francophones reste relativement stable, avec 1 100 élèves supplémentaires entre les années scolaires 2002-2003 et 2005-2006 [2].

Globalement, 81 % des nouveaux arrivants recensés par l'enquête bénéficient d'une scolarité dans des classes spécifiques, ou d'un soutien ponctuel aux dates d'observation. Dans le premier degré, les élèves sont accueillis dans une classe d'initiation (CLIN), ou bénéficient de quelques heures de soutien par le biais de cours de rattrapage intégré (CRI), tout en fréquentant une classe ordinaire. Dans les collèges et lycées, les dispositifs sont identiques : classes d'accueil (CLA) ou modules d'accueil temporaire (MAT). Enfin, pour des questions de géographie (milieu rural notamment) ou de faibles effectifs, certains départements ont développé des dispositifs supplémentaires plus souples, en fonction des besoins : des enseignants spécialisés partagent leur service entre plusieurs établissements et apportent un soutien de quelques heures par semaine aux élèves non francophones qui y sont scolarisés dans des classes ordinaires.

Cependant, les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : six académies y scolarisent moins des deux tiers de leurs élèves non francophones (Martinique, Rennes, Poitiers, Nantes, Guyane, Nice), et trois académies plus de 90 % (Guadeloupe, Dijon, Versailles), voire 100 % dans l'académie de Paris.

Définitions

■ On entend par "**nouvel arrivant non francophone**" tout élève nouvellement arrivé en France (depuis moins d'un an), pour lequel la maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne lui permet pas d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique de la même façon pour les élèves nouvellement arrivés en France que pour les autres élèves. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire.

Dès les années 70, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe ordinaire.

■ **CLIN.** Classes d'initiation, école élémentaire.

■ **CRI.** Cours de rattrapage intégrés (à un cursus ordinaire), école élémentaire.

■ **CLA.** Classes d'accueil, second degré.

■ **MAT.** Modules d'accueil temporaire, second degré, mis en place par certaines académies.

Avertissement : les effectifs présentés ici sont le résultat de la moyenne des trois campagnes d'observation (octobre, février, mai).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 01.57, 06.08..

Sources : Enquête n° 9 sur les élèves non-francophones nouvellement arrivés en France, 2005-2006, DEPP.

[1] Scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones par académie en 2005-2006

	Premier degré		Second degré				Total premier et second degrés		
	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien	
			Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)		Nombre	%
Aix-Marseille	1 073	80,3	822	89,4	77	55,8	1 972	1 640	83,2
Amiens	356	72,8	546	97,6	128	75,0	1 030	888	86,2
Besançon	229	73,4	299	96,0	4	50,0	532	457	85,9
Bordeaux	504	81,3	504	80,8	93	41,9	1 101	856	77,7
Caen	191	65,4	180	86,1	71	70,4	442	330	74,7
Clermont-Ferrand	336	77,4	221	97,7	50	92,0	607	522	86,0
Corse	128	64,1	161	98,1	4	0,0	293	240	81,9
Créteil	1 288	100,0	1 814	79,1	404	75,2	3 506	3 026	86,3
Dijon	312	93,6	322	97,8	37	86,5	671	639	95,2
Grenoble	1 020	74,7	637	93,6	49	67,3	1 706	1 391	81,5
Lille	404	45,0	511	89,2	199	59,3	1 114	756	67,9
Limoges	259	58,7	302	93,0	38	84,2	599	465	77,6
Lyon	1 406	87,3	942	93,6	81	82,7	2 429	2 176	89,6
Montpellier	698	75,5	646	96,7	50	72,0	1 394	1 188	85,2
Nancy-Metz	373	50,4	348	87,1	74	91,9	795	559	70,3
Nantes	498	48,8	339	77,6	72	40,3	909	535	58,9
Nice	1 087	62,7	725	74,6	42	14,3	1 854	1 229	66,3
Orléans-Tours	614	69,1	539	88,1	46	47,8	1 199	921	76,8
Paris	747	100,0	1 380	100,0	905	100,0	3 032	3 032	100,0
Poitiers	377	42,2	447	73,2	87	29,9	911	512	56,2
Reims	363	81,0	344	93,9	82	91,5	789	692	87,7
Rennes	528	37,7	544	73,0	151	39,7	1 223	656	53,6
Rouen	230	53,0	320	99,1	71	94,4	621	506	81,5
Strasbourg	621	69,9	355	100,0	97	71,1	1 073	858	80,0
Toulouse	635	75,1	674	86,9	104	88,5	1 413	1 155	81,7
Versailles	1 741	94,8	1 958	96,1	173	100,0	3 872	3 705	95,7
Total France métr.	16 018	76,3	15 880	89,6	3 189	78,1	35 087	28 934	82,5
Guadeloupe	157	97,5	254	88,6	0	-	411	378	92,0
Guyane	1 982	62,7	768	71,6	19	100,0	2 769	1 811	65,4
Martinique	148	8,8	111	58,6	9	66,7	268	84	31,3
La Réunion	647	94,1	101	61,4	2	50,0	750	672	89,6
Total DOM	2 934	68,7	1 234	73,1	30	86,7	4 198	2 945	70,2
Total France métr. + DOM	18 952	75,1	17 114	88,4	3 219	78,2	39 285	31 879	81,1

Source : DEPP, ministère de l'Éducation nationale, Enquête sur les élèves non francophones, 2005-2006.

Champ : élèves de plus de 6 ans.

[2] Les élèves nouveaux arrivants non francophones de 2002 à 2005

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Premier degré	17 980	18 610	19 450	18 952
Collèges	18 150	17 990	17 830	17 114
Lycées	2 100	2 540	2 800	3 219
Total	38 230	39 140	40 080	39 285
En % du total des élèves	4,0	4,1	4,2	4,1

1 Le système éducatif

Présentation

Avec un effectif total de 1 279 701 titulaires, stagiaires et non-titulaires au 31 janvier 2006, pour la France métropolitaine et les DOM, le ministère de l'Éducation nationale rémunère 848 835 enseignants dans les établissements du secteur public, 144 909 enseignants dans les établissements privés sous contrat et 285 957 agents qui assument dans le secteur public des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative [1].

Près de huit personnes sur dix (77,7 %) sont enseignantes, dont 85,4 % dans le secteur public. Le nombre d'enseignants rémunérés au titre du secteur privé sous contrat a progressé jusqu'en 2004 et se maintient sous la barre des 145 000 enseignants, alors que les effectifs du secteur public enregistrent une baisse supérieure à 1 %. 78 355 enseignants sont recensés dans les fichiers de paye des trésoreries générales au niveau des établissements de l'enseignement supérieur et de la formation, mais dans cet effectif n'a pu être comptabilisé la totalité des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), la moitié d'entre eux étant rémunérés sur des crédits d'établissement. Dans les établissements de formation, on enregistre 30 265 stagiaires dont 15 019 en seconde année d'IUFM dans les corps du premier degré et 12 373 dans ceux du second degré [2].

Deux enseignants sur trois sont des femmes, mais leur proportion varie fortement selon les secteurs et les niveaux d'enseignement, elles représentent les neuf dixièmes des enseignants du premier degré privé mais à peine plus du tiers des enseignants dans le supérieur.

Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative représentent dans le secteur public moins d'un agent sur quatre (22,3 %). Leur nombre continue à diminuer, ceci est lié à la baisse des effectifs de contractuels (- 25 %), des maîtres d'internat et surveillants d'externat (- 37,5 %) malgré le recrutement de 6 426 assistants de vie scolaire (+ 16,2 %). À ces personnels de surveillance sont associés 49 887 assistants d'éducation et 8 310 aides éducateurs pour un total de 58 197 personnes (rémunérées sur des crédits d'établissement), soit 13,4 % de plus qu'en 2005.

Définitions

■ **Les personnels du secteur public et les enseignants des établissements privés sous contrat.** Personnels titulaires, stagiaires et non-titulaires rémunérés au titre du secteur public et privé sous contrat du ministère de l'Éducation nationale, d'après les données des fichiers de paye des Trésoriers-payeurs généraux. Ne sont pas pris en compte : les personnels de la Recherche.

■ **Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation et de surveillance.** Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exerçant dans le secteur public des fonctions d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation, de surveillance, et ATOSS (personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé). Ne sont pas pris en compte : les personnels "ATOSS" et les personnels d'encadrement des établissements privés sous contrat rémunérés sur forfait d'externat.

■ **La LOLF.** La nouvelle Loi organique de financement, de par son objectif – rémunérer les personnels selon leur fonction et non leur affectation – nous a contraint à une classification différente de celle utilisée les années précédentes. Sa première application sur la totalité du personnel à partir de la paye de janvier nous amène à mettre en garde l'utilisateur de ces données, des classifications pourraient être ultérieurement modifiées, l'année 2006 pouvant être considérée comme une année de transition.

→ Pour en savoir plus

Sources : [1] [2] Fichiers de paye de 1995 à 2006. [3] Les effectifs des assistants d'éducation sont extraits des fichiers EPP, les assistants de vie scolaire sont recensés dans le fichier de paye et les aides éducateurs sont connus grâce à l'application PÉGASE. Éditions précédentes de Repères et références statistiques.

[1] Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Enseignants (1)			Administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance	Total	Aides éducateurs et assistants d'éducation (2)	Part des enseignants/ total
	Public	Privé	Total				
1995	807 135	134 940	942 075	297 750	1 239 825		76,0 %
1996	813 125	135 280	948 405	296 420	1 244 825		76,2 %
1997	817 110	136 980	954 090	295 320	1 249 410		76,4 %
1998	825 750	137 765	963 515	294 120	1 257 635		76,6 %
1999	826 720	138 735	965 455	293 720	1 259 175	59 350	76,7 %
2000	841 140	139 155	980 295	303 320	1 283 615	61 470	76,4 %
2001	849 600	140 290	989 890	306 150	1 296 040	62 320	76,4 %
2002	862 610	142 065	1 004 675	309 530	1 314 205	60 430	76,4 %
2003	870 515	144 169	1 014 684	311 425	1 326 109	55 770	76,5 %
2004	868 342	145 394	1 013 736	303 747	1 317 483	50 190	76,9 %
2005	860 198	144 940	1 005 138	293 507	1 298 645	51 287	77,4 %
2006	848 835	144 909	993 744	285 957	1 279 701	58 197	77,7 %

(1) Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation.

(2) 49 887 assistants d'éducation (février 2006) et 8 310 aides éducateurs (décembre 2005) payés sur des crédits d'établissement.

[2] Répartition des personnels enseignants par type d'affectation (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré public	314 560	314 400	315 230	315 280	314 730	316 150	317 290	318 236	318 381	318 236
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré privé	43 760	43 700	43 850	43 780	44 160	44 360	44 810	45 640	45 999	46 079
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré public	398 995	402 590	411 620	412 760	420 240	423 640	428 925	431 769	430 263	424 385
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré privé	91 520	93 280	93 915	94 955	94 995	95 930	97 255	98 529	99 395	98 861
Enseignants dans les établissements du supérieur	61 950	64 030	65 470	65 690	71 600	73 040	74 090	74 881	75 853	76 004
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	37 620	36 090	33 430	32 990	34 570	36 770	42 295	45 629	43 845	41 573
Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires	948 405	954 090	963 515	965 455	980 295	989 890	1 004 665	1 014 684	1 013 736	1 005 138

[3] Répartition des personnels enseignants par type de programme ou d'affectation en 2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Effectif	% femmes
Enseignement scolaire du premier degré public	320 103	80,3
Enseignement du premier degré privé	43 182	91,0
Enseignement scolaire du second degré public	419 009	57,2
Enseignement du second degré privé	101 727	66,4
Enseignants du CNED premier et second degrés (1)	1 103	70,6
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM)	78 355	35,5
Stagiaires des établissements de formation	30 265	69,8
Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires	993 744	65,7

(1) Au CNED, on recense 574 enseignants appartenant aux corps du premier degré et 629 aux corps du second degré.

2 Les établissements

2.1	Écoles et classes : évolution	34
2.2	Les classes du premier degré en 2005-2006	36
2.3	Collèges et lycées : évolution par type d'établissement	38
2.4	Collèges et lycées : distribution par académie	40
2.5	Collèges et lycées : évolution selon le cycle d'enseignement	42
2.6	Les classes et les divisions du second degré en 2005-2006	44
2.7	La taille des collèges et des lycées	46
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	48
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	50
2.10	Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les établissements publics	52
2.11	Les actes de violence grave dans les établissements publics du second degré en 2004-2005	54
2.12	L'absentéisme des élèves du second degré	56
2.13	Les ensembles immobiliers du second degré public	58
2.14	Les établissements de l'éducation prioritaire en 2005-2006	60
2.15	Les réseaux "ambition-réussite"	62
2.16	Établissements et structures de l'enseignement supérieur	64

2 Les établissements

Présentation

L'enseignement du premier degré compte, en 2005-2006, un peu moins de 56 200 écoles contre près de 69 000 en 1980-1981, un peu plus de 64 000 en 1990-1991 et un peu plus de 56 600 en 2004-2005 (en France métropolitaine + DOM). La diminution, en 2005-2006, du nombre d'écoles par rapport à l'année scolaire précédente est de 0,8 %. Elle touche le secteur public et plus spécialement les écoles élémentaires (- 1,1 %) que les écoles maternelles (- 0,7 %). En revanche, dans le secteur privé, le nombre d'écoles maternelles augmente de 3,3 % par rapport à l'année précédente, et de 0,2 % pour les écoles élémentaires. Dans le secteur privé, les écoles maternelles ne représentent que 3,5 % de l'ensemble des écoles (34,7 % dans le secteur public) [1].

Le nombre de classes connaît depuis 1980-1981 une légère diminution, à un rythme proche de 0,5 % par an à partir de 1990-1991, mais qui se limite à 0,1 % en 1994-1995 et 1998-1999. De 1994-1995 à 1997-1998, on constate une baisse de 0,5 % du nombre total de classes. En 1999-2000, la diminution continuait (- 0,4 %). À la rentrée 2005-2006, on compte 281 451 classes, soit une hausse de 0,3 % par rapport à 1999-2000. Dans le secteur public, on dénombre 244 345 classes, soit une augmentation de 0,1 % par rapport à 1999, et 37 106 classes dans le secteur privé, soit une baisse de 0,2 % [2].

En 2005-2006, on constate, aussi bien pour les écoles maternelles que pour les écoles élémentaires du secteur public, une augmentation du nombre moyen d'élèves par classe, par rapport à la rentrée 1999. De même, dans le secteur privé, les écoles maternelles voient leurs effectifs moyens par classe augmenter alors qu'ils sont en baisse dans les écoles élémentaires [3].

Définitions

■ **Classe.** Le terme de "classe", dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au "cours" (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées "classes à cours unique". Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une "classe à plusieurs cours". Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de "classe unique".

Une "classe unique" regroupe des élèves de niveaux différents, ou de tous les niveaux du premier degré, dans une même classe.

■ **Écoles spécialisées.** Ce terme regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- écoles maternelles spécialisées ;
- écoles de plein air ;
- écoles autonomes de perfectionnement ;
- écoles de niveau élémentaire spécialisées.

Les écoles relevant de l'AIS sont comptées avec les écoles élémentaires.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 5510, 5530, 5968, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6234, 6236, 6325, 6326, 6422, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625.
- 1960-1961, Tableaux de l'éducation nationale, édition 1969 ; 1970-1971, idem, édition 1972 ; 1980-1981, idem, édition 1982.
- Notes d'Information, 92.05, 93.09, 05.41.

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2005-2006.

Écoles et classes : évolution

[1] Évolution du nombre d'écoles (France métropolitaine + DOM)

	1980	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	1981	1991	1996 (2)	1997 (2)	1998	1999	2000	2001 (2)	2002	2003	2004	2005	2006
Public													
Écoles maternelles	15 996	18 829	-	-	18 880	18 773	18 702	-	18 448	18 238	17 948	17 703	17 583
Écoles élémentaires	45 664	39 009	-	-	35 457	35 211	34 804	-	34 279	33 981	33 716	33 452	33 085
dont à classe unique	11 449	7 667	-	-	6 042	5 883	5 616	-	-	-	-	-	4 503
Total	61 660	57 838	-	-	54 337	53 984	53 506	-	52 727	52 219	51 664	51 155	50 668
Privé													
Écoles maternelles	363	419	330	314	309	286	284	-	245	222	199	184	190
Écoles élémentaires	6 663	5 966	5 640	5 588	5 550	5 495	5 452	-	5 395	5 348	5 324	5 289	5 300
dont à classe unique	347	215	183	185	195	180	170	-	-	-	-	-	-
Total	7 026	6 385	5 970	5 902	5 859	5 781	5 736	-	5 640	5 570	5 523	5 473	5 490
Total Public + Privé	68 686	64 223	-	-	60 196	59 765	59 242	-	58 367	57 789	57 187	56 628	56 158

(1) À partir de 1989-1990, les écoles relevant de l'AIS sont comptabilisées avec les écoles élémentaires.

(2) Pour ces années, les données pour les DOM ne sont pas disponibles.

[2] Évolution du nombre de classes (1) (France métropolitaine + DOM)

	1980	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2005
	1981	1991	1992	1993	1994	1995	1996	11997	1998	1999	2000	2006	2006
Public													
Écoles maternelles		59 758	70 538	71 058	71 368	71 683	71 871	-	-	71 128	70 936	71 087	87 757
Écoles élémentaires		194 113	179 177	177 476	175 781	174 391	174 085	-	-	173 872	173 985	172 906	156 588
dont classes uniques		11 449	7 667	7 185	6 756	6 530	6 381	-	-	6 024	5 883	5 616	4 503
Écoles d'enseignement relevant de l'AIS (2)			749										
Total Public		254 620	249 715	248 534	247 149	246 074	245 956	-	-	245 000	244 921	243 993	244 345
Privé													
Écoles maternelles		1 081	1 380	1 384	1 366	1 286	1 216	1 148	1 096	1 065	987	973	
Écoles élémentaires		37 141	37 037	36 934	36 805	36 671	36 616	36 563	36 395	36 286	36 306	36 202	
dont classes uniques		347	215	206	203	197	199	183	185	195	180	-	
Écoles d'enseignement relevant de l'AIS (2)			60										
Total Privé		38 282	38 417	38 318	38 171	37 957	37 832	37 711	37 491	37 351	37 293	37 175	37 106
Total Public + Privé		292 902	288 132	286 852	285 320	284 031	283 788	-	-	282 351	282 214	281 168	281 451

(1) Données non disponibles pour les années 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005.

(2) À partir de 1989-1990, ces écoles sont comptabilisées avec les écoles élémentaires.

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1) (France métropolitaine)

	1980	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2005
	1981	1991	1992	1993	1994	1995	1996	11997	1998	1999	2000	2006	2006
Public													
Écoles maternelles		30,1	27,9	27,7	27,5	27,4	27,1	-	-	25,7	25,5	25,5	26,1
Écoles primaires		23,6	22,5	22,6	22,6	22,5	22,6	-	-	22,5	22,4	22,3	22,5
Écoles d'enseignement relevant de l'AIS (2)													
Privé													
Écoles maternelles		29,9	27,1	27,4	27,3	26,9	26,6	26,2	25,7	25,7	25,5	25,9	27,6
Écoles primaires		26,2	24,5	24,5	24,4	24,3	24,2	24,1	24,1	24,1	24,0	23,9	22,8
Écoles d'enseignement relevant de l'AIS (2)													

(1) Données non disponibles pour les années 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005.

(2) À partir de 1989-1990, ces écoles sont comptabilisées avec les écoles élémentaires.

2 Les établissements

Présentation

À la rentrée 2005, dans le secteur public, 5 883 écoles sont à classe unique (1 380 écoles maternelles et 4 503 écoles élémentaires et spécialisées), soit 11,6 % de l'ensemble. En France métropolitaine et dans les DOM, plus des deux tiers des écoles publiques ont entre une et cinq classes. Les écoles maternelles sont souvent plus petites que les écoles élémentaires : ainsi, 81 % des écoles maternelles comptent une à cinq classes contre 61 % des écoles élémentaires. De même, seulement 0,9 % des écoles maternelles publiques comptent 11 classes ou plus contre 9,2 % des écoles élémentaires publiques en France métropolitaine et dans les DOM.

Dans le secteur privé, on compte seulement 2,8 % d'écoles à classe unique. 47,4 % des écoles privées ont entre une et cinq classes [2].

La différence public-privé s'explique en partie par le fait que les écoles privées sont beaucoup moins souvent des écoles maternelles.

Définitions

■ **Classe.** Le terme de "classe", dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au "cours" (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées "classes à cours unique". Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une "classe à plusieurs cours". Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de "classe unique".

■ **Écoles spécialisées.** Ce terme regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- écoles maternelles spécialisées ;
- écoles de plein air ;
- écoles autonomes de perfectionnement ;
- écoles de niveau élémentaire spécialisées.

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 05.41.

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2005-2006.

[1] Nombre de classes en 1999-2000 (1)

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Préélémentaire	CP-CM2	Classes à plusieurs cours	Initiation et adaptation	Classes d'intégration scolaire	Ensemble des classes
France métropolitaine						
Public						
Écoles maternelles	-	-	-	-	-	68 432
Écoles élémentaires et spéciales	-	-	-	-	-	165 154
dont écoles à classe unique	-	-	-	-	-	5 606
Total Public						233 586
Privé						
Écoles maternelles	-	-	-	-	-	939
Écoles élémentaires et spéciales	-	-	-	-	-	35 442
dont écoles à classe unique	-	-	-	-	-	169
Total Privé						36 381
Total Public + Privé						269 967
France métropolitaine + DOM	-	-	-	-	-	281 168
France entière	-	-	-	-	-	286 054

(1) Le détail du nombre de classes n'est pas disponible pour l'année 1999-2000.

[2] Nombre d'écoles selon le nombre de classes en 2005-2006

(France métropolitaine, DOM, France métropolitaine + DOM)

classes	France métropolitaine			DOM			France métropolitaine + DOM		
	Maternelles	Élémentaires, spécialisées	Total	Maternelles	Élémentaires, spécialisées	Total	Maternelles	Élémentaires, spécialisées	Total
Public									
1	1 374	4 492	5 866	6	11	17	1 380	4 503	5 883
2	2 393	4 695	7 088	12	16	28	2 405	4 711	7 116
3	4 064	3 844	7 908	40	34	74	4 104	3 878	7 982
4	3 568	3 226	6 794	40	37	77	3 608	3 263	6 871
5	2 663	3 684	6 347	72	58	130	2 735	3 742	6 477
6 à 10	2 928	9 716	12 644	261	241	502	3 189	9 957	13 146
11 à 15	78	2 429	2 507	69	215	284	147	2 644	2 791
15 et plus	0	298	298	15	89	104	15	387	402
Total	17 068	32 384	49 452	515	701	1 216	17 583	33 085	50 668
Privé									
1	27	124	151	1	3	4	28	127	155
2	40	555	595	2	2	4	42	557	599
3	32	630	662	5	1	4	37	629	666
4	25	621	646	2	2	4	27	623	650
5	17	510	527	-	4	4	17	514	531
6 à 10	20	1 765	1 785	1	24	25	21	1 789	1 810
11 à 15	1	664	665	-	16	16	1	680	681
15 et plus	-	272	272	-	18	18	-	290	290
Inconnues (1)	17	91	108	-	-	-	17	91	108
Total	179	5 232	5 411	11	68	79	190	5 300	5 490

(1) Les données pour les départements 44, 49, 51, 53, 72 et 85 sont incomplètes.

2 Les établissements

Présentation

Le nombre d'établissements publics du second degré connaît entre 1960 et 1980 une forte augmentation affectant plus particulièrement les collèges et les lycées professionnels. À partir de 1985, ce nombre croît de façon moins prononcée, pour les collèges et les lycées, et diminue pour les lycées professionnels. En revanche, les établissements privés voient leur nombre baisser de façon importante sur la période 1960-1980. Après une diminution plus modérée jusqu'en 2002, leur nombre se stabilise autour de 3 500 établissements sur ces dernières années [1].

Le nombre global de divisions dans les établissements publics et privés diminue à cette rentrée d'environ 2 900. Cette baisse, pour la troisième année consécutive, fait suite à quatre années de légère hausse enregistrée de 1999 à 2002. Actuellement, les fermetures de classes interviennent, comme l'an dernier, principalement dans les collèges publics en raison d'une baisse des effectifs dont la cause est essentiellement démographique. Les autres établissements des deux secteurs d'enseignement enregistrent une quasi-stabilité du nombre de leurs divisions par rapport à la précédente rentrée [2].

À la rentrée 2005, le nombre moyen d'élèves par classe connaît une certaine stabilité dans le secteur public et dans le secteur privé. Pour les lycées, cet indicateur reste nettement plus élevé dans le secteur public que dans le privé. Il souligne un écart moyen de 3,5 élèves par division dans les lycées d'enseignement général et de 1,2 dans les classes des lycées professionnels. Pour les collèges, au contraire, les divisions des établissements privés comptent 1,5 élève de plus en moyenne que les divisions des établissements publics [3].

Définitions

■ **La "division" ou la "classe"**. Le terme "division" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.

■ **Nombre moyen d'élèves par type d'établissement**. Sont comptés tous les élèves de l'établissement quelle que soit la formation suivie.

■ **LEGT, LP, EREA**. Lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels, établissements régionaux d'enseignement adapté. Les autres sigles dans le tableau [1] correspondent aux anciennes dénominations des établissements.

■ **EREA**. Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 EREA des jeunes présentent des déficiences visuelles. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel, adapté ou non.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6260, 6261, 6368, 6369, 6431, 6432, 6490, 6491, 6555, 6556, 6636, 6637, 6705, 6706, 6765, 6766, 6820, 6821, 6876, 6926, 6966.
- Note d'Information, 90.37.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Évolution du nombre d'établissements du second degré (France métropolitaine + DOM)

	1960 1961 (1)	1970 1971	1980 1981	1985 1986	1990 1991	1995 1996	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Public														
Collèges (CES, CEG)	3 372	4 143	4 891	4 939	5 019	5 082	5 114	5 123	5 128	5 139	5 168	5 183	5 200	5 220
LP (LEP, CET)	906	1 150	1 353	1 397	1 362	1 177	1 131	1 120	1 108	1 096	1 083	1 072	1 061	1 050
Lycées (LEGT)	1 203	1 171	1 134	1 155	1 294	1 474	1 499	1 508	1 513	1 527	1 531	1 538	1 545	1 551
EREA (ENP)	82	82	82	80	80	80	80	80	80	80	80
Total Public	5 481	6 464	7 378	7 573	7 757	7 815	7 824	7 831	7 829	7 842	7 862	7 873	7 886	7 901
Privé														
Collèges (ESC, CC)	1 810	1 294	1 757	1 866	1 814	1 801	1 812	1 804	1 808	1 802	1 803	1 804	1 788	1 790
LP (LEP, ETC)	1 300	1 642	978	884	809	691	664	650	647	650	647	644	641	658
Lycées (EST, ET, ES)	1 899	1 676	1 194	1 206	1 290	1 222	1 138	1 116	1 102	1 094	1 077	1 082	1 069	1 074
Total Privé	5 009	4 612	3 929	3 956	3 913	3 714	3 614	3 570	3 557	3 546	3 527	3 530	3 498	3 522
Total Public + Privé	10 490	11 076	11 307	11 529	11 670	11 529	11 438	11 401	11 386	11 388	11 389	11 403	11 384	11 423

(1) Données France métropolitaine, hors DOM.

[2] Évolution du nombre de divisions par type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	1994 1995	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Public												
Collèges	116 931	116 431	115 606	114 824	114 547	114 938	115 614	115 426	115 226	113 901	111 972	109 628
LP	25 003	24 041	23 849	23 768	23 601	23 371	23 011	22 896	22 886	22 766	22 515	22 422
Lycées	53 065	53 248	53 976	54 688	54 961	55 709	55 989	56 647	57 197	57 271	57 116	56 999
EREA	1 291	1 324	1 325	1 259	1 198	1 191	1 149	1 121	1 056	1 059	1 047	980
Total Public	196 290	195 044	194 756	194 539	194 307	195 209	195 763	196 090	196 365	194 997	192 650	190 029
Privé												
Collèges	26 116	26 183	26 021	25 947	25 945	25 889	26 033	26 106	26 212	26 205	26 164	26 019
LP	6 350	6 105	6 174	6 290	6 267	6 364	6 427	6 486	6 516	6 440	6 421	6 361
Lycées	17 693	17 542	17 588	17 503	17 531	17 672	17 479	17 523	17 565	17 592	17 700	17 628
Total Privé	50 159	49 830	49 783	49 740	49 743	49 925	49 939	50 115	50 293	50 237	50 285	50 008
Total Public + Privé	246 449	244 874	244 539	244 279	244 050	245 134	245 702	246 205	246 658	245 234	242 935	240 037

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par division selon le type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	1993 1994	1994 1995	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Public													
Collèges	23,6	23,7	23,7	23,6	23,5	23,5	23,5	23,3	23,3	23,2	23,3	23,3	23,3
LP	21,4	21,7	22,0	21,9	22,0	21,7	21,1	20,2	19,9	19,8	19,9	20,1	20,1
Lycées	28,8	28,6	28,6	28,4	28,3	28,2	27,7	27,4	27,2	27,1	27,1	27,3	27,3
EREA	9,3	9,3	9,2	9,1	9,5	9,8	9,7	9,7	9,8	10,2	10,2	10,5	11,1
Privé													
Collèges	25,2	25,0	24,9	24,8	24,8	24,8	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,8
LP	20,1	20,6	20,8	20,7	20,5	20,0	19,2	18,7	18,3	18,3	18,6	18,6	18,9
Lycées	24,3	24,7	24,5	24,8	24,8	24,4	24,0	23,6	23,5	23,5	23,5	23,6	23,8
Public + Privé													
Collèges	23,9	23,9	23,9	23,8	23,8	23,8	23,7	23,6	23,6	23,5	23,6	23,6	23,6
LP	21,2	21,5	21,8	21,7	21,7	21,3	20,7	19,8	19,6	19,4	19,6	19,8	19,9
Lycées	27,7	27,6	27,6	27,5	27,5	27,3	26,8	26,5	26,3	26,2	26,3	26,4	26,5
EREA	9,3	9,3	9,2	9,1	9,5	9,8	9,7	9,7	9,8	10,2	10,2	10,5	11,1

2 Les établissements

Présentation

Sur le territoire national, le nombre d'établissements du second degré est de 11 423 à la rentrée 2005, dont 331 dans les DOM (2,9 %). Les différences relevées entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Cinq académies de France métropolitaine totalisent à elles seules 30 % des établissements. Il s'agit de Versailles, Lille, Créteil, Nantes et Rennes [1].

Six établissements sur dix sont des collèges. Pour Clermont-Ferrand et Dijon, leur part est de plus de 67 %. En revanche, Marseille a, relativement aux autres académies, moins de collèges en raison d'une offre de lycées privés plus importante. Le nombre de lycées d'enseignement général représente globalement une fois et demi le nombre de lycées professionnels, mais les différences entre académies sont très fortes. Il y a presque parité dans sept académies (Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Lyon, Nancy-Metz, Toulouse et Guadeloupe), voire un nombre de lycées d'enseignement général inférieur à celui des lycées professionnels à Besançon. Ils sont cependant deux fois plus nombreux pour cinq académies (Corse, Dijon, Nice, Strasbourg et Guyane) voire trois fois plus dans les académies d'Île-de-France.

80 établissements régionaux d'enseignement adapté couvrent l'ensemble des académies métropolitaines, l'académie de Nice exceptée. Les académies de Versailles et Lille disposent chacune de plus de cinq établissements.

Trois établissements du second degré sur dix relèvent du secteur privé. Dans les académies de Nantes, Paris et Rennes, leur poids avoisine ou dépasse 45 % des établissements. Dans les académies des DOM, seul un établissement du second degré sur six est privé. La part des collèges dans l'ensemble des établissements est nettement plus élevée dans le secteur public que dans le secteur privé (66,1 % et 50,8 % respectivement). Quant à l'écart entre les lycées, on compte 148 lycées d'enseignement général pour 100 lycées professionnels dans le secteur public, et 163 respectivement en ce qui concerne les établissements du secteur privé.

Définitions

■ **LEGT, LP, EREA.** Lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels, établissements régionaux d'enseignement adapté.

■ **EREA.** Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 EREA des jeunes présentent des déficiences visuelles. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel, adapté ou non.

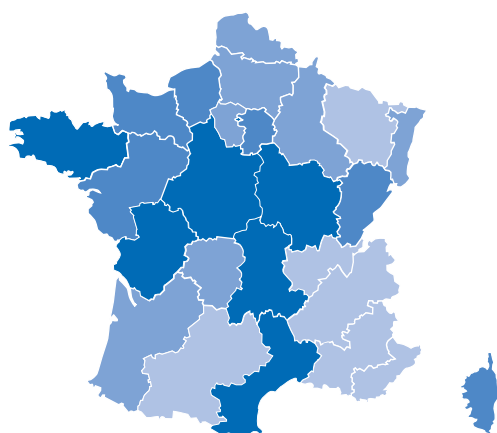
→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Nombre d'établissements du second degré par académie (France métropolitaine + DOM)

Académies	Public					Privé				Public + Privé
	Collèges	LP	LEGT	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT	Total	
Aix-Marseille	201	47	57	3	308	71	61	64	196	504
Amiens	173	46	44	2	265	43	23	27	93	358
Besançon	115	27	29	2	173	38	20	9	67	240
Bordeaux	249	61	70	5	385	94	41	44	179	564
Caen	151	24	42	3	220	55	23	27	105	325
Clermont-Ferrand	142	26	30	3	201	63	12	28	103	304
Corse	28	4	9	1	42	2	-	2	4	46
Créteil	345	40	126	3	514	76	18	52	146	660
Dijon	163	19	43	3	228	28	7	21	56	284
Grenoble	241	47	81	4	373	91	46	59	196	569
Lille	329	99	86	6	520	123	19	63	205	725
Limoges	77	19	23	1	120	12	6	8	26	146
Lyon	210	54	68	3	335	102	56	58	216	551
Montpellier	198	29	46	2	275	67	29	33	129	404
Nancy-Metz	233	64	60	4	361	47	37	41	125	486
Nantes	241	51	66	4	362	173	38	80	291	653
Nice	138	21	37	-	196	39	18	42	99	295
Orléans-Tours	236	42	50	3	331	58	21	32	111	442
Paris	110	34	74	4	222	70	20	99	189	411
Poitiers	160	34	41	4	239	47	10	21	78	317
Reims	135	31	38	2	206	31	11	18	60	266
Rennes	212	42	59	5	318	180	34	63	277	595
Rouen	166	30	48	2	246	35	13	23	71	317
Strasbourg	144	18	53	1	216	32	16	24	72	288
Toulouse	230	58	66	3	357	85	40	46	171	528
Versailles	410	50	144	7	611	105	24	74	203	814
France métropolitaine	5 037	1 017	1 490	80	7 624	1 767	643	1 058	3 468	11 092
Guadeloupe	43	7	15	-	65	9	11	6	26	91
Guyane	26	3	6	-	35	3	-	2	5	40
Martinique	42	10	13	-	65	6	2	6	14	79
La Réunion	72	13	27	-	112	5	2	2	9	121
DOM	183	33	61	-	277	23	15	16	54	331
France métropolitaine + DOM	5 220	1 050	1 551	80	7 901	1 790	658	1 074	3 522	11 423

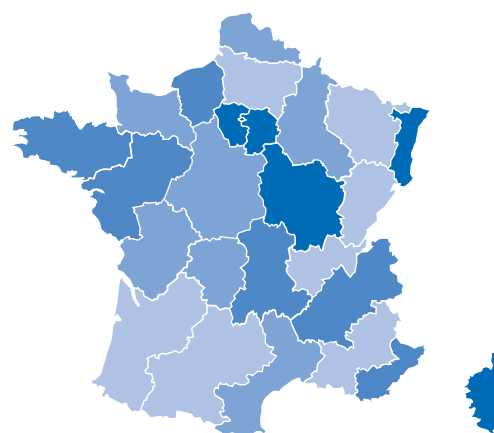
Part des collèges dans les établissements du second degré



nombre de collèges / nombre d'établissements %

- 65,3 - 67,4
- 63,4 - 65,3
- 60,3 - 63,4
- 43,8 - 60,3

Représentation des LEGT par rapport aux LP



nombre de LEGT par rapport aux LP

- 2,26 - 3,20
- 1,50 - 2,26
- 1,24 - 1,50
- 0,81 - 1,24

2 Les établissements

Présentation

La quasi-totalité des collégiens du secteur public (96,1 %) suit un enseignement de premier cycle. Cette constatation se renforce dans le secteur privé qui ne dispense pratiquement pas d'enseignement adapté. Une partie des élèves de lycée professionnel, 3,8 % dans le secteur public et 8,6 % dans le secteur privé, suit un enseignement de premier cycle, principalement en classe de troisième générale. La part des élèves de lycées, inscrits en second cycle professionnel, est révélatrice de la présence des lycées polyvalents dans ce type d'établissements (8,9 % dans le public et 11,8 % dans le privé). 77 % des élèves des lycées publics, 73,5 % de ceux des lycées privés, sont scolarisés dans les classes de second cycle général et technologique. Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) dispensés dans ces mêmes établissements concernent un élève sur sept dans le secteur public et un sur huit dans le secteur privé [1].

Après la forte croissance enregistrée depuis 1970-1971 sur l'ensemble des cycles d'enseignement et des secteurs, le nombre de divisions connaît depuis le milieu des années 80 des évolutions variées. Il reste stable pour le second cycle professionnel depuis 2002. Cet indicateur connaît une croissance soutenue pour le second cycle général et technologique, jusqu'à la rentrée 1991 avant de se stabiliser depuis une quinzaine d'années. Quant au premier cycle, après une certaine stabilité, il diminue depuis les rentrées 2004 et 2005, accompagnant la baisse démographique des effectifs de collèges [2].

Le nombre moyen d'élèves par division présente, sur les dix dernières années, une relative stabilité [3].

Définitions

■ **La "division" ou la "classe"**. Le terme "division" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.

■ **Nombre moyen d'élèves par cycle d'enseignement**. Sont exclus de cette statistique les élèves des formations suivantes : préparations diverses, formations complémentaires ou classes de STS-CPGE.

■ **STS**. Sections de techniciens supérieurs.

■ **CPGE**. Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **CLIPA**. Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **CPA**. Classes préparatoires à l'apprentissage.

■ **FC**. Formations complémentaires.

■ **Enseignement adapté**. Il est assuré dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Voir en 4.21.

■ **SES**. Sections d'éducation spécialisée. Voir en 4.21.

■ **EREA**. Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 EREA des jeunes présentent des déficiences visuelles. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel, adapté ou non.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6260, 6261, 6368, 6369, 6431, 6432, 6490, 6491, 6555, 6556, 6636, 6637, 6705, 6706, 6765, 6766, 6820, 6821, 6876.
- Notes d'Information, 90.37, 01.01.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Collèges et lycées : évolution selon le cycle d'enseignement 2.5

[1] Répartition des élèves par type d'établissement et par cycle d'enseignement en 2005-2006 (%) (France métropolitaine + DOM)

	1 ^{er} cycle	Enseignement adapté (SEGPA)	2 nd cycle professionnel	2 nd cycle général et technologique	STS/CPGE	Préparations diverses et FC	Ensemble	Nombre total d'élèves
Public								
Collèges	96,1	3,9	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	2 557 945
LP	3,8	0,0	94,3	1,2	0,5	0,2	100,0	451 391
Lycées (LEGT)	0,2	0,0	8,9	77,0	13,8	0,2	100,0	1 557 381
EREA	9,5	54,2	34,5	1,4	0,4	0,0	100,0	10 838
Total Public	54,2	2,3	12,4	26,3	4,7	0,1	100,0	4 577 555
Privé								
Collèges	99,3	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	645 332
LP	8,6	0,1	87,5	0,6	2,9	0,3	100,0	119 956
Lycées (LEGT)	1,9	0,0	11,8	73,5	12,4	0,4	100,0	419 303
Total Privé	55,7	0,3	13,1	26,1	4,7	0,2	100,0	1 184 591

Lecture : 96,1 % des effectifs des collèges publics sont scolarisés en 1^{er} cycle. 54,2 % des effectifs du secteur public sont en 1^{er} cycle.

[2] Évolution du nombre de divisions par cycle d'enseignement (France métropolitaine + DOM)

	1970 1971 (1)	1995 1996	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Public (2)											
1 ^{er} cycle (3)	85 534	110 601	108 812	108 333	108 462	108 890	108 840	108 652	107 392	105 570	103 308
SES/SEGPA	-	9 245	8 908	8 879	8 705	8 582	8 470	8 360	8 178	8 013	7 822
2 nd cycle professionnel	20 003	26 479	27 151	27 396	27 830	27 952	28 015	28 256	28 349	28 308	28 308
2 nd cycle général et technologique	22 839	40 981	41 592	41 508	41 927	41 947	42 214	42 417	42 340	42 027	41 850
Total Public	128 376	187 306	186 463	186 116	186 924	187 371	187 539	187 685	186 259	183 918	181 288
Privé											
1 ^{er} cycle (3)	20 399	27 379	27 097	27 016	26 936	26 999	27 059	27 105	27 003	26 888	26 647
SES/SEGPA	-	227	241	245	247	262	271	279	280	288	292
2 nd cycle professionnel	8 199	7 121	7 399	7 621	7 881	7 867	7 922	7 993	7 983	8 084	8 038
2 nd cycle général et technologique	7 801	12 517	12 455	12 386	12 354	12 332	12 328	12 328	12 370	12 414	12 364
Total Privé	36 399	47 244	47 192	47 268	47 418	47 460	47 580	47 705	47 636	47 674	47 341
Total Public + Privé	164 775	234 550	233 655	233 384	234 342	234 831	235 119	235 390	233 895	231 592	228 629

(1) Seulement France métropolitaine.

(2) Y compris EREA à partir de 1996.

(3) Y compris CPA et CLIPA et non compris SES/SEGPA et classes-ateliers des collèges.

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par division selon le cycle (France métropolitaine + DOM)

	1970 1971 (1)	1995 1996	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Public (2)											
1 ^{er} cycle (3)	26,4	24,5	24,3	24,3	24,2	24,1	24	23,9	24,0	23,9	24,0
SES/SEGPA	-	12,5	12,8	12,9	13,1	13,2	13,2	13,1	13,3	13,4	13,5
2 nd cycle professionnel	24,0	21,6	21,6	21,5	20,8	19,9	19,7	19,6	19,7	20,0	20,1
2 nd cycle général et technologique	28,6	29,4	29,3	29,3	28,8	28,6	28,5	28,5	28,5	28,7	28,8
Privé											
1 ^{er} cycle (3)	25,1	24,7	24,7	24,6	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8	24,7
SES/SEGPA	-	14,2	14,2	14,7	14,6	14,3	14,1	14	13,9	13,9	13,9
2 nd cycle professionnel	20,7	21,2	21,3	20,7	19,7	18,9	18,6	18,6	18,9	18,9	19,2
2 nd cycle général et technologique	25,0	25,5	25,5	25,1	24,7	24,5	24,5	24,5	24,6	24,8	25,0
Public + Privé											
1 ^{er} cycle (3)	26,2	24,6	24,4	24,4	24,3	24,2	24,1	24,1	24,1	24,1	24,2
SES/SEGPA	-	12,6	12,9	13	13,2	13,2	13,2	13,3	13,3	13,4	13,5
2 nd cycle professionnel	23,1	21,5	21,6	21,3	20,6	19,7	19,4	19,4	19,6	19,7	19,9
2 nd cycle général et technologique	27,7	28,5	28,4	28,3	27,9	27,7	27,6	27,6	27,6	27,8	27,9

(1) Seulement France métropolitaine.

(2) Y compris EREA à partir de 1996.

(3) Y compris CPA et CLIPA et non compris SES/SEGPA et classes-ateliers des collèges.

2 Les établissements

Présentation

Dans l'ensemble du premier cycle, la taille moyenne des classes dans les établissements publics et privés sous contrat est de 23,6 élèves. 5 % d'entre elles accueillent au moins 30 élèves. Les classes de SEGPA et UPI, CPA, de par leurs fonctions spécifiques d'encadrement, sont peu chargées avec moins de 15 élèves en moyenne. Ces classes exceptées, c'est en début et en fin d'enseignement de collège que le nombre d'élèves par classe est le plus faible avec 24 élèves. En effet, plus d'une classe sur deux regroupe moins de 25 élèves en sixième et troisième [1]. Dans l'enseignement professionnel, la taille des classes est plus élevée dans le domaine des services que dans celui de l'industrie. La différence de quatre élèves observée dans ces deux catégories de spécialités se retrouve à chaque niveau de formation. C'est dans les CAP que le nombre moyen d'élèves par division est le plus faible avec 15 élèves. Plus d'une classe sur deux compte moins de 15 élèves. À l'opposé, les divisions de BEP présentent les effectifs les plus élevés des formations professionnelles. Une classe sur six accueille au moins trente élèves.

Avec 28,1 élèves, la taille des divisions dans le second cycle général et technologique est la plus élevée des trois cycles d'enseignement. La classe de seconde de détermination reste la plus chargée, avec 31 élèves en moyenne. Près d'une division sur cinq scolarise plus de 34 élèves. Concernant le cycle terminal, les effectifs par classe ne sont plus que de 26,7. Un écart de 2 élèves est cependant observé en faveur des classes d'enseignement technologique par rapport à celles d'enseignement général, plus chargées.

Ces indicateurs de taille sont assez différents selon le secteur d'enseignement avec une plus grande diversité de situations dans le secteur privé sous contrat [2]. Dans les établissements privés sous contrat, pour le premier cycle, le nombre moyen d'élèves par classe est légèrement plus élevé que dans le secteur public, avec 24,9 élèves et 23,3 respectivement. Cette différence s'explique par l'importance relative des divisions de plus de 29 élèves dans le secteur privé. Les valeurs caractérisant le second cycle professionnel sont très proches entre les deux secteurs, malgré une plus forte concentration de classes autour de 20-24 élèves dans le secteur public. Enfin, dans le second cycle général et technologique, cycle le plus chargé, l'écart est de 3 élèves en faveur des établissements privés sous contrat. En effet, une classe sur dix accueille moins de 15 élèves dans le secteur privé. À l'opposé, dans le secteur public, près de six classes sur dix scolarisent au moins 30 élèves.

Définitions

- **La "division" ou la "classe"**. Le terme "division" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.
- **BEP**. Brevet d'études professionnelles.
- **BMA**. Brevet des métiers d'art.
- **CAP**. Certificat d'aptitude professionnelle.
- **CPA**. Classe préparatoire à l'apprentissage.
- **CLIPA**. Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
- **MC**. Mentions complémentaires (aux BEP ou CAP).
- **AES, INS**. Dispositifs d'aide et de soutien en classe de quatrième (AES) et en troisième d'insertion (INS).

→ Pour en savoir plus

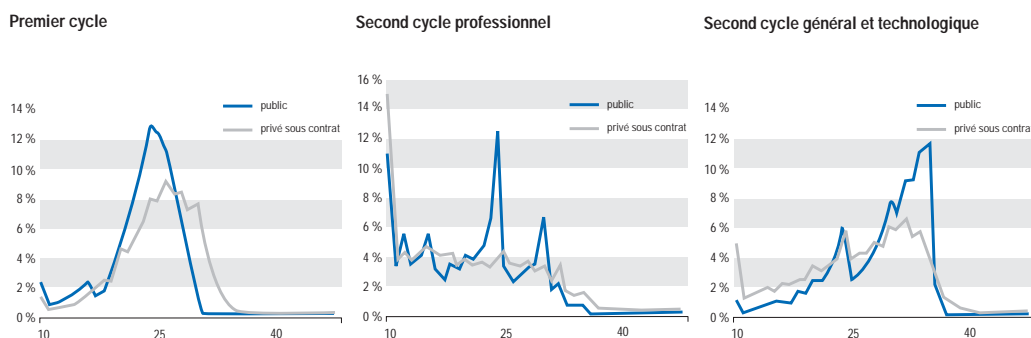
Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Répartition des divisions selon leur taille et nombre moyen d'élèves par division en 2005-2006 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

		- de 15 élèves	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 40 élèves	40 élèves et plus	Total	Nbre de divisions	Nbre moyen d'élèves / division
Sixième		1,8	7,0	43,9	42,4	4,8	0,1	0,0	100,0	32 335	24,0
Cinquième		0,9	5,2	39,8	49,3	4,8	0,0	0,0	100,0	30 880	24,6
Quatrième (y compris AES)		1,5	6,3	36,9	49,0	6,2	0,2	0,0	100,0	32 286	24,6
Troisième (y compris INS)		2,3	9,2	40,0	42,9	5,5	0,1	0,0	100,0	32 963	24,0
Total 6^e à 3^e		1,6	6,9	40,2	45,8	5,3	0,1	0,0	100,0	128 464	24,3
UPI, CPA, CLIPA		88,2	4,4	5,0	2,1	0,3	0,0	0,1	100,0	938	9,9
Total 1^{er} cycle (hors SEGPA)		2,3	6,9	39,9	45,5	5,3	0,1	0,0	100,0	129 402	24,2
SEGPA		53,6	45,1	0,9	0,2	0,1	0,0	0,0	100,0	8 114	13,5
Total 1^{er} cycle	Pu + Pr s/c	5,3	9,2	37,6	42,9	5,0	0,1	0,0	100,0	137 515	23,6
	Public	5,6	9,1	39,8	43,4	2,1	0,0	0,0	100,0	111 130	23,3
	Privé s/c	3,9	9,6	28,3	40,4	17,3	0,5	0,1	100,0	26 385	24,9
CAP	Industrie	65,8	16,4	12,9	3,8	0,9	0,1	0,0	100,0	3 483	13,5
	Services	41,4	21,5	17,9	11,0	6,7	1,5	0,0	100,0	2 099	17,6
	Ensemble	56,6	18,3	14,8	6,5	3,1	0,6	0,0	100,0	5 582	15,0
BEP	Industrie	20,8	18,2	39,6	15,1	6,0	0,2	0,0	100,0	8 816	20,3
	Services	9,6	12,1	29,7	21,4	24,0	2,8	0,3	100,0	10 190	24,3
	Ensemble	14,8	15,0	34,3	18,5	15,7	1,6	0,2	100,0	19 006	22,4
Bac pro et BMA	Industrie	43,4	21,8	24,3	8,4	2,1	0,1	0,0	100,0	4 760	16,5
	Services	22,1	21,9	26,6	16,7	11,4	1,2	0,1	100,0	5 446	20,6
	Ensemble	32,0	21,8	25,5	12,8	7,1	0,7	0,1	100,0	10 206	18,7
Total 2nd cycle professionnel (1)	Industrie	37,2	18,6	29,4	10,8	3,8	0,2	0,0	100,0	17 327	17,7
	Services	18,2	16,4	26,9	18,4	17,8	2,1	0,2	100,0	18 115	22,2
	Pu + Pr s/c	27,5	17,5	28,1	14,7	11,0	1,2	0,1	100,0	35 442	20,0
	Public	26,7	16,8	30,8	14,1	10,8	0,7	0,0	100,0	28 392	20,0
	Privé s/c	30,5	20,1	17,3	17,0	11,4	3,1	0,5	100,0	7 050	19,8
Seconde		0,9	1,2	6,7	15,5	56,7	18,9	0,1	100,0	16 939	31,1
Première	Générale	4,5	7,4	21,6	17,8	36,8	11,6	0,3	100,0	11 588	27,5
	Technologique	9,3	12,8	22,9	21,7	26,7	6,5	0,1	100,0	6 579	25,1
	Ensemble	6,2	9,3	22,1	19,2	33,1	9,8	0,2	100,0	18 167	26,7
Terminale	Générale	3,9	7,5	21,7	19,7	35,0	12,0	0,1	100,0	11 577	27,5
	Technologique	8,8	11,7	23,5	21,2	27,3	7,3	0,2	100,0	6 878	25,4
	Ensemble	5,7	9,1	22,3	20,3	32,2	10,3	0,1	100,0	18 456	26,7
Total 2nd cycle général et technologique	Pu + Pr s/c	4,4	6,7	17,3	18,4	40,3	12,8	0,2	100,0	53 562	28,1
	Public	2,7	5,5	16,9	17,5	43,4	13,9	0,0	100,0	41 850	28,8
	Privé s/c	10,4	10,7	18,7	21,5	28,9	9,0	0,7	100,0	11 712	25,7

(1) Y compris mentions complémentaires, formations complémentaires de niveaux IV et V et préparations diverses pré-bac.

[2] Répartition des divisions des trois cycles d'enseignement en 2005 selon la taille détaillée (France métropolitaine + DOM, Public et Privé sous contrat, y compris EREA)



Lecture - 12,5 % des classes de premier cycle dans les établissements publics accueillent exactement 24 élèves (respectivement 7,7 % dans l'enseignement privé).

2 Les établissements

Présentation

Les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM sont de tailles extrêmement variées, et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est toujours supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins étendu.

L'effectif moyen des collèges atteint 490 élèves dans le secteur public, et 361 dans le secteur privé [1]. L'accueil des élèves de SEGPA, plus spécifique au secteur public, n'explique qu'une faible partie de cette différence. Le secteur privé présente des petites unités d'enseignement ; un peu plus d'un collège privé sur dix a moins de 100 élèves alors qu'on ne compte que quelques établissements de cette taille dans le secteur public. De même, trois collèges privés sur quatre scolarisent moins de 500 élèves dans leurs murs ; c'est le cas de la moitié des collèges publics.

Les lycées professionnels montrent des différences de taille moyenne par secteur plus marquées que dans les collèges avec 430 élèves pour les établissements publics et 182 élèves pour le secteur privé [2]. Quatre lycées professionnels privés sur dix scolarisent moins de 100 élèves et la proportion des autres lycées professionnels diminue avec l'augmentation de la taille de l'établissement. Dans le secteur public, la distribution des établissements est assez centrée autour du regroupement "200 à 500 élèves" qui concerne 60 % d'entre eux.

L'effectif moyen des lycées est de 1 004 élèves pour le secteur public et de 390 élèves pour le secteur privé [3]. Le poids des élèves des classes post-bac, comparable entre les deux secteurs, ne joue pas sur cet écart. Là aussi, la distribution des lycées privés est plus concentrée sur les petites tailles. Près de huit lycées privés sur dix scolarisent moins de 600 élèves et un établissement sur deux accueille moins de 300 élèves. Dans le secteur public, les établissements sont plus grands ; un peu plus de 40 % des lycées publics ont une taille comprise entre "900 et 1 500 élèves" et encore un établissement sur sept accueille au moins 1 500 élèves.

Définitions

- **Taille des établissements scolaires.** Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté [4.21] et post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.
- **SEGPA.** Section d'enseignement général et professionnel adapté.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des collèges et des collégiens selon la taille de l'établissement en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	51	1,0	3 943	0,2	201	11,2	12 030	1,9
De 100 à 199 élèves	298	5,7	47 608	1,9	342	19,1	52 232	8,1
De 200 à 299 élèves	585	11,2	147 211	5,8	314	17,5	76 800	11,9
De 300 à 399 élèves	819	15,7	288 631	11,3	265	14,8	91 634	14,2
De 400 à 499 élèves	1 031	19,8	462 482	18,1	235	13,1	105 915	16,4
De 500 à 599 élèves	965	18,5	529 672	20,7	154	8,6	84 248	13,1
De 600 à 699 élèves	703	13,5	452 388	17,7	104	5,8	67 122	10,4
De 700 à 799 élèves	431	8,3	320 182	12,5	67	3,7	50 305	7,8
De 800 à 899 élèves	198	3,8	166 152	6,5	46	2,6	38 694	6,0
900 élèves et plus	139	2,7	139 676	5,5	62	3,5	66 352	10,3
Total	5 220	100,0	2 557 945	100,0	1 790	100,0	645 332	100,0
Taille moyenne de l'établissement			490 élèves				361 élèves	

Lecture - 18,5 % des collèges publics ont une taille comprise entre 500 et 600 élèves. 20,7 % des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 500 et 600 élèves.

[2] Répartition des lycées professionnels et des lycéens selon la taille de l'établissement en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	8	0,8	559	0,1	266	40,4	13 681	11,4
De 100 à 199 élèves	80	7,6	12 967	2,9	151	22,9	22 716	18,9
De 200 à 299 élèves	197	18,8	50 065	11,1	106	16,1	25 945	21,6
De 300 à 399 élèves	226	21,5	78 377	17,4	77	11,7	26 517	22,1
De 400 à 499 élèves	216	20,6	95 805	21,2	29	4,4	12 806	10,7
De 500 à 599 élèves	144	13,7	7 892	1,7	13	2,0	7 082	5,9
De 600 à 699 élèves	82	7,8	52 943	11,7	6	0,9	3 765	3,1
De 700 à 799 élèves	46	4,4	34 476	7,6	9	1,4	6 632	5,5
De 800 à 899 élèves	25	2,4	21 070	4,7	1	0,2	812	0,7
900 élèves et plus	26	2,5	27 237	6,0	-	0,0	-	0,0
Total	1 050	100,0	451 391	100,0	658	100,0	119 956	100,0
Taille moyenne de l'établissement			430 élèves				182 élèves	

[3] Répartition des lycées d'enseignement général et technologique et des lycéens selon la taille de l'établissement en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	2	0,1	119	0,0	177	16,5	9 317	2,2
De 100 à 199 élèves	12	0,8	1 866	0,1	201	18,7	29 929	7,1
De 200 à 299 élèves	31	2,0	7 613	0,5	155	14,4	38 538	9,2
De 300 à 399 élèves	62	4,0	21 667	1,4	132	12,3	45 736	10,9
De 400 à 499 élèves	95	6,1	42 777	2,7	109	10,1	48 684	11,6
De 500 à 599 élèves	101	6,5	55 577	3,6	68	6,3	37 314	8,9
De 600 à 699 élèves	121	7,8	78 969	5,1	74	6,9	47 809	11,4
De 700 à 799 élèves	124	8,0	93 103	6,0	40	3,7	30 224	7,2
De 800 à 899 élèves	135	8,7	115 106	7,4	25	2,3	21 192	5,1
De 900 à 1199 élèves	388	25,0	404 229	26,0	62	5,8	64 580	15,4
De 1200 à 1499 élèves	274	17,7	363 889	23,4	22	2,0	29 729	7,1
1500 élèves et plus	206	13,3	372 466	23,9	9	0,8	16 251	3,9
Total	1 551	100,0	1 557 381	100,0	1 074	100,0	419 303	100,0
Taille moyenne de l'établissement			1 004 élèves				390 élèves	

2 Les établissements

Présentation

Dans le second degré, la part des demi-pensionnaires continue à augmenter à la rentrée 2005 (+ 2 points), après avoir connu une légère baisse à la rentrée 2004. Tous cycles confondus, elle atteint 60,8 % dans le secteur public, et 54,3 % dans le secteur privé [1]. La part des externes, quant à elle, poursuit sa baisse et est égale à 36,4 %.

Quel que soit le secteur, les évolutions se font dans le même sens : dans le public, l'externat perd un grand nombre d'élèves (- 122 900 élèves) alors que la demi-pension en accueil de plus en plus (60,8 %) et que l'internat se stabilise (3,7 %) ; dans le secteur privé, le demi-pensionnat concerne de plus en plus d'élèves (54,3 %) au détriment de l'externat.

En 2005-2006, qu'ils soient demi-pensionnaires, internes ou internes "externés", plus de 2 935 200 élèves prennent leur repas de midi dans un établissement du secteur public, et plus de 687 600 dans un établissement du secteur privé [3].

La part des internes, quant à elle, reste relativement stable. Elle est très faible dans le premier cycle public (0,4 % des élèves) mais concerne 3,6 % des élèves des collèges privés. En 2005, près de 243 200 élèves sont hébergés dans les internats publics ou privés, et près de 8 200 élèves, tout en ayant le statut d'internes, sont hébergés en foyer ou chez un correspondant extérieur [2].

L'internat est plus développé dans les lycées (7 % des élèves), les lycées professionnels (12,4 %), et surtout dans les EREA (52%). Ces établissements sont beaucoup moins nombreux que les collèges ou les lycées, ce qui explique une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial.

Définitions

■ **Les élèves externes** sont les élèves qui fréquentent les établissements uniquement pour y suivre les enseignements ; les externes surveillés restent à l'étude le soir.

■ **Les élèves demi-pensionnaires** prennent leur repas de midi dans les établissements.

■ **Les élèves internes** sont hébergés et nourris pour le repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne "externé".

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Les EREA ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954. Ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires de l'enseignement général ou professionnel. Ils scolarisent des enfants déficients profonds ou atteints de handicaps graves. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

■ **L'enseignement adapté du second degré** comprend les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et les unités pédagogiques d'intégration (UPI).

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6875.
- Notes d'Information, 71.102, 76.16, 81.13, 86.36, 89.44, 90.43, 99.23.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré (France métropolitaine + DOM, hors post-baccalauréat)

		2003		2004		2005	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Public	Demi-pensionnaires	2 650 786	59,6	2 580 119	58,5	2 650 986	60,8
	Externes	1 641 425	36,9	1 671 216	37,9	1 548 321	35,5
	Internes	158 600	3,6	158 176	3,6	159 188	3,7
	Total Public	4 450 811	100,0	4 409 511	100,0	4 358 495	100,0
Privé	Demi-pensionnaires	599 438	53,0	605 268	53,5	612 512	54,3
	Externes	464 172	41,1	460 362	40,7	449 323	39,9
	Internes	66 933	5,9	65 316	5,8	65 244	5,8
	Total Privé	1 130 543	100,0	1 130 946	100,0	1 127 079	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	3 250 224	58,2	3 185 387	57,5	3 263 498	59,5
	Externes	2 105 597	37,7	2 131 578	38,5	1 997 644	36,4
	Internes	225 533	4,0	223 492	4,0	224 432	4,1
	Total	5 581 354	100,0	5 540 457	100,0	5 485 574	100,0

[2] Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le statut et le cycle (France métropolitaine + DOM)

Public		1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
1^{er} cycle	Demi-pens.	55,2	54,8	54,3	53,9	54,5	56,0	56,9	57,7	58,7	59,5	59,8	59,4	61,6
	Externes	44,1	44,6	45,1	45,5	45,0	43,5	42,6	41,9	40,9	40,1	39,8	40,2	38,0
	Internes	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
2nd cycle général et technologique	Demi-pens.	56,9	58,5	59,4	59,1	59,3	59,8	60,4	60,8	62,0	63,0	63,4	61,3	64,0
	Externes	36,1	34,7	34,0	34,4	34,4	33,9	33,4	33,2	32,0	30,9	30,5	32,7	30,0
	Internes	7,0	6,8	6,7	6,5	6,4	6,3	6,1	6,0	6,1	6,1	6,1	6,0	6,1
2nd cycle professionnel	Demi-pens.	48,0	47,9	47,4	46,7	46,8	47,2	47,4	47,6	48,7	49,5	49,8	48,8	50,7
	Externes	37,3	37,7	38,4	39,4	39,5	39,3	39,5	39,7	38,6	37,7	37,6	38,5	36,6
	Internes	14,6	14,4	14,2	13,9	13,7	13,4	13,1	12,8	12,8	12,8	12,6	12,7	12,8
2nd cycle adapté	Demi-pens.	51,7	51,7	50,3	51,0	53,3	56,7	58,1	59,1	60,1	60,6	60,7	58,1	60,9
	Externes	44,2	44,4	46,0	45,3	43,4	39,7	38,4	37,3	36,3	35,9	35,7	38,3	35,5
	Internes	4,0	3,9	3,7	3,6	3,4	3,6	3,5	3,5	3,6	3,5	3,6	3,6	3,6
Privé		1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
1^{er} cycle	Demi-pens.	59,2	58,5	58,5	57,8	57,6	58,1	58,7	59,0	59,7	60,5	61,7	62,2	63,6
	Externes	35,5	36,3	36,7	37,6	37,9	37,5	37,2	37,0	36,3	35,6	34,5	34,1	32,8
	Internes	5,3	5,2	4,8	4,6	4,5	4,4	4,1	4,0	4,0	3,9	3,8	3,7	3,6
2nd cycle général et technologique	Demi-pens.	42,4	42,5	42,1	41,6	42,0	41,4	40,7	40,3	41,6	42,3	43,2	44,4	44,9
	Externes	46,1	46,5	47,1	48,1	47,9	48,7	49,8	50,6	49,4	48,6	47,7	46,8	46,2
	Internes	11,5	11,1	10,8	10,3	10,1	10,0	9,5	9,1	9,0	9,1	9,1	8,8	8,9
2nd cycle professionnel	Demi-pens.	33,7	33,2	32,5	32,4	32,2	32,1	31,8	31,8	32,3	33,8	33,8	33,5	33,4
	Externes	54,7	55,2	56,1	56,6	57,1	57,3	58,1	58,6	58,2	56,7	57,1	57,6	57,6
	Internes	11,6	11,6	11,4	11,0	10,7	10,7	10,1	9,6	9,4	9,5	9,1	8,9	9,0
2nd cycle adapté	Demi-pens.	68,1	69,3	65,8	67,0	68,7	67,9	66,6	66,0	68,6	68,8	69,1	67,0	66,0
	Externes	25,7	24,0	26,4	25,1	24,0	24,2	24,5	25,6	22,8	23,3	23,0	25,4	26,0
	Internes	6,2	6,7	7,8	7,9	7,3	7,9	8,9	8,4	8,6	7,9	7,9	7,6	7,9

[3] Répartition des élèves du second degré et post-baccalauréat selon leur statut et le type d'établissement du second degré à la rentrée 2005 (France métropolitaine + DOM)

		Collèges	EREA	LEGT	LP	Total	%	Dont CPGE, STS ou préparations diverses post-bac
Public	Externe	968 890	317	498 767	164 491	1 632 465	35,7	93 392
	Externe surveillé	4 640	8	4 773	458	9 879	0,2	631
	Demi-pensionnaire	1 576 714	4 944	944 552	226 447	2 752 657	60,1	101 671
	Interne	7 535	5 534	103 853	59 753	176 675	3,9	18 314
	Interne externé	166	35	5 436	242	5 879	0,1	5 052
	Total Public	2 557 945	10 838	1 557 381	451 391	4 577 555	100,0	219 060
Privé	Externe	187 816		203 445	69 556	460 817	38,9	46 359
	Externe surveillé	22 367		10 024	3 766	36 157	3,1	1 292
	Demi-pensionnaire	413 560		168 807	36 314	618 681	52,2	6 169
	Interne	21 171		35 550	9 861	66 582	5,6	3 230
	Interne externé	418		1 477	459	2 354	0,2	462
	Total Privé	645 332		419 303	119 956	1 184 591	100,0	57 512
Total	3 203 277	10 838	1 976 684	571 347	5 762 146		276 572	

2 Les établissements

Présentation

Dans l'ensemble des établissements privés du premier degré et second degré, la part des élèves scolarisés dans des établissements sous contrat a toujours été extrêmement importante. Dans le premier degré, pour la rentrée 1999, nous ne disposons que du nombre d'élèves en fonction du contrat souscrit par l'établissement (en raison d'une grève administrative des directeurs d'école). Aucune information plus récente n'est disponible [1]. Pour mémoire, sur ces 871 000 élèves scolarisés dans le premier degré privé à la rentrée 1999, 98,4 % le sont dans des établissements sous contrat (dont 60 % dans le secteur privé sous contrat d'association). Les élèves se trouvant dans des établissements hors contrat ne représentent que 1,6 % de l'ensemble des élèves du secteur privé.

Le second degré privé scolarise 1 127 000 élèves en 2005-2006, en France métropolitaine et dans les DOM, un effectif en légère diminution par rapport à l'année précédente (- 0,3 %). 97,3 % de ces élèves sont scolarisés dans des classes sous contrat ; les pourcentages sont de 98,9 % pour le premier cycle, de 97,3 % pour le second cycle général et technologique et de 90,3 % pour le second cycle professionnel. C'est dans ce dernier cycle et pour les formations de CAP, que la part des élèves dans les établissements hors contrat est la plus importante (45,2 %). Ces pourcentages restent d'une très grande stabilité [2].

Définitions

■ **Contrat simple.** Le contrat simple entraîne la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants. Les enseignants sont alors maîtres agréés, et salariés de droit privé.

Le contrat simple n'existe que dans le premier degré (seuls 330 élèves du second degré se trouvent encore dans des classes sous contrat simple).

■ **Contrat d'association.** Le contrat d'association entraîne, comme pour le contrat simple, la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants ; ils sont majoritairement maîtres contractuels et bénéficient d'un contrat de droit public. Il entraîne également la prise en charge par l'État du financement des charges de fonctionnement d'externat (le "forfait d'externat").

En plus des heures d'enseignement devant les divisions sous contrat, l'État rémunère depuis le 1^{er} janvier 1993 des heures de décharge pour la fonction de directeur d'établissement du premier degré, ainsi que les documentalistes dans le second degré.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Nombre d'élèves dans le premier degré privé en 1999-2000 selon le contrat d'établissement souscrit (France métropolitaine)

	Association	Sous contrat Simple	Total	Hors contrat	Total premier degré privé
Classes préélémentaires (1)	175 209	125 175	300 384	5 171	305 555
Classes élémentaires (2)	338 394	213 842	552 236	8 581	560 817
Classes d'initiation	123	-	123	2	125
Classes d'adaptation	1043	815	1 858	64	1 922
Classes d'intégration scolaire	1 442	1 137	2 579	6	2 585
Total premier degré privé	516 211	340 969	857 180	13 824	871 004

(1) Les élèves de CP des classes préélémentaires d'écoles maternelles sont comptés avec les élèves de préélémentaire.

(2) Les élèves des sections préélémentaires d'écoles élémentaires sont comptés avec les élèves d'élémentaire.

Avertissement : en raison d'une grève administrative d'un certain nombre de directeurs d'école, les données relatives à l'enseignement privé par type de contrat ne sont pas disponibles. Le tableau ci-dessus propose le nombre d'élèves par niveau en fonction du contrat d'établissement.

Les données de la rentrée 1999 sont maintenues en raison de la grève administrative.

[2] Répartition des élèves dans le second degré privé en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Sous contrat	% par rapport au total	Hors contrat	% par rapport au total	Total Privé
Premier cycle					
Sixième	161 541	99,0	1 601	1,0	163 142
Cinquième	158 499	98,9	1 759	1,1	160 258
Quatrième	165 147	98,9	1 884	1,1	167 031
Troisième	165 360	98,8	2 030	1,2	167 390
Total sixième à troisième	650 547	98,9	7 274	1,1	657 821
Autres (SEGPA, UPI, classes-relais, CPA, CLIPA)	5 370	98,3	91	1,7	5 461
Total premier cycle	655 917	98,9	7 365	1,1	663 282
Second cycle professionnel					
CAP en 3 ans	-	0,0	235	100,0	235
CAP en 2 ans	14 736	63,3	8 544	36,7	23 280
CAP en 1 an	622	13,7	3 910	86,3	4 532
BEP en 1 et 2 ans	83 117	98,4	1 343	1,6	84 460
Mentions complémentaires aux CAP et BEP	1 388	95,8	61	4,2	1 449
Bac pro / BMA en 1, 2 et 3 ans	39 730	97,6	982	2,4	40 712
Total second cycle professionnel	139 593	90,3	15 075	9,7	154 668
Second cycle général et technologique					
Seconde	102 863	97,8	2 309	2,2	105 172
Première	100 135	97,3	2 759	2,7	102 894
Terminale	97 860	97,0	2 991	3,0	100 851
Total second cycle général et technologique	300 858	97,4	8 059	2,6	308 917
Total général	1 096 368	97,3	30 499	2,7	1 126 867
Préparations diverses et formations complémentaires					
Préparations diverses pré-baccalauréat	88	69,8	38	30,2	126
Formations complémentaires	-	0,0	27	100,0	27
Total France métropolitaine + DOM	1 096 456	97,3	30 564	2,7	1 127 020

2 Les établissements

Présentation

Les établissements publics du second degré de France métropolitaine et des DOM restent fortement équipés en micro-ordinateurs. En 2006, on constate une amélioration par rapport à l'année précédente : le nombre moyen d'élèves par appareil passe à 6,2 (contre 7,0) dans les collèges, à 4,4 (contre 4,9) dans les lycées généraux et technologiques (LEGT) et à 3,1 (contre 3,7) dans les lycées professionnels (LP).

Près des trois quarts des établissements ont inclus un volet TIC dans leur projet d'établissement. L'implantation du brevet informatique et Internet (B2i) continue sa progression : en moyenne 7,3 professeurs dans les collèges, 2,5 dans les LEGT et 4,4 dans les LP s'impliquent dans sa validation [1].

Plus de 98 % des établissements du second degré accèdent à l'Internet pour des usages pédagogiques. La protection des réseaux et la sécurité des mineurs face à l'Internet préoccupent davantage ces établissements : 91,4 % des collèges, 96,3 % des LEGT et 94,1 % des LP utilisent des dispositifs de protection des réseaux. De même, 87,1 % des collèges, 88,3 % des LEGT et 88,2 % des LP utilisent des moyens de contrôle des sites Web visités [2].

37,2 % des collèges, 40,7 % des LEGT et 39,3 % des LP mettent des espaces de travail numérique à la disposition des élèves ou des professeurs. Les élèves peuvent dans 16 % des collèges, 27,4 % des LEGT et 21,1 % des LP accéder à des informations de vie scolaire en ligne [3].

Les écoles du premier degré confirment leur bonne position en matière d'équipement. Cette année, 89,8 % des écoles maternelles et 99,1 % des écoles élémentaires disposent de micro-ordinateurs à usage pédagogique. 64,7 % des écoles maternelles et 89,4 % des écoles élémentaires accèdent à l'Internet pour ce même usage. Cette tendance à la hausse concerne également l'utilisation de disposition de contrôle des sites visités dans respectivement 24,4 % et 46,4 % des écoles maternelles et élémentaires [4].

Les petits établissements restent mieux équipés en micro-ordinateurs. Dans les écoles maternelles de moins de 100 élèves, soit 62,4 % des écoles maternelles, on compte 22,3 élèves par appareil. Parallèlement, les écoles maternelles de plus de 180 élèves ont en moyenne un ordinateur pour 43 élèves. 73,1 % des écoles élémentaires disposent d'un appareil pour 10,4 élèves. Dans les écoles de plus grande taille, on compte plus de 23 élèves par appareil [5].

Définitions

■ **Méthodologie.** L'enquête annuelle sur les technologies d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) a été menée auprès des établissements publics des premier et second degrés au cours du deuxième trimestre 2006. Les établissements ayant déjà répondu à l'enquête ont pu mettre à jour les données fournies. Les autres établissements ont la possibilité de se connecter à l'application. Ainsi, c'est un total de 9 585 nouvelles écoles qui a répondu cette année, portant le nombre de répondants du 1^{er} degré de 4 966 à 14 551. Ceci traduit un taux de réponse de 28,7 % ; le triple du taux de réponse obtenu l'année dernière. Pour le 2nd degré, le taux de réponse connaît aussi une nette amélioration, atteignant 60,1 % contre 38 % en 2005.

■ **Charte de bon usage d'Internet.** Document précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des moyens informatiques mis à disposition des utilisateurs.

■ **B2i.** Brevet informatique et Internet. Il s'agit d'une validation de compétences des élèves concernant l'utilisation des TIC tout au long de la scolarité. Il y a deux niveaux de maîtrise : le niveau 1 vérifie généralement l'acquisition de compétences à l'issue de l'école élémentaire. Les élèves qui ne le détiennent pas encore peuvent l'obtenir durant les premières classes de collège. Le niveau 2 contrôle l'acquisition d'autres compétences en fin de classes (quatrième ou troisième) de collège.

■ **Services numériques.** Ensemble de ressources ou d'applications informatiques mises à disposition des usagers sous un format électronique (par exemple un agenda partagé ou un forum de discussion). L'accès à un service numérique s'effectue généralement via un réseau informatique (en particulier par Internet).

■ **Site Web Intranet.** Site Web accessible uniquement à partir des postes informatiques d'un réseau ou d'un ensemble de réseaux à l'intérieur d'une organisation. Lorsque ce type de site est ouvert aux utilisateurs extérieurs au réseau, après authentification, on parle d'Extranet.

Avertissement : un échantillon représentatif à l'échelle nationale composé de 1 002 écoles pour le premier degré et de 1 000 établissements pour le second degré, a été réalisé pour l'enquête. Les remontées contiennent à la fois les réponses de tous les établissements du panel, mais également les réponses des autres établissements. La prise en compte des résultats du panel permet de garantir la représentativité des données ci-contre, issues de l'exploitation de l'ensemble des résultats.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés.

[1] Équipement des établissements du second degré en matériel TICE au deuxième trimestre 2006 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	Nombre d'établissements existant	Équipement en micro-ordinateurs à usage pédagogique			Nombre moyen d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i
			Nombre d'appareils recensés	Nombre moyen d'élèves par appareil	% d'établissement ayant un projet comprenant un volet TIC	
Collèges	3 216	5 220	163 283	6,2	75,0	7,3
LEGT	939	1 551	139 944	4,4	72,6	2,5
LP	543	1 050	50 268	3,1	73,4	4,4

[2] Équipement en matériel TICE au deuxième trimestre 2006 des établissements du second degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

	L'accès à Internet				% d'établissements disposant :		
	% d'établissements ayant accès à Internet pour des usages pédagogiques	% d'établissements utilisant un dispositif de protection des réseaux	% d'établissements utilisant un dispositif de filtrage et/ou de contrôle a posteriori des sites visités	% d'établissements disposant d'une charte de bon usage d'Internet (1)	d'une messagerie interne	d'un site Web Internet (1)	d'un site Web Intranet
Collèges	99,0	91,4	87,1	77,4	34,2	53,6	31,5
LEGT	99,3	96,3	88,3	83,6	34,4	86,7	47,0
LP	98,6	94,1	88,2	80,8	32,8	73,1	30,6

(1) Par rapport au nombre d'établissements ayant accès au réseau Internet.

[3] Services proposés en TICE au deuxième trimestre 2006 par les établissements du second degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

Espace de travail numérique	Informations de vie scolaire accessible en ligne	% d'établissements proposant :							
		Parmi les informations de vie scolaire (1)							
		Notes des élèves	Absences des élèves	Emploi du temps	Cahier de texte de la classe	Carnet de correspondance des élèves	Agenda de l'établissement	Autres	
Collèges	37,2	16,0	9,4	5,2	7,8	4,5	0,7	16,0	16,8
LEGT	40,7	27,4	17,4	9,2	14,4	9,6	1,2	24,8	27,2
LP	39,3	21,1	12,3	6,2	7,9	3,9	0,5	11,3	13,3

(1) Par rapport au nombre d'établissements proposant des informations de vie scolaire accessible en ligne.

[4] Équipement en dispositifs de protection et de sécurité des écoles du premier degré en matériel TICE au deuxième trimestre 2006 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	Nombre d'écoles existant	Outils destinés à des usages pédagogiques		Protection et sécurité des élèves		
			% d'écoles équipées de micro-ordinateurs	% d'écoles ayant accès au réseau Internet	% d'écoles utilisant un dispositif de protection des réseaux	% d'écoles utilisant un dispositif de filtrage et/ou de contrôle a posteriori des sites visités	% d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet (1)
Écoles maternelles	4 276	17 583	89,8	64,7	34,7	24,4	23,2
Écoles élémentaires	10 275	33 085	99,1	89,4	51,7	46,4	37,8

(1) Par rapport au nombre d'établissements ayant accès au réseau Internet.

[5] Répartition du nombre moyen d'élèves par ordinateur au deuxième trimestre 2006 selon la taille des écoles du premier degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

	Nombre d'élèves dans l'école	% d'écoles concernées	Nombre moyen d'élèves par ordinateur	% d'école ayant un projet comprenant un volet TIC
Écoles maternelles	Moins de 100	62,4	22,3	26,2
	100 à 180	33,1	34,2	23,6
	Plus de 180	4,5	43,0	29,4
Écoles élémentaires	Moins de 150	73,1	10,4	48,0
	150 à 300	23,9	15,4	55,0
	Plus de 300	3,0	23,4	61,9

2 Les établissements

Présentation

Les établissements publics du second degré ont déclaré en moyenne environ 14 incidents, ce qui représente 2,4 incidents pour 100 élèves sur l'ensemble de l'année scolaire (de septembre 2004 à juin 2005 inclus). Ce sont au total 80 000 incidents, de nature très diverse, qui ont ainsi été recensés. Les 10 % d'établissements qui ont signalé le plus d'incidents en ont signalé près de la moitié du total. Les collèges, qui représentent les deux tiers des établissements du second degré, ont déclaré 71 % des incidents, les lycées professionnels et les lycées généraux et technologiques environ 14 % chacun, et les EREA 1 %. Le tableau [1] montre que les lycées généraux et technologiques apparaissent nettement moins exposés que les autres types d'établissement.

Deux types d'actes regroupent plus de la moitié des signalements : les violences physiques sans arme (29 %) et les insultes ou menaces graves (26 %) ; viennent ensuite les vols ou tentatives de vols qui représentent un acte sur dix. Tous les autres actes – notamment les plus graves – sont nettement moins fréquents, les ports d'arme à feu et les suicides étant les plus rares [2]. Les actes à motivation raciste ou antisémite ont concerné environ 2,5 % de l'ensemble des signalements. Ce sont les élèves qui, de très loin, sont les types d'auteurs les plus fréquents de ces actes de violence : 82 % des actes signalés en 2004-2005 ont eu pour auteur un élève ou un groupe d'élèves. Pour 11 % des actes, l'auteur n'est pas connu. Pour les autres actes, 6 % sont commis par des personnes extérieures à l'établissement, 1,5 % par des familles d'élèves et moins de 0,5 % par des personnels [3]. Les élèves sont également les principales victimes des actes de violence, puisque près de six actes sur dix (ayant une personne pour victime, soit environ quatre actes signalés sur cinq) ont pour victime un élève ou un groupe d'élèves. Les personnels, toutes fonctions confondues, ont été les victimes de 35 % des incidents au cours de l'année scolaire 2004-2005. Parmi ces derniers, ce sont les personnels de direction et les conseillers principaux d'éducation qui apparaissent les plus exposés à la violence [4].

Définitions

■ **L'enquête SIGNA** a été mise en place à la rentrée scolaire 2001 dans l'ensemble des collèges et lycées publics et des circonscriptions du premier degré. Son objectif est de recenser, de manière exhaustive, les actes "graves" de violence survenus à l'école et à ses abords, à savoir ceux qui vérifient l'une au moins des conditions suivantes :

- actes dont la qualification pénale est évidente ;
- actes qui ont fait l'objet d'un signalement (à la police, à la justice ou aux services sociaux du conseil général) ;
- actes qui ont eu un retentissement important dans la communauté scolaire.

Les actes dits d'incivilité sont donc exclus du champ de cette enquête.

La nomenclature des actes se compose de 26 postes, dont un poste "autre". Ces 26 types d'actes sont répartis en quatre classes d'atteintes : atteintes à la personne, atteintes à la sécurité, atteintes aux biens et autres faits de violence ou d'atteinte à la sécurité.

Le recensement des actes de violence s'effectue par période de deux mois durant l'ensemble de l'année scolaire, de septembre à juin. Pour chacune des années scolaires, on dispose ainsi des résultats de cinq périodes de collecte. Des analyses statistiques sont effectuées par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à la fin de chaque période.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'information, 01.04, 02.01, 02.12, 04.24, 04.25, 05.30.

Sources : Enquête SIGNA sur la violence scolaire n° 76 du BO spécial n° 2 du 27 janvier 2005.

[1] Nombre d'incidents par type d'établissement (septembre 2004-juin 2005)

	Nombre d'incidents déclarés dans l'année	Nombre moyen d'incidents par établissement	Nombre moyen d'incidents pour 100 élèves
Lycée général et technologique	10 875	10,2	1,0
Lycée professionnel	11 323	14,9	3,5
Collège	56 854	14,7	3,0
EREA	935	17,2	12,9
Ensemble	79 987	13,9	2,4

Lecture - Sur l'ensemble de l'année scolaire 2004-2005, les collèges ont déclaré globalement 56 854 incidents, ce qui représente 14,7 incidents par collège ou 3,0 incidents pour 100 collégiens.

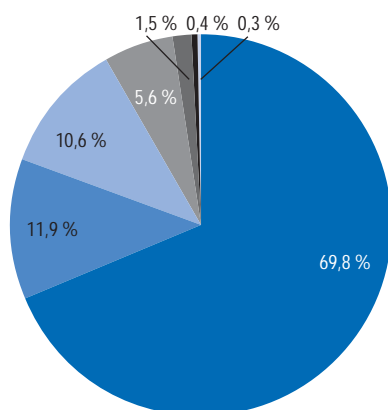
[2] Types d'actes signalés dans le second degré (septembre 2004-juin 2005)

Actes	% rapporté au total	Nombre
Violences physiques sans arme	28,9	23 094
Insultes ou menaces graves	25,9	20 732
Vol ou tentative	10,1	8 051
Autres faits graves (1)	5,9	4 736
Dommages aux locaux	3,8	3 049
Jet de pierres ou autres projectiles	2,8	2 214
Intrusion de personnes étrangères à l'établissement	2,3	1 840
Tags	2,2	1 769
Consommation de stupéfiants	2,1	1 698
Violences physiques avec arme ou arme par destination	2,1	1 651
Racket ou tentative	1,9	1 557
Ensemble des autres actes (2)	12,0	9 596
Ensemble	100,0	79 987

(1) Actes qui ne figurent pas explicitement dans la nomenclature.

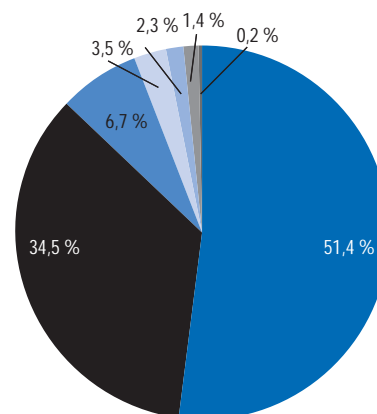
(2) Comprend les fausses alarmes, les violences physiques à caractère sexuel, les dommages aux véhicules, les dommages aux biens personnels autres que véhicules, les dommages au matériel de sécurité, les dommages au matériel autre que le matériel de sécurité, les incendies, les tentatives d'incendie, les ports d'arme à feu, les ports d'arme autre qu'arme à feu, les trafics de stupéfiants, les trafics autres que de stupéfiants, les bizutages, les suicides et les tentatives de suicide.

[3] Les auteurs des actes de violence



- élèves
- groupe d'élèves
- inconnus
- personnes extérieures à l'établissement

[4] Les victimes des actes de violence ayant une personne pour victime



- familles d'élèves
- personnel
- autres

2 Les établissements

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2004-2005, la proportion moyenne par établissement d'élèves "absents non régularisés" quatre demi-journées ou plus par mois des établissements du second degré public en France métropolitaine, croît de 2 % à 6 % entre les mois de septembre et de février, puis culmine à plus de 10 % en mars (pic attribué aux grèves lycéennes du printemps 2005). Toutefois, il y a de nettes différences selon les types d'établissement [1]. Ainsi, pour les lycées, la proportion moyenne par établissement d'élèves absents croît de 1,7 % en septembre à 4,8 % en janvier, et elle est de 9,6 % en mars. Pour les lycées professionnels, cette proportion passe de 5,1 % à 12,8 % avec un pic à 21 % pour le mois de mars.

En revanche, pour les collèges, la proportion moyenne par établissement d'élèves absents reste relativement stable autour de 2 %.

L'absentéisme touche très inégalement les établissements, et un taux d'absentéisme moyen reflète mal la réalité. Une majorité d'établissements est peu touchée par l'absentéisme non régularisé : si l'on considère le mois de janvier, la moitié des établissements déclare aucun ou moins de 1,9 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, et toujours moins de 2 % entre janvier et avril 2005, sauf au mois de mars où cette proportion atteint 3,6 % [2]. La proportion d'établissements qui ne déclarent aucun élève absent non régularisé est de 31 % en septembre 2004, et oscille autour de 18 % à partir du mois de novembre 2004. Mais une forte minorité d'établissements est sensiblement touchée.

Du fait de leurs absences, qu'elles aient été régularisées ou non, les élèves perdent du temps d'enseignement. Ainsi, en janvier, un élève aurait perdu en moyenne près de 7,7 % des demi-journées de cours prévues, soit trois demi-journées au cours du mois. Ce pourcentage moyen par établissement cache, une fois de plus, une réalité différente selon le type d'établissement : du fait de son absence, un élève de collège perdrait en moyenne un peu plus de 5 % de son temps estimé d'enseignement, contre 7 % pour un élève de lycée d'enseignement général et technologique et 11 % pour un élève de lycée professionnel [3].

Définitions

■ **Champ.** La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance a mis en place une enquête sur l'absentéisme des élèves en 2004-2005 auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine. Les résultats s'appuient sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2004 à avril 2005, car le taux de réponse oscillait autour de 85 % pour cette période, alors qu'il n'était pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

■ **Le seuil de quatre demi-journées d'absence non régularisées par mois** a été retenu parce qu'il correspond – pour les élèves soumis à l'obligation scolaire – au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire qui fait référence aux "manquements à l'obligation scolaire" atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être "justifiés".

En matière de régularisation des absences, deux pratiques très différentes existent dans les établissements :

- la première consiste à régulariser (et à enregistrer comme telle) toute absence excusée par les responsables légaux, même si aucun motif n'a été fourni ;
- la seconde considère comme absence régularisée uniquement les absences "justifiées", c'est-à-dire présentant un motif considéré comme valable par l'établissement.

Ces disparités de pratiques ont bien évidemment des incidences sur les données relatives aux absences non régularisées et ne leur assurent pas une totale homogénéité.

■ **L'estimation de l'incidence globale de l'absentéisme des élèves sur l'enseignement qui leur est dû**, appelée ici "perte du temps d'enseignement", ou proportion moyenne par établissement du nombre de demi-journées d'absence, est calculée en rapportant le nombre total de demi-journées d'absences tous motifs confondus (régularisées et non régularisées) au nombre de demi-journées d'ouverture des établissements dans le mois. Il ne s'agit évidemment que d'une estimation, d'une part, parce qu'une heure d'absence est souvent comptabilisée pour une demi-journée, et d'autre part, parce que le temps d'ouverture de l'établissement sur lequel on se base pour cette estimation est généralement supérieur au temps d'enseignement dû à chaque élève.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 06.09.

Sources : Enquête n° 77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré.

L'absentéisme des élèves du second degré

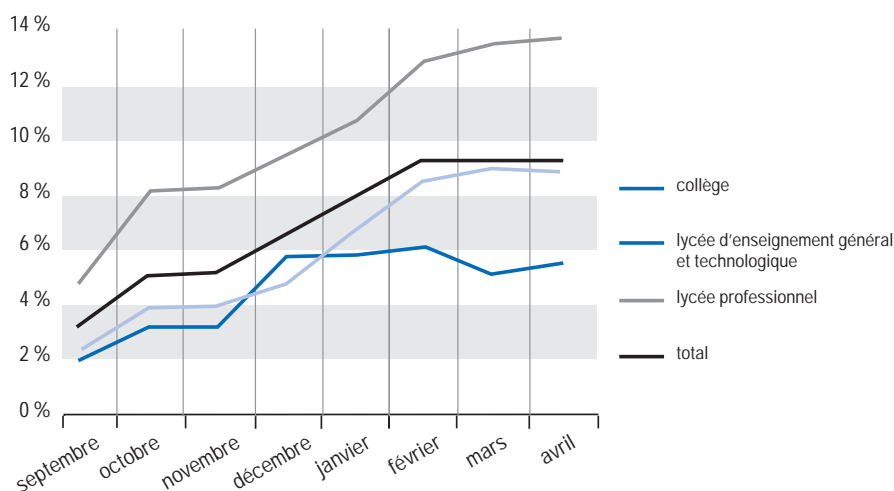
[1] Proportion moyenne par établissement d'élèves absents quatre demi-journées ou plus en 2004-2005 (%) (France métropolitaine)

	Collèges	Lycées d'enseignement général et technologique	Lycées professionnels	Total
Septembre 2004	1,2	1,7	5,1	2,3
Octobre 2004	1,4	2,7	7,1	3,4
Novembre 2004	1,9	3,0	9,8	4,2
Décembre 2004	1,9	3,0	8,4	3,9
Janvier 2005	2,6	4,8	12,8	6,0
Février 2005	1,7	3,8	9,9	4,6
Mars 2005	2,7	9,6	21,0	10,3
Avril 2005	2,3	7,4	12,0	7,0

[2] Distribution de la moyenne des proportions par établissement des élèves absents quatre demi-journées ou plus (janvier 2005) (%) (France métropolitaine)

	Premier quartile (Q1)	Médiane	Dernier quartile (Q4)	Dernier décile (P90)
Total	0,3	1,9	6,3	16,2
Lycées d'enseignement général et technologique	0,2	1,6	5,2	13,5
Collèges	0,2	0,7	2,9	6,7
Lycées professionnels	2,3	6,3	17,3	37,6

Lecture - En janvier 2005, un quart des établissements ont 0,3 % ou moins (premier quartile) d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, la moitié des établissements ont 1,9 % ou moins (médiane) d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, un quart des établissements ont plus de 6,3 % (dernier quartile) d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, et 10 % des établissements ont plus de 16,2 % (dernier décile) d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus.

[3] Proportion moyenne par établissement du nombre total de demi-journées d'absence en 2004-2005 (%) (France métropolitaine)

2 Les établissements

Présentation

7 250 ensembles immobiliers ont été recensés dans le 2nd degré public en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM, hors EREA), dont 532 cités scolaires regroupant 1 098 établissements du 2nd degré (plus 3 écoles du 1^{er} degré). Ils occupent une surface cadastrale d'environ 161,3 millions de m², dont 39,8 millions bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 24,7 %.

La surface développée hors œuvre totale représente environ 78,2 millions de m², dont 75,2 millions pour les bâtiments principaux et 0,6 pour les bâtiments démontables, le reste se constituant de constructions annexes fermées (couloir entre deux bâtiments, garage, chaufferie...) ou non (préau, garage à vélos...). La surface développée moyenne par élève, tous types de bâtiments inclus, continue d'augmenter d'année en année pour s'élever à 17, m² en 2005-2006 (variation de 14,7 m² dans les collèges à 28,8 m² dans les LP).

Les deux tiers de la surface développée des cités scolaires et près de la moitié de celles des LEGT ont été construites avant 1970. Les bâtiments des collèges sont plus récents : 35,2 % de leur surface construits dans les années 1970 et 29 % antérieurement. La construction scolaire reste à un niveau très faible pendant la décennie 1980 tandis qu'elle s'intensifie au cours des années 90, où une forte croissance s'observe pour les LEGT, suite au transfert des compétences dans le domaine des constructions scolaires aux collectivités.

Globalement, les établissements publics du 2nd degré déclarent leur capacité d'enseignement occupée à 79,4 % (LP : 75,5 %, collèges : 77,2 %, LEGT : 84,4 %). Ce taux atteint plus de 90 % dans près de 30 % des établissements et même plus de 100 % dans 9,7 % qui travaillent donc en état de "suroccupation". Ces taux tendent à se réduire depuis quatre ans.

La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle informatique (96,5 %) et la plupart d'entre eux d'au moins une salle dédiée aux enseignements artistiques (90,5 %), tandis que les laboratoires de langues restent rares (plus de 78 % des ensembles immobiliers déclarent ne pas en avoir), bien que leur nombre progresse. En moyenne, on comptabilise une place de CDI pour 13,2 élèves.

Un peu plus de 21 % des établissements immobiliers se déclarent pourvus d'un internat ; la différence est forte entre collèges (moins de 5 %) et établissements du second cycle, voire de niveau post-baccalauréat (la moitié environ des LEGT et des LP disposent d'un internat et près des trois-quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges, 58,4 %, que dans les autres types d'ensembles immobiliers où il atteint ou dépasse les 76 %. Quel que soit le type d'établissement, la part des lits destinés aux filles est inférieure à la moitié (en moyenne 43 %). 94 % des ensembles immobiliers sont dotés d'un service de restauration.

Définitions

■ **Ensemble immobilier.** L'unité d'observation de l'enquête "Parc immobilier" n'est pas l'établissement mais l'ensemble immobilier. Cet ensemble peut être constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes "géographiques" situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

■ **Surface bâtie.** Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

■ **Surface non bâtie.** Cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes et espaces verts.

■ **Surface développée hors œuvre (SDHO).** Dans le cas des bâtiments principaux, on somme les surfaces hors œuvre (murs compris) des différents niveaux du bâtiment. Pour obtenir la SDHO totale de l'ensemble immobilier, on y ajoute la surface bâtie hors œuvre des constructions annexes fermées ou non fermées et des bâtiments démontables.

■ **Capacité d'accueil pour l'enseignement.** Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie bien sûr subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Cette capacité peut donc varier dans le temps sans que les locaux soient modifiés. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement à la rentrée est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

■ **Internat.** Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes (par exemple cas des internats non mixtes).

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré (EPI).

[1] Nombre d'ensembles immobiliers et surfaces en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles immobiliers	4 933	1 034	751	532	7 250
Nombre d'établissements en cité scolaire	287	513	298		1 098
Nombre total d'établissements	5 220	1 547	1 049		7 816
Surfaces (en milliers de m²)					
Surface cadastrale	80 495,5	34 437,1	19 142,2	27 251,0	161 325,8
dont surfaces non-bâties	61 081,5	25 772,5	13 676,8	21 040,5	121 571,3
- Cours de récréation	14 500,6	5 069,7	2 275,7	3 875,0	25 721,0
- Parkings découverts	8 345,1	3 413,5	2 177,7	3 276,2	17 212,5
- Aires sportives découvertes	5 936,5	2 601,1	1 041,5	2 655,5	12 234,6
- Espaces verts	32 299,3	14 681,1	8 080,5	11 233,9	66 294,8
dont surfaces bâties	19 366,4	8 720,0	5 464,0	6 219,3	39 769,7
Surfaces développées hors œuvres (SDHO)	35 351,6	19 178,7	9 525,6	14 184,2	78 240,1
dont :					
- SDHO des bâtiments principaux	33 692,3	18 556,0	9 183,4	13 810,7	75 242,4
- Surface des bâtiments démontables	245,0	132,2	80,2	106,1	563,5
Taux d'encombrement (%)					
(Surface bâtie/surface cadastrale)	24,1	25,3	28,5	22,8	24,7

[2] Quelques indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Surface développée moyenne par élève (en m²)	14,7	17,7	28,8	19,0	17,1
Ancienneté des bâtiments (en %)					
- construits avant 1970	29,0	48,5	39,7	66,5	42,1
- construits de 1970 à 1979	35,2	12,4	24,5	16,3	24,8
- construits de 1980 à 1989	12,2	10,8	14,3	4,5	10,6
- construits de 1990 à 1999	15,8	24,1	15,2	9,9	16,7
- construits depuis 2000	7,8	4,2	6,3	2,8	5,8
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement					
- taux moyen d'occupation (en %)	77,2	84,4	75,5		79,4
- part des établissements occupés à plus de 90 % (en %)	26,1	42,3	26,5		29,4
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (en %)					
- une salle informatique	95,7	98,4	97,0	98,8	96,5
- une salle artistique (arts plastiques, musique)	94,7	71,6	87,9	90,8	90,5
- un laboratoire de langues	11,4	57,7	24,1	48,6	21,9
Nombre d'élèves par place en CDI (1)	13,2	15,8	11,0	11,0	13,2
Internats et service de restauration					
- part des ensembles dotés d'internat (en %)	4,8	49,9	53,5	73,1	21,3
- taux d'occupation des lits (en %)	58,4	80,0	76,0	76,5	76,7
- part des lits destinés aux filles (en %)	45,0	47,5	34,8	43,8	43,0
- part des ensembles dotés d'un service de restauration	93,4	95,6	91,8	99,2	94,0

(1) CDI : centre de documentation et d'information.

2 Les établissements

Présentation

À la rentrée 2005, en France métropolitaine et dans les DOM, l'éducation prioritaire (EP) compte 8 335 écoles publiques ou établissements publics du second degré [1]. Trois départements n'ont aucun établissement en éducation prioritaire : le Cantal, la Haute-Loire et la Lozère.

Les académies de France métropolitaine offrent des situations contrastées. Ainsi, la part des écoles relevant de l'éducation prioritaire oscille entre 5,1 % dans l'académie de Caen à 32,6 % à Paris et 26,6 % dans l'académie de Créteil, voire 39,9 % en Corse. Pour les collèges, la distribution s'étend de 6,5 % des établissements de l'académie de Limoges à près de trois établissements sur dix ou plus pour cinq académies : Aix-Marseille, Corse, Créteil, Lille et Rouen.

Dans les DOM, 38,9 % des écoles et 41 % des collèges sont en EP contre, respectivement, 13,3 % et 20,5 % en France métropolitaine. Dans les DOM, 24,6 % des collèges sont en zone d'éducation prioritaire (ZEP), alors qu'en France métropolitaine, ils ne sont que 16,5 %.

En France métropolitaine et dans les DOM, un peu moins de 650 300 élèves sont scolarisés dans un établissement du second degré, dont un collégien sur cinq (soit un peu moins de 550 000 collégiens). Suite à une grève administrative des directeurs d'école, le constat des élèves du premier degré est trop partiel pour estimer le nombre d'écopliers scolarisés en EP. En France métropolitaine, les académies présentent des situations contrastées. La part des collégiens qui relèvent de l'éducation prioritaire va de 7,9 % dans l'académie de Rennes à 30,9 % dans celle de Lille et 35,5 % dans celle de Créteil. Le chiffre élevé de la Corse (58,0 %) s'explique par la création de huit réseaux d'éducation prioritaire à la rentrée 2001.

Dans les DOM, les pourcentages d'effectifs de collégiens concernés demeurent plus élevés qu'en France métropolitaine (19,5 points d'écart).

Définitions

■ **L'éducation prioritaire (EP)** recouvre deux structures d'aide spécifiques : les réseaux d'éducation prioritaire (REP) et les zones d'éducation prioritaire (ZEP).

■ **La politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP)**, initiée en 1981, a pour objet de "renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et des adolescents qui y vivent et donc, à terme, pour leur intégration sociale". L'objectif premier de cette politique était "d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés" (circulaire n° 90-028 parue au Bulletin officiel [BO] n° 3 de février 1990). Elle se poursuit avec la récente relance de l'éducation prioritaire.

Cette lutte contre l'échec scolaire, englobant les écoles, collèges et les lycées, doit reposer sur un "projet de zone" cohérent, mis en œuvre par une équipe pédagogique constituée à cet effet, et chargée d'impulser les actions et d'en assurer le suivi. À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire avait été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP).

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 85.44, 90.44, 91.36, 95.25, 98.15, 98.16.
- "L'évaluation des zones d'éducation prioritaire : description, typologie, fonctionnement, résultats", Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 14, MEN - Direction de l'évaluation et de la prospective, septembre 1992.
- "L'éducation prioritaire", Éducation et Formations, n° 61, MEN - Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

Sources : Fichier des ZEP/REP et informations de la Base centrale des établissements (BCE).

Les établissements de l'éducation prioritaire en 2005-2006 2.14

[1] Nombres et proportions d'établissements en éducation prioritaire à la rentrée 2005 (Public)

	Établissements en ZEP et/ou en REP												
	Écoles		Collèges				dont collèges en ZEP		Lycées		LP		
	Total (1)	Nombre	%	Nombre	%	Effectif	%	Nombre	%	Nombre	%		
Aix-Marseille	498	407	21,6	66	32,8	35 586	30,1	53	26,4	3	5,2	22	46,8
Amiens	327	282	12,6	39	22,5	20 155	23,9	36	20,8	-	0,0	6	13,0
Besançon	135	109	7,7	26	22,6	11 313	23,6	21	18,3	-	0,0	-	0,0
Bordeaux	477	426	16,0	43	17,3	17 017	14,6	25	10,0	3	4,3	5	8,2
Caen	78	64	5,1	13	8,6	5 396	9,6	12	7,9	-	0,0	1	4,2
Clermont-Ferrand	106	82	6,3	22	15,5	9 913	22,0	7	4,9	-	0,0	2	7,7
Corse	121	107	39,9	14	50,0	7 131	58,0	6	21,4	-	0,0	-	0,0
Créteil	810	677	26,6	120	34,8	66 525	35,5	112	32,5	5	4,0	8	20,0
Dijon	249	212	10,2	32	19,6	13 678	20,4	31	19,0	-	0,0	5	26,3
Grenoble	283	231	8,3	43	17,8	20 803	16,5	32	13,3	1	1,2	8	17,0
Lille	857	747	23,4	110	33,4	49 364	30,9	96	29,2	-	0,0	-	0,0
Limoges	52	46	6,7	5	6,5	2 210	8,2	5	6,5	-	0,0	1	5,3
Lyon	375	302	14,8	50	23,8	25 645	22,9	39	18,6	2	2,9	21	38,9
Montpellier	220	190	9,7	27	13,6	15 169	14,6	24	12,1	-	0,0	3	10,3
Nancy-Metz	287	248	9,0	35	15,0	15 677	15,6	30	12,9	1	1,7	3	4,7
Nantes	233	203	9,8	30	12,4	11 049	11,0	22	9,1	-	0,0	-	0,0
Nice	125	106	9,4	16	11,6	9 282	10,5	15	10,9	1	2,7	2	9,5
Orléans-Tours	258	217	9,6	38	16,1	15 805	15,1	33	14,0	-	0,0	3	7,1
Paris	246	214	32,6	32	29,1	14 502	25,5	24	21,8	-	0,0	-	0,0
Poitiers	97	84	5,1	13	8,1	5 568	8,5	12	7,5	-	0,0	-	0,0
Reims	191	155	10,2	30	22,2	13 008	23,3	29	21,5	2	5,3	4	12,9
Rennes	147	127	7,3	20	9,4	6 800	7,9	9	4,2	-	0,0	-	0,0
Rouen	318	250	13,7	56	33,7	24 803	30,1	49	29,5	4	8,3	8	26,7
Strasbourg	120	100	6,0	19	13,2	10 361	13,3	19	13,2	1	1,9	-	0,0
Toulouse	272	241	9,1	27	11,7	9 240	8,9	14	6,1	1	1,5	3	5,2
Versailles	898	755	23,0	106	25,9	60 113	24,9	76	18,5	26	17,9	11	22,0
France métropolitaine	7 780	6 582	13,3	1 032	20,5	496 113	20,4	831	16,5	50	3,3	116	11,4
Guadeloupe	102	86	27,3	15	34,9	8 911	31,0	6	14,0	1	6,7	-	0,0
Guyane	88	75	54,0	11	42,3	8 032	46,7	11	42,3	2	33,3	-	0,0
Martinique	111	96	37,8	14	33,3	7 104	28,3	11	26,2	1	7,7	-	0,0
La Réunion	254	217	42,5	35	48,6	28 041	47,1	17	23,6	-	0,0	2	15,4
DOM	555	474	38,9	75	41,0	52 088	39,9	45	24,6	4	6,6	2	6,1
France métro. + DOM	8 335	7 056	13,9	1 107	21,2	548 201	21,4	876	16,8	54	3,5	118	11,2

(1) Le total inclut les lycées et les lycées professionnels de l'éducation prioritaire.
Remarque : les huit annexes "autonomes" sont comptées comme des établissements.

2 Les établissements

Présentation

L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire (EP) qui se sont notamment traduites par une réorganisation de la carte de l'EP qui entre en vigueur à la rentrée 2006.

L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient "l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves. Sur ce modèle, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, se structurent les 249 réseaux "ambition réussite" et les autres réseaux dits "de réussite scolaire" (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006).

C'est au niveau national qu'ont été décidés les critères qui ont conduit à sélectionner les collèges "ambition réussite" : la proportion d'élèves de sixième issus de catégories socioprofessionnelles (PCS) défavorisées, soit la proportion d'élèves de sixième en retard de 2 ans ou plus, soit un faible score à l'évaluation à l'entrée en sixième, et la part des parents bénéficiaires du RMI et celle d'enfants ayant des parents non francophones. À l'issue d'une concertation avec les autorités académiques, la liste a été arrêtée par le ministre.

En France métropolitaine et dans les DOM, il y a 249 collèges "ambition-réussite" (AR) [1]. Les académies offrent des situations contrastées, beaucoup plus que pour les ZEP ou les REP (cf. 2.14), ce qui s'explique naturellement dans la mesure où les critères à prendre en compte ont été définis au niveau national. Ainsi, la part des collèges AR oscille entre 12,9 % pour l'académie d'Aix-Marseille et 8,5 % pour celle de Lille à 0,4 % pour celle de Grenoble ; dans les DOM, 23,5 % des collèges sont en ambition-réussite contre 4,1 % en France métropolitaine.

Seuls onze collèges AR n'étaient pas en éducation prioritaire : trois en France métropolitaine (un collège dans chacune des académies d'Aix-Marseille, Bordeaux et Limoges) et huit dans les DOM.

Un peu moins de 129 400 élèves sont scolarisés dans un collège AR, soit un collégien sur vingt. En France métropolitaine, les académies présentent des situations contrastées. La part des collégiens scolarisés dans un collège AR va de 11,5 % dans l'académie d'Aix-Marseille, 7,9 % dans celle d'Amiens et 7,2 % dans celle de Lille à 0,3 % dans celle de Grenoble.

Dans les DOM, les pourcentages d'effectifs de collégiens concernés demeurent plus élevés qu'en France métropolitaine (19,9 points d'écart). 99,1 % des collégiens scolarisés dans un collège AR de France métropolitaine étaient scolarisés dans un collège de l'éducation prioritaire. C'est le cas de 94,7 % des collégiens des DOM.

Définitions

■ **Les 249 collèges "ambition réussite" (AR)** sont les unités de références des réseaux "ambition réussite".

■ **Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire**, le collège devient l'unité de référence du réseau. Pour faciliter le travail en concertation dans les réseaux de l'éducation prioritaire, des "comités exécutifs" ont été ou seront créés, avant le 1^{er} mai 2006 pour les réseaux "ambition réussite" et d'ici la rentrée 2007 pour l'ensemble de l'éducation prioritaire (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006).

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichier des AR et informations de la Base centrale des établissements (BCE).

[1] Nombres et proportions de collèges "ambition réussite" (AR) en 2006 - Nombres et proportions de collégiens en 2006 (Public)

Académies	Collèges (AR)				Collèges AR déjà en EP				Collèges hors EP entrant en AR		Collèges EP n'étant pas AR (2)			
	Nombre [1]	% [2]	Effectif d'élèves [3]	% [4]	Nombre [5]	% [6]=[5]/[1]	Effectif d'élèves [7]	% [8]	Nombre [9]	Effectif [10]	Nombre [11]	% [12] (1)	Effectif d'élèves [13]	% [14] (1)
Aix-Marseille	26	12,9	13 558	11,5	25	96,2	13 442	99,1	1	116	41	62,1	22 144	62,2
Amiens	12	6,9	6 664	7,9	12	100,0	6 664	100,0	-	-	27	69,2	13 491	66,9
Besançon	3	2,6	1 306	2,7	3	100,0	1 306	100,0	-	-	23	88,5	10 007	88,5
Bordeaux	3	1,2	1 305	1,1	2	66,7	937	71,8	1	368	41	95,3	16 080	94,5
Caen	3	2,0	1 201	2,1	3	100,0	1 201	100,0	-	-	10	76,9	4 195	77,7
Clermont-Ferrand	4	2,8	1 440	3,2	4	100,0	1 440	100,0	-	-	18	81,8	8 473	85,5
Corse	1	3,6	441	3,6	1	100,0	441	100,0	-	-	13	92,9	6 690	93,8
Créteil	21	6,1	12 924	6,9	21	100,0	12 924	100,0	-	-	99	82,5	53 601	80,6
Dijon	2	1,2	855	1,3	2	100,0	855	100,0	-	-	30	93,8	12 823	93,7
Grenoble	1	0,4	405	0,3	1	100,0	405	100,0	-	-	42	97,7	20 398	98,1
Lille	28	8,5	11 460	7,2	28	100,0	11 460	100,0	-	-	82	74,5	37 904	76,8
Limoges	1	1,3	448	1,7	0	0,0	0	0,0	1	448	5	100,0	2 210	100,0
Lyon	9	4,3	4 279	3,8	9	100,0	4 279	100,0	-	-	41	82,0	21 366	83,3
Montpellier	5	2,5	2 755	2,7	5	100,0	2 755	100,0	-	-	22	81,5	12 414	81,8
Nancy-Metz	5	2,1	2 503	2,5	5	100,0	2 503	100,0	-	-	30	85,7	13 174	84,0
Nantes	9	3,7	2 599	2,6	9	100,0	2 599	100,0	-	-	21	70,0	8 450	76,5
Nice	6	4,4	3 546	4,0	6	100,0	3 546	100,0	-	-	10	62,5	5 736	61,8
Orléans-Tours	8	3,4	3 166	3,0	8	100,0	3 166	100,0	-	-	30	78,9	12 639	80,0
Paris	4	3,6	1 685	3,0	4	100,0	1 685	100,0	-	-	28	87,5	12 817	88,4
Poitiers	5	3,1	1 888	2,9	5	100,0	1 888	100,0	-	-	8	61,5	3 680	66,1
Reims	4	3,0	1 253	2,2	4	100,0	1 253	100,0	-	-	26	86,7	11 755	90,4
Rennes	2	0,9	690	0,8	2	100,0	690	100,0	-	-	18	90,0	6 110	89,9
Rouen	11	6,6	4 247	5,2	11	100,0	4 247	100,0	-	-	45	80,4	20 556	82,9
Strasbourg	6	4,2	3 445	4,4	6	100,0	3 445	100,0	-	-	13	68,4	6 916	66,8
Toulouse	6	2,6	2 784	2,7	6	100,0	2 784	100,0	-	-	21	77,8	6 456	69,9
Versailles	21	5,1	11 368	4,7	21	100,0	11 368	100,0	-	-	85	80,2	48 745	81,1
France métro.	206	4,1	98 215	4,0	203	98,5	97 283	99,1	3	932	829	80,3	398 830	80,4
Guadeloupe	4	9,3	2 037	7,1	4	100,0	2 037	100,0	-	-	11	73,3	6 874	77,1
Guyane	12	46,1	8 209	47,7	11	91,7	8 032	97,8	1	177	-	0,0	-	0,0
Martinique	8	19,0	4 930	19,6	4	50,0	2 103	42,7	4	2 827	10	71,4	5 001	70,4
La Réunion	19	26,4	15 965	26,8	16	84,2	13 060	81,8	3	2 905	19	54,3	14 981	53,4
DOM	43	23,5	31 141	23,9	35	81,4	25 232	81,0	8	5 909	40	53,3	26 856	51,6
France métro. + DOM	249	4,8	129 356	5,0	238	95,6	122 515	94,7	11	6 841	869	78,5	425 686	77,7

(1) Les pourcentages des colonnes [12] et [14] sont calculés respectivement par rapport au nombre de collèges et au nombre d'élèves en éducation prioritaire (EP) à la rentrée 2005.

(2) Une partie de ces collèges ont vocation à être tête d'un réseau de "réussite scolaire".

2 Les établissements

Présentation

Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années quatre-vingt-dix grâce au plan Universités 2000 qui a permis, à partir de 1991, outre la création d'universités nouvelles, la multiplication d'antennes d'universités et d'IUT ainsi que des écoles d'ingénieurs universitaires, localisées sur de nouveaux sites géographiques.

À la rentrée 2002, à la suite de fusions de plusieurs antennes universitaires, sont apparus les deux premiers Centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) à Albi et à Nîmes. De même depuis la rentrée 2001, quatre écoles polytechniques universitaires, nées de la fusion de plusieurs écoles ou formations d'ingénieurs d'un même site, ont été rattachées aux universités d'Aix-Marseille 1, de Lille 1, de Tours et d'Orléans. Cette nouvelle tendance au regroupement des structures, après leur multiplication rapide durant les années 1990, correspond à une volonté de rationalisation de l'offre de formation sur le territoire et de création de structures visibles sur le plan international dans le domaine universitaire.

En 2004, Paris IX a quitté le champ des universités et a désormais le statut de grand établissement. Le nombre d'universités (y compris les deux CUFR) en France métropolitaine et dans les DOM est désormais de 81. Les grands établissements sont maintenant au nombre de 9.

Le nombre d'établissements ayant des classes STS a fortement progressé jusqu'en 2003. En 2004, il amorce une diminution qui se poursuit en 2005. Cette baisse s'explique principalement par la diminution du nombre de lycées privés proposant ce type de formation. Le nombre d'établissements ayant des CPGE reste quasiment stable en 2005.

Après une décennie de baisse ou de croissance modérée, le nombre d'écoles d'ingénieurs a progressé fortement en 2004 (+ 2,5 %) sous l'impulsion des écoles dépendantes des universités. En 2005, un contre coup est constaté (- 1,6 %). Le nombre d'écoles de commerce diminue dans les mêmes proportions (- 1,7 %).

Malgré le reclassement de Paris IX, la centralisation des universités reste forte (près de 20 % sont en Île-de-France). De même pour les écoles d'ingénieurs hors université, de commerce, les CPGE et les autres établissements, le poids de l'Île-de-France est compris entre 24 % et 26 %. Au contraire, les établissements ayant des classes STS, les IUT, les écoles d'ingénieurs dépendantes des universités et les écoles de commerce sont relativement plus nombreux en province.

Définitions

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé les deux CUFR de Nîmes et Albi, appelés à devenir des universités.

■ **Grands établissements.** Regroupent les grands établissements délivrant des formations du supérieur : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'informatique et des bibliothèques.

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur.

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 a créé un IUFM dans chaque académie. Établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif, ils se sont substitués aux anciennes structures (écoles normales d'instituteurs, centres pédagogiques régionaux, écoles normales d'apprentissage, centres de formation des professeurs de l'enseignement technique).

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des classes CPGE et STS.

■ **Écoles paramédicales et sociales.** On ne retient que les écoles recrutant au niveau du baccalauréat et au-delà.

■ **Autres écoles (tableau [1]).** Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, de journalisme, d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

■ **Autres établissements (tableau [2]).** Groupe non homogène : grands établissements, établissements universitaires privés, écoles normales supérieures, écoles d'architecture, établissements de formation comptable, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales hors université, écoles préparant aux fonctions sociales, autres écoles de spécialités diverses.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignements supérieurs non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Établissements et structures de l'enseignement supérieur 2.16

[1] Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

Type d'établissement ou de structure	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Universités (1)	80	80	80	80	80	82	82	81	81
IUT	100	103	103	104	112	112	113	114	114
IUFM	28	28	28	28	30	30	30	30	30
Grands établissements	7	8	8	8	8	8	8	9	9
STS (2)	1 978	1 987	2 015	2 040	2 068	2 100	2 118	2 116	2 109
- dont publiques	1 182	1 203	1 228	1 251	1 275	1 293	1 305	1 311	1 312
- dont privées	796	784	787	790	793	807	811	805	797
CPGE (2)	397	407	407	403	403	403	405	406	407
- dont publiques	296	309	311	309	311	312	314	315	317
- dont privées	101	98	96	94	92	91	91	91	90
Écoles d'ingénieurs	245	246	245	241	243	243	244	250	246
- dont publiques, dépendantes des universités	69	69	69	69	68	69	66	70	69
- dont publiques, dépendantes des INP	20	20	21	21	19	20	20	21	21
- dont publiques, dépendantes des UT	3	3	3	3	3	3	3	3	3
- dont publiques, indépendantes des universités	83	85	84	81	85	83	83	85	84
- dont privées	70	69	68	67	68	68	72	71	69
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	227	217	224	230	234	225	228	227	223
Établissements universitaires privés	17	18	18	18	19	15	13	13	13
Écoles normales supérieures	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Écoles d'architecture	25	25	25	25	23	23	23	23	23
Écoles supérieures artistiques et culturelles	210	206	221	239	229	243	238	237	236
Écoles paramédicales hors université (3)	466	445	431	420	420	409	420	420	420
Écoles préparant aux fonctions sociales (3)	136	134	137	133	133	143	147	143	143
Autres écoles de spécialités diverses	180	189	202	197	212	219	221	222	217
- dont écoles juridiques et administratives	42	42	50	60	64	64	61	62	57
- dont écoles de journalisme et écoles littéraires	11	11	16	18	23	24	25	25	25
- dont écoles vétérinaires	4	4	4	4	4	4	4	4	4

(1) Y compris à partir de 2002-2003, les deux CUFR de Albi et Nîmes. (2) Établissements disposant de classes STS ou CPGE. Estimation en 1999-2000 pour les STS et CPGE agricoles. (3) Données 2004-2005 en 2005-2006.

[2] Nombre d'établissements et de structures de l'enseignement supérieur par académie en 2005-2006

	Structures relevant des universités			Écoles d'ingénieurs indépendantes des universités			Écoles de commerce, gestion, comptabilité	Autres établissements	
	Universités	IUT	Écoles d'ingénieurs dépendantes des universités	IUFM	STS	CPGE			
Aix-Marseille	4	3	3	1	89	16	5	11	60
Amiens	1	3	0	1	64	10	3	4	32
Besançon	1	2	2	1	47	9	1	4	18
Bordeaux	5	6	7	1	89	11	5	21	58
Caen	1	3	2	1	51	10	2	3	28
Clermont-Ferrand	2	2	3	1	41	10	3	4	31
Corse	1	1	-	1	6	2	-	2	5
Dijon	1	3	3	1	56	11	2	5	34
Grenoble	4	5	3	1	107	14	11	6	56
Lille	6	8	4	1	123	25	12	11	97
Limoges	1	1	2	1	28	4	1	3	18
Lyon	4	6	2	1	108	19	11	17	90
Montpellier	5	3	2	1	103	12	6	9	63
Nancy-Metz	3	8	4	1	81	15	13	2	44
Nantes	3	6	3	1	141	22	17	12	75
Nice	2	2	2	1	52	12	4	6	32
Orléans-Tours	2	6	4	1	77	11	1	4	32
Poitiers	2	3	2	1	63	9	1	7	19
Reims	1	2	1	1	53	8	2	10	16
Rennes	4	8	5	1	121	22	15	6	74
Rouen	2	3	1	1	59	13	4	5	27
Strasbourg	4	5	7	1	55	13	2	2	41
Toulouse	4	5	-	1	96	15	13	12	78
Total province	63	94	62	23	1 710	293	134	166	1 028
Paris	7	2	2	1	91	50	13	41	203
Créteil	4	9	3	1	113	21	9	3	59
Versailles	5	7	2	1	131	33	21	11	79
Total Île-de-France	16	18	7	3	335	104	43	55	341
France métropolitaine	79	112	69	26	2 045	397	177	221	1 369
Guadeloupe	1	-	-	1	18	4	-	-	6
Guyane	-	1	-	1	3	-	-	-	3
Martinique	-	-	-	1	14	2	-	1	8
La Réunion	1	1	-	1	29	4	-	1	9
France métr. + DOM	81	114	69	30	2 109	407	177	223	1 395

3 Les élèves du premier degré



3.1	Le premier degré en 2005-2006	68
3.2	Le premier degré : évolution	70
3.3	Le premier degré par département et académie	72
3.4	Le préélémentaire en 2005-2006 : évolution	74
3.5	L'élémentaire par âge : évolution	76
3.6	L'enseignement des langues vivantes dans le cycle III du premier degré	78
3.7	Les effectifs de CLIS	80
3.8	Les élèves handicapés intégrés dans le premier degré	82
3.9	Les élèves de nationalité étrangère dans le premier degré	84
3.10	L'évaluation diagnostique en début de CE2	86
3.11	Le redoublement à l'école élémentaire	88
3.12	La santé des enfants en grande section de maternelle et en CM2	90

3 Les élèves du premier degré

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, les écoles du premier degré ont scolarisé près de 6 626 500 élèves à la rentrée 2005 (soit une croissance de + 0,6 % par rapport à la rentrée 2004).

En France métropolitaine, 6 357 200 élèves sont accueillis par les écoles à la rentrée 2005.

En France, il naît environ 49 filles pour 51 garçons, ce qui explique que les filles sont légèrement minoritaires dans le premier degré. En effet, en France métropolitaine et dans les DOM, les filles représentent respectivement 48,8 % et 48,5 % du nombre d'élèves dans les classes élémentaires des secteurs public et privé. De même, dans les classes préélémentaires publiques, on dénombre 48,8 % de filles et dans les classes préélémentaires du secteur privé, elles constituent 49,0 % du nombre d'élèves.

Définitions

■ **Classes d'initiation.** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones.

■ **Classes d'adaptation.** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

■ **Cycles.** Le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 définit les nouvelles modalités d'organisation et de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. La scolarité est organisée en trois cycles pédagogiques : le cycle I des apprentissages premiers, le cycle II des apprentissages fondamentaux, et le cycle III des approfondissements (voir en 1.1). Les classes d'initiation ne sont pas enquêtées à ce sujet.

■ **Enseignement relevant de l'adaptation et l'intégration scolaires (AIS).** Regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire.

Avertissement : les données par classe ne sont pas disponibles pour l'année scolaire 2005-2006. Le tableau [1] propose des données par niveau, sexe et âge. Il s'agit d'estimations.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 05.41.

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2005-2006.

Le premier degré en 2005-2006

[1] Répartition des élèves du premier degré par niveau, sexe et âge en 2005-2006 (estimations)
(France métropolitaine et France métropolitaine + DOM)

Public							
Âge	Préélémentaire		Élémentaire		AIS (1)		Total Public
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
2 ans	79 370	77 842	-	-	10	10	157 232
3 ans	356 387	339 360	-	-	31	42	695 820
4 ans	366 096	349 275	-	-	83	64	715 518
5 ans	364 562	345 995	2 672	4 542	126	83	717 980
6 ans	6 500	3 344	316 739	305 708	1 888	1 237	635 416
7 ans	313	284	334 423	320 089	2 424	1 690	659 223
8 ans	-	-	336 631	324 533	3 876	2 539	667 579
9 ans	-	-	335 291	322 983	5 959	3 853	668 086
10 ans	-	-	325 186	314 033	6 557	4 359	650 135
11 ans	-	-	80 556	59 371	6 229	3 979	150 135
12 ans	-	-	5 157	3 662	705	482	10 006
13 ans	-	-	268	201	365	313	1 147
France métr. + DOM	1 173 228	1 116 100	1 736 923	1 655 122	28 253	18 651	5 728 277
France métropolitaine	1 125 854	1 070 658	1 659 126	1 580 599	26 140	17 363	5 479 740

Privé								
Âge	Préélémentaire		Élémentaire		AIS (1)		Total Privé	Public + Privé
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles		
2 ans	18 203	18 292	-	-	1	2	36 498	193 730
3 ans	46 863	45 312	-	-	3	4	92 182	788 002
4 ans	48 933	47 397	-	-	6	5	96 341	811 859
5 ans	49 985	47 353	1 098	1 569	9	13	100 027	818 007
6 ans	959	428	53 793	51 800	127	78	107 185	742 601
7 ans	41	26	55 898	53 173	263	163	109 564	768 787
8 ans	-	-	57 231	53 623	332	229	111 415	778 994
9 ans	-	-	58 837	55 738	409	273	115 257	783 343
10 ans	-	-	57 113	54 179	450	286	112 028	762 163
11 ans	-	-	9 578	6 319	442	275	16 614	166 749
12 ans	-	-	380	198	98	54	730	10 736
13 ans	-	-	36	28	194	81	339	1 486
France métr. + DOM	164 984	158 808	293 964	276 627	2 334	1 463	898 180	6 626 457
France métropolitaine	161 554	155 174	287 360	269 794	2 162	1 415	877 464	6 357 204

(1) L'AIS regroupe les classes d'initiation, d'adaptation, ainsi que les classes d'intégration scolaire.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Les écoles des secteurs public et privé du premier degré (en France métropolitaine et dans les DOM) scolarisent environ 6 626 500 élèves en 2005-2006 contre 6 585 500 en 2004-2005. On constate, comme l'année précédente, une légère augmentation (+ 0,6 %).

Les évolutions sont variables suivant les niveaux. L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960-1961 et 1985-1986, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans. À partir de cette date, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire, à la baisse depuis la rentrée 1992 et à la hausse depuis celle de 1998. Pour cette année, on constate une légère diminution dans le secteur privé (- 0,2 %) et une faible augmentation dans le secteur public (+ 0,2 %). L'enseignement élémentaire a perdu 16,6 % de ses effectifs entre 1960-1961 et 1985-1986, période où il enregistrait les effets de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le public comme dans le privé. Cependant, depuis la rentrée 2004-2005, cette tendance s'inverse. En 2005-2006, les classes élémentaires du CP au CM2 voient leurs effectifs augmenter dans le secteur public (+ 1,1 %) et dans une moindre mesure dans le secteur privé (+ 0,3 %).

Les effectifs de l'enseignement relevant de l'AIS (adaptation et intégration scolaires) continuent de diminuer (- 1,4 % entre 2004-2005 et 2005-2006).

Définitions

■ **Le préélémentaire.** Les enfants sont accueillis dans les écoles maternelles, ou dans des écoles élémentaires comportant une classe ou une section maternelle "enfantine" au sein d'une classe à plusieurs niveaux, ou dans des écoles spéciales.

■ **Classes d'initiation.** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones.

■ **Classes d'adaptation.** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

■ **Enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires (AIS).** Regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 5510, 5530, 5766, 5774, 5859, 5918, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6234, 6236, 6325, 6326, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625.
- 1960-1961, Tableaux de l'Éducation nationale, édition 1969.

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2005-2006.

[1] Évolution des effectifs du premier degré (France métropolitaine + DOM)

	1980 1981	1990 1991	1998 1999	1999 2000 (1)	2000 2001 (1)	2001 2002 (1)	2002 2003 (1)	2003 2004 (1)	2004 2005 (1)	2005 2006 (1)
Préélémentaire										
Public	2 137,2	2 322,9	2 180,8	2 200,3	2 225,2	2 238,2	2 248,4	2 273,4	2 285,1	2 289,3
Privé	319,2	321,3	308,3	312,7	315,1	316,2	317,6	325,3	324,4	323,8
Total	2 456,5	2 644,2	2 489,1	2 513,0	2 540,3	2 554,4	2 566,0	2 598,7	2 609,5	2 613,1
Part du Public (%)	87,0	87,8	87,6	87,6	87,6	87,6	87,6	87,5	87,6	87,6
Élémentaire										
Public	4 128,7	3 599,1	3 470,5	3 424,5	3 384,8	3 360,3	3 347,4	3 333,7	3 355,5	3 392,0
Privé	681,3	618,9	583,8	574,3	568,2	563,8	561,5	566,2	569,1	570,6
Total	4 810,0	4 218,0	4 054,3	3 998,8	3 953,0	3 924,1	3 908,9	3 900,0	3 924,6	3 962,6
Part du Public (%)	85,8	85,3	85,6	85,6	85,6	85,6	85,6	85,5	85,5	85,6
AIS (2)										
Public	122,3	85,6	58,6	55,2	53,9	51,9	49,8	49,1	47,5	46,9
Privé	7,6	5,6	4,7	4,8	4,8	4,6	4,5	4,3	3,9	3,8
Total	129,9	91,2	63,3	60,0	58,7	56,5	54,3	53,3	51,4	50,7
Part du Public (%)	94,1	93,9	92,6	92,0	91,8	91,9	91,7	92,1	92,4	92,5
Total premier degré										
Public	6 388,2	6 007,6	5 709,9	5 680,0	5 663,9	5 650,4	5 645,6	5 656,2	5 688,1	5 728,3
Privé	1 008,1	945,8	896,8	891,8	888,1	884,6	883,6	895,8	897,4	898,2
Total	7 396,3	6 953,4	6 606,7	6 571,8	6 552,0	6 535,0	6 529,2	6 552,0	6 585,5	6 626,5
Part du Public (%)	86,4	86,4	86,4	86,4	86,4	86,5	86,5	86,3	86,4	86,4

(1) Estimations réalisées pour les départements manquants des secteurs public et privé.

(2) AIS : enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Le premier degré est, dans chaque département, placé sous la responsabilité d'un Inspecteur d'académie, qui organise le recrutement et la gestion administrative et pédagogique des personnels enseignants de ce niveau.

Le département est divisé en circonscriptions, chacune étant placée sous la responsabilité d'un Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN). La circonscription comprend un certain nombre de secteurs scolaires.

Définitions

■ **Population scolaire du premier degré.** Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections enfantines des écoles élémentaires ; l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles ou les établissements spéciaux est inclus ici.

■ **Les écoles privées.** Elles sont soit sous contrat simple, dans ce cas, seul le personnel enseignant est payé par l'État ; soit sous contrat d'association, l'État prenant alors également en charge les dépenses de fonctionnement de l'externat ; soit hors contrat. Sont comptabilisés ici les effectifs de tout l'enseignement privé du premier degré.

■ **IEN.** Inspecteurs de l'Éducation nationale. Ce corps intègre depuis 1990 les Inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale (IDEN), les Inspecteurs de l'enseignement technique (IET) et les Inspecteurs de l'information et de l'orientation.

■ **COM.** Collectivités d'outre-mer (Mayotte, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna). La Nouvelle-Calédonie a un statut spécifique (Loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République).

Avertissement : pour la sixième année consécutive, environ la moitié des directeurs des écoles publiques poursuivent une grève administrative, rendant impossible une exploitation complète de l'enquête 19 dans les écoles. Néanmoins, grâce au concours des inspecteurs de circonscription, des données concernant les effectifs par département ont pu être collectées.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête n° 19 dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2005-2006.

Le premier degré par département et académie

[1] Effectifs d'élèves du premier degré par département, académie et COM en 2005-2006

Départements (1), académies et COM (3)	Public	Privé	Pu + Pr	% Public	Départements (1), académies et COM (3)	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Alpes-de-Haute-Provence	14 326	816	15 142	94,6	Loire-Atlantique (2)	87 308	47 849	135 157	64,6
Hautes-Alpes	11 969	978	12 947	92,4	Maine-et-Loire (2)	53 687	32 310	85 997	62,4
Bouches-du-Rhône	179 698	21 467	201 165	89,3	Mayenne (2)	22 757	11 650	34 407	66,1
Vaucluse	50 167	5 985	56 152	89,3	Sarthe (2)	49 892	9 116	59 008	84,6
Aix-Marseille	256 160	29 246	285 406	89,8	Vendée (2)	30 417	31 860	62 277	48,8
Aisne	54 574	4 592	59 166	92,2	Nantes (2)	244 061	132 785	376 846	64,8
Oise	84 158	5 419	89 577	94,0	Alpes-Maritimes	90 193	9 620	99 813	90,4
Somme	50 235	8 521	58 756	85,5	Var	90 100	5 667	95 767	94,1
Amiens	188 967	18 532	207 499	91,1	Nice	180 293	15 287	195 580	92,2
Doubs	49 284	4 129	53 413	92,3	Cher	27 078	1 889	28 967	93,5
Jura	23 974	2 653	26 627	90,0	Eure-et-Loir	40 712	4 440	45 152	90,2
Haute-Saône	23 515	1 152	24 667	95,3	Indre	19 194	1 372	20 566	93,3
Territoire de Belfort	12 935	1 210	14 145	91,4	Indre-et-Loire	50 080	6 083	56 163	89,2
Besançon	109 708	9 144	118 852	92,3	Loir-et-Cher	28 834	3 438	32 272	89,3
Dordogne	32 086	1 879	33 965	94,5	Loiret	60 883	6 097	66 980	90,9
Gironde	123 951	11 825	135 776	91,3	Orléans-Tours	226 781	23 319	250 100	90,7
Landes	31 021	2 704	33 725	92,0	Paris	135 570	38 523	174 093	77,9
Lot-et-Garonne	26 402	3 064	29 466	89,6	Paris	135 570	38 523	174 093	77,9
Pyrénées-Atlantiques	47 224	12 056	59 280	79,7	Charente	29 087	2 827	31 914	91,1
Bordeaux	260 684	31 528	292 212	89,2	Charente-Maritime	50 910	3 711	54 621	93,2
Calvados	60 659	10 003	70 662	85,8	Deux-Sèvres	28 954	7 319	36 273	79,8
Manche	40 677	9 595	50 272	80,9	Vienne	34 349	4 836	39 185	87,7
Orne	23 419	6 057	29 476	79,5	Poitiers	143 300	18 693	161 993	88,5
Caen	124 755	25 655	150 410	82,9	Ardennes	29 125	2 245	31 370	92,8
Allier	27 552	2 680	30 232	91,1	Aube	27 651	2 550	30 201	91,6
Cantal	10 320	1 925	12 245	84,3	Marne	51 053	6 376	57 429	88,9
Haute-Loire	15 083	7 954	23 037	65,5	Haute-Marne	18 005	911	18 916	95,2
Puy-de-Dôme	48 891	7 127	56 018	87,3	Reims	125 834	12 082	137 916	91,2
Clermont-Ferrand	101 846	19 686	121 532	83,8	Côtes-d'Armor	40 260	18 256	58 516	68,8
Corse-du-Sud	10 804	709	11 513	93,8	Finistère	58 322	33 660	91 982	63,4
Haute-Corse	12 268	390	12 658	96,9	Ille-et-Vilaine	63 677	39 775	103 452	61,6
Corse	23 072	1 099	24 171	95,5	Morbihan	38 287	36 177	74 464	51,4
Seine-et-Marne	143 665	7 481	151 146	95,1	Rennes	200 546	127 868	328 414	61,1
Seine-Saint-Denis	166 905	9 258	176 163	94,7	Eure	58 439	4 833	63 272	92,4
Val-de-Marne	128 191	10 708	138 899	92,3	Seine-Maritime	118 449	11 801	130 250	90,9
Créteil	438 761	27 447	466 208	94,1	Rouen	176 888	16 634	193 522	91,4
Côte-d'Or	46 098	4 320	50 418	91,4	Bas-Rhin	102 804	4 953	107 757	95,4
Nièvre	18 417	1 101	19 518	94,4	Haut-Rhin	70 417	4 845	75 262	93,6
Saône-et-Loire	47 468	3 979	51 447	92,3	Strasbourg	173 221	9 798	183 019	94,6
Yonne	31 232	2 481	33 713	92,6	Ariège	12 124	1 099	13 223	91,7
Dijon	143 215	11 881	155 096	92,3	Aveyron	18 410	6 331	24 741	74,4
Ardeche	22 579	8 797	31 376	72,0	Haute-Garonne	105 140	10 095	115 235	91,2
Drôme	43 769	6 585	50 354	86,9	Gers	14 033	1 904	15 937	88,1
Isère	114 399	11 547	125 946	90,8	Lot	13 341	1 413	14 754	90,4
Savoie	37 140	3 760	40 900	90,8	Hautes-Pyrénées	17 231	2 722	19 953	86,4
Haute-Savoie	65 642	10 165	75 807	86,6	Tarn	28 502	5 703	34 205	83,3
Grenoble	283 529	40 854	324 383	87,4	Tarn-et-Garonne	20 509	2 871	23 380	87,7
Nord	241 782	67 328	309 110	78,2	Toulouse	229 290	32 138	261 428	87,7
Pas-de-Calais	147 467	22 014	169 481	87,0	Yvelines	147 258	13 757	161 015	91,5
Lille	389 249	89 342	478 591	81,3	Essonne	130 501	7 082	137 583	94,9
Corrèze	18 552	1 404	19 956	93,0	Hauts-de-Seine	145 614	16 665	162 279	89,7
Creuse	9 664	119	9 783	98,8	Val-d'Oise	132 436	7 013	139 449	95,0
Haute-Vienne	28 722	1 845	30 567	94,0	Versailles	555 809	44 517	600 326	92,6
Limoges	56 938	3 368	60 306	94,4	France métropolitaine	5 479 740	877 464	6 357 204	86,2
Ain	58 373	6 644	65 017	89,8	Guadeloupe	54 551	6 132	60 683	89,9
Loire	60 435	17 417	77 852	77,6	Guyane	35 039	2 462	37 501	93,4
Rhône	150 503	31 682	182 185	82,6	Martinique	46 086	3 123	49 209	93,7
Lyon	269 311	55 743	325 054	82,9	La Réunion	112 861	8 999	121 860	92,6
Aude	30 055	2 176	32 231	93,2	Total DOM	248 537	20 716	269 253	92,3
Gard	61 770	8 630	70 400	87,7	France métr. + DOM	5 728 277	898 180	6 626 457	86,4
Hérault	90 655	11 878	102 533	88,4	Mayotte	41 150	-	41 150	100,0
Lozère	4 564	2 438	7 002	65,2	Polynésie française	34 787	6 983	41 770	83,3
Pyrénées-Orientales	38 239	3 758	41 997	91,1	Saint-Pierre-et-Miquelon	374	340	714	52,4
Montpellier	225 283	28 880	254 163	88,6	Wallis-et-Futuna	-	2 584	2 584	0,0
Meurthe-et-Moselle	66 997	4 608	71 605	93,6	Total COM	76 311	9 907	86 218	88,5
Meuse	18 716	1 428	20 144	92,9	Nouvelle-Calédonie (3)	27 159	9 769	36 928	73,5
Moselle	95 074	4 421	99 495	95,6					
Vosges	35 882	2 958	38 840	92,4					
Nancy-Metz	216 669	13 415	230 084	94,2					

(1) Effectifs résultant d'estimations départementales fournies par les inspections académiques, secteur public. (2) Idem, secteur privé.
(3) La Nouvelle-Calédonie a un statut spécifique.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

À la rentrée 2005, plus de 2 513 000 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire. Les effectifs de l'enseignement préélémentaire sont légèrement en hausse dans le secteur public (+ 0,2 %) et légèrement en baisse dans le secteur privé (- 0,2 %), par rapport à l'année précédente. On constate une baisse du nombre d'élèves de 2 ans dans le secteur public (- 6,4 %) comme dans le privé (- 2,3 %) et une augmentation du nombre d'élèves de 5 ans ou plus dans le public comme dans le privé (respectivement + 4,3 % et + 3,5 %) [2]. Ces variations d'effectifs s'expliquent par des effets démographiques : après un pic en 2000, le nombre de naissances baisse depuis 2001. En France métropolitaine et dans les DOM, le taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans s'élève à 81,4 % ; ce taux connaît une baisse sensible depuis 2000 ; à cette date il s'élevait à 84,9 % [3]. Cette baisse s'explique par le fait que le nombre d'enfants scolarisés est resté relativement stable sur la période alors que le nombre d'enfants scolarisables a augmenté [4].

Définitions

■ **Âge.** L'âge est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier 2006 pour l'année scolaire 2005-2006. Ainsi les enfants âgés de 2 ans en 2005-2006 sont nés en 2003.

■ **Préélémentaire.** Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

■ **Écoles spécialisées** : le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- écoles maternelles spécialisées ;
- écoles de plein air ;
- écoles autonomes de perfectionnement ;
- écoles de niveau élémentaire spécialisées.

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

■ **Population scolarisable.** Les effectifs en sont publiés chaque année par l'INSEE dans les Bulletins mensuels de statistiques (BMS) de janvier. La population scolarisable est évaluée au 1^{er} janvier de chaque année en fonction des données de l'état civil et des évolutions constatées entre les deux derniers recensements.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 5510, 5530, 5588, 5596, 5680, 5681, 5766, 5774, 5859, 5918, 5968, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6325, 6326, 6422, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625.

Sources : Enquête n° 19 dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2005-2006.

Le préélémentaire en 2005-2006 : évolution

[1] Répartition des effectifs du préélémentaire par sexe et par type d'école en 1999-2000 (1) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public et Privé)

	France métropolitaine	France métropolitaine + DOM		
		Garçons	Filles	Total
Écoles maternelles				
Public	1 743 699	927 539	884 387	1 811 926
Privé	24 249	12 696	12 209	24 905
Écoles élémentaires et spécialisées				
Public	367 470	199 658	188 693	388 351
Privé	281 306	146 819	140 942	287 761
Total préélémentaire				
Public	2 111 169	1 127 197	1 073 080	2 200 277
Privé	305 555	159 515	153 151	312 666

(1) Données non disponibles pour les années scolaires 2000-2001 à 2005-2006.

[2] Répartition des effectifs du préélémentaire par âge en 2005-2006 (estimations) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	154 141	36 158	190 299	157 212	36 484	193 696
%	7,0	11,4	7,6	6,9	11,3	7,4
3 ans	667 328	90 103	757 431	695 747	92 143	787 890
%	30,4	28,4	30,1	30,4	28,5	30,2
4 ans	685 158	94 069	779 227	715 371	96 334	811 705
%	31,2	29,7	31,0	31,2	29,8	31,1
5 ans	680 202	95 004	775 206	710 557	97 354	807 911
%	31,0	30,0	30,8	31,0	30,1	30,9
6 ans et plus	9 683	1 394	11 077	10 441	1 477	11 918
%	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
Total	2 196 512	316 728	2 513 240	2 289 328	323 792	2 613 120
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[3] Évolution des pourcentages d'enfants scolarisés par âge (1) (2) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public et Privé)

	1960	1970	1975	1980	1985	1990	1992	1993	1994	1997	1998	1999	2000	2001	2001	2002	2003	2004	2005	2005
	1961	1971	1976	1981	1986	1991 (3)	1993	1994	1995	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004 (5)	2005	2006	2006	
2 ans (4)	9,9	17,9	26,6	35,7	31,9	35,2	34,9	35,4	35,5	35,0	35,4	35,2	35,3	34,7	32,0	28,8	26,1	24,5	24,5	
3 ans	36,0	61,1	80,4	89,9	93,3	98,2	99,4	99,7	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
4 ans	62,6	87,3	97,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
5 ans	91,4	100,0	100,0	100,0	99,7	99,4	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Ensemble																				
2-5 ans	50,0	65,4	75,9	82,1	82,6	83,6	84,2	84,5	84,8	84,4	84,3	84,4	84,9	84,7	83,5	82,9	82,2	81,4	81,4	

(1) Y compris les effectifs des écoles relevant de l'AIS à partir de 1985-1986.

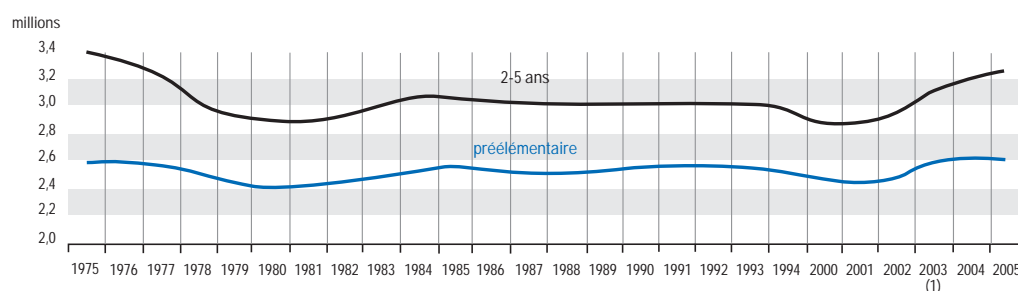
(2) Les données du secteur public n'étant pas disponibles pour les années 1995-1996 et 1996-1997, les pourcentages ne peuvent être calculés.

(3) Les pourcentages d'enfants scolarisés ont été recalculés à partir de 1990, suite aux résultats du nouveau recensement de la population.

(4) Si l'on ne compte que les enfants ayant 2 ans révolus à la rentrée scolaire, 53 % des enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 août 1992 sont scolarisés en 1994.

(5) À partir de 2003-2004, le taux de scolarisation concerne la France métropolitaine et les DOM.

[4] Évolution de la population scolarisable et de la population scolarisée (1) (France métropolitaine, Public et Privé)



(1) À partir de 2003 : données pour la France métropolitaine et les DOM.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

En 1999-2000, en France métropolitaine et dans les DOM, dans l'enseignement public, 7,7 % des élèves de CP et 20,3 % de ceux de CM2 avaient un an ou plus de retard contre, respectivement, 5,8 % et 16,2 % dans l'enseignement privé. Les élèves en avance représentaient 1,1 % des élèves de CP et 2,3 % de ceux de CM2 dans l'enseignement public (contre, respectivement, 2,6 % et 3,9 % dans l'enseignement privé) [1].

Les filles avaient moins souvent de retard que les garçons, dans l'enseignement public comme dans l'enseignement privé, et l'écart a augmenté avec le niveau : dans le secteur public, l'écart entre filles en retard et garçons en retard était de 2,6 points en CP et de 5,4 en CM2 ; dans le secteur privé, de 2,5 points en CP et de 6,6 points en CM2 [1].

La répartition par âge était différente suivant le secteur : en CP, les élèves étaient plus nombreux à être "en retard" dans le secteur public (7,7 %) que dans le secteur privé (5,8 %). Cet écart est passé à 3,9 points en CE1, à 4,3 points en CE2, 4,2 points en CM1 et 4,1 points en CM2 [1][3].

Du fait de la diminution des proportions d'élèves en avance et en retard, les pourcentages d'élèves ayant respectivement 6 ans au CP et 10 ans au CM2 (âges théoriques normaux pour ces classes) ont fortement augmenté en trente ans. En 1999-2000, ils étaient de 91,3 % pour le CP et 77,8 % pour le CM2 [2][3]. La structure par âge en CM2 a une influence directe sur la répartition par âge en sixième.

La proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé est passée de 13,5 % en CP à 15,3 % en CM2.

Définitions

■ **Âge.** L'âge est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire. Ainsi en 1999-2000, les enfants de 11 ans étaient nés en 1988.

■ **CP.** Cours préparatoire.

■ **CE1, CE2.** Cours élémentaire 1^{re} année, cours élémentaire 2^e année.

■ **CM1, CM2.** Cours moyen 1^{re} année, cours moyen 2^e année.

Avertissement

– données non disponibles pour les années scolaires 2000-2001 à 2005-2006 ;

– des estimations ont été faites pour les écoles publiques manquantes des départements suivants : Loire, Seine-et-Marne ; des estimations ont été faites pour les écoles privées manquantes des départements suivants : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Pyrénées-Atlantiques, Sarthe.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 6709.

Sources : Enquête n° 19 dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, 1999-2000.

[1] Répartition des élèves du CP au CM2 par âge en 1999-2000 (France métropolitaine + DOM)

	Public				Privé			
	Garçons	Filles	Total	Total en %	Garçons	Filles	Total	Total en %
CP								
5 ans et moins	2 749	4 616	7 365	1,1	1 150	1 649	2 799	2,6
6 ans	315 605	302 798	618 403	91,3	49 523	47 388	96 911	91,5
7 ans	29 202	19 522	48 724	7,2	3 590	2 160	5 750	5,4
8 ans et plus	1 875	1 308	3 183	0,5	231	166	397	0,4
Total	349 431	328 244	677 675	100,0	54 494	51 363	105 857	100,0
CE 1								
6 ans et moins	3 940	5 652	9 592	1,4	1 286	1 900	3 186	2,8
7 ans	303 113	296 600	599 713	84,5	50 041	48 063	98 104	87,0
8 ans	54 660	39 494	94 154	13,3	6 674	4 187	10 861	9,6
9 ans et plus	3 657	2 509	6 166	0,9	392	254	646	0,6
Total	365 370	344 255	709 625	100,0	58 393	54 404	112 797	100,0
CE 2								
7 ans et moins	5 230	6 939	12 169	1,8	1 575	2 148	3 723	3,2
8 ans	277 544	287 957	565 501	82,8	49 166	47 811	96 977	84,4
9 ans	60 849	44 384	105 233	15,4	8 022	5 252	13 274	11,5
10 ans et plus	5 239	3 656	8 895	1,3	594	359	953	0,8
Total	348 862	333 936	682 798	100,0	59 357	55 570	114 927	100,0
CM 1								
8 ans et moins	6 004	8 081	14 085	2,1	1 922	2 598	4 520	3,8
9 ans	267 715	270 962	538 677	79,8	49 122	48 052	97 174	82,1
10 ans	64 500	47 598	112 098	16,6	9 342	5 962	15 304	12,9
11 ans et plus	6 159	4 326	10 485	1,6	846	459	1 305	1,1
Total	344 378	330 967	675 345	100,0	61 232	57 071	118 303	100,0
CM 2								
9 ans et moins	6 873	8 709	15 582	2,3	2 091	2 635	4 726	3,9
10 ans	259 159	266 253	525 412	77,4	48 832	48 985	97 817	79,9
11 ans	74 627	55 230	129 857	19,1	11 478	7 178	18 656	15,2
12 ans et plus	4 873	3 387	8 260	1,2	802	429	1 231	1,0
Total	345 502	333 579	679 081	100,0	63 203	59 227	122 430	100,0

[2] Évolution de la répartition des élèves de CP et de CM2 par âge (1) (% ,milliers)
(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	France métropolitaine													
	1960 1961	1970 1971	1980 1981	1985 1986	1989 1990	1990 1991	1991 1992	1992 1993	1993 1994	1994 1995	1997 1998	1998 1999	1999 2000	1999 2000 (2)
Cours préparatoire														
5 ans et moins	20,1	5,4	2,1	2,1	1,8	1,8	1,6	1,5	1,6	1,5	1,2	1,2	1,3	1,3
6 ans	57,8	73,9	82,2	85,8	87,4	88,3	89,8	91,4	91	91,1	91,4	91,5	91,6	91,3
7 ans	15,6	16	13,4	10,6	9,6	8,8	7,8	6,5	6,9	6,9	7,0	7,0	6,7	7,0
8 ans	4,1	3,2	1,8	1,2	0,9	0,9	0,6	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
9 ans et plus	2,4	1,5	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Total %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total milliers	1 179,3	1 089,3	930,1	845,1	816,1	819,2	819,9	819,2	813,9	816,9	798,1	780,1	748,2	783,5
Cours moyen 2^e année														
9 ans et moins	8,9	6,9	3,4	2,8	3	2,8	2,6	2,6	2,9	3,1	2,7	2,6	2,5	2,5
10 ans	39,1	47,7	59,3	60,7	69,3	71,8	72,7	74	74,5	76,3	77,3	77,8	78,0	78,0
11 ans	34	33,9	24,8	24,4	20,9	20	20,1	19,7	19,7	18,3	18,6	18,4	18,3	18,3
12 ans	14,1	8,7	9,7	9,7	6	4,8	4,2	3,4	2,7	2,1	1,3	1,1	1,1	1,1
13 ans et plus	3,9	2,8	2,8	2,4	0,8	0,6	0,4	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Total %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total milliers	913,7	917,5	910,6	821,0	775,0	803,7	820,7	815,1	772,0	765,2	773,6	771,7	768,5	768,5

(1) Les données du secteur public n'étant pas disponibles pour les années 1995-1996 et 1996-1997, la répartition par âge ne peut être calculée.
(2) France métropolitaine + DOM.

[3] Évolution de la proportion d'élèves en retard selon le niveau (%)
(France métropolitaine, Public + Privé)

Niveaux	France métropolitaine										France métr. + DOM (1999-2000)
	1991 1991	1991 1992	1992 1993	1993 1994	1994 1995	1995 à 1997 (1)	1997 1998	1998 1999	1999 2000		
CP	9,9	8,5	7,1	7,4	7,4	...	7,4	7,4	7,2	7,4	
CE 1	16	14,1	13,4	12,9	13,4	...	13,2	13,3	13,3	13,6	
CE 2	19,4	18,7	16,4	15,9	15,6	...	15,9	15,7	15,8	16,0	
CM 1	23,1	21,5	20,4	18,1	17,8	...	17,4	17,5	17,2	17,5	
CM 2	25,4	24,7	23,4	22,7	20,6	...	20,0	19,7	19,5	19,7	

(1) Les données du secteur public n'étant pas disponibles pour les années 1995-1996 et 1996-1997, la proportion ne peut être calculée.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

L'année scolaire 2005-2006 constitue une étape de consolidation dans la mise en place de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire, qui a été engagée depuis 1998. À la rentrée 2005, 97,5 % des classes du secteur public accueillant des élèves de cycle III (CE2, CM1 et CM2) bénéficient d'un enseignement de langues vivantes, dont 99,5 % des classes de cours moyen et 92,9 % pour les CE2. S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, ce taux de couverture s'établit à près de 90 % pour le cycle III. Le principal effort porte sur le CE2, dont la couverture est presque totale contre 81 % des classes l'an dernier, 70,6 % en 2003-2004, et 55,7 % à la rentrée 2002. Vingt-huit académies ont un taux de couverture supérieur à 90 %, alors qu'elles n'étaient que treize en 2004-2005.

L'anglais est la langue la plus étudiée en cycle III, puisque 82,6 % des classes du secteur public bénéficient de l'enseignement de cette langue. Pour la première fois depuis le début de l'enseignement des langues vivantes à l'école, l'érosion de la part de l'allemand est stoppée. L'allemand conforte sa place de deuxième langue la plus étudiée à l'école, étant enseigné à 13,1 % des groupes.

Dans le secteur privé, la part de l'anglais reste plus importante que dans le secteur public, à 88,3 % des groupes, mais là encore la part de l'enseignement de l'allemand a fortement progressé. L'an dernier, 6,8 % des groupes apprenaient l'allemand, contre 9,7 % à la rentrée 2005.

Définitions

■ **Champ de l'enquête.** Les données recueillies auprès des inspections académiques en 2005-2006, comme lors des cinq années précédentes, ne concernent que l'enseignement des langues vivantes dans les classes de cycle III, tel qu'il est régi par les programmes de l'école élémentaire du 25 janvier 2002 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dispensé à raison d'une heure trente minutes minimum par semaine par des personnels dont les compétences linguistiques et pédagogiques ont été reconnues.

→ Pour en savoir plus

Sources : Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO A1) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

[1] Pourcentages par académie de classes accueillant des élèves de cycle III et bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes en 2005-2006

Académies	Public			Privé sous contrat			Académies	Public			Privé sous contrat		
	Cours moyen	CE2	Total cycle III	Cours moyen	CE2	Total cycle III		Cours moyen	CE2	Total cycle III	Cours moyen	CE2	Total cycle III
Aix-Marseille	99,6	98,7	99,3	81,2	65,0	76,0	Paris	99,7	98,6	99,3	35,7	34,1	35,1
Amiens	99,5	96,8	98,7	92,3	85,1	90,1	Poitiers	100,0	100,0	100,0	116,3	125,5	118,8
Besançon	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	Reims	100,0	96,7	99,0	98,7	88,1	95,4
Bordeaux	99,9	100,0	99,9	98,1	94,3	97,1	Rennes	100,0	92,2	97,6	94,6	78,6	89,6
Caen	100,0	100,0	100,0	96,4	94,0	95,7	Rouen	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Clermont-Ferrand	99,9	99,6	99,8	82,1	82,4	82,2	Strasbourg	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Corse	99,4	100,0	99,5	100,0	100,0	100,0	Toulouse	99,0	81,2	93,8	98,4	91,7	96,7
Créteil	101,3	89,1	97,4	80,5	40,3	57,0	Versailles	99,4	99,5	99,4	92,0	92,3	92,1
Dijon	99,0	98,9	99,0	97,3	89,6	94,9	France métro.	99,6	93,0	97,6	91,4	81,3	88,6
Grenoble	99,7	97,6	99,1	79,5	84,0	80,7	Guadeloupe	96,2	83,9	92,0	56,6	32,1	48,1
Lille	100,0	67,7	89,4	99,7	94,6	98,0	Guyane
Limoges	100,0	100,0	100,0	97,0	94,1	96,0	Martinique	100,0	78,1	92,9	100,0	94,7	98,2
Lyon	95,6	87,9	93,4	96,1	90,5	94,4	La Réunion	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Montpellier	99,1	97,3	98,5	89,1	86,9	88,4	France métro. + DOM	99,5	92,9	97,5	91,4	81,2	88,5
Nancy-Metz	99,6	98,1	99,1	100,0	97,3	99,2	Rappel 2004-2005	98,8	81,0	93,3	91,0	61,1	85,5
Nantes	100,0	93,7	98,1	96,4	77,0	91,9	Rappel 2003-2004	99,3	70,6	89,6	90,7	73,8	89,8
Nice	99,6	84,4	94,9	96,7	88,2	93,8	Rappel 2002-2003	95,8	55,7	83,8	90,1	59,6	80,9
Orléans-Tours	99,6	98,7	99,3	81,2	65,0	76,0	Rappel 2001-2002	94,0	24,7	71,9	82,3	22,8	62,2

[2] Proportions par académie des groupes d'élèves de cycle III selon la langue enseignée en 2005-2006 (%) (Public)

Académies	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais	Autres langues vivantes
Aix-Marseille	8,1	88,8	-	0,5	1,5	0,3	-
Amiens	11,3	88,1	-	-	-	0,5	-
Besançon	17,4	82,5	-	0,1	-	-	-
Bordeaux	3,8	86,3	0,4	8,5	-	0,2	0,08
Caen	4,4	95,6	-	-	-	-	-
Clermont-Ferrand	11,9	86,9	-	0,7	0,4	0,0	-
Corse	22,5	56,8	-	0,7	13,2	-	-
Créteil	13,5	84,0	-	0,2	1,6	0,5	0,08
Dijon	6,5	93,5	-	-	-	-	-
Grenoble	2,7	91,3	-	0,3	5,7	0,0	0,02
Lille	14,4	81,2	-	1,0	0,2	0,2	2,93
Limoges	7,1	92,9	-	-	-	-	-
Lyon	10,2	83,8	-	1,3	3,3	1,4	-
Montpellier	4,9	82,3	0,3	8,0	0,2	-	1,87
Nancy-Metz	41,5	57,1	-	0,2	0,9	-	0,26
Nantes	18,1	81,3	-	0,4	-	-	-
Nice	6,1	85,1	-	0,8	7,8	-	-
Orléans-Tours	9,3	89,8	-	0,9	-	-	-
Paris	14,4	74,6	0,1	4,1	4,8	1,0	1,02
Poitiers	6,6	93,3	-	0,1	-	-	-
Reims	8,2	91,7	-	0,0	-	-	-
Rennes	8,8	88,5	-	1,9	-	0,0	-
Rouen	8,8	90,0	-	0,1	-	1,2	-
Strasbourg	95,9	3,9	-	-	0,1	0,0	-
Toulouse	3,3	75,5	-	20,1	0,1	-	0,03
Versailles	12,5	86,0	-	0,2	0,8	0,4	0,07
France métro.	13,4	82,4	0,0	2,1	1,2	0,3	0,31
Guadeloupe	-	84,9	-	15,1	-	-	-
Guyane
Martinique	-	91,0	-	9,0	-	-	-
La Réunion	8,0	89,0	-	3,0	-	-	-
France métro. + DOM	13,1	82,6	0,0	2,3	1,1	0,3	0,30
Rappel 2004-2005	11,5	81,6	0,0	2,0	1,1	0,3	0,4
Rappel 2003-2004	15,1	79,6	0,20	2,4	1,0	0,2	0,2
Rappel 2002-2003	16,4	78,6	0,06	2,2	1,3	0,3	0,3
Rappel 2001-2002	18,6	76,4	0,05	2,0	1,1	0,2	0,2

3 Les élèves du premier degré

Présentation

En 2005-2006, 39 830 élèves sont scolarisés en classes d'intégration scolaire (CLIS), chiffre en augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente. Sur une période plus longue, la baisse des effectifs de CLIS reflète la priorité donnée à l'intégration individuelle. L'intégration individuelle augmente d'ailleurs plus que les CLIS (10 %).

Les élèves de CLIS représentent 0,6 % de l'ensemble des élèves du premier degré et 1 % des élèves de l'enseignement élémentaire public et privé. 95 % d'entre eux fréquentaient une école publique [1]. La répartition par académie de la part de l'intégration collective (CLIS) par rapport aux effectifs de l'enseignement élémentaire fait apparaître des différences notables [3]. Les taux les plus forts se rencontrent dans les départements d'outre-mer ainsi que dans les académies de Lille et de Clermont-Ferrand (entre 2,2 % et 1,4 %), les taux les plus faibles dans les académies franciliennes (entre 0,4 % et 0,7 %).

Après leur scolarisation en CLIS, les élèves sont, en principe, accueillis dans les sections d'enseignement de l'enseignement adapté (SEGPA), dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et dans les UPI (Unités pédagogiques d'intégration). 95 % des élèves en intégration collective fréquentent une CLIS 1 (classe ayant vocation à accueillir des élèves présentant un handicap mental), 2 % une CLIS 2 (handicap auditif), 1 % une CLIS 3 (handicap visuel) et 2 % une CLIS 4 (handicap moteur).

Définitions

■ **Écoles spécialisées.** Le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivants :

- écoles maternelles spécialisées ;
- écoles de plein air ;
- écoles autonomes de perfectionnement ;
- écoles de niveau élémentaire spécialisé.

■ **CLIS.** Elles accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 03.11.

Sources : Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré (année 2005).

[1] Évolution des effectifs de CLIS (France métropolitaine + DOM)

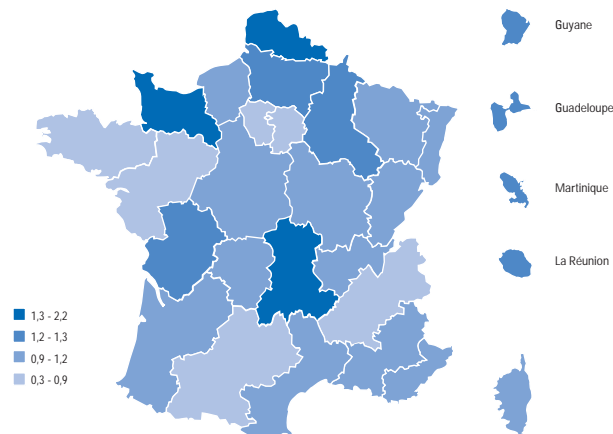
	1980	1990	1991	1992	1993	1994	1997	1998	1999	2004	2005
	1981	1991	1992	1993	1994	1995	1998	1999	2000	2005	2006
Public											
Écoles ordinaires	84 306	58 979	56 716	52 689	846 866	43 596	42 411	42 631	40 296	35 064	36 973
Écoles spécialisées	5 784	2 653	2 582	2 505	2 421	2 224	2 085	1 902	1 909	690	779
Total	90 090	61 632	59 298	55 194	49 287	45 820	44 496	44 533	42 205	35 754	37 752
Privé											
Écoles ordinaires	5 009	3 693	3 451	2 996	2 644	2 329	2 295	2 283	2 383	1 816	2 002
Écoles spécialisées	385	183	237	207	263	264	211	207	202	14	76
Total	5 394	3 876	3 688	3 203	2 907	2 593	2 506	2 490	2 585	1 830	2 078
Total Public + Privé	95 484	65 508	62 986	58 397	52 194	48 413	47 002	47 023	44 790	37 584	39 830
% du public	94,4	94,1	94,1	94,5	94,4	94,6	94,7	94,7	94,2	95,1	94,8

[2] Répartition par sexe et par âge des effectifs de CLIS (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1984	1990	1991	1992	1993	1994	1997	1998	1999	2004	2005
	1985	1991	1992	1993	1994	1995	1998	1999	2000	2005 (1)	2006
Garçons	59,3	60,1	60,2	60,5	60,4	60,3	60,8	60,6	60,6		62,0
Filles	40,7	39,9	39,8	39,5	39,6	39,7	39,2	39,4	39,4		38,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
7 ans et moins	5,7	7,1	7,6	8,2	9,0	9,7	8,9	8,9	9,1	11,8	11,4
8 ans	11,7	14,0	13,2	13,3	13,7	14,2	14,0	14,1	13,9	16,6	16,0
9 ans	17,4	21,0	20,7	20,0	20,6	21,2	21,6	21,6	22,0	22,8	22,9
10 ans	23,1	24,8	25,0	25,3	23,9	24,8	25,3	25,7	25,7	24,4	25,1
11 ans	25,9	24,6	25,7	26,3	26,2	24,4	25,1	24,9	25,0	22,1	22,4
12 ans et plus	16,2	8,5	7,8	6,9	6,6	5,7	5,1	4,8	4,3	2,4	2,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Données par sexe non disponibles.

[3] Part des effectifs scolaires en CLIS par rapport aux effectifs du niveau élémentaire en 2005-2006 (Public + Privé)



3 Les élèves du premier degré

Présentation

En 2005, 104 824 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le premier degré, dont 8 % dans l'enseignement privé. L'effectif des élèves handicapés scolarisés a progressé de 8 400 élèves (+ 9 %) [1]. La majorité des élèves accueillis souffrent de déficiences intellectuelles ou mentales (64 000 élèves).

14 % des élèves intégrés dans le premier degré sont suivis par un auxiliaire de vie scolaire individuel, dont un quart à temps plein [2]. Ce sont les déficients moteurs, les polyhandicapés ainsi que les déficients visuels qui sont les plus suivis (respectivement 39 %, 33 % et 18 %), alors que seuls 4 % des élèves présentant une déficience viscérale ou métabolique le sont. Par ailleurs, 6 % des élèves handicapés fréquentent une classe ordinaire avec l'aide d'un enseignant spécialisé [4]. Mais il existe de fortes disparités selon les déficiences ; parmi les élèves intégrés individuellement, près d'un déficient auditif sur trois, un sur quatre pour les déficients visuels ont bénéficié de ce type d'aide et un sur cent pour les élèves présentant une déficience viscérale ou métabolique.

Outre ces différentes formes d'accompagnement, les élèves handicapés peuvent bénéficier de matériel pédagogique adapté (financement par l'Éducation nationale), d'aménagement des bâtiments ainsi que de transport spécifique destinés à faciliter leur scolarisation. Ainsi, 8 % des élèves handicapés ont bénéficié de matériel pédagogique adapté ; plus de la moitié des déficients visuels, 36 % des handicapés moteurs et près d'un quart des déficients auditifs.

Définitions

■ **Classification des principales déficiences** présentées par les élèves.

- **Les déficiences d'atteinte intellectuelle ou mentale** recouvrent un champ très large. Y sont regroupées les déficiences intellectuelles, les atteintes du psychisme (y compris l'épilepsie), les troubles de la personnalité ou du comportement.
- **Les déficiences motrices** sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; elles peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire ; elles comprennent entre autres les amputations, la quadriplégie, la paraplégie, l'hémiplégie, et les infirmités motrices cérébrales sans déficience intellectuelle.
- **Les déficiences auditives** concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe. Le terme "sourd" ne doit être attribué qu'aux individus dont la déficience auditive est d'une sévérité telle qu'elle ne peut se prêter à aucun appareillage.
- **Les déficiences viscérales métaboliques ou nutritionnelles** sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique.
- **Les déficiences du langage et de la parole** comprennent le mutisme, l'aphasie, les troubles du langage écrit ou oral, les troubles de la voix et de l'élocution.
- **Les déficiences visuelles** regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 03.11.

Sources : Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré (année 2005).

[1] Répartition par déficience et par âge des élèves handicapés intégrés dans le premier degré en 2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2 et 3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans et plus	Total
Atteinte intellectuelle ou mentale	1 459	3 441	4 935	5 863	6 562	8 540	10 950	11 561	10 234	1 047	64 592
Trouble du langage et de la parole	165	460	792	887	922	944	1 146	1 155	879	82	7 432
Déficience motrice	453	629	755	873	857	767	770	801	484	111	6 500
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	1 372	1 628	1 691	1 593	1 486	1 371	1 449	1 224	359	35	12 208
Déficience visuelle	107	156	220	295	280	258	287	272	130	40	2 045
Déficience auditive	317	338	486	431	517	454	441	480	279	45	3 788
Plusieurs déficiences associées	370	664	833	758	582	526	440	409	344	103	5 029
Autre	212	358	421	477	399	369	365	357	242	30	3 230
Total	4 455	7 674	10 133	11 177	11 605	13 229	15 848	16 259	12 951	1 493	104 824
%	4,2	7,3	9,7	10,7	11,1	12,6	15,1	15,5	12,4	1,4	100,0

[2] Répartition des élèves handicapés intégrés dans le premier degré selon la déficience et l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire en 2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire				Total	
	AVS individuel		AVS collectif	Pas d'accompagnement		
	À temps plein	À temps partiel				
Atteinte intellectuelle ou mentale		1 835	6 625	13 984	42 148	64 592
Trouble du langage et de la parole		74	668	313	6 377	7 432
Déficience motrice		755	1 797	628	3 320	6 500
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle		152	299	109	11 648	12 208
Déficience visuelle		89	285	163	1 508	2 045
Déficience auditive		56	365	347	3 020	3 788
Plusieurs déficiences associées		490	1 155	518	2 866	5 029
Autre		103	384	76	2 667	3 230
Total		3 554	11 578	16 138	73 554	104 824
%		3,4	11,0	15,4	70,2	100,0

[3] Répartition des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré bénéficiant d'un matériel pédagogique adapté en 2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Matériel pédagogique adapté			Total
	Oui	Non	Ne sait pas	
Atteinte intellectuelle ou mentale	2 530	61 419	643	64 592
Trouble du langage et de la parole	597	6 783	52	7 432
Déficience motrice	2 338	4 106	56	6 500
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	251	11 837	120	12 208
Déficience visuelle	1 110	927	8	2 045
Déficience auditive	922	2 832	34	3 788
Plusieurs déficiences associées	750	4 220	59	5 029
Autre	119	3 010	101	3 230
Total	8 617	95 134	1 073	104 824
%	8,2	90,8	1,0	100,0

[4] Répartition par déficience des élèves handicapés du premier degré en intégration individuelle avec l'aide d'un enseignant spécialisé en 2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Effectifs en intégration individuelle		Dont aidés par un enseignant spécialisé	
	Effectif	%	Effectif	%
Atteinte intellectuelle ou mentale	29 371	8,9	2 622	8,9
Trouble du langage et de la parole	6 597	10,0	662	10,0
Déficience motrice	5 487	8,5	464	8,5
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	11 967	1,3	154	1,3
Déficience visuelle	1 698	24,0	407	24,0
Déficience auditive	3 063	29,6	907	29,6
Plusieurs déficiences associées	3 829	10,3	396	10,3
Autre	2 982	5,5	164	5,5
Total	64 994		5 776	8,9

3 Les élèves du premier degré

Présentation

En 1999-2000, le nombre d'élèves de nationalité étrangère des établissements publics et privés du premier degré, en France métropolitaine, était de 372 300 et représentait 5,9 % de l'ensemble des élèves [1].

Il était en diminution de près de 23 000 par rapport à la rentrée 1998, soit une variation de - 5,8 %. Cette baisse a affecté le secteur public seulement, les effectifs d'élèves étrangers dans le secteur privé ayant augmenté de 138 élèves alors qu'ils étaient stables entre les deux précédentes rentrées scolaires.

Les populations les plus représentées étaient, comme l'année précédente, les Marocains (23,1 % de l'ensemble des élèves étrangers), les Algériens (14,5 %), les autres nationalités d'Afrique (12,9 %), les Turcs (12,9 %) et les Portugais (10,0 %) [2].

La part des élèves étrangers a donc augmenté dans le secteur privé, où elle est de 1,6 % ; dans le secteur public, à l'inverse, elle a été en diminution, passant de 7,5 % à la rentrée 1997 à 7,0 % à la rentrée 1998 et à 6,6 % pour 1999. Sur l'ensemble des deux secteurs, elle a été de 5,5 % dans l'enseignement préélémentaire et de 6,1 % en élémentaire (du CP au CM2). Cette part était de 70,3 % en classe d'initiation, de 12,0 % en classe d'adaptation et de 10,7 % dans les classes d'intégration scolaire [3].

La proportion d'élèves étrangers a varié fortement selon les académies : elle était respectivement de 18,7 %, 11,0 % et 9,9 % dans les académies de Paris, Créteil et Versailles. Les parts les plus faibles, qui par ailleurs sont restées identiques par rapport à la rentrée 1998, ont été observées dans les académies de Rennes (1,1 %), de Nantes (1,4 %) et de Caen (1,5 %) [4].

Parmi les académies d'outre-mer, seule la Guyane avait une part très élevée d'élèves étrangers (plus de 30 %) en légère augmentation par rapport à la rentrée 1998. Ces élèves provenaient le plus souvent de Chine, d'Haiti, ou du Surinam.

Définitions

■ **Élèves de nationalité étrangère.** L'enregistrement de la nationalité peut souffrir d'imprécision :

- les enfants dont la nationalité est acquise par naturalisation de façon récente peuvent être comptabilisés à tort parmi les enfants étrangers ;
- il peut y avoir également confusion entre la nationalité de l'enfant et celle du chef de famille.

Dans les instructions relatives au recensement des élèves de nationalité étrangère, il est cependant indiqué que c'est la nationalité de l'élève et non celle de ses parents qui doit être prise en compte.

Est français, par filiation, tout enfant dont l'un des parents au moins est français (ce qui revient à dire que les enfants des couples dits "mixtes" sont français). Est français, par la naissance en France, tout enfant né en France lorsque l'un au moins de ses parents y est né. Tous les résultats présentés font référence à la population des élèves recensés comme étrangers par les directeurs d'école : cette population est différente de la population des immigrés (des élèves étrangers peuvent être nés en France par exemple) et de la population d'origine étrangère.

■ **Classes d'initiation.** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves de nationalité étrangère non francophones.

■ **Classes d'adaptation.** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire.** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental et qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap (Circulaire du 18 novembre 1991).

Avertissement : les données pour les années scolaires 2000-2001 à 2005-2006 étant indisponibles, cette double page reprend les données équivalentes de l'édition 2000.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête de la Direction de l'évaluation et de la prospective.

[1] Évolution du nombre d'élèves de nationalité étrangère dans le premier degré (France métropolitaine, Public + Privé)

	1975 1976	1984 1985	1990 1991	1991 1992	1992 1993	1993 1994	1994 1995	1995 à 1997	1997 1998 (1)	1998 1999	1999 2000 (2)
Effectifs	562 994	710 335	643 928	627 734	594 157	574 250	551 849		424 798	395 049	372 268
% du nombre total d'élèves	7,7	10,6	9,6	9,4	9,0	8,8	8,4		6,7	6,2	5,9

(1) Une estimation a été faite pour les départements n'ayant pas répondu à l'enquête.

(2) Une estimation a été faite pour 402 écoles publiques et 569 écoles privées.

[2] Répartition des élèves étrangers du premier degré par nationalité ou origine géographique en 1999-2000 (France métropolitaine)

	Public	Privé	Pu + Pr	% du nombre total d'élèves étrangers
Algériens	52 887	1 167	54 054	14,5
Marocains	84 712	1 156	85 868	23,1
Tunisiers	26 793	450	27 243	7,3
Autres nationalités d'Afrique	47 147	929	48 076	12,9
Espagnols	3 260	536	3 796	1,0
Portugais	35 300	1 781	37 081	10,0
Italiens	3 384	450	3 834	1,0
Autres nationalités de l'Union européenne	12 284	2 972	15 256	4,1
Turcs	47 487	613	48 100	12,9
Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens	11 336	469	11 805	3,2
Autres nationalités	34 096	3 059	37 155	10,0
Total	358 686	13 582	372 268	100,0
% du nombre total d'élèves	6,6	1,6	5,9	

[3] Répartition des élèves étrangers du premier degré par structure d'accueil et leur part dans les effectifs totaux en 1999-2000 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Préélémentaire	CP-CM2	Initiation	Adaptation	CLIS	Total
Public						
Effectifs	128 143	223 374	1 469	946	4 754	358 686
% du nombre total d'élèves	6,1	6,8	72,6	12,8	11,3	6,6
Privé						
Effectifs	4 348	8 974	42	173	45	13 582
% du nombre total d'élèves	1,4	1,6	33,6	9,0	1,7	1,6
Total France métropolitaine						
Effectifs	132 491	232 348	1 511	1 119	4 799	372 268
% du total d'élèves	5,5	6,1	70,3	12,0	10,7	5,9
France métropolitaine + DOM Ø						
Public	132 201	230 592	1 477	951	4 961	370 182
Privé	4 581	9 219	42	173	45	14 060
Total	136 782	239 811	1 519	1 124	5 006	384 242

[4] Répartition des élèves de nationalité étrangère du premier degré par académie (Public + Privé)

Académies	% élèves étrangers/ ensemble des effectifs	Académies	% élèves étrangers/ ensemble des effectifs
Aix-Marseille	6,3	Nice	8,1
Amiens	3,4	Orléans-Tours	5,6
Besançon	6,3	Paris	18,7
Bordeaux	3,6	Poitiers	1,2
Caen	1,5	Reims	3,8
Clermont-Ferrand	3,7	Rennes	1,1
Corse	14,9	Rouen	3,8
Créteil	11,0	Strasbourg	9,4
Dijon	4,5	Toulouse	3,7
Grenoble	5,9	Versailles	9,9
Lille	2,9	Moyenne métropole	5,9
Limoges	4,0	Guadeloupe	3,6
Lyon	8,7	Guyane	30,2
Montpellier	6,3	Martinique	0,4
Nancy-Metz	5,1	La Réunion	0,1
Nantes	1,4		

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Les évaluations diagnostiques menées par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la Performance (DEPP) en septembre 2005 auprès des élèves scolarisés en classe de CE2 ont permis de recueillir des informations concernant les acquis des élèves en mathématiques et en français en début de cycle 3. Les protocoles de ces évaluations étant conçus chaque année, aucune comparaison temporelle n'est valable. De même, un rapprochement des résultats avec ceux des évaluations diagnostiques de début de sixième n'aurait aucune validité.

Les élèves ont répondu correctement, en moyenne, à plus de 70 % des items de français et de mathématiques. On observe une grande hétérogénéité des résultats pour les deux matières. En effet, les 10 % des élèves les plus forts obtiennent des scores plus de deux fois supérieurs à ceux des 10 % des élèves les plus faibles.

À l'entrée en CE2, les élèves réussissent à près de 93 % les items du champ "reconnaissance de mots", et le champ le moins bien réussi est "production de texte" (65 %).

En mathématiques, la réussite des élèves varie également d'un champ à l'autre. Ainsi, le score moyen en "exploitation de données numériques" est de 67 % et celui en "connaissance de nombres entiers naturels" avoisine les 75 %.

En mathématiques, les élèves scolarisés dans des écoles publiques hors ZEP/REP obtiennent un meilleur score que les élèves scolarisés dans les écoles privées. Les élèves scolarisés dans des établissements classés en éducation prioritaire obtiennent près de 5 points de moins.

En français, on ne note pas de différence entre les élèves des écoles publiques hors éducation prioritaire et les élèves de l'enseignement privé, mais les élèves de ZEP obtiennent un score inférieur de 6 points.

De plus, plusieurs caractéristiques des élèves sont liées à leurs réussites. L'âge et l'origine sociale sont les deux variables les plus liées aux taux de réussites. Ainsi, on observe une différence de plus de 20 points entre les élèves ayant un an d'avance et ceux ayant un an de retard. Les élèves issus de catégories sociales favorisées (cadres et professions libérales) réussissent significativement mieux que les enfants d'employés (6 points d'écart) ou d'ouvriers (9 points d'écart en français et 13 points en mathématiques).

Définitions

■ **Le cadre de l'enquête.** Depuis la rentrée 1989, une évaluation diagnostique des compétences en français et en mathématiques est proposée aux enseignants pour les aider à repérer les acquis et les éventuelles difficultés des élèves en début de CE2 (cycle des approfondissements) et à adapter ainsi leurs pratiques pédagogiques.

■ **Les items.** Ils ont été répartis en champs. Les champs, ancrés dans les programmes, sont des regroupements d'items qui correspondent à un ensemble d'activités spécifiques.

■ **En français,** l'évaluation en début de CE2 vise à apprécier les compétences du savoir lire et du savoir écrire à travers quatre champs : compréhension, reconnaissance de mots, production de textes et écriture et orthographe.

■ **En mathématiques,** l'évaluation en début de CE2 vise à apprécier les objectifs de savoir, de savoir-faire et de résolution de problèmes à travers cinq champs d'application : Connaissances de nombres entiers naturels, exploitation de données numériques, calcul, espace et géométrie et grandeurs et mesures.

■ **L'échantillon.** Afin de fournir des références nationales à l'ensemble des acteurs du système éducatif, les résultats nationaux sont calculés sur un échantillon, tiré aléatoirement, de 5 025 élèves de CE2 scolarisés dans des écoles publiques ou privées sous contrat de France métropolitaine. L'échantillon est ensuite redressé pour être le plus semblable possible à la population des élèves de CE2.

→ Pour en savoir plus

Sites Internet

- <http://www.evace26.education.gouv.fr>
- <http://educ-eval.education.fr>

Sources : "Enquête d'évaluation des compétences à l'entrée en CE2", DEPP, septembre 2005.

[1] Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques en début de CE2 (France métropolitaine, septembre 2005)

	Moyenne	Médiane	Écart-type (1)
Français (sur 100)	72,36	74,19	34,49
Mathématiques (sur 100)	70,85	72,62	39,23

(1) L'écart type est un indicateur de dispersion autour de la moyenne.

	10 % les plus faibles	10 % les plus forts
Français (sur 100)	43,39	92,79
Mathématiques (sur 100)	38,80	93,51

[2] Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques à l'entrée en CE2 Résultats par champ (France métropolitaine, septembre 2005)

Français		Mathématiques	
Compréhension	76,23	Connaissance de nombres entiers naturels	74,57
Reconnaissance de mots	92,86	Exploitation de données numériques	66,74
Production de textes	65,10	Calcul	71,43
Écriture et orthographe	67,14	Espace et géométrie	70,11
		Grandeurs et mesures	67,38

[3] Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques à l'entrée en CE2 selon le type d'établissement fréquenté (France métropolitaine, septembre 2005)

Français		Mathématiques	
Public	72,27	Public	71,09
Privé	72,89	Privé	69,43
Public hors ZEP/REP	72,88	Public hors ZEP/REP	71,87
REP/ZEP	67,96	REP/ZEP	65,63
ZEP	66,78	ZEP	64,11

[4] Disparités de résultats des élèves de CE2 selon l'origine sociale (%) (France métropolitaine, septembre 2005)

	Cadres, professions libérales	Professions intermédiaires	Agriculteurs exploitants	Employés	Artisans, commerçants	Ouvriers	Inactifs
Français	78,37	76,28	70,79	72,56	72,13	69,17	67,95
Mathématiques	78,48	75,73	73,23	70,89	71,24	65,18	64,06

[5] Disparités de résultats des élèves de CE2 selon le sexe (%) (France métropolitaine, septembre 2005)

	Garçons	Filles
Français	70,22	74,64
Mathématiques	72,02	69,70

[6] Disparités de résultats des élèves de CE2 selon le sexe (%) (France métropolitaine, septembre 2005)

	7 ans	8 ans	9 ans
Français	86,43	73,51	61,41
Mathématiques	82,54	71,95	59,55

Remarque - Les élèves de 8 ans sont nés en 1997, ce qui est l'âge "normal" d'un élève de CE2. Les élèves de 7 ans ont un an d'avance et ceux de 9 ans un an de retard.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Au cours des vingt dernières années, les redoublements à l'école élémentaire ont diminué de près de moitié : 35 % des écoliers qui commençaient leur scolarité élémentaire en 1978 ont redoublé contre seulement 18 % des élèves entrés au cours préparatoire (CP) en 1997 [2]. Si une telle évolution n'est pas sans doute indépendante de la généralisation de la scolarisation en maternelle à trois ans, elle reflète aussi les changements survenus dans la politique éducative : tant la loi d'orientation de 1989 que la réforme de 1992 introduisant les cycles à l'école limitaient les redoublements à un seul au cours de toute la scolarité élémentaire.

Cette baisse est générale, mais la structure du redoublement change. Au début des années soixante-dix, les scolarités élémentaires étaient marquées par un taux de redoublement du CP relativement élevé : 13 % des écoliers redoublaient cette classe [1]. Si les redoublements sont aujourd'hui toujours concentrés en début de scolarité, ils se répartissent de manière relativement équilibrée entre le CP et le CE1 : 5 % des élèves redoublent la première classe, 7 % la seconde. Là encore, ces évolutions portent la marque de l'instauration de la politique des cycles : des élèves qui auraient, avant la réforme redoublé le CP redoublent le CE1 qui marque la fin du cycle des apprentissages fondamentaux. Par ailleurs, les redoublements ont d'autant plus tendance à être concentrés sur les deux premiers niveaux que les écoliers ne peuvent en principe redoubler qu'une fois durant leur scolarité élémentaire.

La baisse des redoublements touche tous les milieux sociaux, mais les disparités sociales de redoublement restent importantes : alors que seulement 3 % des enfants d'enseignants redoublent, 41 % des enfants d'inactifs et 25 % de ceux d'ouvriers sont dans ce cas [2]. Elle n'a pas permis aux garçons de combler leur déficit de réussite par rapport aux filles : 20 % des garçons redoublent contre seulement 15 % des filles. La meilleure réussite des filles est très prononcée parmi les enfants d'agriculteurs : 17 % des garçons redoublent contre seulement 7 % des filles [3].

Enfin, la durée de la scolarité en maternelle joue un rôle important car si plus d'un quart des enfants scolarisés deux ans en maternelle redoublent, ils sont 15 % quand ils y ont passé quatre ans.

Définitions

■ Les panels utilisés :

- le panel 1997 est un échantillon représentatif au 1/81^e des élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire à la rentrée scolaire 1997-1998 dans une école publique ou privée de France métropolitaine. Il est issu d'un sondage à deux degrés. Un échantillon aléatoire d'écoles a d'abord été constitué en retenant quatre critères de stratification : la taille de l'école – appréciée par le nombre d'élèves scolarisés au cours préparatoire –, le secteur, l'appartenance ou non à une zone d'éducation prioritaire et la taille de l'unité urbaine. Dans chaque école, les élèves ont été ensuite tirés aléatoirement selon des modalités qui diffèrent selon le nombre de classes de CP et le nombre d'élèves scolarisés à ce niveau ;
- le panel 1978 est un échantillon représentatif au 1/45^e des élèves scolarisés au cours préparatoire dans une école publique ou privée de France métropolitaine en septembre 1978.

■ La population étudiée :

- pour le panel 1997, elle comprend les 8 688 élèves de l'échantillon principal dont la scolarité a pu être observée au cours des sept premières années d'études élémentaires ;
- pour le panel 1978, elle comporte les 15 697 élèves de l'échantillon principal dont la scolarité a pu être observée au cours des sept premières années d'études élémentaires.

→ Pour en savoir plus

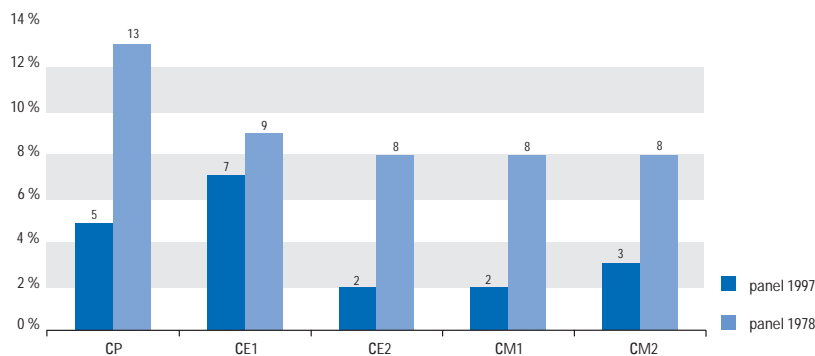
Publications

- J.-P. Caille, "Scolarisation à 2 ans et réussite de la carrière scolaire au début de l'école élémentaire", Éducation & formations, n° 60, MEN-DEP, juillet-septembre 2001.
- J.-P. Caille, "Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire", Éducation & formations, n° 69, MEN-DEP, juillet 2004.
- O. Cosnefroy, T. Rocher, "Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire: nouvelles analyses, mêmes constats", Éducation & formations, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.

Sources : [1] Fichier du panel 1978, fichier du panel 1997, DEP. [2] [3] Fichier du panel 1997, DEP.

Le redoublement à l'école élémentaire

[1] Évolution des taux de redoublement en CP entre 1978 et 1997 (France métropolitaine, Public + Privé)



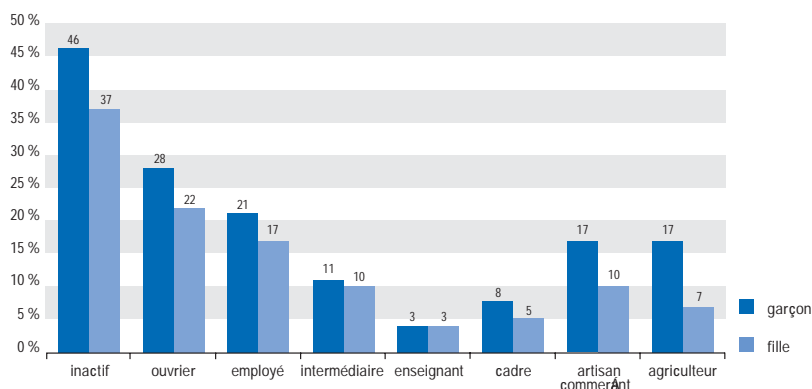
[2] Proportions d'élèves entrés au CP en 1978 et 1997 ayant redoublé en élémentaire (France métropolitaine, Public + Privé)

		1997	1978	Comparaison logistique 1978 vs 1997
PCS de la personne de référence du ménage (1)	agriculteur	12	33	4
	artisan, commerçant	14	31	3
	cadre	7	12	2
	enseignant	3	8	3
	intermédiaire	11	22	2
	employé	19	33	2
	ouvrier	25	46	3
	inactif	41	55	2
	Sexe	garçon	20	38
	filles	15	32	3
Durée de la maternelle	2 ans ou moins	27	40	2
	3 ans	18	33	2
	4 ans ou plus	15	29	2
Ensemble		18	35	3

(1) PCS : profession et catégorie socioprofessionnelle.

Lecture – 18 % des élèves entrés au CP en 1997 ont redoublé lors de leur scolarité élémentaire.

[3] Proportions d'élèves entrés au CP en 1997 ayant redoublé en élémentaire selon le sexe de l'élève et la PCS de la personne de référence (France métropolitaine, Public + Privé)



3 Les élèves du premier degré

Présentation

Au cours de l'année scolaire 1999-2000, plus de 30 000 élèves de grande section de maternelle âgés de 5 et 6 ans ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé organisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la Santé et de la Protection sociale, la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale. L'examen dentaire pratiqué par les médecins et infirmiers de l'Éducation nationale révèle que 15 % des enfants ont au moins deux dents cariées, et 9,5 % non soignées. En ZEP, la prévalence des problèmes bucco-dentaires est plus élevée.

Le port de lunettes concerne plus d'un enfant sur dix en grande section de maternelle. Plus de 14 % des enfants de 5 et 6 ans sont en situation de surpoids (17 % en ZEP) et 4 % sont considérés obèses selon les seuils internationaux de l'IMC (Indice de masse corporelle). Enfin, plus d'un enfant sur dix souffre de problèmes respiratoires [1].

Une seconde enquête, également organisée par les ministères de la Santé et de l'Éducation nationale, a été réalisée au cours de l'année scolaire 2001-2002 auprès de 8 500 enfants scolarisés en CM2. L'examen dentaire montre que 37 % de ces élèves ont au moins deux dents cariées, soit près de deux fois et demi plus qu'en grande section de maternelle. En revanche, le pourcentage d'enfants ayant deux dents cariées non soignées est plus faible (8 %). 29 % des enfants interrogés déclarent connaître une anomalie visuelle et un quart porte des lunettes. Les problèmes de surpoids concernent à ces âges près d'un enfant sur cinq et un enfant sur quatre en ZEP. Mais le pourcentage d'élèves de CM2 souffrant d'obésité n'est pas plus élevé qu'en grande section de maternelle. Concernant les problèmes respiratoires, 14 % des enfants ont déjà eu de l'asthme au cours de leur vie et 10 % sont traités au moment de l'enquête pour cette pathologie.

Définitions

■ **Problèmes respiratoires.** L'enfant est considéré comme asthmatique si lui ou ses parents répondaient oui à l'une au moins des questions suivantes : "As tu déjà eu des crises d'asthme", "Au cours des douze derniers mois, ton médecin t'a-t-il prescrit des médicaments contre l'asthme" (la liste des médicaments étant fournie).

■ **Le surpoids.** L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m².

■ **Santé bucco-dentaire.** Dans le cadre de l'enquête, un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer le nombre de dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet toutefois de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

■ **Vision.** La vision des élèves est évaluée à l'aide de trois séries de questions : le recensement des anomalies déjà connues, le port de lunettes et le résultats de tests standardisés assurant la comparabilité des données recueillies, effectués par le médecin scolaire.

→ Pour en savoir plus

Publications

- "L'état de santé des enfants de 5-6 ans dans les régions", Études et résultats, n° 250, juillet 2003,
- "La santé des enfants scolarisés en CM2 à travers les enquêtes santé scolaires en 2001-2002", Études et résultats, n° 313, juin 2004.

Sources : Enquêtes triennales en milieu scolaire organisées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la Santé et de la Protection sociale, la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la Performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale.

[1] L'état de santé des enfants de 5 et 6 ans scolarisés en grande section de maternelle en 1999-2000 (France métropolitaine + DOM)

	% d'élèves
Enfants ayant au moins deux dents cariés	15,0
Enfants ayant au moins deux dents cariés non soignées	9,5
Enfants portant des lunettes	12,3
Enfants non vaccinés contre la rougeole	5,7
Enfants ayant des problèmes respiratoires	11,9
Enfants en situation de surpoids	14,4
Enfants souffrant d'obésité	3,9

Source : enquête triennale sur la santé, DREES, DGESCO.

[2] L'état de santé des enfants scolarisés en CM2 en 2001-2002 (France métropolitaine + DOM)

	% d'élèves	En ZEP	Hors ZEP
Enfants ayant au moins deux dents cariés	37,1	49,8	34,2
Enfants ayant au moins deux dents cariés non soignées	8,1	15,2	7,3
Enfants portant des lunettes	25,9	22,8	26,3
Enfants non vaccinés contre la rougeole	4,8	2,9	5,0
Enfants ayant déjà eu de l'asthme au cours de leur vie	14,3	12,0	14,7
Asthme actuellement traité	9,5	8,0	9,7
Enfants en situation de surpoids	19,9	24,4	18,7
Enfants souffrant d'obésité	4,1	7,0	3,6

Source : enquête triennale sur la santé, DREES, DGESCO.

4 Les élèves du second degré

4.1	Le second degré : évolution	94
4.2	Le second degré par département et académie	96
4.3	Le second degré : accès au niveau V de formation	98
4.4	Le second degré : accès au niveau du baccalauréat	100
4.5	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré	102
4.6	Le premier cycle par classe, par âge et par sexe : flux	104
4.7	Le second cycle professionnel : évolution	106
4.8	Le second cycle professionnel par classe et par sexe	108
4.9	Le second cycle professionnel par âge et par sexe	110
4.10	Le second cycle professionnel : flux	112
4.11	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel (CAP, BEP, baccalauréats professionnels)	114
4.12	Le second cycle général et technologique par section	116
4.13	Le second cycle général et technologique : flux	118
4.14	Les options de seconde générale et technologique	120
4.15	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	122
4.16	Les options de première générale et technologique	124
4.17	Les options de terminale générale et technologique	126
4.18	L'étude des langues vivantes dans le second degré	128
4.19	Les sections européennes et internationales dans le second degré	130
4.20	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	132
4.21	Les enseignements adaptés dans le second degré	134
4.22	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré	136
4.23	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré par âge	138
4.24	Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré	140
4.25	L'enseignement agricole dans le second degré	142
4.26	L'évaluation diagnostique en début de sixième	144
4.27	Devenir des élèves neuf ans après leur entrée en sixième	146
4.28	Devenir des élèves sept ans après leur entrée en cours préparatoire	148
4.29	Surpoids et obésité chez les adolescents scolarisés en classe de troisième	150

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2005, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5 485 400 élèves dans la métropole et les DOM. La baisse de 1 % enregistrée cette année est supérieure à celle observée l'année dernière. Les évolutions d'effectifs par secteur sont différentes : - 1,2 % dans le secteur public (- 50 900 élèves) et - 0,4 % dans le secteur privé (- 4 000 élèves). Seuls les effectifs des classes du second cycle professionnel sont en progression lors de cette rentrée [1].

Le premier cycle a vu croître ses effectifs de 1960 jusqu'en 1985 de 42,2 %, puis baisser de 1985 à 1990 avec l'entrée au collège de générations moins nombreuses. De la rentrée 1991 jusqu'en 1993, la population du premier cycle a été de nouveau en progression, puis s'est stabilisée en 1994. Depuis la rentrée 1995, les effectifs ne cessent de diminuer du fait de l'entrée au collège de générations moins nombreuses. À la rentrée 2005, les effectifs du premier cycle enregistrent à nouveau une baisse de 1,7 %.

Le second cycle professionnel a multiplié ses effectifs par 2,1 entre 1960 et 1985. Ensuite une baisse sensible s'est amorcée jusqu'en 1992. La très forte montée en puissance depuis 1985 des baccalauréats professionnels et l'intérêt confirmé pour les BEP compensaient nettement la perte de vitesse des CAP post-cinquième. Une hausse des effectifs est observée entre 1993 et 1998, suivie d'une diminution entre 1999 et 2001 avec une baisse particulièrement sensible en 2000 (- 4,2 %). Depuis la rentrée 2002, les effectifs du second cycle professionnel connaissent une augmentation, + 4 700 élèves à la rentrée 2005 (+ 0,7 %).

Le nombre d'élèves en second cycle général et technologique a progressé constamment de 1960 à 1991 du fait de l'allongement de la scolarité. Après une baisse sensible de 1992 à 1995, la tendance s'inverse faiblement les deux années suivantes en raison d'une démographie provisoirement plus favorable. De 1998 à 2000, les effectifs recommencent à diminuer : - 23 600 élèves (- 1,5 %) sur cette période. Entre 2001 et 2004, les effectifs progressent de 11 200 élèves, soit 0,7 %. À la rentrée 2005, les effectifs d'élèves de second cycle général et technologique enregistrent une baisse de 2 500 élèves (- 0,2 %) [2].

Pour l'ensemble du second degré, la part de l'enseignement public, proche de 80 %, reste assez stable.

Définitions

■ **Second degré.** Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle) et dans les lycées (second cycle).

■ **Premier cycle.** De la sixième à la troisième. À la rentrée 1997, ont été créées des unités pédagogiques d'intégration (UPI) regroupant des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège.

■ **Autres niveaux du premier cycle.** Il s'agit, outre des classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA, appelées anciennement CIPAL), des classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), des anciennes classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et des classes-relais.

■ **Second cycle général et technologique.** Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat, au baccalauréat de technicien ou au brevet de technicien.

■ **Second cycle professionnel.** Classes préparant en un ou deux ans aux BEP et en un ou deux ans aux CAP, baccalauréats professionnels et aux brevets des métiers d'arts (BMA).

■ **Enseignements adaptés du second degré.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), groupes de classes-ateliers (GCA) et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Avertissement : les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux de l'Éducation nationale, éditions 1969 (1960-1961), 1972 (1970-1971), 1982 (1980-1981).
- Notes d'Information, 86.04, 86.15, 91.04, 91.18, 93.13, 94.26, 95.18, 96.16, 97.13, 98.06, 99.15, 00.08, 01.01, 02.08, 02.57, 03.35, 04.38, 05.42
- Tableaux statistiques, n° 5503, 5537, 5958, 5981, 6064, 6078, 6473, 6479, 6539, 6540, 6701, 6702, 6703, 6818, 6819.

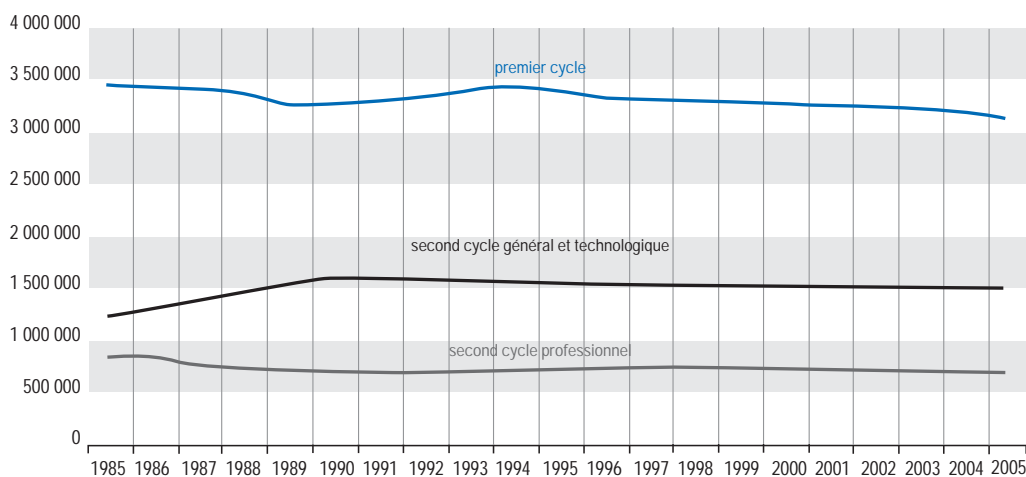
Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Le second degré : évolution

[1] Évolution des effectifs d'élèves du second degré (en milliers)
 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM à partir de 1990)

	France métró.			France métropolitaine + DOM							
	1960	1980	1990	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Premier cycle	1 453,3	3 137,9	3 134,6	3 249,4	3 386,2	3 289,5	3 278,8	3 269,1	3 244,6	3 193,3	3 138,0
Public	1 090,7	2 532,5	2 485,2	2 592,4	2 709,1	2 620,4	2 608,9	2 597,9	2 573,7	2 527,0	2 478,7
Privé	362,6	605,4	649,4	656,9	677,1	669,0	669,9	671,2	670,9	666,3	659,2
Part du Public (%)	75,0	80,7	79,3	79,8	80,0	79,7	79,6	79,5	79,3	79,1	79,0
6 ^e à 3 ^e	1 453,2	2 950,4	3 078,4	3 186,3	3 378,4	3 285,6	3 274,6	3 264,3	3 238,5	3 185,6	3 128,6
CPA, CLIPA, UPI et classes relais	-	187,4	56,2	63,1	7,8	3,9	4,2	4,8	6,1	7,7	9,3
Second cycle professionnel (1)	383,2	773,2	696,8	726,2	721,4	701,4	696,2	699,8	708,4	715,4	720,2
Public	256,2	601,2	534,2	560,9	568,9	552,8	548,9	550,9	557,1	562,5	565,4
Privé	127,0	172,0	162,6	165,3	152,5	148,6	147,4	148,9	151,3	152,9	154,9
Part du Public (%)	66,9	77,8	76,7	77,2	78,9	78,8	78,8	78,7	78,6	78,6	78,5
Second cycle général et technologique	421,9	1 102,6	1 570,9	1 607,4	1 526,3	1 501,4	1 504,1	1 509,6	1 511,0	1 515,3	1 512,8
Public	326,3	850,0	1 243,5	1 276,7	1 206,6	1 199,4	1 202,3	1 207,0	1 206,6	1 207,6	1 203,9
Privé	95,6	252,6	327,4	330,8	319,8	301,9	301,8	302,6	304,4	307,7	308,9
Part du Public (%)	77,3	77,1	79,2	79,4	79,1	79,9	79,9	80,0	79,9	79,7	79,6
Ensemble	2 258,4	5 013,7	5 402,3	5 583,0	5 634,0	5 492,3	5 479,1	5 478,4	5 464,0	5 424,0	5 371,0
Public	1 673,2	3 983,7	4 262,9	4 430,0	4 484,6	4 372,7	4 360,0	4 355,8	4 337,4	4 297,1	4 248,0
Privé	585,2	1 030,0	1 139,4	1 153,0	1 149,4	1 119,6	1 119,1	1 122,6	1 126,6	1 126,9	1 123,0
Part du Public (%)	74,1	79,5	78,9	79,3	79,6	79,6	79,6	79,5	79,4	79,2	79,1
Enseignement adapté du second degré (SEGPA, GCA et EREA)		123,0	121,1	126,7	124,8	122,2	120,9	119,0	117,1	116,3	114,5
Public		122,1	118,6	124,2	121,6	118,4	117,1	115,1	113,2	112,3	110,5
Privé		0,9	2,5	2,5	3,2	3,7	3,8	3,9	3,9	4,0	4,0
Part du Public (%)		99,3	97,9	98,1	97,4	96,9	96,8	96,7	96,7	96,6	96,5
Ensemble (avec enseignement adapté)	2 258,4	5 136,7	5 523,4	5 709,7	5 758,8	5 614,4	5 600,0	5 597,4	5 581,1	5 540,3	5 485,4
Public	1 673,2	4 105,8	4 381,5	4 554,3	4 606,2	4 491,1	4 477,1	4 470,9	4 450,6	4 409,4	4 358,4
Privé	585,2	1 030,9	1 141,9	1 155,4	1 152,6	1 123,4	1 122,9	1 126,5	1 130,5	1 130,9	1 127,0
Part du Public (%)	74,1	79,9	79,3	79,7	80,0	80,0	79,9	79,9	79,7	79,6	79,5

(1) À partir de la rentrée 1995, le second cycle professionnel comprend les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux 4 et 5.

[2] Évolution des effectifs d'élèves du second degré (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)


4 Les élèves du second degré

Présentation

Le second degré est dans chaque département placé sous l'autorité d'un Inspecteur d'académie qui participe à la tutelle pédagogique et administrative des établissements, particulièrement des collèges, et intervient dans l'organisation de la vie scolaire. Les élèves relevant du premier cycle, domiciliés dans un même secteur, sont accueillis dans un collège. Les secteurs sont regroupés en districts scolaires, zones de rattachement d'un groupe d'établissements diversifiés de second cycle permettant l'orientation des élèves issus du premier cycle. Le découpage géographique en secteurs est utilisé pour la "carte scolaire", qui est un outil de gestion et de planification de la répartition des moyens d'éducation sur l'ensemble du territoire. À la rentrée 2005, 5 485 400 élèves étaient scolarisés dans les établissements publics et privés du second degré de France métropolitaine et des DOM. La baisse de 1 % (soit - 54 900 élèves) enregistrée cette année est un peu plus prononcée que celles observées lors des deux précédentes rentrées. En 2005, les évolutions d'effectifs par secteurs sont différentes: ainsi le secteur privé enregistre une baisse moins importante que le secteur public (- 0,3 % contre - 1,2 %). La répartition entre secteur public et secteur privé reste assez stable depuis 1996 en France métropolitaine, les établissements privés accueillant 21 % des élèves. Dans les DOM, ce pourcentage est de seulement 7,3 %. La part du secteur privé est très inégale d'une académie à l'autre, variant de 41,8 % pour l'académie de Rennes et 40,5 % pour l'académie de Nantes à 5,9% pour La Réunion, 6,6 % pour la Corse et 9,7 % pour l'académie de Limoges.

Définitions

- **La population scolaire du second degré comprend :**
 - le premier cycle : de la sixième à la troisième dans les collèges, les CPA dans les collèges et les lycées professionnels (LP), les unités pédagogiques d'intégration (UPI) regroupant des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège, ainsi que les CLIPA ;
 - le second cycle professionnel, principalement dans les lycées professionnels, y compris les formations en un an, mises en place à partir de 1994-1995 dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle ;
 - le second cycle général et technologique : seconde, première et terminale, surtout en lycée ;
 - les formations complémentaires aux CAP, BEP, baccalauréats ;
 - les SEGPA annexées aux collèges, ou les classes - ateliers intégrées aux collèges ;
 - les formations de 1^{er} et 2nd cycles dispensées dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) : 80 établissements accueillant 10 800 élèves.
- **CLIPA (ex-CIPAL).** Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.
- **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage (non compris les CPA des centres de formation d'apprentis).
- **SEGPA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté (voir 4.21).
- **UPI.** Unités pédagogiques d'intégration (voir 4.21).

Avertissement : les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 05.42.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Second degré par département et académie

4.2

[1] Effectifs d'élèves des établissements du second degré (y compris EREA) à la rentrée 2005 (France métropolitaine + DOM, Public et Privé)

Départements et académies	Effectifs (milliers)			% Public / total	Départements et académies	Effectifs (milliers)			% Public / total
	Public	Privé	Total			Public	Privé	Total	
Alpes-de-Haute-Provence	12,4	0,7	13,1	94,3	Meurthe-et-Moselle	51,7	11,8	63,5	81,5
Hautes-Alpes	10,9	0,9	11,7	92,7	Meuse	14,2	1,8	16,0	88,7
Bouches-du-Rhône	133,4	39,1	172,5	77,4	Moselle	79,9	13,8	93,7	85,3
Vaucluse	41,1	9,8	50,9	80,8	Vosges	29,1	4,7	33,8	86,0
Aix-Marseille	197,8	50,4	248,2	79,7	Nancy-Metz	174,9	32,1	207,0	84,5
Aisne	43,1	6,5	49,6	86,8	Loire-Atlantique	63,1	42,6	105,8	59,7
Oise	63,3	10,1	73,4	86,2	Maine-et-Loire	34,9	29,2	64,1	54,5
Somme	38,0	11,1	49,1	77,4	Mayenne	14,6	8,9	23,5	62,0
Amiens	144,4	27,7	172,1	83,9	Sarthe	36,6	10,5	47,0	77,8
Doubs	38,2	6,0	44,2	86,4	Vendée	21,8	25,4	47,1	46,2
Jura	17,9	4,6	22,5	79,7	Nantes	171,0	116,5	287,5	59,5
Haute-Saône	17,1	1,8	18,9	90,5	Alpes-Maritimes	73,3	13,0	86,4	84,9
Territoire de Belfort	10,4	2,6	13,0	80,1	Var	70,1	9,9	80,0	87,6
Besançon	83,7	15,0	98,6	84,8	Nice	143,4	22,9	166,3	86,2
Dordogne	23,9	3,5	27,3	87,4	Cher	21,1	2,5	23,6	89,3
Gironde	93,9	20,0	113,9	82,4	Eure-et-Loir	29,8	5,5	35,3	84,4
Landes	23,6	2,8	26,3	89,5	Indre	15,5	1,4	16,9	91,5
Lot-et-Garonne	20,2	4,0	24,2	83,5	Indre-et-Loire	38,6	8,7	47,3	81,6
Pyrénées-Atlantiques	37,1	15,5	52,5	70,5	Loir-et-Cher	20,6	4,1	24,6	83,5
Bordeaux	198,6	45,7	244,3	81,3	Loiret	48,9	8,1	57,0	85,8
Calvados	45,6	13,2	58,7	77,6	Orléans-Tours	174,4	30,3	204,7	85,2
Manche	32,1	9,5	41,7	77,1	Ville de Paris	107,5	56,7	164,2	65,5
Orne	18,0	5,5	23,5	76,5	Paris	107,5	56,7	164,2	65,5
Caen	95,7	28,2	123,9	77,2	Charente	22,5	3,5	26,0	86,4
Allier	21,4	3,5	24,9	86,0	Charente-Maritime	40,6	4,6	45,3	89,8
Cantal	7,9	2,3	10,2	77,9	Deux-Sèvres	21,0	6,1	27,2	77,4
Haute-Loire	9,9	7,8	17,7	55,9	Vienne	25,9	5,8	31,7	81,7
Puy-de-Dôme	37,8	10,0	47,7	79,1	Poitiers	110,1	20,1	130,1	84,6
Clermont-Ferrand	77,0	23,5	100,5	76,6	Ardennes	23,2	2,6	25,8	90,0
Corse-du-Sud	10,1	0,7	10,9	93,2	Aube	21,2	4,3	25,4	83,2
Haute-Corse	10,4	0,7	11,1	93,6	Marne	39,3	10,3	49,6	79,3
Corse	20,6	1,5	22,0	93,4	Haute-Marne	14,4	2,5	16,9	85,5
Seine-et-Marne	112,9	16,2	129,1	87,4	Reims	98,1	19,6	117,7	83,4
Seine-Saint-Denis	119,6	17,1	136,7	87,5	Côtes-d'Armor	29,2	15,9	45,1	64,7
Val-de-Marne	91,8	16,2	108,0	85,0	Finistère	42,2	30,7	72,9	57,9
Créteil	324,3	49,5	373,8	86,7	Ille-et-Vilaine	48,7	33,0	81,7	59,6
Côte-d'Or	34,3	7,9	42,2	81,3	Morbihan	29,3	27,8	57,1	51,4
Nièvre	14,9	2,4	17,3	86,0	Rennes	149,5	107,4	256,8	58,2
Saône-et-Loire	38,9	5,7	44,6	87,2	Eure	44,3	6,1	50,4	87,8
Yonne	24,0	2,8	26,7	89,6	Seine-Maritime	96,8	21,6	118,4	81,7
Dijon	112,0	18,8	130,8	85,6	Rouen	141,0	27,8	168,8	83,5
Ardeche	16,1	9,7	25,8	62,5	Bas-Rhin	78,1	11,6	89,7	87,0
Drôme	31,9	9,5	41,4	77,1	Haut-Rhin	53,4	10,2	63,6	83,9
Isère	85,5	17,4	102,9	83,1	Strasbourg	131,5	21,8	153,3	85,8
Savoie	30,4	5,1	35,5	85,6	Ariège	10,4	1,1	11,5	90,6
Haute-Savoie	46,2	15,6	61,8	74,7	Aveyron	12,2	7,3	19,5	62,8
Grenoble	210,1	57,3	267,3	78,6	Haute-Garonne	79,1	14,7	93,7	84,3
Nord	172,7	80,1	252,8	68,3	Gers	11,3	1,8	13,1	86,2
Pas-de-Calais	116,0	23,2	139,2	83,4	Lot	10,3	2,1	12,4	83,2
Lille	288,7	103,3	392,0	73,7	Hautes-Pyrénées	14,9	3,1	18,1	82,6
Corrèze	15,2	2,5	17,6	86,1	Tarn	22,4	6,5	28,8	77,5
Creuse	8,1	0,1	8,2	98,6	Tarn-et-Garonne	14,1	3,2	17,3	81,5
Haute-Vienne	23,8	2,5	26,3	90,6	Toulouse	174,7	39,7	214,4	81,5
Limoges	47,0	5,0	52,1	90,3	Yvelines	110,8	23,1	133,9	82,8
Ain	40,2	7,3	47,5	84,6	Essonne	101,4	14,0	115,4	87,9
Loire	45,1	18,0	63,1	71,5	Hauts-de-Seine	93,5	28,2	121,7	76,8
Rhône	103,7	46,5	150,2	69,0	Val-d'Oise	103,4	15,0	118,4	87,3
Lyon	189,0	71,8	260,9	72,5	Versailles	409,2	80,2	489,4	83,6
Aude	23,0	3,1	26,1	88,0	France métropolitaine	4 145,2	1 110,2	5 255,4	78,9
Gard	45,4	12,4	57,8	78,6	Guadeloupe	48,5	5,2	53,7	90,4
Hérault	70,9	12,4	83,4	85,1	Guyane	24,3	1,7	26,1	93,3
Lozère	3,6	3,2	6,7	53,2	Martinique	43,8	3,9	47,7	91,9
Pyrénées-Orientales	28,3	6,2	34,5	82,0	La Réunion	96,6	6,0	102,6	94,1
Montpellier	171,2	37,3	208,5	82,1	Total DOM	213,3	16,8	230,1	92,7
					France métr. + DOM	4 358,4	1 127,0	5 485,4	79,5

4 Les élèves du second degré

Présentation

Aujourd'hui, la grande majorité des jeunes accèdent au niveau V de formation, c'est-à-dire atteignent au moins une seconde de détermination ou une année terminale de formation au CAP, au BEP ou à un diplôme professionnel équivalent.

Pour les générations nées entre 1976 et 1983, le taux d'accès par les formations sous statut scolaire offertes par le ministère de l'Éducation nationale (MEN) a légèrement diminué avant de se stabiliser aux alentours de 78 % (taux d'accès longitudinal) [1]. Pour les générations les plus récentes, nées après 1985, on ne dispose encore que d'informations partielles, l'accès au niveau V pouvant intervenir jusqu'à 20 ans. Ces informations suggèrent une augmentation du taux d'accès aux alentours de 79 % pour les générations 1986 et 1987. En 2004, l'indicateur conjoncturel d'évolution (taux d'accès transversal) reste stable et se situe à 80,5 % : 55,9 % d'accès en seconde de détermination, 24,6 % d'accès par la voie professionnelle.

Par ailleurs, les accédants tendent à être plus jeunes d'année en année : ceci résulte du fait qu'ils ont probablement de moins en moins connu le redoublement durant leur cursus scolaire. Ces effets de calendrier expliquent en grande partie la différence entre taux d'accès transversal et taux d'accès longitudinal.

Tous ces chiffres ne concernent que les seuls accès par les formations sous statut scolaire offertes par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les autres voies de formation, par apprentissage ou sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, jouent également un rôle non négligeable dans l'accès au niveau V [2]. Depuis 1996, elles contribuent à hauteur de 12 à 13 points. Le taux d'accès (selon l'indicateur transversal) toutes formations confondues, s'établit à 93,4 % en 2004 et devrait connaître une légère baisse en 2005 selon les estimations provisoires concernant l'apprentissage.

Les filles utilisent davantage la filière générale que les garçons : l'écart s'élève à 14 points [3]. Dans la filière professionnelle, elles sont un peu moins présentes que les garçons dans les formations scolaires du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (3 points d'écart) et sensiblement moins si on considère toutes les voies de formation (10 points d'écart). Au total, les taux d'accès par sexe sont assez proches, à l'avantage des filles (94,5 % et 91,1 %).

Définitions

■ **Niveau V de formation.** Il est atteint par l'inscription constatée en seconde de détermination ou en année terminale de formation au BEP, au CAP ou à un diplôme professionnel équivalent.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche offre aussi des formations de type scolaire de niveau V. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Taux d'accès.** Il rapporte les entrées dans les classes mentionnées ci-dessus à l'effectif des générations concernées. L'accès au niveau V intervient en fait de 13 à 20 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1983 au moment de la rentrée 1999, à 16 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les jeunes nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau V enregistrés au cours des rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau V à des âges différents (analyse transversale).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ. Enquête n° 16 (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Privé). Enquête n° 51 (Apprentissage). Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

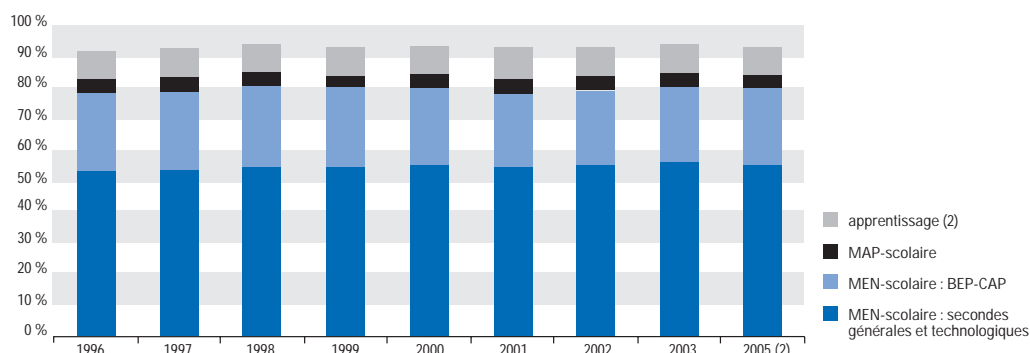
[1] Calendrier d'accès MEN scolaire au niveau V de formation par génération (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Génération	Rentrée scolaire											Total (1) (MEN-scolaire)
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
1975	0,4											
1976	1,6	0,3										
1977	7,7	1,5	0,3									
1978	14,4	7,2	1,3	0,3								
1979	15,5	14,3	6,8	1,3	0,1							
1980	37,9	15,2	14,5	6,7	1,0	0,1						
1981	2,5	37,9	15,3	14,7	6,4	0,8	0,1					
1982	0,0	2,5	38,6	15,7	14,7	5,8	0,6	0,1				78,1
1983		0,0	2,7	39,8	15,1	14,6	5,1	0,5	0,1			78,0
1984			0,0	2,7	40,2	15,1	14,2	4,9	0,5	0,2		78,0
1985				0,1	2,8	41,7	14,5	14,6	4,6	0,4	0,2	78,9
1986					0,1	2,8	42,0	14,6	14,9	4,2	0,5	79,3
1987						0,1	2,6	42,6	14,5	14,7	4,0	79,1
1988							0,1	2,6	43,7	14,6	14,6	
1989								0,1	2,5	43,7	14,6	
1990									0,1	2,5	44,1	
1991										0,1	2,6	
1992											0,1	
Taux d'accès (MEN - scolaire)	79,9	79,0	79,5	81,1	80,4	80,9	79,2	80,0	80,8	80,5	80,5	
Taux d'accès (toutes formations)		91,3	92,4	93,9	93,3	93,1	91,9	92,8	93,7	93,4	92,7 (2)	

(1) Prévisions intégrant les informations partielles observées pour les générations 1986 et 1987.

(2) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation par apprentissage.

[2] Évolution du taux d'accès au niveau V de formation par voie d'accès (1) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



(1) MEN : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. MAP : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

(2) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation par apprentissage en 2005.

[3] Taux d'accès au niveau V de formation par type de formation et par sexe en 2005-2006 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Types de formation	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche			Ensemble des voies de formation		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Générale et technologique	62,9	49,3	55,9	63,7	50,3	56,8
Professionnelle	22,9	26,3	24,6	30,8 (1)	40,8 (1)	35,9 (1)
Ensemble	85,8	75,5	80,5	94,5 (1)	91,1 (1)	92,7 (1)

(1) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation par apprentissage.

4 Les élèves du second degré

Présentation

L'évolution du taux d'accès annuel au niveau du baccalauréat par les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est marquée par trois grandes phases [1]. Jusqu'au milieu des années quatre-vingts, l'accès progresse lentement, à un rythme qui tend à se ralentir : 10 % à la fin des années cinquante, 30 % au milieu des années soixante-dix, autour de 35 % au début des années quatre-vingts. À partir de 1984, l'accès augmente fortement, avec la création du baccalauréat professionnel, mais aussi avec l'afflux de jeunes de plus en plus nombreux en terminale générale. Ce dernier mouvement s'arrête en 1994. Depuis cette date, le taux d'accès annuel fluctue aux alentours de 63 % (35 % pour la filière générale, 18 % pour la filière technologique et 10 % pour la filière professionnelle).

À la rentrée 2005, le taux d'accès au niveau du baccalauréat par les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale atteint ainsi 63,8 % [2]. Il dépasse celui de la rentrée précédente (63,5 %), restant inférieur de 4 points à celui de la rentrée 1994 (67,7 %).

La prise en compte des autres voies (ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et apprentissage) porte le taux à 70 %, soit 1,2 point au-dessous de celui observé en 1994 (71,2 %).

Le rajeunissement des accédants se poursuit ; il traduit une moindre pratique du redoublement dans l'ensemble du cursus scolaire. Ces effets de calendrier expliquent en grande partie la différence entre taux d'accès annuel et taux d'accès d'une génération (cf. définition).

Le taux d'accès des filles s'établit à 70,6 %, contre 57,3 % pour les garçons pour les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale [3]. Cet écart provient bien plus des séries générales (13,1 points) que des séries technologiques (2,1 points). Les voies de formation professionnelle autres que celles sous statut scolaire du ministère de l'Éducation nationale sont nettement plus utilisées par les hommes que par les femmes. Pour l'ensemble des voies, les filles accèdent en moyenne plus jeunes que les garçons au niveau du baccalauréat.

Définitions

■ **Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation).** Il rapporte les entrées en classes de terminale générale, technologique ou professionnelle à l'effectif des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, telle le brevet professionnel.

L'accès au niveau du baccalauréat peut intervenir de 16 à 21 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1977 au moment de la rentrée 1995, à 18 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Génération.** La première colonne du tableau [2] donne l'année de naissance de la génération et, en dessous, entre parenthèses, le nombre de personnes dans cette génération à la première rentrée où la génération intervient de manière perceptible (lorsqu'elle atteint 16 ans). Ces chiffres n'interviennent dans le calcul des taux que pour le taux d'accès à 16 ans.

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

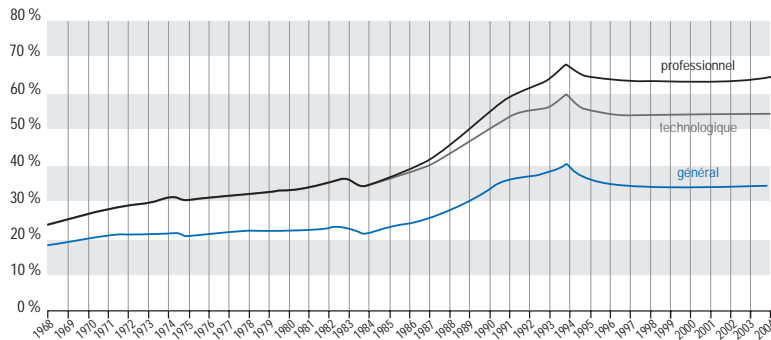
■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau IV à des âges différents (analyse transversale).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ, enquête n° 16 auprès des établissements privés, enquête n° 51 sur les apprentis, système d'information SAFRAN (ministère de l'Agriculture et de la Pêche).

[1] Évolution des taux annuels d'accès au niveau du baccalauréat (MEN scolaire)

(France métropolitaine jusqu'en 1994, France métropolitaine + DOM depuis 1995, Public + Privé)



[2] Calendrier d'accession au niveau du baccalauréat (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Génération (effectifs à 16 ans)	Années de l'année de l'entrée au bac										Total entrants MEN-scolaire	
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005		
1976 entrants	36 300	15 200										
760 600 %	4,8	2,0										
1977 entrants	80 900	36 700	14 200									
782 479 %	10,4	4,7	1,8									
1978 entrants	136 400	79 300	33 800	12 000								
776 794 %	17,6	10,3	4,4	1,6								
1979 entrants	212 700	139 600	81 800	32 000	11 100							492 900 (1)
796 897 %	26,7	17,5	10,3	4,1	1,4							61,9
1980 entrants	16 000	222 200	148 600	84 100	31 600	10 400						512 800
839 985 %	1,9	26,4	17,7	10,0	3,8	1,2						61,1
1981 entrants		15 800	224 400	150 500	81 100	30 100	9 800					511 900
838 362 %		1,9	26,8	17,9	9,7	3,6	1,2					61,0
1982 entrants			16 300	226 700	146 600	78 700	27 600	9 500				504 700
826 576 %			2,0	27,4	17,7	9,5	3,3	1,1				60,9
1983 entrants				16 600	223 000	135 400	72 600	25 300	8 200			480 700
781 217 %				2,1	28,5	17,3	9,3	3,2	1,0			61,4
1984 entrants					17 300	229 000	139 300	72 200	24 800	8 000		490 000
797 148 %					2,2	28,7	17,4	9,0	3,1	1,0		61,4
1985 entrants						18 400	235 000	143 400	72 500	24 400		501 700 (2)
804 865 %						2,3	29,2	17,8	9,0	3,0		62,3
1986 entrants							18 400	241 400	145 000	73 600		511 300 (2)
815 722 %							2,3	29,5	17,7	8,9		62,4
1987 entrants								17 600	247 000	143 600		
808 141 %								2,2	30,5	17,6		
1988 entrants									17 500	251 600		
809 431 %									2,2	31,2		
1989 entrants										17 200		
814 323 %										2,1		
Total entrants MEN-scolaire	499 800(3)	508 600	519 100	521 900	510 800	502 100	502 700	509 200	514 900	518 500		
Taux d'accès (%) MEN-scolaire	63,6	62,9	63,0	63,2	63,2	62,6	62,7	62,9	63,5	63,8		
Taux d'accès (%) (toutes formations)	68,4	68,3	69,1	69,4	69,6	68,9	68,9	69,1	69,7	70 (4)		

(1) Total, compte tenu des jeunes de la génération qui ont accédé au niveau du bac. avant la rentrée 1996. (2) Total estimé, compte tenu des jeunes de la génération susceptibles d'accéder au niveau du bac lors des prochaines rentrées. (3) Total, compte tenu des élèves nés avant 1976. (4) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

[3] Taux d'accès au niveau du baccalauréat par type de formation et par sexe en 2005-2006 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Type de diplôme préparé	Ministère de l'Éducation nationale			Ensemble des voies de formation		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Général	41,6	28,5	34,9	41,8	28,7	35,1
Technologique	19,7	17,6	18,6	21,3	18,6	19,9
Professionnel	9,3	11,2	10,3	12,7 (1)	17,1 (1)	15,0 (1)
Ensemble	70,6	57,3	63,8	75,9 (1)	64,5 (1)	70,0 (1)

(1) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Plus les élèves suivent un niveau de formation élevé, plus la proportion de ceux dont la personne responsable est professeur ou instituteur est importante [1]. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais travaillé ou de personnes sans activité sont en revanche surreprésentés dans le second cycle professionnel.

Alors que, dans l'ensemble des établissements du second degré publics et privés sous contrat, plus d'un enfant sur trois est issu d'une famille dont la personne responsable de l'élève est ouvrier ou sans activité (35 %), cette proportion s'élève à sept enfants sur dix en enseignement adapté (70,7 %).

Les élèves de première et terminale générales sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres) que ceux des classes de première et terminale technologiques (28,6 % et 12,9 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (6,2 %).

Les établissements privés sous contrat scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées [2]. Pour les formations du second degré, cette surreprésentation atteint 12 points. Si la structure sociale des établissements privés sous contrat est d'une façon générale tirée vers le haut, elle se démarque de celle des établissements publics avant tout sur l'accueil des enfants des catégories sociales extrêmes : surreprésentation des élèves d'origine sociale très favorisée (31,5 % de filles et fils de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, d'instituteurs, contre 19,2 % dans le public), sous-représentation des élèves issus des catégories sociales défavorisées (23,3 % d'enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais exercé, de personne sans activité, cette proportion s'élevant à 39,7 % dans les établissements publics).

Définitions

■ Les catégories socioprofessionnelles (CS) sont celles de la personne responsable de l'élève :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : instituteur et assimilé, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
- chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que, les personnes responsables des élèves étant souvent les pères, les CS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier,...).

■ Regroupements des catégories socioprofessionnelles en quatre postes :

- favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs ;
- favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Élèves du second degré selon la catégorie sociale de la personne responsable de l'élève en 2005-2006 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat y compris EREA)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Prof. libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)	Employés
1 ^{er} cycle général	2,4	9,4	16,3	14,4	3,3	16,8
1 ^{er} cycle technologique et préprofessionnel	2,1	6,1	8,0	9,4	2,0	15,1
SEGPA (enseignement adapté)	1,3	4,6	1,8	5,8	0,3	13,1
Total 1^{er} cycle	2,3	9,2	15,8	14,2	3,2	16,7
Seconde générale et technologique	2,1	9,8	23,2	17,0	5,0	16,6
1 ^{re} et terminale générales	2,4	9,3	28,6	17,2	6,7	14,8
1 ^{re} et terminale technologiques	2,2	9,5	12,9	17,2	2,4	19,4
Total 2nd cycle général et technologique	2,3	9,5	23,2	17,1	5,2	16,5
CAP	1,4	6,5	4,2	9,5	0,8	16,2
BEP	1,6	8,0	5,8	12,4	1,0	18,7
Bac pro, BMA	1,9	7,9	6,2	13,0	1,1	18,8
MC et divers niveaux IV et V	1,9	7,6	6,4	12,6	0,9	18,1
Total 2nd cycle professionnel et assimilé (5)	1,6	7,8	5,7	12,2	1,0	18,4
Ensemble	2,2	9,1	16,6	14,7	3,5	16,9

	Ouvriers	Retraités	Sans activité, chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Part des origines sociales connues en % (4)	Effectifs Pu + Pr sous-contrat
1 ^{er} cycle général	26,5	1,4	9,4	100,0	97,5	3 122 339
1 ^{er} cycle technologique et préprofessionnel	33,8	2,5	21,0	100,0	91,7	9 299
SEGPA (enseignement adapté)	43,3	2,4	27,4	100,0	91,6	109 544
Total 1^{er} cycle	27,1	1,4	10,0	100,0	97,2	3 241 182
Seconde générale et technologique	18,3	2,0	6,0	100,0	97,9	527 363
1 ^{re} et terminale générales	14,0	2,1	4,7	100,0	98,2	637 594
1 ^{re} et terminale technologiques	25,3	3,2	8,0	100,0	97,1	339 921
Total 2nd cycle général et technologique	18,0	2,3	5,9	100,0	97,8	1 504 878
CAP	36,7	3,6	21,1	100,0	92,4	83 914
BEP	35,5	3,4	13,6	100,0	95,4	426 438
Bac pro, BMA	34,6	4,4	12,2	100,0	95,6	190 462
MC et divers niveaux IV et V	32,6	3,7	16,0	100,0	91,0	7 999
Total 2nd cycle professionnel et assimilé (5)	35,4	3,7	14,1	100,0	95,1	708 813
Ensemble	25,6	2,0	9,4	100,0	97,1	5 454 873

(1) Non compris professeurs. (2) Non compris instituteurs. (3) Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles. (4) Le complément à 100 % de la part des CS connues regroupe les élèves dont la CS du responsable est non renseignée dans le système d'information SCOLARITÉ. On ne prend pas en compte les élèves des établissements privés hors contrat pour lesquels l'information n'est quasiment pas recueillie. (5) Second cycle professionnel et assimilé : y compris divers niveaux IV et V (formations complémentaires et préparations diverses).

[2] Élèves du second degré selon la CS regroupée (1) de la personne responsable de l'élève en 2005-2006 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

Formations	Secteur public					Secteur privé sous contrat					Surreprésentation des origines sociales favorisées dans le secteur privé sous contrat
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total	
1 ^{er} cycle général	18,5	14,8	26,2	40,6	100,0	31,4	14,7	30,9	23,0	100,0	12,8
Autre 1 ^{er} cycle et techno.											
y compris CPA, CLIPA	9,3	9,1	21,8	59,8	100,0	19,0	13,7	28,5	38,8	100,0	14,3
SEGPA	2,1	5,8	18,4	73,7	100,0	6,9	9,1	30,4	53,6	100,0	8,1
Total 1^{er} cycle	17,9	14,4	25,9	41,9	100,0	31,3	14,6	30,9	23,2	100,0	13,6
2 nd générale et techno.	27,5	18,0	26,4	28,1	100,0	41,9	15,6	27,4	15,2	100,0	11,9
1 ^{re} et terminale générales	35,1	18,7	24,3	21,8	100,0	47,5	15,2	24,9	12,4	100,0	8,8
1 ^{re} et terminale techno.	15,2	17,8	28,9	38,1	100,0	23,4	18,0	33,1	25,5	100,0	8,4
Total 2nd cycle général et techno.	28,0	18,3	26,1	27,7	100,0	40,3	16,0	27,5	16,2	100,0	10,1
CAP	4,5	9,0	22,1	64,4	100,0	10,7	13,6	30,6	45,1	100,0	10,8
BEP	6,3	12,1	26,3	55,3	100,0	13,3	15,5	32,9	38,2	100,0	10,5
Bac pro, BMA	7,0	13,0	26,9	53,1	100,0	12,5	15,2	31,9	40,4	100,0	7,6
MC, divers niveaux IV et V	7,9	13,1	26,7	52,3	100,0	8,6	14,1	29,2	48,1	100,0	1,7
Total 2nd cycle pro et assimilé (5)	6,3	12,0	26,0	55,7	100,0	12,8	15,2	32,3	39,7	100,0	9,7
Total 2nd degré	19,2	15,2	25,9	39,7	100,0	31,5	15,1	30,1	23,3	100,0	12,2

(1) Voir les regroupements définis page ci-contre. Lecture - Les établissements privés sous contrat scolarisent dans leurs classes du premier cycle général davantage d'élèves issus d'origines sociales favorisées A ou B (13 points d'écart avec les établissements publics).

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2005, en France métropolitaine et dans les DOM, 3 139 000 élèves sont scolarisés dans le premier cycle d'enseignement secondaire [1]. Cet effectif est inférieur de 55 300 élèves à celui de la rentrée 2004 (- 1,7 %). En effet, comme c'est le cas depuis la rentrée 1995, les générations en âge d'entrer au collège, principalement cette année les jeunes nés en 1994, sont moins nombreuses que celles en âge de le quitter, notamment la génération 1990. Les effectifs diminuent dans toutes les classes du cycle, de la sixième à la troisième. Dans le prolongement de la rénovation du collège engagée depuis la rentrée 2001, les classes de quatrième et troisième technologiques sont fermées à la rentrée 2005. Parallèlement, la liste des enseignements facultatifs proposés aux élèves de troisième s'enrichit d'un module de découverte professionnelle de trois heures, qui peut être porté à six heures pour les élèves en grande difficulté. Ce module est suivi par 8 % des élèves de troisième à la rentrée [2]. Par ailleurs la mise en place de la nouvelle troisième s'accompagne d'une diminution sensible de l'effectif de troisième d'insertion (- 31 %).

Les redoublements diminuent dans toutes les classes du cycle. Cette baisse poursuit une tendance observée depuis plusieurs années, conséquence attendue de la mise en place en 1996 des nouveaux cycles en collège. Ainsi, depuis 1997, le taux de redoublement a baissé de 5 points en sixième, de 6 points en cinquième et de 3 points en troisième. En quatrième, après avoir culminé à 9 % en 1999, il a baissé ensuite de 3 points [3]. Du fait de la baisse des redoublements dans ce cycle, qui s'ajoute à celle qui a lieu dans l'élémentaire, la proportion des jeunes d'une génération qui sont "à l'heure" ou en avance augmente régulièrement dans toutes les classes depuis 1997. Elle a augmenté de 10 points en troisième entre 1997 et 2005 (de 54 % à 64 %).

Les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs.

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2004, 57 % se sont orientés en second cycle général et technologique et 27 % en second cycle professionnel [3]. Parallèlement, 6 % de ces élèves ont redoublé et 10 % sont sortis du champ des formations scolaires relevant du ministère de l'Éducation nationale. Ce dernier chiffre englobe à la fois des sorties du système éducatif et des inscriptions dans des formations relevant d'autres ministères, ou dans des formations par alternance. L'orientation en fin de troisième s'est très peu modifiée depuis le début des années 2000.

Définitions

■ **Classes de quatrième et troisième.** Dans le prolongement de la rénovation du collège engagée depuis la rentrée 2001, les classes de quatrième et troisième technologiques sont fermées à la rentrée 2005.

■ **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage. Elles peuvent être implantées en collège, en lycée professionnel ou en CFA. Ces dernières ne sont pas incluses dans cette page (voir 5.1).

■ **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **UPI.** Unités pédagogiques d'intégration.

■ **L'âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier de l'année scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 11 ans en 2005-2006 sont nés durant l'année 1994.

■ **Âge théorique.** Âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 11 ans en sixième, 12 ans en cinquième, 13 ans en quatrième et 14 ans en troisième. Un élève qui est dans ce cas est dit "à l'heure".

■ **Taux de redoublement.** Nombre de redoublants dans une classe l'année n rapporté à l'effectif de cette classe l'année n-1.

■ **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n.

■ **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et ceux qui s'orientent vers une formation par alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 05.42.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves du premier cycle par âge et par sexe en 2005-2006
(France métropolitaine + DOM, y compris EREA)

		Public			Privé			Total	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Effectifs	%
Sixième	10 ans ou moins	8 706	8 624	17 330	4 426	4 201	8 627	25 957	3,3
	11 ans	221 203	229 196	450 399	62 722	60 637	123 359	573 758	73,7
	12 ans	75 146	56 040	131 186	16 571	10 189	26 760	157 946	20,3
	13 ans ou plus	10 200	6 684	16 884	2 948	1 448	4 396	21 280	2,7
	Total	315 255	300 544	615 799	86 667	76 475	163 142	778 941	100,0
Cinquième	11 ans ou moins	8 012	8 507	16 519	4 266	3 997	8 263	24 782	3,3
	12 ans	199 025	215 515	414 540	57 643	58 329	115 972	530 512	69,7
	13 ans	84 338	63 721	148 059	18 586	11 872	30 458	178 517	23,5
	14 ans ou plus	13 236	8 417	21 653	3 666	1 899	5 565	27 218	3,6
	Total	304 611	296 160	600 771	84 161	76 097	160 258	761 029	100,0
Quatrième (hors aménagée)	12 ans ou moins	7 614	8 391	16 005	3 934	3 893	7 827	23 832	3,0
	13 ans	194 326	214 728	409 054	55 453	57 435	112 888	521 942	66,4
	14 ans	95 753	73 245	168 998	21 761	14 807	36 568	205 566	26,1
	15 ans ou plus	16 796	11 832	28 628	3 962	2 501	6 463	35 091	4,5
	Total	314 489	308 196	622 685	85 110	78 636	163 746	786 431	100,0
Quatrième aménagée	13 ans ou moins	598	690	1 288	286	223	509	1 797	18,3
	14 ans	2 379	1 784	4 163	1 286	717	2 003	6 166	62,7
	15 ans	577	369	946	398	223	621	1 567	15,9
	16 ans ou plus	78	69	147	64	88	152	299	3,0
	Total	3 632	2 912	6 544	2 034	1 251	3 285	9 829	100,0
Troisième (hors troisième d'insertion)	13 ans ou moins	7 123	8 409	15 532	3 703	3 906	7 609	23 141	3,0
	14 ans	175 636	203 781	379 417	49 957	54 451	104 408	483 825	62,5
	15 ans	99 056	81 295	180 351	25 586	18 573	44 159	224 510	29,0
	16 ans ou plus	18 317	15 224	33 541	4 991	3 777	8 768	42 309	5,5
	Total	300 132	308 709	608 841	84 237	80 707	164 944	773 785	100,0
Troisième d'insertion	14 ans ou moins	679	454	1 133	151	58	209	1 342	6,8
	15 ans	7 750	4 532	12 282	1 063	600	1 663	13 945	71,2
	16 ans	1 976	1 384	3 360	310	191	501	3 861	19,7
	17 ans ou plus	201	176	377	49	24	73	450	2,3
	Total	10 606	6 546	17 152	1 573	873	2 446	19 598	100,0
UPI, classes-relais	12 ans ou moins	1 180	817	1 997	71	78	149	2 146	26,2
	13 ans	1 198	801	1 999	128	71	199	2 198	26,8
	14 ans	960	657	1 617	127	86	213	1 830	22,3
	15 ans ou plus	1 034	712	1 746	159	123	282	2 028	24,7
	Total	4 372	2 987	7 359	485	358	843	8 202	100,0
CPA, CLIPA	14 ans ou moins	55	26	81	179	34	213	294	24,7
	15 ans	330	103	433	203	46	249	682	57,4
	16 ans	42	25	67	60	22	82	149	12,5
	17 ans ou plus	18	16	34	24	5	29	63	5,3
	Total	445	170	615	466	107	573	1 188	100,0
Total premier cycle		1 253 542	1 226 224	2 479 766	344 733	314 504	659 237	3 139 003	

[2] Option "découverte professionnelle" en troisième (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Nombre d'élèves	% effectifs troisième (hors insertion)	% filles
Découverte professionnelle en 3 heures	38 653	5,0	47,5
Découverte professionnelle en 6 heures	26 357	3,4	35,4
Ensemble	65 010	8,4	42,6

[3] Évolution des taux de redoublement et de passage (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

		1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Redoublements	Sixième	10,1	12,1	10,6	10,1	9,4	9,1	8,6	8,3	7,8	7,2
	Cinquième	10,8	9,7	5,5	5,2	5,0	4,6	4,4	4,2	3,9	3,6
	Quatrième	8,1	7,5	6,9	9,1	8,8	8,2	7,9	7,5	7,0	6,3
	Troisième	9,5	9,1	8,0	7,6	6,6	6,5	6,5	6,3	6,5	6,1
Passages	Sixième - cinquième	89,0	86,8	88,4	89,1	90,0	90,5	91,1	91,4	91,8	92,7
	Cinquième - quatrième	85,3	86,7	92,1	92,6	92,9	93,4	93,6	93,9	94,2	94,6
	Quatrième - troisième	89,1	89,8	90,4	88,0	88,1	88,9	89,4	90,2	90,6	91,4
	Troisième - seconde	53,5	53,2	53,4	54,5	56,7	56,1	56,2	56,5	56,3	56,6
	Troisième - second cycle professionnel	27,1	27,4	28,0	27,5	26,3	26,8	26,9	26,8	26,8	26,8

4 Les élèves du second degré

Présentation

Après trois années de baisse (- 2,5 % entre 1990 et 1992), les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de la France métropolitaine et des DOM connaissent une hausse de 1993 à 1998 (+ 4,2 %) suivie d'une légère diminution en 1999 (- 1,5 %). Après une forte chute des effectifs d'élèves en 2000 (- 4,2 %), la baisse s'est ralentie à la rentrée 2001 (- 0,7 %). Depuis la rentrée 2002, les effectifs d'élèves du second cycle professionnel progressent : + 20 400 élèves entre 2002 et 2005. La rentrée 2005 est marquée par une augmentation des effectifs de 4 700 élèves [1].

Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les filles sont minoritaires dans les formations professionnelles : moins nombreuses que les garçons en BEP et en baccalauréat professionnel (44,1 %). Seuls les CAP sont plus féminisés (73,7 % pour ceux en 1 an, 50,9 % pour ceux en 2 ans et 63,6 % pour ceux en 3 ans) [1].

On assiste à la disparition progressive des CAP en 3 ans, dont les effectifs sont passés de 400 000 dans les années 80 à 600 élèves environ en 2005. La rentrée 2005 étant marquée par une baisse de 400 élèves (- 42,3 %) [1].

À la rentrée 2005, les préparations au CAP en 2 ans continuent de progresser, de 3 300 élèves, alors que les préparations au BEP en 2 ans diminuent de 5 600 élèves. Cette dernière baisse s'explique par une diminution de l'orientation de troisième générale vers la seconde professionnelle.

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création en 1985. Sa progression est restée soutenue mais s'atténue quelque peu lors des rentrées 1998 et 1999. Cette hausse était due à la part de plus en plus importante d'élèves qui préparaient un baccalauréat professionnel après un CAP et surtout un BEP. Les rentrées 2000 et 2001 sont marquées par une diminution des effectifs : - 4 100 élèves en deux ans, soit - 2,3 %. Après une stabilisation à la rentrée 2002, les effectifs d'élèves préparant un baccalauréat professionnel sont en progression lors des deux dernières rentrées : + 4 400 élèves à la rentrée 2003 (2,6 %), + 6 900 à la rentrée 2004 (3,8 %) et + 7 000 à la rentrée 2005 (3,8 %) [1].

Le poids des spécialités de formation (production/services) diffère selon le diplôme. Le secteur des services est plus développé en BEP et en baccalauréat professionnel (près de 60 %) alors qu'il représente 50 % en CAP [2].

Définitions

■ **Second cycle professionnel.** Les formations de second cycle professionnel sont dispensées dans les lycées professionnels (LP) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Le second cycle professionnel comprend les formations en deux et trois ans au CAP, le CAP en un an, les formations en deux ans au BEP, les préparations au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que les formations mises en places depuis la rentrée 1994 dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle : CAP, BEP, bac pro, BMA en un an, bac pro et BMA en trois ans. Elles prévoient une formation professionnelle pour tout jeune quittant le système éducatif.

Le certificat d'études professionnelles (CEP) n'existe plus depuis 1992.

■ **Mentions complémentaires (MC).** Années supplémentaires de spécialisation, sanctionnées par un diplôme.

■ **BMA.** Brevets des métiers d'art.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITE et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

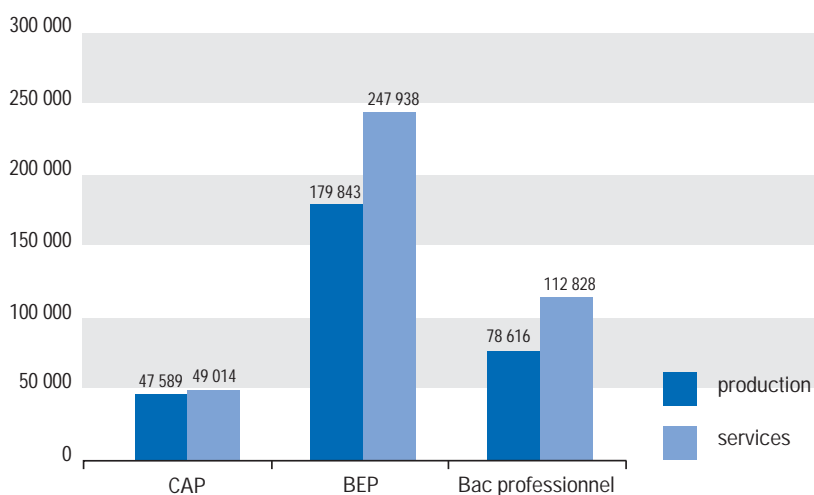
[1] Évolution des effectifs d'élèves du second cycle professionnel et proportion de filles (France métropolitaine de 1970 à 1990, France métropolitaine + DOM à partir de 1990, Public + Privé)

	France métropolitaine		France métropolitaine + DOM						
	1970	1980	1990	1990	2000	2002	2003	2004	2005
CEP	4 812	8 381	541	614					
CAP 3 ans									
Première année	182 922	164 257	32 628	34 850	2 345	-	-	238	188
Deuxième année	151 238	136 186	37 798	39 920	2 862	1 277	138	302	140
Troisième année	141 368	128 867	40 722	42 824	3 523	1 273	1 034	488	265
Total CAP 3 ans	475 528	429 310	111 148	117 594	8 730	2 550	1 172	1 028	593
% filles	47,1	41,5	42,2	42,6	39,3	40,5	48,4	55,4	63,6
CAP 1 an	-	-	3 102	3 102	4 866	5 655	6 236	6 540	6 509
% filles	-	-	63	63,2	65,8	70,8	73,1	73,0	73,7
CAP 2 ans									
Première année	17 836	14 527	14 774	15 311	34 841	42 062	45 613	47 227	49 141
Seconde année	18 030	14 079	16 370	16 824	28 521	33 481	36 606	38 996	40 360
Total CAP 2 ans	35 866	28 606	31 144	32 135	63 362	75 543	82 219	86 223	89 501
% filles	50,5	49,4	48,9	48,8	51,0	51,3	51,0	50,6	50,9
BEP 1 an	-	-	-	-	2 034	3 258	3 661	3 797	4 103
BEP 2 ans									
Seconde professionnelle	80 606	168 534	232 639	242 588	224 859	225 886	222 936	221 296	218 618
Terminale BEP	53 834	138 373	219 559	228 720	218 363	210 142	210 346	207 944	205 060
Total BEP 2 ans	134 440	306 907	452 198	471 308	443 222	436 028	433 282	429 240	423 678
% filles	57,4	55,8	47,8	48,1	45,4	44,8	44,4	44,2	44,1
MC (y compris niveau IV)	-	-	4 898	5 045	6 716	6 007	6 247	6 292	6 413
Bac pro/BMA 2 et 3 ans									
Première professionnelle (1)	-	-	53 942	55 529	92 144	91 769	94 862	99 518	102 528
Terminale professionnelle (2)	-	-	39 774	40 897	83 107	81 442	82 877	85 042	88 916
Total bac pro/BMA 2 et 3 ans	-	-	93 716	96 426	175 251	173 211	177 739	184 560	191 444
% filles	-	-	47,6	47,8	46,7	45,8	45,2	44,4	44,1
Formations diverses niv. IV et V			13 703	13 911	1 177	1 293	1 503	1 602	1 712
Ensemble	650 646	773 204	710 450	740 135	705 361	703 545	712 059	719 282	723 953
% filles	49,5	47,7	46,8	47,0	46,4	46,1	45,8	45,5	45,4

(1) Y compris 1^{re} et 2^e années de bac professionnel en 3 ans, 1^{re} année de BMA en 2 ans, 1^{re} et 2^e années de BMA en 3 ans.

(2) Y compris 3^e année de bac professionnel et BMA en 3 ans, 2^{de} année de BMA en 2 ans, bac professionnel et BMA en 1 an.

[2] Répartition des effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le secteur d'activité à la rentrée 2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2005, en France métropolitaine et dans les DOM, 724 000 élèves sont inscrits dans une formation scolaire de second cycle professionnel dans un établissement sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (hors apprentissage et hors établissements relevant d'autres ministères). Par rapport à la rentrée 2004, cet effectif est en hausse de 4 700 élèves, soit + 0,6 %, mais toutes les formations du cycle ne sont pas affectées de la même façon par cette évolution. Ainsi, il ne reste que 600 élèves dans les formations préparant au CAP en trois ans, soit 400 élèves de moins que l'an dernier, du fait de la fermeture progressive du dispositif. En revanche, les formations au CAP en deux ans progressent de 3 300 élèves, soit + 3,8 %. Avec près de 423 700 élèves, les formations au BEP en deux ans sont en recul : - 5 600 élèves, soit - 1,3 %. Enfin, 191 400 élèves suivent cette année une formation préparant au baccalauréat professionnel, un effectif en hausse de 7 000 élèves, soit + 3,7% [1].

À la rentrée 2005, 78,6 % des élèves du second degré professionnel sont scolarisés dans le secteur public, un pourcentage proche de celui des années précédentes. La part du public varie peu, également, d'une formation à l'autre : 74,0 % pour les préparations au CAP en deux ans, 80,2 % pour les préparations au BEP en deux ans et 78,7 % pour les préparations au baccalauréat professionnel [2]. Il n'y a que pour les préparations au CAP en un an que la part du secteur public devient minoritaire, au profit du secteur privé (69,6 %).

Dans l'ensemble, les garçons sont plus nombreux que les filles : 394 900 garçons, soit 54,6 %, pour 329 000 filles. Ils sont notamment surreprésentés dans les préparations au BEP en deux ans et au baccalauréat professionnel. Toutefois, la situation globale s'inverse dans le secteur privé, qui forme majoritairement à des métiers "tertiaires" (domaine des services).

Les données mentionnées ci-dessus ne concernent que des élèves en formation scolaire dans des établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Plus largement, le second cycle professionnel englobe également des élèves en apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères. Ainsi, dans les centres de formations d'apprentis (CFA) sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, 42 100 jeunes préparent un BEP, 5 200 une mention complémentaire, 168 000 un CAP ou un autre diplôme professionnel de niveau V et 35 400 un baccalauréat professionnel. Également, dans des établissements scolaires agricoles, on compte 88 000 élèves suivant une formation scolaire de second cycle professionnel. (Voir aussi : 4.25 et chapitre 5).

Définitions

■ **Second cycle professionnel.** Les formations du second cycle professionnel sont généralement dispensées dans les lycées professionnels, même si certains collèges, lycées et EREA accueillent également des sections professionnelles. Elles concernent de nombreux secteurs d'activité (voir 4.10 et 4.11).

■ **Mention complémentaire (MC).** Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation qui peut être préparée à la suite de certains CAP ou BEP et qui est sanctionnée par un diplôme.

■ **Formations complémentaires (FC).** Ce sont des compléments de formation initiale à finalité professionnelle, donnés pour au moins un tiers du temps en établissement, destinés à des diplômes de niveau IV ou V.

■ **Brevets des métiers d'art (BMA).** Ces formations sont comptabilisées avec les baccalauréats professionnels.

■ **Certificat d'aptitude professionnelle (CAP).** Diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième ou en un an dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle. Les formations exceptionnelles en trois ans sont en voie d'extinction.

■ **Brevet d'études professionnelles (BEP).** Diplôme sanctionnant un cycle de un ou deux ans après la troisième (seconde professionnelle et terminale BEP).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat. Système d'information SAFRAN du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. "Les apprentis en 2005-2006", Note interne, enquête n° 10, MEN-DEP B4.

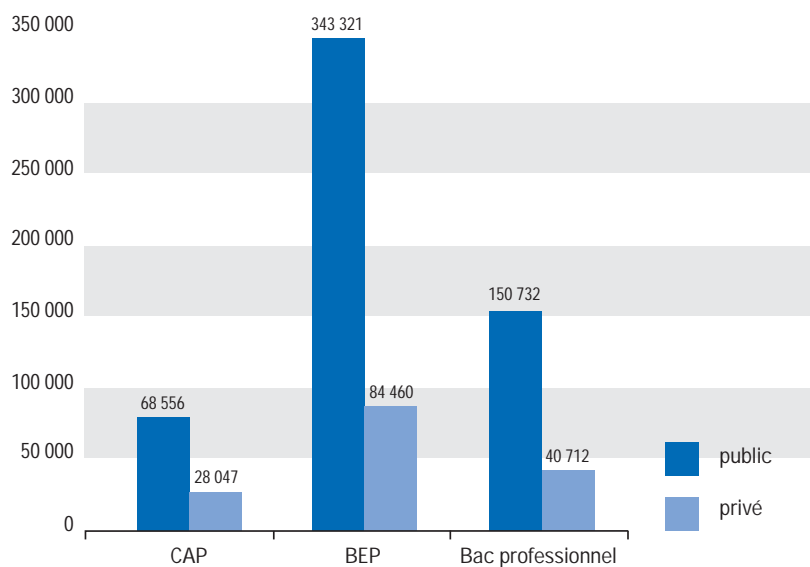
[1] Répartition des élèves du second cycle professionnel par sexe et par section à la rentrée 2005 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
1 ^{re} année CAP en 3 ans	42	32	74	4	110	114	188	75,5
2 ^e année CAP en 3 ans	43	30	73	6	61	67	140	65,0
3 ^e année CAP en 3 ans	116	95	211	5	49	54	265	54,3
Total CAP en 3 ans	201	157	358	15	220	235	593	63,6
1 ^{re} année CAP en 2 ans	20 328	16 104	36 432	4 043	8 666	12 709	49 141	50,4
2 nd e année CAP en 2 ans	16 322	13 467	29 789	3 239	7 332	10 571	40 360	51,5
Total CAP en 2 ans	36 650	29 571	66 221	7 282	15 998	23 280	89 501	50,9
CAP en 1 an	1 288	689	1 977	422	4 110	4 532	6 509	73,7
Seconde professionnelle	101 189	74 038	175 227	21 673	21 718	43 391	218 618	43,8
Terminale BEP	94 184	70 252	164 436	19 987	20 637	40 624	205 060	44,3
Total BEP en 2 ans	195 373	144 290	339 663	41 660	42 355	84 015	423 678	44,1
BEP en 1 an	1 797	1 861	3 658	218	227	445	4 103	50,9
Mentions complémentaires	2 341	2 623	4 964	329	1 120	1 449	6 413	58,4
Première professionnelle (1)	46 405	34 494	80 899	11 357	10 272	21 629	102 528	43,7
Terminale professionnelle (2)	39 299	30 534	69 833	9 946	9 137	19 083	88 916	44,6
Total baccalauréat professionnel	85 704	65 028	150 732	21 303	19 409	40 712	191 444	44,1
Formations complémentaires (FC) post CAP-BEP	189	585	774	13	9	22	796	74,6
FC post BT-baccalauréat professionnel	39	9	48	-	5	5	53	26,4
Préparations diverses	85	652	737	21	105	126	863	87,7
Total second cycle professionnel	323 667	245 465	569 132	71 263	83 558	154 821	723 953	45,4

(1) Y compris 1^{re} et 2^e années de bac professionnel en 3 ans, 1^{re} année de BMA en 2 ans, 1^{re} et 2^e années de BMA en 3 ans.

(2) Y compris 3^e année de bac professionnel et BMA en 3 ans, 2nde année de BMA en 2 ans, BMA en 1 an, bac professionnel en 1 an.

[2] Effectifs d'élèves du second cycle professionnel par secteur à la rentrée 2005 (France métropolitaine + DOM)



4 Les élèves du second degré

Présentation

Alors que la majorité des élèves de seconde générale et technologique sont "à l'heure", la plupart des élèves scolarisés en première année de CAP en 2 ans et en seconde professionnelle ont un an ou deux ans de retard. Cependant, ces retards scolaires sont de moins en moins nombreux. En effet, la part des élèves de 15 ans et moins a augmenté, passant de 7 % en 1990 à 23 % en 2005, tandis que celle des élèves ayant 17 ans et plus est passée de 56,8 % à 25,1 % dans le même temps (France métropolitaine et départements d'outre-mer, secteurs public et privé).

Cette diminution des retards s'observe également en première professionnelle. La part des élèves "à l'heure" (ceux qui ont 17 ans et moins) a progressé de 7,8 % en 1990 à 27,4 % en 2005, alors que la part des plus âgés (19 ans et plus) a régressé de 56,0 % à 27,8 % (sur la même période et pour le même champ).

Ce phénomène de rajeunissement peut être attribué à deux causes essentielles : d'une part à la baisse des redoublements en premier cycle et d'autre part, au comportement différent dans l'orientation vers les formations en deux ans (CAP et BEP).

À tous les niveaux, les élèves sont presque toujours moins âgés dans les établissements publics que dans les établissements privés.

Définitions

■ **Âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier 2006 : ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2005 sont tous nés durant l'année 1990.

■ **Âge théorique normal.** C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe.

■ **Mentions complémentaires (MC).** Années supplémentaires de spécialisation possibles à partir de certains CAP et BEP, et sanctionnées par un diplôme.

■ **BMA.** Brevet des métiers d'art.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat. Pour l'année 1990, voir Repères et références statistiques, édition 1992, pp. 90-91.

Le second cycle professionnel par âge et par sexe

[1] Répartition des élèves du second cycle professionnel par âge et par sexe à la rentrée 2005
(France métropolitaine + DOM)

		Public			Privé			Total Pu + Pr
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
1 ^{re} année de CAP en 3 ans	15 ans et moins	13	2	15	2	37	39	54
	16 ans	22	23	45	-	46	46	91
	17 ans et plus	7	7	14	2	27	29	43
	Total	42	32	74	4	110	114	188
2 ^e année de CAP en 3 ans	16 ans et moins	7	-	7	3	23	26	33
	17 ans	24	18	42	1	20	21	63
	18 ans et plus	12	12	24	2	18	20	44
	Total	43	30	73	6	61	67	140
3 ^e année de CAP en 3 ans	17 ans et moins	28	48	76	1	14	15	91
	18 ans	71	32	103	2	27	29	132
	19 ans et plus	17	15	32	2	8	10	42
	Total	116	95	211	5	49	54	265
1 ^{re} année de CAP en 2 ans et seconde professionnelle	15 ans et moins	27 593	22 129	49 722	5 174	6 684	11 858	61 580
	16 ans	65 052	46 823	111 875	12 841	14 155	26 996	138 871
	17 ans et plus	28 872	21 190	50 062	7 701	9 545	17 246	67 308
	Total	121 517	90 142	211 659	25 716	30 384	56 100	267 759
2 ^{de} année de CAP en 2 ans et terminale BEP	16 ans et moins	23 097	19 634	42 731	4 489	5 998	10 487	53 218
	17 ans	55 606	41 054	96 660	11 085	12 774	23 859	120 519
	18 ans et plus	31 803	23 031	54 834	7 652	9 197	16 849	71 683
	Total	110 506	83 719	194 225	23 226	27 969	51 195	245 420
Mentions complémentaires	17 ans et moins	288	477	765	35	201	236	1 001
	18 ans	799	989	1 788	100	445	545	2 333
	19 ans et plus	1 254	1 157	2 411	194	474	668	3 079
	Total	2 341	2 623	4 964	329	1 120	1 449	6 413
CAP en 1 an	17 ans et moins	202	117	319	65	311	376	695
	18 ans	402	157	559	97	782	879	1 438
	19 ans et plus	684	415	1 099	260	3 017	3 277	4 376
	Total	1 288	689	1 977	422	4 110	4 532	6 509
BEP en 1 an	16 ans et moins	194	285	479	34	27	61	540
	17 ans	905	958	1 863	84	98	182	2 045
	18 ans et plus	698	618	1 316	100	102	202	1 518
	Total	1 797	1 861	3 658	218	227	445	4 103
Première professionnelle (1)	17 ans et moins	13 545	9 764	23 309	2 468	2 288	4 756	28 065
	18 ans	20 446	15 476	35 922	5 256	4 747	10 003	45 925
	19 ans et plus	12 414	9 254	21 668	3 633	3 237	6 870	28 538
	Total	46 405	34 494	80 899	11 357	10 272	21 629	102 528
Terminale professionnelle (2)	18 ans et moins	9 677	7 903	17 580	1 961	1 965	3 926	21 506
	19 ans	17 441	13 316	30 757	4 607	4 091	8 698	39 455
	20 ans et plus	12 181	9 315	21 496	3 378	3 081	6 459	27 955
	Total	39 299	30 534	69 833	9 946	9 137	19 083	88 916
Formations diverses de niveaux IV et V								
	Total	313	1 246	1 559	34	119	153	1 712
Total second cycle professionnel		323 667	245 465	569 132	71 263	83 558	154 821	723 953

(1) Y compris 1^{re} et 2^e années de bac pro et de BMA en 3 ans, 1^{re} année de BMA en 2 ans.(2) Y compris 3^e année de bac pro en 3 ans, 2^{de} année de BMA en 2 ans, bac pro et BMA en 1 an.

4 Les élèves du second degré

Présentation

L'orientation vers le second cycle professionnel se fait essentiellement vers un BEP ou un CAP en 2 ans après une classe de troisième de collège. À la rentrée 2005, près de 26 % des élèves de troisième ont intégré ces formations : 23 % en seconde professionnelle (première année de BEP en deux ans) et 3 % en première année de CAP en 2 ans [1]. Les élèves issus d'une troisième de collège constituent 84 % des élèves qui entrent en seconde professionnelle mais seulement 56 % de ceux qui intègrent un CAP en 2 ans. 25 % de ces derniers sont notamment issus d'une troisième de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Les passages en second cycle professionnel après une classe de troisième de collège sont restés globalement stables depuis la rentrée 2001. Toutefois, l'orientation en seconde professionnelle diminue durant cette période au profit du CAP en 2 ans.

Les taux de redoublement sont faibles dans le second cycle professionnel : de 1 à 5 % en première année et de 6 à 8 % en année terminale. Ils ont par ailleurs eu tendance à diminuer en année terminale de BEP ou CAP en 2 ans [2].

Les sorties en première année sont fréquentes : elles concernent un élève sur six en CAP et un sur dix en BEP. Elles incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères. Les sorties ont augmenté en 1999 et 2000 mais se sont ensuite stabilisées grâce aux mesures mises en place à la rentrée 2001. Elles restent toutefois plus fréquentes qu'au milieu des années quatre-vingt-dix.

En fin d'année, 42 % des élèves de terminale BEP choisissent de préparer un baccalauréat professionnel et intègrent une première professionnelle. Cette proportion n'a cessé d'augmenter, gagnant 9 points depuis 1995. 10 % des élèves de deuxième année de CAP choisissent également cette orientation. À l'inverse, le nombre d'élèves de terminale BEP qui s'orientent vers une première d'adaptation en lycée diminue : ils ne sont que 13 % à la rentrée 2005, contre 17 % en 1996.

Définitions

- **Seconde professionnelle.** Première année de BEP en 2 ans.
- **Terminale BEP.** Seconde année de BEP en 2 ans.
- **Première professionnelle.** Première année de la préparation du baccalauréat professionnel en 2 ans.
- **Terminale professionnelle.** Seconde année de la préparation du baccalauréat professionnel en 2 ans.
- **Taux de redoublement.** Nombre de redoublants dans une classe l'année n rapporté à l'effectif de cette classe l'année n-1.
- **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année n.
- **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves qui, inscrits l'année n-1 dans une classe, ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- **Les sorties.** Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, ou des Solidarités, de la Santé et de la Famille, et ceux qui s'orientent vers une formation par alternance (apprentissage).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Le second cycle professionnel : flux

[1] Évolution de l'origine des élèves de second cycle professionnel
 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Taux de passage depuis la classe d'origine						% de l'effectif de la formation					
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2000	2001	2002	2003	2004	2005
CAP 2 ans 1^{re} année												
Troisième générale	1,6	1,8	2,0	2,1	2,1	2,3	33,6	34,4	34,2	33,9	33,3	33,8
Troisième technologique	7,7	7,8	9,2	10,2	10,9	10,6	7,7	6,7	7,6	8,1	8,9	8,6
Troisième d'insertion	21,4	21,5	23,1	24,3	24,8	26,8	13,5	13,8	13,8	13,4	12,9	13,1
Ensemble troisième	2,4	2,7	3,0	3,2	3,3	3,4	54,8	54,9	55,6	55,4	55,1	55,5
Seconde	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	3,3	3,5	3,4	3,4	3,6	3,5
Troisième de SEGPA	29,5	33,1	35,4	39,7	41,9	43,2	24,6	25,2	24,8	25,3	25,5	24,9
Autre							17,4	16,5	16,2	15,9	15,8	16,1
Seconde professionnelle												
Troisième générale	21,6	22,1	21,8	21,2	20,9	20,7	69,8	71,4	70,6	70,0	69,2	69,3
Troisième technologique	67,3	67,3	67,2	67,5	68,1	66,4	10,4	9,7	10,3	11,0	11,9	12,0
Troisième d'insertion	22,6	22,4	21,6	21,4	21,7	20,6	2,2	2,4	2,4	2,4	2,4	2,3
Ensemble troisième	23,7	24,0	23,8	23,4	23,2	23,0	82,4	83,6	83,3	83,5	83,5	83,6
Seconde	3,0	3,1	3,1	3,1	3,0	2,9	6,8	7,0	7,3	7,3	7,3	7,0
Autre							10,7	9,4	9,4	9,2	9,2	9,3

Lecture - 3,4 % des élèves inscrits en troisième l'année précédente sont passés en 1^{re} année de CAP en 2 ans à la rentrée 2005. Ils représentent 55,5 % de l'effectif de la formation.

[2] Évolution des redoublements, passages et sorties dans les préparations en 2 ans aux CAP, BEP et baccalauréat professionnel (1) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
CAP 2 ans première année	24 648	26 968	29 274	32 258	34 841	38 395	42 062	45 613	47 227	49 141
Redoublement	3,6	3,3	3,1	4,0	4,0	3,5	3,1	3,9	3,6	3,5
Passage seconde année	79,7	80,0	80,6	79,8	76,3	77,4	78,0	77,6	77,1	77,2
Passage vers BEP	2,6	2,7	2,6	2,9	3,0	2,9	2,6	2,5	2,5	2,5
Autres	1,2	0,8	0,6	0,4	0,4	0,5	0,2	0,5	0,5	0,4
Sorties	13,0	13,2	13,1	12,9	16,2	15,8	16,1	15,5	16,3	16,4
CAP 2 ans seconde année	21 323	22 957	24 738	26 653	28 521	31 007	33 481	36 606	38 996	40 360
Redoublement	10,1	9,2	8,5	8,4	7,5	8,0	7,3	6,9	6,6	5,8
Passage vers BEP	12,0	11,7	12,0	12,2	12,0	12,7	13,2	13,8	12,6	12,8
Passage en bac pro	7,9	8,2	8,1	8,3	8,1	8,3	8,6	8,5	8,8	10,1
Autres	8,1	7,5	7,4	7,0	6,7	6,4	6,2	6,4	6,2	7,0
Sorties	61,9	63,4	64,1	64,1	65,7	64,6	64,7	64,5	65,7	64,3
Seconde professionnelle	250 191	251 194	247 811	239 358	224 859	227 179	225 886	222 936	221 296	218 618
Redoublement	6,0	5,7	5,4	5,5	5,4	5,0	5,0	4,5	4,6	4,6
Passage	83,9	84,9	84,5	83,6	82,4	83,4	83,5	84,1	84,1	83,7
Passage vers CAP	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,8
Sorties	9,8	9,0	9,7	10,5	11,7	11,1	10,9	10,7	10,6	10,3
Terminale BEP	234 312	239 035	237 650	231 584	218 363	209 888	210 142	210 346	207 944	205 060
Redoublement	10,8	10,2	9,7	9,2	8,2	8,9	8,3	8,1	8,0	7,6
Bac pro	34,4	35,3	35,6	36,5	37,0	37,9	39,4	40,3	41,2	41,8
LEGT	17,0	16,9	16,5	16,1	15,6	15,3	14,9	14,7	14,2	13,2
Autres	3,3	3,3	3,4	3,4	3,3	3,1	3,0	3,1	3,2	3,1
Sorties	34,6	34,2	34,8	34,7	36,0	34,7	34,3	33,7	33,4	34,2
Première professionnelle (2)	87 371	89 568	91 797	93 706	92 124	90 813	91 735	93 343	96 399	98 076
Redoublement	2,2	2,0	1,9	1,8	1,6	1,6	1,7	1,6	1,6	1,6
Passage	85,7	85,6	85,9	85,1	83,7	83,8	83,6	83,7	84,7	84,6
Autres	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,4	0,5	0,4
Sorties	11,9	12,1	11,9	12,8	14,5	14,4	14,4	14,4	13,2	13,3
Terminale professionnelle (2)	77 283	79 064	81 553	82 926	82 526	81 890	80 824	82 145	84 121	87 373
Redoublement	5,1	4,4	5,0	5,1	4,2	4,9	5,3	5,8	5,5	6,0
LEGT	0,5	0,5	1,0	0,8	0,4	0,8	0,6	0,5	0,4	0,3
Autres	1,5	1,8	1,8	2,1	2,0	2,3	2,5	2,4	2,5	2,3
Sorties	92,9	93,3	92,1	92,0	93,5	92,0	91,6	91,3	91,6	91,4

(1) Ces trois formations représentent 97 % de l'effectif du second cycle professionnel.

(2) Y compris les élèves inscrits aux BMA en 2 ans.

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2005, les lycées de métropole et des DOM préparent 524 000 élèves à un CAP ou à un BEP. Les établissements publics forment quatre élèves sur cinq, à part presque égale dans les spécialités de la production (48 %) et des services (52 %). Les établissements privés, de leur côté, ont une offre de formation beaucoup plus développée dans le secteur des services : près de trois élèves sur quatre y suivent un tel enseignement.

Cinq groupes de spécialités concentrent à eux seuls la moitié des élèves formés : quatre relèvent du secteur des services (Commerce-vente, Comptabilité-gestion, Secrétariat-bureautique, Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales), un du secteur de la production (Électricité-électronique).

Les filles constituent 46 % des effectifs accueillis en CAP ou BEP. Elles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services où elles représentent 70 % des effectifs. Elles sont en général très peu présentes dans les spécialités de la production. Toutefois, dans les spécialités Matériaux souples, Textile et Habillement, elles sont quasiment en situation d'exclusivité (94 %).

La préparation d'un baccalauréat professionnel s'inscrit dans la suite logique de la poursuite d'études après un CAP ou BEP. Aussi l'analyse faite sur les CAP et BEP en termes de répartition par secteur d'enseignement (public-privé), par spécialité de formation (production/services), par sexe reste-t-elle valide dans les grandes lignes pour les baccalauréats professionnels. Quelques nuances peuvent cependant être apportées : concentration encore plus importante autour des spécialités des services, "Commerce vente", "Comptabilité gestion", "Secrétariat bureautique", part moindre des "Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales", part plus importante de "l'Électricité électronique", scolarisation encore moindre des filles dans les spécialités de la production, léger retrait de la part de l'enseignement privé dans la préparation aux métiers des services.

L'ensemble de ces observations est d'une remarquable constance d'une année sur l'autre.

Définitions

■ **Les spécialités de formation.** Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en "47 groupes" du ministère de l'Éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialité détaillée (plusieurs centaines de spécialités) du ministère de l'Éducation nationale.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves préparant un diplôme professionnel selon la spécialité de formation (entrée 2005) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Groupes de spécialités de formation	CAP et BEP			Bac pro et BMA				
	Effectifs	% du privé	Part des filles (%)	Effectifs	% du privé	Part des filles (%)		
200 Technologies industrielles fondamentales	682	.	13	8	2 266	1	14	5
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	861	.	10	3	1 163	1	12	4
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	71	.	.	18	-	-	-	-
211 Productions végétales, cultures spécialisées	413	.	.	56	77	.	.	69
212 Productions animales, élevage spécialisé	187	.	.	8	117	.	7	15
213 Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche	85	.	.	21	-	-	-	-
214 Aménagement paysager	716	.	.	17	73	.	.	21
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	571	.	25	66	895	.	3	22
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	11 339	2	18	50	1 251	1	10	48
222 Transformations chimiques et apparentées	2 371	.	13	29	72	.	.	57
223 Métallurgie	980	.	13	45	562	.	11	38
224 Matériaux de construction, verre	450	.	7	63	190	.	11	75
225 Plasturgie, matériaux composites	1 631	.	4	10	923	.	2	8
226 Papier, carton	58	.	17	28	-	-	-	-
227 Énergie, génie climatique	9 869	2	12	1	4 167	2	13	1
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	6 237	1	15	21	2 074	1	12	18
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	3 422	1	12	6	697	.	7	3
232 Bâtiment : construction et couverture	5 758	1	3	2	769	.	3	4
233 Bâtiment : finitions	9 965	2	5	8	1 682	1	7	20
234 Travail du bois et de l'ameublement	18 260	3	12	6	4 290	2	13	7
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	1 001	.	2	94	1 431	1	7	97
241 Textile	227	.	6	78	43	.	.	56
242 Habillement	14 979	3	8	94	2 865	1	13	96
243 Cuirs et peaux	264	.	.	54	-	-	-	-
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique, électricité	19 702	4	15	2	13 095	7	17	2
251 Mécanique générale et de précision, usinage	15 482	3	12	4	6 220	3	12	3
252 Moteurs et mécanique auto	23 664	5	12	3	7 923	4	13	2
253 Mécanique aéronautique et spatiale	299	.	.	4	334	.	8	4
254 Structures métalliques	16 610	3	8	2	3 708	2	6	2
255 Électricité, électronique	61 278	12	17	3	21 729	11	20	2
Total des spécialités de la production	227 432	43	13	13	78 616	41	14	10
311 Transport, manutention, magasinage	9 868	2	20	17	4 639	2	17	34
312 Commerce, vente	67 257	13	25	59	31 256	16	31	57
314 Comptabilité, gestion	53 933	10	24	55	27 367	14	25	60
321 Journalisme et communication	1 978	.	62	43	1 553	1	48	48
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	3 260	1	15	40	1 385	1	9	34
323 Techniques de l'image, du son, spectacle	981	.	47	62	405	.	49	71
324 Secrétariat, bureautique	52 230	10	19	93	27 465	14	23	96
326 Informatique, traitement de l'information, réseaux	-	-	-	-	48	.	.	4
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	44 520	8	38	94	8 969	5	27	88
331 Santé	1 145	.	43	49	-	-	-	-
332 Travail social	2 223	.	56	98	-	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	28 402	5	17	51	7 530	4	18	39
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	86	.	100	.	-	-	-	-
336 Coiffure, esthétique et autres soins	19 818	4	73	97	928	.	65	100
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	36	.	100	89	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	9 548	2	12	82	1 205	1	10	80
344 Sécurité des biens et des personnes	1 667	.	46	30	78	.	.	45
Total des spécialités des services	296 952	57	28	70	112 828	59	26	68
Ensemble des spécialités	524 384	100	21	46	191 444	100	21	44

Lecture – 57 % des élèves de CAP ou BEP sont inscrits dans une spécialité des services. Les établissements privés scolarisent 28 % d'entre eux. Les filles représentent 70 % des élèves formés dans ces spécialités.

L'utilisation du point (.) matérialise un pourcentage inférieur à 1, l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Le second cycle général et technologique compte 1 512 900 élèves à la rentrée 2005, soit 2 500 élèves de moins qu'en 2004 (- 0,2 %).

Les séries générales accueillent un peu moins des deux tiers des élèves de terminale et les séries technologiques un peu plus du tiers. Entre 1994 et 2000, cette répartition a eu tendance à se modifier au profit de la voie technologique (+ 4 points), avec notamment le développement des séries tertiaires STT et SMS, parallèlement à l'érosion de la série littéraire L. À partir de la rentrée 2001, la part des séries évolue peu [2].

En particulier, celle de la série littéraire se maintient à 12 % pour la quatrième année consécutive après avoir subi une baisse continue entre 1996 et 2001 (- 5 points en cinq ans). La part de la série S reste proche du tiers (32 %), celle de la série ES proche du cinquième (20 %). Enfin, 11 % des élèves de terminale sont scolarisés dans les séries technologiques industrielles (STI et STL), 25 % dans les séries technologiques tertiaires (essentiellement STT et SMS). En 2005, comme en 2004, on note un très léger fléchissement de la série STT au profit de la série S. De ce fait, la proportion d'élèves en classes terminales des filières scientifiques et techniques (S, STI, STL) augmente légèrement en 2005.

Pour l'ensemble du second cycle général et technologique, les filles, globalement majoritaires (55 %), se répartissent inégalement entre les séries : elles sont nettement majoritaires dans les séries littéraires (81 % en terminale) et tertiaires (59 % en terminale STT, 95 % en SMS) et sous-représentées dans les filières scientifiques et techniques (38 % dans l'ensemble des classes terminales des séries S, STI et STL). Leur proportion dans ces filières, et notamment en terminale S, augmente toutefois régulièrement [1].

Définitions

■ **Secondes générales et technologiques.** Les enseignements en classe de seconde comprennent :

- des enseignements communs à tous les élèves ("tronc commun"),
 - des enseignements dits de "détermination" ou options.
- Depuis la rentrée 1999, les élèves n'ont plus de choix dans les enseignements communs.

Il existe également des classes de seconde préparant aux brevets de technicien et aux baccalauréats technologiques spécifiques (hôtellerie et techniques de la musique et de la danse).

— **Premières et terminales.** Depuis la rénovation pédagogique des lycées (mise en place à partir de 1992), les classes de première et terminale comportent les séries suivantes :

- L : Littéraire ;
- ES : Économique et sociale ;
- S : Scientifique ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- STI : Sciences et technologies industrielles ;
- SMS : Sciences médico-sociales ;
- STG/STT : Sciences et technologies de la gestion (en classe de première), Sciences et technologies tertiaires (en classe de terminale) ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

À la rentrée 2005, la série STG remplace la série STT. À la rentrée 1997 en première et 1998 en terminale, la série Arts appliqués (AA) a été intégrée aux séries STI.

Il existe en outre des classes de première et terminale préparant aux brevets de technicien (BT), au baccalauréat technologique agricole (série STAE) et au baccalauréat hôtellerie.

Les premières d'adaptation accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP préparé en deux ans.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves du second cycle général et technologique par sexe et par section en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM, y compris EREA)

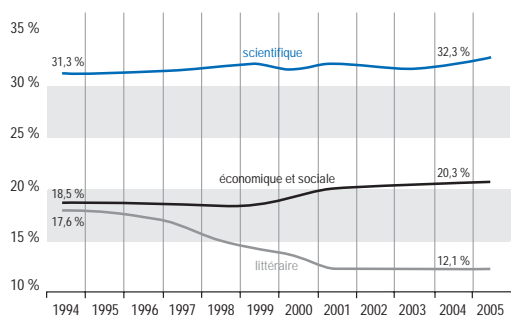
Sections	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
Secondes								
gén. et techno. de détermination	190 537	231 218	421 755	48 859	55 772	104 631	526 386	54,5
BT, technologiques	1 431	1 314	2 745	283	258	541	3 286	47,8
Total secondes	191 968	232 532	424 500	49 142	56 030	105 172	529 672	54,5
Premières								
S	70 764	61 169	131 933	20 611	15 521	36 132	168 065	45,6
L	8 823	36 611	45 434	2 367	8 269	10 636	56 070	80,0
ES	26 453	47 876	74 329	9 431	13 362	22 793	97 122	63,1
STI (1)	29 808	2 782	32 590	4 257	700	4 957	37 547	9,3
STG	25 709	37 890	63 599	6 495	6 908	13 403	77 002	58,2
STL	2 735	3 546	6 281	745	920	1 665	7 946	56,2
SMS	611	9 676	10 287	432	5 926	6 358	16 645	93,7
Autres séries technologiques (2)	982	847	1 829	281	206	487	2 316	45,5
D'adaptation	6 933	9 473	16 406	2 070	4 165	6 235	22 641	60,2
Brevet de technicien	909	621	1 530	63	165	228	1 758	44,7
Total premières	173 727	210 491	384 218	46 752	56 142	102 894	487 112	54,7
Terminales								
S	68 637	58 594	127 231	18 655	14 343	32 998	160 229	45,5
L	9 114	39 552	48 666	2 423	8 839	11 262	59 928	80,7
ES	27 507	50 260	77 767	9 334	13 378	22 712	100 479	63,3
STI (1)	35 005	3 080	38 085	5 282	691	5 973	44 058	8,6
STT	30 579	46 899	77 478	7 505	8 913	16 418	93 896	59,4
STL	2 700	3 572	6 272	749	895	1 644	7 916	56,4
SMS	693	14 843	15 536	526	8 605	9 131	24 667	95,1
Autres séries technologiques (2)	1 258	1 064	2 322	265	194	459	2 781	45,2
Brevet de technicien	1 161	784	1 945	113	141	254	2 199	42,1
Total terminales	176 654	218 648	395 302	44 852	55 999	100 851	496 153	55,4
Total second cycle gén. et techno.	542 349	661 671	1 204 020	140 746	168 171	308 917	1 512 937	54,8

(1) Inclut la série STAE (série technologique agriculture et environnement).

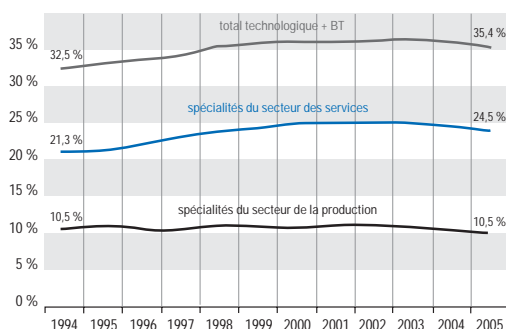
(2) Séries TMD et Hôtellerie.

[2] Évolution de la répartition par série des élèves de terminale générale et technologique en % par rapport au total (France métropolitaine + DOM, Public (y compris EREA) + Privé)

Séries générales



Séries technologiques + BT



4 Les élèves du second degré

Présentation

Les élèves scolarisés dans le second cycle général et technologique (GT) sont de plus en plus jeunes chaque année. Ainsi, les parts des élèves âgés respectivement de 15 ans en seconde, de 16 ans en première et de 17 ans en terminale (âges "théoriques" correspondant à ceux d'élèves qui seraient entrés au cours préparatoire (CP) à 6 ans et n'auraient jamais redoublé ensuite) ont fortement augmenté depuis la fin des années quatre-vingt, avec une reprise marquée sur la période récente [2]. Ces évolutions s'expliquent en premier lieu par la baisse générale des redoublements dans l'élémentaire et au collège. Mais les taux de redoublement ont également diminué dans les classes du second cycle général et technologique, en première après la mise en place de la rénovation pédagogique en 1992, et en terminale avec la hausse du taux de réussite au baccalauréat [3]. Dans la lignée de cette tendance, les redoublements ont diminué dans toutes les classes du cycle à la rentrée 2005.

C'est en classe de seconde que les redoublements restent les plus fréquents : 15 % contre 8 % en première et 12 % en terminale. Les élèves de seconde sont également 4 % à s'orienter vers le second cycle professionnel à l'issue de cette classe et 2 % à sortir du système scolaire sous tutelle du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ce chiffre englobant des arrêts d'études, mais également des inscriptions dans d'autres systèmes de formation (hors ministère ou en apprentissage) [3].

Entre établissements publics et privés, les différences d'âges moyens des lycéens ont aujourd'hui quasiment disparu. Les élèves de première restent toutefois plus âgés dans le privé, où cette classe accueille une proportion plus élevée d'élèves originaires du second cycle professionnel, lesquels ont en moyenne deux ans de plus que l'âge théorique.

Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles sont par ailleurs plus jeunes que les garçons [1]. Cette différence d'âge augmente de la seconde à la terminale, dans la mesure où les filles sont moins nombreuses à redoubler.

Définitions

■ **L'âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier de l'année scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 15 ans en 2005-2006 sont nés durant l'année 1990.

■ **L'âge théorique.** L'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale.

■ **Taux de redoublement.** Nombre de redoublants dans une classe l'année n rapporté à l'effectif de cette classe l'année n-1.

■ **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n.

■ **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Parmi les sortants de terminale se trouvent les élèves qui s'inscrivent dans le supérieur. Les sortants de seconde ou de première peuvent s'orienter vers l'apprentissage ou un établissement dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

→ Pour en savoir plus

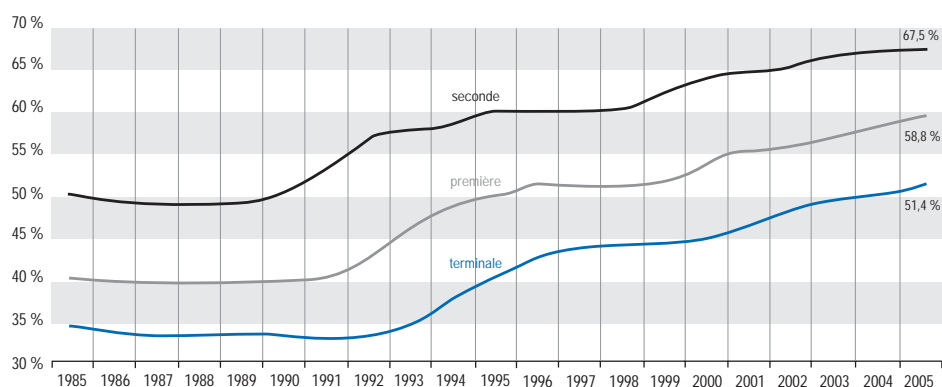
Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Le second cycle général et technologique : flux

[1] Second cycle général et technologique : répartition par âge selon le sexe en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Effectifs	%
Seconde								
14 ans ou moins	6 907	8 580	15 487	2 775	3 175	5 950	21 437	4,0
15 ans	126 566	162 493	289 059	30 703	37 694	68 397	357 456	67,5
16 ans	48 421	51 712	100 133	12 866	12 632	25 498	125 631	23,7
17 ans ou plus	10 074	9 747	19 821	2 798	2 529	5 327	25 148	4,7
Total seconde	191 968	232 532	424 500	49 142	56 030	105 172	529 672	100,0
Première								
15 ans ou moins	6 132	7 856	13 988	2 261	2 722	4 983	18 971	3,9
16 ans	98 135	132 675	230 810	23 889	31 889	55 778	286 588	58,8
17 ans	51 820	52 977	104 797	14 366	14 752	29 118	133 915	27,5
18 ans ou plus	17 640	16 983	34 623	6 236	6 779	13 015	47 638	9,8
Total première	173 727	210 491	384 218	46 752	56 142	102 894	487 112	100,0
Terminale								
16 ans ou moins	5 337	7 477	12 814	1 925	2 509	4 434	17 248	3,5
17 ans	83 986	121 607	205 593	20 377	29 189	49 566	255 159	51,4
18 ans	56 903	61 025	117 928	14 092	15 260	29 352	147 280	29,7
19 ans ou plus	30 428	28 539	58 967	8 458	9 041	17 499	76 466	15,4
Total terminale	176 654	218 648	395 302	44 852	55 999	100 851	496 153	100,0
Total second cycle général et technologique	542 349	661 671	1 204 020	140 746	168 171	308 917	1 512 937	

[2] Évolution des pourcentages des élèves d'âge théorique de 1985 à 2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



[3] Évolution des redoublements, passages, sorties (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Redoublements													
Seconde	15,8	16,9	16,7	17,2	16,8	16,2	15,5	15,4	16,0	15,9	15,4	15,1	14,7
Première	13,3	8,4	8,4	8,1	8,2	7,9	7,6	7,6	8,2	8,8	8,5	8,1	7,8
Terminale	19,9	17,7	17,2	16,1	15,5	13,9	14,3	13,3	13,9	13,5	11,8	12,4	11,8
Passages													
Seconde vers 2 nd cycle prof.	3,4	3,8	3,7	3,8	3,7	3,6	3,8	3,7	3,9	4,1	4,2	4,2	4,2
Seconde vers première	78,5	76,5	77,7	76,8	77,5	78,3	78,5	78,7	78,1	78,0	78,3	78,6	79,2
Première vers terminale	83,3	88,6	89,1	89,2	89,2	89,5	89,7	89,3	88,8	88,2	88,5	88,9	89,2
Sorties													
Seconde	2,3	2,8	1,9	2,2	2,1	2,0	2,2	2,2	2,0	2,0	2,1	2,0	1,9
Première	3,0	2,6	2,1	2,2	2,2	2,2	2,3	2,6	2,6	2,5	2,5	2,5	2,4
Terminale	80,1	82,1	82,5	83,5	84,1	85,7	85,2	86,2	85,6	86,0	87,7	87,0	87,6

4 Les élèves du second degré

Présentation

La mise en place de la nouvelle classe de seconde à la rentrée 1999 a constitué la première étape de la réforme des lycées, laquelle a vu son aboutissement avec le baccalauréat de la session 2002. La seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une classe de détermination permettant un choix ouvert de la série menant au baccalauréat. Au-delà des enseignements communs, elle comprend deux enseignements de détermination optionnels, auxquels peuvent s'ajouter deux enseignements facultatifs. Les enseignements de détermination concernent des matières générales (Sciences économiques et sociales, Langues vivantes ou anciennes, Arts) et des matières technologiques (principalement, Initiation aux sciences de l'ingénieur, Informatique et systèmes de production, Mesures physiques et informatique, Informatique de gestion et de communication, Physique et chimie de laboratoire, Biologie de laboratoire et paramédicale et SMS). Une option "lourde" d'éducation physique et sportive est également offerte.

À la rentrée 2005, la classe de seconde accueille 530 000 élèves (métropole et DOM, secteurs public et privé). Ils sont quasiment tous inscrits en seconde GT. L'enseignement privé scolarise 20 % d'entre eux [1].

La totalité des élèves ou presque poursuit l'apprentissage d'une deuxième langue vivante et plus de quatre élèves sur dix ont opté pour les Sciences économiques et sociales [2]. De ce fait, le couple d'options "LV2-SES", auquel peut éventuellement s'ajouter un autre enseignement général, concerne 44 % des élèves [3] [4]. C'est le choix dominant, le plus ouvert au regard de l'orientation en première. L'autre profil généraliste, basé sur les langues vivantes et les arts, attire 15 % des élèves, en nette majorité des lycéennes.

Les autres élèves (41 %) suivent au moins un enseignement technologique. C'est le cas de 53 % des garçons contre seulement 31 % des jeunes filles. Les lycéens qui se déterminent pour deux options technologiques privilégient le couple "Initiation aux sciences de l'ingénieur + Informatique et systèmes de production", tandis que les jeunes filles optent majoritairement pour "SMS + Biologie de laboratoire et paramédicale" [5].

En sus des deux options obligatoires de détermination, 18 % des lycéens suivent au moins un enseignement facultatif (langues vivantes ou anciennes, matières artistiques, EPS). Rares sont ceux qui en suivent deux (2 000 environ).

Définitions

■ Classes de seconde générale et technologique :

- GT : seconde générale et technologique ou seconde de détermination ;
- Hôtel. : seconde technologique, hôtellerie ;
- TMD : seconde technologique, techniques de la musique et de la danse.

■ **Options.** Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements de détermination en seconde GT) ou facultatifs :

- LV2, LV3 : deuxième langue vivante, troisième langue vivante ;
- Latin/Grec : latin et/ou grec ancien ;
- SES : sciences économiques et sociales ;
- IGC : informatique de gestion et de communication ;
- ISI : initiation aux sciences de l'ingénieur ;
- ISProd : informatique et systèmes de production ;
- PhCh labo : physique et chimie de laboratoire ;
- SMS : sciences médico-sociales ;
- Bio labo : biologie de laboratoire et paramédicale ;
- MPI : mesures physiques et informatique ;
- Arts : au choix, musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts, danse, et depuis la rentrée 2003, arts du cirque ;
- EPS de détermin. : EPS option de détermination (5 heures hebdomadaires) ;
- EPS : éducation physique et sportive, option facultative (3 heures hebdomadaires).

■ **Profils d'options.** Les associations d'options retenues par les élèves étant multiples, elles ont été regroupées en grands profils :

- SES : SES associée à d'autres options générales ;
- Langues et Arts : choix d'options générales à l'exclusion de SES ;
- une option technologique : une option technologique associée à une ou plusieurs options générales ;
- deux options technologiques : deux options technologiques associées ou non à une ou plusieurs options générales ;
- EPS de détermination : EPS de détermination associée à des options générales. Profil à part quoique marginal.

→ Pour en savoir plus

Publications

- F. Defresne, F. Rosenwald, "Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ?", Éducation & Formations, n° 70, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, décembre 2004.

Sources : [1] et [2] Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat. [3] [4] et [5] Système d'information SCOLARITÉ.

Les options de seconde générale et technologique

[1] Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2005

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	2 nd e GT	Hôtel.	TMD	Brevet techn.	Total
Public	421 755	1 845	325	575	424 500
Privé	104 631	388	5	148	105 172
Ensemble	526 386	2 233	330	723	529 672
dont France métropolitaine	507 198	2 160	330	723	510 411
Répartition (%)	99,4	0,4	0,1	0,1	100,0
% de filles	54,5	45,2	57,9	51,3	54,5

[2] Répartition des élèves de seconde générale et technologique par option à la rentrée 2005

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Options de détermination ou facultatives				Options de détermination				
Latin	Grec ancien	LV2	LV3	Arts	SES	Création, design	Culture, design	Info. de gestion
29 047	7 377	510 434	47 863	48 424	230 885	2 323	2 220	36 284
5,5%	1,4%	97,0%	9,1%	9,2%	43,9%	0,4%	0,4%	6,9%

Options de détermination (suite)							Options facultatives		Effectifs de 2 nd e GT
Initiation aux Sc. Ing	Info. et Syst de Prod	MPI	Ph-Ch de labo	SMS	Bio. de labo	EPS de déterm.	EPS	Atelier artistique	
72 398	24 525	74 887	13 714	15 518	16 336	2 802	13 539	536	526 386
13,8%	4,7%	14,2%	2,6%	2,9%	3,1%	0,5%	2,6%	0,1%	(1)

(1) La somme des pourcentages est supérieure à 100 puisque chaque élève suit au moins deux options de détermination.

[3] Profils d'options suivies (%) en seconde GT selon le secteur d'enseignement à la rentrée 2005

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Profils d'options (1)	Pu	Garçons + filles		Part des filles (%)
		Pr sc	Pu + Pr sc	
SES	43,6	45,0	43,9	60,9
Langues et arts	14,6	16,6	15,0	72,7
Une option techno.	32,2	31,3	32,0	43,6
Deux options techno.	9,1	6,7	8,6	32,9
EPS de déterm.	0,5	0,4	0,5	35,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	54,6
Effectif Pu + Pr sc	421 755	102 354	524 109	286 092

(1) Les profils ou combinaisons d'options ne sont pas connus pour les élèves des établissements privés hors contrat (2 227 élèves).

[4] Principales combinaisons d'options en seconde GT à la rentrée 2005

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Combinaisons d'options	Garçons + filles		Part des filles (%)
	Effectif	%	
LV2+SES	203 362	38,8	59,7
LV2+MPI	57 243	10,9	41,9
LV2+ISI	40 401	7,7	22,2
LV2+IGC	34 155	6,5	54,6
LV2+LV3	32 093	6,1	75,8
LV2+Arts	21 647	4,1	72,9
LV2+ISI+ISProd	15 544	3,0	5,7
LV2+Latin/Grec	13 053	2,5	62,3
LV2+SES+Arts	10 925	2,1	73,0
LV2+SES+Latin/Grec	8 003	1,5	66,2
ISI + ISProd	7 996	1,5	51,7
LV2+PC.Labo	6 966	1,3	4,2
LV2+SES+LV3	6 631	1,3	71,6
LV2+ISI+MPI	5 563	1,1	93,5
LV2+SMS	5 336	1,0	53,4
LV2+ MPI+Latin/Grec	5 052	1,0	11,1
SMS+Bio.Labo	4 992	1,0	94,3
LV2+SMS+Bio.Labo	4 416	0,8	92,5
LV2+Bio.Labo	3 325	0,6	82,3
LV2+LV3+Arts	3 303	0,6	74,2
LV2+EPS de déterm.	2 762	0,5	57,7
LV2+MPI+Arts	2 550	0,5	34,5
LV2+Arts+Latin/Grec	2 222	0,4	77,8
LV2+LV3+Latin/Grec	2 200	0,4	76,0
Autres combinaisons	24 369	4,6	53,4
Ensemble (%)		100,0	54,6
Effectif public+privé sc	524 109		286 092

[5] Couples d'options technologiques (%) en seconde GT à la rentrée 2005

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Couples d'options technologiques	Garçons + filles		Part des filles (%)
	Effectif	%	
ISI + ISProd	22 839	50,6	5,4
SMS + BioLabo	9 544	21,1	93,5
ISI + MPI	5 875	13,0	11,1
PCLabo + BioLabo	3 078	6,8	62,1
CréaD + CultureD	1 989	4,4	70,8
PCLabo + MPI	1 266	2,8	40,0
Autres	587	1,3	40,7
Ensemble		100,0	32,9
Effectif Pu + Pr sc	45 178		14 883

4 Les élèves du second degré

Présentation

La seconde générale et technologique (GT), ou classe de détermination, a pour objectif de permettre aux élèves d'affiner leur choix à travers une très grande diversité d'options avant de s'orienter vers une des séries menant au baccalauréat général ou technologique.

Les lycées publics et privés sous contrat de métropole et des DOM ont accueilli 525 000 élèves en seconde GT à la rentrée 2004. En 2005, 510 500 poursuivent leurs études dans le même périmètre de scolarisation (les autres, au nombre de 14 500, sont scolarisés dans d'autres systèmes de formation ou à l'étranger, ou bien ont quitté le système éducatif) et ils se répartissent ainsi : 58 % ont intégré une première générale, 23 % une première technologique, 15 % redoublent et 4 % se sont réorientés vers la voie professionnelle [1]. Les flux vers ces différentes orientations varient selon les choix d'options retenus en seconde GT. À partir de choix d'options générales uniquement (profils généralistes), un élève sur deux intègre une première scientifique ou économique et sociale. Les autres orientations concernent à part presque égale l'entrée en première littéraire, en Sciences et technologies de la gestion (STG, qui remplace en 2005 la première STT) ou le redoublement. Les élèves des profils "SES" ou "Langues et Arts" se dirigent principalement vers la série cible (respectivement ES ou L) et secondairement vers la série S. Cette dernière série constitue toutefois le premier choix pour ceux qui étudiaient les langues anciennes (plus de la moitié des élèves qui ont opté pour "LV2 + Latin/Grec").

Les profils d'options technologiques génèrent des parcours plus disparates et plus complexes. Ils conduisent majoritairement vers la voie générale (plus de quatre élèves sur dix, essentiellement vers la série S (40 %, contre 38 % à la rentrée précédente). Cette proportion continue de dépasser 50 % pour les élèves qui ont suivi une des options "MPI", "ISI" et "PCLabo" en association avec des options générales. Les autres choix mènent en priorité vers la voie technologique. Certains choix, notamment "SMS" et "Création/Culture-design", sont même synonymes de pré-orientation vers les séries SMS ou STI spécialité Arts appliqués. Quant aux élèves à profil technologique qui ne sont pas admis en première (18 %), ils se réorientent vers la voie professionnelle dans un cas sur quatre ; la poursuite d'études vers un CAP ou un BEP se révèle même comme une véritable alternative au redoublement pour les lycéens originaires des choix d'options "IGC" ou "ISProd".

Face à ces orientations selon les profils d'options de seconde, garçons et filles ont des comportements très différenciés [2].

→ Pour en savoir plus

Publications

- RERS 4.14 : les options de seconde générale et technologique.
- F. Defresne, F. Rosenwald, "Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ?", *Éducation & formations*, n° 70, MEN, décembre 2004.

Sources : [1] Système d'information SCOLARITÉ.

Définitions

■ **Options.** Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements de détermination en seconde GT) ou facultatifs :

- LV2, LV3 : deuxième langue vivante, troisième langue vivante ;
- Latin/Grec : Latin et/ou Grec ancien ;
- Arts : Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque ;
- SES : Sciences économiques et sociales ;
- IGC : Informatique de gestion et de communication ;
- MPI : Mesures physiques et informatique ;
- ISI : Initiation aux sciences de l'ingénieur ;
- ISProd : Informatique et systèmes de production ;
- PC.Labo : Physique et chimie de laboratoire ;
- Bio.LP : Biologie de laboratoire et paramédicale ;
- SMS : Sciences médico-sociales ;
- Créa-D : Création-Design ;
- Cult-D : Culture-Design ;
- EPS de détermination : éducation physique et sportive, option de détermination.

■ **Profils d'options.** Les associations d'options retenues par les élèves étant multiples, elles ont été regroupées en grands profils :

- Profil "SES" : SES associée à d'autres options générales (langues et arts) ;
- Profil "Langues et Arts" : choix d'options générales à l'exclusion de SES ;
- Profils technologiques : une ou deux options technologiques associées à une ou plusieurs options générales ;
- Profil "EPS de détermination" : EPS de détermination associée à des options générales ; profil à part quoique marginal (0,5% des élèves).

Le système d'information SCOLARITÉ ne permet pas de disposer des options de seconde GT pour 4 % des lycéens (environ 20 000). L'analyse sur les orientations à partir des profils d'options porte donc sur 96 % du champ des élèves concernés.

[1] Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon les options suivies dans cette classe (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

Choix d'options en seconde GT à la rentrée 2004	Entrants en 1 ^{re} générale			Situation à la rentrée 2005					Ensemble			
	S	L	ES	Entrants en 1 ^{re} technologique					Orient. vers pro.	Redoubl. 2 nd GT	% Effectif	
				STI	STL	STG (1)	SMS	Autres techno.				
Profils généralistes	23	16	26	. (2)	.	13	.	.	3	16	100	289 888
dont profil SES	22	9	32	.	.	15	.	.	4	17	100	219 932
SES + LV2	21	8	31	.	.	16	.	.	4	18	100	195 814
SES + LV2 + Latin/Grec	38	15	36	.	.	3	.	.	.	8	100	7 777
SES + LV2 + LV3	22	15	41	.	.	8	.	.	2	11	100	6 223
SES + LV2 + Arts	21	16	33	.	.	9	.	.	2	18	100	10 118
dont profil Langues-Arts	28	38	9	.	.	8	.	.	3	13	100	69 956
LV2 + LV3	23	36	11	.	.	11	.	.	3	14	100	28 741
LV2 + Arts	16	47	7	1	.	8	.	.	4	17	100	23 440
LV2 + Latin/Grec	52	29	9	.	.	2	.	.	.	7	100	17 775
Profils technologiques	40	2	5	14	3	13	6	.	5	13	100	198 353
IGC + opt. généré.	7	3	4	.	.	57	.	.	10	16	100	34 197
MPI + opt. généré	71	2	8	3	.	4	.	.	1	10	100	60 273
MPI + ISProd (+ opt. généré.)	43	.	2	35	1	2	.	.	5	12	100	5 894
MPI + PC.Labo (+ opt. généré.)	12	.	2	2	60	2	.	.	5	17	100	1 259
ISI + opt. généré.	53	2	6	16	.	4	.	.	3	14	100	41 878
ISProd + opt. généré.	19	.	3	48	.	5	.	3	8	13	100	1 442
ISI + ISProd (+ opt. généré.)	13	.	1	61	.	2	.	1	8	13	100	22 461
Bio.Labo + opt. généré.	35	3	5	.	18	3	20	1	3	12	100	3 449
PC.Labo + opt. généré.	62	2	7	1	11	3	.	.	2	12	100	7 755
PC.Labo + Bio.Labo (+ opt. généré.)	7	.	.	.	69	2	1	.	4	16	100	2 980
SMS + opt. généré.	2	1	1	.	.	3	73	2	5	12	100	5 096
SMS + Bio.Labo (+ opt. généré.)	2	79	1	5	11	100	8 908
Créa-D + Cult-D (+ opt. généré.)	2	3	1	83	2	7	100	2 165
Autres couples techno.	18	.	2	31	4	5	21	1	5	12	100	596
Profil EPS de détermin. + opt. généré.	34	5	20	3	.	16	.	.	4	17	100	2 272
Total des profils connus (%)	30	10	18	6	1	13	3	.	4	15	100	
Effectifs	148 711	49 494	86 589	29 368	6 327	62 813	13 827	1 450	19 170	72 764		490 513
Profils inconnus	3 784	1 846	2 423	1 363	411	2 737	519	366	2 405	4 181		20 035
Ensemble (3)	152 495	51 340	89 012	30 731	6 738	65 550	14 346	1 816	21 575	76 945		510 548

(1) La première STG (Sciences et technologies de la gestion) remplace la première STT à la rentrée 2005.

(2) L'utilisation du point (.) matérialise un pourcentage inférieur à 1, l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.

(3) Champ - Élèves inscrits, à la rentrée 2004, en seconde de détermination, dans les lycées publics et privés sous contrat de métropole et des DOM, qui sont restés scolarisés dans ce périmètre à la rentrée suivante.

Lecture - Sur 100 élèves qui n'ont choisi que des options générales en seconde GT, 23 se sont orientés vers la première scientifique à la rentrée suivante.

[2] Flux d'élèves par sexe selon les profils d'options en seconde générale et technologique (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

Choix d'options en seconde GT à la rentrée 2004	Entrants en 1 ^{re} générale			Situation à la rentrée 2005					Ensemble			
	S	L	ES	Entrants en 1 ^{re} technologique					Orient. vers pro.	Redoubl. 2 nd GT	% Effectif	
				STI	STL	STG (1)	SMS	Autres techno.				
Garçons												
Profils généralistes	29	8	25	2	.	13	.	.	4	18	100	102 242
dont profil SES	27	5	29	2	.	15	.	.	4	19	100	84 600
dont profil Langues-arts	41	24	9	1	.	6	.	.	3	15	100	18 103
Profils technologiques	42	.	4	21	2	10	.	.	5	14	100	116 358
Profil EPS de détermin.	34	3	19	4	.	16	.	.	6	19	100	1 420
Total des profils connus (%)	36	4	14	12	1	11	.	.	4	16	100	
Effectifs	79 512	9 451	30 836	26 525	2 763	25 286	809	700	9 467	34 877		220 226
Filles												
Profils généralistes	20	20	27	.	.	13	.	.	3	15	100	187 646
dont profil SES	19	11	34	.	.	15	.	.	4	16	100	136 065
dont profil Langues-arts	23	43	9	.	.	8	.	.	3	13	100	51 581
Profils technologiques	38	3	6	3	4	16	14	.	4	11	100	81 776
Profil EPS de détermin.	33	10	23	.	.	16	.	.	2	14	100	865
Total des profils connus (%)	26	15	21	1	1	14	5	.	4	14	100	
Effectifs	69 199	40 043	55 753	2 843	3 564	37 527	13 018	750	9 703	37 887		270 287

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2005, 487 000 élèves sont scolarisés dans les établissements publics et privés de France métropolitaine et des DOM : 66 % en première générale (S, ES, L) et 34 % en première technologique [1].

Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient, en plus du tronc commun imposé, des options au choix des élèves. Dans les séries générales, les élèves ont une option obligatoire à choisir, laquelle pourra être poursuivie en terminale. Dans toutes les séries, qu'elles soient générales ou technologiques, des options facultatives sont par ailleurs proposées [2].

En première scientifique (S), l'option obligatoire choisie par les élèves est à 89 % "Sciences de la vie et de la Terre" et à 11% "Sciences de l'ingénieur". Le choix de l'option "Biologie-écologie" est très marginal, cet enseignement étant assuré presque exclusivement dans des établissements relevant du ministère chargé de l'Agriculture et de la Pêche [3]. Depuis la rentrée 2000, les "Sciences de l'ingénieur" ont remplacé avec succès la "Technologie industrielle" qui, selon les années, attirait 7 à 8 % des élèves.

En première littéraire (L), le choix des élèves porte le plus souvent sur l'approfondissement de la première ou de la deuxième langue vivante (46 %), sinon sur un enseignement artistique (23 %), une troisième langue vivante (17 %), les mathématiques (11 %), ou encore, plus rarement, sur une langue ancienne (3 %).

En première économique et sociale (ES), les choix des élèves sont relativement équilibrés entre les Sciences économiques et sociales (35 %), les mathématiques (33 %) et l'approfondissement d'une langue vivante (31 %). La prééminence des Sciences économiques et sociales sur les mathématiques, qui a vu le jour à la rentrée 2002, n'est plus aussi marquée.

Les élèves de première générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives (arts, langues vivantes ou anciennes, EPS) [2]. La part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre (près d'un lycéen sur trois en série L, un sur six en série ES) et selon le secteur d'enseignement (un lycéen sur cinq environ dans le public, près d'un sur trois dans le privé) [4].

En première technologique, la poursuite d'une option facultative concerne en moyenne un élève sur cinq. Elle est beaucoup plus fréquente dans les séries STI, STL et SMS (un élève sur trois), où les élèves sont essentiellement intéressés par la poursuite d'une deuxième langue vivante. Dans la nouvelle série STG (voir "Définitions"), où cet enseignement est imposé, tout comme il l'était en série STT, moins d'un élève sur dix seulement suit une option facultative.

Définitions

■ **La réforme des lycées**, initiée en seconde à la rentrée 1999, s'est étendue à la classe de première à la rentrée 2000. Elle porte essentiellement sur le réaménagement des horaires et des options en série générale. À la rentrée 2005, la première Sciences et technologies tertiaires (STT) a été remplacée par la première Sciences et technologies de la gestion.

■ **Classes de première générale et technologique :**

- S : première scientifique ;
- L : première littéraire ;
- ES : première économique et sociale ;
- STG : première technologique, Sciences et technologies de la gestion ;
- STI : première technologique, Sciences et technologies industrielles (y compris Arts appliqués) ;
- SMS : première technologique, Sciences médico-sociales ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel. : première technologique, hôtellerie ;
- TMD : première technologique, Techniques de la musique et de la danse.

Les premières d'adaptation au bac technologique ou au brevet de technicien (BT) accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

■ **Options.** Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires ou des enseignements facultatifs.

→ Pour en savoir plus

Sources : [1] et [2] Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat. [3] [4] et [5] Système d'information SCOLARITÉ.

Les options de première générale et technologique

[1] Répartition des élèves de première par série à la rentrée 2005

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Premières générales			Premières techno. rénovées				Autres premières techno.				Effectifs première
	S	L	ES	STG (1)	STI (2)	SMS	STL	Hotel.	TMD	Adap-tation	Brevet techn.	
Public	131 933	45 434	74 329	63 599	32 590	10 287	6 281	1 562	267	16 406	1 530	384 218
Privé	36 132	10 636	22 793	13 403	4 957	6 358	1 665	482	5	6 235	228	102 894
Ensemble	168 065	56 070	97 122	77 002	37 547	16 645	7 946	2 044	272	22 641	1 758	487 112
France métr.	163 323	53 758	94 000	73 560	36 373	16 104	7 786	1 993	272	21 540	1 758	470 467
Répartition (%)	34,5	11,5	19,9	15,8	7,7	3,4	1,6	0,4	0,1	4,6	0,4	100,0
% de filles	45,6	80,0	63,1	58,2	9,3	93,7	56,2	44,1	55,5	60,2	44,7	54,7

(1) La première STG (Sciences et technologies de la gestion) remplace la première STT à la rentrée 2005.

(2) Y compris 28 élèves de première STAE (Sciences et technologies de l'agriculture et de l'environnement).

[2] Choix d'options des élèves de première par série à la rentrée 2005

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries de premières	Enseignements obligatoires au choix et options facultatives										Options fac.		Effectifs première	
	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	LV renf.	Arts 5H en L	Sc. éco. et sociales	Maths	Sc. vie et Terre	Sciences ingénieur	Biologie écologie	Arts facult.		EPS (2)
Générales														
S	11 947	2 683	(1)	8 038	8				150 400	17 656	9	9 605	6 775	168 065
L	5 043	1 463	56 024 (1)	13 348	25 506	12 810		6 272				9 033	887	56 070
ES	2 657	479	(1)	4 674	30 137			32 368				5 649	3 523	97 122
Techno.														
STG			(1)	131								2 612	2 612	77 002
STI				12 246								640	1 110	37 547
SMS				5 332								341	203	16 645
STL				2 388								83	124	7 946

(1) La deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires de tronc commun. En série L, le latin peut lui être substitué (moins d'une centaine d'élèves).

(2) Option facultative ou enseignement de complément.

[3] Répartition (en %) des élèves de première générale selon l'enseignement obligatoire

choisi à la rentrée 2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

Séries	Enseignement	Public	Privé sc	Pu + Pr	Part des filles
Scientifique	Sc. de la vie et de la Terre	87,8	95,5	89,5	49,6
	Sciences ingénieur	12,2	4,5	10,5	13,2
	Biologie-écologiens	ns	ns	ns	
	Total première S	100,0	100,0	100,0	45,7
Littéraire	LV renforcée	43,9	54,8	45,9	79,2
	LV3	17,4	12,8	16,6	85,2
	Langues anciennes	3,0	3,8	3,1	78,0
	Arts	24,7	15,8	23,1	78,3
	Mathématiques	11,0	12,7	11,3	82,1
	Total première L	100,0	100,0	100,0	80,3
Économique et sociale	LV renforcée	31,6	30,1	31,3	68,9
	Sc. éco. et sociales	36,9	30,0	35,3	59,4
	Mathématiques	31,5	40,0	33,4	62,1
	Total première ES	100,0	100,0	100,0	63,3

[4] Options facultatives en première selon la série à la rentrée 2005

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

Séries	Au moins une option facultative				dont deux (Pu + Pr)	Effectifs de première
	Public	Privé sc	Pu+Pr	%		
S	25 963	11 116	37 079	22	1 992	167 428
L	13 306	4 055	17 361	31	1 181	55 420
ES	11 163	5 289	16 452	17	517	96 355
Séries gén.	50 432	20 460	70 892		3 690	319 203
%	20	30		22		
STG	4 327	1 011	5 338	7	49	76 528
STI	11 858	1 543	13 401	36	538	37 416
SMS	3 858	1 974	5 832	35	156	16 633
STL	2 219	329	2 548	32	47	7 946
Séries techno.	22 262	4 857	27 119		790	138 523
%	20	19		20		
Ensemble	72 694	25 317	98 011		4 480	457 726
%	20	27		21	1	

Lecture – 21 % des élèves de première suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 1 % à en suivre deux.

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2005, 496 000 élèves sont scolarisés en classe de terminale générale et technologique de France métropolitaine et des DOM (secteur public et secteur privé) : 65 % en terminale générale, 35 % en terminale technologique [1].

Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient, en plus du tronc commun imposé, des options au choix des élèves. Dans certaines séries (séries générales et SMS), les élèves ont une option obligatoire à choisir. Dans toutes les séries, des options facultatives sont par ailleurs proposées [2]. Dans les séries générales L et ES, les options obligatoires de première sont relayées par des enseignements de spécialité en terminale [3]. En série scientifique, seuls les élèves en dominante SVT (Sciences de la vie et de la Terre) se voient imposer un enseignement de spécialité, lequel revêt un caractère facultatif pour les élèves à dominante SI (Sciences de l'ingénieur).

En terminale S, dans la continuité de la classe de première, neuf élèves sur dix optent pour la dominante SVT. La majorité d'entre eux approfondissent cette discipline au titre de l'enseignement de spécialité, tandis que le choix des mathématiques ne cesse de reculer chaque année, au profit de la physique-chimie depuis 2003.

En terminale L (littéraire), la hiérarchie des choix observée aux rentrées précédentes se maintient : langues vivantes pour deux élèves sur trois, "arts" pour un élève sur cinq, langues anciennes pour une minorité. Les mathématiques attirent un élève sur dix. Nouvellement introduites en 2004, leur place se conforte en 2005, au détriment de la troisième langue vivante. Depuis 2002, les élèves de terminale ES (économique et sociale) optent majoritairement pour les sciences économiques et sociales (39 %). Les autres élèves choisissent dans les mêmes proportions les mathématiques et l'approfondissement des première et deuxième langues vivantes (autour de 30 %).

Les élèves de terminale générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives [2]. Comme en première, la part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre et selon le secteur de scolarisation [4].

En terminale technologique, les options facultatives offertes au choix des élèves varient selon les séries. Au choix commun à toutes les séries (Arts et Éducation physique et sportive), s'ajoutent des options spécifiques, telles la deuxième langue vivante en STI, STL et SMS, la bureautique ou d'autres matières en SMS et STT [2]. La part des élèves qui suit une option facultative dépend donc beaucoup de l'offre d'options plus ou moins diversifiée selon la série. Ainsi, la part des élèves concernés par un apprentissage facultatif varie de 23 % en STL à 44 % en SMS, série où l'offre est la plus riche (options communes aux différentes séries, et options spécifiques dont la deuxième langue vivante) [4].

→ Pour en savoir plus

Sources : [1] et [2] Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat. [3] [4] et [5] Système d'information SCOLARITÉ.

Définitions

■ **La réforme des lycées**, initiée en seconde à la rentrée 1999, s'est étendue à la classe de terminale à la rentrée 2001. Les trois séries générales (S, L, ES) et les quatre séries technologiques (STT, STI, SMS, STL), issues de la rénovation pédagogique de 1992, sont maintenues. Les terminales BT, Hôtellerie, TMD perdurent également, et, depuis la rentrée 1998, la terminale Arts appliqués est intégrée à la série STI. Comme en première, la réforme porte essentiellement sur le réaménagement des horaires et des options en série générale.

Le choix du futur baccalauréat débute dès la classe de seconde et se précise par le biais d'une option obligatoire en première, d'un enseignement de spécialité en terminale.

■ Classes de terminale générale et technologique :

- S : terminale scientifique ;
- L : terminale littéraire ;
- ES : terminale Économique et sociale ;
- STT : terminale technologique, Sciences et technologies tertiaires ;
- STI : terminale technologique, Sciences et technologies industrielles (y compris Arts appliqués) ;
- SMS : terminale technologique, Sciences médico-sociales ;
- STL : terminale technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel. : terminale technologique, hôtellerie ;
- TMD : terminale technologique, Techniques de la musique et de la danse.

■ **Options.** Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

[1] Répartition des élèves de terminale par série à la rentrée 2005

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Terminales générales			Terminales techno. rénovées				Autres terminales techno.			Effectifs terminale
	S	L	ES	STT	STI (1)	SMS	STL	Hôtellerie	TMD	BT	
Public	127 231	48 666	77 767	77 478	38 117	15 536	6 272	2 025	265	1 945	395 302
Privé	32 998	11 262	22 712	16 418	5 973	9 131	1 644	453	6	254	100 851
Ensemble	160 229	59 928	100 479	93 896	44 090	24 667	7 916	2 478	271	2 199	496 153
France métr.	155 922	57 494	97 251	89 935	42 546	23 790	7 764	2 429	271	2 199	479 601
Répartition (%)	32,3	12,1	20,3	18,9	8,9	5,0	1,6	0,5	0,1	0,4	100,0
dont filles (%)	45,5	80,7	63,3	59,4	8,6	95,1	56,4	43,9	60,5	42,1	55,4

(1) Y compris 32 élèves de terminale STAE.

[2] Choix d'options des élèves de terminale par série à la rentrée 2005

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries de terminales	Enseignements obligatoires au choix (y compris spécialité) et options facultatives									Sc. de la vie et de la Terre (2)	
	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	LV renf.	Arts 5H en L	SES	Maths	Physique chimie	dominante	spécialité
S	9 785	2 228	(1)	6 389				38 562	55 943	143 663	56 051
L	4 644	1 348	59 844 (1)	14 007	28 485	12 640		6 851			
ES	2 018	396	(1)	4 141	29 778		38 504	32 197			
STT			93 347	242	524						
STI			9 262								
SMS			3 056								
STL			1 637								

Séries de terminales (suite)	Sciences ingénieur	Biologie écologie	Arts facult.	EPS (3)	Activité en milieu professionnel	Prépa concours sanitaire et social	Bureautique	Gestion et informatique	Communication et organisation	Effectifs de terminale
S	16 557	9	7 088	115						160 229
L			1 071	104						59 928
ES			3 930	40						100 479
STT			2 931	95	4 860			7 667	3 824	93 896
STI			1 265	13						44 090
SMS			279	4		14 762	18 221			24 667
STL			145							7 916

(1) La deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires de tronc commun. En série L, le latin peut lui être substitué (cas d'une centaine d'élèves).

(2) Cet enseignement peut être suivi comme dominante et/ou comme spécialité. Certains élèves sont donc comptés deux fois pour cette matière.

(3) Option facultative ou enseignement de complément.

[3] Répartition des élèves de terminale générale selon l'enseignement de spécialité choisi à la rentrée 2005 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries	Public	Privé sc	Pu + Pr sc	Part des filles
SVT-Maths (1)	20,2	26,3	21,4	41,0
SVT-Physique-chimie	32,6	35,1	33,1	46,2
SVT-Sc. vie et Terre	35,2	34,3	35,0	57,8
Sc. ingénieur (2)	11,9	4,4	10,4	12,4
Agronomie (3)	ns	ns	ns	ns
Total terminale S	100,0	100,0	100,0	45,6
LV renforcée	45,1	57,2	47,3	79,1
LV3	18,3	12,5	17,3	86,6
Langues anciennes	2,6	2,0	2,5	79,4
Arts	22,6	15,6	21,3	79,2
Mathématiques	11,3	12,6	11,6	83,7
Total terminale L	100,0	100,0	100,0	80,9
LV renforcée	29,6	30,2	29,7	69,1
Sc. éco. et sociales	40,7	30,9	38,5	60,4
Mathématiques	29,7	38,9	31,7	62,3
Total terminale ES	100,0	100,0	100,0	63,6

(1) Dominante "Sciences de la vie et de la Terre", enseignement de spécialité "Mathématiques". (2) Dans ce tableau, la dominante "Sciences de l'ingénieur" est assimilée à un enseignement de spécialité. (3) Enseignement de spécialité proposé aux élèves de la dominante "Biologie-écologie".

[4] Options facultatives en terminale selon la série (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries de terminales	Au moins une option facultative			dont deux		Effectifs de terminale
	Public	Privé sc	Pu + Pr	%	Pu + Pr	
S	29 810	10 210	40 020	25	2 434	159 495
L	14 977	4 310	19 287	33	1 342	59 253
ES	11 118	4 907	16 025	16	562	99 643
Séries gén.	55 905	19 427	75 332		4 338	318 391
%	22	30		24		
STI	9 412	1 457	10 869	22	358	43 962
STT	16 740	3 924	20 664	25	1 004	93 371
STL	1 518	296	1 814	44	35	7 916
SMS	7 026	3 809	10 835	23	1 161	24 658
Séries techno.	34 696	9 486	44 182		2 558	169 907
%	25	29		26		
Ensemble	90 601	28 913	119 514		6 896	488 298
%	23	30		24	1	

Lecture - 24 % des élèves de terminale suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 1 % à en suivre deux.

4 Les élèves du second degré

Présentation

La quasi-totalité des élèves du second degré apprend une première langue vivante, conformément aux programmes d'enseignement. L'infime proportion qui ne bénéficie pas de cet enseignement relève vraisemblablement d'adaptation des programmes sur le terrain liées à des situations particulières. L'anglais est étudié par 5 000 000 d'élèves, soit 92 % de ceux qui étudient une première langue vivante. Il est davantage choisi dans les établissements privés (94 %) que dans les établissements publics (92 %). Sa prédominance déjà importante se renforce encore en 2005. L'allemand est choisi par 8 % des élèves ; les autres premières langues concernent moins de deux élèves sur cent [1].

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante est stabilisée autour de 78 %. Comme les années antérieures, l'espagnol voit sa part, parmi les deuxièmes langues étudiées, augmenter (70 %). Il est plus appris dans le secteur privé (72 %) que dans le secteur public (69 %). L'allemand, étudié comme deuxième langue par moins d'un élève sur six, est davantage enseigné au lycée général et technologique (16 %) qu'au collège (à peine 13 % en quatrième - troisième) [2].

99 000 élèves du lycée général et technologique étudient une troisième langue vivante, soit 6,5 % d'entre eux. Plus de quatre sur dix apprennent l'italien, près de un sur cinq l'espagnol. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le russe et le chinois (7 %), l'allemand (5 %), puis le portugais (4 %), chacune de ces langues ne concernant tout au plus que quelques milliers d'élèves. Le choix de la troisième langue peut également porter sur une langue régionale, comme c'est le cas pour 6 % des lycéens qui étudient trois langues.

En définitive, si l'on fait le bilan de l'apprentissage des langues vivantes dans le second degré, quelle que soit la place qu'elles occupent dans le choix des élèves (première, deuxième ou troisième langue), l'anglais est enseigné à 97 % des élèves, l'espagnol à 40 %, l'allemand à 15 %, l'italien venant ensuite loin derrière (4 %). Sur la période 2000-2005, le poids de chacune de ces langues a progressé, à l'exception de l'allemand [3].

Définitions

■ **Étude des langues vivantes.** L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré. Les élèves des classes préparatoires à l'apprentissage sont dispensés de l'étude des langues, tandis que l'étude à part égale de deux premières langues (ou "bilanguisme") dès la sixième se développe. Ce démarrage d'une deuxième langue vivante dès l'entrée au collège est une anticipation de ce qui relève actuellement de la classe de quatrième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

La deuxième langue vivante est un enseignement obligatoire en classe de quatrième, optionnel en troisième. En seconde générale et technologique, elle est proposée au titre des enseignements de détermination au choix. En première et en terminale générales, elle est obligatoire pour les séries Scientifique et Économique et sociale, quasiment incontournable en série Littéraire. Dans les autres classes du second cycle général et technologique, elle continue de faire partie des enseignements optionnels (obligatoires ou facultatifs). La troisième langue est également un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, première et terminale générales et technologiques.

■ Les formations :

- Collège : classes de sixième à troisième, CPA, CLIPA, UPI et dispositifs-relais ;
- Lycée général et technologique : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien ;
- Lycée professionnel : classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à tout autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 05.26.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

L'étude des langues vivantes dans le second degré

[1] Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2005
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Élèves étudiant une LV1		Répartition par langue étudiée				
		Effectif	%	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (2)
Sixième	778 941	778 156 (3)	99,9	80 976	733 582	15 822	3 696	2 959
Cinquième	761 029	760 709 (3)	100,0	72 718	712 186	14 259	2 713	2 414
Quatrième	796 260	795 811	99,9	59 620	728 936	5 687	486	1 082
Troisième	793 383	792 405	99,9	60 869	724 523	5 571	448	994
CPA, CLIPA, UPI, dispositifs-relais	9 390	8 504	90,6	109	8 154	170	30	41
Total collège hors SEGPA (1)	3 139 003	3 135 585	99,9	274 292	2 907 381	41 509	7 373	7 490
SEGPA	109 544	108 611	99,1	3 666	103 298	1 544	53	50
Seconde	529 672	529 407	99,9	43 472	481 359	3 288	284	1 004
Première	487 112	486 908	100,0	39 312	442 234	4 174	349	839
Terminale	496 153	495 984	100,0	41 452	447 737	5 102	501	1 192
Total lycée général et techno (1)	1 512 937	1 512 299	100,0	124 236	1 371 330	12 564	1 134	3 035
Total lycée professionnel (1)	723 953	711 027	98,2	18 188	677 089	14 811	818	121
Total second degré	5 485 437	5 467 522	99,7	420 382	5 059 098	70 428	9 378	10 696
%				7,7	92,5	1,3	0,2	0,2
Public	4 358 417	4 348 860	99,8	358 711	4 002 354	57 546	8 392	8 843
Privé	1 127 020	1 118 662	99,3	61 671	1 056 744	12 882	986	1 853

(1) Voir "Définitions". (2) Y compris langues par correspondance. (3) Une partie de ces élèves étudient deux premières langues vivantes. Le "bilinguisme" concerne 58 879 élèves de sixième (7,6 %), et 43 581 élèves de cinquième (5,7 %).

Lecture - 99,7 % des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 7,7 % apprennent l'allemand.

[2] Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2005
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Élèves étudiant une LV2		Répartition par langue étudiée					Langues régionales
		Effectif	%	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (2)	
Quatrième	796 260	788 198	99,0	98 205	64 931	563 583	54 950	6 529	319
Troisième	793 383	743 934	93,8	94 270	64 560	528 115	50 779	6 210	331
Total 4^e + 3^e	1 589 643	1 532 132	96,4	192 475	129 491	1 091 698	105 729	12 739	650
Seconde	529 672	512 822	96,8	75 379	46 904	354 229	31 200	5 110	310
Première	487 112	429 181	88,1	69 098	42 116	288 918	24 467	4 582	332
Terminale	496 153	430 067	86,7	75 432	45 165	281 733	23 027	4 710	419
Total lycée général et techno. (1)	1 512 937	1 372 070	90,7	219 909	134 185	924 880	78 694	14 402	1 061
Total lycée professionnel (1)	723 953	82 488	11,4	9 132	5 186	63 881	3 478	811	53
Ensemble	3 826 533	2 986 690	78,1	421 516	268 862	2 080 459	187 901	27 952	1 764
%				14,1	9,0	69,7	6,3	0,9	
Public	3 028 374	2 369 989	78,3	316 057	229 576	1 638 874	165 350	20 132	1 326
Privé	798 159	616 701	77,3	105 459	39 286	441 585	22 551	7 820	438

(1) Voir "Définitions". (2) Y compris langues par régionales et par correspondance.

Lecture - 78,1 % des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 14,1 % apprennent l'allemand.

[3] Bilan de l'apprentissage des langues vivantes dans le second degré (première, deuxième, troisième langues et autre modalité) (1) à la rentrée 2005
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Répartition par langue étudiée										Langues régionales	Autres (1)
		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Russe	Portugais	Chinois	Arabe	Hébreu	Japonais		
Collège hors SEGPA	3 139 003	466 776	3 036 874	1 133 323	113 113	4 138	5 107	1 585	2 245	3 375	327	29 052	2 433
SEGPA	109 544	3 666	103 298	1 544	53		48		1				1
Lycée général et techno. (1)	1 512 937	348 761	1 505 653	955 795	123 290	10 577	6 358	7 958	4 200	3 557	2 442	8 718	7 844
LP (1)	723 953	27 320	682 275	78 692	4 296	1	239		96	125	9	851	409
Total 2nd degré	5 485 437	846 523	5 328 100	2 169 354	240 752	14 716	11 752	9 543	6 542	7 057	2 778	38 621	10 687
%		15,4	97,1	39,5	4,4	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,7	0,2
Public	4 358 417	677 794	4 231 943	1 710 147	206 797	13 197	11 266	7 452	6 277	589	1 865	31 997	8 213
Privé	1 127 020	168 729	1 096 157	459 207	33 955	1 519	486	2 091	265	6 468	913	6 624	2 474
Rappel rentrée 2004	5 540 296	15,7	96,9	38,9	4,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	inf 0,1%	0,7	0,2
Rappel rentrée 2000	5 614 427	18,4	95,3	34,2	3,8	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	inf 0,1%	0,4	0,2

(1) Au-delà des langues prévues dans les programmes d'enseignement, les académies peuvent ponctuellement développer l'apprentissage de langues "surnuméraires", notamment les langues régionales au collège. (2) Y compris langues par correspondance.

Lecture - En 2005, 15,4 % des élèves du second degré apprennent l'allemand au titre de la première, deuxième ou troisième langue.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Les sections européennes ou internationales scolarisent 193 000 élèves à la rentrée 2005, soit près de 4 % des élèves du second degré de la métropole et des DOM. Ces sections linguistiques sont davantage développées dans les établissements publics et dans l'enseignement général [1]. Au collège, elles concernent peu les élèves de sixième et cinquième (moins de 1 %) et démarrent véritablement en classe de quatrième et troisième (6 % des élèves) pour se prolonger dans les mêmes proportions au lycée général (6 % en seconde GT). Au sein des séries qui conduisent au baccalauréat général, des différences sensibles s'observent : 7,5 % des scientifiques, 6 % des littéraires et 5 % des économistes sont inscrits dans de telles structures. Dans l'enseignement technologique ou professionnel, les sections linguistiques sont marginales, même si elles tendent à se développer. Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées dans ces classes.

Les sections européennes sont beaucoup plus répandues que les sections internationales (respectivement 94 % et 6 % des sections linguistiques), principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre pour les premières [2]. Elles se différencient également par les langues enseignées, une plus grande diversité s'observant dans les sections internationales. Dans ces dernières, les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord sont plus fréquentes, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais. Dans les établissements privés sous contrat, qui n'ont quasiment que des sections européennes, l'anglais est surreprésenté comme langue de section (79 % contre 58 % dans le public). Les filles voient leur part renforcée dans les sections d'espagnol, et *a contrario*, amoindrie dans les sections de langues orientales.

Dans les académies, le développement des sections européennes reflète la mise en œuvre des politiques locales. La part des élèves du second degré accueillis dans ces structures varie de moins de 1 % en Guadeloupe et en Guyane, à plus de 5 % à Lille, Rennes et Toulouse [3]. La diversité des langues est également facteur de différenciation. L'anglais prédomine partout, sauf en Corse et à Nice où il est supplanté par l'italien, et à Nancy-Metz où plus d'un élève sur deux est inscrit en section d'allemand. Ces dernières sont plus répandues dans les académies de l'Est, celles d'espagnol dans les académies du Sud (Montpellier) et du Sud-Ouest (Bordeaux et Toulouse). Les sections de langues orientales sont avant tout développées dans l'académie de Paris où leurs effectifs approchent ceux des sections d'espagnol et d'allemand. À la rentrée 2005, les sections européennes scolarisent 19 000 élèves de plus qu'en 2004 (+ 12 %) de même ampleur que celle constatée entre les rentrées 2003 et 2004. Dans le même temps, les effectifs des sections internationales ont augmenté de 5 % (+ 500 élèves).

Définitions

■ **Sections européennes.** Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention "section européenne" ou "section de langue orientale") pour les élèves ayant satisfait aux conditions d'attribution de cette mention. La scolarité débute en quatrième, exceptionnellement en sixième, avec pendant deux ans un renforcement horaire de la langue, suivi du passage à l'enseignement partiel d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques dans la langue de la section. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs, et dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement.

La notion de section européenne, qui intègre les sections de langues orientales, est ici étendue également aux sections franco-allemandes.

■ **Sections internationales.** Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers (ils doivent représenter entre 25 % et 50 % de l'effectif de ces sections) et faciliter leur insertion dans le système scolaire français. Elles ont été aussi l'occasion de créer un cadre propice à l'apprentissage, par les élèves français, d'une langue vivante étrangère à un haut niveau. L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention "option internationale".

■ Les formations :

- lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien ;
- lycée professionnel (LP) : classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 05.26.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Part des élèves du second degré inscrits dans une section européenne ou internationale selon la formation – Rentrée 2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

	Effectif Public		Effectif Privé sous contrat		Effectif Public + Privé sous contrat			Part des filles (%)	
	Total	En section	Total	En section	Total	En section	% en section	Au total	En section
6 ^e -5 ^e	1 216 570	9 630	320 040	1 988	1 536 610	11 618	0,8	48,7	53,2
4 ^e -3 ^e	1 255 222	81 130	330 507	17 775	1 585 729	98 905	6,2	49,6	57,2
Total 6^e à 3^e	2 471 792	90 760	650 547	19 763	3 122 339	110 523	3,5	49,1	56,8
2 nd s GT	424 500	25 011	102 863	6 234	527 363	31 245	5,9	54,5	62,0
1 ^{re} et term. générales	505 360	33 687	132 234	7 998	637 594	41 685	6,5	57,4	63,6
1 ^{re} et term. techno.	274 160	1 167	65 761	618	339 921	1 785	0,5	50,9	52,9
Total LEGT	1 204 020	59 865	300 858	14 850	1 504 878	74 715	5,0	54,9	62,7
LP	569 132	6 523	139 681	1 391	708 813	7 914	1,1	44,7	57,7
Ensemble	4 244 944	157 148	1 091 086	36 004	5 336 030	193 152	3,6	50,2	59,1

Lecture – 193 152 élèves sont inscrits dans une section européenne ou internationale, soit 3,6 % des élèves du second degré. Les filles représentent 59,1 % des effectifs de ces sections, alors qu'elles ne constituent que 50,2 % des effectifs totaux du second degré.

[2] Répartition des élèves du second degré inscrits dans une section linguistique selon la langue de la section - Rentrée 2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues orient.		Autres	Ensemble
Public	91 275	29 915	23 602	9 533	770		1 496	557	157 148
Privé sous contrat	28 288	3 308	3 800	536	-		72	-	36 004
France métr. + DOM	119 563	33 223	27 402	10 069	770		1 568	557	193 152
%	61,9	17,2	14,2	5,2	0,4		0,8	0,3	100,0
Sections européennes	113 635	31 631	25 331	9 164	271		1 342	112	181 486
Sections internationales	5 928	1 592	2 071	905	499		226	445	11 666
Part des filles (%)	59,2	56,0	62,5	61,0	58,2		51,0	56,2	59,1

Lecture - Les sections d'espagnol accueillent 14,2 % des élèves scolarisés en section linguistique. 62,5 % des élèves sont des filles.

[3] Scolarisation en section européenne par académie – Rentrée 2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

	Effectif de référence (1)	Section européenne		Répartition en % selon la langue de la section						
		Effectif	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues orient.	Autres (2)	Ensemble
Aix-Marseille	241 539	5 280	2,2	60,4	14,3	15,0	10,3	-	-	100,0
Amiens	166 403	6 313	3,8	70,4	25,1	1,9	2,2	-	0,4	100,0
Besançon	95 773	2 955	3,1	65,9	15,5	16,9	1,7	-	-	100,0
Bordeaux	237 258	5 816	2,5	63,3	10,5	21,4	3,0	1,2	0,5	100,0
Caen	120 510	5 337	4,4	78,4	11,4	8,6	1,7	-	-	100,0
Clermont-Ferrand	97 776	4 529	4,6	73,6	10,7	10,4	5,4	-	-	100,0
Corse	21 525	319	1,5	31,0	-	-	69,0	-	-	100,0
Dijon	126 999	3 064	2,4	66,2	26,9	4,8	2,2	-	-	100,0
Grenoble	260 902	6 994	2,7	51,5	5,1	8,5	34,8	-	-	100,0
Lille	382 024	19 676	5,2	75,2	13,8	8,2	2,0	0,1	0,7	100,0
Limoges	50 242	1 734	3,5	82,3	5,9	9,8	-	2,0	-	100,0
Lyon	253 692	10 035	4,0	57,5	27,4	8,9	6,1	0,2	-	100,0
Montpellier	202 200	7 633	3,8	59,1	7,9	31,9	1,1	-	-	100,0
Nancy-Metz	200 893	8 426	4,2	22,3	53,3	17,0	7,4	-	-	100,0
Nantes	279 451	6 907	2,5	78,1	9,8	9,5	2,6	-	-	100,0
Nice	161 373	4 101	2,5	14,8	7,4	16,0	61,8	-	-	100,0
Orléans-Tours	199 048	5 906	3,0	77,4	9,3	13,3	-	-	-	100,0
Poitiers	125 908	2 915	2,3	79,6	8,9	9,0	2,2	-	0,4	100,0
Reims	114 203	4 115	3,6	54,6	33,3	12,2	-	-	-	100,0
Rennes	250 874	13 050	5,2	72,4	9,6	17,1	0,9	0,1	-	100,0
Rouen	164 601	4 498	2,7	76,9	15,5	6,8	0,9	-	-	100,0
Strasbourg	148 540	5 040	3,4	55,1	40,5	4,4	0,1	-	-	100,0
Toulouse	209 692	10 859	5,2	49,3	9,2	40,2	1,3	-	-	100,0
Paris	157 018	6 318	4,0	50,5	16,6	15,3	3,3	14,1	0,2	100,0
Créteil	365 591	8 738	2,4	71,7	22,1	3,6	1,7	0,8	0,0	100,0
Versailles	479 029	15 262	3,2	65,2	19,2	14,4	0,4	0,3	0,4	100,0
Guadeloupe	51 813	442	0,9	62,2	-	37,8	-	-	-	100,0
Guyane	25 042	222	0,9	48,2	-	6,8	-	-	45,0	100,0
Martinique	46 209	722	1,6	88,8	-	11,2	-	-	-	100,0
La Réunion	99 902	4 280	4,3	50,0	28,4	17,4	-	4,2	-	100,0
France métr. + DOM	5 336 030	181 486	3,4	62,6	17,4	14,0	5,0	0,7	0,2	100,0

(1) Effectif de référence : total des élèves scolarisés dans les classes de 6^e à 3^e et dans celles du lycée général, technologique, et professionnel. (2) Y compris portugais. Lecture - 3,4 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section européenne. Pour 17,4 % d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Au collège, l'option latin est offerte depuis la rentrée 1996 aux élèves à partir de la cinquième. En métropole et dans les DOM, 23 % des élèves de cette classe ont choisi cette option à la rentrée 2005 [1]. Ce pourcentage s'est stabilisé depuis 2001, faisant suite à une baisse continue sur la période 1997-2000. L'apprentissage de cette langue ancienne est toujours plus développé dans les établissements privés (28% des élèves de cinquième) que dans ceux du secteur public (22 %).

Après une augmentation sensible à la rentrée 1997, rentrée suivant celle de la généralisation de l'offre d'étude du latin en cinquième, la part des élèves de quatrième qui optent pour un enseignement de latin a chuté, passant de 27 % en 1997 à moins de 20 % depuis 2002. De même en troisième, avec un décalage d'un an, s'est produite une baisse importante de l'apprentissage du latin (24 % en 1998, 16 % depuis 2002). Ainsi, depuis 2000, l'étude du latin semble se stabiliser dans l'ensemble du premier cycle autour de 20 %, avec une perte d'intérêt pour son apprentissage tout au long des "années collège" (autour de 22 à 23 % en cinquième, de 19 % en quatrième, de 16 % en troisième).

L'option de grec ancien ne peut être choisie qu'à partir de la classe de troisième. Elle reste toujours très faiblement suivie, par environ 2 % des élèves des établissements publics et privés. Au lycée, en 2005, l'étude des langues anciennes est peu suivie : 5 % de latinistes en seconde générale et technologique contre 16 % en troisième à la rentrée précédente. En effet, en seconde générale et technologique, classe de détermination qui ouvre la voie aux baccalauréats généraux et technologiques, l'éventail des options offertes au choix des élèves est important et les langues anciennes y figurent au même titre que d'autres enseignements (enseignements artistiques, langues vivantes, enseignements technologiques, ...), avec lesquels elles peuvent se trouver "en concurrence". En classes de première et terminale, l'étude du latin concerne avant tout les lycéens des séries littéraire (8,6 % d'entre eux) et scientifique (6,6 %). Elle ne figure pas au programme des séries technologiques, à l'exception de la série Techniques de la musique et de la danse, série qui attire néanmoins très peu de latinistes.

En définitive, si l'on fait le bilan de l'apprentissage des langues anciennes dans le second degré, on peut dire que 20 % des élèves de collège en étudient au moins une (le latin ou le grec, ou les deux), mais que seuls 5 % des lycéens généraux et technologiques sont dans ce cas [2].

Définitions

■ Étude du latin et du grec ancien.

L'enseignement du latin débute désormais en classe de cinquième. L'étude du grec ancien ne commence qu'en classe de troisième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien.

En classe de seconde générale et technologique, de première ou de terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou optionnels (obligatoires ou facultatifs). En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux inscrits dans la série Techniques de la musique et de la danse (TMD).

→ Pour en savoir plus

Sources : [1] Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.
[2] Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré à la rentrée 2005 (France métropolitaine + DOM, Public, Privé, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Effectif latin	% latin	Effectif grec ancien	% grec ancien
Public					
Cinquième	600 771	132 019	22,0		
Quatrième	629 229	117 217	18,6		
Troisième	625 993	95 448	15,2	16 877	2,7
Total 5^e à 3^e	1 855 993	344 684	18,6	16 877	2,7 (1)
Seconde générale et technologique	424 500	18 632	4,4	5 369	1,3
Première générale et technologique	384 218	12 741	3,3	3 343	0,9
première S	131 933	7 672	5,8	1 924	1,5
première L	45 434	3 567	7,9	1 106	2,4
première ES	74 329	1 501	2,0	313	0,4
Terminale générale et technologique	395 302	10 702	2,7	2 883	0,7
terminale S	127 231	6 284	4,9	1 612	1,3
terminale L	48 666	3 281	6,7	1 010	2,1
terminale ES	77 767	1 137	1,5	261	0,3
Total 2nd cycle général et technologique	1 204 020	42 075	3,5	11 595	1,0
Total Public	3 060 013	386 759	12,6	28 472	1,6 (1)
Privé					
Cinquième	160 258	45 565	28,4		
Quatrième	167 031	40 320	24,1		
Troisième	167 390	34 231	20,4	3 668	2,2
Total 5^e à 3^e	494 679	120 116	24,3	3 668	1,9 (1)
Seconde générale et technologique	105 172	10 416	9,9	2 008	1,9
Première générale et technologique	102 894	6 907	6,7	1 282	1,2
première S	36 132	4 275	11,8	759	2,1
première L	10 636	1 476	13,9	357	3,4
première ES	22 793	1 156	5,1	166	0,7
Terminale générale et technologique	100 851	5 745	5,7	1 089	1,1
terminale S	32 998	3 501	10,6	616	1,9
terminale L	11 262	1 363	12,1	338	3,0
terminale ES	22 712	881	3,9	135	0,6
Total 2nd cycle général et technologique	308 917	23 068	7,5	4 379	1,4
Total Privé	803 596	143 184	17,8	8 047	1,7 (1)
Public + Privé					
Cinquième	761 029	177 584	23,3		
Quatrième	796 260	157 537	19,8		
Troisième	793 383	129 679	16,3	20 545	2,4
Total 5^e à 3^e	2 350 672	464 800	19,8	20 545	2,4 (1)
Seconde générale et technologique	529 672	29 048	5,5	7 377	1,3
Première générale et technologique	487 112	19 648	4,0	4 625	1,0
première S	168 065	11 947	7,1	2 683	1,6
première L	56 070	5 043	9,0	1 463	2,6
première ES	97 122	2 657	2,7	479	0,5
Terminale générale et technologique	496 153	16 447	3,3	3 972	0,7
terminale S	160 229	9 785	6,1	2 228	1,2
terminale L	59 928	4 644	7,7	1 348	2,2
terminale ES	100 479	2 018	2,0	396	0,3
Total 2nd cycle général et technologique	1 512 937	65 143	4,3	15 974	1,0
Total Public + Privé	3 863 609	529 943	13,7	36 519	1,6 (1)

(1) Ces pourcentages sont calculés hors classes de 5^e et de 4^e puisque le grec n'y est pas proposé.

[2] Répartition des effectifs d'élèves selon le nombre de langues anciennes étudiées à la rentrée 2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

	Effectif total classe	Latin seul	Grec seul	Latin + grec	Effectif ensemble	% ensemble
Cinquième	759 270	176 954			176 954	23,3
Quatrième	794 376	157 034			157 034	19,8
Troisième	791 353	123 244	14 454	5 935	143 633	18,2
Total 5^e à 3^e	2 344 999	457 232	14 454	5 935	477 621	20,4
Seconde générale et technologique	527 363	27 482	6 032	1 238	34 752	6,6
Première générale et technologique	484 353	18 528	3 646	897	23 071	4,8
première S	167 428	11 517	2 281	398	14 196	8,5
première L	55 420	4 383	915	470	5 768	10,4
première ES	96 355	2 627	450	29	3 106	3,2
Terminale générale et technologique	493 162	15 516	3 179	714	19 409	3,9
terminale S	159 495	9 512	1 964	261	11 737	7,4
terminale L	59 253	4 012	842	430	5 284	8,9
terminale ES	99 643	1 992	373	23	2 388	2,4
Total 2nd cycle général et technologique	1 504 878	61 526	12 857	2 849	77 232	5,1
Total Public + Privé sous contrat (1)	3 849 877	518 758	27 311	8 784	554 853	14,4

(1) Les données sur l'apprentissage du binôme "Latin + grec" n'est pas disponible pour les établissements privés hors contrat.

4 Les élèves du second degré

Présentation

En 2005-2006, 114 500 élèves sont scolarisés dans des établissements ou des classes d'enseignement adapté dépendant de l'Éducation nationale (France métropolitaine et DOM, secteurs public et privé), soit une baisse des effectifs de 1,5 %. Après une croissance importante jusqu'en 1980-1981, les effectifs se sont stabilisés et décroissent légèrement depuis la rentrée 1999. Cette baisse est pour l'essentiel liée à la démographie de la population accueillie.

Alors que le nombre d'élèves de SEGPA est resté stable entre 1995 et 1999, il décroît légèrement depuis sept ans du fait, notamment, d'une orientation accentuée des élèves de troisième de SEGPA en première année de CAP hors section d'enseignement adapté.

Il existe 80 EREA relevant tous du secteur public ; après trois années de hausse consécutives, les EREA enregistrent une très légère baisse de leurs effectifs (- 1,2 %) [1].

Les unités pédagogiques d'intégration (UPI), de statut différent, sont spécifiquement destinées aux enfants en situation de handicap. Les élèves des UPI ont des difficultés rendant malaisée leur scolarisation dans une classe ordinaire, sans pour autant nécessiter une prise en charge globale dans un établissement spécialisé. On compte 910 UPI (France métropolitaine et DOM). La mise en œuvre de la loi du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a entraîné l'ouverture d'une centaine d'UPI supplémentaires et une augmentation de 30 % des élèves qui y sont accueillis. Plus de 75 % des UPI recensées (1) accueillent des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives [2].

La part des garçons est d'environ 60 % en SEGPA et en UPI et de 70 % en EREA [2][3][4].

Définitions

■ **Enseignements adaptés du second degré.** Dispensés dans des établissements adaptés (SEGPA, EREA) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère chargé de la santé.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" qui y étaient scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 EREA des jeunes présentant des déficiences visuelles. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel adapté ou non.

■ **Unités pédagogiques d'intégration (UPI).** Les UPI ont été créées dans certains collèges par la circulaire n° 95-125 du 17 mai 1995, abrogée par la circulaire n° 2001-035 du 21 février 2001. Cette dernière a confirmé le principe de la création de dispositifs collectifs d'intégration scolaire et, d'une part, a étendu le principe de leur création au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices, d'autre part a encouragé leur création non seulement en collège mais également en lycée.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information 00.44, 03.11.
- "La scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap", Données sociales 2002-2003, INSEE.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ, enquête "Les élèves handicapés intégrés dans le second degré au cours de l'année scolaire 2005-2006". (1) Enquête DGESCO-DGAS.

[1] Évolution des effectifs des enseignements adaptés du second degré (1) (France métropolitaine + DOM)

	1975	1980	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	1976	1981	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
SEGPA											
Public	86 370	114 923	108 696	108 786	108 682	107 279	106 098	104 394	102 451	101 321	99 623
Privé			3 426	3 583	3 594	3 738	3 813	3 910	3 903	4 002	4 045
Total SEGPA	86 370	114 923	112 122	112 369	112 276	111 017	109 911	108 304	106 354	105 323	103 668
EREA (2)	9 629	11 612	11 947	11 736	11 526	11 142	10 952	10 669	10 746	10 926	10 798
Total	95 999	126 535	124 069	124 105	123 802	122 159	120 863	118 973	117 100	116 249	114 466

(1) Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

(2) Hors élèves scolarisés en BTS (40 en 2005).

[2] Répartition des élèves des UPI par établissement et par sexe en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges			LP			LEGT			Ensemble
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
Public	2 609	3 868	6 477	93	169	262	107	127	234	6 973
Privé	268	317	585	14	20	34	86	87	173	792
Total	2 877	4 185	7 062	107	189	296	193	214	407	7 765

[3] Répartition des élèves de SEGPA par secteur et par sexe en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Formation générale	37 914	60 038	97 952	1 564	2 460	4 024	39 478	62 498	101 976
Sixième	8 021	12 479	20 500	366	579	945	8 387	13 058	21 445
Cinquième	9 454	15 203	24 657	436	640	1 076	9 890	15 843	25 733
Quatrième	10 170	16 436	26 606	405	648	1 053	10 575	17 084	27 659
Troisième	10 269	15 920	26 189	357	593	950	10 626	16 513	27 139
Formation professionnelle	848	823	1 671	12	9	21	860	832	1 692
Première année CAP 2 ans	347	391	738	6	6	12	353	397	750
Seconde année CAP 2 ans	501	432	933	6	3	9	507	435	942
Total	38 762	60 861	99 623	1 576	2 469	4 045	40 338	63 330	103 668

[4] Répartition des élèves des EREA par cycle et par sexe en 2005-2006 (1) (France métropolitaine)

	Filles	Garçons	Total
Premier cycle	331	697	1 028
Second cycle général et technologique	61	94	155
Second cycle professionnel	1 281	2 458	3 739
Enseignement adapté :	1 650	4 226	5 876
premier cycle adapté	1 235	3 179	4 414
formation professionnelle adaptée	415	1 047	1 462
BTS	11	29	40
Total (1)	3 334	7 504	10 838

(1) Les EREA relèvent tous du secteur public et n'existent qu'en France métropolitaine.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Pour l'année scolaire 2005-2006, l'intégration scolaire individuelle ou collective, à temps plein ou à temps partiel, concerne 46 700 élèves en métropole et dans les départements d'outre-mer, soit 0,9 % des effectifs du second degré. Le nombre des élèves handicapés accueillis dans les établissements du second degré connaît une progression identique à celle enregistrée en 2004 (+ 25 %).

85 % des élèves handicapés sont scolarisés dans le cadre de l'intégration individuelle [1] [2]. Toutefois, ce constat masque une situation très contrastée selon les déficiences. Ce sont les adolescents présentant une atteinte intellectuelle ou psychique qui semblent rencontrer le plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire : ils sont moins souvent scolarisés dans le cadre d'une intégration individuelle que les autres élèves handicapés [1] [3]. Parmi les élèves handicapés scolarisés en intégration individuelle, ils bénéficient moins souvent d'une intégration à temps plein [1] [2]. Et parmi les élèves bénéficiant d'une intégration à temps plein, ils sont moins présents dans les établissements du second cycle [1]. De plus, leur présence au sein des collèges tient surtout à leur scolarisation en SEGPA. À l'opposé, les élèves souffrant de déficience viscérale ou métabolique semblent pouvoir suivre plus facilement un cursus ordinaire : parmi les élèves en intégration individuelle à temps plein, leur poids augmente avec l'avancée de la scolarité (32 % en LEGT et 28 % en LP contre 20 % en collège) [1].

Concernant les EREA, l'effectif élevé d'enfants souffrant de handicap moteur et de déficience visuelle, est due en grande partie à l'existence de 8 EREA spécialisés dans l'accueil des handicapés moteurs et visuels [1].

7 800 élèves handicapés sont scolarisés en unités pédagogique d'intégration (UPI), soit 15 % des élèves handicapés du second degré. Les enfants présentant une atteinte intellectuelle ou mentale y sont sur représentés (72 %). Outre cette dernière catégorie, les UPI en lycées et LP accueillent un contingent important de déficients auditifs [3].

La scolarisation des élèves handicapés à temps partiel s'accompagne dans la plupart des cas d'un suivi éducatif et/ou thérapeutique. Elle concerne principalement les élèves souffrant d'un handicap psychique ou mental [2] [4].

Définitions

■ Classification des principales déficiences présentées par les élèves.

- **Les déficiences motrices** sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; elles peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire ; elles comprennent entre autres les amputations, la quadriplégie, la paraplégie, l'hémiplégie, et les infirmités motrices cérébrales sans déficience intellectuelle.
- **Les déficiences auditives** concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe. Le terme "sourd" ne doit être attribué qu'aux individus dont la déficience auditive est d'une sévérité telle qu'elle ne peut se prêter à aucun appareillage.
- **Les déficiences viscérales métaboliques ou nutritionnelles** sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique.
- **Les déficiences du langage et de la parole** comprennent le mutisme, l'aphasie, les troubles du langage écrit ou oral, les troubles de la voix et de l'élocution.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 03.11.

Sources : Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré (année 2005).

[1] Répartition des élèves handicapés en intégration individuelle à temps plein selon le type d'établissement en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collège		Dont SEGPA		LEGT		LP		EREA		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Atteinte intellectuelle ou mentale	6 695	27,4	4 014	71,0	894	12,4	479	14,9	279	19,8	8 347	23,0
Trouble du langage et de la parole	5 477	22,4	394	7,0	888	12,3	387	12,1	76	5,4	6 828	18,8
Déficience motrice	2 354	9,6	175	3,1	1 228	17,0	526	16,4	606	42,9	4 714	13,0
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	4 931	20,1	287	5,1	2 311	32,1	898	28,0	49	3,5	8 189	22,6
Déficience visuelle	916	3,7	74	1,3	532	7,4	148	4,6	199	14,1	1 795	4,9
Déficience auditive	1 518	6,2	211	3,7	741	10,3	401	12,5	21	1,5	2 681	7,4
Plusieurs déficiences associées	780	3,2	187	3,3	226	3,1	146	4,6	104	7,4	1 256	3,5
Autre	1 805	7,4	311	5,5	388	5,4	220	6,9	78	5,5	2 491	6,9
Total	24 476	100,0	5 653	100,0	7 208	100,0	3 205	100,0	1 412	100,0	36 301	100,0

[2] Répartition des élèves handicapés en intégration individuelle à temps partiel selon le type d'établissement en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collège		Dont SEGPA		LEGT		LP		EREA		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Atteinte intellectuelle ou mentale	933	49,5	502	80,7	145	27,5	52	35,9	35	46,1	1 165	44,2
Trouble du langage et de la parole	92	4,9	11	1,8	7	1,3	6	4,1	1	1,3	106	4,0
Déficience motrice	161	8,5	22	3,5	107	20,3	22	15,2	3	3,9	293	11,1
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	202	10,7	17	2,7	125	23,7	26	17,9	1	1,3	354	13,4
Déficience visuelle	33	1,8	1	0,2	13	2,5	5	3,4	-	0,0	51	1,9
Déficience auditive	126	6,7	10	1,6	32	6,1	10	6,9	-	0,0	168	6,4
Plusieurs déficiences associées	118	6,3	25	4,0	36	6,8	15	10,3	31	40,8	200	7,6
Autre	220	11,7	34	5,5	62	11,8	9	6,2	5	6,6	296	11,2
Total	1 885	100,0	622	100,0	527	100,0	145	100,0	76	100,0	2 633	100,0

[3] Répartition des élèves handicapés en intégration collective à temps plein selon le type d'établissement en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collège		LEGT		LP		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Atteinte intellectuelle ou mentale	4 415	74,4	131	43,4	133	61,0	4 679	72,5
Trouble du langage et de la parole	304	5,1	1	0,3	2	0,9	307	4,8
Déficience motrice	409	6,9	30	9,9	16	7,3	455	7,0
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	46	0,8	17	5,6	3	1,4	66	1,0
Déficience visuelle	120	2,0	26	8,6	6	2,8	152	2,4
Déficience auditive	419	7,1	80	26,5	46	21,1	545	8,4
Plusieurs déficiences associées	158	2,7	14	4,6	7	3,2	179	2,8
Autre	66	1,1	3	1,0	5	2,3	74	1,1
Total	5 937	100,0	302	100,0	218	100,0	6 457	100,0

[4] Répartition des élèves handicapés en intégration collective à temps partiel selon le type d'établissement en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collège		LEGT		LP		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Atteinte intellectuelle ou mentale	859	76,4	76	72,4	57	73,1	992	75,8
Trouble du langage et de la parole	24	2,1	8	7,6	-	0,0	32	2,4
Déficience motrice	106	9,4	2	1,9	6	7,7	114	8,7
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	4	0,4	10	9,5	2	2,6	16	1,2
Déficience visuelle	5	0,4	1	1,0	-	0,0	6	0,5
Déficience auditive	49	4,4	1	1,0	4	5,1	54	4,1
Plusieurs déficiences associées	56	5,0	3	2,9	8	10,3	67	5,1
Autre	22	2,0	4	3,8	1	1,3	27	2,1
Total	1 125	100,0	105	100,0	78	100,0	1 308	100,0

4 Les élèves du second degré

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, 46 700 élèves handicapés étaient scolarisés dans un établissement du second degré. Cette scolarisation des élèves handicapés est bien moins fréquente lorsque les élèves ont plus de 16 ans [1]. Les élèves handicapés intégrés du second degré sont sous-représentés dans la classe d'âge des 11 ans et moins, conséquence d'un retard scolaire plus fréquent. Près de 70 % d'entre eux sont âgés de 12 à 15 ans, alors que cette proportion n'est que de 55 % pour l'ensemble du second degré. Néanmoins les situations sont très contrastées selon le type de déficience : les élèves souffrant de déficience auditive ou visuelle ont plus de chances d'être scolarisés au-delà de 16 ans que les élèves souffrant de déficience intellectuelle ou mentale ou de trouble du langage et de la parole. Les adolescents souffrant de déficience mentale notamment se dirigent vraisemblablement vers d'autres types de structures à l'issue du premier cycle et/ou une fois passé l'âge de la scolarité obligatoire.

21 % des élèves handicapés scolarisés dans le second degré bénéficient d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire [2]. Cet accompagnement peut être collectif (13 % des élèves handicapés scolarisés), individuel à temps plein (moins de 3 % élèves handicapés scolarisés) ou individuel à temps complet (moins de 5 % des élèves handicapés scolarisés). De plus, il existe un dispositif permettant le soutien d'un enseignant spécialisé dans le cas d'une intégration individuelle [4]. 13 % des élèves handicapés fréquentant une classe ordinaire en ont bénéficié ; en priorité, cette aide a profité aux adolescents souffrant d'une déficience intellectuelle ou mentale (28 %) ainsi qu'à ceux présentant un handicap sensoriel (22 %).

Outre ces différentes formes d'accompagnement, d'autres mesures ont été prises afin de faciliter la scolarisation des enfants et adolescents handicapés. Elles concernent le financement de matériel pédagogique adapté, d'aménagement de locaux ainsi que celui de la mise en place de transport spécifique. 18 % des élèves handicapés du second degré bénéficient d'un matériel pédagogique adapté. Cette mesure concerne surtout les élèves souffrant d'une déficience visuelle (66 %), de troubles moteurs (39 %) et de déficiences auditives (31 %).

Définitions

■ Classification des principales déficiences présentées par les élèves :

- **Les déficiences dues à une atteinte intellectuelle ou mentale** recouvrent un champ très large. Y sont regroupées les déficiences intellectuelles, les atteintes du psychisme (y compris l'épilepsie), les troubles de la personnalité ou du comportement.
- **Les déficiences motrices** sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; elles peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire ; elles comprennent entre autres les amputations, la quadriplégie, la paraplégie, l'hémiplégie, et les infirmités motrices cérébrales sans déficience intellectuelle.
- **Les déficiences auditives** concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe. Le terme "sourd" ne doit être attribué qu'aux individus dont la déficience auditive est d'une sévérité telle qu'elle ne peut se prêter à aucun appareillage.
- **Les déficiences viscérales métaboliques ou nutritionnelles** sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique.
- **Les déficiences du langage et de la parole** comprennent le mutisme, l'aphasie, les troubles du langage écrit ou oral, les troubles de la voix et de l'élocution.
- **Les déficiences visuelles** vont des différentes atteintes du champ visuel à la cécité totale.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 03.11.

Sources : Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré (année 2005).

[1] Répartition par déficience et par âge des élèves handicapés intégrés dans le second degré en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	11 ans et moins	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus	Total
Atteinte intellectuelle ou mentale	337	3 309	3 713	3 154	2 263	1 035	647	399	267	59	15 183
Trouble du langage et de la parole	617	1 673	1 582	1 274	908	428	390	236	139	26	7 273
Déficience motrice	341	649	742	814	742	637	572	473	457	149	5 576
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	981	1 214	1 188	1 155	1 154	996	903	577	398	59	8 625
Déficience visuelle	141	245	279	282	250	239	250	135	159	24	2 004
Déficience auditive	212	393	527	502	462	448	347	263	214	80	3 448
Plusieurs déficiences associées	97	266	271	271	235	167	170	105	94	26	1 702
Autre	245	522	535	499	414	245	193	123	86	26	2 888
Total	2 971	8 271	8 837	7 951	6 428	4 195	3 472	2 311	1 814	449	46 699
%	6,4	17,7	18,9	17,0	13,8	9,0	7,4	4,9	3,9	1,0	100,0

[2] Répartition des élèves handicapés scolarisés dans le second degré selon la déficience et l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire (AVS)					Total
	AVS individuel		AVS collectif	Pas d'accompagnement		
	À temps plein	À temps partiel				
Atteinte intellectuelle ou mentale		278	512	4 346	10 047	15 183
Trouble du langage et de la parole		26	221	449	6 577	7 273
Déficience motrice		634	748	506	3 688	5 576
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle		54	98	54	8 419	8 625
Déficience visuelle		80	182	152	1 590	2 004
Déficience auditive		81	177	343	2 847	3 448
Plusieurs déficiences associées		113	142	199	1 248	1 702
Autre		37	74	92	2 685	2 888
Total		1 303	2 154	6 141	37 101	46 699
%		2,8	4,6	13,2	79,4	100,0

[3] Effectif d'élèves handicapés scolarisés dans le second degré bénéficiant d'un matériel pédagogique adapté en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Matériel pédagogique adapté			Total
	Oui	Non	Ne sait pas	
Atteinte intellectuelle ou mentale	1 440	13 619	124	15 183
Trouble du langage et de la parole	1 175	6 033	65	7 273
Déficience motrice	2 192	3 308	76	5 576
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	304	8 265	56	8 625
Déficience visuelle	1 315	666	23	2 004
Déficience auditive	1 080	2 306	62	3 448
Plusieurs déficiences associées	414	1 278	10	1 702
Autre	270	2 597	21	2 888
Total	8 190	38 072	437	46 699
%	17,5	81,5	0,9	100,0

[4] Effectifs des élèves handicapés du second degré intégrés individuellement avec l'aide d'un enseignant spécialisé en 2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Effectifs en intégration individuelle	Dont aidés par un enseignant spécialisé	
		Effectifs	%
Atteinte intellectuelle ou mentale	9 512	2 619	27,5
Trouble du langage et de la parole	6 934	370	5,3
Déficience motrice	5 007	224	4,5
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	8 543	165	1,9
Déficience visuelle	1 846	378	20,5
Déficience auditive	2 849	661	23,2
Plusieurs déficiences associées	1 456	246	16,9
Autre	2 787	283	10,2
Total	38 934	4 946	12,7

4 Les élèves du second degré

Présentation

L'effectif des élèves du second degré de nationalité étrangère est passé, en France métropolitaine pour les secteurs public et privé, de 254 600 en 1975-1976 à 412 200 en 1990-1991. Depuis 1992, il est en baisse régulière et s'établit à 226 904 en 2005-2006 en France métropolitaine et départements d'outre-mer. La proportion de ces élèves a évolué dans le même temps de 5,1 % à 7,5 % ; elle est de 4,1 % cette rentrée [1].

Les pays d'origine les plus représentés sont, dans l'ordre décroissant, le Maroc, les autres nationalités d'Afrique, l'Algérie, le Portugal, et la Turquie. Dans le second degré ordinaire, la proportion des élèves de nationalité étrangère reste en 2005-2006 nettement plus élevée dans le secteur public (4,8%) que dans le secteur privé (1,6 %). Dans l'enseignement adapté, les élèves étrangers sont surreprésentés : leur proportion atteint 6,9 % [2].

La proportion d'élèves de nationalité étrangère varie également selon les filières de l'enseignement ordinaire. Elle est en 2005-2006 plus élevée dans le second cycle professionnel (5,9 %) qu'en second cycle général et technologique (3,1 %). Les élèves étrangers bénéficient donc moins fréquemment que les autres de scolarisations longues [3].

La part des élèves de nationalité étrangère est plus importante dans les académies de Guyane (24,6 %), d'Île-de-France (Paris 11,8 %, Créteil 9,6 %, Versailles 6,7 %), de Corse (10,6 %), de Strasbourg (6,2 %) et de Nice (5,7 %). Les académies de l'Ouest sont les moins représentées : Poitiers (1,6 %), Nantes et Caen (1,4 %), Rennes (1,2 %), ainsi que les académies de la Martinique (1,0 %) et de la Réunion (0,3 %).

Les départements d'outre-mer scolarisent environ 9 200 élèves étrangers pour la plupart en Guyane ; ils y représentent 4 % de l'ensemble des élèves du second degré. Ces élèves sont originaires le plus souvent de Chine, de Haïti et du Surinam.

Définitions

■ **Élèves de nationalité étrangère.** L'enregistrement de la nationalité peut souffrir d'imprécisions :

— les enfants dont la nationalité est acquise par naturalisation de façon récente peuvent être comptabilisés, à tort, parmi les enfants étrangers ;

— il peut y avoir également confusion entre la nationalité de l'enfant et celle de la personne qui en est responsable. Il est cependant indiqué dans les instructions relatives au recensement des élèves de nationalité étrangère, que c'est la nationalité de l'élève et non celle de ses parents qui doit être prise en compte.

Est français, par filiation, tout enfant dont l'un des parents au moins est Français ; autrement dit, les enfants des couples dits "mixtes" sont Français.

Est français, par la naissance, tout enfant né en France lorsque l'un au moins de ses parents y est né. Tous les résultats présentés font référence à la population des élèves recensés comme étrangers par les chefs d'établissement : cette population est différente de la population des immigrés (des élèves étrangers peuvent être nés en France par exemple) et de la population d'origine étrangère.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

■ **EREA.** Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires de l'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA.

L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel adapté ou non.

→ Pour en savoir plus

Publications

— Note d'Information, 97.32.

— É. de LACERDA, X. NIEL, "Collégiens et lycéens étrangers", revue Éducation & Formations, n° 49, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, mars 1997.

— "Les élèves de nationalité étrangère scolarisés dans les premier et second degrés", Ville-école-intégration (VEI), n° 125, CNDP, juin 2001.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés sous contrat.

Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré 4.24

[1] Évolution du nombre d'élèves de nationalité étrangère dans le second degré (France métropolitaine, France métropolitaine+ DOM, Public + Privé)

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM							
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	1995 1996	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Élèves de nationalité étrangère	383 539	412 226	357 194	362 134	281 635	263 661	251 991	245 362	238 756	231 360	226 904
% du nombre d'élèves	7,0	7,5	6,4	6,3	5,0	4,7	4,5	4,4	4,3	4,2	4,1

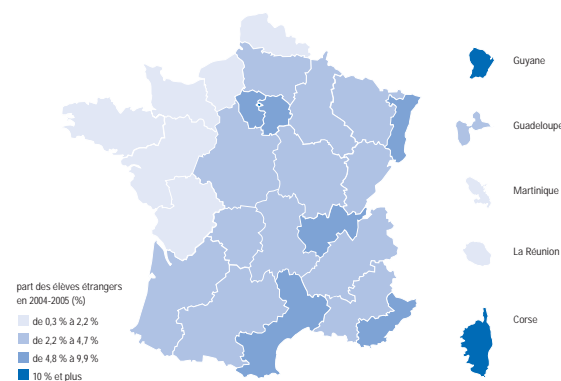
[2] Répartition des élèves étrangers du second degré par nationalité ou origine géographique en 2005-2006 (France métropolitaine, France métropolitaine+ DOM, Public + Privé)

	Second degré (hors enseignement adapté)			Enseignements adaptés			Total France métr.	Total DOM
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total		
Algériens	19 822	1 118	20 940	1 039	7	1 046	21 986	5
Marocains	41 220	1 143	42 363	1 616	2	1 618	43 981	2
Tunisians	12 987	520	13 507	468	2	470	13 977	1
Autres nationalités d'Afrique	31 217	2 956	34 173	1 174	8	1 182	35 355	290
Espagnols	1 603	591	2 194	36	2	38	2 232	-
Portugais	18 813	1 871	20 684	615	8	623	21 307	17
Italiens	2 093	484	2 577	42	2	44	2 621	13
Autres nationalités de l'Union européenne	12 747	3 821	16 568	139	8	147	16 715	214
Turcs	18 068	721	18 789	1 023	9	1 032	19 821	-
Autres nationalités d'Europe	10 442	1 444	11 886	447	2	449	12 335	38
Chinois	4 428	324	4 752	10	-	10	4 762	132
Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens	2 920	263	3 183	38	-	38	3 221	30
Autres nationalités	16 463	2 543	19 006	383	4	387	19 393	8456
Total France métropolitaine	192 823	17 799	210 622	7 030	54	7 084	217 706	9 198
% du total d'élèves	4,8	1,6	4,1	7,1	1,3	6,9	4,1	4,0
DOM	8 423	359	8 782	416	-	416	9 198	-
Total France métr.+DOM	201 246	18 158	219 404	7 446	54	7 500	226 904	-

[3] Répartition des élèves étrangers du second degré par cycle et leur part dans les effectifs totaux en 2005-2006 (France métropolitaine, France métropolitaine+ DOM)

	Premier cycle	Adaptés (SEGPA)	Second cycle professionnel	Second cycle général et technologique	Total
Effectifs Public	114 197	7 030	37 547	41 079	199 853
% Public	4,8	7,1	7,0	3,6	4,8
Effectifs Privé	10 057	54	2 953	4 789	17 853
% Privé	1,5	1,3	1,9	1,6	1,6
Total France métropolitaine	124 254	7 084	40 500	45 868	217 706
Total France métr. + DOM	130 187	7 500	42 392	46 825	226 904
% du nombre d'élèves	4,1	6,8	5,9	3,1	4,1

[4] Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré en 2005-2006



4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2005, en France métropolitaine et dans les DOM, 155 100 élèves du second degré sont scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, y compris 264 élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Agriculture). Près des deux tiers des élèves suivent une formation dans un établissement privé. Par rapport à la rentrée 2004, l'effectif global est en augmentation (+ 1,5 %), mais les évolutions sont différentes selon le secteur : + 0,9 % dans le secteur public et + 1,9 % dans le secteur privé [1].

Si le poids du second cycle professionnel dans le second degré de l'enseignement agricole est supérieur à 50 % dans le privé comme dans le public, les deux secteurs d'enseignement présentent une structure par formation très différente concernant le premier cycle et le second cycle général et technologique. Dans le secteur public, le poids du second cycle général et technologique est de 38 % contre 12 % dans le secteur privé. Ce contraste se reflète en creux sur le premier cycle qui représente moins de 10 % dans le secteur public contre près de 30 % dans le secteur privé. Au sein du second cycle professionnel, les structures sont également très différentes entre secteurs public et privé. Dans le secteur public, les formations au CAPA et au CAP scolarisent moins de 2 % des élèves du second degré, contre plus de 6 % dans le secteur privé. Au contraire, les élèves préparant un baccalauréat professionnel sont nettement sur-représentés dans le secteur public par rapport au secteur privé (le poids de cette formation est de 18 % environ dans l'ensemble du second degré public contre moins de 13 % pour le privé). Les établissements agricoles privés sont plus féminisés que ceux du public. Les filles représentent plus de la moitié des effectifs scolaires du secteur privé dans le second degré contre un peu plus d'un tiers de ceux du public.

Lors de la session de 2005, les présents aux examens de BEPA, de BTA, du baccalauréat technologique ont connu un taux de réussite plus élevé que lors de la session précédente. Le taux de succès des candidats aux examens du baccalauréat scientifique et dans une moindre mesure celui des candidats au baccalauréat professionnel baisse. Enfin, les taux de réussite au CAPA sont restés stables par rapport à la session 2004 [2].

L'enseignement agricole est dispensé aujourd'hui dans 829 établissements, publics et privés, répartis sur le territoire national [3]. Parmi eux, le secteur public en compte 214 et le secteur privé 615.

Définitions

■ **L'enseignement agricole** est sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Les données de cette page concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Pour la première fois cette année, les données présentées ici sont calculées à partir de données individuelles sur les élèves (système SAFRAN).

■ **Le baccalauréat général série S** concerne la spécialité "Biologie-écologie-agronomie".

■ **Le baccalauréat technologique** concerne les séries : STAE (Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement) et STPA (Sciences et technologies du produit agroalimentaire).

→ Pour en savoir plus

Sources : [1] Système d'information SAFRAN du ministère de l'Agriculture et de la Pêche – Traitements DEPP.
[2] [3] Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.
Site Internet (www.educagri.fr)

[1] Effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole à la rentrée 2005 (France métropolitaine + DOM)

	Établissements publics			Établissements privés			Total Pu + Pr	Part des filles (%)
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total		
Quatrième	1 135	400	1 535	7 995	4 464	12 459	13 994	34,8
Troisième	1 828	736	2 564	9 731	7 153	16 884	19 448	40,6
CPA, CLIPA	502	109	611	79	52	131	742	21,7
Total premier cycle	3 465	1 245	4 710	17 805	11 669	29 474	34 184	37,8
CAP en 1 an	-	-	-	39	17	56	56	30,4
1 ^{re} année de CAPA, CAP en 2 ans	273	286	559	1 403	2 367	3 770	4 329	61,3
2 nd e année de CAPA, CAP en 2 ans	203	207	410	1 157	1 759	2 916	3 326	59,1
Total CAPA, CAP	476	493	969	2 599	4 143	6 742	7 711	60,1
Seconde professionnelle	5 497	4 127	9 624	7 304	13 841	21 145	30 769	58,4
Terminale BEPA, BEP	4 801	3 371	8 172	6 622	11 637	18 259	26 431	56,8
Total BEPA, BEP	10 298	7 498	17 796	13 926	25 478	39 404	57 200	57,7
Première professionnelle	3 247	2 378	5 625	3 340	5 834	9 174	14 799	55,5
Terminale professionnelle	2 952	1 128	4 080	2 947	1 237	4 184	8 264	28,6
Total bac professionnel	6 199	3 506	9 705	6 287	7 071	13 358	23 063	45,9
Total second cycle professionnel	16 973	11 497	28 470	22 812	36 692	59 504	87 974	54,8
Seconde générale et technologique	3 666	2 706	6 372	1 339	964	2 303	8 675	42,3
Première S	711	795	1 506	236	218	454	1 960	51,7
Première STL	36	76	112	-	-	-	112	67,9
Première STAE	2 817	1 528	4 345	1 072	600	1 672	6 017	35,4
Première STPA	146	149	295	106	101	207	502	49,8
Première BTA	225	250	475	256	869	1 125	1 600	69,9
Total première générale et technologique	3 935	2 798	6 733	1 670	1 788	3 458	10 191	45,0
Terminale S	725	638	1 363	255	201	456	1 819	46,1
Terminale STL	22	51	73	-	-	-	73	69,9
Terminale STAE	2 946	1 406	4 352	1 131	524	1 655	6 007	32,1
Terminale STPA	157	177	334	71	94	165	499	54,3
Terminale BTA	280	946	1 226	489	3 995	4 484	5 710	86,5
Total terminale générale et technologique	4 130	3 218	7 348	1 946	4 814	6 760	14 108	56,9
Total second cycle général et technologique	11 731	8 722	20 453	4 955	7 566	12 521	32 974	49,4
Total second degré	32 169	21 464	53 633	45 572	55 927	101 499	155 132	49,9
Part des filles par secteur d'enseignement (%)		40,0			55,1			

[2] Résultats aux examens de l'enseignement agricole en 2005 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Diplômes					
	CAPA	BEPA	BTA	Bac pro	Bac S	Bac techno.
Présentés	5 918	28 245	5 547	10 919	1 603	6 870
Admis	4 985	23 564	4 478	8 711	1 279	5 352
% de réussite	84,2	83,4	80,7	79,8	79,8	77,9

(1) Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

[3] Évolution du nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole (1) (France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Établissements publics	266	258	220	212	213	214	214	214	214
Établissements privés	769	738	628	628	625	624	618	613	615
Total	1 035	996	848	840	838	838	832	827	829

(1) Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Les évaluations diagnostiques menées par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) en septembre 2005 auprès des élèves scolarisés en classe de sixième ont permis de recueillir des informations concernant les acquis des élèves en mathématiques et en français à l'entrée au collège. Les items ayant été modifiés par rapport aux années antérieures, aucune comparaison n'est valable. Les élèves ont répondu correctement, en moyenne, à près de 64 % des items de mathématiques et à plus de 58 % des items de français. On observe une grande hétérogénéité des résultats pour les deux matières. En effet, le rapport du score moyen obtenu en mathématiques par les 10 % les plus forts sur les 10 % les plus faibles est voisin de 3 ; on note la même chose pour le français.

À l'entrée en sixième, en français, les élèves réussissent plus de 62 % des items du champ "connaissance et reconnaissance des mots", environ 60 % des items du champ "compréhension / réception" et environ 55 % des items de "production de textes". En mathématiques, la réussite des élèves varie d'un champ à l'autre. Ainsi, le score moyen obtenu en "exploitation de données numériques" est de 68 % et celui en "connaissance de nombres" est de 57 %.

En mathématiques et en français, les élèves scolarisés dans les établissements privés obtiennent un score significativement meilleur que celui des élèves des collèges publics. Les élèves scolarisés dans les collèges classés en zone d'éducation prioritaire obtiennent, quant à eux, des résultats significativement inférieurs aux autres élèves. L'écart entre les élèves du privé et ceux de ZEP est de plus de 6 points en français et atteint 9 points en mathématiques.

Plusieurs caractéristiques des élèves sont également liées à leurs réussites. L'âge et l'origine sociale sont les deux variables les plus liées aux taux de réussites. Ainsi, on observe une différence de plus de 25 points entre les élèves ayant un an d'avance et ceux ayant un an de retard. Les élèves issus de catégories sociales favorisées (cadres et professions libérales) réussissent significativement mieux que les enfants d'employés (10 points d'écart) ou d'ouvriers (près de 15 points d'écart).

Définitions

■ **Le cadre de l'enquête.** Depuis la rentrée 1989, une évaluation diagnostique des compétences en français et en mathématiques est proposée aux enseignants pour les aider à repérer les acquis et les éventuelles difficultés des élèves en début de sixième et à adapter ainsi leurs pratiques pédagogiques.

■ **Les items.** Ils ont été répartis en champs. Les champs, ancrés dans les programmes, sont des regroupements d'items qui correspondent à un ensemble d'activités spécifiques.

■ **En français,** l'évaluation en début de sixième vise à apprécier les compétences en "connaissance et reconnaissance de mots", "en compréhension / réception" et en "production de textes".

■ **En mathématiques,** l'évaluation en début de sixième vise à apprécier les objectifs de savoir, de savoir-faire et de résolution de problèmes à travers cinq champs d'application : espace et géométrie, exploitation de données numériques, grandeurs et mesures, connaissance de nombres et calcul.

■ **L'échantillon.** Afin de fournir des références nationales à l'ensemble des acteurs du système éducatif, les résultats nationaux sont calculés sur un échantillon, tiré aléatoirement, de 5 515 élèves de sixième scolarisés dans des collèges publics ou privés sous contrat de France métropolitaine. L'échantillon est ensuite redressé pour être le plus semblable possible à la population des élèves de sixième.

→ Pour en savoir plus

Sites Internet

- <http://www.evace26.education.gouv.fr>
- <http://educ-eval.education.fr>

Sources : "Enquête d'évaluation des compétences à l'entrée en sixième", DEPP, septembre 2005.

[1] Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques en début de sixième (France métropolitaine, septembre 2005)

	Moyenne	Médiane	Écart type (1)
Français (sur 100)	58,45	59,65	17,51
Mathématiques (sur 100)	63,92	64,65	18,28

(1) L'écart type est un indicateur de dispersion autour de la moyenne.

	10 % les plus faibles	10 % les plus forts
Français (sur 100)	27,95	85,38
Mathématiques (sur 100)	31,05	92,63

[2] Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques à l'entrée en sixième Résultats par champ (France métropolitaine, septembre 2005)

Français		Mathématiques	
Connaissance/reconnaissance des mots	62,19	Espace et géométrie	64,47
Compréhension/réception	59,49	Exploitation de données numériques	68,46
Production de textes	54,82	Grandeurs et mesures	60,05
		Connaissance des nombres	56,68
		Calcul	68,34

[3] Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques à l'entrée en sixième selon le type d'établissement fréquenté (France métropolitaine, septembre 2005)

Français		Mathématiques	
Public	58,20	Public	63,40
Privé	59,34	Privé	65,82
Public hors ZEP/REP	59,34	Public hors ZEP/REP	64,96
REP/ZEP	53,43	REP/ZEP	57,35
ZEP	52,82	ZEP	56,54

[4] Disparités de résultats des élèves de sixième selon l'origine sociale (%) (France métropolitaine, septembre 2005)

	Cadres, professions libérales	Professions intermédiaires	Agriculteurs exploitants	Employés	Artisans, commerçants	Ouvriers	Inactifs
Français	68,13	62,66	56,79	57,87	58,73	53,58	51,21
Mathématiques	74,08	68,77	67,42	64,03	67,27	58,04	54,43

[5] Disparités de résultats des élèves de sixième selon le sexe (%) (France métropolitaine, septembre 2005)

	Garçons	Filles
Français	55,44	61,45
Mathématiques	65,82	61,88

[6] Disparités de résultats des élèves de sixième selon l'âge (%) (France métropolitaine, septembre 2005)

	10 ans	11 ans	12 ans
Français	70,92	62,07	45,38
Mathématiques	79,36	67,92	50,79

Remarque : les élèves de 11 ans sont nés en 1994 et sont donc "à l'heure". Les élèves de 10 ans ont un an d'avance et les élèves de 12 ans un an de retard.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Neuf ans après le commencement de leurs études secondaires, 64 % des élèves entrés en 6^e (hors SEGPA) à la rentrée 1995 ont obtenu le baccalauréat. La quasi-totalité d'entre eux sont entrés dans l'enseignement supérieur. Seulement 5 % des élèves entrés en sixième en 1995 sont encore scolarisés dans le secondaire, la majorité étant en terminale professionnelle. La proportion de jeunes ayant quitté le système éducatif s'élève à 34 %. Par rapport aux parcours des élèves du panel 1989, on observe une nette amélioration des scolarités secondaires : non seulement le nombre de bacheliers augmente de 5 points, mais ces jeunes poursuivent plus souvent leurs études dans le supérieur ; parallèlement, les sorties sans qualification se sont tassées [1]. Les disparités sociales de réussite restent très prononcées. Neuf ans après l'entrée en 6^e, 94 % des enfants de cadres ou d'enseignants ont atteint le niveau IV de formation contre seulement 62 % des enfants d'ouvriers et 40 % de ceux d'inactifs [2]. L'obtention du baccalauréat dépend fortement du milieu social : si neuf enfants de cadres ou d'enseignants sur dix terminent leurs études secondaires bacheliers, seulement la moitié des enfants d'ouvriers et à peine plus du quart des enfants d'inactifs obtiennent ce diplôme.

Les trajectoires scolaires dans l'enseignement secondaire varient aussi fortement avec l'âge d'entrée en sixième : 83 % des élèves arrivés à 11 ans ou moins au collège ont atteint le niveau IV de formation contre seulement 19 % de ceux qui y sont entrés avec deux ans de retard. Un tiers d'entre eux sont sortis du système éducatif. Ces écarts ne reflètent pas seulement les différences de réussite liées à l'origine sociale : à milieu social donné, des différences de réussite subsistent entre les élèves étant entrés à des âges différents en sixième. Quand l'élève a redoublé à l'école élémentaire, les chances d'obtention du baccalauréat restent très faibles : seulement le quart des élèves entrés en sixième avec un an de retard et 14 % de ceux ayant un retard de deux ans terminent leurs études secondaires avec le baccalauréat. Ces inégalités sont comparables à celles du panel 1989.

Une même stabilité marque les différences de réussite entre garçons et filles. Celles-ci sont beaucoup plus fréquemment titulaires du baccalauréat (70 %) que les garçons (57 %). Neuf ans après l'arrivée au collège, 7 % de ces derniers ont quitté le système éducatif sans qualification contre seulement 5 % des filles. Ces écarts reflètent davantage des différences de réussite scolaire que des choix d'orientation différents. Ils sont proches de ceux relevés sur le panel recruté en 1989.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 06.11.
- J.-P. Caille, "Les projets d'avenir des enfants d'immigrés", INSEE Références, 2005.
- J.-P. Caille, "Le vécu des phases d'orientation scolaire en fin de troisième et de seconde", Éducation & Formations, n° 72.

Sources : Fichier du panel 1989, fichier du panel 1995, DEPP.

Définitions

■ Les panels utilisés :

- le panel 1989, représentatif au 1/30^e de la population scolarisée en sixième et en SES en septembre 1989, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 5 de chaque mois et scolarisés en sixième ou en SES dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer ;
- le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième et en SES en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième ou en SES dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine.

■ **La population étudiée** : les entrants en sixième hors SEGPA de ces deux panels. Afin de ne pas fausser la comparaison, les élèves du panel 1989 recrutés dans un département d'outre-mer n'ont pas été retenus.

■ Le niveau de formation des sortants :

- niveau VI-Vbis : sorties en cours de 1^{er} cycle (sixième à troisième) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale ;
- niveau V : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP, ou sorties de second cycle général et technologique avant l'année terminale (sorties de seconde ou première) ;
- niveau IV : sorties de terminale générale, technologique ou professionnelle (y compris année terminale de brevet professionnel).

Devenir des élèves neuf ans après leur entrée en sixième 4.27

[1] Situation scolaire des élèves neuf ans après leur entrée en sixième (hors SEGPA) (%) (France métropolitaine, Public + Privé)

	Élèves entrés en sixième en 1995 (hors SEGPA) Année scolaire 2004-2005	Élèves entrés en sixième en 1989 (hors SEGPA) Année scolaire 1998-1999
Enseignement supérieur	61	54
Second cycle général et technologique	2	3
Terminale (ont redoublé trois classes depuis la sixième)	1	3
Première (ont redoublé quatre classes depuis la sixième, ou sont entrés en première après un BEP)	1	—
Second cycle professionnel	3	3
Terminale professionnelle	2	2
Première professionnelle	1	1
BEP ou CAP	—	—
Autre classe professionnelle	—	—
Sortis du système éducatif	34	40
Sans qualification	6	8
Niveau V	19	21
Niveau IV	8	11
ensemble	100	100
dont : ont obtenu le baccalauréat au terme de neuf ans d'études secondaires	64	59

Lecture – 61 % des élèves entrés en sixième (hors SEGPA) en 1995 sont scolarisés dans l'enseignement supérieur neuf ans plus tard.

[2] Différences de parcours scolaires des élèves selon divers critères (France métropolitaine, Public + Privé)

	Parmi les élèves entrés en sixième générale en 1995, % d'élèves selon leur situation neuf ans après				Parmi les élèves entrés en sixième générale en 1989, % d'élèves selon leur situation neuf ans après			
	Sortis sans qualification	Ont atteint le niveau V	Ont atteint le niveau IV	Ont obtenu le bac- calauréat	Sortis sans qualification	Ont atteint le niveau V	Ont atteint le niveau IV	Ont obtenu le bac- calauréat
Selon la PCS de la personne de référence du ménage (1)								
agriculteur exploitant	1	15	84	70	4	17	79	63
artisan, commerçant, chef d'entreprise	5	18	77	67	8	21	71	59
cadre, enseignant	1	5	94	88	2	6	92	85
profession intermédiaire	2	13	85	76	4	15	81	70
employé	8	23	69	58	8	25	67	55
ouvrier	9	29	62	50	11	30	59	46
inactif	27	33	40	29	24	33	43	31
Selon l'âge d'entrée en sixième								
11 ans ou moins	3	14	83	72	3	13	84	73
12 ans	19	45	36	25	17	42	41	28
13 ans ou plus	30	51	19	14	32	49	19	11
Selon le sexe de l'élève								
garçon	7	25	68	57	9	26	65	52
fille	5	15	80	70	6	18	76	66

(1) PCS : profession et catégorie sociale.

Lecture - Sur 100 élèves entrés en sixième (hors SEGPA) en 1995 à l'âge de 11 ans ou moins, 3 sont sortis sans qualification du système éducatif neuf ans plus tard, 14 ont atteint le niveau V, 83 ont atteint le niveau IV et 72 ont obtenu un baccalauréat général ou technologique ou professionnel.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Sept ans après leur entrée au cours préparatoire (CP), 73 % des élèves ont atteint la classe de quatrième. Compte tenu des 1 % des jeunes en avance, c'est donc au total près de trois collégiens sur quatre qui ont accompli toute leur scolarité sans avoir redoublé depuis l'entrée au cours préparatoire. Tous les élèves du panel 1997 sont maintenant dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, 3 % d'entre eux fréquentant une classe de SEGPA.

Au cours de la décennie précédente, les redoublements ont fortement baissé, puisque seulement 64 % des élèves accédaient en quatrième sans jamais avoir redoublé depuis l'entrée au cours préparatoire. Cette amélioration des scolarités reflète une baisse sensible des redoublements, qui s'observe tant à l'école élémentaire qu'en sixième et en cinquième.

Le début des études secondaires reste marqué par de fortes disparités sociales de réussite. Seulement 47 % des enfants d'inactifs ne redoublent pas avant la quatrième contre 93 % des collégiens dont le père est cadre ou enseignant [2]. De même, plus le diplôme de la mère est élevé et plus le taux d'accès en quatrième sans redoublement est élevé : 94 % des enfants ayant une mère titulaire d'un baccalauréat ne redoublent jamais jusqu'en quatrième, alors que ce chiffre baisse à 50 % quand la mère n'a aucun diplôme. Les disparités de réussite selon le niveau de diplôme du père sont moins marquées mais restent prononcées...

Si ces écarts sont importants, ils traduisent néanmoins un resserrement des disparités sociales de réussite par rapport à ce qui pouvait être observé dans la décennie précédente. Dans le panel 1995, seulement 30 % des enfants d'inactifs accédaient à la quatrième sans redoubler, alors que 89 % de ceux dont le père est enseignant étaient dans ce cas. Cette réduction des disparités de réussite s'observe aussi sur d'autres critères, comme le diplôme du père, le sexe ou la structure parentale.

Définitions

■ Les panels utilisés :

- le panel 1997 est un échantillon représentatif au 1/81^e des élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire à la rentrée scolaire 1997 dans une école publique ou privée de France métropolitaine. Il est issu d'un sondage à deux degrés. Un échantillon aléatoire d'écoles a d'abord été constitué en retenant quatre critères de stratification : la taille de l'école – appréciée par le nombre d'élèves scolarisés au CP –, le secteur, l'appartenance ou non à une zone d'éducation prioritaire et la taille de l'unité urbaine. Dans chaque école, les élèves ont été ensuite tirés aléatoirement selon des modalités qui diffèrent selon le nombre de classes de CP et le nombre d'élèves scolarisés à ce niveau ;
- le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième et en SES en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième ou en SES dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine.

■ La population étudiée :

- pour le panel 1997, elle comprend les 8 634 élèves de l'échantillon principal dont la scolarité a pu être observée au cours des huit premières années d'études élémentaires ;
- pour le panel 1995, elle comporte les 17 538 élèves entrant en sixième en 1995 dont la scolarité a pu être observée au cours des trois premières années d'études secondaires. Ces jeunes étaient donc entrés au cours préparatoire aux rentrées 1990 ou 1989.

→ Pour en savoir plus

Publications

- J.-P. Caille, "Scolarisation à 2 ans et réussite de la carrière scolaire au début de l'école élémentaire", *Éducation & Formations*, n° 60, MEN-DEP, juillet-septembre 2001.
- M. Colmant, J.-P. Jeanthau, F. Murat, "Les compétences des élèves à l'entrée en cours préparatoire", *Les dossiers*, n° 132, MEN-DEP, août 2002.
- O. Cosnefroy, T. Rocher, "Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire: nouvelles analyses, mêmes constats", *Éducation & Formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.
- L. Davezies, "Influence des caractéristiques du groupe des pairs sur la scolarité élémentaire", *Éducation & Formations*, n° 72, MEN-DEP, septembre 2005.
- S. O'Prey, "Les activités extrascolaires des écoliers : usages et effets sur la réussite", *Éducation & Formations*, n° 69, MEN-DEP, juillet 2004.

Sources : [1] Fichier du panel 1995, fichier du panel 1997, DEPP. [2] [4] Fichier du panel 1997, DEPP.

Devenir des élèves sept ans après leur entrée en cours préparatoire

4.28

[1] Situation scolaire des élèves sept ans après leur entrée en cours préparatoire (%) (France métropolitaine, Public + Privé)

	Élèves entrés en CP en 1997 : année scolaire 2004-2005				
	Ensemble	Garçons	Filles	Enfants de cadres	Enfants d'ouvriers
Premier cycle dans l'enseignement secondaire					
Troisième	1	2	1	3	1
Quatrième	73	69	78	90	63
Cinquième	21	24	18	7	29
Sixième	2	2	1	£	2
SEGPA	3	3	2	£	5
Ensemble	100	100	100	100	100

Lecture - 69 % des garçons entrés en cours préparatoire en 1997 sont scolarisés en quatrième sept ans plus tard.

[2] Taux d'accès en quatrième sans redoublement (%) (France métropolitaine + DOM)

	Panel d'élèves entrés au cours préparatoire en 1997 (en %)	Panel d'élèves entrés en sixième en 1995 (en %)
Ensemble	74	64
Selon la structure familiale		
père et mère	76	67
monoparentale	65	53
recomposée	66	55
autre situation	57	29
Selon le diplôme de la mère		
aucun diplôme	50	42
CEP ou brevet	69	61
CAP BEP	73	66
baccalauréat	88	83
diplôme du supérieur	94	90
inconnu	65	47
Selon le diplôme du père		
aucun diplôme	57	45
CEP ou brevet	69	62
CAP/BEP	75	67
baccalauréat	88	80
diplôme du supérieur	93	90
inconnu	63	50
Selon la PCS de la personne de référence du ménage (1)		
agriculteur exploitant	82	71
artisan, commerçant, chef d'entreprise	79	67
cadre, enseignant	93	89
profession intermédiaire	83	76
employé	71	59
ouvrier	64	51
inactif	47	30
Selon le sexe de l'élève		
garçon	71	58
filles	79	70

(1) PCS : profession et catégorie sociale.

Lecture - 75 % des élèves entrés au CP à la rentrée scolaire 1997 sont parvenus en quatrième sans avoir redoublé.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Le surpoids et l'obésité constituent un problème majeur de santé publique en raison de leur retentissement potentiel sur la santé, mais également de leur fréquence croissante. Au cours de l'année scolaire 2000-2001, 6 590 adolescents scolarisés en classe de troisième ont fait l'objet d'une enquête réalisée en milieu scolaire par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la Santé et de la Protection sociale, la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la Performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; et l'Institut national de veille sanitaire (INVS).

En classe de troisième, plus de huit élèves sur dix ont une corpulence qui peut être considérée comme satisfaisante. La prévalence du surpoids (obésité incluse) est de 15,7 % : celle-ci comprend le surpoids, plus fréquent, qui concerne 12,4 % des adolescents, et l'obésité proprement dite (3,3 %). À ces âges, la distribution du seul surpoids (hors obésité) est identique en ZEP (12,2 %) ou hors ZEP (12,4 %). Mais près du tiers des adolescents scolarisés en ZEP en situation de surpoids (obésité incluse) sont obèses alors que ce n'est le cas que d'un sur cinq pour les autres élèves de troisième [1].

La prévalence de l'obésité est plus élevée dans les classes de troisième technologique, d'insertion professionnelle ou les SEGPA que dans les classes de troisième générale.

Les filles souffrent un peu moins de surpoids que les garçons (respectivement 15,3 % et 16,3 %) et sont un peu moins souvent obèses (3,1 % contre 3,5 pour les garçons) [2].

Parmi les enfants qui étaient en surpoids (obésité incluse) à cinq-six ans, plus de la moitié le sont toujours en classe de troisième et parmi ceux qui avaient une corpulence normale, 11 % ont évolué vers le surpoids [3].

Définitions

■ **Le surpoids.** L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m².

Contrairement aux adultes pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils évoluent pour les enfants avec l'âge et le sexe du fait des variations de la corpulence au cours de la croissance.

Les seuils retenus dans le cadre de cette enquête pour établir le surpoids et l'obésité sont ceux des tables de référence établies pour les enfants par un groupe de travail réuni sous l'égide de l'OMS "International Obesity Task Force" (IOTF).

→ Pour en savoir plus

Publications

– "Surpoids et obésité chez les adolescents scolarisés en classe de troisième", Études et résultats, DREES, n° 283, janvier 2004.

Sources : Enquêtes triennales en milieu scolaire organisées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la Santé et de la Protection sociale, la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la Performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; et l'INVS.

[1] Surpoids et obésité des élèves scolarisés en classe de troisième en ZEP et hors ZEP en 2000-2001 (%) (France métropolitaine + DOM)

	ZEP	Hors ZEP	Ensemble
Surpoids (obésité incluse)	17,8	15,4	15,7
Surpoids seul	12,2	12,4	12,4
Obésité	5,6	3,0	3,3

Sources : enquête triennale sur la santé, DREES, DESCO, INVS.

[2] Surpoids et obésité des élèves scolarisés en classe de troisième selon le sexe en 2000-2001 (%) (France métropolitaine + DOM)

	Garçons	Filles	Ensemble
Maigreur	1,1	1,1	1,1
Poids normal	82,6	83,5	83,1
Surpoids (obésité incluse)	16,3	15,3	15,7
Surpoids seul	12,8	12,1	12,4
Obésité	3,5	3,1	3,3

Sources : enquête triennale sur la santé, DREES, DESCO, INVS.

[3] Évolution du statut pondéral entre la grande section de maternelle et la classe de troisième (France métropolitaine + DOM)

Situation en grande section de maternelle	Situation en classe de troisième			
	Surpoids (hors obésité)	Obésité	Poids normal	Ensemble
Poids normal	11	1	88	100
Surpoids seul	38	13	49	100
Obésité	30	48	22	100

Lecture - Pour 100 enfants en situation de surpoids en grande section de maternelle, 38 le sont encore en classe de troisième, 13 sont obèses et 49 ont un poids normal.

5 Les apprentis



5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis : évolution	154
5.2	Les apprentis par région et académie	156
5.3	Poids des formations par apprentissage sur l'ensemble du second cycle professionnel	158
5.4	Les origines scolaires des apprentis du second degré	160
5.5	Les apprentis par spécialité de formations et par sexe	162
5.6	L'apprentissage dans le supérieur	164
5.7	Les apprentis en 2005-2006	166

5 Les apprentis

Présentation

Après une légère diminution en 2003-2004, le nombre d'apprentis remonte pour atteindre 369 000 en 2004-2005. Toutefois, les évolutions par niveau de formation sont beaucoup plus différenciées.

Cette année, seul le niveau V (CAP, BEP) perd quelques apprentis au profit des formations niveau baccalauréat et post-bac [1].

Les formations de niveau V restent cependant celles qui attirent le plus grand nombre d'apprentis : près des deux tiers y sont scolarisés (225 000 apprentis).

Les niveaux de formation supérieurs ou équivalents au baccalauréat continuent d'accueillir de plus en plus de jeunes malgré un ralentissement de la croissance.

Ainsi les formations de niveau IV, principalement le baccalauréat professionnel et le brevet professionnel, augmentent leurs effectifs.

Sur l'ensemble du niveau III, le BTS reste la formation la plus choisie et concerne 79,5 % des apprentis de ce niveau.

Les formations du supérieur autres que le BTS accueillent encore peu d'apprentis, mais leurs effectifs ont été multipliés par 4 en dix ans. Au niveau II, l'augmentation est principalement le fait de la licence avec l'ouverture en 2000 des licences professionnelles. Au niveau I, les préparations au diplôme d'ingénieur, suivies par le DESS, restent les plus attractives.

Les filles sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage, dont elles ne représentent que 30 % des effectifs. Toutefois, leur part varie en fonction du niveau de diplôme préparé, elles représentent 25 % des effectifs de niveau V (stable par rapport à l'an passé) mais 38 % au niveau IV (stable par rapport à l'an passé), et 41 % des apprentis préparant un diplôme de niveau III (moins un point) ; au niveau II, leur proportion atteint les 50 %, et au niveau I elles ne sont plus que 24 % [2].

Les centres de formation d'apprentis (CFA) sont gérés par des organismes privés (50,5 %), des chambres de métiers ou de commerce et d'industrie (31,7 %), des établissements publics d'enseignement (lycées, universités, sections d'apprentissage) (12,9 %), ... [3].

Les taux de scolarisation en apprentissage ont augmenté à tous les âges entre 1997 et 2004 [4].

Définitions

■ **Apprentis.** Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

■ **CPA.** Classe préparatoire à l'apprentissage.

■ **CLIPA.** Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **Centres de formation d'apprentis (CFA).** Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en générale exercée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les Régions et des organismes pour une durée de cinq ans renouvelable. Ainsi, les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits "à convention nationale", sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

■ **Taux de scolarisation en apprentissage.** Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

■ **Niveau V.** Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel.

■ **Niveau IV.** Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.

■ **Niveau III.** Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

■ **Niveaux II et I.** Préparation d'un diplôme de 2^e ou 3^e cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 6992.

Sources : Enquête n° 51 sur les centres de formation d'apprentis.

Les effectifs des centres de formation d'apprentis : évolution 5.1

[1] Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis (France métropolitaine + DOM)

	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005
CAP et autres diplômes niveau V	189 591	191 303	192 063	191 226	187 942	185 843	180 389	176 087	173 263	174 540
BEP	36 129	42 634	47 100	51 282	53 170	52 974	51 244	50 395	47 490	46 467
Mentions complémentaires	6 432	7 302	7 429	7 576	7 284	6 516	6 345	6 241	5 242	4 267
BP et autres diplômes niveau IV	25 678	29 023	32 463	34 386	35 326	35 951	36 979	39 198	40 802	43 511
Bac professionnel	15 632	19 358	24 014	28 002	30 831	33 404	34 317	35 047	35 900	37 112
BTS	12 539	16 770	20 580	23 415	25 497	27 800	28 982	29 639	30 245	31 435
Autres diplômes d'enseignement supérieur	7 511	9 539	14 041	17 745	20 187	23 386	24 672	26 869	29 024	31 656
France métropolitaine + DOM	293 512	315 929	337 690	353 632	360 237	365 874	362 928	363 476	361 966	368 988
CPA, CLIPA	10 409	10 823	9 887	9 174	9 640	10 184	10 330	10 052	9 254	9 771

[2] Répartition des apprentis par niveau de formation et par année en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	Première année	Deuxième année	Troisième année	Cursus 1 an	Total	% de filles
Niveau V	110 587	92 937	5 358	16 392	225 274	25%
Niveau IV	41 294	36 195	470	2 664	80 623	38%
Niveau III	19 212	17 702	418	2 228	39 560	41%
Niveau II	8 799	4 154	1 171	-	14 124	50%
Niveau I	4 553	2 766	2 088	-	9 407	24%
Total	184 445	153 754	9 505	21 284	368 988	30%

[3] Répartition des apprentis par niveau et selon l'organisme gestionnaire en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total
Association mixte consulaire	3 048	490	89	-	-	3 627
Chambre d'agriculture	313	302	216	-	-	831
Chambre de commerce et d'industrie	18 531	9 484	8 464	3 186	781	40 446
Chambre des métiers	60 538	14 198	1 653	67	88	76 544
CFA résultant d'une convention nationale	2 940	1 004	337	163	-	4 444
Association, organisation professionnelle, entreprise, groupement	105 524	40 951	22 145	9 584	8 026	186 230
Collectivités locales et territoriales	7 218	1 797	98	-	-	9 113
Établissement public local d'enseignement et formation professionnelle agricole	13 018	6 372	3 722	34	37	23 183
Établissement de formation ou recherche	-	-	510	587	403	1 500
Établissement public local d'enseignement	12 735	5 069	1 649	273	-	19 726
Établissement scolaire privé sous contrat	964	314	247	-	-	1 525
Section d'apprentissage	445	642	430	230	72	1 819
Total	225 274	80 623	39 560	14 124	9 407	368 988

[4] Évolution des taux de scolarisation par âge des apprentis (%) (France métropolitaine + DOM)

Âges	Effectif apprentis 2004	Taux de scolarisation en apprentissage	
		en 1997	en 2004
16 ans	70 248	7,8	8,7
17 ans	77 360	9,1	9,5
18 ans	64 930	7,4	7,9
19 ans	49 952	5,4	6,2
20 ans	35 857	4,1	4,5
21 ans	25 596	3,0	3,3
22 ans	18 920	2,1	2,3
23 ans	12 459	1,4	1,5
24 ans	7 576	0,9	0,9
25 ans	6 090	0,7	0,8

5 Les apprentis

Présentation

La répartition géographique de l'apprentissage, qui est liée à l'environnement économique local (notamment à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes), fait apparaître de grandes disparités régionales.

Tous niveaux de formation confondus, l'apprentissage est fortement développé dans les régions du Sud, au Sud-Ouest et en Île-de-France, mais Nantes reste l'académie où il y a le plus d'apprentis. Cette année, les académies d'Île-de-France, de Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Languedoc-Roussillon et, pour les DOM, de la Martinique, augmentent fortement leur nombre d'apprentis. À l'inverse, dans les académies de Nancy-Metz et de Poitiers, les effectifs diminuent.

L'Île-de-France concentre 16,8 % de l'ensemble des apprentis de France.

Le niveau V de formation perd cette année encore des apprentis, tandis que les formations de niveaux équivalent ou supérieur au baccalauréat accueillent de plus en plus de jeunes.

Définitions

■ **Niveau V.** Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel.

■ **Niveau IV.** Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.

■ **Niveau III.** Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

■ **Niveaux II et I.** Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6992.
- Note d'Information, 01.17.

Sources : Enquête n° 51 sur les centres de formation d'apprentis.

[1] Effectifs des centres de formation d'apprentis par région, académie et niveau de formation en 2004-2005 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

Régions	Académies	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total	Rappel 2003-2004
Alsace	Strasbourg	8 751	2 570	1 190	202	116	12 829	12 598
Aquitaine	Bordeaux	11 135	2 936	1 214	240	277	15 802	15 738
Auvergne	Clermont-Ferrand	5 431	1 611	290	280	-	7 612	7 504
Basse-Normandie	Caen	6 992	1 980	617	140	93	9 822	9 796
Bourgogne	Dijon	7 914	2 388	825	122	160	11 409	11 191
Bretagne	Rennes	10 439	3 750	1 429	374	341	16 333	16 109
Centre	Orléans-Tours	10 873	3 380	1 594	378	83	16 308	16 365
Champagne-Ardenne	Reims	5 372	1 540	462	302	132	7 808	7 684
Corse	Corse	1 069	161	14	-	-	1 244	1 224
Franche-Comté	Besançon	4 827	2 186	1 374	117	70	8 574	8 572
Haute-Normandie	Rouen	8 406	2 968	1 457	415	412	13 658	13 634
Île-de-France	Créteil	10 518	2 939	2 056	1 516	983	18 012	17 595
	Paris	8 138	3 760	4 019	2 744	966	19 627	18 798
	Versailles	10 956	5 037	3 850	2 929	1 755	24 527	23 605
	Total Île-de-France	29 612	11 736	9 925	7 189	3 704	62 166	59 998
Languedoc-Roussillon	Montpellier	8 602	2 242	772	379	208	12 203	11 793
Limousin	Limoges	2 207	899	141	67	49	3 363	3 193
Lorraine	Nancy-Metz	8 938	3 648	1 350	246	77	14 259	14 534
Midi-Pyrénées	Toulouse	9 702	3 162	1 460	402	439	15 165	14 633
Nord-Pas-de-Calais	Lille	9 737	4 203	1 583	293	671	16 487	16 347
Pays de la Loire	Nantes	16 555	7 671	3 449	271	403	28 349	28 205
Picardie	Amiens	7 093	2 372	1 315	287	198	11 265	11 064
Poitou-Charentes	Poitiers	8 173	2 801	953	62	238	12 227	12 323
Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)	Aix-Marseille	12 094	4 426	2 327	766	720	20 333	19 607
	Nice	8 153	2 026	569	21	37	10 806	10 378
	Total PACA	20 247	6 452	2 896	787	757	31 139	29 985
Rhône-Alpes (1)		18 075	8 456	4 632	1 529	979	33 671	33 073
Total France métropolitaine		220 150	79 112	38 942	14 082	9 407	361 693	355 563
Guadeloupe	Guadeloupe	853	186	191	-	-	1 230	1 247
Guyane	Guyane	201	5	-	-	-	206	186
Martinique	Martinique	1 341	355	223	31	-	1 950	1 292
La Réunion	La Réunion	2 729	965	204	11	-	3 909	3 678
Total DOM		5 124	1 511	618	42	-	7 295	6 403
Total France métr. + DOM		225 274	80 623	39 560	14 124	9 407	368 988	361 966

(1) La répartition des apprentis entre les académies de Grenoble et de Lyon n'est pas possible cette année en raison d'un problème de remontée de données.

Présentation

Le poids de l'apprentissage par rapport aux formations scolaires du second degré (niveaux V et IV) est très variable selon les académies et les niveaux de formation.

L'apprentissage représente aujourd'hui 27,6 % de l'ensemble des formations du second degré, mais son poids varie pour le niveau V de 15,1 % dans l'académie de Lille à 37,4 % dans l'académie de Paris et pour le niveau IV de 18,1 % dans l'académie de Créteil à 43,9 % dans l'académie de Paris.

Ainsi, au niveau V, quinze académies se situent au-dessus de la moyenne nationale qui est de 27,3 %. Au niveau IV, douze académies se situent au-dessus de la moyenne nationale qui est de 28,6 %.

La diversité observée d'une académie à l'autre pour un niveau de formation donné, traduit des politiques régionales très diverses en matière de développement de l'apprentissage.

Définitions

■ Champ :

- second cycle professionnel Éducation nationale : les élèves dans des établissements du second degré publics et privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche préparant un CAP en 1, 2 ou 3 ans, un BEP en 1 ou 2 ans, une mention complémentaire pour le niveau V. Pour le niveau IV, les élèves préparant un baccalauréat professionnel ou un brevet des métiers d'arts (BMA) en 1, 2 ou 3 ans ;
- second cycle professionnel agricole : les élèves dans des établissements du second degré publics et privés sous tutelle du ministère l'Agriculture et de la Pêche préparant un CAP (CAPA) en 1, 2 ou 3 ans, un BEP (BEPA) en 1 ou 2 ans, une mention complémentaire pour le niveau V. Pour le niveau IV, les élèves préparant un baccalauréat professionnel ou un brevet des métiers d'arts en 1, 2 ou 3 ans ;
- apprentis : les apprentis pris en compte dans cette page sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau V (CAP, BEP, MC ou autres diplômes de niveau V) ou de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet de maîtrise ou autres de diplômes de niveau IV) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier associant formation en entreprise et des enseignements dispensés en centre de formation d'apprentis.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 6992 pour l'apprentissage.

Sources : Enquête n° 51 sur les centres de formation d'apprentis.

[1] Poids de l'apprentissage sur l'ensemble du second cycle professionnel par région et académie en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

Régions	Académies	Établissements sous tutelle de :				Apprentis		Poids de l'apprentissage (apprentis/2 nd cycle prof.) (%)	
		MENESR (1)		MAP (2)		Niveau V	Niveau IV	Niveau V	Niveau IV
		Niveau V (3)	Niveau IV (4)	Niveau V (3)	Niveau IV (4)				
Alsace	Strasbourg	14 614	4 948	450	189	8 751	2 570	36,7	33,3
Aquitaine	Bordeaux	24 359	8 527	3 628	1 023	11 135	2 936	28,5	23,5
Auvergne	Clermont-Ferrand	9 474	3 990	1 760	753	5 431	1 611	32,6	25,4
Basse-Normandie	Caen	12 678	4 577	2 963	882	6 992	1 980	30,9	26,6
Bourgogne	Dijon	12 284	4 470	2 428	634	7 914	2 388	35,0	31,9
Bretagne	Rennes	21 641	8 751	6 999	1 844	10 439	3 750	26,7	26,1
Centre	Orléans-Tours	18 736	6 476	3 102	727	10 873	3 380	33,2	31,9
Champagne-Ardenne	Reims	13 810	4 887	1 588	583	5 372	1 540	25,9	22,0
Corse	Corse	1 947	545	121	37	1 069	161	34,1	21,7
Franche-Comté	Besançon	10 469	3 677	2 096	424	4 827	2 186	27,8	34,8
Guadeloupe	Guadeloupe	6 325	2 360	389	99	853	186	11,3	7,0
Guyane	Guyane	2 886	693	138	47	201	5	6,2	0,7
Haute-Normandie	Rouen	17 926	5 861	1 178	375	8 406	2 968	30,6	32,2
Île-de-France	Créteil	35 366	13 082	414	186	10 518	2 939	22,7	18,1
	Paris	13 540	4 758	100	44	8 138	3 760	37,4	43,9
	Versailles	38 455	14 188	720	150	10 956	5 037	21,9	26,0
Languedoc-Roussillon	Montpellier	19 686	6 170	2 934	626	8 602	2 242	27,6	24,8
La Réunion	La Réunion	12 661	3 105	629	154	2 729	965	17,0	22,8
Limousin	Limoges	5 557	1 912	1 014	301	2 207	899	25,1	28,9
Lorraine	Nancy-Metz	23 782	8 180	1 352	457	8 938	3 648	26,2	29,7
Martinique	Martinique	6 522	2 024	369	54	1 341	355	16,3	14,6
Midi-Pyrénées	Toulouse	19 993	7 233	3 400	1 096	9 702	3 162	29,3	27,5
Nord-Pas-de-Calais	Lille	51 832	16 309	2 779	1 003	9 737	4 203	15,1	19,5
Pays de la Loire	Nantes	25 041	9 226	6 925	1 579	16 555	7 671	34,1	41,5
Picardie	Amiens	19 891	5 922	2 256	456	7 093	2 372	24,3	27,1
Poitou-Charentes	Poitiers	12 344	4 023	3 197	864	8 173	2 801	34,5	36,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	24 272	7 982	1 996	457	12 094	4 426	31,5	34,4
	Nice	13 466	4 788	691	142	8 153	2 026	36,5	29,1
Rhône-Alpes (5)	Grenoble, Lyon	47 127	15 951	7 636	1 819	18 075	8 456	24,8	37,5
Total		536 684	184 615	63 252	17 005	225 274	80 623	27,3	28,6

(1) MENESR : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

(2) MAP : ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

(3) Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), brevet d'études professionnelles (BEP), mentions complémentaires (MC).

(4) Baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art (BMA).

(5) La répartition des apprentis entre les académies de Grenoble et de Lyon n'est pas possible cette année en raison d'un problème de remontée des données.

5 Les apprentis

Présentation

En 2004-2005, 74 % des apprentis inscrits en première année d'apprentissage de niveau IV ou V arrivent du système scolaire. Cette proportion continue à baisser (74,3 % en 2003-2004).

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau V (CAP, BEP, MC, ...) 49 % arrivent en apprentissage après une classe de troisième. Cette année, le nombre d'apprentis entrant sans avoir atteint la classe de troisième est en baisse de 0,5 point.

En ce qui concerne les apprentis inscrits en formation de niveau IV, la plupart sont issus d'une seconde année de CAP en 2 ans ou de terminale BEP.

21% des apprentis préparant un diplôme de niveaux V et IV étaient l'année précédente déjà en apprentissage (contre 20,7 % en 2003-2004). Cette proportion est beaucoup plus élevée cette année pour les apprentis en première année de formations de niveau IV, dont 51,1 % étaient en apprentissage l'année précédente. Ceci montre que l'apprentissage est une filière professionnelle à part entière associant formation et emploi, aux côtés des filières sous statut scolaire.

Définitions

- **BEP.** Brevet d'études professionnelles.
- **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.
- **CFA.** Centre de formations d'apprentis.
- **CPA.** Classe préparatoire à l'apprentissage. Les classes préparatoires à l'apprentissage peuvent être implantées dans un collège ou un lycée professionnel, ou être annexées à un CFA.
- **CLIPA.** Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance. Ces classes peuvent être implantées dans un collège ou un lycée professionnel, ou être annexées à un CFA.
- **MC.** Mention complémentaire.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6992 pour l'apprentissage.
- Note d'Information, 01.17.

Sources : Enquête n° 51 sur les centres de formation d'apprentis.

[1] Situation des apprentis de première année en 2004-2005 (cursus 2 et 3 ans) (France métropolitaine + DOM)

Situation en 2003-2004	Année 2004-2005					
	Niveau V		Niveau IV		Total niveaux V et IV	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Scolaires, étudiants						
Cinquième, quatrième, enseignement adapté	12 362	11,3	3	0,0	12 365	8,2
Troisième	53 690	49,1	41	0,1	53 731	35,7
CPA/CLIPA	6 859	6,3	1	0,0	6 860	4,6
Second cycle professionnel	12 237	11,2	12 898	31,4	25 135	16,7
Second cycle général et technologique	7 499	6,9	3 797	9,2	11 296	7,5
Autres scolaires	281	0,3	84	0,2	365	0,2
Supérieur	673	0,6	968	2,4	1 641	1,1
Total origines scolaires, universitaires	93 601	85,5	17 792	43,3	111 393	74,0
Apprentis						
Niveau V	10 521	9,6	20 110	49,0	30 631	20,4
Niveau IV	190	0,2	805	2,0	995	0,7
Niveau III	34	0,0	57	0,1	91	0,1
Supérieur	10	0,0	9	0,0	19	0,0
Total origines apprentissage	10 755	9,8	20 981	51,1	31 736	21,1
Ni scolaire, ni apprentis	3 314	3,0	1 541	3,8	4 855	3,2
Origine inconnue	1 765	1,6	748	1,8	2 513	1,7
Ensemble	109 435	100,00	41 062	100,00	150 497	100,00

Lecture - 49 % des apprentis de niveau IV de première année étaient l'année précédente en apprentissage de niveau V.

5 Les apprentis

Présentation

En 2004-2005, l'apprentissage en France métropolitaine et dans les DOM, tous niveaux de formation confondus, reste orienté vers des domaines technico-professionnels de la production. Cela est principalement dû aux effectifs importants d'apprentis en niveau V qui préparent, pour plus des deux tiers d'entre eux (70,5 %), leur diplôme dans ces domaines. Les effectifs les plus importants se concentrent dans les industries mécaniques, de transformation, le génie civil et la construction. Les domaines technico-professionnels de la production sont à dominance fortement masculine puisque plus de 94 % de ces apprentis sont des garçons.

Les filles sont majoritaires, en revanche, dans les préparations relevant du domaine des échanges et gestion et du domaine des services aux personnes.

Les formations de niveau IV relevant des domaines technico-professionnels de la production concentrent elles aussi un grand nombre d'apprentis (55,1 %) et l'écart avec les formations des domaines technico-professionnels des services est moins important.

Les formations relevant du domaine des échanges et gestion regroupent 41 % des apprentis préparant un diplôme de niveau III (BTS), plus particulièrement dans les spécialités du commerce et de la vente, comptabilité, gestion.

Les apprentis suivant une formation de niveau II relèvent en grande partie des domaines technico-professionnels des services. À l'inverse, ceux préparant une formation de niveau I, pour la plupart d'entre eux un diplôme d'ingénieur, relèvent principalement des domaines technico-professionnels de la production.

Ces spécificités en termes de spécialités expliquent en partie les parts des filles, plus nombreuses dans les spécialités relevant des domaines des services. Aussi, la part des filles est élevée au niveau II et faible au niveau I.

Définitions

■ **Spécialités de formations.** La nomenclature utilisée est celle des spécialités de formations, établie par le Conseil national de l'Information statistique (CNIS) en décembre 1993. Le niveau de classement retenu est le niveau 7, dit des "domaines de spécialités".

■ **Niveau V.** Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel.

■ **Niveau IV.** Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.

■ **Niveau III.** Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

■ **Niveaux II et I.** Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou équivalent.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 6992 pour l'apprentissage.

Sources : Enquête n° 51 sur les centres de formation d'apprentis.

[1] Effectifs des apprentis par domaine de spécialités et par niveau de formation en 2004-2005
 (France métropolitaine + DOM)

Domaines de spécialité	Niveau V			Niveau IV			Niveau III		
	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	-	-	-	-	-	-	242	55,0	0,6
12 - Sciences humaines et droit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 - Lettres et arts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Domaines disciplinaires	-	-	-	-	-	-	242	55,0	0,6
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	31	6,5	0,0	823	5,2	1,0	4 135	3,3	10,5
21 - Agriculture, pêche, forêt	15 195	15,3	6,7	7 367	14,7	9,1	4 311	21,4	10,9
22 - Transformations	46 998	11,7	20,9	7 790	12,0	9,7	2 156	31,9	5,4
23 - Génie civil, constructions, bois	51 227	1,5	22,7	8 848	3,5	11,0	944	7,5	2,4
24 - Matériaux souples	921	60,2	0,4	233	80,3	0,3	94	48,9	0,2
25 - Mécanique, électricité, électronique	44 468	0,9	19,7	19 397	1,4	24,1	4 464	4,0	11,3
Domaines technico-professionnels de la production	158 840	6,0	70,5	44 458	6,3	55,1	16 104	12,7	40,7
30 - Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31 - Échanges et gestion	27 310	68,4	12,1	10 421	63,6	12,9	16 292	59,8	41,2
32 - Communication et information	2 159	40,1	1,0	2 083	67,4	2,6	3 710	59,3	9,4
33 - Services aux personnes	36 375	72,8	16,1	23 398	83,0	29,0	2 757	71,4	7,0
34 - Services à la collectivité	590	33,9	0,3	263	24,0	0,3	455	32,3	1,2
Domaines technico-professionnels des services	66 434	69,6	29,5	36 165	76,1	44,9	23 214	60,6	58,7
Total	225 274	24,8	100,0	80 623	37,6	100,0	39 560	41,0	100,0

Domaines de spécialité	Niveau II			Niveau I			Ensemble		
	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	51	23,5	0,4	214	37,4	2,3	507	44,4	0,1
12 - Sciences humaines et droit	37	73,0	0,3	238	70,2	2,5	275	70,5	0,1
13 - Lettres et arts	-	-	0,0	7	100,0	0,1	7	100,0	0,0
Domaines disciplinaires	88	44,3	0,6	459	55,3	4,9	789	54,0	0,2
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	1 160	19,5	8,2	2 078	13,8	22,1	8 227	8,4	2,2
21 - Agriculture, pêche, forêt	71	23,9	0,5	293	34,1	3,1	27 237	16,3	7,4
22 - Transformations	588	58,3	4,2	525	47,4	5,6	58 057	13,3	15,7
23 - Génie civil, constructions, bois	157	21,7	1,1	390	10,5	4,1	61 566	2,0	16,7
24 - Matériaux souples	27	88,9	0,2	71	32,4	0,8	1 346	62,0	0,4
25 - Mécanique, électricité, électronique	267	8,2	1,9	3 111	8,9	33,1	71 707	1,6	19,4
Domaines technico-professionnels de la production	2 270	29,3	16,1	6 468	15,1	68,8	228 140	7,0	61,8
30 - Spécialités plurivalentes des services	10	50,0	0,1	-	-	-	10	50,0	0,0
31 - Échanges et gestion	10 002	58,1	70,8	1 082	57,8	11,5	65 107	63,7	17,6
32 - Communication et information	1 438	23,5	10,2	1 175	21,8	12,5	10 565	47,9	2,9
33 - Services aux personnes	134	66,4	0,9	121	59,5	1,3	62 785	76,5	17,0
34 - Services à la collectivité	182	36,3	1,3	102	60,8	1,1	1 592	33,8	0,4
Domaines technico-professionnels des services	11 766	53,7	83,3	2 480	40,9	26,4	140 059	67,9	38,0
Total	14 124	49,7	100,0	9 407	23,9	100,0	368 988	30,2	100,0

5 Les apprentis

Présentation

Poursuivant la tendance observée depuis 1993, l'apprentissage continue de se développer dans l'enseignement supérieur mais à un rythme plus ralenti. En 2004-2005, 63 000 jeunes ont préparé un diplôme d'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage, contre 59 300 l'année précédente, soit une hausse de 6,5 %. Le BTS occupe toujours une place prépondérante, puisqu'il regroupe 49,8 % des apprentis du supérieur. Le DUT a perdu des effectifs ; quant à la licence, les effectifs sont toujours en augmentation.

6 600 apprentis préparent un diplôme d'ingénieur (contre 6 200 l'an passé), surtout dans les spécialités de la mécanique, technologie et de l'électricité, électronique, ce qui explique en partie le faible taux de féminisation de ces formations (12,7 % de filles).

Les autres se répartissent entre des diplômes très variés (de la licence au DESS), essentiellement dans le secteur du commerce, vente, comptabilité, gestion [1].

57,2 % des jeunes inscrits en BTS ou en DUT par apprentissage sont issus d'une terminale de lycée. Ils sont beaucoup moins nombreux (17 %) à intégrer une formation de niveau III par apprentissage après un parcours dans un autre cursus du supérieur. Cette année, la part de jeunes inscrits en BTS ou DUT et qui étaient déjà apprentis l'an passé a augmenté de 0,8 point (16,3 %) [2].

39,7 % des jeunes préparant un diplôme d'ingénieur par apprentissage poursuivaient des études en IUT l'année précédente (augmentation de près de 3,6 points par rapport à l'an passé) et 22,9 % un BTS. Le pourcentage d'apprentis en première année de formation d'ingénieur, déjà en apprentissage l'année passée, régresse encore et atteint 12,6 % (ils étaient près de 20 % en 2003-2004) [3].

À l'inverse, la proportion d'apprentis en première année de formation de niveaux II et I (hors ingénieurs) déjà sous ce statut en 2003-2004, est en augmentation (21,9 %) [4].

Définitions

■ Structures juridiques des CFA du supérieur.

Pour la plupart des formations autres que le BTS, des CFA ont été créés, avec différents types de structures :

- soit l'université est seul organisme gestionnaire ;
- soit l'organisme gestionnaire est une association-loi 1901 où coopèrent des établissements d'enseignement supérieur et des organismes professionnels ou des entreprises ;
- soit une branche professionnelle, une entreprise ou une chambre consulaire passe une convention avec une université à laquelle elle sous-traite tout ou partie de la formation assurée dans le CFA qu'elle gère.

■ BTS. Brevet de techniciens supérieurs.

■ DUT. Diplôme universitaire de technologie.

→ Pour en savoir plus

Publications

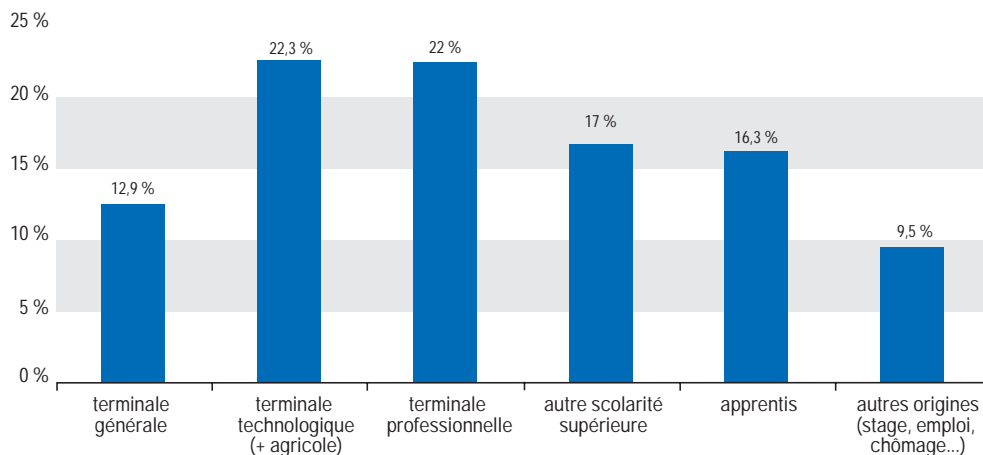
– Tableaux statistiques, n° 6992 pour l'apprentissage.

Sources : Enquête n° 51 sur les centres de formation d'apprentis.

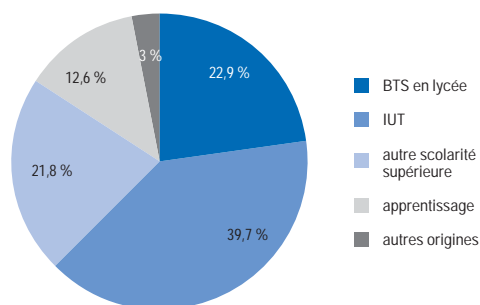
[1] Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005
BTS / BTSA	12 539	16 770	20 580	23 415	25 497	27 800	28 982	29 639	30 245	31 435
DUT	2 067	1 917	2 889	3 357	3 702	4 285	4 490	4 397	4 325	4 188
Autres diplômes et titres homologués de niveau III	667	1 265	2 134	2 809	3 308	3 468	3 762	3 715	3 647	3 937
Total niveau III	15 273	19 952	25 603	29 581	32 507	35 553	37 234	37 751	38 217	39 560
Licence	56	41	184	312	411	692	1 298	2 203	3 004	3 945
Maîtrise	577	590	1 033	1 334	1 572	1 837	2 031	2 034	2 068	697
Niveau II, non compris licence et maîtrise	2 196	3 285	4 551	5 497	5 797	6 919	6 239	7 006	7 602	9 482
Total niveau II	2 829	3 916	5 768	7 143	7 780	9 448	9 568	11 243	12 674	14 124
Diplômes ingénieurs	1 734	2 044	2 777	3 539	4 171	4 644	5 086	5 514	6 218	6 631
DESS	193	275	438	603	941	1 162	1 461	1 614	1 772	1 464
Niveau I, non compris DESS et ingénieurs	21	122	35	294	285	379	305	386	388	1 312
Total niveau I	1 948	2 441	3 250	4 436	5 397	6 185	6 852	7 514	8 378	9 407
Total dans l'enseignement supérieur	20 050	26 309	34 621	41 160	45 684	51 186	53 654	56 508	59 269	63 091

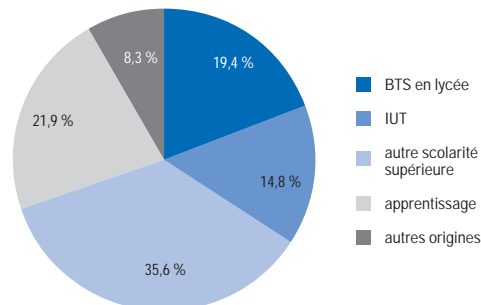
[2] Origine des apprentis de première année du niveau III en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)



[3] Origine des apprentis ingénieurs en première année en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)



[4] Origine des apprentis de niveaux II et I (hors ingénieurs) en première année en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)



5 Les apprentis

Présentation

Les CFA sous contrôle pédagogique du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Selon les résultats provisoires issus d'enquêtes rapides, au cours de l'année scolaire 2005-2006, 377 200 jeunes seraient en formation dans les centres de formation d'apprentis de la métropole et des DOM (apprentis, CPA, CLIPA et jeunes sous contrat de qualification) et 3 000 en section d'apprentissage [1].

En comparant ces résultats à ceux des enquêtes rapides de l'année précédente, les effectifs des formations de niveau V augmentent. Mais la part, dans l'ensemble des apprentis, de ceux préparant un diplôme de ce niveau, continue de se réduire : 60 % des effectifs contre 61,7 % en 2004. La baisse relevée l'an passé pour les préparations aux BEP semble se confirmer mais de façon moins marquée [2].

Cette baisse des effectifs en niveau V est en partie compensée par le développement de l'apprentissage aux niveaux supérieurs ou équivalents au baccalauréat. Le nombre d'apprentis préparant un diplôme de niveau IV augmente de 6,6 %. Les effectifs d'apprentis préparant un baccalauréat professionnel augmentent de 8,2 % et les formations aux brevets professionnels de 5,3%. Pour le niveau III, le nombre d'apprentis augmente de 16,1 % par rapport à l'année précédente, avec une augmentation de 21 % des effectifs préparant un DUT. Les niveaux II et I gagnent 7,9 %. Cette augmentation est due au développement des préparations au diplôme d'ingénieur, à la licence professionnelle et aux masters professionnels.

Selon les régions, le développement de l'apprentissage est inégal. Cette année, vingt-huit académies voient leurs effectifs d'apprentis augmenter.

Les CFA sous contrôle pédagogique du ministère de l'Agriculture et de la Pêche accueillent eux aussi un nombre accru d'apprentis (31 000, soit 4,3 % de plus que l'an passé).

Définitions

- **Les apprentis** sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre homologué) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.
- **Champ de l'enquête.** Ensemble des apprentis, y compris les CFA "agriculture".
- **CFA.** Centre de formation d'apprentis.
- **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.
- **BEP.** Brevet d'études professionnelles.
- **BPA.** Brevet professionnel agricole.
- **CAPA.** Certificat d'aptitude professionnelle agricole.
- **BEPA.** Brevet d'études professionnelles agricoles.
- **MC.** Mentions complémentaires.
- **BTS.** Brevet de technicien supérieur.
- **B TSA.** Brevet de technicien supérieur agricole.
- **DUT.** Diplôme universitaire de technologie.
- **TH.** Titres homologués.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 98.08, 98.43, 01.17.

Sources : CFA "éducation" : enquête n° 10 (Enquête rapide sur les effectifs en CFA de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance [DEPP] du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - résultats provisoires au 31 décembre 2005. CFA "agriculture" : prévisions réalisées en septembre 2005.

[1] Effectifs des apprentis par région et académie en 2005-2006 (résultats provisoires)

Résultats de l'enquête rapide au 31 décembre 2005

Régions	Académies	Sous contrôle pédagogique de l'Éducation nationale				Apprentis dans les CFA agricoles	Total
		Apprentis en CFA	CPA/CLIPA en CFA	Contrats de professionnalisation en CFA	Sections d'apprentissage		
Alsace	Strasbourg	12 682	-	461	-	762	13 905
Aquitaine	Bordeaux	14 835	244	1 167	254	1 927	18 427
Auvergne	Clermont-Ferrand	6 944	48	93	144	981	8 210
Basse-Normandie	Caen	8 935	103	229	63	1 270	10 600
Bourgogne	Dijon	9 945	280	229	-	1 400	11 854
Bretagne	Rennes	15 522	185	867	253	1 639	18 466
Centre	Orléans-Tours	15 692	394	173	605	1 850	18 714
Champagne-Ardenne	Reims	7 360	170	105	-	691	8 326
Corse	Corse	1 327	-	18	-	48	1 393
Franche-Comté	Besançon	7 654	225	53	147	1 249	9 328
Haute-Normandie	Rouen	12 719	401	-	-	1 422	14 542
Île-de-France	Paris	20 304	625	1 871	-	-	22 800
	Créteil	19 136	741	478	-	-	20 355
	Versailles	25 463	1 062	-	-	-	26 525
	Total Île-de-France	64 903	2 428	2 349	-	1 650	71 330
Languedoc-Roussillon	Montpellier	11 855	65	256	335	897	13 408
Limousin	Limoges	3 003	104	-	-	494	3 601
Lorraine	Nancy-Metz	14 200	282	768	64	1 087	16 401
Midi-Pyrénées	Toulouse	13 956	665	652	551	1 250	17 074
Nord-Pas-de-Calais	Lille	15 141	-	-	-	1 915	17 056
Pays de la Loire	Nantes	29 074	458	62	-	2 327	31 921
Picardie	Amiens	10 274	604	-	20	1 413	12 311
Poitou-Charentes	Poitiers	11 332	236	148	372	1 130	13 218
Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA)	Aix-Marseille	20 173	569	346	192	-	21 280
	Nice	10 100	625	102	12	-	10 839
	Total PACA	30 273	1 194	448	204	2 199	34 318
Rhône-Alpes	Grenoble	15 755	373	642	-	-	16 770
	Lyon	18 051	230	869	-	-	19 150
	Total Rhône Alpes	33 806	603	1 511	-	2 796	38 716
France métropolitaine		351 432	8 689	9 589	3 012	30 397	403 119
Guadeloupe	Guadeloupe	1 212	-	72	-	84	1 368
Guyane	Guyane	171	-	3	-	-	174
Martinique	Martinique	1 998	188	19	-	135	2 340
La Réunion	La Réunion	3 819	-	18	-	378	4 215
Nouvelle Calédonie	Nouvelle Calédonie	-	-	-	-	24	24
DOM et Nouvelle-Calédonie		7 200	188	112	-	621	8 121
France entière		358 632	8 877	9 701	3 012	31 018	411 240

[2] Effectifs d'apprentis en CFA sous tutelle de l'Éducation nationale par niveau et diplôme en 2005-2006 (résultats provisoires) (France métropolitaine + DOM)

	2004-2005	2005-2006	Évolution (%)
CAP + titres homologués	164 706	167 950	2,0
BEP	41 889	42 089	0,5
Mentions complémentaires	4 434	5 197	17,2
Niveau V	211 029	215 236	2,0
BP + titres homologués	40 670	42 810	5,3
Baccalauréat professionnel	32 670	35 359	8,2
Niveau IV	73 340	78 169	6,6
BTS	27 553	31 580	14,6
DUT + titres homologués	7 747	9 404	21,4
Niveau III	35 300	40 984	16,1
Ingénieurs	6 813	7 575	11,2
Autres	15 651	16 668	6,5
Niveaux II et I	22 464	24 243	7,9
Total	342 133	358 632	4,8

Sources : enquêtes rapides 2004-2005 et 2005-2006.

6 Les étudiants

6.1	Les effectifs du supérieur : évolution	170
6.2	Les effectifs du supérieur par académie	172
6.3	Les effectifs dans les formations scientifiques	174
6.4	Les étudiants des universités en 2005-2006	176
6.5	La population universitaire par établissement et académie	178
6.6	Les universités : disciplines, cursus, âge et sexe	180
6.7	Les IUT par spécialité : diplômes, évolution	182
6.8	Les étudiants des filières d'ingénieurs	184
6.9	Les écoles de commerce, gestion et vente	186
6.10	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	188
6.11	Les sections de techniciens supérieurs (STS)	190
6.12	Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)	192
6.13	L'origine socioprofessionnelle des étudiants français	194
6.14	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur	196
6.15	Les étudiants étrangers dans les universités	198
6.16	Les flux de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	200
6.17	L'évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur	202
6.18	Provenance et devenir un an après des entrants en 1 ^{re} année de l'enseignement supérieur universitaire	204
6.19	L'accès des bacheliers en troisième année de l'enseignement supérieur universitaire	206
6.20	Que deviennent les bacheliers trois ans après leur baccalauréat ?	208
6.21	Parcours après le baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1989	210

6 Les étudiants

Présentation

À la rentrée 2005, 2 275 000 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM. Le ralentissement de la hausse des effectifs observé en 2004 (+ 0,6 % après + 2,2 % en 2003) se confirme en 2005 puisque les effectifs n'augmentent pratiquement plus (+ 0,2 %). Au total, l'enseignement supérieur français compte 5 000 étudiants en plus en 2005. Cependant, cette évolution globale masque des différences importantes selon les formations. La décélération du nombre d'étudiants en 2005 est principalement imputable aux universités hors IUT. Les effectifs y diminuent (- 0,2%) après une stabilisation en 2004. Cette stagnation s'expliquait par un changement de champ (le passage de Paris IX dans les grands établissements). Cette année, la diminution du nombre d'étudiants à l'université est effective. En particulier, les formations d'ingénieurs universitaires marquent le pas (- 0,6%) après une croissance soutenue en 2004. À l'inverse, les effectifs en IUT repartent à la hausse (+ 0,2 %) après quatre années de baisse. Le nombre d'étudiants en STS a progressé régulièrement depuis les années 80 jusqu'à une stabilisation en 2000. Depuis les effectifs ont diminué chaque année. En 2005, cette baisse est enrayée et les effectifs stagnent. La réforme de 1995 avait poussé à la hausse le nombre d'étudiants en CPGE pendant 3 ans, mais l'effet de cette réforme s'essouffle dès 1998. Les baisses successives en 1998, 1999 et 2000 sont finalement enrayées en 2001. Depuis, les effectifs augmentent chaque année et de façon particulièrement forte en 2005 (+ 2,2 %). Le nombre d'étudiants en formations d'ingénieurs progresse fortement depuis les années 90. En particulier depuis 1999, la croissance moyenne annuelle est proche de 3,0 %. Néanmoins, les hausses se font plus modérées au fil du temps. En particulier, les effectifs en 2005 ralentissent fortement (+ 0,8 % après + 2,1 %). Ils baissent dans les écoles dépendant des universités et stagnent dans les INP et les écoles publiques du ministère de l'Éducation nationale. En revanche, le nombre d'inscrits dans les formations d'ingénieurs des UT et dans les écoles privées ou publiques hors ministère de l'Éducation nationale continue d'augmenter.

Comme pour les formations d'ingénieurs, les écoles de commerce et de gestion ont connu un essor important depuis 1999. Après une croissance moins soutenue en 2004 (+ 3,2 %), l'augmentation est à nouveau plus forte en 2005 (+ 5,4 %).

Le nombre d'étudiants dans les formations culturelles poursuit sur une tendance à la hausse (+ 2,8 % après + 2,3 %).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignements supérieurs non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Définitions

■ **Le supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié. Ont été ajoutés :

- les formations d'ingénieurs en partenariat, créées à la rentrée 1991 sous le nom de "nouvelles formations d'ingénieurs (NFI)";
- les mastères des écoles d'ingénieurs, repérés depuis 1994, qui sont classés au sein de la rubrique "autres écoles et formations";
- à partir de 1994, certaines formations diverses post-bac ou post-niveau IV dispensées au sein des lycées et des établissements d'enseignement supérieur privés, qui sont également classées au sein des "autres écoles et formations";
- les effectifs des diplômes post-secondaires de niveau IV du secteur social.

Enfin, sur les cinq dernières années, a été effectué un travail de repérage des doubles recensements de certaines formations paramédicales et sociales.

Au total, le changement de définition a augmenté les effectifs de près de 11 000 sur la rentrée 2001.

■ **Universités.** Voir définition en 6.2.

■ **Grands établissements.** Regroupent les grands établissements délivrant des formations du supérieur : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Voir définition en 6.2.

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Voir définition en 6.2.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS).** Le DMA et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le DSAA sont désormais classés en "autres écoles et formations".

■ **Formations comptables.** Regroupe le diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF), le diplôme d'études comptables et financières (DECF) et le diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF).

■ **Écoles d'ingénieurs.** Voir définition en 6.2.

[1] Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

	1990-1991	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Universités	1 159 937	1 396 760	1 374 364	1 392 531	1 425 665	1 424 536	1 421 719
Disciplines générales et de santé	1 085 609	1 277 516	1 256 321	1 277 066	1 311 943	1 312 141	1 309 122
dont : formations d'ingénieurs universitaires (1)	10 545	23 228	23 760	25 240	24 855	25 759	25 606
IUT	74 328	119 244	118 043	115 465	113 722	112 395	112 597
Grands établissements	15 536	16 282	15 856	16 872	18 655	25 603	25 944
IUFM		80 184	84 009	89 062	85 808	83 622	81 565
STS (2)	199 333	238 894	236 824	235 459	234 195	230 275	230 403
Public MEN	108 262	151 992	151 090	151 085	151 023	149 688	149 849
Public autres ministères	9 343	14 443	14 312	13 556	12 881	12 482	12 202
Privé	81 728	72 459	71 422	70 818	70 291	68 105	68 352
CPGE	64 427	70 263	70 703	72 015	72 053	73 147	74 790
Public MEN	52 572	57 948	58 241	59 431	59 160	60 407	61 938
Public autres ministères	1 419	1 678	1 689	1 694	1 715	1 772	1 708
Privé	10 436	10 637	10 773	10 890	11 178	10 968	11 144
Formations comptables non universitaires	5 587	7 940	7 890	7 682	7 643	7 788	7 499
Public MEN	3 951	4 594	4 616	4 680	4 875	4 909	4 979
Public autres ministères	-	-	-	-	-	-	-
Privé	1 636	3 346	3 274	3 002	2 768	2 879	2 520
Préparations intégrées	3 965	3 571	3 459	3 323	3 271	3 309	3 058
Université de technologie	3 157	6 006	6 231	6 603	6 974	6 962	7 375
INP	8 250	11 077	11 295	12 392	12 794	12 514	12 478
Formations d'ingénieurs (1)	57 653	96 487	99 260	102 407	105 007	107 219	108 057
Universitaires	10 545	23 228	23 760	25 240	24 855	25 759	25 606
Des UT	1 689	3 589	3 758	4 075	4 321	4 511	4 838
Des INP	5 091	8 061	8 275	9 252	9 600	9 494	9 532
Public MEN	15 461	22 199	23 208	24 128	22 550	23 525	23 431
Public autres ministères	10 865	15 875	16 261	14 577	17 270	17 178	17 458
Privé	14 002	23 535	23 998	25 135	26 411	26 752	27 192
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	46 128	63 392	69 823	74 680	80 619	83 176	87 666
Établissements privés d'enseignement universitaire	19 971	21 739	20 667	19 644	18 058	19 820	21 307
Écoles normales d'instituteurs	16 500	-	-	-	-	-	-
Écoles normales supérieures	2 675	3 159	2 968	3 044	3 104	3 122	3 191
Écoles juridiques et administratives	7 328	9 669	11 921	11 001	10 858	10 750	10 477
Écoles supérieures artistiques et culturelles (3)	41 988	52 082	55 857	60 366	61 444	62 864	64 598
Écoles paramédicales et sociales (4)	74 435	93 386	102 861	111 191	119 456	124 201	124 201
Autres écoles et formations (5)	7 515	24 240	25 707	28 716	29 322	30 653	30 692
Ensemble (6)	1 717 060	2 160 253	2 163 902	2 208 421	2 256 150	2 269 797	2 275 044

(1) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. (2) Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991 (3) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication. (4) Données de 2004-2005 en 2005-2006, estimation pour les données de la santé en 2001-2002. (5) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, autres écoles dépendant d'autres ministères, ...). (6) Sans double compte des formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP et des universités de technologies.

[2] Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur depuis 1960 (France métropolitaine + DOM)

	1960	1970	1980	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	1961 (2)	1971 (2)	1981	1991	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Universités (hors IUT)	214,7	637,0	804,4	1 085,6	1 277,5	1 256,3	1 277,1	1 311,9	1 312,1	1 309,1
Évolution annuelle (en %)					0,4	-1,7	1,7	2,7	0,0	-0,2
IUT		24,2	53,7	74,3	119,2	118,0	115,5	113,7	112,4	112,6
Évolution annuelle (en %)					1,6	-1,0	-2,2	-1,5	-1,2	0,2
STS (3)	(1) 8,0	(1) 26,8	67,9	199,3	238,9	236,8	235,5	234,2	230,3	230,4
Évolution annuelle (en %)					0,0	-0,9	-0,6	-0,5	-1,7	0,1
CPGE (3)	(1) 21,0	(1) 32,6	40,1	64,4	70,3	70,7	72,0	72,1	73,1	74,8
Évolution annuelle (en %)					-0,8	0,6	1,9	0,1	1,5	2,2
Autres établissements et formations	(1) 66,0	(1) 130,0	215	310,7	489,2	517,8	547,0	563,0	581,6	588,1
Évolution annuelle (en %)					4,5	5,8	5,6	2,9	3,3	1,1
Ensemble	309,7	850,6	1 181,1	1 717,1	2 160,3	2 163,9	2 208,4	2 256,2	2 269,8	2 275,0
Évolution annuelle (en %)					1,1	0,2	2,1	2,2	0,6	0,2

(1) Estimation. (2) Données France métropolitaine pour 1960-1961 et 1970-1971. (3) Les effectifs d'étudiants en diplôme d'études comptables et financières ont été comptés en CPGE avant 1990 et avec les autres établissements et formations ensuite.

6 Les étudiants

Présentation

En 2005, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM s'élève à 2 275 000. 26,3 % des effectifs se concentrent en Île-de-France, dont 13,5 % à Paris. Les principales académies en Province sont Lille, Lyon et Toulouse qui accueillent à elles trois 18,2 % des étudiants. Les académies les plus petites sont la Corse, Limoges et Besançon qui ne regroupent que 2,7 % des effectifs totaux.

Au total, les effectifs augmentent de 0,2 % en 2005 (après + 0,6 % en 2004). Ce ralentissement s'explique en partie par la baisse des étudiants en Île-de-France (- 0,3 %) après de nombreuses années de hausse. Depuis les années 90, la part de l'académie de Paris a baissé au bénéfice des autres académies de métropole, et en particulier d'Île-de-France, mais pas assez pour remettre en cause la forte centralisation. La croissance des effectifs à Paris avait nettement repris entre 2000 et 2003 (+ 6,9 % sur cette période) mais la hausse est beaucoup plus modérée depuis malgré une légère accélération en 2005 (+ 0,6 % après + 0,1 % en 2004). Les effectifs dans les académies de Créteil et de Versailles baissent de plus de 1 %. Les académies les plus dynamiques de métropole en 2005 sont celles de Lyon, de Corse et de Nantes où les effectifs croissent de plus de 2,0 %. À l'inverse, outre Versailles et Créteil, ils diminuent à Clermont-Ferrand, Nancy-Metz, Nice et Toulouse.

Les différentes académies présentent des structures selon les types de formations suivies très différentes.

Dans certaines petites académies (Amiens, Limoges, Orléans, Reims), la part des STS est très élevée (plus de 14 % contre 10,0 % pour la moyenne en métropole) et celle de l'université plus faible. À l'inverse, dans d'autres académies (Strasbourg, Aix-Marseille, Corse), la part de l'université est supérieure à 70 % (contre 60,0 % pour la moyenne en métropole) et celle des autres formations, des écoles de commerce ou d'ingénieurs inférieure à la moyenne nationale. À Paris, les poids de l'université, des IUT et des STS sont parmi les plus faibles de France. À l'inverse, ils sont très élevés pour les CPGE, les écoles de commerce et les autres formations, et en particulier les grandes écoles. Les deux autres académies d'Île-de-France ont des profils opposés : à Créteil, le poids de l'université est prépondérant alors qu'il est faible à Versailles au profit des CPGE et des écoles de commerce ou d'ingénieur.

La part de l'université dans les DOM, pris dans leur ensemble, est proche de la moyenne nationale et globalement homogène d'une académie à l'autre (entre 60 % et 64 %). Le poids des STS y est plus élevé qu'en métropole sauf pour la Guyane où en revanche, la part des étudiants en IUFM est bien supérieure à la moyenne (16 % contre 4 % pour la France entière et les DOM).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Définitions

■ **Le supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié (voir 6.1).

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé les deux CUFR de Nîmes et Albi, appelés à devenir des universités.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS).** Le DMA et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le DSAA sont désormais classés en "autres écoles et formations".

■ **Formations comptables.** Regroupe le diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF), le diplôme d'études comptables et financières (DECF) et le diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF).

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. On isole les écoles dépendantes des universités : écoles internes ou rattachées aux universités. Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses dans ce total, contrairement à la page 6.7.

À partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : à présent, l'unité géographique de référence est la composante quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit par des transferts d'effectifs d'une académie à l'autre en particulier entre la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique.

[1] Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2005-2006

Académies	Universités			IUFM	STS	CPGE	Formations d'ingénieurs (1)	Écoles de commerce, vente, gestion, comptabilité	Autres écoles et formations d'enseignement supérieur (2)	Ensemble (3)	Évolution 2005 / 2006
	Ensemble	Hors IUT	IUT								
Aix-Marseille	72 177	68 158	4 019	3 551	9 613	3 079	2 272	3 905	8 921	102 610	-0,6
Amiens	20 889	18 203	2 686	2 248	6 211	1 089	3 118	1 028	6 445	41 028	1,2
Besançon	20 988	18 784	2 204	1 603	4 639	784	2 330	387	3 304	33 226	-0,6
Bordeaux	69 689	64 602	5 087	3 871	10 404	2 748	3 277	4 995	9 612	102 714	1,5
Caen	25 291	22 590	2 701	1 572	4 757	1 168	996	615	3 802	37 453	0,9
Clermont-Ferrand	27 454	24 793	2 661	1 674	4 914	1 223	2 128	797	5 419	42 391	-0,9
Corse	3 789	3 423	366	313	517	73	-	78	552	5 322	3,8
Créteil	85 935	78 147	7 788	4 813	12 108	2 935	4 446	1 246	16 045	126 847	-1,4
Dijon	26 170	23 633	2 537	1 981	5 373	1 528	1 555	1 923	4 098	41 692	1,5
Grenoble	54 238	46 988	7 250	2 600	10 371	2 429	5 224	3 171	9 103	85 670	-0,3
Lille	95 526	87 461	8 065	6 796	18 672	5 077	7 896	5 901	19 786	156 989	0,1
Limoges	14 479	12 879	1 600	883	3 284	479	1 047	149	2 457	22 166	0,3
Lyon	93 288	86 604	6 684	4 392	11 623	5 082	10 593	7 141	19 381	150 818	2,0
Montpellier	64 127	60 293	3 834	3 464	10 031	2 192	2 455	3 072	8 455	92 543	0,7
Nancy-Metz	50 134	44 778	5 356	3 188	8 365	2 265	5 861	1 198	8 933	77 972	-0,8
Nantes	58 649	53 150	5 499	3 431	15 026	3 626	6 986	3 397	17 134	107 244	2,0
Nice	35 724	31 996	3 728	2 119	4 973	2 235	1 475	4 135	4 336	53 944	-0,8
Orléans-Tours	37 973	33 524	4 449	2 786	8 003	2 145	2 121	1 188	6 084	58 307	-0,2
Paris	170 091	168 026	2 065	4 991	15 657	13 905	8 872	18 750	75 518	306 947	0,6
Poitiers	31 410	28 300	3 110	1 977	5 382	1 226	1 644	2 037	3 432	46 259	0,8
Reims	21 526	18 397	3 129	1 759	5 557	1 291	2 000	3 869	3 684	39 444	0,8
Rennes	69 796	62 992	6 804	3 118	13 198	3 368	6 381	1 884	13 775	109 918	0,0
Rouen	30 472	26 724	3 748	2 306	5 633	1 383	3 020	2 820	5 261	50 671	0,8
Strasbourg	47 866	43 979	3 887	2 689	6 234	2 148	2 557	484	6 527	67 208	0,1
Toulouse	72 535	66 518	6 017	3 545	10 311	3 231	8 012	3 482	12 642	113 758	-0,7
Versailles	98 650	91 898	6 752	7 169	13 163	6 949	11 791	9 775	18 662	165 487	-1,1
France métro.	1 398 866	1 286 840	112 026	78 839	224 019	73 658	108 057	87 427	293 368	2 238 628	0,2
Guadeloupe	5 267	5 153	114	492	1 585	327	-	-	708	8 379	-2,2
Guyane	1 518	1 448	70	390	246	-	-	-	309	2 463	1,5
Martinique	5 177	5 119	58	537	1 700	300	-	91	794	8 599	4,2
La Réunion	10 891	10 562	329	1 307	2 853	505	-	148	1 271	16 975	1,1
France métro.											
+ DOM	1 421 719	1 309 122	112 597	81 565	230 403	74 790	108 057	87 666	296 450	2 275 044	0,2

(1) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les NFI. Voir la rubrique "Définitions".

(2) Grands établissements, INP, universités de technologie, formations comptables, écoles normales supérieures, facultés privées, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées. Pour les écoles sociales et les facultés privées, données 2002.

(3) Sans double compte des écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, des universités de technologie et des INP.

6 Les étudiants

Présentation

Depuis 2000, le nombre d'étudiants dans les formations scientifiques a progressé de 2,8 % contre 5,3 % pour le total de l'enseignement supérieur. Ainsi, leur poids dans l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur a diminué, passant de 30,6 % à 29,9 %. Néanmoins, cette baisse de la part des formations scientifiques semble enrayée depuis 2003, date à laquelle elle a atteint son minimum (29,4 %). En 2004 et 2005, les effectifs en formations scientifiques ont augmenté de 1,1 % et 1,4 % respectivement, alors que pour l'ensemble la hausse était très modérée (+ 0,6 % et + 0,2 %).

Cette hausse globale des effectifs en formation scientifique tient principalement aux filières médicales à l'université. Ces dernières ont augmenté fortement depuis 2002 avec une croissance annuelle moyenne de plus de 5,9 %. Cette hausse spectaculaire tient à plusieurs facteurs : tout d'abord les *numerus clausus* ont été fortement relevés. Mécaniquement, le nombre d'étudiants, une fois passée la sélection en première année, augmente donc. L'effet est cumulatif dans le temps puisque, au fur et à mesure, les générations les moins nombreuses finissent leurs années d'études et sont remplacées. Ensuite, l'augmentation du nombre de places au concours conduit à une hausse des étudiants inscrits en première année. Enfin, à partir de 2002, le concours de sage-femme a été intégré aux concours de médecine et d'odontologie, renforçant la hausse des effectifs.

Au final, les formations scientifiques hors santé ont diminué de 3,3 % entre 2000 et 2005. Leur poids a perdu deux points, passant de 24,1 % à 22,1 %. En particulier, les effectifs à l'université hors santé ont diminué de près de 6 %. Les formations courtes scientifiques (IUT et STS production) sont également en baisse depuis 2000 (respectivement - 10,0 % et - 5,7 %).

À l'inverse, les effectifs en formations d'ingénieurs hors université continuent de progresser (+ 10,5 % en cinq ans) même si cette hausse est plus modérée depuis deux ans. Le moteur de la croissance est constitué par les écoles publiques hors ministère de l'Éducation nationale. De même, le nombre d'étudiants en CPGE scientifiques augmente toujours (+ 6,8 % depuis 2000) avec notamment des croissances supérieures à 2,0 % depuis 2004.

Définitions

■ **Le supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié. Ont été ajoutés :

- les formations d'ingénieurs en partenariat, créées à la rentrée 1991 sous le nom de "nouvelles formations d'ingénieurs (NFI)";
- les mastères des écoles d'ingénieurs, repérés depuis 1994, qui sont classés au sein de la rubrique "autres écoles et formations";
- à partir de 1994, certaines formations diverses post-bac ou post-niveau IV dispensées au sein des lycées et des établissements d'enseignement supérieur privés, qui sont également classées au sein des "autres écoles et formations";
- les effectifs des diplômes post-secondaires de niveau IV du secteur social.

Enfin, sur les cinq dernières années, a été effectué un travail de repérage des doubles recensements de certaines formations paramédicales et sociales.

Au total, le changement de définition a augmenté les effectifs de près de 11 000 sur la rentrée 2001.

■ **Universités.** Voir définition en 6.2.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS).** Le DMA et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le DSAA sont désormais classés en "autres écoles et formations".

■ **Écoles d'ingénieurs.** Voir définition en 6.2.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

[1] Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Poids en 2005 dans total des formations scientifiques	Évolution 2000/2005
Université (formations scientifiques + ingénieurs)	279 634	277 980	282 633	265 923	264 171	263 164	38,7%	-5,9%
dont								
sciences fondamentales et applications	196 721	198 014	202 743	183 175	174 760	169 158	24,9%	-14,0%
sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'univers	82 913	79 966	79 890	78 291	73 791	72 389	10,7%	-12,7%
pluri-sciences	-	-	-	4 457	15 620	21 617	3,2%	
Université (santé)	140 355	140 025	146 285	156 637	166 319	176 213	25,9%	25,5%
dont								
médecine odontologie	114 112	114 606	120 930	130 356	138 532	146 589	21,6%	28,5%
pharmacie	26 243	25 419	25 355	26 281	27 787	29 624	4,4%	12,9%
IUT production et informatique	61 851	60 398	57 892	56 419	55 366	55 691	8,2%	-10,0%
Formation d'ingénieurs hors université	61 609	63 467	63 840	66 231	67 455	68 081	10,0%	10,5%
dont								
publique MEN	22 199	23 208	24 128	22 550	23 525	23 431	3,4%	5,5%
publique hors MEN	16 202	16 131	17 162	20 156	20 499	21 052	3,1%	29,9%
privée	23 208	24 128	22 550	23 525	23 431	23 598	3,5%	1,7%
CPGE scientifique	43 862	44 164	44 511	44 853	45 947	46 858	6,9%	6,8%
dont								
publique MEN	37 128	37 316	37 713	37 851	39 013	39 968	5,9%	7,6%
publique hors MEN	771	774	783	816	846	814	0,1%	5,6%
privée	5 963	6 074	6 015	6 186	6 088	6 076	0,9%	1,9%
STS secondaire et informatique	73 860	73 513	73 047	72 602	70 719	69 676	10,3%	-5,7%
dont								
publique MEN	62 125	61 271	60 741	60 220	58 967	58 281	8,6%	-6,2%
privée	11 735	12 242	12 306	12 382	11 752	11 395	1,7%	-2,9%
Total formations scientifiques	661 171	659 547	668 208	662 665	669 977	679 683	100,0%	2,8%
Total formations scientifiques hors santé	520 816	519 522	521 923	506 028	503 658	503 470	74,1%	-3,3%
Total enseignement supérieur	2 160 253	2 163 902	2 208 421	2 256 150	2 269 797	2 275 044		5,3%
Poids formations scientifiques	30,6%	30,5%	30,3%	29,4%	29,5%	29,9%		
Poids formations scientifiques hors santé	24,1%	24,0%	23,6%	22,4%	22,2%	22,1%		
Poids public dans total des formations scientifiques	93,8%	93,6%	93,9%	93,6%	93,8%	94,0%		
Poids public MEN dans total des formations scientifiques	91,2%	91,0%	91,2%	90,5%	90,7%	90,7%		

6 Les étudiants

Présentation

À la rentrée 2005, 1 421 700 étudiants sont inscrits dans les universités françaises en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Le nombre d'inscrits se stabilise (- 0,2 %) pour la deuxième année consécutive.

La hausse des effectifs dans les formations de santé – médecine, odontologie et pharmacie – se confirme (+ 7,1 % en 2003, + 6,2 % en 2004 et + 5,9 % en 2005).

La baisse des effectifs en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) se poursuit (- 7,9 % en 2005-2006 et - 5,6 % en 2004-2005).

On note une réduction d'effectifs en sciences fondamentales et applications (- 3,2 %) et sciences de la nature et de la vie (- 1,9 %). Cependant, les formations pluridisciplinaires en sciences, récemment créées avec les cursus LMD, attirent de plus en plus d'étudiants (+ 38,4 %). Ces formations permettent de rester dans un cadre généraliste et de ne pas se spécialiser avant la dernière année du cursus (licence ou master). S'il y a donc un changement dans les structures de formations, cela affecte peu le nombre total d'étudiants scientifiques (- 0,4 %) hors STAPS.

En IUT, le nombre d'étudiants se stabilise (+ 0,2 %) après quatre années de baisse consécutive (- 2,2 % en 2001 et en 2002, - 1,5 % en 2003 et - 1,2 % en 2004).

Le nombre de nouveaux entrants augmente de 1 % par rapport à la rentrée 2004, alors qu'il avait baissé de 2,2 % l'année précédente et augmenté de 0,8 % en 2002 et de 3,3 % en 2003. Il faut toutefois relativiser cette hausse liée en partie à l'augmentation de nouveaux bacheliers à la dernière session.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE.

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 83 universités publiques (y compris les deux centres universitaires de formation et de recherche [CUFR] de Nîmes et d'Albi). Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.). Depuis 2004-2005, Paris-Dauphine est un grand établissement, il est donc sorti du champ université.

■ **Nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD).** À la rentrée 2005, l'ensemble des universités, à l'exception de l'université Antilles-Guyane, ont offert des formations LMD. Les disciplines pluri-lettres-langues-sciences humaines et pluri-sciences ont été créées pour ces nouvelles formations.

■ **Cursus licence.** Il s'agit des trois premières années d'études supérieures.

■ **Cursus master.** Il permet, dans un même domaine de formation, d'organiser une palette de parcours facilitant l'orientation progressive des étudiants, soit dans une voie à dominante professionnelle débouchant sur un "master professionnel", soit dans une voie à dominante recherche débouchant sur un "master recherche".

■ **Cursus doctorat.** À vocation recherche, il conduit à la thèse.

■ **Les évolutions du tableau [2]** sont présentées en anciens cycles pour pouvoir effectuer des comparaisons sur le passé.

■ **Premier cycle.** Cycle de formation fondamentale et d'orientation ouvert aux titulaires du baccalauréat et d'une durée de deux ans, sanctionné par un DEUG.

■ **Deuxième cycle.** Cycle d'approfondissement, de formation générale scientifique et technique d'une durée d'un à deux ans après le DEUG, sanctionné par une licence puis une maîtrise.

■ **Troisième cycle.** Cycle conduisant soit à la recherche (DEA, doctorat), soit à une plus grande spécialisation (DESS).

■ **La rubrique IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNES).

[1] Répartition des effectifs des universités françaises par cursus et par discipline en 2005-2006
 (France métropolitaine + DOM) (1)

Disciplines	Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble		Nouveaux entrants (2)	
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% variation	Effectifs	% variation
Droit - sciences politiques	104 440	62 518	8 895	175 853	1,6	32 832	4,9
Sciences économique - gestion (hors AES)	73 463	56 571	4 762	134 796	2,2	17 013	4,0
AES	36 040	8 411		44 451	-9,1	10 397	-11,0
Lettre - sciences du langage - arts	76 716	27 539	7 197	111 452	-4,9	19 867	-9,8
Langues	90 293	18 465	2 799	111 557	-5,5	29 071	0,7
Sciences humaines et sociales	160 461	68 562	16 150	245 173	-0,4	45 271	2,5
Pluri-lettres-langues-sciences humaines (3)	2 112	2 807	28	4 947	ns	685	ns
Sciences fondamentales et applications	87 019	66 693	15 446	169 158	-3,2	17 983	-15,7
Sciences de la nature et de la vie	41 227	21 050	10 112	72 389	-1,9	10 275	-0,9
STAPS	34 117	6 847	552	41 516	-7,9	9 927	-11,6
Pluri-sciences (3)	20 554	941	122	21 617	38,4	9 942	31,0
Total disciplines générales	726 442	340 404	66 063	1 132 909	-1,1	203 263	-0,8
Médecine - odontologie	50 321	94 774	1 494	146 589	5,8	27 069	13,6
Pharmacie	10 836	18 155	633	29 624	6,6	5 616	13,5
Total disciplines de santé	61 157	112 929	2 127	176 213	5,9	32 685	13,6
IUT	112 597			112 597	0,2	48 444	1,0
Total France métropolitaine + DOM	900 196	453 333	68 190	1 421 719	-0,2	284 392	1,0

(1) Données pour les DOM-COM et Nouvelle-Calédonie : voir 12.9.

(2) Nouveaux entrants en première année de cursus licence.

(3) Les disciplines pluridisciplinaires ont été créées dans le cadre de la réforme LMD.

[2] Évolution en cycles des effectifs universitaires depuis 1985-1986 (1)
 (France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total	Évolution (%)
1985-1986	497 573	288 579	159 599	945 751	-
1990-1991	615 751	366 250	177 936	1 159 937	6,3
1995-1996	782 071	478 443	201 482	1 461 996	2,3
1996-1997	755 161	483 431	204 485	1 443 077	-1,3
1997-1998	734 074	481 784	201 137	1 416 995	-1,8
1998-1999	720 731	474 767	201 412	1 396 910	-1,4
1999-2000	713 232	469 568	207 534	1 390 334	-0,5
2000-2001	708 648	472 565	215 547	1 396 760	0,5
2001-2002	685 368	467 422	221 574	1 374 364	-1,6
2002-2003	683 067	479 521	229 943	1 392 531	1,3
2003-2004	692 169	491 634	241 862	1 425 665	2,4
2004-2005	689 689	486 677	248 170	1 424 536	0,5 (2)
2005-2006	683 726	476 741	261 252	1 421 719	-0,2 (2)

(1) Voir rubrique "Définitions" ci-contre.

(2) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en incluant les étudiants de Paris-Dauphine.

[3] Évolution en cursus des effectifs universitaires depuis 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Total
2004-2005	897 069	460 426	67 041	1 424 536
2005-2006	900 196	453 333	68 190	1 421 719

6 Les étudiants

Présentation

Le nombre d'étudiants dans les universités françaises (IUT et écoles d'ingénieurs inclus) se stabilise pour la deuxième année consécutive (- 0,2 %). Les fluctuations sont faibles et s'équilibrent bien sur le territoire national.

Malgré cette stabilisation globale des effectifs au niveau national, certaines académies connaissent des baisses ou des hausses. La baisse la plus importante concerne essentiellement l'académie de Créteil (- 5 %). L'académie de Nantes enregistre la plus forte hausse : + 3,5 %.

Individuellement, quelques universités connaissent des variations importantes de leurs effectifs : Paris VIII à la baisse (- 10,2 %), Lille II à la hausse (+ 5,6 %).

Le cursus licence englobe 64,2 % des étudiants sur l'ensemble du territoire. Cette part dépasse 60 % dans toutes les académies, à l'exception de Paris (52 %).

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales dans les universités françaises sont comptabilisées.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Toutes les unités administratives des universités sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.).

■ **Nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD).** À la rentrée 2005, l'ensemble des universités, à l'exception de l'université Antilles-Guyane, ont offert des formations LMD. Les disciplines pluri-lettres-langues-sciences humaines et pluri-sciences ont été créées dans le cadre de la réforme LMD.

■ **Cursus licence.** Il s'agit des trois premières années d'études supérieures. Les étudiants préparant une capacité en droit ou un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) sont comptabilisés dans cette rubrique.

■ **Cursus master.** Il permet, dans un même domaine de formation, d'organiser une palette de parcours facilitant l'orientation progressive des étudiants, soit dans une voie à dominante professionnelle débouchant sur un "master professionnel", soit dans une voie à dominante recherche débouchant sur un "master recherche".

■ **Cursus doctorat.** À vocation recherche, il conduit à la thèse.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE.

[1] Population universitaire par établissement et académie en 2005-2006 (France entière)

Universités et académies	Premières inscriptions	Poids du cursus licence (%)	Effectifs totaux	Universités et académies	Premières inscriptions	Poids du cursus licence (%)	Effectifs totaux
Aix I	4 210	65,9	22 885	Angers	3 402	62,8	17 524
Aix II	4 152	54,4	20 748	Le Mans	2 144	77,1	8 542
Aix III	3 379	53,7	21 409	Nantes	7 142	63,8	32 583
Avignon	1 785	76,1	7 135	Nantes	12 688	65,5	58 649
Aix-Marseille	13 526	60,0	72 177	Nice	5 393	63,8	25 977
Amiens	4 934	69,0	20 889	Toulon	2 402	75,5	9 747
Amiens	4 934	69,0	20 889	Nice	7 795	67,0	35 724
Besançon	4 497	67,8	20 988	Orléans	3 419	69,5	15 590
Besançon	4 497	67,8	20 988	Tours	5 378	63,9	22 383
Bordeaux I	2 136	60,0	11 504	Orléans-Tours	8 797	66,2	37 973
Bordeaux II	2 799	46,6	17 487	Paris I	5 544	54,5	38 310
Bordeaux III	3 205	76,0	15 522	Paris II	2 205	46,7	16 320
Bordeaux IV	2 667	59,9	13 593	Paris III	2 779	59,7	17 347
Pau	2 638	73,2	12 221	Paris IV	4 619	58,1	23 138
Bordeaux	13 445	62,5	70 327	Paris V	4 754	46,1	31 137
Caen	5 849	67,9	25 291	Paris VI	4 829	50,0	29 422
Caen	5 849	67,9	25 291	Paris VII	3 961	50,6	25 769
Clermont I	2 737	57,5	13 228	Paris	28 691	52,0	181 443
Clermont II	2 943	67,8	14 226	La Rochelle	1 320	71,2	6 514
Clermont-Ferrand	5 680	62,8	27 454	Poitiers	5 446	62,1	24 896
Corse	845	71,5	3 789	Poitiers	6 766	64,0	31 410
Corse	845	71,5	3 789	Reims	4 880	72,1	21 526
Marne-la-Vallée	2 207	66,9	11 018	Reims	4 880	72,1	21 526
Paris VIII	3 441	61,1	23 759	Brest	4 181	66,2	17 724
Paris XII	4 657	63,8	25 008	Bretagne-Sud	1 845	78,2	7 684
Paris XIII	4 289	68,7	20 196	Rennes I	4 697	53,8	24 236
Créteil	14 594	64,6	79 981	Rennes II	4 708	73,9	20 136
Dijon	5 637	65,7	26 170	Rennes	15 431	65,4	69 780
Dijon	5 637	65,7	26 170	Le Havre	1 664	76,9	6 560
Chambéry	2 603	72,2	11 836	Rouen	5 354	67,7	23 912
Grenoble I	3 408	56,6	17 548	Rouen	7 018	69,7	30 472
Grenoble II	4 002	65,0	18 596	Mulhouse	1 747	76,2	7 531
Grenoble III	1 272	65,9	6 258	Strasbourg I	3 405	52,3	18 445
Grenoble	11 285	63,9	54 238	Strasbourg II	2 394	70,3	12 390
Artois	2 768	83,2	10 949	Strasbourg III	1 599	51,1	9 500
Lille I	2 838	56,6	19 406	Strasbourg	9 145	60,5	47 866
Lille II	4 681	52,8	23 017	Albi	841	96,6	2 506
Lille III	4 238	76,3	20 532	Toulouse I	2 467	54,1	16 589
Littoral	2 518	74,5	11 235	Toulouse II	4 290	75,5	24 746
Valenciennes	2 270	74,4	10 387	Toulouse III	6 044	62,5	28 056
Lille	19 313	67,0	95 526	Toulouse	13 642	66,2	71 897
Limoges	3 123	65,3	14 479	Cergy-Pontoise	2 946	76,0	11 745
Limoges	3 123	65,3	14 479	Évry-Val-d'Essonne	2 230	74,4	10 153
Lyon I	5 292	53,0	29 138	Paris X	6 084	66,5	30 257
Lyon II	5 185	62,7	28 176	Paris XI	4 481	50,0	26 348
Lyon III	4 061	65,2	21 971	Versailles-Saint-Quentin	3 445	63,6	14 765
Saint-Étienne	3 503	70,4	14 003	Versailles	19 186	63,4	93 268
Lyon	18 041	61,4	93 288	France métropolitaine	555 690	63,8	1 398 866
Montpellier I	3 428	50,4	20 481	Antilles et Guyane	3 292	81,4	11 962
Montpellier II	2 279	61,3	12 408	La Réunion	3 255	83,2	10 891
Montpellier III	3 646	71,3	17 452	DOM	6 547	82,2	22 853
CUFR Nîmes	1 070	91,5	3 225	France métro. + DOM	284 392	64,1	1 421 719
Perpignan	1 749	65,7	10 561	Nouvelle-Calédonie	653	98,2	2 384
Montpellier	12 172	62,8	64 127	Polynésie française	669	96,5	2 400
Metz	3 740	71,6	15 851	COM + Nouvelle-Calédonie	1 322	97,3	4 784
Nancy I	3 126	53,8	16 287	France entière (1)	285 714	64,2	1 426 503
Nancy II	3 999	75,8	17 996				
Nancy-Metz	10 865	67,3	50 134				

(1) Pour en savoir plus sur les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie, voir 12.9

6 Les étudiants

Présentation

Au 15 janvier 2006, 1 421 700 étudiants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer. Le nombre d'inscrits se stabilise (- 0,2 %) pour la deuxième année consécutive.

63,3 % des étudiants sont inscrits en cursus licence, 31,9 % en cursus master et 4,8 % en cursus doctorat.

Les femmes représentent 56,6 % de la population universitaire, 56,5 % l'an dernier. Si elles sont majoritaires en cursus licence (57,5 %) et en cursus master (56,5 %) ; elles ne sont plus que 46,4 % en cursus doctorat.

La répartition hommes-femmes par discipline varie très peu par rapport à l'année précédente. Les femmes restent majoritaires en particulier en langues (75,3 %), pluri lettres-langues-sciences humaines (73,4 %) et en lettres-sciences du langage-arts (73 %). Elles restent très minoritaires en sciences fondamentales et applications (27,3 %) et en STAPS (31,5 %).

55,3 % des nouveaux entrants ont 18 ans ou moins, 24,2 % ont 19 ans, 10,0 % ont 20 ans et 10,4 % ont 21 ans ou plus.

Ils se dirigent principalement vers les IUT (17 %), les sciences humaines et sociales (15,9 %), les disciplines juridiques (11,5 %) et linguistiques (10,2 %).

Comme les années précédentes, les femmes sont plus jeunes que les hommes à leur entrée à l'université : par exemple, en droit et sciences politiques, 71,3 % des nouveaux entrants de 18 ans ou moins sont des femmes, alors qu'elles ne représentent que 58,3 % des nouveaux entrants de 21 ans ou plus.

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 83 universités publiques y compris les deux centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) de Nîmes et d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.). Depuis 2004-2005, Paris-Dauphine est un grand établissement, il est donc sorti du champ université.

■ **Nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD).** À la rentrée 2005, l'ensemble des universités, à l'exception de l'université Antilles-Guyane, ont offert des formations LMD. Les disciplines pluri-lettres-langues-sciences humaines et pluri-sciences ont été créées dans le cadre de la réforme LMD.

■ **Cursus licence.** Il s'agit des trois premières années d'études supérieures. Les étudiants préparant une capacité en droit ou un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) sont comptabilisés dans cette rubrique.

■ **Cursus master.** Il permet, dans un même domaine de formation, d'organiser une palette de parcours facilitant l'orientation progressive des étudiants, soit dans une voie à dominante professionnelle débouchant sur un "master professionnel", soit dans une voie à dominante recherche débouchant sur un "master recherche".

■ **Cursus doctorat.** À vocation recherche, il conduit à la thèse.

■ **La rubrique IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

■ **Les nouveaux entrants en première année de premier cycle** sont les étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de premier cycle ou cursus licence (capacité en droit et DAEU non compris).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE.

[1] Répartition des étudiants en université par sexe, cursus et discipline en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM) (1)

Disciplines	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Ensemble	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit - sciences politiques	104 440	66,0	62 518	65,7	8 895	47,6	175 853	65,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	73 463	50,7	56 571	52,1	4 762	42,0	134 796	51,0
AES	36 040	59,1	8 411	59,2			44 451	59,1
Lettre - sciences du langage - arts	76 716	73,0	27 539	75,3	7 197	65,2	111 452	73,0
Langues	90 293	74,9	18 465	78,6	2 799	66,6	111 557	75,3
Sciences humaines et sociales	160 461	69,9	68 562	67,5	16 150	51,2	245 173	68,0
Pluri-lettres-langues - sciences humaines (2)	2 112	70,9	2 807	75,7	28	32,1	4 947	73,4
Sciences fondamentales et applications	87 019	28,7	66 693	25,5	15 446	27,1	169 158	27,3
Sciences de la nature et de la vie	41 227	60,5	21 050	55,7	10 112	50,1	72 389	57,7
STAPS	34 117	31,5	6 847	31,3	552	34,1	41 516	31,5
Pluri-sciences (2)	20 554	39,4	941	42,9	122	27,0	21 617	39,5
Médecine-odontologie	50 321	66,0	94 774	56,1	1 494	49,7	146 589	57,2
Pharmacie	10 836	64,9	18 155	68,3	633	54,5	29 624	66,7
IUT	112 597	38,8					112 597	38,8
Total France métropolitaine + DOM	900 196	57,5	453 333	56,5	6 8190	46,4	1 421 719	56,6

(1) Données pour les DOM-COM et la Nouvelle-Calédonie : voir 12.9.

(2) Les disciplines pluridisciplinaires ont été créées dans le cadre de la réforme LMD.

[2] Répartition des nouveaux entrants à l'université par sexe, âge et discipline en 2005-2006 (1) (France métropolitaine + DOM)

Disciplines	18 ans et moins		19 ans		20 ans		21 ans et plus		Ensemble	
	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs
Droit - sciences politiques	71,3	18 645	61,0	7 915	60,4	3 063	58,3	3 209	66,5	32 832
Sciences économique - gestion (hors AES)	53,8	8 433	41,0	4 200	40,8	2 029	45,9	2 351	48,0	17 013
AES	65,1	3 949	58,2	3 019	55,6	1 726	53,6	1 703	59,6	10 397
Lettre - sciences du langage - arts	83,1	9 829	72,7	4 145	67,2	2 187	66,6	3 706	76,1	19 867
Langues	84,1	15 352	73,1	6 265	66,6	2 875	63,9	4 579	76,8	29 071
Sciences humaines et sociales	76,2	21 437	69,0	11 939	65,0	5 467	62,9	6 428	71,1	45 271
Pluri lettres langues - sciences humaines	80,3	117	57,5	113	71,3	178	78,7	277	73,6	685
Sciences fondamentales et applications	35,2	11 903	23,5	3 427	21,3	1 345	23,0	1 308	31,1	17 983
Sciences de la nature et de la vie	67,4	6 360	56,3	2 435	52,9	871	50,1	609	62,5	10 275
STAPS	38,4	4 719	27,0	2 983	21,7	1 381	20,5	844	31,1	9 927
Pluri sciences	41,3	6 756	31,9	1 972	25,0	687	27,1	527	37,5	9 942
Médecine - odontologie	65,7	20 400	58,1	4 404	57,6	1 163	63,3	1 102	64,1	27 069
Pharmacie	70,2	4 047	58,4	1 011	51,5	295	63,5	263	66,8	5 616
IUT	40,5	25 349	34,1	15 116	32,1	5 271	35,7	2 708	37,3	48 444
Total France métropolitaine + DOM	62,0	157 296	52,4	68 944	50,6	28 538	54,9	29 614	57,8	284 392

(1) Nouveaux entrants en première année de cursus licence.

6 Les étudiants

Présentation

En 2005-2006, 111 300 étudiants préparent un diplôme universitaire de technologie (DUT) en France métropolitaine et dans les DOM.

En tenant compte de la population préparant un diplôme national de technologie spécialisée (DNST) ou un diplôme post-DUT, les effectifs des instituts universitaires de technologie (IUT) atteignent 112 600. Les effectifs augmentent pour la première fois (+ 0,2 %) après trois années consécutives de baisse. Cette augmentation ne concerne que le secteur secondaire (+ 1 %).

La capacité d'accueil des IUT s'est accrue en 2005-2006 avec la création de quatre départements : un département supplémentaire en "Génie chimique - génie des procédés" et en "Hygiène, sécurité et environnement" pour le secteur secondaire, un département supplémentaire en "Informatique" et en "Statistique et traitement informatique des données" pour le secteur tertiaire. Ce mouvement s'accompagne d'une hausse du nombre de nouveaux bacheliers (+ 1,6 %) et de nouveaux entrants en première année à la rentrée 2005 (+ 1 %).

Les bacheliers généraux de la session 2005 préparant un DUT en 2005-2006 sont relativement plus nombreux cette année : ils représentent 65,2 % des nouveaux bacheliers en IUT (64,6 % en 2004-2005). En contrepartie, la part des bacheliers technologiques diminue légèrement et atteint 33,2 % (33,8 % en 2004-2005). La proportion de bacheliers professionnels reste très faible et stable (1,6 %).

Les femmes représentent 38,7 % de l'ensemble des effectifs préparant un DUT. Globalement, elles sont majoritaires dans le secteur tertiaire (51,9 %). Inversement, elles représentent juste 20,7 % des effectifs du secteur secondaire, même si elles sont majoritaires dans les spécialités Chimie (53,7 %) et Génie biologique (63,5 %). Globalement, la proportion de femmes dans les spécialités du secteur secondaire s'est accrue de 2,1 points depuis 1996-1997, une augmentation supérieure à celle dans l'ensemble des spécialités secondaires et tertiaires (+ 1,2 point).

Hors formation continue, les IUT de France métropolitaine et des DOM ont délivré 47 000 diplômes universitaires de technologie en 2004.

Définitions

■ **DUT.** Diplôme universitaire de technologie.

■ **IUT.** Les instituts universitaires de technologie, rattachés aux universités, ont été créés en 1965. 115 IUT fonctionnent à la rentrée 2005.

Contrairement aux informations des pages 6.1 à 6.7, les enseignements post-DUT dispensés par certains établissements (DNST et diplômes post-DUT) ne sont pas dénombrés dans les tableaux [1] et [2]. Les effectifs comprennent l'ensemble des formations diplômantes (initiales, permanentes, continues et par apprentissage).

■ **Année spéciale post-premier cycle.** Les étudiants ayant déjà suivi un enseignement supérieur de deux ans sont admis en année spéciale post-premier cycle et reçoivent une formation d'un an à temps plein.

■ **Spécialités.** Les spécialités des DUT sont définies dans le cadre de l'Espace européen, notamment par l'arrêté du 10 août 2005 relatif aux DUT dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. La spécialité "Génie des télécommunications et réseaux" est devenue "Réseaux et télécommunications". "Métrologie contrôle qualité" et "Organisation et génie de la production" ont fusionné pour donner "Qualité, logistique industrielle et organisation". L'enseignement dispensé est assuré dans 24 spécialités. En seconde année, le choix est encore plus large avec des options proposées dans certaines spécialités.

■ **Diplôme national de technologie spécialisée (DNST).** Créé en 1995 et dispensé au sein des IUT, le DNST délivre une formation favorisant l'insertion professionnelle par la réalisation d'un projet d'entreprise. À la rentrée 2005, un seul IUT prépare à ce diplôme.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6251, 6345, 6417, 6649, 6720, 6845, 6893, 6942.
- Notes d'Information, 93.23, 94.27, 95.24, 96.23, 99.24. 00.42, 01 54, 02.46, 03.53, 05 02, 05 33.

Sources : Système d'information SISE (résultats observés à la date du 15 janvier 2006).

[1] Répartition des effectifs préparant un DUT en 2005-2006 et des diplômés au DUT en 2004 (France métropolitaine + DOM)

Spécialités	Étudiants en formation en 2005-2006			Rappel effectifs 2004-2005	Départements d'enseignement en 2005-2006	Diplômes délivrés en 2004 (1)	Rappel diplômes délivrés en 2003 (2)
	Hommes	Femmes	Total				
Chimie	1 581	1 835	3 416	3 390	19	1 408	1 484
Génie biologique	2 250	3 920	6 170	6 000	37	2 722	2 713
Génie chimique - génie des procédés	639	365	1 004	958	11	380	420
Génie civil	3 985	469	4 454	4 158	20	1 542	1 527
Génie du conditionnement et de l'emballage	126	73	199	199	4	79	59
Génie électrique et informatique industrielle	8 456	522	8 978	9 327	54	3 743	4 096
Génie industriel et maintenance	1 920	100	2 020	2 062	24	865	947
Génie mécanique et productique	6 725	415	7 140	7 123	46	2 852	2 824
Génie thermique et énergie	1 593	95	1 688	1 606	16	490	598
Hygiène, sécurité et environnement	1 113	510	1 623	1 544	12	606	617
Mesures physiques	3 844	845	4 689	4 624	30	1 770	1 932
Qualité, logistique industrielle et organisation (3)	1 380	315	1 695	1 742	22	839	870
Réseaux et télécommunications (4)	2 969	193	3 162	3 106	26	1 273	1 150
Science et génie des matériaux	766	99	865	806	12	312	298
Ensemble du secteur secondaire	37 347	9 756	47 103	46 645	333	18 881	19 535
Carrières juridiques	339	1 877	2 216	2 158	8	924	910
Carrières sociales	583	1 923	2 506	2 689	13	1 102	1 164
Gestion des entreprises et des administrations	8 147	11 625	19 772	19 807	76	8 642	8 673
Gestion administrative et commerciale	527	1 061	1 588	1 450	11	527	531
Gestion, logistique et transport	1 870	1 069	2 939	2 904	22	1 181	1 308
Information - communication	845	3 049	3 894	3 992	18	2 018	2 088
Informatique	7 302	703	8 005	8 319	44	3 671	3 817
Services et réseaux de communications	2 275	730	3 005	2 960	29	1 231	1 037
Statistique et traitement informatique des données	785	518	1 303	1 350	12	561	613
Techniques de commercialisation	8 189	10 776	18 965	18 822	77	8 280	8 466
Ensemble du secteur tertiaire	30 862	33 331	64 193	64 451	310	28 137	28 607
Total France métropolitaine + DOM	68 209	43 087	111 296	111 096	643	47 018	48 142

(1) Diplômes délivrés à l'issue de l'année 2003-2004.

(2) Diplômes délivrés à l'issue de l'année 2002-2003.

(3) Fusion de "Organisation et génie de la production" et de "Métrologie contrôle qualité".

(4) Spécialité anciennement appelée "Génie des télécommunications et réseaux" avant 2005-2006.

[2] Évolution des effectifs préparant un DUT et des nombres de DUT délivrés (France métropolitaine + DOM)

	Étudiants en formation			Diplômes délivrés à l'issue de l'année scolaire	Nombre de départements d'enseignement (4)
	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Total		
1975-1976 (1)	21 246	22 090	43 336	15 415	...
1980-1981 (1)	25 445	28 164	53 609	19 097	269
1985-1986 (1)	28 166	32 548	60 714	23 898	302
1990-1991 (1)	34 957	37 387	72 344	28 977	350
1991-1992 (1)	37 178	40 067	77 245	31 204	373
1992-1993 (1)	39 506	43 477	82 983	32 847	416
1993-1994 (1)	42 588	47 075	89 663	35 838	468
1994-1995 (1)	44 535	49 270	93 805	37 380	498
1995-1996 (1)	45 321	50 837	96 158	39 503	518
1996-1997 (2) (3)	48 370	57 251	105 621	39 837	546
1997-1998 (2) (3)	49 149	60 482	109 628	44 256	551
1998-1999 (2)	49 244	62 297	111 541	46 701	562
1999-2000 (2)	50 143	63 762	113 905	47 478	579
2000-2001 (2)	50 465	65 630	116 095	47 997	582
2001-2002 (2)	49 680	66 022	115 702	48 877	607
2002-2003 (2)	47 902	65 647	113 549	48 142	624
2003-2004 (2)	47 120	65 163	112 283	47 018	631
2004-2005 (2)	46 645	64 451	111 096		639
2005-2006 (2)	47 103	64 193	111 296		643

(1) Hors formation continue mais y compris année spéciale.

(2) Toutes formations confondues pour les effectifs et le nombre de départements.

(3) Répartition par secteur au prorata des effectifs en France métropolitaine.

(4) France métropolitaine jusqu'en 2000-2001.

6 Les étudiants

Présentation

En 2005-2006, 223 écoles d'ingénieurs accueillent près de 101 500 élèves, soit 0,2 % de plus qu'à la rentrée précédente. Le nombre d'élèves des écoles privées est en hausse de 1 %, tandis que celui des écoles publiques (sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale ou d'autres ministères), se stabilise.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche forme toujours plus de la majorité des futurs ingénieurs (six sur dix), plus du tiers de ces élèves étant inscrits dans une école interne ou rattachée à une université. Le taux de féminisation de l'ensemble des écoles, qui est de 25,6 % en 2005-2006, est à nouveau constant par rapport à l'année précédente, malgré une progression du nombre de filles de 2,4 %. La part de filles reste très variable selon le type d'école. Bien qu'en constante hausse ces six dernières années, l'ENSAM reste l'école la moins féminisée avec à peine plus de 12 % de filles, à l'inverse des écoles d'ingénieurs sous tutelle des ministères en charge de l'Agriculture et de la Santé, qui accueillent davantage de filles que de garçons.

Le flux de nouveaux inscrits se stabilise avec 34 500 nouveaux inscrits, soit 0,5 % de plus que l'an passé. Les effectifs de nouveaux inscrits sont en légère hausse dans les écoles sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (+ 0,8 %) et les écoles privées (+ 0,6 %), tandis que les écoles publiques sous tutelle des ministères autres que l'Éducation nationale accusent une faible baisse (- 0,7 %).

La voie d'intégration la plus fréquente reste les classes préparatoires aux grandes écoles (45,9 % des élèves-ingénieurs en sont issus) et particulièrement dans le secteur public relevant d'un autre ministère que l'Éducation nationale (63,5 %). Les admissions à la suite d'un IUT ou d'une STS, ainsi que les admissions parallèles après un parcours universitaire sont en légère progression (13,2 % contre 13 % l'année précédente).

Définitions

■ **Écoles d'ingénieurs.** Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs.

■ **Champ.** Les élèves inscrits en formation continue (près de 200 élèves cette année) ne sont pas pris en compte dans ces données (les diplômes décernés à ce titre non plus), à l'exception des Centres d'études supérieures industrielles (CESI). Quelques écoles, majoritairement privées, possèdent un cycle préparatoire intégré, mais les élèves ne sont pas comptabilisés ici comme élèves ingénieurs.

■ **À noter.** Cette année, les écoles d'ingénieurs internes ou rattachées aux universités et aux INP, les universités de technologie, l'ENS de la nature et du paysage de Blois, l'École française de papeterie et des industries graphiques de Grenoble, l'ENI de Brest, l'EGIM, Supméca Paris et Toulon, l'ENSAIT de Roubaix, l'ENS des Télécoms de Brest et Cesson, l'EIGSI, l'ENS agronomique et le CNEARC-ESAT de Montpellier ont été enquêtés par l'intermédiaire du Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE). À terme, l'ensemble des écoles le seront.

■ **Formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).** Les élèves inscrits dans ces formations ne figurent pas dans les tableaux.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 02.03, 03.24, 03.25, 03.51.
- Tableaux statistiques, n° 6787, 6850, 6898, 6949, 6994.

Sources : Système d'information SISE.

[1] Répartition des effectifs des écoles d'ingénieurs en 2005-2006 (1)
(France métropolitaine + DOM)

	Nombre d'écoles	Effectifs inscrits en 2005-2006	Étudiants en formation en 2005-2006			Taux de féminisation	Progression du nombre de filles 2005-2006 / 2004-2005
			Répartition (en %)	Progression effectifs 2005-2006 / 2004-2005	Dont filles		
Écoles publiques sous tutelle de l'Éducation nationale							
Écoles internes ou rattachées aux universités	68	23 419	23,1	2,0	6 335	27,1	2,2
Écoles externes aux universités	47	36 084	35,6	-1,4	8 681	24,1	1,8
Instituts nationaux polytechniques	23	9 195	9,1	0,5	2 634	28,6	0,2
Universités de technologie	3	4 790	4,7	7,5	1 018	21,3	-0,4
Instituts nationaux des sciences appliquées (INSA)	5	9 971	9,8	4,0	2 893	29,0	6,2
École nationale des arts et métiers (ENSAM) et assimilées	3	4 419	4,4	1,5	544	12,3	3,8
Écoles centrales	4	4 685	4,6	4,3	995	21,2	6,2
Autres écoles	9	3 024	3,0	-29,2	597	19,7	-13,1
Ensemble	115	59 503	58,7	-0,1	15 016	25,2	2,0
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une autre collectivité							
Agriculture et Pêche	15	4 386	4,3	0,6	2 600	59,3	1,3
Défense	11	4 009	4,0	-1,0	670	16,7	6,7
Industrie	8	3 818	3,8	4,1	996	26,1	3,8
Télécommunications	3	2 076	2,0	0,3	433	20,9	20,6
Équipement, Transport, Logement	5	1 537	1,5	-13,9	410	26,7	-9,7
Santé	1	27	0,0	-6,9	20	74,1	-9,1
Économie et Finances	1	294	0,3	40,7	135	45,9	53,4
Ville de Paris	2	460	0,5	4,5	186	40,4	8,8
Ensemble	46	16 607	16,4	0,0	5 450	32,8	3,8
Écoles privées	62	25 268	24,9	1,0	5 447	21,6	2,0
Ensemble des écoles d'ingénieurs	223	101 378	100,0	0,2	25 913	25,6	2,4

(1) Hors formation continue et formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).

[2] Évolution des effectifs des filières d'ingénieurs en formation initiale
(France métropolitaine + DOM)

types d'écoles	Étudiants en formation pendant les années scolaires					Progression 2005-2006 / à 2004-2005 (1)	
	1980-1981	1990-1991	2003-2004	2004-2005	2005-2006	Relative	Absolue
Écoles publiques sous tutelle de l'Éducation nationale							
	20 650	34 475	57 304	59 561	59 503	-0,1	-58
Écoles internes ou rattachées aux universités	...	12 234	21 996	22 966	23 419	2,0	453
Écoles externes aux universités	...	22 241	35 308	36 595	36 084	-1,4	-511
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale, dont							
Agriculture, Pêche	8 127	10 865	16 156	16 610	16 607	0,0	-3
Défense	2 506	3 078	4 296	4 358	4 386	0,6	28
Industrie	2 347	3 238	3 930	4 051	4 009	-1,0	-42
Télécommunications	1 083	1 571	3 526	3 668	3 818	4,1	150
Équipement, transport, logement	666	1 302	1 953	2 070	2 076	0,3	6
Santé	1 246	1 338	1 779	1 785	1 537	-13,9	-248
Économie et Finances	25	18	29	29	27	-6,9	-2
Ville de Paris	-	-	228	209	294	40,7	85
	254	320	415	440	460	4,5	20
Écoles privées	8 490	14 002	24 534	25 012	25 268	1,0	256
Ensemble des écoles d'ingénieurs	37 267	59 342	97 994	101 183	101 378	0,2	195

(1) Progression tenant compte des changements de type intervenus en 2005-2006.

[3] Origine scolaire des nouveau inscrits dans les écoles d'ingénieurs (%)
(France métropolitaine + DOM)

	Niveau de l'étudiant à l'entrée							Total	Effectif
	Bac	CPGE	DEUG	DUT-BTS	Licence, maîtrise	Ingénieur, 3 ^e cycle	Autres		
Écoles publiques sous tutelle de l'Éducation nationale	19,3	43,6	5,3	15,0	5,0	1,3	10,5	100,0	20 158
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	1,5	63,5	3,1	3,3	7,6	8,1	12,9	100,0	5 721
Écoles privées	30,5	39,5	3,3	15,4	4,5	0,5	6,2	100,0	8 561
Ensemble des écoles d'ingénieurs	19,1	45,9	4,4	13,2	5,3	2,3	9,8	100,0	34 440

6 Les étudiants

Présentation

À la rentrée 2005, 220 écoles au total forment près de 85 090 personnes aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente. Il s'agit de la septième année consécutive de hausse pour l'effectif global des étudiants qui y sont scolarisés (+ 2,3% entre 2004 et 2005). Cette hausse est néanmoins moins forte que les années précédentes.

Si ces écoles ont la particularité commune de préparer aux professions du commerce, il existe néanmoins une grande hétérogénéité en ce qui concerne les formations qu'elles dispensent, les diplômes qu'elles préparent et le type d'étudiants qu'elles attirent.

Avec 62 600 étudiants, les écoles du groupe I regroupant 83 établissements (contre 80 en 2004), constituent le contingent le plus important en termes d'effectifs. Ces derniers ont augmenté de + 3,3 % par rapport à l'an passé. Ces écoles recrutent leurs élèves en premier lieu dans les classes préparatoires aux grandes écoles (23,2 %) puis chez les détenteurs uniquement du baccalauréat (20,3 %). Au nombre de 38, les écoles du groupe II comptent 6 700 étudiants. Elles recrutent principalement des titulaires du baccalauréat (26,0 %), des étudiants provenant de l'université (17,1 %) ou de STS et IUT (20,6 %).

Alors qu'il comporte le plus grand nombre d'écoles (99 établissements), le groupe III forme seulement 15 800 étudiants. Ses écoles intègrent peu d'élèves issus de CPGE (0,4 %), mais de nombreux détenteurs du baccalauréat et de BTS ou DUT (respectivement 29,7 % et 34,3 %).

La féminisation progressive des effectifs, amorcée il y a plusieurs années, se poursuit. Aujourd'hui, quel que soit leur groupe d'appartenance, les écoles de commerce forment presque autant de femmes que d'hommes : sur l'ensemble des effectifs, 48,2 % des étudiants sont des étudiantes contre 45,5 % en 2000.

Définitions

■ **Les écoles de commerce et de gestion** sont des établissements privés ou consulaires. Elles sont au nombre de 220 en 2005 (d'après les listes arrêtées au 1^{er} septembre 2005 de la Direction générale de l'enseignement supérieur), et sont classées en trois groupes (I, II et III) :

- les écoles du groupe I (83 établissements) sont reconnues par l'État et l'un de leurs diplômes est visé par le ministère de l'Éducation nationale ;
- les écoles du groupe II (38 établissements) sont également reconnues par l'État, mais leur diplôme n'est pas visé par le ministère ;
- les écoles du groupe III (99 établissements) ne sont pas reconnues par l'État et leur diplôme n'est pas visé par le ministère.

■ **BTS, DUT.** Brevets de techniciens supérieurs, diplômes universitaires de technologie.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **Champ.** Les étudiants en formation initiale en écoles de management en France métropolitaine et dans les DOM (dont 83 doctorants).

Dans les écoles couvertes par le système d'information SISE (soit 67 écoles), sont inscrits en outre 1 300 étudiants en apprentissage et 1 274 en formation continue (financée ou non).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 04.35.

Sources : Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités. Système d'information SISE.

[1] Évolution des effectifs inscrits en commerce, gestion, vente (France métropolitaine + DOM)

	1990 1991	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Écoles de commerce, gestion et vente	46 128	47 293	46 987	51 329	56 303	63 905	70 363	74 680	80 619	83 176	85 092
Variation annuelle (en %)	-	-6,7	-0,6	9,2	9,7	13,5	10,1	6,1	8,0	3,2	2,3
Nombre d'écoles	193	233	227	217	224	230	234	225	228	227	220

[2] Effectifs selon la catégorie d'établissement en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

Types d'établissement	Effectif 2005-2006			dont % femmes	dont % étrangers	Rappel effectif 2004-2005	Évolution annuelle en % (1)
	Hommes	Femmes	Total				
Groupe I	32 317	30 290	62 607	48,4	11,1	60 624	3,3
Groupe II	3 826	2 865	6 691	42,8	22,1	5 642	18,6
Groupe III	7 946	7 848	15 794	49,7	14,0	16 910	-6,6
Total général	44 089	41 003	85 092	48,2	12,5	83 176	2,3

(1) Sur les variations du champ concernant les groupes, voir page ci-contre.

[3] Niveaux de formation des étudiants à leur entrée dans une école de commerce et gestion en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

Origines	Groupe I		Groupe II		Groupe III		Ensemble commerce, gestion		Rappel 2004-2005	Évolution annuelle en %
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%		
Niveau terminale	-	-	1		29	0,4	30	0,1	26	15,4
Baccalauréat	4 724	20,3	895	26,0	2 161	29,7	7 780	22,9	8 047	-3,3
CPGE	5 402	23,2	33	1,0	28	0,4	5 463	16,1	6 011	-9,1
BTS-DUT	2 525	10,9	465	13,5	2 497	34,3	5 487	16,2	6 267	-12,4
Université	3 784	16,3	588	17,1	1 499	20,6	5 871	17,3	5 828	0,7
École d'ingénieurs	460	2,0	54	1,6	29	0,4	543	1,6	1 189	-54,3
École de commerce	1 492	6,4	224	6,5	189	2,6	1 905	5,6	763	149,7
Autre origine	2 365	10,2	961	28,0	599	8,2	3 925	11,6	4 240	-7,4
Non déclarés	2 489	10,7	215	6,3	241	3,3	2 945	8,7	1 482	98,7
Ensemble	23 241	100,0	3 436	100,0	7 272	100,0	33 949	100,0	33 853	0,3

6 Les étudiants

Présentation

En 2005-2006, 74 800 étudiants sont inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Les effectifs sont en hausse par rapport à 2004-2005 (+ 2,2 %) et atteignent leur valeur la plus haute depuis la réforme de 1995. Cette croissance est plus prononcée pour le secteur public (+ 2,4 %) que pour le secteur privé (+ 1,6 %). L'enseignement public assure la formation de 85 % des étudiants inscrits en CPGE.

Le dynamisme des classes scientifiques, perceptible à travers les hausses annuelles consécutives des effectifs depuis cinq ans, se poursuit cette année (+ 1,9 %). Parallèlement, le nombre d'inscrits dans la filière littéraire augmente de nouveau, de + 3,3 %. Enfin, l'évolution des effectifs en classes économiques rompt avec la baisse des deux dernières années avec une progression de + 2,4 % [1] [2].

31 100 femmes, soit deux élèves sur cinq, sont inscrites en classes préparatoires. En classes littéraires, la prépondérance des filles semble bien implantée : avec trois inscrits sur quatre, elles y sont largement majoritaires. Inversement, dans les préparations scientifiques, les filles sont peu nombreuses alors qu'on est proche de la parité dans les classes économiques et commerciales.

Sur 37 900 nouveaux étudiants inscrits en première année de CPGE, 95,4 % viennent d'obtenir un baccalauréat général, 4,1 % un baccalauréat technologique et 0,5 % proviennent d'autres filières de l'enseignement supérieur. Les bacheliers S sont les plus présents (72,2 %). Ils remplissent la presque totalité des classes scientifiques et près de la moitié des classes économiques. La proportion de bacheliers L entrant en CPGE est en baisse depuis six ans (9,7 % des entrants en 2004-2005 contre 13 % en 1997-1998). La part des bacheliers ES augmente notablement cette année (+ 0,9 point) [3].

Définitions

■ **Champ.** Les élèves des établissements publics ou privés, en France métropolitaine et dans les DOM.

■ **CPGE.** Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles sont réparties en trois catégories :

- les classes scientifiques conduisent aux écoles d'ingénieurs, aux Écoles normales supérieures et aux Écoles nationales vétérinaires (ENV) ;
- les classes économiques et commerciales préparent aux Écoles supérieures de commerce et de gestion, aux Écoles normales supérieures et au groupe des Écoles nationales d'économie et de statistiques ;
- les classes littéraires préparent aux Écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes, aux Instituts d'études politiques et au groupe des Écoles nationales d'économie et de statistiques.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 7004.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ, système d'information SAFRAN du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, enquête n° 17.

[1] Évolution des effectifs d'élèves en CPGE (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Classes scientifiques	47 964	45 874	44 975	44 373	44 690	45 051	45 385	46 467	47 369
Évolution annuelle en %	-1,1	-4,4	-2,0	-1,3	0,7	0,8	0,7	2,4	1,9
Classes économiques et commerciales	14 443	15 076	15 506	15 778	15 738	16 376	16 127	15 792	16 177
Évolution annuelle en %	6,7	4,4	2,9	1,8	-0,3	4,1	-1,5	-2,1	2,4
Classes littéraires	10 695	10 423	10 374	10 112	10 275	10 588	10 541	10 888	11 244
Évolution annuelle en %	0,9	-2,5	-0,5	-2,5	1,6	3,0	-0,4	3,3	3,3
Total CPGE	73 102	71 373	70 855	70 263	70 703	72 015	72 053	73 147	74 790
Évolution annuelle en %	0,6	-2,4	-0,7	-0,8	0,6	1,9	0,1	1,5	2,2

[2] Effectifs d'élèves en CPGE par année et par sexe en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Public			Privé			Public + Privé			
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	dont filles (%)
Éducation nationale	35 177	26 761	61 938	7 281	3 824	11 105	42 458	30 585	73 043	41,9
Préparations scientifiques	27 789	12 179	39 968	4 855	1 221	6 076	32 644	13 400	46 044	29,1
Première année	13 387	6 219	19 606	2 333	610	2 943	15 720	6 829	22 549	30,3
Seconde année	14 402	5 960	20 362	2 522	611	3 133	16 924	6 571	23 495	28,0
Préparations économiques	4 999	6 840	11 839	2 141	1 936	4 077	7 140	8 776	15 916	55,1
Première année	2 659	3 678	6 337	1 138	1 008	2 146	3 797	4 686	8 483	55,2
Seconde année	2 340	3 162	5 502	1 003	928	1 931	3 343	4 090	7 433	55,0
Préparations littéraires	2 389	7 742	10 131	285	667	952	2 674	8 409	11 083	75,9
Première année	1 343	4 633	5 976	199	462	661	1 542	5 095	6 637	76,8
Seconde année	1 046	3 109	4 155	86	205	291	1 132	3 314	4 446	74,5
Autres ministères (1)	1 189	519	1 708	18	21	39	1 207	540	1 747	30,9
Préparations scientifiques	911	414	1 325	-	-	-	911	414	1 325	31,2
Première année	411	149	560	-	-	-	411	149	560	26,6
Seconde année	500	265	765	-	-	-	500	265	765	34,6
Préparations économiques	176	46	222	18	21	39	194	67	261	25,7
Première année	96	25	121	8	13	21	104	38	142	26,8
Seconde année	80	21	101	10	8	18	90	29	119	24,4
Préparations littéraires	102	59	161	-	-	-	102	59	161	36,6
Première année	50	35	85	-	-	-	50	35	85	41,2
Seconde année	52	24	76	-	-	-	52	24	76	31,6
Total CPGE	36 366	27 280	63 646	7 299	3 845	11 144	43 665	31 125	74 790	41,6

(1) Tous ministères, y compris le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

[3] Origine scolaire (en %) des élèves entrant en première année de CPGE en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Bac généraux			Bacs techno.	Autres origines (1)	Total en %	Entrants 2005-2006	Progression annuelle
	Term. S	Term. ES	Term. L					
Préparations scientifiques	95,5	0,0	0,0	4,1	0,4	100,0	22 726	0,5
Préparations économiques	48,1	43,0	0,7	7,5	0,7	100,0	8 476	2,6
Préparations littéraires	23,3	21,9	54,3	0,0	0,5	100,0	6 666	2,2
Total CPGE	72,2	13,5	9,7	4,1	0,5	100,0	37 868	1,3

(1) Université, IUT, vie active et autres.

6 Les étudiants

Présentation

À la rentrée 2005, 230 400 élèves sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (STS), diplômés des métiers d'art (DMA) et classes de mises à niveau.

Après quatre années de baisse consécutives, l'effectif de ces classes augmente légèrement (+ 0,1 % par rapport à 2004). Néanmoins, cette hausse ne concerne que les sections sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avec + 0,1 % pour le secteur public et + 0,7 % pour le secteur privé.

Les établissements publics relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comptent 149 800 élèves et forment plus de six étudiants sur dix inscrits en STS. Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche (18 500 élèves) forme près de 8,0 % des étudiants. Cependant, le nombre d'inscrits en STS agricoles ne cesse de diminuer depuis cinq ans (soit un fléchissement de 14,7 % entre les rentrées 2001 et 2004).

Depuis plusieurs années déjà, on dénombre à peu près autant de femmes que d'hommes en STS et assimilés. Les écoles de l'enseignement public sont significativement moins féminisées que celles du privé (47,5 % contre 54,8 %), car elles offrent plus souvent des formations industrielles, davantage suivies par les garçons. Les formations dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (STS agricoles) ont le taux de féminisation le moins élevé (35,4 %).

Les sections de techniciens supérieurs sont particulièrement fréquentées par les bacheliers technologiques : en première année, ils représentent 52,7 % des entrants, alors qu'ils constituent seulement 27,8 % des admis au baccalauréat 2005 (toutes séries). Parmi ces bacheliers technologiques, se dégagent plus précisément deux viviers principaux : 45,5 % des bacheliers entrants dans le domaine de la production détiennent un bac STI et 41,8 % un bac STT dans le domaine des services. Deux élèves sur dix en STS sont des bacheliers généraux alors qu'ils sont un peu plus de la moitié des admis au baccalauréat.

Définitions

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs. Ce sont des classes qui préparent après le baccalauréat au brevet de technicien supérieur (BTS).

■ **Champ.** Les élèves des établissements publics ou privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, ou dépendant d'autres ministères, en France métropolitaine et dans les DOM.

■ **Classes de mise à niveau.** Ces classes s'adressent aux élèves des BTS "Arts appliqués" et "Hôtellerie-restauration".

■ **DMA.** Diplôme des métiers d'art préparé en deux ans après le baccalauréat. Il forme des professionnels spécialistes de la conception.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 96.25, 97.20, 98.10, 99.21, 01.03, 01.17, 02.47, 03.46, 05.02, 05.33.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ, système d'information SAFRAN du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, enquête n° 18.

[1] Évolution des effectifs d'élèves dans les STS, classes de mise à niveau et DMA (France métropolitaine + DOM)

Sections de techniciens supérieurs	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Public								
Effectifs	165 729	166 748	166 435	165 464	164 641	163 904	162 170	162 051
Variation annuelle en %	-	0,6	-0,2	-0,6	-0,5	-0,4	-1,1	-0,1
% par rapport à l'effectif total	70,1	69,8	69,7	69,8	69,9	70,0	70,4	70,3
Privé								
Effectifs	70 590	72 073	72 488	71 449	70 818	70 291	68 105	68 352
Variation annuelle en %	-	2,1	0,6	-1,4	-0,9	-0,7	-3,1	0,4
% par rapport à l'effectif total	29,9	30,2	30,3	30,2	30,1	30,0	29,6	29,7
Public + Privé								
Effectifs	236 319	238 821	238 923	236 913	235 459	234 195	230 275	230 403
Variation annuelle en %	-	1,1	0,0	-0,8	-0,6	-0,5	-1,7	0,1
% par rapport à l'effectif total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[2] Effectifs d'élèves (STS, classes de mise à niveau et DMA) par année et par sexe en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

Types de préparation	Public			Privé			Public + Privé			dont filles (%)
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Éducation nationale										
Classes de mise à niveau	535	1 356	1 891	731	1 163	1 894	1 266	2 519	3 785	66,6
STS en 1, 2 et 3 ans	76 387	70 767	147 154	24 938	32 895	57 833	101 325	103 662	204 987	50,6
DMA en 2 ans	285	519	804	130	50	180	415	569	984	57,8
Total Éducation nationale	77 207	72 642	149 849	25 799	34 108	59 907	103 006	106 750	209 756	50,9
Agriculture										
STS en 1 et 2 ans	7 808	4 394	12 202	4 169	2 161	6 330	11 977	6 555	18 532	35,4
Total Agriculture	7 808	4 394	12 202	4 169	2 161	6 330	11 977	6 555	18 532	35,4
Autres										
Classes de mise à niveau	-	-	-	91	204	295	91	204	295	69,2
STS en 2 et 3 ans	-	-	-	786	989	1 775	786	989	1 775	55,7
DMA en 1 et 2 ans	-	-	-	24	21	45	24	21	45	46,7
Total effectif Autres	-	-	-	901	1 214	2 115	901	1 214	2 115	57,4
Ensemble effectif STS	85 015	77 036	162 051	30 869	37 483	68 352	115 884	114 519	230 403	49,7

[3] Origine scolaire des élèves entrant en première année de STS, DMA et classes de mise à niveau en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

Domaines professionnels (1)	Bacs généraux			Bacs technologiques			Autres origines (1)	Total (en %)	Entrants 2005-2006 technico-
	Term. S	Term. ES	Term. L	Term. STI	Term. STT	Autres			
- disciplinaires (lettres et arts)	28,8	9,6		12,5			1,0	48,1	104
- de la production	9,4	1,1	2,0	45,5	1,0	11,4	16,5	13,2	41 445
- des services	5,5	10,6	4,8	2,4	41,8	5,8	10,3	18,8	75 844
Total	6,9	7,2	3,8	17,6	27,3	7,8	12,5	16,8	117 393

(1) Brevet de technicien, université, IUT, vie active et autres.

6 Les étudiants

Présentation

À la rentrée 2005, la baisse des effectifs en IUFM amorcée en 2003-2004 se réduit (- 2 % hors formations spécialisées par rapport à l'année précédente). La diminution des effectifs s'amenuise dans le second degré (de - 5 % à - 3 %) alors que le nombre des effectifs du premier degré se stabilise après une baisse de 1 %.

Dans le premier degré, la baisse du nombre de stagiaires (seconde année ou année de formation) se poursuit et s'accroît par rapport à 2004 (- 6 % contre - 2 %). Cette diminution est compensée par l'augmentation des effectifs de première année (année préparatoire).

Dans le second degré, les tendances semblent s'inverser : après deux années de hausse, les effectifs de première année diminuent en 2005 (- 5 %). Après avoir connu une forte baisse depuis deux ans (- 20 % en 2004), les effectifs de seconde année amorcent une hausse en 2005 (+ 3 %).

Près de sept étudiants ou stagiaires sur dix sont des femmes. Elles représentent 81 % des étudiants et stagiaires du 1^{er} degré et 60 % du 2nd degré.

Après avoir connu un vif attrait en 2004 (globalement + 60 %) en raison de la mise en place de la réforme, les formations destinées aux professeurs titulaires en vue de leur spécialisation voient leurs effectifs diminuer (- 27 %). Cette baisse concerne principalement les effectifs inscrits en CAPA-SH (remplacement des CAPSAIS pour les professeurs du premier degré). À l'inverse, les effectifs préparant le 2CA-SH pour les professeurs du second degré augmente de 30 % en 2005.

La répartition des effectifs au sein des IUFM met en évidence un engouement un peu plus grand pour le professorat du second degré (63 % de l'effectif de première année), avec une prédilection pour les CAPES : 42 % contre 37 % pour le professorat des écoles. Dans six IUFM, plus de sept étudiants de première année sur dix préparent un concours du second degré. Plus de quatre IUFM sur cinq privilégient les préparations au CAPES. En Île-de-France, à l'IUFM de Paris, celles-ci représentent 88 % des effectifs de première année alors que dans l'IUFM de Versailles, ce sont les préparations au professorat des écoles qui concernent le plus d'étudiants. Dans les DOM-COM, ces dernières sont également importantes, à l'exception de la Réunion et du Pacifique.

Définitions

■ **Instituts de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée.

■ Types de préparation.

Concours du premier degré :

- CRPE : concours de recrutement des professeurs des écoles ;
- CAPSAIS : certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire ;
- CAPA-SH : certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Concours du second degré :

- CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ;
- CAPEPS : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive ;
- CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique ;
- CAPLP : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel ;
- CAFEP : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé ;
- CPE : conseiller principal d'éducation ;
- 2CA-SH : certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

■ Niveaux de scolarité.

Sont comptabilisés en :

première année (année préparatoire) :

- les étudiants de première année préparant un concours d'enseignement ;
- les étudiants de seconde année du cycle préparatoire au CAPLP ;
- les étudiants du cycle préparatoire au second concours interne de professeur des écoles.

seconde année (année de formation) :

- les professeurs stagiaires ayant réussi les concours : CRPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, CAFEP, et CPE ;
- les formations spécialisées des professeurs titulaires : CAPSAIS, CAPA-SH, 2CA-SH.

Les psychologues scolaires ne sont plus recensés dans SISE à partir de 2005-2006 (12 étudiants en 2004).

→ Pour en savoir plus

Publications

— Notes d'Information, 01.45, 02.56, 03.54, 04.32, 05.34.

Sources : Système d'information SISE (IUFM).

[1] Évolution des effectifs des IUFM depuis 1991-1992 (France entière)

	1991-1992 (1)	1995-1996 (2)	2003-2004 (3)	2004-2005 (3)	2005-2006 (3)	(4) dont	
						hommes	femmes
1 ^{re} année 1 ^{er} degré	6 973	14 415	17 524	17 591	18 696	3 682	15 014
Évolution (%)		107%	-7%	0%	6%		
2 ^{nde} année 1 ^{er} degré hors form. spéc. prof. titulaires	15 168	13 028	17 806	17 385	16 255	3 036	13 219
Évolution (%)		-14%	-9%	-2%	-6%		
2 ^{nde} année 1 ^{er} degré avec form. spéc. prof. titulaires			19 097	19 355	17 647	3 414	14 233
Total 1^{er} degré hors form. spéc. prof. titulaires	22 141	27 443	35 330	34 976	34 951	6 718	28 233
Évolution (%)		24%	-8%	-1%	0%	19%	81%
1 ^{re} année du 2 nd degré	21 553	44 232	33 182	33 909	32 095	12 754	19 341
Évolution (%)		105%	6%	2%	-5%		
2 ^{nde} année 2 nd degré hors form. spéc. prof. titulaires	12 087	14 512	16 224	12 997	13 445	5 552	7 893
Évolution (%)		20%	-9%	-20%	3%		
2 ^{nde} année 2 nd degré avec form. spéc. prof. titulaires				13 089	13 565	5 590	7 975
Total 2nd degré hors form. spéc. prof. titulaires	33 640	58 744	49 406	46 906	45 540	18 306	27 234
Évolution (%)		75%	0,2%	-5%	-3%	40%	60%
Total 1^{re} année	28 526	58 647	50 706	51 500	50 791	16 436	34 355
Évolution (%)		106%	1%	2%	-1%	32%	68%
Total 2^{de} année hors form. spéc. prof. titulaires	27 255	27 540	34 030	30 382	29 700	8 588	21 112
Évolution (%)		1%	-9%	-11%	-2%	29%	71%
Total hors form. spéc. prof. titulaires	55 781	86 187	84 736	81 882	80 491	25 024	55 467
Évolution (%)		55%	-3%	-3%	-2%	31%	69%
Total avec form. spéc. prof. titulaires			86 027	83 944	82 003	25 402	56 481
Évolution (%)			-4%	-2%	-2%	31%	69%

Remarque : voir "Définitions" ci-contre.

(1) Source : enquête DGES à laquelle ont été retranchés les élèves-instituteurs en formation professionnelle spécifique à temps partiel. (2) Source : enquête DEPP n° 54. (3) Source : enquête DEPP SISE. (4) % d'hommes/de femmes par rapport à l'effectif total.

[2] Répartition des effectifs par IUFM en 2005-2006

(y compris spécialisation des professeurs des écoles titulaires des 1^{er} et 2nd degrés)

	Première année (préparatoire)						Seconde année (de formation)				Effectifs totaux
	1 ^{er} degré	2 nd degré	dont CAPES	dont CAPET	Total 1 ^{re} année	dont CAFEP	1 ^{er} degré	2 nd degré	dont CAFEP	Total 2 ^{de} année	
Aix-Marseille	698	1 604	1 062	144	2 302	-	579	670	-	1 249	3 551
Amiens	668	627	423	27	1 295	20	562	391	14	953	2 248
Besançon	439	614	341	76	1 053	17	291	259	11	550	1 603
Bordeaux	766	1 741	1 293	85	2 507	177	673	691	-	1 364	3 871
Caen	468	569	361	7	1 037	27	281	254	11	535	1 572
Clermont-Ferrand	362	656	401	29	1 018	39	282	374	23	656	1 674
Corse	119	134	92	-	253	-	46	14	-	60	313
Dijon	362	831	482	104	1 193	44	483	305	9	788	1 981
Grenoble	645	698	547	21	1 343	66	754	503	38	1 257	2 600
Lille	1 984	2 790	1 712	220	4 774	229	1 120	902	64	2 022	6 796
Limoges	181	392	272	10	573	5	168	142	12	310	883
Lyon	604	2 185	1 245	107	2 789	189	839	764	85	1 603	4 392
Montpellier	775	1 412	885	67	2 187	-	679	598	-	1 277	3 464
Nancy-Metz	792	1 147	725	89	1 939	23	632	617	15	1 249	3 188
Nantes	789	1 294	827	71	2 083	243	697	651	136	1 348	3 431
Nice	555	773	612	47	1 328	47	466	325	16	791	2 119
Orléans-Tours	780	909	663	62	1 689	38	587	510	24	1 097	2 786
Poitiers	521	728	443	53	1 249	39	340	388	10	728	1 977
Reims	533	420	256	24	953	27	434	372	7	806	1 759
Rennes	571	1 642	1 165	80	2 213	243	388	517	108	905	3 118
Rouen	528	807	528	51	1 335	37	552	419	17	971	2 306
Strasbourg	477	1 027	745	56	1 504	44	638	547	10	1 185	2 689
Toulouse	564	1 531	849	130	2 095	115	622	828	66	1 450	3 545
Total province	14 181	24 531	15 929	1 560	38 712	1 669	12 113	11 041	676	23 154	61 866
Paris	460	3 488	3 140	115	3 948	272	636	407	44	1 043	4 991
Créteil	859	1 147	646	74	2 006	40	1 967	840	-	2 807	4 813
Versailles	2 258	1 868	1 031	161	4 126	126	2 030	1 013	61	3 043	7 169
Total Ile-de-France	3 577	6 503	4 817	350	10 080	438	4 633	2 260	105	6 893	16 973
Total France métro.	17 758	31 034	20 746	1 910	48 792	2 107	16 746	13 301	781	30 047	78 839
Guadeloupe	172	131	63	-	303	-	161	28	-	189	492
Guyane	176	31	11	14	207	-	179	4	-	183	390
Martinique	174	181	130	-	355	-	144	38	-	182	537
La Réunion	289	503	281	32	792	1	372	143	2	515	1 307
Total DOM	811	846	485	46	1 657	1	856	213	2	1 069	2 726
Total France métro. + DOM	18 569	31 880	21 231	1 956	50 449	2 108	17 602	13 514	783	31 116	81 565
Pacifique	127	215	174	11	342	-	45	51	-	96	438
Total France entière	18 696	32 095	21 405	1 967	50 791	2 108	17 647	13 565	783	31 212	82 003

6 Les étudiants

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, l'origine sociale des étudiants français évolue très peu d'une année sur l'autre : les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés au détriment des jeunes de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues 30,2 % des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale, 11,3 % sont enfants d'ouvriers et seulement 2,4 % fils ou filles d'agriculteurs [1].

Dans les filières CPGE et STS sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, les enfants d'agriculteurs y sont bien mieux représentés : 11,4 % et 23,9 % des jeunes inscrits dans ces filières en 2005-2006, contre respectivement 2,0 % et 2,5 % dans les établissements sous tutelle des autres ministères. Près d'un tiers des étudiants inscrits dans une formation longue à l'université (hors IUT) ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale. Cette surreprésentation est toujours plus accentuée dans les CPGE et les disciplines de santé : 51,7 % et 43,9 % des étudiants sont issus de cette catégorie sociale.

En revanche, les filières technologiques courtes, IUT et STS, recrutent davantage parmi les enfants d'ouvriers et d'employés (31,3 % des inscrits en IUT et 37,7 % en STS).

À la rentrée 2005, la poursuite d'études à l'université est plus encore le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale : leur part passe de 28,8 % en cursus L et en IUT à 38,6 % en cursus D. Inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 12,5 % des inscrits à l'université en cursus L, cette part est de 4,5 % en cursus D [2].

La structure de la rentrée 2004, année de réalisation d'une enquête complète sur les PCS dans tout l'enseignement supérieur, présente, en termes d'origine sociale de la population étudiante de la population française [3], de grandes différences en comparaison avec celle de l'ensemble de la nation. Les enfants de cadres représentent une grande proportion des étudiants (30 %). À l'inverse, ceux d'origine ouvrière ou dont le chef de famille est inactif sont relativement peu nombreux (22 % des étudiants contre 54 % de la population totale). La sous-représentation des enfants d'inactifs et de retraités chez les étudiants provient en partie de la structure par âge de cette population dont, pour la majorité, les parents n'ont pas encore l'âge de la retraite. Ce constat global est néanmoins très contrasté selon le type de formation. La part des enfants de cadre est très forte en classes préparatoires, dans les INP et les ENS où elle dépasse 50 %. Ils sont peu nombreux en formations comptables et en STS (moins de 15 %).

Les enfants de professions intermédiaires et d'employés présentent un profil plus homogène, malgré une légère surreprésentation en IUT, STS, écoles paramédicales et sociales. Cette surreprésentation dans ces filières est fortement accentuée pour les étudiants dont le chef de famille est inactif ou ouvrier.

Définitions

■ **Professions et catégories sociales (PCS).** Nomenclature des professions et catégories sociales de l'INSEE de 1989. Pour le tableau [3], les agriculteurs exploitants ont été intégrés aux artisans, commerçants, chefs d'entreprises.

■ **STS et CPGE.** Sont incluses dans le tableau [1] les sections de techniciens supérieurs (STS) et les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) publiques et privées sous contrat, quel que soit le ministère de tutelle.

■ **Autres enseignements et universités du tableau [1].** Formations autres que les STS et les CPGE. Voir 6.1 et 6.2.

■ **Formations du tableau [3].** Voir 6.1 et 6.2

→ Pour en savoir plus

Sources : Systèmes d'information SISE et SCOLARITÉ.

[1] Origine socioprofessionnelle des étudiants français dans les principales filières de l'enseignement supérieur en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Droit	Éco- nomie	Lettres	Sciences, STAPS	Santé	IUT	Université (1) avec IUT	CPGE (2)	STS (2)	Autres ens. (3)	Ensemble
Agriculteurs	1,5	2,1	1,7	2,3	1,6	3,0	2,0	2,1	4,3	2,7	2,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,8	7,6	6,0	6,1	5,6	8,2	6,6	8,0	8,3	8,9	7,4
Professions libérales, cadres supérieurs	36,5	26,8	27,4	32,5	43,9	26,5	31,6	51,7	14,3	30,7	30,2
Professions intermédiaires	12,0	12,5	15,8	16,8	14,3	18,8	15,2	14,3	16,1	12,7	14,7
Employés	13,5	13,9	14,4	13,2	7,7	15,9	13,3	8,6	16,9	12,2	13,2
Ouvriers	8,6	12,8	11,1	11,2	5,5	15,4	10,7	5,0	20,8	9,4	11,3
Retraités, inactifs	12,6	14,4	13,8	9,9	6,7	8,2	11,5	7,1	14,4	6,4	10,4
Indéterminé	7,4	9,9	9,7	8,1	14,8	4,0	9,2	3,2	4,9	16,9	10,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	152 758	136 136	405 366	257 391	154 538	106 007	1 212 196	71 006	216 772	491 258	1 991 232

(1) Contrairement aux années précédentes, le champ université ne comprend plus de grands établissements. (2) CPGE et STS publiques tous ministères, CPGE et STS privées du ministère de l'Agriculture et de la Pêche et STS et CPGE privées sous contrat sous tutelle des autres ministères. (3) Répartition observée en 2004-2005 pour ces formations, sauf pour les IUFM et les grands établissements.

[2] Origine socioprofessionnelle des étudiants français dans les universités par sexe et par cursus LMD en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Cursus Licence			Cursus Master			Cursus Doctorat			Ensemble	
	Hommes	Femmes	Tous	Hommes	Femmes	Tous	Hommes	Femmes	Tous	Hommes	Femmes
Agriculteurs	1,7	2,3	2,1	1,5	2,1	1,8	1,2	1,3	1,3	1,6	2,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6,9	7,1	7,0	5,7	6,2	6,0	4,3	4,9	4,6	6,4	6,7
Professions libérales, cadres supérieurs	30,9	27,3	28,8	37,5	36,3	36,8	38,6	38,7	38,6	33,2	30,4
Professions intermédiaires	16,2	15,6	15,9	14,3	14,3	14,3	11,6	11,0	11,3	15,4	15,1
Employés	14,2	15,4	14,9	10,1	10,6	10,4	6,7	7,3	7,0	12,7	13,7
Ouvriers	11,7	13,0	12,5	7,4	7,5	7,5	4,5	4,5	4,5	10,1	11,1
Retraités, inactifs	10,8	11,6	11,3	11,4	11,4	11,4	15,6	15,4	15,5	11,2	11,7
Indéterminé	7,6	7,6	7,6	12,0	11,7	11,8	17,5	16,9	17,2	9,4	9,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	334 957	463 729	798 686	153 463	215 832	369 295	23 157	21 058	44 215	511 577	700 619

[3] Répartition en 2004 des étudiants français selon la PCS du chef de famille (France métropolitaine + DOM)

	Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres, professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités, inactifs	Non renseignés
Universités	9%	32%	16%	13%	11%	11%	9%
Disciplines générales et de santé	8%	32%	15%	13%	10%	12%	9%
IUT	11%	27%	19%	16%	15%	8%	4%
Grands établissements	10%	47%	7%	6%	3%	9%	18%
IUFM	8%	25%	15%	11%	11%	14%	16%
STS	13%	14%	16%	17%	22%	13%	5%
CPGE	10%	51%	14%	8%	5%	7%	4%
Formations comptables non universitaires	12%	14%	16%	17%	22%	13%	6%
Université de technologie	9%	47%	19%	7%	7%	6%	4%
INP	9%	52%	15%	8%	6%	8%	2%
Autres formations d'ingénieurs non universitaires (1)	11%	43%	12%	7%	4%	5%	18%
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	13%	36%	9%	6%	2%	5%	30%
Établissements d'ens. universitaire privés	12%	34%	10%	7%	5%	9%	24%
Écoles normales supérieures	5%	57%	7%	5%	2%	5%	19%
Écoles supérieures artistiques et culturelles (2)	12%	29%	10%	8%	4%	5%	31%
Écoles paramédicales et sociales (3)	14%	22%	16%	24%	21%	3%	0%
Autres écoles et formations (4)	12%	23%	11%	10%	7%	7%	29%
Total	10%	30%	15%	13%	11%	10%	10%
Population française (5)	8%	11%	16%	11%	25%	29%	

(1) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. (2) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication. (3) Pour la santé : poids calculés sur les nouveaux entrants ; pour le social : poids de 2002. (4) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, autres écoles dépendant d'autres ministères, ...). (5) Source INSEE : Recensement de la population 1999.

6 Les étudiants

Présentation

Le nombre d'étudiants étrangers en France a connu un essor considérable ces dernières années. Depuis 1998, il a progressé de 74,4 %. À la rentrée 2005, plus de 265 000 étrangers étudient en France métropolitaine et dans les DOM. Néanmoins depuis deux ans, cette croissance ralentit (+ 3,7 % après + 4,6 % en 2004 et + 10,3 % en 2003). Au final, la proportion d'étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français atteint 11,6 % (contre 7,1 % en 1998).

C'est dans les disciplines générales et de santé à l'université, ainsi que dans les universités de technologie et les INP que cette proportion est la plus forte (15,5 %, 18,1 % et 18,5 %). Pourtant, les effectifs étrangers à l'université augmentent de moins en moins vite (+ 3,3 % après + 4,5 % en 2004 et + 11,1 % en 2003). Ce ralentissement tient principalement aux étudiants non titulaires d'un baccalauréat français et admis en équivalence grâce à un titre étranger. Les flux de nouveaux arrivants pour ces derniers ont diminué en 2004 (- 1,8 %) et légèrement augmenté en 2005 (+ 3,6 %) alors qu'entre 2000 et 2003, la croissance annuelle moyenne s'établissait à 14,2 %.

En revanche, la part des étrangers en IUFM, écoles paramédicales et sociales, en IUT, en STS et en CPGE est faible (entre 1 et 6 %). La tendance n'est pas au rattrapage puisque le nombre d'étrangers en STS baisse pour la troisième année consécutive. Les effectifs étudiants étrangers en CPGE ont beaucoup augmenté au début des années 2000. Après une baisse en 2003, ils progressent de façon modérée depuis deux ans (+ 4,9 % après + 0,6 % en 2004).

Les étudiants étrangers représentent 14,7 % des étudiants des universités. Cette proportion augmente fortement avec le cursus : ils représentent 11,3 % des inscriptions en cursus Licence, 18,5 % en cursus Master et 35,2 % en cursus Doctorat. Parmi eux, la proportion de non-bacheliers augmente avec le degré d'études de la formation universitaire : elle est de 70,7 % en cursus Licence, 79,6 % en cursus Master et 83,9 % en cursus Doctorat. L'origine géographique varie aussi avec ce degré d'études. Ainsi, on constate une plus forte représentation des étudiants originaires d'Asie en cursus Doctorat, où ils représentent 24,4 % des étudiants étrangers inscrits, contre respectivement 18,0 % et 20,9 % en cursus Licence et Master. Les étudiants africains qui représentent à l'université un étudiant étranger sur deux, sont moins nombreux en proportion en cursus Doctorat (43,4 %) qu'en cursus Licence (51,0 %) et Master (50,8 %).

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 04.23.
- Tableaux statistiques, n° 6975.

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignements supérieurs non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées.

Toutes les formes d'enseignement sont pris en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 81 universités publiques et les centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) de Nîmes et d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.).

■ **Étudiants étrangers.** Sont pris en compte dans les différentes enquêtes de recensement des étudiants inscrits en France ceux se déclarant de nationalité étrangère, ce qui inclut ceux ayant effectué leur scolarité du secondaire dans le système scolaire français. Il est possible de distinguer ceux n'étant pas titulaires d'un baccalauréat à l'université, mais pas dans les autres filières du supérieur.

■ **Filières de l'enseignement supérieur.** Voir définitions en 6.1 et 6.2.

■ **Non bacheliers.** En ce qui concerne les étudiants étrangers, cela indique que ces étudiants n'ont pas obtenu un baccalauréat français mais un titre étranger admis sur le plan national en équivalence du baccalauréat.

[1] Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par origine et cursus en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Cursus Licence		Cursus Master		Cursus Doctorat		Total	
	Total	dont % non bacheliers	Total	dont % non bacheliers	Total	dont % non bacheliers	Total	dont % non bacheliers
Union européenne (UE)	16 545	71,4	12 489	81,6	3 569	85,5	32 603	76,9
Europe hors UE	8 001	78,1	6 213	85,8	1 875	90,0	16 089	82,5
Afrique	51 727	64,6	42 653	74,6	10 407	78,6	104 787	70,1
Amérique	6 669	74,4	5 009	84,7	2 248	88,9	13 926	80,4
Asie	18 278	82,6	17 546	86,5	5 844	88,3	41 668	85,0
Océanie	215	80,5	79	75,9	24	79,2	318	79,2
Apatrides ou non déclarés	75	29,3	49	67,3	8	87,5	132	47,0
Total	101 510	70,7	84 038	79,6	23 975	83,9	209 523	75,7
en % du nombre d'étudiants	11,3		18,5		35,2		14,7	

[2] Évolution du nombre d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

	1990	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2005
	1991	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2006 (6)
Universités	131 901	118 435	125 706	137 559	154 749	174 864	194 194	202 836	209 523	14,7
Disciplines générales et de santé	128 843	114 340	121 152	132 340	148 722	168 420	187 602	196 290	202 933	15,5
dont										
formations d'ingénieurs universitaires (1)	490	808	918	1 201	1 454	1 782	2 142	2 653	2 879	11,2
IUT	3 058	4 095	4 554	5 219	6 027	6 444	6 592	6 546	6 590	5,9
IUFM				477	408	408	510	712	752	0,9
STS (2)	5 969	8 172	8 352	8 280	8 760	9 693	9 625	8 746	8 136	3,5
CPGE	1 310	1 670	1 868	2 166	2 587	2 955	2 806	2 822	2 961	4,0
Formations comptables non universitaires	234	361	356	385	415	435	457	609	461	6,1
Université de technologie	477	282	316	410	586	841	1 043	1 095	1 337	18,1
dont										
formations d'ingénieurs	98	114	135	142	192	285	422	547	735	15,2
INP	1 661	1 476	1 511	1 683	1 896	2 040	2 311	2 204	2 308	18,5
dont										
formations d'ingénieurs (1)	372	642	731	788	854	902	1 095	1 091	1 195	12,5
Autre formations d'ingénieurs non universitaires (1)	1 789	2 495	2 902	3 342	4 072	4 503	5 409	6 138	6 748	9,9
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	2 519	4 864	5 424	6 273	7 457	8 408	9 983	9 944	10 966	12,5
Écoles supérieures artistiques et culturelles (3)	5 328	5 434	5 317	5 303	6 146	6 721	7 457	7 762	8 459	13,1
Écoles paramédicales et sociales (4)	1 289	732	681	678	1 321	1 442	1 064	1 231	1 231	1,0
Autres écoles et formations (5)	8 671	8 048	8 100	8 001	8 351	9 161	9 476	11 486	12 157	15,0
France métropolitaine + DOM	161 148	151 969	160 533	174 557	196 748	221 471	244 335	255 585	265 039	11,6
En % du nombre total d'étudiants	9,4	7,1	7,5	8,1	9,1	10,0	10,8	11,3	11,6	

(1) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(2) Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991.

(3) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

(4) Chiffres de 2004-2005 pour 2005-2006, estimation pour les chiffres de la santé en 2001-2002.

(5) Groupe non homogène.

(6) En % du nombre total d'étudiants.

6 Les étudiants

Présentation

La croissance de la population étrangère en proportion parmi les étudiants, amorcée à la rentrée 1998, se poursuit à un rythme soutenu dans les universités publiques françaises. À la rentrée 2005, près de 210 000 étudiants des universités de France métropolitaine et des DOM sont étrangers, soit 3,3 % de plus qu'en 2004. Ils représentent 14,7 % des étudiants universitaires, soit une hausse de 0,5 point par rapport à 2004. Cependant, le rythme d'accroissement des effectifs d'étudiants étrangers ralentit depuis 2001.

Parmi ces étudiants étrangers, 75,7 % ne sont pas titulaires d'un baccalauréat. Cette part est en hausse constante depuis 1999.

Les étudiants africains représentent un étudiant étranger sur deux. Ils se dirigent de manière équivalente vers les disciplines scientifiques et sportives (28,4 %), littéraires (22,4 %) et économiques (23,2 %). Parmi ces étudiants, 70,1 % sont non bacheliers. Les femmes sont majoritaires parmi les étudiants venant de tous les continents, excepté l'Afrique, où elles ne représentent que 38,7 % des étudiants.

Comme en 2004-2005, les étudiants asiatiques connaissent une forte hausse de leurs inscriptions (10,1 %). La part des étudiants asiatiques parmi les étudiants étrangers augmente de 1,2 point par rapport à l'année précédente.

Les étudiants européens représentent 23,2 % des étudiants étrangers. Parmi ces étudiants, ceux en provenance d'un pays européen hors Union européenne sont les plus nombreux. Mais les étudiants allemands sont les plus représentés parmi les étudiants européens (12,9 %), suivi des étudiants roumains (9,7 %).

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées.

Toutes les formes d'enseignement sont pris en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 81 universités publiques et les Centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) de Nîmes et d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.).

Pour l'année universitaire 2004-2005, les évolutions sont calculées sur le champ des 81 universités et de Paris IX-Dauphine qui était une université en 2003-2004 et est devenue grand établissement en 2004-2005. En 2005-2006, les évolutions sont calculées sur le champ des 81 universités.

■ **La rubrique IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Non-bacheliers.** En ce qui concerne les étudiants étrangers, cela indique que ces étudiants n'ont pas obtenu un baccalauréat français mais un titre étranger admis sur le plan national en équivalence du baccalauréat.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 04.23.

Sources : Système d'information SISE.

[1] Évolution des effectifs d'étudiants de nationalité étrangère dans les universités (France métropolitaine + DOM)

	1985 1986	1990 1991	1995 1996	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Effectifs	128 141	131 901	126 366	118 470	118 433	125 688	137 505	154 749	174 864	194 194	202 836	209 523
dont non bacheliers	79 487	84 990	74 746	68 592	67 704	71 428	83 987	100 371	120 192	139 569	149 307	158 689
Variation annuelle (%)		4,0	-3,5	-2,3	0,0	6,1	9,4	12,5	13,0	11,1	5,3 (1)	3,3
Proportion d'étudiants étrangers (%)	13,5	11,4	8,7	8,4	8,5	9,0	9,8	11,3	12,6	13,6	14,2	14,7

(1) L'évolution en 2004-2005 par rapport à 2003-2004 est calculée à champ constant, c'est-à-dire en incluant les étudiants de Paris IX-Dauphine. Pour le calcul de l'évolution en 2005-2006 par rapport à 2004-2005, les effectifs de Paris Dauphine se sont pas pris en compte.

[2] Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par origine et par discipline en 2005-2006 (rentrée 2005) (France métropolitaine + DOM)

	Droit	Sciences éco., AES	Lettres, sciences humaines	Sciences et STAPS	Médecine, pharmacie, dentaire	IUT	Total	% par nationalité	Dont femmes (en %)	Dont non-bacheliers (en %)
Europe	7 006	7 389	22 730	6 292	4 263	1 012	48 692			
Union européenne	4 942	3 843	16 129	4 466	2 500	723	32 603	15,6	66,7	76,9
dont :										
Allemagne	1 023	815	3 044	915	465	160	6 422	3,1	66,4	81,4
Italie	525	300	2 277	603	403	55	4 163	2,0	63,5	81,8
Espagne	364	439	1 599	679	287	79	3 447	1,6	63,3	80,4
Belgique	328	307	869	381	445	80	2 410	1,2	53,1	58,6
Grande-Bretagne	474	215	1 388	218	96	43	2 434	1,2	67,3	70,3
Grèce	393	133	1 117	212	98	13	1 966	0,9	70,9	88,1
Luxembourg	246	257	675	272	218	5	1 673	0,8	49,3	81,0
Pologne	453	442	1 868	341	117	47	3 268	1,6	83,4	83,9
Portugal	282	281	945	347	156	142	2 153	1,0	63,4	36,0
hors Union européenne	2 064	3 546	6 601	1 826	1 763	289	16 089	7,7	72,6	82,5
dont :										
Bulgarie	495	746	1 170	275	124	10	2 820	1,3	72,5	89,1
Roumanie	444	867	1 442	671	981	37	4 442	2,1	75,0	89,4
Russie	365	602	1 540	248	170	50	2 975	1,4	80,0	87,0
Afrique	11 155	24 344	23 497	29 720	12 056	4 015	104 787	50,0	38,7	70,1
dont :										
Algérie	1 677	3 042	5 769	6 582	4 217	265	21 552	10,3	36,1	75,5
Bénin	326	805	317	571	198	77	2 294	1,1	33,0	75,4
Cameroun	765	1 033	844	1 408	720	188	4 958	2,4	47,3	60,2
Congo	495	630	591	607	274	187	2 784	1,3	37,7	65,1
Côte-d'Ivoire	714	1 101	690	656	329	99	3 589	1,7	43,7	55,3
Gabon	469	678	848	760	126	123	3 004	1,4	47,9	67,9
Madagascar	337	1 070	698	718	538	108	3 469	1,7	54,1	63,6
Maroc	1 960	6 511	4 680	8 550	2 313	1 768	25 782	12,3	37,6	64,8
Maurice	212	439	543	413	283	44	1 934	0,9	48,3	68,9
Sénégal	1 138	2 551	2 278	2 252	266	534	9 019	4,3	36,6	74,7
Tunisie	623	1 897	2 053	3 273	1 572	175	9 593	4,6	39,7	74,2
Asie	3 196	9 887	13 526	9 232	4 447	1 380	41 668	19,9	52,3	85,0
dont :										
Chine	675	5 900	4 996	3 624	222	546	15 963	7,6	57,0	93,4
Corée du Sud	102	113	1 440	111	46	22	1 834	0,9	69,9	82,0
Japon	117	89	1 227	81	27	5	1 546	0,7	71,5	92,4
Liban	430	555	749	1 810	960	25	4 529	2,2	37,1	71,7
Syrie	84	131	381	479	1 565	8	2 648	1,3	22,1	88,9
Turquie	424	449	825	289	107	89	2 183	1,0	57,5	61,4
Viêt Nam	206	1 307	635	1 237	678	268	4 331	2,1	52,7	86,9
Amériques	1 682	1 428	7 786	1 978	874	178	13 926	6,6	60,9	80,4
dont :										
États-Unis d'Amérique	224	132	2 071	111	41	26	2 605	1,2	72,7	89,9
Bésil	251	225	1 062	300	168	18	2 024	1,0	61,2	85,4
Colombie	268	217	1 069	274	72	15	1 915	0,9	63,8	78,9
Océanie	46	39	189	34	8	2	318	0,2	66,0	79,2
Apatrides ou non déclaré	10	24	35	33	27	3	132	0,1	49,2	47,0
Toutes nationalités	23 095	43 111	67 763	47 289	21 675	6 590	209 523	100,0	49,9	75,7
Proportion d'étrangers	13,1	24,1	14,3	15,5	12,3	5,9	14,7			

6 Les étudiants

Présentation

Si la quasi-totalité des bacheliers généraux poursuit des études supérieures l'année suivant l'obtention du baccalauréat, ils ne sont que quatre lauréats sur cinq des séries technologiques à entreprendre un tel cursus. Le taux d'inscription des bacheliers technologiques augmente très légèrement cette année et se situe à 78,6 %.

L'université demeure la filière privilégiée des nouveaux bacheliers généraux. En 2005, le taux d'inscription immédiate des bacheliers généraux à l'université diminue pour la deuxième année consécutive. Ce taux à l'université (hors IUT) s'établit à 61,3 %. Dans les filières courtes, il baisse très légèrement et atteint 10,4 % en IUT, et stagne à 7,7 % en STS. L'orientation en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) concerne 13,3 % des bacheliers généraux, soit une diminution de 0,3 point par rapport à l'année précédente.

44 % des bacheliers technologiques s'inscrivent en STS. Le taux d'inscription des bacheliers technologiques augmente uniquement en "STS services" où il passe de 26,5 % à 26,9 %. La stabilité se maintient à l'université (hors IUT), où s'orientent 18,1 % des bacheliers technologiques.

Les bacheliers professionnels sont peu nombreux à poursuivre leurs études l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Leur effectif diminue très légèrement pour la première fois cette année (21 420 au lieu de 21 531 en 2004), ils ne représentent que 23 % du nombre total de lauréats de la voie professionnelle. Les STS sont la filière qui accueille le plus grand nombre de bacheliers professionnels (15,7 %) avant les disciplines générales de l'université hors IUT (5,9 %).

Définitions

■ **Champ.** France métropolitaine et départements d'outre-mer.

■ **Nouveaux bacheliers.** Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat.

■ **Accès à l'enseignement supérieur.** Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plus d'une filière, les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (ce qui explique que le taux puisse être supérieur à 100 %).

■ **Le champ "Universités"** ne prend en compte que les 81 universités et les 2 centres universitaires de formation et de recherche (CUFR). Il ne prend plus en compte :

- les 3 universités de technologies, les 3 instituts nationaux polytechniques et l'École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois, comptabilisés avec les effectifs des écoles d'ingénieurs non universitaires (cycle prépa ou formation ingénieurs) ;
- les 5 établissements spécifiques à la région parisienne (IEP, INALCO, l'Observatoire de Paris, l'institut de physique du globe de Paris et Paris-Dauphine) comptabilisés avec les effectifs des "formations et autres écoles de spécialités diverses".

■ **Formations et autres écoles de spécialités diverses.** Cette rubrique regroupe des établissements, essentiellement privés, qui recrutent au niveau du baccalauréat.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs. Cette filière n'intègre plus les préparations au diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF). Elles sont répertoriées dans les "formations et autres écoles de spécialités diverses".

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **Formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).** Effectifs pris en compte depuis 2002-2003.

→ Pour en savoir plus

Sources : Systèmes d'informations SCOLARITÉ et SISE. Enquêtes auprès des effectifs et diplômes des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc.) et des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles d'ingénieurs (n° 27), des formations d'ingénieurs en partenariat (n° 27 bis), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48).
Données du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

[1] Taux d'inscription immédiate des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur en 2005-2006 (%) (France métropolitaine + DOM)

Baccalauréat général Établissements	Séries			Total	Rappel 2004-2005
	L	ES	S		
Universités (1)	76,7	70,2	70,9	71,7	72,7
Disciplines générales, de santé et formations ingénieurs	75,0	59,0	57,7	61,3	62,1
IUT secondaire	0,0	0,1	8,6	4,3	4,7
IUT tertiaire	1,8	11,1	4,6	6,1	6,0
STS	9,0	9,9	5,9	7,7	7,8
- production (2)	1,7	0,5	2,9	1,9	2,0
- services (hors DPECF) (2)	7,4	9,3	3,1	5,8	5,8
CPGE	7,4	5,9	20,0	13,3	13,6
- CPGE économie	0,1	4,2	3,0	2,9	2,9
- CPGE lettres	7,3	1,7	1,1	2,4	2,5
- CPGE sciences (2)	0,0	0,0	15,8	8,0	8,2
Autres formations	9,1	11,6	11,4	11,1	10,8
Écoles d'ingénieurs non universitaires (4)	0,0	0,0	3,8	1,9	1,9
- cycle prépa intégré	0,0	0,0	1,4	0,7	0,7
- formation ingénieurs	0,0	0,0	2,4	1,2	1,2
Formations d'ingénieurs en partenariat	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	0,8	4,9	1,6	2,5	2,1
Facultés privées (5)	1,7	1,6	0,8	1,2	1,2
Écoles de notariat	0,1	0,2	0,0	0,1	0,1
Écoles d'architecture	0,3	0,3	0,9	0,6	0,6
Écoles supérieures artistiques et culturelles	3,6	0,9	0,7	1,3	1,5
Écoles paramédicales (5)	1,1	1,9	1,6	1,6	1,6
Écoles préparant aux fonctions sociales (5)	0,3	0,4	0,0	0,2	0,2
Formations et autres écoles de spécialités diverses (6)	1,3	1,5	1,9	1,7	1,6
Nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	50 606	84 105	148 142	282 853	273 953
Effectifs bacheliers 2005	49 434	86 201	136 877	272 512	261 137
Total baccalauréat général	102,4	97,6	108,2	103,8	104,9

Baccalauréat technologique ou professionnel Établissements	STI	Séries		Total	Rappel 2004-2005	Séries pro	Rappel 2004-2005
		STT	Autres (3)				
Universités (1)	26,7	32,3	21,8	28,5	28,2	6,7	7,1
Disciplines générales, de santé et formations ingénieurs	8,2	22,7	18,3	18,1	18,1	5,9	6,4
IUT secondaire	15,1	0,1	3,1	4,5	4,7	0,2	0,2
IUT tertiaire	3,4	9,5	0,5	5,9	5,5	0,6	0,5
STS	59,8	43,6	27,9	44,0	44,1	15,7	15,2
- production (2)	54,6	0,6	14,4	17,0	17,6	7,3	7,0
- services (hors DPECF) (2)	5,3	43,1	13,5	26,9	26,5	8,4	8,1
CPGE	2,2	0,9	0,6	1,1	1,1	0,0	0,0
- CPGE économie	0,0	0,9	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0
- CPGE lettres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- CPGE sciences (2)	2,2	0,0	0,6	0,7	0,7	0,0	0,0
Autres formations	2,5	3,6	11,0	5,0	4,7	0,6	0,6
Écoles d'ingénieurs non universitaires (4)	0,3	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
- cycle prépa intégré	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
- formation ingénieurs	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Formations d'ingénieurs en partenariat	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	0,2	1,1	0,1	0,7	0,5	0,1	0,1
Facultés privées (5)	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0
Écoles de notariat	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Écoles d'architecture	0,4	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles	0,8	0,3	0,5	0,5	0,5	0,2	0,3
Écoles paramédicales (5)	0,1	0,6	9,3	2,5	2,3	0,1	0,1
Écoles préparant aux fonctions sociales (5)	0,0	0,1	0,5	0,2	0,1	0,0	0,0
Formations et autres écoles de spécialités diverses (6)	0,6	1,2	0,3	0,8	0,8	0,1	0,1
Nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	31 511	59 077	20 054	110 642	111 885	21 420	21 531
Effectifs bacheliers 2005	34 567	73 565	32 696	140 828	143 277	93 268	93 958
Total baccalauréat technologique ou professionnel	91,2	80,3	61,3	78,6	78,1	23,0	22,9

(1) Uniquement les 81 universités et les 2 centres universitaires de formation et de recherche. (2) Y compris les CPGE ou les STS dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (3) STL, SMS, Hôtellerie, STAE, STPA, F11, F11', F12. (4) Y compris les 3 universités de technologie, les 3 INP et l'ENS nature et paysage de Blois. (5) Données de l'année 2004-2005. (6) Y compris les 5 établissements parisiens (IEP, INALCO, Observatoire et Institut de physique du globe, établissement Paris-Dauphine) et les diplômes préparatoires aux études comptables et financières (DPECF).

6 Les étudiants

Présentation

Sur l'ensemble des bacheliers, 79,9 % (cf. "Définitions") s'inscrivent dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur. Cette année, ce taux de poursuite d'étude est en hausse de 0,7 point par rapport à 2004.

La quasi-totalité des bacheliers généraux accède immédiatement à l'enseignement supérieur. Pour les bacheliers technologiques, le taux d'accès est en légère augmentation (+ 0,4 point) par rapport à la rentrée précédente (78,2 % en 2004), en raison d'une hausse de ces bacheliers vers les IUT ou les "autres formations". La part des bacheliers professionnels qui entreprennent immédiatement des études supérieures s'établit à 23 %. Elle est stable par rapport à 2004 (22,9 %). Ce taux ne tient cependant compte ni des inscriptions en STS dans le cadre de l'apprentissage, ni des bacheliers professionnels étudiant sous contrat de qualification. À la rentrée 2005, 39,6 % des bacheliers généraux et technologiques se sont orientés vers les filières sélectives (CPGE, IUT, STS), soit une baisse de 0,7 point par rapport à 2004, due à une augmentation des bacheliers. Les nouveaux bacheliers généraux sont moins nombreux à avoir choisi l'université que l'année dernière : 61,3 %, (soit 0,8 point de moins que l'année précédente). L'augmentation du nombre de reçus au baccalauréat général est donc plus forte que celle du nombre de nouveaux bacheliers généraux poursuivant à l'université (hors IUT).

Les bacheliers scientifiques (série S) se distinguent par une orientation diversifiée, fortement tournée vers les classes préparatoires : pour 100 lauréats de la session 2005, on compte 58 inscriptions à l'université (hors IUT), 20 en CPGE, 13 en IUT et 11 dans les autres formations. Les bacheliers STI continuent en revanche pour 60 % en STS.

En termes d'évolution, le taux d'inscription immédiate des bacheliers se stabilise à 82 %, après avoir connu 85 % en 1997. Globalement, la baisse des taux est sensible à l'université, quel que soit le baccalauréat d'origine. Cette baisse est moins forte en baccalauréat professionnel, mais elle concerne une population beaucoup plus faible. Les fluctuations sont plus importantes à l'université que dans les autres formations sélectives (CPGE, IUT, STS), plus contingentées et liées à leur capacité d'accueil.

Définitions

■ **Champ.** France métropolitaine et DOM.

■ **Taux d'accès.** Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès élémentaires par filière ne sont pas additifs. Cependant, si on admet que les inscriptions multiples restent exceptionnelles pour les bacheliers technologiques, il est possible de calculer pour eux un taux d'accès à l'enseignement supérieur : 78,6 % en 2005.

Sur la base d'un taux d'accès de 100 % pour les bacheliers généraux, on estime le taux d'accès global des bacheliers généraux et technologiques à 92,7 % en 2005 (92,3 % en 2004). Un calcul analogue incluant les bacheliers professionnels conduit à estimer à 79,9 % le taux d'accès à l'enseignement supérieur de l'ensemble des bacheliers de l'année 2005, après 79,2 % en 2004.

Les "autres formations" correspondent aux nouveaux bacheliers inscrits en écoles d'ingénieurs non universitaires, en établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités (commerce, gestion, vente, comptabilité, notariat, architecture, spécialités diverses), en écoles d'arts et de la culture, en facultés privées, en écoles paramédicales et de formations sociales. Pour les écoles paramédicales et de formations sociales, les données sont celles de 2004-2005.

Les années figurant dans les tableaux représentent les dates de rentrée : ainsi 2005 signifie rentrée universitaire 2005 ou année universitaire 2005-2006.

→ Pour en savoir plus

Sources : Systèmes d'informations SCOLARITÉ et SISE. Enquêtes auprès des effectifs et diplômés des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc.), et des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles d'ingénieurs (n° 27), des formations d'ingénieurs en partenariat (n° 27bis), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48).

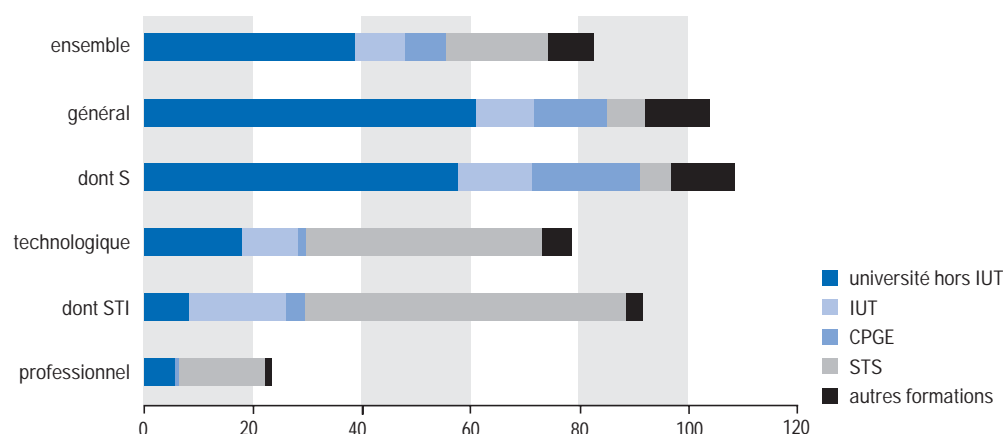
Données du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

[1] Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

		1997	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Baccalauréat général	Université hors IUT	66,7	61,8	61,5	62,4	62,8	62,1	61,3
	IUT	9,8	11,2	11,5	11,4	10,7	10,7	10,4
	CPGE	13,0	12,6	13,1	13,6	13,0	13,6	13,3
	STS	9,0	9,0	8,9	8,4	8,0	7,8	7,7
	Autres formations	7,7	9,1	9,6	9,7	9,7	10,8	11,1
dont baccalauréat S	Université hors IUT	62,5	57,1	56,5	58,2	59,1	58,2	57,7
	IUT	13,2	14,6	15,0	14,6	13,5	13,6	13,2
	CPGE	21,0	19,1	20,2	20,6	19,8	20,8	20,0
	STS	7,2	7,0	7,0	6,7	6,3	6,0	5,9
	Autres formations	8,4	10,1	10,6	10,4	10,4	11,3	11,4
Baccalauréat technologique	Université hors IUT	22,0	19,1	18,2	17,8	18,1	18,1	18,1
	IUT	10,2	9,1	9,3	9,5	10,0	10,2	10,4
	CPGE	0,9	1,0	1,0	1,1	1,0	1,1	1,1
	STS	46,1	44,5	44,7	45,8	45,1	44,1	44,0
	Autres formations	3,0	3,9	3,9	4,2	4,2	4,7	5,0
dont baccalauréat STI	Université hors IUT	8,2	7,3	7,7	7,7	8,2	8,3	8,2
	IUT	17,7	16,2	16,3	16,6	17,2	17,7	18,5
	CPGE	2,0	2,1	2,2	2,3	2,1	2,1	2,2
	STS	62,5	60,5	61,6	63,0	60,6	58,2	59,8
	Autres formations	0,9	2,3	2,0	2,3	2,2	2,3	2,5
Ensemble, général et technologique	Université hors IUT	51,7	46,4	45,7	46,6	47,3	46,5	46,5
	IUT	9,9	10,5	10,7	10,7	10,4	10,5	10,4
	CPGE	8,9	8,4	8,7	9,1	8,9	9,2	9,1
	STS	21,5	21,8	21,9	21,7	20,9	20,6	20,1
	Autres formations	6,1	7,2	7,5	7,7	7,8	8,6	9,0
Baccalauréat professionnel	Université hors IUT	6,8	6,4	5,8	6,0	6,3	6,4	5,9
	IUT	0,8	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS	8,9	9,7	10,9	12,8	14,4	15,2	15,7
	Autres formations	0,8	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Ensemble tous baccalauréats (généraux, technologiques et professionnels)	Université hors IUT	44,5	39,2	38,3	38,9	39,8	38,9	39,1
	IUT	8,5	8,7	8,8	8,8	8,7	8,7	8,7
	CPGE	7,5	6,9	7,1	7,4	7,3	7,4	7,4
	STS	19,5	19,6	19,9	20,0	19,7	19,6	19,3
	Autres formations	5,3	6,0	6,2	6,4	6,5	7,1	7,5
Total		85,3	80,4	80,3	81,5	82,0	81,7	82,0 (1)

(1) Voir la rubrique "Définitions".

[2] Taux d'inscription immédiate des bacheliers 2005 dans les différentes filières de l'enseignement supérieur (1) (France métropolitaine + DOM)



(1) La somme des taux peut être supérieure à 100 % (voir "Définitions").

6 Les étudiants

Présentation

Les bacheliers généraux constituent la grande majorité des entrants de 2004-2005 en première année de l'enseignement supérieur universitaire (72,9 %). Si la part des bacheliers technologiques parmi les entrants est nettement plus modérée (17,3 %), celle des lauréats d'une série professionnelle est très faible (3,1 %). Les étudiants bénéficiant d'une dispense du baccalauréat représentent 6,7 % des entrants [1].

La part des titulaires d'un baccalauréat général est la plus importante parmi les entrants en médecine et dans la filière ingénieurs (91,9 %) où les bacheliers scientifiques sont les plus représentés (respectivement 89,2 % et 90,9 %). Très fortement majoritaires en pharmacie (89,9 %), en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'univers (87,0 %) et en sciences fondamentales et applications (84,2 %), ils sont également très nombreux en droit - sciences politiques (74,4 %) et en langues (73,1 %).

En AES par contre, seul un entrant sur deux est titulaire d'un baccalauréat général, les bacheliers technologiques y représentant un tiers des nouveaux inscrits. De même, les titulaires d'un baccalauréat professionnel y sont plus représentés que dans d'autres disciplines (11,5 % des entrants).

Près des deux tiers des entrants de 2004-2005 en première année de l'enseignement supérieur universitaire poursuivent dans la même discipline l'année suivante, qu'il s'agisse d'un redoublement en première année ou d'un passage en deuxième année. Un entrant sur dix se réoriente vers une autre filière universitaire, tandis qu'un quart des entrants quitte, provisoirement ou définitivement, le système universitaire. Ils n'arrêtent pas pour autant leurs études et poursuivent pour certains dans d'autres filières du supérieur [2].

C'est en IUT que le taux de poursuite dans la même discipline est le plus important (80,8 %). Il est très élevé en pharmacie (79,1 %) et dans la filière ingénieurs (78,9 %), mais également en médecine (70,8 %) et STAPS (70,4 %).

Dans les disciplines universitaires générales, le taux de poursuite dans la même filière varie fortement. Très élevé en STAPS (70,4 %), il reste important en droit - sciences politiques (65,7 %), en sciences fondamentales et applications (63,4 %), et en sciences humaines et sociales (60,4 %). Il est plus modéré en langues (55,2 %) et en lettres-sciences du langage-arts (51,7 %). Mais c'est en AES qu'il est le moins fort (à peine un étudiant sur deux). La réorientation vers une autre discipline universitaire est plus fréquente pour les entrants inscrits dans la filière ingénieurs (17,1 %), en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'univers (17,0 %) et en AES (16,1 %). Par contre, la part des réorientations est nettement plus faible en STAPS (7,0 %) et en IUT (4,9 %).

Dans les disciplines universitaires générales, les étudiants sont plus nombreux à quitter l'université après un an d'études en AES (35,9 %) et lettres-sciences du langage-arts (34,5 %) qu'en STAPS (22,7 %) ou en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'univers (22,1 %).

Les taux de sortie restent très faibles en filières ingénieurs (3,9 %). Ils demeurent modérés en médecine (16,7 %), en IUT (14,2 %) et en pharmacie (12,1 %).

Définitions

■ **Champ.** La répartition des entrants de 2004-2005 en première année d'enseignement universitaire et leur devenir un an après sont calculés à partir de 2005 sur le champ France métropolitaine et DOM, et non plus sur celui de France entière. Les évolutions n'en sont pas affectées, la différence entre les résultats France entière et France métropolitaine et DOM étant peu significative.

■ **Entrant.** Étudiant s'inscrivant pour la première fois en première année de l'enseignement supérieur à l'université (y compris en IUT, écoles d'ingénieurs universitaires internes ou rattachées, diplômes d'université).

■ **Première année de l'enseignement supérieur universitaire.** Sont prises en compte les formations dispensées à l'université d'une durée d'au moins un an, donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université et ouvertes aux titulaires du baccalauréat.

■ **Taux de poursuite dans la discipline.** Proportion d'entrants de 2004-2005 inscrits dans la même discipline l'année suivante, en 2005-2006. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année de l'enseignement supérieur à l'université.

■ **Taux de réorientation vers une autre discipline.** Proportion d'entrants de 2004-2005 inscrits l'année suivante, en 2005-2006, dans une discipline universitaire différente de celle choisie initialement.

■ **Taux de sortie.** Proportion d'entrants de 2004-2005 non réinscrits à l'université l'année suivante.

■ **AES.** Filière administrative, économique et sociale des universités.

■ **STAPS.** Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

■ **La discipline Sciences fondamentales et application** regroupe les anciennes disciplines Sciences et structures de la matière et Sciences et technologie-sciences pour l'ingénieur.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes SISE, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

[1] Répartition des entrants de 2004-2005 en première année d'enseignement supérieur universitaire par filière et série de baccalauréat (%) (France métropolitaine + DOM)

	Bacs généraux				SIT	Bacs techno.		Bacs pro.	Dispensés sur titre	Total général
	Littéraire	Économique	Scientifique	Total		Autres	Total			
Droit - sciences politiques	19,6	40,8	14,1	74,4	13,5	2,0	15,6	4,1	5,9	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	1,2	44,9	23,4	69,5	11,0	1,6	12,5	4,6	13,3	100,0
AES	2,5	42,7	3,7	48,9	28,8	3,8	32,6	11,5	7,0	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	49,4	11,5	9,6	70,5	5,4	4,5	10,0	3,0	16,6	100,0
Langues	39,8	23,1	10,1	73,1	12,4	2,5	14,9	2,7	9,3	100,0
Sciences humaines et sociales	25,9	31,6	11,8	69,3	12,7	8,8	21,5	4,6	4,7	100,0
Sciences fondamentales et applications	0,4	2,3	81,5	84,2	0,8	5,6	6,4	0,9	8,5	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'univers	0,6	0,7	85,7	87,0	0,5	8,5	8,9	0,7	3,3	100,0
STAPS	4,2	25,5	42,1	71,8	13,7	9,1	22,7	4,2	1,3	100,0
Médecine	0,8	2,0	89,2	91,9	0,6	3,8	4,4	0,2	3,5	100,0
Pharmacie	0,6	0,7	88,6	89,9	0,8	4,4	5,1	0,5	4,5	100,0
IUT	2,3	20,2	39,7	62,2	15,7	16,9	32,7	1,9	3,2	100,0
Ingénieurs	0,6	0,4	90,9	91,9	0,0	3,9	3,9	0,1	4,2	100,0
Ensemble	15,1	22,0	35,9	72,9	10,4	6,9	17,3	3,1	6,7	100,0

[2] Devenir un an après des entrants de 2004-2005 en première année d'enseignement supérieur universitaire (%) (France métropolitaine + DOM)

	Poursuite dans la même discipline	Réorientation vers une autre filière universitaire	Non réinscription à l'université	Total
Droit - Sciences politiques	65,7	9,3	24,9	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	58,6	11,6	29,8	100,0
AES	48,0	16,1	35,9	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	51,7	13,8	34,5	100,0
Langues	55,2	11,1	33,6	100,0
Sciences humaines et sociales	60,4	8,8	30,8	100,0
Sciences fondamentales et applications	63,4	12,0	24,7	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'univers	60,9	17,0	22,1	100,0
STAPS	70,4	7,0	22,7	100,0
Médecine	70,8	12,5	16,7	100,0
Pharmacie	79,1	8,8	12,1	100,0
IUT	80,8	4,9	14,2	100,0
Ingénieurs	78,9	17,1	3,9	100,0
Ensemble	64,6	10,2	25,2	100,0

6 Les étudiants

Présentation

À la rentrée 2005, le taux d'accès en troisième année d'enseignement supérieur des bacheliers inscrits en première année à l'université entre les années 2000-2001 et 2003-2004 est de 61,8 %, soit une légère progression par rapport à l'année 2004 (+ 0,5 point). Cette progression est un peu plus marquée si l'on considère seulement la France métropolitaine et les départements d'outre-mer (+ 0,8 %).

Entre 1992 et 1996, le taux d'accès au deuxième cycle des bacheliers est resté stable entre 59 % et 60 %. Il a connu ensuite un fléchissement jusqu'en 2002, interrompu seulement en 1998 et 1999 où il était remonté d'un point. Depuis 2002, il poursuit sa progression et atteint en 2005 le niveau le plus élevé depuis le début des années quatre-vingt-dix [1].

Les taux d'accès en troisième année d'un cursus universitaire diffèrent selon les caractéristiques des étudiants lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur et la discipline. En France métropolitaine et DOM, ce taux est ainsi de 73,4 % pour un bachelier ayant obtenu son baccalauréat "à l'heure" contre 51,6 % lorsqu'il a un an de retard et 33,0 % pour un retard de plus d'un an [2].

Parmi les bacheliers généraux dont le taux d'accès en deux ans augmente légèrement en 2005 (+ 0,9 point), celui des bacheliers scientifiques progresse le plus nettement (+ 1,8 points).

L'accès en troisième année de l'enseignement supérieur est bien moins fréquent pour les bacheliers technologiques et professionnels que pour les bacheliers généraux, quel que soit l'âge auquel ils ont obtenu le baccalauréat. Le taux d'accès en deux ans des bacheliers technologiques continue sa progression en 2005 (11,9 %), celui des bacheliers professionnels reste stable (4,9 %).

Le taux d'accès en cinq ans des bacheliers technologiques augmente fortement (+ 2,8 points par rapport à 2004). L'accès en cinq ans en troisième année de l'enseignement supérieur des non-bacheliers est beaucoup plus difficile (50,7 %) que pour les bacheliers généraux, mais il reste cependant supérieur à celui des bacheliers technologiques et des bacheliers professionnels.

Le taux d'accès en troisième année de l'enseignement supérieur des bacheliers et non bacheliers est plus élevé en sciences (70,4%), STAPS (62,1 %) et économie - AES (61,7 %) qu'en lettres, langues et sciences humaines (57,2 %). À l'issue des deux premières années passées dans l'enseignement supérieur, c'est en STAPS que l'accès en troisième année est le plus élevé (40,4%) avant les sciences (36,5 %) et les sciences économiques (31,6 %).

Définitions

■ **Taux d'accès en troisième année de l'enseignement supérieur universitaire.** Probabilité pour un étudiant étant entré dans une discipline générale en première année à l'université d'accéder en troisième année de l'enseignement supérieur universitaire.

L'accès en troisième année d'enseignement supérieur comprend l'accès aux formations de deuxième cycle et celles du troisième niveau des nouveaux cursus licence et master.

Les entrées directes en deuxième année, les entrants en IUT ou en santé ne sont pas pris en compte.

■ **Méthodologie.** Le taux d'accès est un taux transversal, par opposition à un taux longitudinal ; il est obtenu par sommation de quatre taux (rapport de flux d'accédants à des flux d'entrants) qui décrivent l'accès en troisième année d'un cursus universitaire en deux, trois, quatre ou cinq années exactement. Les réorientations entre les disciplines générales universitaires sont prises en compte de la manière suivante : un étudiant qui s'est orienté d'une discipline "A" vers une discipline "B" n'est plus comptabilisé dans les entrants de la discipline "A" mais uniquement dans ceux de la discipline "B".

Pour le taux de réussite en licence, qui complète l'information apportée par les résultats du taux d'accès en troisième année d'un cursus universitaire, voir 8.9.

Avertissement : des changements dans les modalités d'identification et du suivi des étudiants induisent pour les années 1995-1996 à 1998-1999 des marges d'incertitude plus importantes que pour les autres années.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes SISE, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

[1] Évolution du taux d'accès en troisième année de l'enseignement supérieur universitaire par série de baccalauréat (%) (France métropolitaine + DOM)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2005
	1994	1995	1996 (1)	1997 (1)	1998 (1)	1999 (1)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2006 (2)
Bac général	65,4	65,6	66,3	66,3	64,3	66,5	68,1	67,1	66,3	66,3	68,5	70,6	70,7	70,8
Bac technologique	27,2	26,7	25,4	24,4	21,0	21,2	22,5	21,9	22,7	23,4	25,2	27,4	29,8	30,2
Bac professionnel	11,5	13,7	12,4	12,3	9,5	9,1	8,5	7,7	8,5	8,4	8,9	11,1	10,7	10,8
Ensemble des bacheliers	59,6	59,7	59,7	59,0	56,6	58,2	59,2	58,0	56,9	56,8	59,1	61,3	61,8	62,1
Non-bacheliers	44,5	47,0	50,8	50,7	50,7
Ensemble des étudiants	56,1	58,2	60,5	61,0	61,2

(1) Voir "Avertissement" ci contre. (2) France métropolitaine et DOM.

[2] Taux d'accès en troisième année de l'enseignement supérieur universitaire par filière, série de baccalauréat et âge au baccalauréat - année universitaire 2005-2006 (1) (%) (France métropolitaine + DOM)

Série de baccalauréat	Âge d'obtention du baccalauréat	Droit		Économie. AES		Lettres. langues. sc. humaines		Sciences		STAPS		Toutes filières	
		Taux d'accès en 5 ans	Taux d'accès en 2 ans	Taux d'accès en 5 ans	Taux d'accès en 2 ans	Taux d'accès en 5 ans	Taux d'accès en 2 ans	Taux d'accès en 5 ans	Taux d'accès en 2 ans	Taux d'accès en 5 ans	Taux d'accès en 2 ans	Taux d'accès en 5 ans	Taux d'accès en 2 ans
Littéraire	"À l'heure" ou en avance	71,2	39,6	nc	53,3	71,7	50,8	nc	28,3	66,9	39,5	72,6	48,9
	Retard 1 an	44,0	16,6	nc	42,0	52,2	30,4	71,9	24,6	43,4	23,0	51,8	28,3
	Retard plus d'1 an	31,7	9,5	58,9	26,4	41,8	21,9	87,0	20,0	38,8	16,7	41,1	20,1
	Ensemble	61,0	31,2	nc	44,0	64,3	43,2	94,9	25,5	56,3	31,7	64,6	41,2
Économique	"À l'heure" ou en avance	80,4	48,5	73,6	44,9	75,3	51,7	72,3	26,7	74,3	47,8	76,0	48,8
	Retard 1 an	56,8	23,7	60,7	30,0	62,1	37,2	54,2	13,8	57,9	32,9	60,2	31,9
	Retard plus d'1 an	39,2	12,9	44,1	19,1	48,6	28,7	29,2	10,0	51,1	30,5	45,6	23,2
	Ensemble	72,7	40,8	67,4	38,5	69,5	45,9	61,2	20,9	66,0	40,8	69,3	42,3
Scientifique	"À l'heure" ou en avance	98,2	64,9	89,2	53,2	86,3	54,7	73,1	43,0	87,3	66,1	79,6	49,1
	Retard 1 an	72,8	30,7	85,6	40,3	74,4	41,8	69,6	27,9	75,8	50,1	73,0	34,6
	Retard plus d'1 an	47,4	17,7	71,5	29,9	57,3	31,1	52,0	19,4	62,7	39,9	56,2	25,5
	Ensemble	90,5	56,0	86,7	48,2	81,1	49,9	71,1	38,7	81,1	58,4	76,5	44,5
Baccalauréat général	"À l'heure" ou en avance	81,8	49,6	80,4	47,4	75,2	51,7	73,2	42,7	82,1	58,9	76,6	49,0
	Retard 1 an	55,4	22,5	68,5	32,6	58,7	34,4	69,1	27,4	67,4	42,4	62,0	31,8
	Retard plus d'1 an	38,0	12,6	52,8	22,5	46,5	25,5	51,6	19,1	57,6	35,3	48,0	23,1
	Ensemble	72,9	41,1	74,7	41,3	68,6	45,2	71,0	38,3	74,7	51,1	70,8	42,9
Technologique STT	"À l'heure" ou en avance	25,7	6,8	47,0	13,7	33,8	15,1	94,5	23,4	33,7	13,8	36,1	12,9
	Retard 1 an	18,1	5,1	32,4	9,5	25,4	11,5	58,2	12,0	29,0	11,8	26,3	9,8
	Retard plus d'1 an	11,2	2,6	20,3	5,7	19,3	8,5	36,5	9,3	21,4	8,7	18,4	6,7
	Ensemble	17,8	4,8	31,9	9,4	25,2	11,4	57,2	13,9	27,7	11,4	25,9	9,6
Autres technos	"À l'heure" ou en avance	33,4	12,6	68,0	24,7	39,0	22,2	95,7	28,8	49,7	20,0	55,6	23,3
	Retard 1 an	18,9	6,9	36,7	13,4	28,8	15,8	60,3	17,8	38,9	16,4	37,9	15,6
	Retard plus d'1 an	11,5	5,9	26,9	9,9	22,0	11,4	36,0	11,7	26,3	10,4	25,2	10,8
	Ensemble	19,5	8,2	41,7	15,5	29,8	16,5	64,1	20,0	37,4	15,6	39,0	16,6
Baccalauréat technologique	"À l'heure" ou en avance	26,6	7,5	50,0	15,3	35,8	17,9	95,5	28,3	40,3	16,5	43,3	16,7
	Retard 1 an	18,2	5,3	32,9	10,0	26,4	12,8	60,1	17,2	32,6	13,5	29,7	11,5
	Retard plus d'1 an	11,2	3,1	21,2	6,3	20,2	9,4	35,8	11,4	23,5	9,4	20,6	8,0
	Ensemble	18,0	5,2	33,2	10,2	26,7	13,1	63,3	19,3	31,5	13,1	30,2	11,9
Professionnel	"À l'heure" ou en avance	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Retard 1 an	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Retard plus d'1 an	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Ensemble	4,2	1,6	7,4	2,3	13,3	6,7	24,8	13,7	14,6	5,9	10,8	4,9
Tous bacs	"À l'heure" ou en avance	76,6	45,8	75,0	42,4	71,3	48,4	73,8	42,2	75,6	52,5	73,4	46,0
	Retard 1 an	42,3	16,9	52,4	23,0	48,4	27,6	67,5	26,0	55,5	32,7	51,6	25,6
	Retard plus d'1 an	21,6	7,0	31,2	11,7	32,2	16,9	46,4	17,0	39,3	21,6	33,0	15,0
	Tous âges au bac	60,8	33,6	60,6	31,3	59,2	38,2	70,2	36,9	62,5	40,6	62,1	36,5
Non-bacheliers	49,7	19,0	73,7	34,4	35,7	16,3	77,7	31,4	30,8	18,8	50,7	22,6	
Toute population France entière	60,0	32,6	61,3	31,3	57,0	36,2	70,2	36,4	62,1	40,4	61,0	35,3	

(1) Les taux d'accès en cinq ans peuvent être supérieurs à 100 %, étant la somme de quatre taux (cf. Méthodologie ci-contre). Dans ce cas, ils ne sont pas communiqués (nc). Les effectifs des accédants par âge d'obtention du baccalauréat professionnel étant très faibles, les taux sont peu significatifs (ns). Seuls les totaux sont communiqués.

Présentation

Neuf bacheliers 2002 sur dix ont continué leurs études l'année après l'obtention de leur baccalauréat. Deux ans après, 80 % de ces étudiants suivent toujours une formation, soit une hausse globale de cinq points par rapport aux résultats des bacheliers 1996.

Sept bacheliers 2002 sur dix, entrés en première année de licence LMD (ou de DEUG) immédiatement après l'obtention du baccalauréat sont toujours inscrits à l'université trois ans plus tard. Même si la mise en place du LMD rend difficile la comparaison des trajectoires à l'université, on constate cependant que, trois ans après leur baccalauréat, 44 % des bacheliers 2002 inscrits en 1^{re} année de licence après leur bac sont parvenus en 3^e année, alors que seulement 37 % des bacheliers 1996 avaient franchi en deux ans ce cap. 22 % des bacheliers 2002 inscrits à l'université (hors IUT) après leur baccalauréat, ont quitté l'université après une ou deux années d'études et se sont inscrits dans une autre formation.

Que ce soit en STS ou en IUT, les bacheliers de la cohorte 2002 sont plus souvent diplômés en deux ans que les bacheliers 1996. Ainsi, 71 % des bacheliers 2002 entrés en IUT après leur bac et 64 % des bacheliers entrés en STS ont été diplômés au bout de deux ans. 84 % des jeunes dix titulaires d'un DUT en deux ans continuent leurs études (66 % pour le précédent panel). La proportion des jeunes qui poursuivent leurs études après l'obtention d'un BTS en deux ans est en très forte hausse depuis la précédente enquête (52 % pour les bacheliers 2002 contre 30 %, il y a cinq ans). Plus de la moitié des étudiants titulaires d'un DUT ou d'un BTS en poursuite d'études rejoignent l'université.

À la fin de la deuxième année d'études, les étudiants de CPGE passent des concours afin de poursuivre leurs études dans une grande école. Ainsi, 55 % des élèves des CPGE scientifiques de la cohorte 2002 (contre 43 % des élèves de la précédente cohorte) ont rejoint une école d'ingénieurs deux ans après le bac. Enfin, 64 % des bacheliers 2002 inscrits en CPGE économiques ont intégré une école de commerce après deux années en classes préparatoires et 63 % des étudiants des CPGE littéraires ont rejoint l'université.

Définitions

■ Panels de bacheliers.

- Panel de bacheliers 1996 : un premier panel de collégiens entrés en sixième a été mis en place en 1989 par la DEPP. Les premiers d'entre eux sont arrivés au baccalauréat en 1996 sans redoubler au cours de leur scolarité secondaire. Pour les exploitations, ce panel a été complété par un échantillon complémentaire de bacheliers en retard afin de reconstituer une cohorte représentative de l'ensemble des bacheliers 1996.
- Panel de bacheliers 2002 : un second panel de 17 830 collégiens a été mis en place à la rentrée 1995 : 4 800 élèves de ce panel ont obtenu leur baccalauréat en 2002, sept ans après leur entrée en sixième. Un échantillon complémentaire de 2 000 bacheliers généraux et technologiques arrivés au bac avec au moins un an de retard ainsi que bacheliers professionnels, a été constitué à partir des fichiers du baccalauréat afin de reconstituer une cohorte représentative de l'ensemble des bacheliers 2002.

■ **Population étudiée.** Ces échantillons sont représentatifs de l'ensemble des bacheliers scolarisés en France métropolitaine (hors ministère de l'Agriculture et de la Pêche) ; les candidats individuels, ainsi que ceux qui ont préparé leur baccalauréat en 1996 et en 2002 par correspondance ou par la formation continue ne sont pas représentés.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs.

■ **IUT.** Institut universitaire de technologie.

■ **DUT.** Diplôme universitaire de technologie.

■ **BTS.** Brevet de technicien supérieur.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 00.25, 01.31, 04.14, 05.19.

Sources : DEPP, panels de bacheliers 1996 et de bacheliers 2002.

Que deviennent les bacheliers trois ans après leur baccalauréat ?

6.20

[1] Situation à la rentrée 2004 des bacheliers 2002 inscrits en licence après leur baccalauréat (%) (France métropolitaine)

	Ensemble	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Rappel bacheliers 1996
Sont toujours inscrits en licence	69,5	76,2	38,0	69,7
- en troisième année	44,4	49,9	19,4	36,6
- en deuxième année	19,8	21,0	12,4	27,9
- en première année	5,3	5,3	6,2	5,2
Ont changé d'orientation	22,2	18,0	44,5	19,9
- sont en IUT ou STS	13,1	9,1	34,7	11,4
- sont dans d'autres formations	9,1	8,9	9,8	8,5
Ont arrêté leurs études	8,3	5,8	17,5	10,3

Lecture - 44,4 % des bacheliers qui s'étaient inscrits à l'université après l'obtention de leur baccalauréat ont atteint la troisième année de licence.

Sources : DEPP, panel de bacheliers 1996 et panel de bacheliers 2002.

[2] Situation à la rentrée 2004 des bacheliers 2002 inscrits en sections de techniciens supérieurs après leur baccalauréat (%) (France métropolitaine)

	Ensemble	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Bacheliers professionnels	Rappel bacheliers 1996
Ont eu leur BTS en 2 ans	63,5	79,0	62,9	47,6	57,3
- poursuivent leurs études	33,1	45,2	33,8	14,3	17,2
- ont arrêté leurs études	30,4	33,8	29,1	33,3	40,1
N'ont pas eu leur BTS	36,5	21,0	37,1	52,4	42,7
- sont toujours en STS	16,1	9,6	17,7	15,7	21,8
- font d'autres études	5,1	1,4	6,6	1,6	2,1
- ont arrêté leurs études	15,3	10,0	12,8	35,1	18,8

Sources : DEPP, panel de bacheliers 1996 et panel de bacheliers 2002.

[3] Situation à la rentrée 2004 des bacheliers 2002 inscrits en instituts universitaires de technologie après leur baccalauréat (%) (France métropolitaine)

	Ensemble	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Rappel bacheliers 1996
Ont eu leur DUT en 2 ans	71,3	76,4	60,1	64,3
- poursuivent leurs études	59,9	65,7	47,1	42,2
- ont arrêté leurs études	11,4	10,7	13,0	22,1
N'ont pas eu leur DUT	28,7	23,6	39,9	35,7
- sont toujours en IUT	10,6	9,4	13,1	15,2
- font d'autres études	14,5	12,1	19,8	14,4
- ont arrêté leurs études	3,6	2,1	7,0	6,1

Sources : DEPP, panel de bacheliers 1996 et panel de bacheliers 2002.

[4] Devenir deux ans plus tard des bacheliers 2002 inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles après leur baccalauréat (%) (France métropolitaine)

	Ensemble	CPGE scientifiques	CPGE commerciales	CPGE littéraires	Rappel bacheliers 1996
Sont toujours en CPGE	22,1	28,3	9,3	18,9	22,9
Sont entrés dans une grande école	50,0	54,6	64,1	4,5	44,0
Sont à l'université	23,1	12,9	16,9	62,8	25,5
Sont dans une autre formation	4,9	4,2	9,6	13,8	7,6

Sources : DEPP, panel de bacheliers 1996 et panel de bacheliers 2002.

6 Les étudiants

Présentation

63 % des élèves de la cohorte entrée en sixième en 1989 sont devenus bacheliers après avoir passé entre sept et onze ans dans l'enseignement secondaire, et 54 % ont accédé à l'enseignement supérieur à la rentrée suivant leur réussite au baccalauréat ou, pour certains, un an plus tard [1].

Quinze ans après leur entrée au collège, plus de quatre élèves sur dix ont obtenu un diplôme (ou une certification) sanctionnant au moins deux années d'études supérieures. Les plus nombreux, soit 27 % de la génération, ont acquis un diplôme de niveau bac + 3 et plus (licence, maîtrise, diplôme de troisième cycle universitaire ou diplôme d'une école dont la formation comporte au moins trois années d'études après le baccalauréat). Les autres (16 %) ont obtenu un diplôme de niveau bac + 2 et n'ont pas continué leur formation au-delà, ou n'ont pas acquis de diplôme de niveau plus élevé ; le plus souvent, ils sont lauréats d'un BTS. Enfin, près de 11 % des jeunes du panel ont entamé des études supérieures et les ont abandonnées au bout d'une ou deux années, voire plus, sans avoir eu de diplôme.

Les niveaux atteints par les élèves du panel masquent des écarts très importants selon les caractéristiques des élèves, et particulièrement leur profil scolaire à l'entrée en sixième. Seul un sur dix des élèves qui se situaient parmi les plus faibles à l'entrée au collège, obtiendra un diplôme du supérieur, alors que c'est le cas de ceux qui sont entrés en sixième à 10 ans ou dont les scores à l'entrée au collège les situaient parmi les meilleurs élèves de la cohorte [1].

Les disparités sont fortes selon l'origine sociale des élèves : plus de trois enfants d'enseignants sur quatre accèdent à un diplôme post-baccalauréat tandis que ce n'est le cas que d'un enfant d'ouvrier non qualifié sur cinq [2].

Ces écarts s'expliquent en grande partie parce que les uns et les autres n'ont pas effectué les mêmes parcours dans l'enseignement secondaire : le taux d'accès à un diplôme du supérieur varie en effet de 87 % pour les bacheliers généraux à 60 % pour les bacheliers technologiques et 11 % pour les bacheliers professionnels [3]. Mais l'orientation prise après le baccalauréat joue également un rôle important dans le parcours qui sera accompli, et en particulier dans l'accès aux diplômes les plus élevés : 92 % des bacheliers généraux inscrits en CPGE après leur baccalauréat parviennent à un diplôme au moins de niveau bac + 3 ; c'est le cas de 73 % de ceux qui se sont inscrits dans le premier cycle universitaire (DEUG ou PCEM), mais seulement de 46 % de ceux inscrits en IUT [4].

Définitions

■ **Le panel 1989.** Le panel 1989, échantillon représentatif au 1/30^e de la population scolarisée en sixième et en section d'éducation spécialisée (SES) en septembre 1989, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 5 de chaque mois et scolarisés en sixième ou en SES dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine et des DOM. Le parcours de ces élèves a été observé aussi longtemps que le jeune suivait une formation, et au plus pendant quinze années consécutives.

Le dispositif d'enquête durant leur scolarité secondaire comprenait une prise d'information annuelle auprès du chef d'établissement ; les scores obtenus par les élèves aux épreuves nationales d'évaluation à l'entrée en sixième ont été collectés. Les élèves qui ont obtenu le baccalauréat ont fait l'objet d'une interrogation individuelle annuelle, par voie postale et téléphonique, aussi longtemps qu'ils poursuivaient leurs études, au plus jusqu'à leur inscription dans une formation correspondant au niveau bac + 5, avec des taux de réponses oscillant entre 88 et 90 %.

■ **La population étudiée.** Les élèves recrutés dans les DOM ou scolarisés en SES, dont les parcours sont différents, n'ont pas été retenus dans le cadre de cette étude.

■ **BTS, DUT.** Brevets de techniciens supérieurs, diplômes universitaires de technologie.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **DEUG, PCEM.** Diplômes d'études universitaires générales, premier cycle d'études médicales.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 06.01.

– S. Lemaire, "Les bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur", Éducation & formations, MEN-DEP, n° 67, mars 2004.

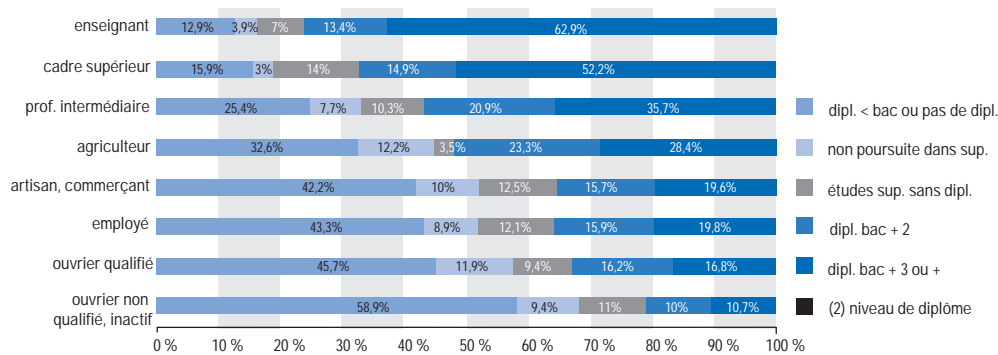
Sources : Panel 1989 (voir rubrique "Définitions").

[1] Accès des élèves du panel 1989 à un diplôme du supérieur selon le niveau à l'entrée en sixième (1) (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Niveau à l'entrée en sixième	Obtention du baccalauréat	Accès à l'enseignement supérieur	Diplôme du supérieur	Dont : diplôme de niveau bac + 2	Dont : diplôme > ou = à bac + 3	Sortie sans diplôme du supérieur
Quartile supérieur (1)	93,0	89,0	82,5	21,9	60,6	6,4
Troisième quartile	73,0	63,3	48,5	20,4	28,2	14,7
Deuxième quartile	51,7	39,6	26,9	14,5	12,5	12,7
Quartile inférieur	26,6	17,7	9,3	5,3	4,0	8,3
Ensemble du panel	62,8	54,1	43,4	16,1	27,3	10,7

(1) Les élèves de la cohorte ont été répartis en quatre groupes d'égale importance en fonction de leur niveau moyen global, calculé à partir des scores obtenus aux épreuves nationales d'évaluation de sixième.
Lecture - 93 % des élèves du panel situés dans le quartile supérieur obtiennent leur baccalauréat et 89,8 % accèdent à l'enseignement supérieur ; 21,9 % obtiennent un diplôme de niveau bac + 2.

[2] Niveaux de diplôme atteints par les élèves de la cohorte selon leur origine sociale (%)



[3] Bilan du parcours des bacheliers du panel selon les séries de baccalauréat (%)

	Non poursuite d'études supérieures	Sorties avec un diplôme de l'enseignement supérieur			Sorties sans diplôme
		Ensemble	Diplôme bac + 2	Diplôme bac + 3 ou plus	
ES	2,4	84,1	23,3	60,8	13,4
L	3,8	78,3	18,3	60,0	17,9
S	1,5	92,5	19,9	72,5	6,0
Bacheliers généraux	2,3	86,8	20,4	66,5	10,8
S TT	11,0	55,9	44,6	11,3	33,1
STI	5,7	74,8	62,0	12,8	19,5
Autres séries technologiques	18,1	52,6	23,6	29,0	29,3
Bacheliers technologiques	10,9	60,2	45,3	14,9	28,9
Bacheliers professionnels	68,9	10,4	9,5	0,9	20,7
Ensemble des bacheliers	13,8	69,1	25,6	43,5	17,1

Lecture - 13,8 % des bacheliers du panel ne poursuivent pas dans l'enseignement supérieur.

[4] Bilan du parcours des bacheliers entrés dans le supérieur selon les principales orientations prises après le bac (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Sortis avec un diplôme de l'enseignement supérieur			
	Ensemble	Diplôme bac + 2	Diplôme bac + 3 ou plus	Sortis sans diplôme
CPGE	94,8	2,5	92,3	5,2
DEUG	77,1	13,2	63,9	22,9
dont bacheliers généraux	85,5	12,8	72,7	14,5
dont bacheliers technologiques	35,5	17,1	18,4	64,5
IUT	91,8	55,5	36,3	8,2
dont bacheliers généraux	99,0	53,4	45,6	1,0
dont bacheliers technologiques	79,3	59,9	19,4	20,7
STS	75,9	64,8	11,1	24,1
dont bacheliers généraux	91,9	71,5	20,4	8,1
dont bacheliers technologiques	78,1	68,5	9,6	21,9
dont bacheliers professionnels	37,8	36,5	1,3	62,2
Ensemble des inscrits dans l'enseignement supérieur	80,2	29,7	50,5	19,8

Lecture - 80,2 % des bacheliers du panel qui se sont inscrits dans l'enseignement supérieur sont sortis avec un diplôme.

7 La formation continue



7.1	La formation continue : bilan global, évolution	214
7.2	La formation continue dans les GRETA de l'Éducation nationale : évolution	216
7.3	La formation continue de l'Éducation nationale par académie	218
7.4	La formation continue dans l'enseignement supérieur : bilan global	220

7 La formation continue

Présentation

En 2003, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage s'est élevée à 22,9 milliards d'euros. Elle s'accroît de 1,8 % par rapport à 2002, retrouvant un rythme de croissance supérieur à celui qu'elle avait connu entre 1997 et 2001 et qui était en moyenne de 1,4 % par an.

Cet accroissement est dû pour un tiers à la poursuite de la forte croissance des dépenses de formation de l'UNEDIC en direction des chômeurs. Les dépenses de formation de l'État, elles, se stabilisent après une forte réduction en 2002, à l'exception de la dépense de la fonction publique affectée à la formation de ses propres agents qui, elle, était restée stable. Les dépenses des Régions en direction des jeunes sont toujours à la hausse (+4 %), comme celles des autres collectivités territoriales. Le rythme d'accroissement des dépenses de formation des entreprises en direction de leurs salariés est nettement plus faible (1 % contre 3,4 % en 2001 et 4 % en 2000). Elles représentent toutefois 40,6 % de la dépense globale de formation continue. Les dépenses supportées par les ménages pour financer leur formation continue sont faibles (2,9 % de la dépense globale). Elles s'accroissent de 2,3 % en 2003, moins rapidement qu'en 2002 et surtout qu'entre 1997 et 1999, période au cours de laquelle elles avaient connu un rythme moyen de croissance de plus de 10 % par an [1].

Les jeunes, à eux seuls, bénéficient de 23 % de la dépense de formation continue. Les demandeurs d'emploi ont également un poids plus important dans la population bénéficiaire de la formation continue (15 % de la dépense globale) que dans l'ensemble de la population. Il en est de même des agents de la fonction publique, même si la différence avec les autres actifs occupés est moins flagrante [2].

L'ensemble des établissements de l'Éducation nationale réalisait, en 1999, 10 % du chiffre d'affaires du marché de la formation professionnelle, mais 25 % du chiffre d'affaires global réalisé par les établissements dont la formation professionnelle continue est l'activité principale. Entre 1999 et 2002, le chiffre d'affaires des GRETA s'était accru de 5,7 % malgré une baisse du nombre d'heures de formation suivies par les stagiaires. En 2003, il connaît un léger tassement. Le chiffre d'affaires réalisé par les universités, les grandes écoles et les écoles d'ingénieurs connaît une hausse importante en 2003 (8,2 %), supérieure à celle du nombre de stagiaires qu'elles ont accueillis (1,8 %).

Entre 1999 et 2003, le nombre moyen d'heures de formation effectué par les stagiaires diminue dans les GRETA (passant de 137,5 à 133,3). Il s'accroît en revanche dans les universités et les grandes écoles (de 123,2 à 137,5). Il reste donc beaucoup plus élevé dans l'Éducation nationale que dans l'ensemble des organismes dont la formation continue est l'activité principale [3].

→ Pour en savoir plus

Publications

– Premières synthèses, n° 09.1, mars 2005, DARES.

Sources : Comptes économiques de la formation professionnelle, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité.

Définitions

■ **Formation continue.** La formation continue, obligation légale depuis 1971, a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

■ **Marché de la formation professionnelle.** Il est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'Administration, un Bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue est l'activité principale (NAF 804C), mais tous les organismes d'enseignement, les écoles de conduite et d'autres organismes dispensateurs de formation continue mais dont ce n'est pas l'activité principale.

Pour 2000, l'activité de formation continue des universités n'a pu être recensée de façon exhaustive et nous ne disposons pas de données sur l'activité de formation continue du CNAM. Pour 2001, nous ne disposons pas non plus de données sur l'activité de formation continue du CNAM.

■ **Financement de l'État.** Fonds provenant surtout du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent le Fonds national pour l'emploi (FNE), l'ANPE, le Fonds social européen (FSE), le budget de formation des agents de la fonction publique.

■ **Financement des collectivités territoriales.** La décentralisation des fonds publics est intervenue au 1^{er} juin 1983 et a été confortée par la Loi quinquennale de décembre 1993, relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle. Les Régions ont par ailleurs pris en charge, depuis le 1^{er} janvier 1999, les formations qualifiantes et préqualifiantes des jeunes de moins de 26 ans.

■ **Financement des entreprises.** Prélèvement sur la masse salariale de 1,5 % au titre de la formation continue. On distingue le secteur "1,5 % strict" : les entreprises participent soit directement, soit indirectement par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), nationaux ou régionaux ; et le secteur "1,5 % extensions" : formation pour les collectivités locales, les personnels hospitaliers, les artisans et les agriculteurs.

■ **Stagiaires en formation.** Le nombre des stagiaires pour une année donnée comptabilise toutes les personnes qui ont suivi un stage dont une partie s'est déroulée durant cette année (civile). Une partie des stagiaires suit, au cours de l'année, plusieurs stages et se trouve donc comptée plusieurs fois.

■ **Heures-stagiaires, GRETA.** Voir 7.2, 7.3.

[1] Évolution de la dépense globale de formation continue (1) par financeur final (millions d'euros)

	2001		2002		2003		Évolution 2002-2003	Structure (%) en 2003
		Dont pour leurs propres agents		Dont pour leurs propres agents		Dont pour leurs propres agents		
État	8 164	3 093	7 702	3 095	7 690	3 017	-0,2%	33,5%
Régions	3 128	1 166	3 206	1 275	3 334	1 304	4,0%	14,6%
Autres collectivités territoriales	27	-	27	-	29	-	-	0,1%
Autres administrations (2)	1 551	489	1 731	567	1 893	639	9,3%	8,3%
Entreprises	9 200	-	9 195	-	9 296	-	1,0%	40,6%
Ménages	616	-	641	-	656	-	2,3%	2,9%
Total	22 686	4 748	22 502	4 937	22 898	4 960	1,8%	100%

(1) Y compris formation des apprentis.

(2) Y compris UNEDIC.

Sources : DARES, Comptes économiques de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, données révisées et provisoires.

[2] La dépense globale par public bénéficiaire (millions d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	Évolution 2003/2002	Structure (en %) en 2003
Jeunes	5 175	5 328	5 447	5 181	5 288		
Demandeurs d'emploi	3 678	3 387	3 463	3 314	3 346	1,0%	15%
Agents de la fonction publique	4 407	4 513	4 748	4 937	4 960	0,5%	22%
Actifs occupés du secteur privé	8 296	8 481	8 746	8 810	8 995	2,1%	39%
Investissement	278	236	280	259	309	19,3%	1%
Total	21 834	21 945	22 685	22 502	22 898	1,8%	100%

Sources : DARES, données provisoires.

[3] L'activité de formation continue de l'Éducation nationale

	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)			Nombre de stagiaires			Nombre d'heures-stagiaires (en milliers)		
	1999	2002	2003 (1)	1999	2002	2003 (1)	1999	2002	2003 (1)
GRETA (et CAFOC)	396,8	419,3	410,2	508 800	503 400	487 600	70 000	66 100	65 000
Enseignement supérieur	248,7	244,4	295,9	410 500	400 600	413 400	49 700	57 600	62 000
dont Universités et grandes écoles	172,6	194,5	210,5	301 400	324 200	330 000	37 150	52 100	45 400
Total Éducation nationale	645,5	663,7	706,1	919 300	904 000	901 000	119 700	123 700	127 000

(1) Les données figurant dans l'édition 2005 ont été corrigées pour l'enseignement supérieur.

Sources : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

7 La formation continue

Présentation

Le ministère de l'Éducation nationale tient traditionnellement une place importante dans les actions de formation continue et notamment dans la promotion sociale. À la suite des lois de 1971, s'est mis en place progressivement un réseau chargé d'organiser et de gérer les actions de formation continue pour les divers publics.

En 2004, les établissements secondaires publics regroupés au sein de 275 groupements d'établissements (GRETA) ont mis en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipements pour répondre aux besoins de formation continue. Ils ont accueilli 472 900 stagiaires, qui ont suivi une action de formation continue dont la durée et le coût moyens ont été respectivement de 133 heures et de 6,50 euros par heure et par individu.

Après avoir diminué de 1,1 % entre 2002 et 2003, les effectifs de stagiaires financés par leurs entreprises ou par eux-mêmes continuent à diminuer (- 2,9 % entre 2003 et 2004). Ils représentent toutefois près de la moitié du total des effectifs (46,4 %). Le nombre de stagiaires financés par l'État diminue, lui, de 7 600 en 2004, alors que ceux des actions financées par les collectivités locales augmente de 7 % [1] [2]. La perte de 5 400 stagiaires (- 1,1 %) est accompagnée par une baisse du volume d'heures-stagiaires global de 3,6 %. La diminution du nombre d'heures-stagiaires est surtout due à celle des heures financées par l'État (- 10 %) [3].

Comme pour l'ensemble des organismes de formation, cette absence de concordance entre l'analyse des heures-stagiaires et celle des stagiaires est due à la différence des durées moyennes des stages ; ceux financés par les fonds publics des collectivités territoriales ont une durée moyenne de 205 heures en 2004, nettement supérieure à celle des stages financés par les entreprises assujetties (140 heures en moyenne).

Définitions

■ **Le réseau "Formation continue"** des établissements du second degré du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Au niveau de l'administration centrale :

– le service de formation continue, rattaché à la Direction de l'enseignement scolaire, qui s'occupe des actions menées dans les établissements du second degré.

Au niveau académique :

– la Délégation académique à la formation continue (DAFCO), qui est responsable de l'activité de formation continue dans l'académie sous l'autorité du recteur.

■ **Les établissements publics d'enseignement.** Les établissements du second degré sont essentiellement regroupés en GRETA (groupement d'établissements). Au sein des GRETA, ce sont les conseillers en formation continue (CFC) qui assurent la mise en place des actions.

■ **Heures-stagiaires.** (Stagiaires) X (Durée en heures des stages). Certaines actions réalisées dans les établissements d'enseignement secondaire, étant cofinancées par deux ou trois types de financeurs, l'effectif d'ensemble peut comprendre des doubles comptes.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 06.05 (Remarque - Les résultats globaux du volume financier indiqués ici sont différents de ceux publiés dans la Note d'Information. Quelques erreurs techniques ayant été décelées après la parution de celle-ci, l'activité de l'académie de Toulouse avait été sous-estimée).

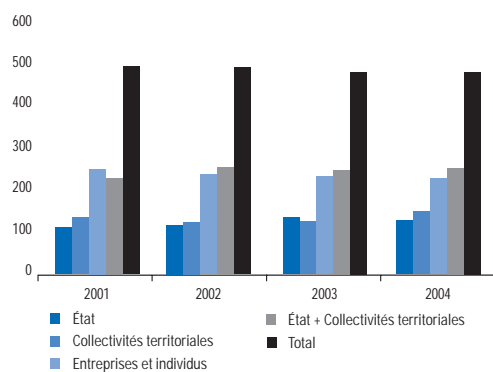
Sources : Enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (DEPP).

[1] Bilan de la formation continue dans les établissements secondaires (GRETA) (1) (France métropolitaine + DOM)

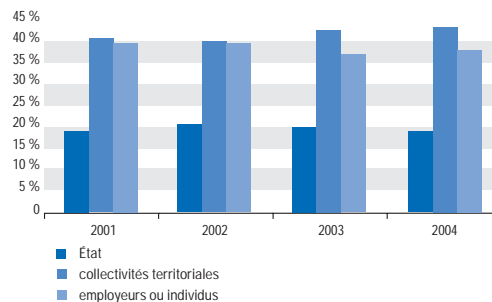
	1976	% du total	2003	% du total	2004	% du total
Stagiaires (milliers)						
État	141,0	62,9%	128,0	26,8%	120,4	25,5%
Collectivités territoriales	-	-	124,5	26,0%	133,3	28,2%
Entreprises et individus	83,0	37,1%	225,8	47,2%	219,2	46,4%
Total	224,0	100,0%	478,3	100,0%	472,9	100,0%
Heures-stagiaires (millions)						
État	37,2	85,1%	13,0	20,1%	11,7	18,8%
Collectivités territoriales	-	-	27,6	42,7%	27,3	43,8%
Entreprises et individus	6,5	14,9%	24,0	37,2%	23,3	37,4%
Total	43,7	100,0%	64,6	100,0%	62,3	100,0%
Volume financier (millions d'euros)						
État	25,8	66,8%	78,1	19,3%	72,8	17,9%
Collectivités territoriales	-	-	127,1	31,4%	133,5	32,9%
Entreprises et individus	12,8	33,2%	200,1	49,4%	199,8	49,2%
Total	38,6	100,0%	405,3	100,0%	406,1	100,0%

(1) Ces données ne portent que sur les GRETA, contrairement à celles figurant dans le tableau [3] en 7.1.

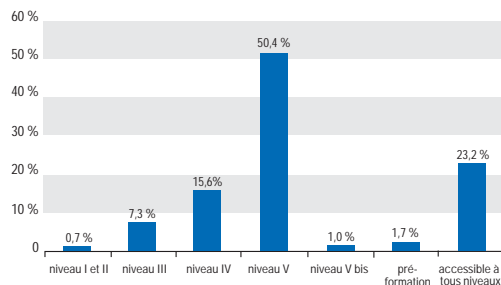
[2] Stagiaires du réseau des GRETA (en milliers)



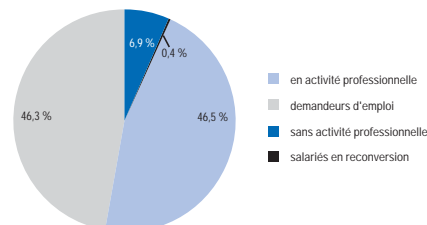
[3] Répartition des heures-stagiaires assurées par le réseau des GRETA selon les organismes financeurs en 2004 (France métropolitaine + DOM)



[4] Répartition des stagiaires selon le niveau de leur formation en 2004 (en %)



[5] Répartition des stagiaires selon leur situation face à l'emploi en 2004



7 La formation continue

Présentation

Le nombre d'heures-stagiaires (France métropolitaine + DOM) a atteint 62 300 milliers d'heures-stagiaires au cours de l'année, en décline de 3,6 % par rapport à l'année précédente [1].

Sur ce total, 12 132 milliers d'entre elles sont assurées par les trois académies d'Île-de-France, soit 19,5 % du total.

Quatre autres académies dispensent plus de 3 000 heures-stagiaires : Lille, Grenoble, Aix-Marseille et Rouen.

La part des stages financés par les fonds publics est prépondérante dans certaines académies comme Lille, alors qu'elle est minoritaire dans d'autres comme Paris, Strasbourg et Bordeaux.

Pour les académies de Limoges, Corse, Dijon et de la Martinique, la part des heures financées par les collectivités territoriales représente plus de 60 % de l'ensemble (la moyenne étant de 43,8 %).

Par rapport à 2003, la part de financement par les entreprises ou les individus s'est maintenue (passant de 49,4 % à 49,2 %), celle de l'État a décliné de 1,4 % (17,9 %, contre 19,3 % en 2003), et celle des collectivités territoriales est passée de 31,4 % en 2003 à 32,9 % en 2004 [2]. Le total du chiffre d'affaires s'élève à 406,1 millions d'euros et augmente de 0,2 % par rapport à l'année 2003.

Définitions

■ **Champ.** Tous les établissements publics du premier degré et du second degré sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche font partie du champ d'étude.

■ **GRETA.** Groupement d'établissements. Voir 7.2, rubrique "Définitions".

■ **Heures-stagiaires.** (Stagiaires) X (Durée en heures de stage). Certaines actions réalisées dans les établissements d'enseignement secondaire étant cofinancées par deux des trois types de financeurs (fonds publics, entreprises, individus), l'effectif d'ensemble peut comprendre des doubles comptes.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 06.05.

Sources : Enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (DEPP).

La formation continue de l'Éducation nationale par académie 7.3

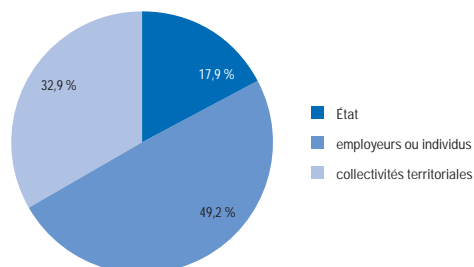
[1] Répartition des heures-stagiaires par académie selon l'origine du financement en 2004 (milliers d'heures-stagiaires)

Académies	Financement par les entreprises ou les individus				Financement par les fonds publics			Total général
	1,5% strict (1)	1,5% extension (1)	Individus	Total	État	Collectivités territoriales	Total	
Aix-Marseille	777	206	155	1 138	424	1 515	1 939	3 077
Amiens	279	49	26	354	200	876	1 076	1 430
Besançon	236	54	70	360	212	420	632	992
Bordeaux	1 173	304	298	1 775	351	674	1 025	2 800
Caen	326	113	54	493	394	777	1 171	1 664
Clermont-Ferrand	350	244	40	634	456	511	967	1 601
Corse	14	19	-	33	67	200	267	300
Créteil	999	703	-	1 702	1 035	2 464	3 499	5 201
Dijon	336	171	37	544	391	1 627	2 018	2 562
Grenoble	1 088	217	253	1 558	818	1 371	2 189	3 747
Lille	706	164	22	892	763	2 415	3 178	4 070
Limoges	107	59	10	176	143	676	819	995
Lyon	699	235	136	1 070	390	578	968	2 038
Montpellier	575	254	99	928	385	1 276	1 661	2 589
Nancy-Metz	393	275	63	731	633	1 142	1 775	2 506
Nantes	332	184	45	561	486	955	1 441	2 002
Nice	390	112	130	632	362	876	1 238	1 870
Orléans-Tours	291	64	397	752	326	421	747	1 499
Paris	1 237	108	262	1 607	78	554	632	2 239
Poitiers	273	77	22	372	365	722	1 087	1 459
Reims	489	152	44	685	267	775	1 042	1 727
Rennes	494	162	126	782	434	903	1 337	2 119
Rouen	779	86	47	912	435	1 713	2 148	3 060
Strasbourg	493	61	354	908	169	511	680	1 588
Toulouse	750	270	186	1 206	688	859	1 547	2 753
Versailles	1 343	499	331	2 173	859	1 660	2 519	4 692
France métropolitaine	14 929	4 842	3 207	22 978	11 131	26 471	37 602	60 580
Guadeloupe	2	6	2	10	199	91	290	300
Guyane (2)	15	22	-	37	47	33	80	117
Martinique	44	71	10	125	134	445	579	704
La Réunion	94	73	3	170	180	205	385	555
DOM	155	172	15	342	560	774	1 334	1 676
France métr. + DOM	15 084	5 014	3 222	23 320	11 691	27 245	38 936	62 256

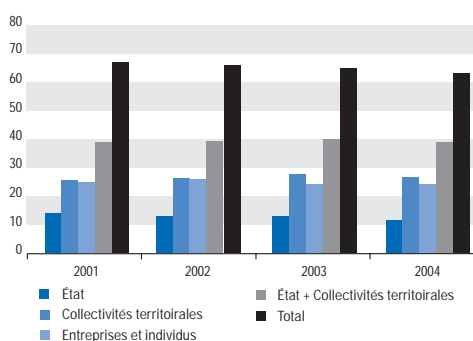
(1) 1,5 % strict, 1,5 % extension : voir 7.1, rubrique "Définitions".

(2) Estimations.

[2] Ventilation des volumes financiers en 2004 (France métropolitaine + DOM)



[3] Heures-stagiaires du réseau des GRETA (en milliers)



7 La formation continue

Présentation

Les universités ont commencé à investir le champ de la formation continue au début des années 1950 avec la création progressive des instituts de promotion sociale du travail qui, aujourd'hui, leur sont intégrés.

Avec la création en 1957 de l'ESEU, devenu depuis le DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires), qui permet à des personnes issues du système scolaire d'entrer à l'université sans posséder le baccalauréat, et la mise en place dès 1985 de la validation des acquis professionnels pour l'entrée à l'université, complétée par le décret de 1993 autorisant la délivrance de modules ou d'unités de formation sur la base des acquis professionnels, la formation continue dans l'enseignement supérieur accueille dès le début des années 2000 plus de 300 000 stagiaires.

En 2004, les universités ont accueilli, à elles seules, 321 000 stagiaires contre 315 000 en 2003 (1), soit un accroissement de 1,8 % par rapport à l'année précédente. Mais le nombre d'heures-stagiaires a décliné de 2 %, en raison d'une baisse de 4 % de la durée moyenne des formations, qui est de 133 heures à l'université contre 196 au CNAM. Cette baisse est particulièrement forte chez les stagiaires inscrits à leur initiative et les demandeurs d'emploi (10 %). Deux catégories de stagiaires voient toutefois leur durée de stage croître : les professions indépendantes (12 %) et les salariés (4 %).

Comme en 2003, un stagiaire sur deux s'est inscrit "de sa propre initiative". 60 % sont des salariés. La part des salariés pris en charge par l'employeur est d'environ un tiers. Elle diminue depuis 2001, au profit des demandeurs d'emploi (12 % des stagiaires). Le chiffre d'affaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur dépasse 311 millions d'euros en 2004, dont 196 millions pour les universités qui ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de 2 % en un an. Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur proviennent pour près d'un tiers des entreprises et des OPCA, pour une part équivalente (36 %) de fonds publics (Régions et État) et pour un quart des stagiaires eux-mêmes.

(1) Cette donnée ne correspond pas à celui figurant dans le chapitre 7.4 de l'édition 2005 (313 000 stagiaires ont une durée moyenne de formation de 141 heures, en raison de corrections apportées ultérieurement par certaines universités).

Définitions

■ **Champ.** Tous les établissements supérieurs sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en fonction de leur catégorie juridique telle que définie par la loi du 26 janvier 1984, qui distingue : les universités et les INP, les trois universités de technologie, les Écoles normales supérieures et les grands établissements, les écoles et instituts extérieurs aux universités, et les établissements publics rattachés aux EPCSCP (notamment les EPA rattachés). Entrent également dans le champ de l'enquête les EPA autonomes.

En 2004, trente-sept EPCSCP et EPA ont répondu à l'enquête comme en 2003 (UT de Belfort, Compiègne et Troyes, IEP Paris, INALCO, ENSAM [7 centres ont répondu], ENS Cachan, École centrale de Paris, Écoles centrales de Lille, Lyon et Nantes, ENSAIT Lille, EGIM Marseille, ENI Brest, Metz, Saint-Étienne et Tarbes, ENSCI Limoges, ENSEA Cergy, ENSMA Poitiers, ENSMM Besançon, ENSI Caen, ENSSIB Lyon, IFMA Clermont-Ferrand, SUPMECA Saint-Ouen, INSA Lyon, Rennes, Strasbourg, Rouen et Toulouse). Toutefois certains établissements ont apporté des modifications sur leurs résultats antérieurs. Au vu de ces résultats rectifiés, on constate une diminution de 5 % des stagiaires et de 2 % des heures-stagiaires. Toutefois, la moyenne horaire des stages est en hausse de 3 % pour atteindre 125 heures. Cette année, la remontée des résultats du CNAM et de ses centres régionaux associés a gagné en exhaustivité car il ne manque que les centres de Bourgogne et de Bretagne, alors que ceux des Régions Centre, Limousin, de la Réunion et de la Martinique n'avaient pas répondu en 2003. Avec ses 95 millions d'euros de chiffre d'affaires, l'activité du CNAM représente la moitié de celle des universités pour moins du quart des stagiaires (87 000).

■ **La loi d'orientation sur l'enseignement supérieur** introduit, pour la première fois en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi de 1984 au même rang que la formation initiale.

■ **EPA, EPCSCP.** Établissement public à caractère administratif, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

■ **INP.** Institut national polytechnique.

■ **OPCA.** Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête sur la formation continue dans l'enseignement supérieur.

[1] Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2004 (millions d'euros) (France métropolitaine + DOM)

	Universités et INP	Autres EPSCSP et EPA (1)	Ensemble	CNAM 2004 (1)	Ensemble avec CNAM	Part de l'ensemble
Entreprises						
pour la formation de leurs salariés	44,5	6,6	51,1	17,0	68,1	
pour la formation des travailleurs privés d'emploi	0,5	0,2	0,6	0,0	0,7	
Total entreprises	45,0	6,8	51,8	17,0	68,8	22 %
Organismes collecteurs des fonds de la formation professionnelle	24,2	1,1	25,3	3,0	28,3	9 %
Particuliers et contribution des stagiaires						
Contrats avec les particuliers	37,8	1,6	39,4	22,1	61,5	
Contrats avec les stagiaires	11,4	1,0	12,3	4,9	17,3	
Total particuliers	49,1	2,6	51,7	27,0	78,8	
Ensemble des fonds privés	118,3	10,4	128,8	47,1	175,8	
Pouvoirs publics :						
État et collectivités territoriales						
pour la formation de leurs agents	10,4	3,8	14,2	0,2	14,4	
pour la formation de publics spécifiques :						
- des instances européennes	2,7	0,1	2,7	0,4	3,1	
- de l'État	9,3	0,2	9,5	17,4	26,9	
- des Régions	35,2	0,8	36,0	23,0	59,1	
autres ressources publiques	6,1	0,2	6,3	1,4	7,7	
Total fonds publics	63,8	5,0	68,8	42,5	111,3	36 %
Autres organismes de formation	5,4	2,0	7,4	2,1	9,5	8 %
Autres ressources	8,9	1,9	10,8	3,9	14,8	8 %
Total général	196,4	19,4	215,8	95,6	311,4	

(1) Voir "Champ" dans la rubrique "Définitions".

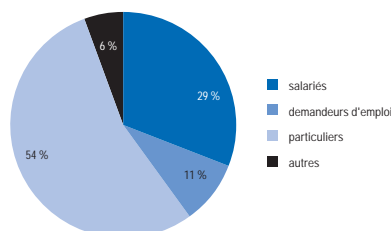
[2] Répartition des stagiaires (milliers) et heures-stagiaires (millions) par type de dispositif, année civile 2004 (France métropolitaine + DOM)

Types de dispositifs	Universités, INP et EPA rattachés			Autres EPSCSP et EPA autonomes (1)		
	Stagiaires	Heures stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	86,53	8,84	102	9,63	0,57	59
Crédit individuel de formation	11,22	4,16	371	0,34	0,15	432
Sous contrat en alternance	3,64	1,78	489	0,54	0,10	181
Total salariés financés par leur entreprise	101,39	14,78	146	10,51	0,81	77
Demandeurs d'emploi	37,47	9,87	263	0,66	0,30	455
dont demandeurs aidés	30,37	8,38	276	0,64	0,29	454
Particuliers inscrits à leur initiative	161,08	15,47	96	2,79	0,62	222
dont inter-âge	62,60	3,22	51			
Prof. libérales, commerçants, artisans	21,03	2,64	126	0,03	0,01	291
Total général	320,97	42,76	133	13,99	1,74	125

	CNAM 2004 (1)			Total tous types d'établissements		
Plan de formation	10,57	1,82	172	106,73	11,24	105
Crédit individuel de formation	0,10	0,05	510	11,65	4,35	374
Sous contrat en alternance	0,66	0,37	560	4,84	2,25	464
Total salariés financés par leur entreprise	11,33	2,24	198	123,22	17,83	145
Demandeurs d'emploi	8,79	1,69	192	46,92	11,86	253
dont demandeurs aidés	3,87	0,78	-	34,88	9,45	271
Particuliers inscrits à leur initiative	65,34	13,02	199	229,21	29,10	127
dont inter-âge				62,60	3,22	51
Prof. libérales, commerçants, artisans	2,35	0,23	99	23,42	2,89	123
Total général	87,81	17,18	196	422,77	61,68	146

(1) Voir "Champ" dans la rubrique "Définitions".

[3] Répartition des stagiaires selon leur statut face à l'emploi en 2004 (France métropolitaine + DOM)



8 Résultats, diplômes, insertion

8.1	Le diplôme national du brevet	224
8.2	La réussite au diplôme national du brevet par sexe, âge, catégorie sociale	226
8.3	Le baccalauréat : nombre de bacheliers par série	228
8.4	La réussite au baccalauréat par sexe, âge, catégorie sociale	230
8.5	La proportion de bacheliers dans une génération	232
8.6	Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel du second degré	234
8.7	Les diplômes de DUT	236
8.8	Les diplômes universitaires	238
8.9	La réussite en licence	240
8.10	Les diplômés des écoles d'ingénieurs et de commerce	242
8.11	Les sorties du système éducatif	244
8.12	L'emploi à la sortie du lycée au 1 ^{er} février 2005	246
8.13	L'emploi des sortants d'apprentissage au 1 ^{er} février 2005	248
8.14	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	250
8.15	La validation des acquis de l'expérience (enseignement professionnel et technologique) : évolution	252
8.16	La validation des acquis professionnels et de l'expérience (enseignement supérieur)	254
8.17	L'évaluation bilan de la maîtrise des compétences en compréhension orale en anglais en fin d'école	256
8.18	L'évaluation bilan des compétences en compréhension orale en anglais en fin de collège	258

8 Résultats, diplômes, insertion

Présentation

Toutes séries confondues, 788 940 candidats se sont présentés à la session 2006 de l'examen du diplôme national du brevet en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer ; parmi eux, 620 611 ont été admis. Le taux de réussite global s'établit ainsi à 78,7 %, en légère diminution par rapport à la session 2005 (- 0,4 point).

La série collège, très largement majoritaire, représente 89 % des élèves présentés, la série technologique 6 % et la série professionnelle 5 %.

Le taux de succès diffère selon les séries : la série collège enregistre toujours le taux le plus élevé (79,1 %), devant la série technologique (77,3 %) et la série professionnelle (73,7 %). Les résultats de la série collège perdent 0,6 point, et ceux de la série technologique restent stables après avoir gagné 1 point en 2005. Seul le taux de la série professionnelle est en progression, de 2,2 points. Ainsi, les écarts entre les séries diminuent entre les sessions 2005 (8 points entre la série collège et la série professionnelle) et 2006 (5,4 points entre ces séries).

Les filles sont un peu plus nombreuses que les garçons dans la série collège (51 %), tandis que les garçons sont davantage représentés dans la série professionnelle (52,6 %) et surtout technologique (63 %). Dans la série collège, 82 % des filles et 76 % des garçons ont obtenu leur brevet lors de la session 2006. Cet écart en faveur des filles existe également dans les deux autres séries mais d'une ampleur moindre : 3 points dans la série technologique et 1 point dans la série professionnelle. Pour l'ensemble des séries, l'écart est de 6,3 points et reste très proche de celui de l'an passé (6,4).

Les résultats restent également hétérogènes selon les académies puisque le taux de réussite, toutes séries confondues, varie de 64,8 % dans l'académie de Guadeloupe à 86,2 % pour celle de Rennes.

Résultats des DOM.

Dans les DOM, la série collège est la plus représentée avec 97 % des présentés. Les taux de réussite de chaque série restent inférieurs à ceux observés en métropole. Celui de la série collège, en légère baisse, est égal à 69 %, alors que les taux des séries technologique et professionnelle, en nette progression, sont respectivement de 69,3 % et 67,4 %. Les résultats varient également selon les académies d'outre-mer ; ainsi, toutes séries confondues, le taux de réussite va de 64,8 % pour la Guadeloupe à 72,8 % pour la Guyane. Le taux de réussite pour l'ensemble des DOM atteint 69 %, et diminue légèrement par rapport à la session 2005 (- 1 point).

Définitions

■ **Diplôme national du brevet.** Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classes de quatrième et de troisième. Il comporte trois séries : la série collège, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; les séries technologique et professionnelle, accessibles notamment aux élèves des lycées professionnels.

■ **Le taux de réussite** est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des candidats présents à l'examen.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête n° 61 auprès des inspections académiques, enquête rapide sur les résultats au DNB, DEPP, juillet 2006.

[1] Les résultats du diplôme national du brevet par académie – Session 2006

Académies	Collège		Technologique		Professionnel		Ensemble % d'admis
	Présentés	Admis	Présentés	Admis	Présentés	Admis	
Aix-Marseille	31 571	23 340	1 596	1 058	1 599	794	72,5
Amiens	21 434	16 121	1 240	1 043	423	353	75,8
Besançon	12 345	9 531	1 495	1 155	472	356	77,2
Bordeaux	30 679	25 879	2 147	1 629	3 216	2 695	83,8
Caen	15 216	12 379	1 707	1 268	494	415	80,7
Clermont-Ferrand	13 161	10 789	774	544	1 792	1 472	81,4
Corse	2 965	2 150	20	16	35	24	72,5
Créteil	49 413	36 115	383	326	4 292	3 138	73,2
Dijon	16 828	12 942	1 629	1 308	636	499	77,2
Grenoble	34 344	28 290	2 070	1 664	2 983	2 253	81,7
Lille	47 879	39 029	1 987	1 702	4 765	3 324	80,6
Limoges	6 340	5 546	720	537	456	349	85,6
Lyon	33 568	27 046	1 923	1 550	975	775	80,5
Montpellier	26 908	21 477	1 475	1 109	1 268	807	78,9
Nancy-Metz	25 925	20 308	3 076	2 426	1 214	821	78,0
Nantes	37 239	31 646	4 673	3 413	1 990	1 678	83,7
Nice	22 909	18 442	353	264	440	244	80,0
Orléans-Tours	27 105	21 604	2 321	1 766	1 616	1 353	79,6
Paris	19 746	15 452	233	195	1 425	1 066	78,1
Poitiers	16 555	13 542	1 915	1 522	1 730	1 403	81,5
Reims	14 243	10 731	2 005	1 456	1 198	784	74,3
Rennes	33 281	29 052	3 094	2 341	2 624	2 240	86,2
Rouen	21 762	16 984	1 728	1 458	868	628	78,3
Strasbourg	20 445	15 728	939	701	140	109	76,8
Toulouse	26 793	22 184	2 759	2 202	1 645	1 033	81,5
Versailles	65 347	49 351	1 357	1 064	3 748	2 436	75,0
France métropolitaine	674 001	535 658	43 619	33 717	42 044	31 049	79,0
Guadeloupe	6 984	4 544	1	0	40	10	64,8
Guyane	2 934	2 159	63	53	113	52	72,8
Martinique	5 758	3 775	24	8	220	125	65,1
La Réunion	12 653	9 069	0	0	486	392	72,0
DOM	28 329	19 547	88	61	859	579	69,0
France métr. + DOM	702 330	555 205	43 707	33 778	42 903	31 628	78,7

[2] Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet par académie

Académies	2000	Variation	2001	Variation	2002	Variation	2003	Variation	2004	Variation	2005	Variation	2006
Aix-Marseille	75,4	0,8	76,2	-1,9	74,3	1,9	76,2	-0,6	75,6	-0,8	74,8	-2,4	72,5
Amiens	76,4	-2,4	74,0	0,5	74,5	0,8	75,3	0,2	75,5	0,3	75,8	0,0	75,8
Besançon	76,3	0,6	76,9	1,6	78,5	-2,2	76,3	2,8	79,1	0,8	79,9	-2,7	77,2
Bordeaux	77,4	0,9	78,3	0,8	79,1	-0,2	78,9	2,6	81,5	-0,8	80,7	3,1	83,8
Caen	79,4	-1,9	77,5	2,8	80,3	-0,9	79,5	2,9	82,4	-2,2	80,2	0,6	80,7
Clermont-Ferrand	75,0	3,8	78,8	-2,1	76,7	-1,9	74,8	1,5	76,3	3,2	79,5	1,9	81,4
Corse	76,6	0,1	76,7	0,2	76,9	1,0	77,9	0,5	78,4	1,1	79,5	-7,0	72,5
Créteil	74,8	-1,1	73,7	2,2	75,9	-0,5	75,5	-2,3	73,2	0,3	73,5	-0,3	73,2
Dijon	78,5	-0,1	78,4	0,5	78,9	-2,1	76,8	2,2	79,0	-0,4	78,6	-1,3	77,2
Grenoble	81,1	0,0	81,1	-0,2	80,9	-1,1	79,9	2,4	82,3	1,2	83,5	-1,7	81,7
Lille	75,6	-0,1	75,5	0,1	75,6	-0,2	75,4	1,2	76,6	4,6	81,2	-0,6	80,6
Limoges	78,8	4,4	83,2	-1,4	81,8	-0,7	81,1	0,9	82,0	1,7	83,7	1,9	85,6
Lyon	77,3	1,9	79,2	1,4	80,6	0,1	80,7	2,5	83,2	-0,5	82,7	-2,2	80,5
Montpellier	79,5	0,0	79,5	-0,9	78,6	-0,2	78,4	-0,2	78,2	0,6	78,8	0,1	78,9
Nancy-Metz	77,6	0,7	78,3	0,9	79,2	0,7	79,9	1,0	80,9	-1,5	79,4	-1,4	78,0
Nantes	81,0	0,8	81,8	1,8	83,6	-0,9	82,7	2,2	84,9	-2,3	82,6	1,1	83,7
Nice	81,7	-0,4	81,3	-0,7	80,6	1,0	81,6	-1,6	80,0	0,6	80,6	-0,6	80,0
Orléans-Tours	74,1	3,8	77,9	0,0	77,9	-2,0	75,9	3,9	79,8	-2,1	77,7	1,9	79,6
Paris	79,5	-3,8	75,7	-1,6	74,1	1,8	76,0	-1,4	74,6	0,7	75,3	2,8	78,1
Poitiers	79,7	1,1	80,8	-0,7	80,1	-0,6	79,5	1,1	80,6	-1,0	79,6	1,9	81,5
Reims	78,0	-1,0	77,0	0,3	77,3	-2,4	74,9	2,9	77,8	0,2	78,0	-3,6	74,3
Rennes	83,0	1,7	84,7	0,8	85,5	-0,6	84,9	1,4	86,3	-1,9	84,4	1,9	86,2
Rouen	80,1	-1,7	78,4	-0,1	78,3	-0,6	77,7	0,5	78,2	0,3	78,5	-0,2	78,3
Strasbourg	76,9	-0,2	76,7	2,1	78,8	-3,4	75,4	1,6	77,0	2,6	79,6	-2,7	76,8
Toulouse	81,9	-0,7	81,2	-1,3	79,9	3,3	83,2	-0,9	82,3	0,2	82,5	-1,0	81,5
Versailles	78,4	-3,0	75,4	1,7	77,1	-0,2	77,0	-0,5	76,5	0,8	77,3	-2,4	75,0
France métr.	78,2	0,0	78,2	0,4	78,6	-0,3	78,3	0,9	79,2	0,2	79,4	-0,4	79,0
Guadeloupe	64,4	0,5	64,9	0,7	65,6	2,2	67,7	4,6	72,3	-4,0	68,3	-3,5	64,8
Guyane	74,6	-1,7	72,9	0,4	73,3	-2,5	70,8	6,1	76,9	-2,6	74,3	-1,5	72,8
Martinique	69,3	-2,3	67,0	-0,9	66,1	-0,7	65,4	3,8	69,2	-3,7	65,5	-0,4	65,1
La Réunion	72,7	-5,4	67,3	0,2	67,5	4,2	71,8	-6,0	65,8	6,3	72,1	-0,1	72,0
DOM	70,1	-3,0	67,1	0,1	67,2	2,0	69,3	-0,2	69,1	0,8	69,9	-1,0	69,0
France métr. + DOM	77,9	-0,1	77,8	0,4	78,2	-0,2	78,0	0,9	78,9	0,2	79,1	-0,4	78,7

8 Résultats, diplômes, insertion

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, avec 784 700 candidats présents et 620 800 admis, le taux de réussite à la session 2005 au diplôme national du brevet est de 79,1 %. Après une nette amélioration entre les sessions 1995 et 2000 (plus de 4 points), le taux de succès semble plafonner depuis.

Depuis dix ans, la série collège est toujours en tête : à la session 1995, la proportion de lauréats était égale à 75,3 %, loin devant les séries technologique (- 10 points) et professionnelle (- 15 points). Même si les écarts se réduisent à la session 2005 pour la série technologique (- 2,2 points), ils persistent encore pour la série professionnelle (- 8 points).

Quelle que soit la série, les filles réussissent davantage que les garçons à obtenir le diplôme, mais c'est dans la série collège que les différences sont les plus importantes : près de 7 points d'écart, contre 3,7 points pour la série technologique et 1,2 point pour la série professionnelle.

Les candidats de la série collège sont plus jeunes que ceux des deux autres séries : l'âge le plus fréquent est 15 ans ; il est de 16 ans, ou de 17 ans, dans les séries technologique ou professionnelle, ce qui s'explique par des parcours scolaires plus lents. Au sein de chaque série, les candidats les plus jeunes réussissent le mieux.

Globalement, les enfants issus des milieux sociaux de cadres supérieurs ou d'agriculteurs ont de meilleurs taux de réussite (respectivement 92,3 % et 87,1 %) que ceux issus des milieux de professions intermédiaires (85,3 %) ou d'employés (78,3 %). Cependant, parmi les cadres supérieurs et les professions intermédiaires, les enfants d'enseignants ont des taux de réussite plus élevés que la moyenne de leur groupe. Les enfants d'ouvriers, de retraités ou de parents sans activité professionnelle comptent parmi ceux ayant les taux les plus faibles (72 % et moins).

Définitions

■ **Le taux de réussite** est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents à l'examen.

■ **Présents.** Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2005, un candidat âgé de 15 ans est, par définition, né en 1990. Son âge réel à la session de juin peut aller de 14 ans et demi, s'il est né en décembre 1990, à 15 ans et demi, s'il est né en janvier 1990.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête n° 61 auprès des inspections académiques, enquête rapide sur les résultats au DNB, DEPP, juillet 2006.

[1] Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet par sexe (France métropolitaine + DOM)

		1987	1989	1992 (1)	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Série collège	Garçons			75,1				75	75	75,8	76,2
	Filles			77,8				82	81,9	82,8	82,9
	Ensemble			76,5	75,3	78,4	78,2	78,7	78,5	79,4	79,7
Série technologique	Garçons			66,2				77,2	76,7	75,6	76,1
	Filles			67,9				79,9	80,9	78	79,8
	Ensemble			66,8	65,2	73,4	75	78,1	78,2	76,4	77,5
Série professionnelle	Garçons			53,4				69,3	67,3	71,3	71,1
	Filles			54,6				70,3	69,7	73,1	72,3
	Ensemble			53,9	59,8	73,6	73,4	69,8	68,5	72,2	71,7
Total	Garçons	61,8	69,5	73,0				74,9	74,7	75,5	75,9
	Filles	63,4	71,4	76,3				81,4	81,2	82,1	82,3
	Ensemble			74,7	73,5	77,9	77,8	78,2	78	78,9	79,1

(1) Candidats scolarisés en France métropolitaine dans un établissement sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

[2] Répartition des lauréats au diplôme national du brevet et taux de réussite par âge en 2005 (France métropolitaine + DOM)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
13 ans ou moins	746	97,0	3	100	-	-	749	97
14 ans	21 494	98,5	18	94,7	3	100,0	21 515	98,5
15 ans	426 105	91,1	5 071	89,0	945	82,9	432 121	91,1
16 ans	93 821	54,3	22 118	78,4	10 416	77,1	126 355	58,9
17 ans	11 634	37,9	8 291	72,6	13 180	72,1	33 105	54,8
18 ans	790	36,3	759	57,7	3 481	61,4	5 030	54,9
19 ans	111	40,2	128	56,9	685	53,9	924	52,2
20-24 ans	56	30,4	99	55,6	372	53,0	527	49,5
25 ans ou plus	48	36,9	177	69,1	211	72,0	436	64,2
Total	554 805	79,7	36 664	77,5	29 293	71,7	620 762	79,1

[3] Répartition des lauréats au diplôme national du brevet et taux de réussite par catégorie socio-professionnelle en 2005 (France métropolitaine + DOM)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	14 870	88,4	1 698	80,6	625	78,8	17 193	87,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	50 268	82,2	3 268	79,1	2 354	76,6	55 890	81,7
Cadres, professions intellectuelles supérieures	126 538	92,7	2 093	82,3	1 683	79,7	130 314	92,3
dont professeurs et assimilés (1)	17 694	94,6	166	81,8	143	81,3	18 003	94,4
Professions intermédiaires	98 246	85,7	4 051	82,3	2 869	77,5	105 166	85,3
dont instituteurs et assimilés (2)	7 269	93,5	137	84,0	125	77,6	7 531	93,0
Employés	93 414	78,4	6 644	79,6	5 571	75,8	105 629	78,3
Ouvriers	119 024	71,8	12 539	77,0	8 983	71,4	140 546	72,2
Retraités	7 350	70,0	671	72,0	556	65,3	8 577	69,8
Autres personnes sans activité professionnelle	33 743	62,2	3 405	70,9	3 143	61,7	40 291	62,8
Indéterminé	11 352	64,6	2 295	70,2	3 509	66,3	17 156	65,6
Ensemble	554 805	79,7	36 664	77,5	29 293	71,7	620 762	79,1

(1) PCS : 34.

(2) PCS : 42.

8 Résultats, diplômes, insertion

Présentation

Le nombre de lauréats de la session 2005 s'élève à 506 600 en France métropolitaine et dans les DOM. Il est en hausse de 1,7 % par rapport à 2004 (+ 8 200 bacheliers). Cette augmentation est principalement à mettre en rapport avec la hausse des lauréats en filière générale (+ 4,4 %) et plus particulièrement dans les séries économiques et sociales (+ 5,8 %) et scientifiques (+ 5,1 %). Au contraire, le nombre de bacheliers technologiques diminue (- 1,7 %) malgré une progression en SMS (+ 2,4 %) ; les lauréats des séries professionnelles baissent également (- 0,7 %).

Le taux de réussite de la session 2005 est supérieur à celui de 2004 (79,9 % contre 79,7 %) et si l'on excepte 2003 (80,1 % d'admis), il est supérieur à celui de toutes les sessions précédentes. Il a augmenté en 2005 dans les séries générales (+ 1,6 point) pour atteindre un niveau jamais atteint auparavant (84,1 %). Le taux de réussite au bac technologique est inférieur de 0,7 point à celui de 2004, celui du bac professionnel diminue fortement (74,7 % contre 76,9 % en 2004).

Aussi, l'augmentation du nombre de bacheliers par rapport à la session précédente est essentiellement due à la hausse conjuguée du nombre de candidats (+ 8 800 supplémentaires par rapport à 2004), et du taux de réussite (+ 0,2 point depuis 2004).

Sur la période 1995-2005, la répartition des bacheliers s'est modifiée en faveur des séries professionnelles (+ 39 % soit 26 200 lauréats de plus), au détriment des séries générales (- 5,1 % soit 14 500 lauréats de moins). La progression du nombre de bacheliers professionnels provient plus particulièrement de la croissance des effectifs du secteur de la production (+ 66,2 %). Au sein du baccalauréat général, les séries littéraires ont décliné avec en tout 30,8 % de lauréats en moins, comme pour les scientifiques dans une bien moindre mesure (- 1,5 %). À l'inverse, le nombre de bacheliers en ES a augmenté de 12,6 %. Sur cette même période, les lauréats des séries technologiques sont en légère progression (+ 1,9 %), en particulier les séries SMS (+ 40,1 %) et agricoles où les effectifs en STAE et STPA ont plus que doublé en dix ans.

À la session 2005, pour 100 bacheliers, on compte 54 généralistes, 28 technologiques et 18 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995.

Définitions

■ **Le baccalauréat général** sanctionne une formation générale à dominante scientifique, économique et sociale ou littéraire. La dernière grande réforme du baccalauréat général a été définie en 1993 par le décret n° 93-1092 du 15 septembre 1993, qui a institué à partir de la session 1995, à la place des anciennes séries (A, B, C, D, E), les nouvelles séries ES (économique et sociale), L (littéraire) et S (scientifique) organisées autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

■ **Le baccalauréat technologique** associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble. Créé en 1968, avec des bacheliers technologiques à partir de la session 1969, ce baccalauréat devait avoir une double finalité : principalement l'insertion professionnelle immédiate et secondairement la poursuite d'études supérieures. De même que pour le baccalauréat général, une importante rénovation des filières a été définie en 1993 et les anciennes séries (F, G et H) ont été réformées (sauf F11 et F11'). Les premiers bacheliers des nouvelles séries sont apparus à la session 1995. La série Hôtellerie a été créée en 1994 et fait partie du secteur tertiaire du baccalauréat technologique. Avant cette date, cette spécialité était sanctionnée par un diplôme de brevet de technicien.

■ **Le baccalauréat professionnel** sanctionne une formation plus concrète débouchant sur un métier. La finalité principale de ce diplôme est l'entrée dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Sa création en 1985 a répondu à un besoin croissant, exprimé par les entreprises, d'emplois qualifiés à ce niveau en même temps qu'il constituait une filière de poursuite d'études positive pour les jeunes titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un certificat d'aptitude professionnelle. Le diplôme est généralement préparé en deux ans dans les lycées professionnels par des élèves déjà titulaires du BEP. Il peut être préparé soit par la voie scolaire, soit par la voie de l'apprentissage, soit par la voie de la formation professionnelle continue. Pour s'y présenter, il faut soit avoir suivi la formation y conduisant, soit justifier de trois ans d'activité professionnelle dans un emploi de niveau V, en rapport avec la finalité de la spécialité postulée. Les premiers bacheliers professionnels sont apparus à la session 1987. Les séries agricoles du baccalauréat professionnel ont été créées en 1998 à partir d'anciens brevets de technicien délivrés par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, tout comme les séries STAE et STPA du baccalauréat technologique l'avaient été en 1995.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 02.14, 02.37, 03.34, 04.07, 05.09, 06.16 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 6832, 6833, 6834, 6869, 6878, 6879, 6932, 6933, 6934, 6971, 6972, 6973, 6997 (général), 6998 (technologique), 6999 (professionnel).

Sources : Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2005.

[1] Évolution du nombre d'admis au baccalauréat de 1960 à 1990 (France métropolitaine)

Séries	1960	1970	1980	1985	1990
A (philosophie - lettres) (1)	23 344	64 502	40 391	46 704	63 727
B (économique et sociale)	191	11 304	31 521	40 381	60 092
C (mathématiques et sciences physiques)	17 061	21 443	32 658	33 516	56 812
D (math. et sciences de la nature) et D' (sciences agronomiques et techniques)	15 443	36 011	48 545	44 536	58 672
E (mathématiques et techniques)	3 248	5 447	5 823	5 427	7 910
Expérimental	-	-	831	-	-
Total baccalauréat général	59 287	138 707	159 769	170 564	247 213
F (2)	-	11 081	26 612	33 179	41 948
G (3)	-	17 465	35 605	48 025	70 249
H (techniques informatiques)	-	54	443	1 282	424
Total baccalauréat technologique	-	28 600	62 660	82 486	112 621
Baccalauréat professionnel	-	-	-	-	24 116
Ensemble	59 287	167 307	222 429	253 050	383 950

(1) La série A regroupe A1 (lettres - mathématiques), A2 (lettres - langues) et A3 (lettres - arts).

(2) Les séries F sont F1A (génie mécanique, option productique mécanique), F1B (option systèmes motorisés), F1C (option structures métalliques, F1D (option bois et matériaux associés), F1E (option matériaux souples), F2 (électronique), F3 (électrotechnique), F4 (génie civil, bâtiments et travaux publics), F5 (physique), F6 (chimie), F7 (sciences biologiques, option biochimie), F7' (sciences biologiques, option biologie), F8 (sciences médico-sociales), F9 (énergie et équipement), F10A (microtechniques option appareillage), F10B (microtechniques option optique), F11 (musique option instrument), F11' (musique option danse), F12 (arts appliqués).

(3) La série G regroupe G1 (techniques administratives), G2 (techniques quantitatives de gestion) et G3 (techniques commerciales).

[2] Évolution du nombre d'admis au baccalauréat de 1995 à 2005

(France métropolitaine en 1995, France métropolitaine + DOM de 1995 à 2005)

Séries 1995	France métr.	France métropolitaine + DOM						2005	
	1995	1995	2000	2001	2002	2003	2004	Effectifs	% filles
L (littéraire)	69 490	71 460	59 642	56 673	50 320	51 893	49 418	49 434	82,4
ES (économique et sociale)	74 961	76 555	75 299	75 459	78 967	81 068	81 494	86 201	64,5
S (scientifique)	136 553	139 031	136 214	126 653	128 905	135 374	130 225	136 877	46,6
Total baccalauréat général (1)	281 004	287 046	271 155	258 785	258 192	268 335	261 137	272 512	58,74
STI (sciences et technologies industrielles)	34 429	35 217	36 940	35 737	33 906	35 271	36 427	34 567	8,7
STL (sciences et technologies de laboratoire)	4 802	4 840	6 327	6 080	5 950	5 794	6 491	6 426	57,7
F10B (génie optique)	32	32							
STT (sciences et technologies tertiaires)	76 373	78 894	82 221	78 369	75 837	76 098	74 312	73 565	62,4
SMS (sciences médico-sociales)	12 969	13 337	18 469	19 164	18 042	17 836	18 254	18 689	96,2
Hôtellerie	2 269	2 284	2 623	2 666	2 509	2 417	2 305	2 201	44,4
Séries agricoles STAE et STPA	2 229	2 247	5 828	5 529	5 388	5 146	5 238	5 107	30,3
Autres séries technologiques	1 395	1 416	370	399	351	237	250	273	57,1
Total baccalauréat technologique (2)	134 498	138 267	152 778	147 944	141 983	142 799	143 277	140 828	52,07
Secteur de la production	25 592	26 218	42 029	42 034	42 460	42 469	42 831	43 586	10,7
Secteur des services	39 560	40 878	50 588	50 465	51 119	49 068	51 127	49 682	69,8
Total baccalauréat professionnel	65 152	67 096	92 617	92 499	93 579	91 537	93 958	93 268	42,2
Ensemble	480 654	492 409	516 550	499 228	493 755	502 671	498 372	506 608	53,8

(1) La correspondance avec les anciennes séries du baccalauréat général est la suivante : L (littéraire) : A1, A2, A3. ES (économique et sociale) : B. S (scientifique) : C, D, D', E.

(2) La correspondance avec les anciennes séries du baccalauréat technologique est la suivante : STI (sciences et technologies industrielles) : F1A à F1E, F2 à F4, F9, F10A, ainsi que F10B et F12 à partir de 1999. STL (sciences et technologies de laboratoire) : F5, F6, F7, F7'.

F10B (génie optique, série comptée en STI à partir de 1999), F11 (musique, option danse), F11' (musique, option instrument), F12 (arts appliqués), STT (sciences et technologies tertiaires) : G, H. SMS (sciences médico-sociales) : F8. STAE (sciences et techniques de l'agriculture et de l'environnement), STPA (sciences et techniques du produit agroalimentaire). La ligne Autres séries technologiques regroupe F11, F11' et, jusqu'en 1998, F12 (comptée en STI à partir de 1999).

8 Résultats, diplômes, insertion

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, avec 634 000 candidats présents et 506 600 admis, le taux de réussite au baccalauréat 2005 est de 79,9 % [1]. Légèrement inférieur à celui de 2003, année d'exception avec 80,1 % d'admis, ce taux est supérieur à celui de 2004 (+ 0,2 point).

Le taux de réussite au baccalauréat général est en hausse (+ 1,6 point soit 84,1 % de reçus), au contraire du baccalauréat technologique (- 0,7 point), et surtout professionnel (- 2,2 points), où la réussite atteint des niveaux respectifs de 76,2 % et 74,7 %.

Tous baccalauréats confondus, les filles réussissent mieux que les garçons (81,9 % contre 77,7 %). C'est aussi le cas dans la quasi-totalité des séries. L'écart des taux de réussite entre les sexes continue de s'amenuiser depuis 2002 (4,2 points en 2005 contre 5,2). Cette année, l'écart favorable aux filles est le plus prononcé pour le baccalauréat technologique (78,2 % contre 74,2 %). L'écart de leur réussite comparée à celle de leurs pairs se creuse, passant de 3,2 points à 4 points entre 2004 et 2005. En revanche, bien qu'il reste important au baccalauréat général, en particulier en série S (4,9 points en faveur des filles), l'écart en faveur des filles s'amenuise. Au baccalauréat professionnel, cet écart passe de 1,8 point en 2005 contre 3,1 points l'année précédente.

En raison de la durée de leur formation, les bacheliers professionnels sont plus âgés que les autres bacheliers [2]. L'âge le plus fréquent est 18 ans pour un bachelier général, 19 ans pour un bachelier technologique et 20 ans pour un bachelier professionnel. Au sein de chaque série, les candidats les plus jeunes réussissent le mieux.

Le taux de réussite des enfants issus des milieux de cadres et professions intellectuelles supérieures est le plus élevé, suivi de près par celui des enfants d'agriculteurs exploitants, qui est même en tête pour les baccalauréat technologique et professionnel [3]. Le taux de réussite est sensiblement moins élevé, quelle que soit la série du baccalauréat, parmi les élèves des milieux ouvriers, retraités et autres personnes sans activité professionnelle. Au baccalauréat général, l'écart entre le taux de réussite des enfants des cadres et professions intellectuelles supérieures et des ouvriers est maximal (11,3 points), à l'inverse, il est minimal au baccalauréat professionnel (3,9 points).

Définitions

■ **Taux de réussite.** Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents.

■ **Présents.** Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2005, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1987. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1987, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1987.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 03.34, 04.07, 05.09, 06.16.
- Tableaux statistiques, n° 6832, 6878, 6932, 6997 (général), 6833, 6879, 6933, 6998 (technologique), 6834, 6869, 6934, 6999 (professionnel).

Sources : Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2005.

La réussite au baccalauréat par sexe, âge, catégorie sociale **8.4**

[1] Taux de réussite par sexe en 2005 (France métropolitaine + DOM)

	1970	1980	1985	1990	1995	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Baccalauréat général													
Garçons	...	64,5	66,2	73,9	73,9	76,5	75,6	77,4	76,4	77,5	81,0	79,9	82,1
Filles	...	66,9	68,9	76,6	76,0	81,2	80,5	81,8	81,6	82,3	85,6	84,4	85,5
Ensemble	69,0	65,9	67,8	75,4	75,1	79,2	78,4	79,9	79,4	80,3	83,7	82,5	84,1
Baccalauréat technologique													
Garçons	...	57,9	65,0	68,5	71,8	75,7	74,5	76,2	75,2	73,8	74,5	75,3	74,2
Filles	...	60,2	65,8	68,3	79,3	83,3	82,5	81,9	80,8	79,8	78,9	78,5	78,2
Ensemble	57,7	59,2	65,4	68,4	75,5	79,5	78,5	79,1	78,1	76,8	76,7	76,9	76,2
Baccalauréat professionnel													
Garçons				73,6	70,4	74,4	76,6	78,2	76,7	75,2	75,2	75,6	73,9
Filles				75,3	75,3	79,8	79,3	80,5	78,5	78,6	76,8	78,7	75,7
Ensemble				74,3	72,7	76,7	77,7	79,1	77,5	76,6	75,9	76,9	74,7
Total													
Garçons	...	62,5	65,6	72,1	72,7	75,8	75,5	77,2	76,1	75,8	77,6	77,4	77,7
Filles	...	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	80,9	81,6	80,9	81,0	82,3	81,8	81,9
Ensemble	67,2	63,9	67,2	73,1	74,9	78,9	78,3	79,5	78,6	78,6	80,1	79,7	79,9

[2] Répartition des bacheliers et taux de réussite en 2005 par âge (France métropolitaine + DOM)

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de Réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	388	93,0	11	100,0			399	93,2
17 ans	15 394	95,2	965	89,4	3	100,0	16 362	94,8
18 ans	176 207	89,9	46 918	85,5	266	86,1	223 391	89,0
19 ans	60 542	75,4	55 002	76,4	22 024	85,7	137 568	77,3
20 ans	16 302	67,5	27 294	69,6	37 259	77,4	80 855	72,5
21 ans	2 852	56,2	8 056	64,1	19 327	70,0	30 235	66,8
22 ans	521	43,2	1 779	55,1	6 451	62,5	8 751	59,3
23 ans	162	39,5	447	48,5	2 396	57,6	3 005	54,7
24 ans	58	33,3	136	42,8	1 094	54,9	1 288	51,8
25-29 ans	55	25,8	118	34,1	1 804	60,9	1 977	56,1
30 ans ou plus	31	19,3	102	44,5	2 644	71,5	2 777	68,0
Ensemble	272 512	84,1	140 828	76,2	93 268	74,7	506 608	79,9

[3] Répartition des bacheliers et taux de réussite en 2005 par catégorie socioprofessionnelle (France métropolitaine + DOM)

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de Réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	7 117	88,2	4 513	85,9	4 392	82,7	16 022	86,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	23 577	83,9	12 433	78,6	8 531	77,7	44 541	81,1
Cadres, professions intellectuelles supérieures	93 490	89,4	20 321	81,0	7 713	78,9	121 524	87,2
dont professeurs et assimilés (1)	13 985	90,7	655	81,0	2 186	80,9	16 826	88,9
Professions intermédiaires	50 098	85,3	24 579	78,4	11 328	78,2	81 967	79,2
dont instituteurs et assimilés (2)	5 648	89,2	473	81,8	1 232	79,8	7 353	86,9
Employés	39 090	81,8	26 569	76,6	16 308	77,4	86 005	82,2
Ouvriers	33 432	78,1	32 034	74,4	22 882	75,0	88 348	75,9
Retraités	5 016	80,7	3 550	70,4	3 676	67,9	12 242	73,4
Autres personnes sans activité professionnelle	14 708	74,9	11 938	69,5	6 559	65,4	33 205	70,9
Indéterminé	5 984	71,9	4 891	66,5	11 879	68,4	22 754	68,9
Ensemble	272 512	84,1	140 828	76,2	93 268	74,7	506 608	79,9

(1) PCS :34. (2) PCS :42.

8 Résultats, diplômes, insertion

Présentation

Compte tenu de la structure par âge de la population, les résultats de la session 2005 correspondent, pour la France métropolitaine, à une proportion de 62,5 % de bacheliers dans une génération : 33,7 % dans une série générale, 17,3 % dans une série technologique et 11,5 % dans une série professionnelle [1].

Depuis 1985, en même temps que le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a doublé, la proportion de bacheliers dans une génération a gagné 33,1 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance des séries technologiques et de l'important essor du baccalauréat professionnel, mis en place à partir de 1987. Au cours des dernières années, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé 1995, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62 %. Sur ces cinq dernières années, l'écart entre filles et garçons reste élevé : voisin de 12 points entre 1998 et 2000, supérieur à 13 en 2001-2002, il est de 11,5 points en 2005 [2]. Par ailleurs, les disparités géographiques d'obtention du baccalauréat ont évolué. L'opposition Nord-Sud, sensible en 1975, prévalait encore au milieu des années 1980. Depuis, si l'on répartit par exemple les candidats selon leur lieu de résidence (*cf. infra*), la Bretagne s'est progressivement installée en tête des régions les plus diplômées, avec plus de 70 % de jeunes bacheliers dans l'académie de Rennes, devant les académies de Grenoble, Versailles, Nantes [3]. À l'opposé, les académies de Lille, Amiens, Montpellier et Strasbourg figurent en-deçà de la moyenne nationale. Le classement selon le lieu de scolarisation est différent.

En termes de taux de réussite, les académies de Rennes et Grenoble obtiennent les meilleurs résultats en 2005 tous bacs confondus (86,7 %), et dans les séries générales (89,4 %), technologiques (Grenoble : 83,9 %) et professionnelles (Rennes 84 %).

Définitions

■ **Taux de réussite.** Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2005, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1987. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1987, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1987.

■ **Proportion d'une génération titulaire du baccalauréat.** Il s'agit de la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge. Les âges pris en compte dans le calcul ne sont pas les mêmes pour les séries générales et technologiques que pour les séries professionnelles, compte tenu pour ces dernières d'une scolarité décalée d'un an et d'une répartition par âge assez différente, notamment aux âges élevés. Les calculs ont été faits en utilisant les séries démographiques de l'INSEE qui intègrent les résultats des enquêtes annuelles du recensement (mises en place en 2004) et figurant dans la base en vigueur fin mars 2006.

Pour les résultats par académie, on rapporte habituellement les candidats scolarisés dans une académie aux jeunes résidant dans cette académie (colonnes [b] du tableau 2). Ce mode de calcul est généralement retenu en l'absence de données fiables sur le lieu de résidence des parents. On peut aussi procéder autrement, en rapportant les candidats résidant dans une académie aux jeunes résidant dans cette même académie (colonnes [a] du tableau 2). Ceci permet d'éviter d'introduire un biais pour les académies qui accueillent beaucoup de candidats résidant dans une autre académie, ou inversement, ce qui est le cas notamment pour les académies d'Ile-de-France. Toutefois, les données sur l'académie de résidence des candidats sont moins fiables que celles sur l'académie de scolarisation. De plus, lorsque le département de résidence du candidat n'a pas été déclaré, on l'a redressé automatiquement en le remplaçant par le département de scolarisation.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 02.14, 02.37, 4.07, 05.09, 06.16.
- Tableaux statistiques, n° 6997 (général), 6998 (technologique), 6999 (professionnel).

Sources : Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2005.

La proportion de bacheliers dans une génération

[1] Proportion de bacheliers dans une génération par type de baccalauréat (%) (France métropolitaine)

	1970	1980	1985	1990	1995 (1)	1998 (2)	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Baccalauréat général	16,7	18,6	19,8	27,9	37,2	33,8	32,2	32,9	32,6	32,6	33,6	32,3	33,7
Baccalauréat technologique	3,4	7,3	9,6	12,8	17,6	18,3	18,3	18,5	18,2	17,8	17,9	17,8	17,3
Baccalauréat professionnel	-	-	-	2,8	7,9	10,5	11,1	11,4	11,2	11,5	11,3	11,7	11,5
Ensemble	20,1	25,9	29,4	43,5	62,7	62,6	61,6	62,8	62,0	61,8	62,8	61,8	62,5

(1) 1995 et années antérieures : ancienne série, avec pour 1990 et 1995 les données démographiques calées sur le recensement de 1990.

(2) 1998 et années suivantes : nouvelle série, avec les données démographiques calées sur le recensement de 1999.

[2] Proportion de bacheliers dans une génération par sexe (%) (France métropolitaine)

	1970	1980	1985	1990	1995	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Garçons	56,7	55,9	56,9	55,6	55,3	56,6	56,0	56,9
Filles	68,8	67,6	69,1	68,6	68,5	69,2	67,8	68,4
Ensemble	20,1	25,9	29,4	43,5	62,7	62,6	61,6	62,8	62,0	61,8	62,8	61,8	62,5

[3] Résultats du baccalauréat par académie - Session 2005 (France métropolitaine + DOM)

Académies	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble		Bacheliers en proportion d'une génération (%)			
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	2005 (a)	Rappel 2004 (a)	2005 (b)	Rappel 2004 (b)
Aix-Marseille	12 077	82,3	6 052	75,9	3 983	70,7	22 112	78,2	60,7	59,3	62,9	61,4
Amiens	7 321	80,2	4 323	70,9	2 864	73,5	14 508	75,9	58,1	57,0	56,9	55,9
Besançon	4 814	86,2	2 672	79,5	1 962	78,0	9 448	82,4	62,6	63,0	62,8	63,2
Bordeaux	12 391	84,8	5 891	80,9	4 376	80,0	22 658	82,8	61,5	61,7	61,1	61,4
Caen	5 957	83,8	3 147	81,6	2 553	78,4	11 657	82,0	61,1	61,4	61,7	61,8
Clermont-Ferrand	5 309	85,5	2 635	80,2	2 086	81,4	10 030	83,2	64,9	64,2	64,2	63,9
Corse	1 094	81,8	532	71,2	233	75,2	1 859	77,7	60,5	59,8	60,0	59,2
Créteil	15 972	77,7	9 735	66,8	4 751	60,2	30 458	70,8	60,9	60,5	57,2	56,6
Dijon	6 603	85,6	3 520	78,7	2 391	77,6	12 514	82,0	61,0	60,9	62,7	62,4
Grenoble	14 382	89,4	7 120	83,9	4 544	83,0	26 046	86,7	67,4	66,0	67,8	66,6
Lille	17 842	80,1	10 674	73,2	7 081	72,3	35 597	76,3	58,0	58,4	58,2	58,5
Limoges	2 719	83,0	1 567	79,1	1 085	78,3	5 371	80,9	64,1	63,2	66,9	65,6
Lyon	13 438	85,9	6 433	79,6	4 799	76,3	24 670	82,2	61,2	61,4	60,9	61,0
Montpellier	9 833	81,9	5 091	78,9	3 045	75,7	17 969	79,9	58,8	58,8	57,1	56,9
Nancy-Metz	9 936	85,5	5 828	75,5	4 143	80,1	19 907	81,2	61,8	61,4	61,9	61,6
Nantes	15 379	88,1	7 707	83,6	5 650	78,7	28 736	84,9	65,8	64,3	65,4	64,2
Nice	8 651	84,3	3 326	73,1	2 238	72,0	14 215	79,3	62,4	60,8	61,1	59,5
Orléans-Tours	10 560	84,8	5 077	75,4	3 337	76,1	18 974	80,5	62,6	60,4	61,6	59,2
Paris	12 477	83,3	3 620	71,3	2 557	65,6	18 654	77,9	64,4	63,0	80,0	79,0
Poitiers	6 574	84,8	3 543	79,3	2 482	78,9	12 599	82,0	63,2	62,5	62,5	61,8
Reims	5 555	80,5	3 198	78,1	2 372	77,3	11 125	79,1	61,0	58,7	61,5	59,1
Rennes	14 408	89,4	8 067	83,8	5 285	84,0	27 760	86,7	71,1	69,7	72,1	70,6
Rouen	7 655	81,5	4 612	69,9	3 278	74,0	15 545	76,1	61,3	60,6	61,5	60,9
Strasbourg	7 450	88,5	3 747	83,8	2 707	78,6	13 904	85,1	59,5	58,7	59,4	58,5
Toulouse	10 966	87,2	5 707	80,8	3 837	79,9	20 510	83,9	62,5	64,0	62,6	64,1
Versailles	25 289	84,5	12 226	71,8	6 298	66,7	43 813	77,7	66,2	65,0	63,4	62,1
France métropolitaine	264 652	84,3	136 050	76,5	89 937	75,0	490 639	80,2	62,5	61,8	62,5	61,8
Guadeloupe	1 962	73,8	1 169	70,2	1 019	67,4	4 150	71,1	60,0	59,5	59,9	59,5
Guyane	474	73,4	300	56,9	291	64,0	1 065	65,4	32,1	33,0	32,0	33,0
Martinique	1 755	78,2	1 177	61,5	788	60,3	3 720	68,1	59,7	59,9	59,8	59,9
La Réunion	3 669	80,7	2 132	76,3	1 233	72,0	7 034	77,7	51,3	48,5	51,3	48,5
DOM	7 860	77,9	4 778	69,2	3 331	66,8	15 969	72,7	52,7	51,6	52,7	51,6
France métr. + DOM	272 512	84,1	140 828	76,2	93 268	74,7	506 608	79,9	62,1	61,4	62,1	61,4

Colonnes (a) : Candidats classés par académie selon le lieu de résidence (voir "Définitions").

Colonnes (b) : Candidats classés par académie selon le lieu de scolarisation.

8 Résultats, diplômes, insertion

Présentation

L'allongement de la durée de la scolarité a entraîné une forte augmentation, depuis les années 70, du nombre de diplômes délivrés dans l'enseignement technologique et professionnel. Mais il existe de grandes disparités selon la nature des diplômes. La création, en 1987, des quatrièmes et troisièmes technologiques avait considérablement modifié l'orientation et le recrutement des lycées professionnels. La fermeture de ces classes en 1998 a favorisé, à la fin du premier cycle, une orientation vers le second cycle général et technologique au détriment du professionnel. Ceci peut expliquer en partie la diminution du nombre de diplômés de BEP et de CAP. Mais la chute du nombre de CAP délivrés s'explique surtout par la suppression progressive des CAP associés au BEP (ou leur remplacement par des CAP non associés). Les élèves de terminales BEP ayant de moins en moins la possibilité de passer un CAP, leur nombre est passé de 182 000 en 1995 (50 % des candidats) à 21 000 en 2004 (20 % des candidats). En 2005, la tendance s'inverse. Au CAP, le nombre de diplômés augmente et au BEP, il diminue après deux années de hausse (le BEP évolue peu depuis 2003).

Ainsi, au niveau V, par rapport à la session 2004, le nombre de diplômes augmente de 4,2 % au CAP et baisse de 1,9 % au BEP. Au niveau IV (baccalauréats technologiques ou professionnels, y compris agricoles, brevets de technicien, brevets professionnels), le nombre de diplômes diminue légèrement. Au niveau III, le nombre de BTS diminue également à cause d'un nombre plus faible de candidats, le taux de réussite étant quasiment stable. Le nombre de DUT a tendance à se stabiliser depuis 2000 [1]. Sauf pour le CAP, les spécialités du domaine des services prédominent : Elles rassemblent 60,3 % des admis en BEP, 71,0 % en BP et 76,0 % en BTS, mais seulement 41,5 % en CAP [2]. Les filles sont minoritaires dans la plupart des niveaux d'enseignement, sauf en BP et en BTS et MC4. Le taux de réussite des filles est meilleur que celui des garçons au CAP et surtout au BEP, mais plutôt moins bon au BP et au BTS. Les différences se réduisent toutes choses égales par ailleurs, par exemple à type de formation égale [2].

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 02.50, 03.46, 04.31.

Sources : Enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel.

Définitions

- **Taux d'admission.** Nombre de diplômes délivrés par rapport au nombre de candidats présentés. Une même personne peut être candidate à plusieurs examens la même année : à différentes spécialités de CAP ou bien à un BEP et un CAP. Un même élève peut obtenir plusieurs diplômes au cours de sa scolarité (un BEP, puis un baccalauréat par exemple).
- **Diplômes de niveau V.** Diplômes de second cycle court professionnel (CAP, BEP).
- **Diplômes de niveau IV.** Diplômes type brevet professionnel ou baccalauréat.
- **Diplômes de niveau III.** Diplômes bac + 2, type BTS ou DUT.
- **Diplômes de niveau II.** Diplômes de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou diplômes de grande école.
- **MOREA.** Module de réparation d'examens en alternance.
- **CNED.** Centre national d'enseignement à distance.
- **CFA.** Centre de formations d'apprentis.
- **SEGPA.** Section d'enseignement général et professionnel adapté.
- **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.
- **BEP.** Brevet d'études professionnelles.
- **MC4, MC5.** Mentions complémentaires de niveau IV, de niveau V.
- **BP.** Brevet professionnel.
- **BT.** Brevet de technicien.
- **BMA.** Brevet des métiers d'art.
- **BTS.** Brevet de technicien supérieur.
- **DNTS.** Diplôme national de technologie spécialisée.
- **DMA.** Diplôme des métiers d'art.
- **DUT.** Diplôme universitaire de technologie.

[1] Évolution du nombre des diplômes par niveau (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Niveau V				Niveau IV				Niveau III		
	CAP	MC5	BEP	Total	BT et BMA	Bac techno.	Bac pro	Total	BTS et assimilés, DNTS, DMA	DUT (1)	Total
1990	273 237	9 518	161 140	434 377	8 348	115 808	24 602	148 758	53 113	27 815	80 928
1995	265 730	11 531	188 531	454 261	2 963	138 267	67 096	208 326	78 235	37 362	115 597
2000	215 812	10 882	208 559	424 371	2 027	152 778	92 617	247 422	95 530	47 478	143 008
2001	202 826	9 924	193 626	396 452	1 724	147 944	92 499	242 167	99 273	47 997	147 270
2002	168 092	9 187	186 966	355 058	2 022	141 983	93 579	237 584	103 629	48 877	152 506
2003	159 339	8 600	189 652	348 991	1 848	142 799	91 537	236 184	103 455	48 142	151 597
2004	139 972	8 391	191 055	331 027	2 080	143 277	93 958	239 315	108 839	47 018	
2005	145 913	8 229	188 961	334 874	1 677	140 828	93 268	235 773	106 103	...	

(1) Données non disponibles pour les sessions 2004 et 2005.

[2] Nombre de diplômes de l'enseignement technologique et professionnel délivrés par origine d'établissement et par secteur d'activité – Session 2005 (France métropolitaine + DOM)

	CAP	BEP	MC5	BP	BT et BMA	MC4	BTS et assimilés, DNTS, DMA
Établissements publics							
présents	43 892	168 136	3 790	-	1 661	730	68 031
admis	34 764	126 007	3 359	-	1 332	607	51 034
taux d'admission	79,2	74,9	88,6	-	80,2	83,2	75,0
Établissements privés							
présents	18 849	40 579	989	-	313	291	28 948
admis	15 165	34 902	899	-	243	227	20 360
taux d'admission	80,5	86,0	90,9	-	77,6	78,0	70,3
CNED							
présents	932	324	-	462	-	-	3 562
admis	719	158	-	286	-	-	1 247
taux d'admission	77,1	48,8	-	61,9	-	-	35,0
CFA							
présents	79 285	22 596	4 205	15 908	81	550	12 542
admis	60 541	16 177	3 295	11 548	52	429	8 345
taux d'admission	76,4	71,6	78,4	72,6	64,2	78,0	66,5
Formation continue							
présents	16 570	6 082	541	7 658	63	215	34 013
admis	13 427	4 115	431	5 385	41	177	18 515
taux d'admission	81,0	67,7	79,7	70,3	65,1	82,3	54,4
Autres (candidats libres, SES, MOREA)							
présents	29 911	13 540	304	3 093	23	175	18 404
admis	21 297	7 602	245	1 579	9	56	6 602
taux d'admission	71,2	56,1	80,6	51,1	39,1	32,0	35,9
Total							
présentés	189 439	251 257	9 829	27 121	2 141	1 961	165 500
admis	145 913	188 961	8 229	18 798	1 677	1 496	106 103
taux d'admission	77,0	75,2	83,7	69,3	78,3	76,3	64,1
dont garçons							
présentés	114 874	142 746	6 418	9 201	1 246	962	73 885
admis	87 612	102 087	5 224	6 388	933	620	47 603
taux d'admission	76,3	71,5	81,4	69,4	74,9	64,4	64,4
dont filles							
présentées	74 565	108 511	3 411	17 920	895	999	91 615
admis	58 301	86 874	3 005	12 410	744	876	58 500
taux d'admission	78,2	80,1	88,1	69,3	83,1	87,7	63,9
Diplômes							
du domaine de la production	85 839	75 081	5 288	5 452	1 442	331	25 465
du domaine des services	60 524	113 880	2 941	13 346	235	1 165	80 638
Part du domaine des services (%)	41,5	60,3	35,7	71,0	14,0	77,9	76,0

8 Résultats, diplômes, insertion

Présentation

En trois ans, 76,1 % des étudiants qui se sont inscrits pour la première fois en IUT à la rentrée universitaire en 2001 obtiennent leur DUT.

Parmi ceux qui ne se sont pas réorientés vers un autre établissement ou une autre spécialité, 66,0 % ont leur diplôme en deux ans et une année supplémentaire est nécessaire à 8,0 % d'entre eux. En revanche, les inscrits qui ont changé d'orientation au cours des deux premières années ont une très faible probabilité de réussite (0,6 %), de même que ceux qui ont fait ce choix la troisième année (1,5 %) [1].

Dans le secteur des services où la probabilité de réussite en deux ans est la plus élevée (68,9 %), ce sont dans les spécialités "Information communication" et "Carrières sociales" où les étudiants ont les plus fortes chances d'obtenir le DUT en deux ans (81,0 %). Les spécialités "Informatique" et "Statistiques et traitement informatique des données" enregistrent les taux les moins élevés (59,1 % et 56,2 %).

Parmi les inscrits dans le secteur de la production, 62,3 % obtiennent leur diplôme en deux ans. La réussite est très forte dans les spécialités "Génie du conditionnement et de l'emballage" (85,2%), où les étudiants sont très peu nombreux, et "Génie biologique" (76,9 %). La spécialité "Génie électrique et informatique industrielle" enregistre les résultats les moins élevés (52,7 %).

La probabilité de réussite en trois ans dans certaines spécialités pour lesquelles la réussite en deux ans était peu élevée s'améliore. C'est le cas de la spécialité "Mesures physiques" où les chances de succès du secteur (production) sont les plus élevées (13,2 %) la troisième année. La situation est identique pour la spécialité "Statistiques et traitement informatique des données" (14,7 %) dans le secteur des services. Sur les trois années, le secteur des services conserve son avance avec une réussite cumulée de 77,0 %, contre 75,0 % pour le secteur de la production.

Parmi les étudiants qui ne se sont pas réorientés, les chances de réussite en deux ans des bacheliers généraux sont nettement plus élevées que celle des autres bacheliers dans le secteur des services (74,3 %) et plus particulièrement celles des titulaires d'un baccalauréat économique (76,1 %). Dans le secteur de la production, si la réussite en deux ans des bacheliers généraux reste très forte (70,4 %), les écarts se creusent fortement entre les bacheliers scientifiques (70,6 %) et économiques (61,9 %). Les chances de succès des bacheliers technologiques sont plus faibles, que ce soit dans le secteur des services (59,5 %) ou celui de la production (47,8 %). C'est aussi le cas pour les bacheliers professionnels, puisque 42,6 % d'entre eux peuvent espérer obtenir leur DUT en deux ans dans le secteur des services et 28,1 % dans le secteur de la production. Pour les dispensés du baccalauréat, les difficultés augmentent encore. Leurs chances de succès en deux ans sans réorientation sont de 37,8 % dans le secteur des services et de 32,2 % dans le secteur de la production [2].

Définitions

■ **Non-bacheliers.** Parmi les non-bacheliers sont regroupés différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité de droit ou du DAEU. Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

■ **Méthodologie.** L'étude de la réussite dans les instituts universitaires de technologie (IUT) en deux ans et trois ans est faite à partir d'une approche longitudinale : une cohorte d'étudiants (56 903 inscrits) entrant pour la première fois en IUT à la rentrée universitaire 2001 est suivie pendant trois années consécutives. La méthode retenue prend en compte les réorientations, que ce soit en termes de changement de spécialité comme de changement d'établissement pour un étudiant de la cohorte.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes SISE, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

[1] Probabilité de réussite en IUT en deux et trois ans, par secteur et spécialité (%)
(France métropolitaine + DOM)

Spécialités	Effectif total	Probabilité de réussite en deux ans		Probabilité de réussite en trois ans		Probabilité de la cohorte en trois ans
		Sans réorientation	Réorientation	Sans réorientation	Réorientation	
Chimie	1 783	66,5	0,1	11,3	1,2	79,1
Génie biologique	3 018	76,9	1,0	5,9	0,7	84,5
Génie chimique-génie des procédés	506	72,3	0,8	5,5	1,6	80,2
Génie civil	1 878	64,4	0,5	11,5	1,2	77,7
Génie des télécommunications et réseaux	1 535	63,1	0,7	6,9	4,3	75,0
Génie du conditionnement et de l'emballage	61	85,2	1,6	6,6	0,0	93,4
Génie électrique et informatique industrielle	5 525	52,7	0,6	11,6	2,6	67,5
Génie industriel et maintenance	1 225	54,8	0,7	11,5	1,1	68,0
Génie mécanique et productique	3 781	57,9	0,4	12,9	1,5	72,7
Génie thermique et énergie	725	60,6	0,7	9,9	2,1	73,2
Hygiène sécurité environnement	769	70,0	0,4	6,8	0,8	77,9
Mesures physiques	2 412	63,9	0,5	13,2	2,4	79,9
Métrologie contrôle qualité	43	53,5	0,0	2,3	2,3	58,1
Organisation génie de la production	940	66,9	0,7	7,7	1,1	76,4
Sciences et génie des matériaux	360	68,3	0,3	8,1	1,9	78,6
Ensemble du secteur de la production	24 561	62,3	0,6	10,4	1,8	75,0
Carrières juridiques	1 112	72,5	0,7	4,9	1,0	79,0
Carrières sociales	1 099	81,0	0,1	2,6	0,2	83,9
Gestion administrative et commerciale	627	74,5	0,5	5,9	0,3	81,2
Gestion des entreprises et des administrations	10 109	67,1	0,8	6,5	1,2	75,6
Gestion logistique et transport	1 667	59,4	0,5	7,5	1,0	68,4
Information communication	1 821	81,0	0,4	3,6	0,4	85,4
Informatique	4 563	59,1	0,5	9,2	3,0	71,9
Services et réseaux de communication	1 225	72,0	0,3	5,3	1,0	78,6
Statistiques et traitement informatique des données	762	56,2	0,4	14,7	4,2	75,5
Techniques de commercialisation	9 357	73,3	0,6	4,7	0,7	79,4
Ensemble du secteur des services	32 342	68,9	0,6	6,2	1,3	77,0
Ensemble des étudiants	56 903	66,0	0,6	8,0	1,5	76,1

[2] Probabilité de réussite en IUT en deux et trois ans par secteur (%) (France métropolitaine +DOM)

Filières de baccalauréat	Effectifs	IUT, secteur de la production				Probabilité de réussite en trois ans	IUT, secteur des services				Probabilité de réussite en trois ans	
		Deux ans		Trois ans			Deux ans		Trois ans			
		Sans réorientation	Réorientation	Sans réorientation	Réorientation		Sans réorientation	Réorientation	Sans réorientation	Réorientation		
Littéraire	76	43,4	1,3	9,2	2,6	56,6	2246	72,2	0,5	4,6	0,4	77,7
Économique	105	61,9	0,0	8,6	3,8	74,3	11722	76,1	0,7	4,8	1,3	82,8
Scientifique	16 325	70,6	0,6	8,7	1,9	81,8	8275	72,5	0,7	6,7	1,8	81,7
Bac général	16 506	70,4	0,6	8,7	1,9	81,6	22243	74,3	0,7	5,5	1,4	81,8
Techno. STT	69	43,5	0,0	8,7	0,0	52,2	7932	59,7	0,5	7,7	1,1	69,0
Autres	6 939	47,9	0,4	14,0	1,7	64,0	805	57,9	0,1	8,3	1,9	68,2
Bac technologique	7 008	47,8	0,4	13,9	1,7	63,9	8737	59,5	0,5	7,7	1,2	68,9
Bac professionnel	221	28,1	0,5	15,4	0,5	44,3	523	42,6	0,0	6,7	0,0	49,3
Ensemble des bacheliers	23 735	63,3	0,6	10,3	1,8	76,0	31503	69,7	0,6	6,1	1,3	77,7
Dispensés	826	32,2	0,8	12,8	1,2	47,1	839	37,8	0,8	10,1	0,7	49,5
Ensemble des étudiants	24 561	62,3	0,6	10,4	1,8	75,0	32342	68,9	0,6	6,2	1,3	77,0

8 Résultats, diplômes, insertion

Présentation

En 2003-2004, en France métropolitaine et dans les DOM, la tendance à la baisse du nombre de diplômes d'études universitaires générales (DEUG) délivrés s'accélère : - 6,8 % (- 1,6 % en 2002-2003 et - 1 % en 2001-2002).

La réforme "licence - master - doctorat" (LMD) entraîne également une baisse du nombre des licences de l'ancien système délivrées (- 4,2 %).

Ces baisses sont également dues à la délivrance de licences LMD (13 993 en 2003-2004) qui se substituent aux anciens DEUG et licences.

En 2003-2004, le nombre de maîtrises délivrées baisse de 3,1 %. Le nombre de diplômes d'études approfondies (DEA) diminue de 1,8 % et celui des diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) reste pratiquement stable (baisse de 0,4 %). Ces évolutions sont à rapprocher de l'ouverture de masters à finalité professionnelle (2 415 délivrés) et de masters à finalité recherche (2 544 délivrés).

Le nombre de docteurs augmente de 10,4 % en 2004. Cette augmentation concerne essentiellement les doctorats de droit, sciences politiques (+ 19,8 %) et de sciences (+ 10,1 %). Le nombre de diplômés des formations proposées par les instituts universitaires professionnalisés (IUP) augmente de 1,6 % entre 2003 et 2004 (- 12,3 % pour les DEUG IUP, + 4,5 % pour les licences IUP et + 6,8 % pour les maîtrises IUP).

Définitions

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête est effectuée dans les universités, les universités de technologie, les Instituts nationaux polytechniques, l'Institut d'études politiques de Paris, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du globe, et l'École du paysage de Blois. Elle recense les diplômes nationalement habilités, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

■ **Diplômes 2004 non mentionnés dans le tableau [2] :** la capacité en droit (551 diplômés), le DAEU (4 744 diplômés), les magistères (997 diplômés) et les habilitations à diriger des recherches (1 309 diplômés). Les diplômés d'IUP sont comptés avec les DEUG, licences et maîtrises. Les DUT apparaissent dans les pages 8.6 et 8.7.

■ **Tableau [3] :** Évolution des diplômes de l'enseignement supérieur universitaire. Une évolution du mode de collecte de l'information sur les diplômes a eu lieu en 2002, entraînant des écarts sur certains diplômes dans certaines disciplines, principalement sur les doctorats.

■ **Nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD).** En 2003-2004, 14 universités, un CUFR et un INP ont délivré pour la première année des formations LMD. Les évolutions entre disciplines sont donc difficilement interprétables.

■ **Cursus licence.** Il s'agit des trois premières années d'études supérieures.

■ **Cursus master.** Il permet, dans un même domaine de formation, d'organiser une palette de parcours facilitant l'orientation progressive des étudiants, soit dans une voie à dominante professionnelle débouchant sur un "master professionnel", soit dans une voie à dominante recherche débouchant sur un "master recherche".

■ **Cursus doctorat.** À vocation recherche, il conduit à la thèse.

■ **DUT.** Voir en 6.7 la page concernant les IUT et en 8.6 et 8.7 celles concernant les diplômes de l'enseignement technique.

■ **Diplômes d'ingénieurs et des écoles de commerce.** Voir en 8.10.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 6991.

Sources : Système d'information SISE.

[1] Principaux diplômes universitaires délivrés dans les disciplines non médicales en 2004 (France métropolitaine + DOM, France métropolitaine)

	Licences										Ensemble
	DEUG	DEUST	Licences	LMD	Maîtrises	DESS	M2P (1)	DEA	M2R (1)	Doctorats	
Droit, sciences politiques	13 438	182	15 247	1 202	14 699	8 149	23	5 207	726	816	59 689
Économie, gestion	10 820	225	18 950	918	17 419	16 313	361	2 183	150	487	67 826
Administration économique et sociale	6 346	25	7 820	359	5 457	679	-	-	-	3	20 689
Lettres, langues et sciences humaines	49 701	552	59 023	5 926	32 137	10 899	387	9 272	245	2 274	170 416
Sciences	22 745	736	34 191	3 825	22 369	10 840	1 529	9 584	1 334	5 283	112 436
STAPS	5 664	512	5 225	1 763	2 065	471	115	93	89	68	16 065
Total France métr. + DOM	108 714	2 232	140 456	13 993	94 146	47 351	2 415	26 339	2 544	8 931	447 121
Total France métropolitaine	106 581	2 190	138 337	13 993	93 334	47 073	2 415	26 225	2 544	8 900	441 592

(1) M2P : master finalité professionnelle ; M2R : master finalité recherche.

[2] Principaux diplômes d'État délivrés par les universités dans les disciplines médicales en 2004 (France métropolitaine + DOM, France métropolitaine)

	Diplôme de docteur	Diplôme de fin 2 nd cycle des études médicales	Capacité en médecine	DES, DIS, DESC		AFS, AFSA	DEUST	DESS	Doctorats
				DIS, DESC	AFS, AFSA				
Médecine	3 562	3 755	2 072	2 186	1 071	120	165	206	
Odontologie	864	-	-	8	-	-	-	8	
Pharmacie	1 962	-	-	172	4	65	585	157	
Total France métr.+ DOM	6 388	3 755	2 072	2 366	1 075	185	750	371	
Total France métropolitaine	6 388	3 755	2 072	2 366	1 075	185	750	371	

[3] Évolution du nombre de diplômes de l'enseignement supérieur universitaire (France métropolitaine + DOM)

		Droit, sciences politiques		Sciences économiques		AES	Lettres	Sciences	STAPS	Ensemble
DEUG-DEUST	1982	9 764	4 959	2 597	22 361	10 384	1 076	51 141		
	1990	12 355	7 747	6 080	39 127	21 096	1 948	88 353		
	2002	15 768	11 403	6 674	52 732	26 709	7 649	120 935		
	2003	15 057	11 500	6 453	52 484	25 843	7 680	119 017		
	2004	13 620	11 045	6 371	50 253	23 481	6 176	110 946		
Licences	1982	8 912	4 029	1 908	19 191	8 587	1 125	43 752		
	1990	11 424	5 400	4 502	31 703	16 729	1 567	71 325		
	2002	17 300	14 226	6 790	60 255	32 746	6 884	138 201		
	2003	17 213	17 180	7 328	61 946	35 742	6 949	146 358		
	2004	15 247	18 950	7 820	59 023	34 191	5 225	140 456		
Licence LMD (1)	2004	1 202	918	359	5 926	3 825	1 763	13 993		
	2004	1 202	918	359	5 926	3 825	1 763	13 993		
Maîtrises	1982	6 978	3 704	967	10 357	8 180	34	30 220		
	1990	9 710	7 060	3 397	16 308	14 325	369	51 169		
	2002	17 173	15 706	5 063	31 333	24 354	2 405	96 034		
	2003	16 906	17 087	5 356	31 889	23 791	2 149	97 178		
	2004	14 699	17 419	5 457	32 137	22 369	2 065	94 146		
DESS	1982	1 393	2 874	-	1 819	293	-	6 379		
	1990	2 794	4 773	-	2 562	2 495	-	12 624		
	2002	7 705	13 907	457	9 915	10 744	528	43 256		
	2003	8 574	15 480	591	10 748	11 221	560	47 174		
	2004	8 149	16 313	679	10 899	10 840	471	47 351		
Master prof. (1)	2004	23	361	-	387	1 529	115	2 415		
	2004	23	361	-	387	1 529	115	2 415		
	1982	2 162	1 292	-	5 058	6 304	-	14 816		
	1990	3 047	1 557	-	5 843	9 466	111	20 024		
	2002	5 269	1 904	-	8 553	10 687	116	26 529		
DEA	2003	5 181	1 920	-	8 858	10 730	130	26 819		
	2004	5 207	2 183	-	9 272	9 584	93	26 339		
	2004	726	150	-	245	1 334	89	2 544		
	2004	726	150	-	245	1 334	89	2 544		
	2004	726	150	-	245	1 334	89	2 544		
Doctorats	1982	478	559	-	2 099	3 916	-	7 052		
	1990	521	411	-	1 513	4 705	11	7 161		
	2002	697	430	2	2 101	4 976	37	8 243		
	2003	681	436	1	2 121	4 799	49	8 087		
	2004	816	487	3	2 274	5 283	68	8 931		

(1) En 2003-2004, 16 établissements ont commencé à délivrer des nouvelles formations LMD (licences, masters et doctorats).

8 Résultats, diplômes, insertion

Présentation

Au bout de trois ans, 78,2 % des étudiants inscrits pour la première fois en licence à la rentrée universitaire 2001 ont obtenu leur diplôme et 66,1 % l'ont obtenu en un an. Une année supplémentaire a été nécessaire à 9,3 % de ceux qui ne se sont pas réorientés vers une autre discipline ou un autre établissement et 1,4 % des étudiants dans le même cas ont eu besoin de deux années complémentaires. Par contre, la probabilité de réussite des inscrits qui ont changé d'orientation lors d'un redoublement est très faible (0,8 %) et l'est plus encore après deux années supplémentaires (0,5 %).

Parmi les bacheliers généraux, les titulaires d'un baccalauréat économique ont plus de chances de réussite en licence en un an (74,9 %) que les bacheliers scientifiques (70,4 %) ou littéraires (69,8 %). Ces probabilités restent néanmoins élevées au regard de la réussite moyenne de l'ensemble des étudiants et l'amplitude des écarts est assez modérée. En revanche, les chances de succès sont beaucoup plus faibles pour les lauréats d'un baccalauréat technologique (54,8 %) ou professionnel (49,2 %). Les difficultés sont encore plus grandes pour les non-bacheliers : seulement 32,1 % d'entre eux peuvent espérer obtenir leur diplôme en un an [1].

La probabilité de réussite en un an des femmes est nettement plus élevée que celle des hommes, 69,6 % contre 59,7 %. C'est particulièrement le cas pour les bacheliers littéraires (71,7 % contre 61,0 %) et scientifiques (74,9 % contre 65,7 %). Seules les lauréates d'un baccalauréat professionnel ont moins de chances de réussir en un an que leurs homologues masculins, mais elles rattrapent en deux et trois ans leur retard. Sur les trois années, pour toutes les filières de baccalauréat, les chances de réussite des femmes sont plus élevées [3].

C'est en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) que les étudiants ont la probabilité de réussite en un an la plus forte (73,7 %). Viennent ensuite le droit (70,5 %) et les Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'univers (69,6 %). Dans certaines disciplines, les étudiants ont plus de difficultés : c'est le cas en langues et en sciences fondamentales et applications, où les chances de succès en un an sont les moins élevées (60,4 %) [2].

Pour la deuxième année de licence, la réussite est plus forte dans certaines des disciplines pour lesquelles les résultats en un an étaient peu élevés. Ainsi en sciences fondamentales et applications, la probabilité de réussite en deux ans est la plus forte de toutes les disciplines (13,8 %). Elle est également élevée en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'univers, en STAPS et en sciences économiques.

Dans l'ensemble des disciplines, la probabilité de réussite la troisième année est très faible et ne dépasse pas 2,2 %.

Sur les trois années, les STAPS et les sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'univers maintiennent une forte avance avec des réussites cumulées de 85,8 % et 82,9 %. À l'opposé, la réussite est inférieure à 75 % en lettres-arts et sciences économiques et demeure la moins élevée en langues (70,9 %).

Définitions

■ **Non-bacheliers.** Parmi les non-bacheliers sont regroupés différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité de droit ou du DAEU. Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

■ **Méthodologie.** L'étude de la réussite en licence est faite à partir d'une approche longitudinale : une cohorte d'étudiants (138 134 inscrits) entrant pour la première fois en licence générale, bidisciplinaire ou pluridisciplinaire à la rentrée universitaire 2001 est suivie pendant trois années consécutives. La méthode retenue prend en compte les réorientations, que ce soit en termes de changement de discipline comme de changement d'établissement pour un étudiant de la cohorte.

→ Pour en savoir plus

Publications

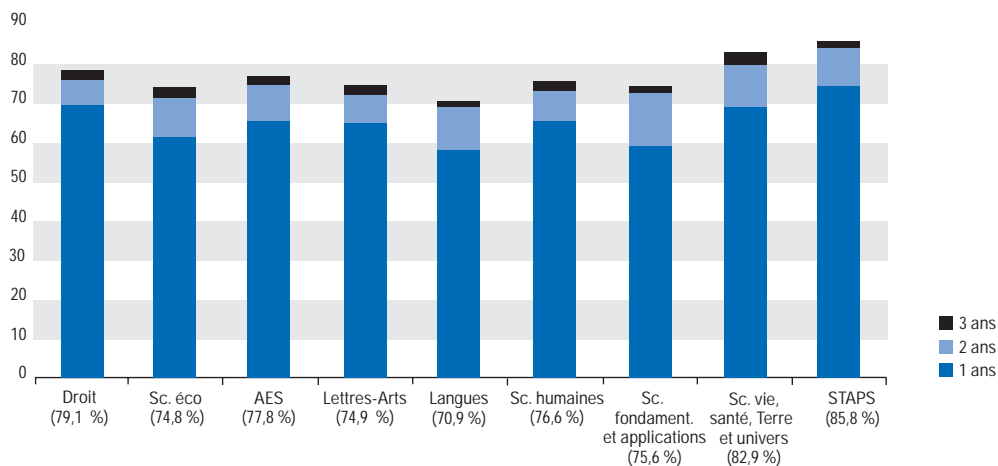
- Note d'Information, 05.08.
- "La réussite en licence en un an, deux ans et trois ans", Les dossiers, n° 161, MEN-DEP, février 2005.

Sources : Enquêtes SISE, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

La réussite en licence

[1] Probabilité de réussite en licence des étudiants qui ne se sont pas réorientés, en un an, deux ans et trois ans selon la filière du baccalauréat (%) (France entière)

Filières de baccalauréat	Un an	Deux ans		Trois ans		Probabilité de réussite en trois ans de la cohorte Ensemble
		Sans réorientation	Réorientation	Sans réorientation	Réorientation	
Littéraire	69,8	8,4	1,0	1,2	0,7	81,1
Économique	74,9	7,8	0,7	1,0	0,4	84,8
Scientifique	70,4	10,0	0,9	1,3	0,5	83,2
Bacheliers généraux	71,5	8,8	0,9	1,2	0,5	82,9
Technologique STT	54,5	11,8	0,7	1,9	0,6	69,5
Autres technologiques	55,2	13,3	0,7	1,7	0,4	71,3
Bacheliers technologiques	54,8	12,4	0,7	1,8	0,5	70,3
Bacheliers professionnels	49,2	13,4	0,4	1,7	0,4	65,1
Ensemble des bacheliers	69,8	9,2	0,9	1,3	0,5	81,7
Dispensés	32,1	10,2	0,6	3,0	0,7	46,5
Ensemble des étudiants	66,1	9,3	0,8	1,4	0,5	78,2

[2] Probabilité de réussite en licence par discipline des étudiants qui ne se sont pas réorientés en un an, deux ans et trois ans (%) (France entière)**[3] Probabilité de réussite en licence un an, deux ans et trois ans par sexe et selon la filière du baccalauréat (%) (France entière)**

Filières de baccalauréat			Un an				Deux ans				Probabilité de réussite en trois ans de la cohorte	
	Hommes	Femme	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	Femmes
			Sans réorient.	Réo-orient.	Sans réorient.	Réo-orient.	Sans réorient.	Réo-orient.	Sans réorient.	Réo-orient.		
Littéraire	61,0	71,7	9,6	1,0	8,2	1,0	1,6	0,7	1,1	0,6	74,0	82,6
Economique	69,3	77,8	9,6	0,7	6,8	0,6	1,4	0,4	0,9	0,4	81,5	86,5
Scientifique	65,7	74,9	11,3	0,9	8,9	1,0	1,5	0,5	1,1	0,5	79,9	86,4
Bacheliers généraux	65,9	74,3	10,5	0,9	8,0	0,9	1,5	0,5	1,0	0,5	79,3	84,8
Techno. STT	52,9	55,4	12,7	0,7	11,3	0,7	2,1	0,7	1,8	0,5	69,2	69,7
Autres techno.	51,6	59,1	13,8	0,7	12,8	0,7	2,0	0,3	1,4	0,6	68,4	74,6
Bacheliers techno.	52,2	56,6	13,3	0,7	11,8	0,7	2,1	0,5	1,6	0,6	68,8	71,3
Bacheliers professionnels	50,9	47,5	11,6	0,5	15,3	0,3	0,7	0,5	2,8	0,3	64,2	66,1
Ensemble bacheliers	64,3	72,8	10,8	0,8	8,3	0,9	1,6	0,5	1,1	0,5	78,0	83,6
Dispensés	28,2	35,4	11,2	0,5	9,3	0,6	4,1	0,7	2,0	0,6	44,8	47,9
Ensemble	59,7	69,6	10,8	0,8	8,4	0,8	1,9	0,6	1,2	0,5	73,8	80,6

8 Résultats, diplômes, insertion

Présentation

À la session 2004, 26 800 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés contre 23 700 en 1999, soit une hausse de 13,4 % en cinq ans. Après une période de progression jusqu'en 2001, le nombre de diplômes délivrés en 2004 a légèrement augmenté par rapport aux années précédentes (+ 1,4 % de 2003 à 2004). Ce ralentissement de la croissance est essentiellement dû aux écoles privées, en constante progression jusqu'alors, dont le nombre de diplômes délivrés en 2004 a diminué de 0,8 % par rapport à l'an passé. La répartition du nombre de diplômes délivrés est stable. Plus de la moitié ont en effet été délivrés par des établissements relevant du MEN (58,4 %), près d'un cinquième par des écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale et près d'un quart par des établissements privés.

Après une forte progression entre 1985 et 1997, plus faible ensuite, la part de femmes diplômées reste constante en 2004. Les femmes représentent presque un quart des diplômés (24,7 %). Les écoles universitaires et les écoles publiques des autres ministères sont les écoles délivrant le plus de titres à des femmes [1].

Avec 1 600 diplômés en 2004, le nombre de lauréats des formations d'ingénieurs en partenariat est en léger recul (- 9,7 % par rapport à 2003 et + 66,9 % par rapport à 1996). Après une inflexion en 2003, le nombre de diplômés issus de la formation initiale par apprentissage progresse à nouveau : + 1,7 % depuis 2003 (leur nombre a quadruplé en dix ans). La baisse du nombre de diplômés de formation continue, observée depuis 1996, se poursuit en 2003 (- 15,2 % par rapport à l'an dernier et - 38,4 % par rapport à 1996). La formation initiale accuse cette année une baisse d'autant plus importante que ses effectifs sont peu nombreux (- 40,5 % par rapport à 2003). Bien que toujours très faible (11,2 %), la part de femmes diplômées est restée globalement stable par rapport à l'année précédente [2].

En 2004, 25 200 diplômes et titres ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion. De 1985 à 2004, le nombre des diplômés a triplé. Après une baisse assez sensible entre 1997 et 1999, il s'agit de la quatrième année consécutive de hausse qui suit ainsi l'augmentation des effectifs d'inscrits amorcée à la rentrée 1998 (voir 6.8). Les diplômés visés par le ministère de l'Éducation nationale représentent le contingent le plus important des titres délivrés (47,9 %). Comme pour les inscrits, les effectifs des diplômés des écoles de commerce se féminisent chaque année de plus en plus : 47,5 % des diplômés 2004 sont des femmes contre 38,1 % en 1985 [3].

Définitions

■ **Diplômes d'ingénieurs.** Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI). Ne sont pas comptabilisés les diplômes décernés au titre de la formation continue, à l'exception des Centres d'études supérieures industrielles (CESI) et de l'Institut national de promotion supérieure agricole (INPSA). Les diplômes obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ne sont pas comptabilisés [1].

■ **Diplômes des formations d'ingénieur en partenariat (FIP).** Anciennement intitulées "nouvelles formations d'ingénieur" (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2003-2004, 56 établissements situés en France métropolitaine, assurent la formation conjointement avec une entreprise. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI [2].

■ **Visa du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.** Une école reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'enseignement supérieur l'autorisation à délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité garantissant la participation effective de l'école dans le service public de l'enseignement supérieur, dont la durée ne peut excéder six ans après l'avis de la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion. Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations bac + 5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

■ **MBA.** Master of business administration. Il s'agit d'un diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger [3].

→ Pour en savoir plus

Sources : [1] Enquête n° 27 auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, SISE, SISE-ingénieurs. [2] Enquête n° 27 bis auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées – les formations d'ingénieurs en partenariat, SISE, SISE-ingénieurs. [3] Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités.

[1] Évolution du nombre de diplômés des écoles d'ingénieurs de 1985 à 2004 (France métropolitaine) (1)

	1985	1990	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Écoles universitaires (2)	3 551	5 044	7 847	8 395	8 881	9 571	9 888	9 864	10 266
% femmes	-	-	26,5	25,6	25,7	28,0	25,7	27,4	27,7
Écoles indépendantes des universités	3 314	3 891	5 262	5 098	5 237	5 467	5 156	5 346	5 383
% femmes	-	-	17,6	17,0	17,6	19,2	18,6	18,9	19,6
Total Public ministère de l'Éducation nationale	6 865	8 935	13 109	13 493	14 118	15 038	15 044	15 210	15 649
% femmes	15,1	18,3	23,0	22,4	22,7	24,8	23,3	24,4	24,9
Écoles publiques autres ministères	3 250	3 624	4 333	4 553	4 621	4 749	4 800	4 824	4 815
% femmes	16,9	20,2	24,4	28,4	27,6	27,3	29,0	30,1	29,0
Écoles privées	2 888	3 521	5 626	5 612	5 885	6 236	6 311	6 403	6 353
% femmes	16,0	17,9	19,8	19,3	19,5	19,1	19,1	21,3	21,0
Ensemble	13 003	16 080	23 068	23 658	24 624	26 023	26 155	26 437	26 817
% femmes	15,7	18,7	22,5	22,8	22,8	23,9	23,3	24,7	24,7

(1) Toutes les écoles d'ingénieurs décernant des diplômes sont situées en France métropolitaine.

(2) Par souci de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie ont été classées parmi les écoles universitaires.

[2] Évolution du nombre de diplômés des formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) de 1996 à 2004 (France métropolitaine) (1)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Formation initiale	170	188	208	206	169	199	219	321	191
% femmes	15,9	17,0	14,4	16,5	20,1	15,1	20,5	16,2	17,8
Formation initiale par apprentissage	258	311	515	660	890	957	1 077	1 051	1 069
% femmes	6,2	8,0	8,2	8,2	8,0	8,5	11,0	10,8	11,8
Formation continue	518	495	475	453	393	444	417	376	319
% femmes	5,8	5,7	5,5	5,5	4,8	4,5	4,3	5,5	6,3
Ensemble	946	994	1 198	1 319	1 452	1 600	1 713	1 748	1 579
% femmes	7,7	8,6	8,2	8,6	8,5	8,2	10,6	10,6	11,2

(1) Il n'y a pas de formations d'ingénieurs en partenariat dans les DOM.

[3] Évolution du nombre de diplômés des écoles de commerce de 1985 à 2004 (France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Diplômes visés	4 071	5 580	8 600	7 937	8 825	10 553	10 477	11 923	12 062
% femmes	40,2	45,2	48,3	46,3	46,4	47,7	48,1	48,5	48,2
Certificats d'école	3 254	6 571	7 824	8 056	9 517	10 131	10 963	12 440	13 117
dont									
mastères	-	-	1 223	1 211	1 730	1 961	2 294	2 439	2 153
MBA	-	-	958	1 091	1 303	1 379	1 481	1 792	1 872
autres (1)	429	791	409	651	1 166	1 129	1 279	1 746	1 621
Total	7 325	12 151	16 424	15 993	18 342	20 684	21 440	24 363	25 179
% femmes	38,1	44,2	46,0	44,3	45,4	45,5	46,8	47,1	47,5

(1) Attestations d'école et diplômes de spécialisation.

8 Résultats, diplômes, insertion

Présentation

700 milliers de jeunes ont interrompu pour la première fois leurs études en 2004, selon les enquêtes françaises sur l'emploi de 2005 (France métropolitaine). Ce flux paraît sous-estimé. Ces résultats sont donc provisoires.

En effet, malgré des taux de poursuites d'études par âge quasiment stables (voir 1.4), ce flux de sortie de formation initiale (700 milliers) est nettement inférieur à l'effectif des générations concernées (780 milliers).

Près de 180 milliers de sortants de formation initiale ont déclaré qu'ils possédaient un diplôme sanctionnant la réussite d'études "générales" de l'enseignement supérieur, effectuées en université ou en école. Par ailleurs, 120 milliers ont mentionné un diplôme sanctionnant des études supérieures technologiques ou professionnelles "courtes", tel qu'un brevet de technicien supérieur ou un diplôme d'infirmière [1].

La grosse majorité d'entre eux a un diplôme d'une discipline de lettres, sciences sociales, santé ou d'une spécialité professionnelle orientée vers le commerce et les services.

Les jeunes dont le diplôme le plus élevé est un baccalauréat ont, comme les diplômés de l'enseignement supérieur, majoritairement étudié les lettres, l'économie et les spécialités professionnelles orientées vers le commerce et les services. En revanche, les jeunes dont le diplôme le plus élevé est un CAP ou un BEP ont plus souvent suivi un enseignement et une formation orientés vers les métiers de l'industrie.

La réussite d'un second cycle de l'enseignement secondaire, définie par l'obtention d'un diplôme, est considérée être un bagage scolaire minimum, dans l'Union européenne. En France, 83 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans ont obtenu un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire [3]. Les jeunes femmes ont plus souvent le baccalauréat que les hommes qui ont, pour leur part, plus souvent un CAP ou un BEP. Le "minimum de formation" européen est plus exigeant que le minimum de qualification fixé par la classification française de 1969 : parmi les 17 % de jeunes âgés de 20 à 24 ans qui n'ont pas de diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire, seuls 7 % ont arrêté après un premier cycle ou le début d'un CAP ou BEP et sont sortis "sans qualification" des niveaux VI et V bis [2] et [3].

Définitions

■ **Champ.** France métropolitaine.

■ **Les flux de sortants de formation initiale** présentés ici sont fondés sur les enquêtes sur l'emploi de l'INSEE [1] ainsi que sur les statistiques scolaires [2].

La fin de la formation initiale est la première interruption d'un parcours scolaire initié, en général, à la maternelle.

Les échantillons des enquêtes sur l'emploi étant de petite taille, seules les fortes variations d'effectifs sont significatives. L'incertitude sur le volume du flux de sortants est également importante.

■ **Les âges de 20 à 24 ans** dans le tableau [3] sont les âges possédés (en "années révolues") au moment de l'enquête. Par exemple, un jeune né le 20 avril 1980 avait 19 ans à l'enquête de mars 2000 et un jeune né le même jour avait 25 ans lorsqu'il a été enquêté le 1^{er} juin 2005 (enquête du deuxième trimestre 2005).

■ **Les diplômes obtenus et les enseignements suivis** dans les tableaux [1] et [3] sont ceux que déclarent les individus aux enquêtes sur l'emploi.

■ **Le "niveau de formation" des sortants** dans le tableau [2], est estimé à partir des origines scolaires des jeunes inscrits dans l'ensemble des établissements de l'enseignement secondaire (avec les apprentis et lycéens agricoles). Ces statistiques tiennent compte de mouvements migratoires, mais ignorent les rares enfants qui n'ont pas été scolarisés dans l'enseignement secondaire (0,5 % d'une classe d'âge). Précisons que la part des sortants VI-V bis est de 6,3 % (7 à cause des arrondis hiérarchisés).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 04.17.

– "Quand l'école est finie, 2001-2004. Premiers pas de la génération 2001", CEREQ, juin 2005.

Sources : Enquêtes emploi INSEE, enquêtes sur l'enseignement secondaire (SCOLARITÉ), les apprentis, les lycées agricoles.

Les sorties du système éducatif

[1] Nombre de sortants de formation initiale en fonction de leur niveau de diplôme et de leur spécialité ou discipline (milliers) (France métropolitaine)

Spécialité ou discipline	Enquête : Cohorte de sortants : CITE (1)	2004	2005	Moyenne 2003-2004		
		2003	2004	Sciences, technologie industrielle	Lettres, commerce et services	NR, sans objet
Diplômes						
DEUG, licence, diplôme de grande école, doctorat	5A/6	183	175	40	138	1
DUT, BTS, paramédical et social	5B	125	119	26	96	-
Total Enseignement supérieur	5-6	308	294	66	234	1
Baccalauréat et équivalents	3	169	168	63	99	7
CAP/BEP	3C	126	121	70	54	-
Aucun diplôme, brevet	0-2	118	117	-	-	117
Total sortants de formation initiale		721	700	199	387	125

(1) La Classification internationale type des enseignements (CITE) de l'UNESCO est utilisée pour les comparaisons entre pays. Les personnes sont classées en fonction des diplômes qu'elles détiennent.

Sources : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE.

Champ : Ces statistiques portent sur l'ensemble des jeunes (avec ceux des institutions médico-éducatives).

Remarque - Ces données sont provisoires. Les variations entre catégories sont peu significatives, le nombre de sortants étant sous-estimé en 2004.

[2] Répartition des élèves finissant l'enseignement secondaire par classe et niveau de formation (%) (France métropolitaine)

Classe atteinte	Niveau de formation	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Terminales générales et technologiques	IV	56	55	54	54	54	54	55	55
Terminales professionnelles (bac. pro et équivalents)	IV	11	12	13	13	14	14	13	14
Total niveau du baccalauréat	IV	67	67	67	67	67	68	68	69
Première année de bac. pro et BP	V	2	2	2	3	3	3	3	2
Fin de CAP ou BEP	V	21	21	22	21	21	21	20	20
Fin de CAP ou BEP + première année de bac pro	V	23	23	24	24	24	23	23	22
Fin de seconde ou premières générales et technologiques	V	2	2	2	2	2	2	2	2
1 ^{er} cycle, 1 ^{re} année CAP/BEP ("sans qualification")	VI - V bis	8	7	7	7	7	6	7	7
Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire		10	9	9	9	9	9	9	9
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire		100	100	100	100	100	100	100	100

Sources : statistiques scolaires, MEN-DEPP.

[3] Jeunes âgés de 20 à 24 ans en fonction de leur niveau de diplôme et de leur niveau d'étude, selon le genre (%) (France métropolitaine)

Diplôme et niveau d'étude	CITE (1)	NF (2)*	Hommes			Femmes		
			1996	2000	2005	1996	2000	2005
Diplômes d'enseignement supérieur, baccalauréat et équivalents	3-6	I-IV	50	57	60	60	67	72
CAP et BEP	3C	V	25	23	21	19	16	14
Total diplômés de l'enseignement supérieur, du baccalauréat, d'un BEP ou CAP			75	80	81	79	83	86
N'ont ni diplôme d'enseignement supérieur, ni bac, ni BEP, ni CAP								
Ont étudié jusqu'en classe terminale de second cycle								
Fin de seconde ou premières générales et technologiques	2	IV-V	15	12	10	11	9	7
1 ^{er} cycle, 1 ^{re} année CAP/BEP ("sans qualification")	2	V	2	1	2	1	1	1
Ont arrêté avant la fin d'un second cycle	0-2	V bis-VI	8	7	7	9	7	6
Ensemble			100	100	100	100	100	100

(1) Voir tableau [1].

(2) Cette classification des niveaux de formation est utilisée en France depuis 1969. Dans l'enseignement secondaire, la dernière classe fréquentée (au lieu du diplôme) est prise en compte lorsque les élèves arrêtent leurs études.

Sources : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE.

8 Résultats, diplômes, insertion

Présentation

Au 1^{er} février 2005, soit environ sept mois après la fin de leur formation initiale, 50,6 % des lycéens ne poursuivant pas d'études ont trouvé un emploi. 43,5 % sont en emploi non aidé, les autres ayant le plus souvent signé un contrat de qualification (5,6 %). Près de quatre sur dix sont en recherche d'emploi. Le taux d'emploi dépend principalement du diplôme : 69 % des diplômés de BTS et 60,8 % des diplômés de baccalauréat professionnel sont en emploi, alors que seuls 46,1 % des diplômés de BEP ou de CAP le sont, et 22 % des non diplômés [1].

Les sortants d'une formation du secteur secondaire (production) trouvent plus facilement un emploi non aidé que les sortants d'une formation du secteur tertiaire (services) (46,7 % contre 40,4 %), mais la plus forte proportion d'emplois aidés parmi ces derniers réduit l'écart entre taux d'emploi global (aidé plus non aidé) de trois points (51,9 % contre 48,7 %). L'écart le plus important concerne les diplômés de baccalauréat professionnel et baccalauréat technologique [2].

Les filles trouvent moins facilement un emploi que les garçons, malgré leur niveau de formation globalement plus élevé. Sept mois après avoir quitté le système éducatif, 47,6 % d'entre elles occupent un emploi contre 52,3 % des garçons. Cet écart existe pour tous les niveaux de diplôme. Quand elles suivent une formation au sein du secteur secondaire, les filles ont encore plus de difficultés à trouver un emploi : l'écart entre filles et garçons est de 11 points en défaveur des filles en moyenne, contre 2 points dans le secteur des services [3].

Définitions

■ **Champ.** Depuis 2003, l'enquête interroge les sortants des formations de la moitié des formations : en 2005, les formations interrogées sont le complémentaire de celles interrogées en 2004. Il est donc extrêmement délicat de comparer directement les résultats de ces deux années.

Les données concernant les diplômés de brevet de technicien, de baccalauréat général et de diplômés de niveau II sont à prendre avec précaution, étant donné le faible nombre de répondants. Les élèves sortant d'une filière générale ne sont plus enquêtés, car la plupart poursuivent leurs études.

■ **Les sortants de lycée.** Sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée l'année scolaire 2003-2004, mais non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février 2005 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

■ **Les emplois non aidés** regroupent les contrats à durée déterminée (CDD) et indéterminée (CDI), les fonctionnaires, les intérimaires, les aides familiaux, les personnes installées à leur compte et les engagés dans l'armée.

■ **Les emplois aidés** regroupent les contrats de qualification, d'adaptation, d'orientation, les contrats emploi-solidarité, et les emplois-jeunes.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 04.21.

Sources : Enquête menée auprès des sortants de lycée au 1^{er} février 2005.

L'emploi à la sortie du lycée au 1^{er} février 2005**[1] Situation au 1^{er} février 2005 des sortants de lycée par diplôme (%)** (France métropolitaine + DOM)

Diplômes	Total en emploi	Emploi non aidé					Emploi aidé			Répartition des sortants			
		CDI	CDD	Intérim	Autres	Total	C. qualif.	Autres aidés	Total aidés	Stage	Chômage	Inactif	
Non diplômé	22,0	7,0	6,4	4,0	1,2	18,6	2,1	1,3	3,4	11,4	54,9	11,7	9,7
BEPC,CFG	31,7	10,0	8,3	6,0	3,2	27,4	2,6	1,6	4,2	10,2	47,6	10,6	9,9
BEP ou CAP	46,1	15,6	13,4	7,9	2,6	39,4	5,2	1,4	6,6	5,5	41,8	6,6	34,8
Brevet de technicien	50,0	18,2	16,5	8,1	1,7	44,5	4,3	1,3	5,6	2,5	41,5	6,1	1,1
Bac techno.	64,5	18,0	17,3	9,5	5,4	50,1	12,5	1,9	14,4	3,9	26,5	5,2	6,9
Bac pro	60,8	20,0	17,9	11,2	1,8	50,9	8,7	1,3	9,9	2,8	33,3	3,2	20,7
Bac général	65,2	22,3	18,5	6,1	5,4	52,3	9,5	3,4	12,9	3,5	24,4	6,9	1,0
BTS	69,3	25,8	25,4	11,3	1,9	64,3	3,4	1,5	4,9	1,9	26,8	2,1	15,7
Diplômes niv. II	76,1	32,5	29,5	3,2	3,8	69,0	1,3	5,9	7,2	3,4	14,4	6,0	0,2
Ensemble	50,6	17,0	15,4	8,6	2,5	43,5	5,6	1,5	7,1	5,2	38,2	6,0	100,0

[2] Taux d'emploi par diplôme et secteur de formation (France métropolitaine + DOM)

Diplômes	Production			Services		
	En emploi	dont aidé	Répartition des sortants	En emploi	dont aidé	Répartition des sortants
Non diplômé	23,6	3,3	12,5	19,9	3,4	7,6
BEPC,CFG	31,8	3,9	9,7	31	4,4	10,0
BEP ou CAP	49,4	6,6	37,5	42,6	6,6	32,9
Brevet de technicien	54,5	4,8	1,3	44,1	6,1	1,0
Bac techno.	65,4	7,8	5,3	62,7	17,2	8,1
Bac pro	69,2	4,4	17,6	55,2	12,8	22,9
Bac général	54,8	8,3	0,5	66,5	13,8	1,3
BTS	69,1	4,4	15,5	68,2	5,2	15,9
Diplômes niv. II	65,3	4,7	0,1	80,2	8,1	0,2
Ensemble	51,9	5,2	100,0	48,7	8,3	100,0

[3] Taux d'emploi (aidé et non aidé) par sexe et secteur de formation (France métropolitaine + DOM)

Diplômes	Garçons				Filles			
	Production	Services	Ensemble	Répartition des sortants	Production	Services	Ensemble	Répartition des sortants
Non diplômé	24,2	23,2	23,9	12,7	14,9	17,8	17,4	6,3
BEPC,CFG	33,4	38,6	35,3	11,0	20,2	26,5	25,8	8,7
BEP ou CAP	50,4	47,2	49,7	35,2	36,8	41,4	41,0	34,4
Brevet de technicien	55,4	48,9	53,8	1,1	52,1	42,6	45,0	1,2
Bac techno.	67,5	59,8	63,9	6,7	53,3	64,4	63,3	7,1
Bac pro	70,2	64,2	68,7	17,6	52,7	53,3	53,3	24,1
Bac général	58,5	61,4	60,3	0,6	49,6	68,3	65,9	1,3
BTS	69,7	68,4	69,4	14,9	64,1	68,1	67,7	16,6
Diplômes niv. II	ns	ns	ns	0,1	ns	78,7	75,3	0,2
Ensemble	52,9	50,4	52,3	100,0	42,1	48,2	47,6	100,0

8 Résultats, diplômes, insertion

Présentation

Au 1^{er} février 2005, 66,3 % des apprentis ayant terminé leurs études l'année scolaire 2003-2004 sont en emploi, ce qui représente une quasi-stabilité par rapport à l'observation un an plus tôt (65,8 %) [1]. Les sortants d'apprentissage sans diplôme ou détenteurs du seul brevet des collèges continuent à trouver beaucoup plus difficilement un emploi (aidé ou non) que les autres : un sur trois est en emploi, alors que plus de deux sur trois titulaires d'un CAP ou d'un BEP et environ huit sur dix diplômés de niveau plus élevé sont en emploi. La situation de ceux qui n'ont pas au moins un CAP s'est même détériorée, leur taux d'emploi chutant de 3 points en un an, alors que celui des BTS augmente du même nombre de points.

La probabilité de trouver un emploi dépend peu, globalement, du secteur de formation. Parmi les diplômés de CAP, de BP et de bac professionnel (qui représentent 60 % des sortants), les apprentis ayant suivi une formation dans le secteur de la production sont toutefois légèrement avantagés. L'écart entre filles et garçons est plus fort qu'entre secteurs de formation : en effet, à diplôme et secteur identique, les filles sont moins souvent en emploi que les garçons, sauf les diplômées de bac technologique du secteur des services [2].

Dans le secteur de la production, plus de 70 % des sortants des filières "mines, carrières, génie civil", "technologies industrielles et de commande", "chimie, plasturgie, papiers, cartons, énergie", "mécanique générale, aéronautique et spatiale" ont trouvé un emploi non aidé, soit un taux d'emploi supérieur de 10 points à la moyenne ce secteur. Il s'agit là en partie d'un effet de structure, puisque ces filières comptent davantage de diplômés de niveau IV et plus (la quasi-totalité pour les "technologies industrielles et de commande"). Mais dans le cas de la filière "mines, carrières, génie civil", on note une meilleure insertion des CAP (15 points de plus), et pour la filière "chimie, plasturgie, papiers, cartons, énergie" de tous les diplômés, par rapport aux taux d'insertion observés en moyenne pour les sortants du secteur de la production.

Dans le secteur des services, la filière "santé" affiche toujours de forts taux d'emploi pour tous ses diplômés (86,7 % en moyenne). La filière "transport, finances, comptabilité" bénéficie aussi globalement d'une bonne insertion, par un effet de structure (plus de la moitié des sortants sont titulaires d'un diplôme de niveau III au moins), alors que les chances de trouver un emploi sont assez variables selon le diplôme (plus élevées que la moyenne pour les titulaires de CAP, qui sont issus pour la plupart d'une formation dans les transports ou la manutention). La moins bonne insertion des apprentis des filières "commerce, vente", "accueil, hôtellerie, tourisme" et "coiffure, esthétique" s'explique par la prépondérance des sortants de classe de CAP (diplômés ou non), qui pour autant ne trouvent pas plus difficilement un emploi que dans les autres filières [3].

Définitions

■ **Champ.** Ces données sont tirées de l'enquête IPA 2005. Son champ géographique est la France métropolitaine et les DOM, mais les données de la Guadeloupe et de la Guyane ne sont pas disponibles.

■ **Les sortants d'apprentissage.** Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant l'année scolaire 2003-2004, mais non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février 2005 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

■ **Les emplois non aidés** regroupent les contrats à durée déterminée (CDD) et indéterminée (CDI), les fonctionnaires, les intérimaires, les aides familiaux, les personnes installées à leur compte et les engagés dans l'armée.

■ **Les emplois aidés** regroupent les contrats de qualification (CQ), d'adaptation (CA), d'orientation, les contrats emploi-solidarité, et les emplois-jeunes (CEJ).

Erratum : Dans l'édition 2005 de cet ouvrage, page 239, tableau [3], les lignes "Ensemble production" et "Ensemble services" sont erronées : pour les bacs technologiques, il faut lire le chiffre correspondant aux bacs professionnels, pour ceux-ci celui des bacs généraux, et ainsi de suite jusqu'aux diplômés de niveau II pour lesquels il faut lire celui de la colonne "Ensemble". Le taux d'emploi non aidé de l'ensemble des filières de la production était en réalité en 2004 de 60,2 %, et celui de l'ensemble des filières des services de 59,2 %.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'information, 04.21.

Sources : Enquête menée auprès des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2005.

[1] Situation des sortants d'apprentissage selon le diplôme au 1^{er} février 2005 (%)
(France métropolitaine + DOM, sauf Guadeloupe et Guyane)

Diplômes	En emploi	Emploi non aidé					Emploi aidé			Répartition des sortants			
		CDI	CDD	Intérim	Autre	Total	CQ	Autre	Total	Stage	Chômage	Inactifs	
Non diplômé	31,8	14,4	8,9	4,6	1,2	29,1	1,2	1,5	2,7	8,8	54,0	5,4	10,9
BEPC, CFG	36,2	16	9,4	5,6	1,5	32,5	1,9	1,8	3,7	9,0	49,1	5,6	7,2
BEP ou CAP	67,2	38,1	15,0	5,9	1,8	60,8	4,7	1,7	6,4	2,4	27,8	2,6	42,7
BP	84,6	59,1	16,5	3,4	2,8	81,8	1,8	1,0	2,8	1,4	11,0	2,9	7,0
BT	74,1	46,3	18,3	2,7	2,7	70,0	2,1	2,0	4,1	1,9	21,5	2,6	0,3
Bac techno.	80,9	50,2	19,6	4,1	2,6	76,5	3,3	1,1	4,4	2,2	14,2	2,5	3,3
Bac pro	79,5	44,2	16,4	8,9	3,9	73,4	5,1	1,0	6,1	2,0	16,2	2,3	10,8
Bac général	80,6	50,9	20,5	2,9	2,9	77,2	2,9	0,5	3,4	2,6	14,0	2,7	2,4
BTS	81,0	47,1	20,3	7,7	2,6	77,7	2,3	1,0	3,3	2,0	15,0	1,9	9,1
Diplôme niveau II	75,2	50,4	18,2	4,4	1,3	74,3	0,5	0,4	0,9	1,9	21,3	1,6	6,2
Ensemble	66,3	38,4	15,2	5,8	2,1	61,5	3,4	1,4	4,8	3,4	27,3	3,0	100,0

[2] Taux d'emploi (aidé et non aidé) au 1^{er} février 2005 par diplôme, secteur et sexe
(France métropolitaine + DOM, sauf Guadeloupe et Guyane)

Diplômes	Production			Services			Production et services	
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles
Non diplômé	33,9	20,2	32,9	35,6	25,9	28,8	34,1	24,7
BEPC, CFG	38,9	27,9	37,7	42,9	30,7	33,8	39,5	30,1
BEP ou CAP	72,2	53	70,9	67,2	56,6	59,5	71,6	56
BP	89,5	70,6	88,4	85,3	80,5	80,9	89,2	79,9
BT	75,5	69,9	74,4	70,8	74,2	73,2	74,9	72,5
Bac techno.	79,1	64,5	75,7	75,1	84,4	82,7	77,3	82,9
Bac pro	84,2	71,1	83,3	75,4	72,2	73,4	82,5	72
Bac général	65,2	66,2	65,7	81,5	84,8	84	75,9	82,7
BTS	83	64,1	80,2	81	82,2	81,7	82,2	79,7
Diplôme niveau II	73,2	65,6	71,3	78,9	78,8	78,9	76	75,7
Ensemble	67,7	53,2	66,4	69,6	64,8	66,1	68,1	63

[3] Taux d'emploi non aidé au 1^{er} février 2005 par domaine de formation et diplôme
(France métropolitaine + DOM, sauf Guadeloupe et Guyane)

Domaines de formation (1)	Aucun	Brevet, CFG	BEP, CAP	BP	Bac techno.	Bac pro	Bac général	BTS	Niv. II	Ensemble	Répartition
											des sortants
Forêts, aménagement paysager	31,9	43,5	59,8	67,8	58,5	72,6	ns	73,2	67,8	62,2	4,7
Productions végétales, animales et cultures	28,8	38,9	51,3	ns	ns	73,3	ns	68,7	ns	54,4	3,2
Chimie, plasturgie, papiers, cartons, énergie	36,5	39,7	69,8	93,8	77,4	86,4	62,0	81,2	68,1	72,0	3,5
Agroalimentaire	25,4	27,4	65,1	84,6	ns	79,7	ns	64,7	70,1	55,3	11,8
Mines, carrières, génie civil	ns (2)	ns	80,5	ns	ns	81,3	ns	78,1	92,8	77,8	1,2
Bâtiment	33,4	33,2	70,1	88,9	ns	83,8	ns	ns	ns	60,5	9,7
Bois, ameublement	35,1	44,0	64,7	89,6	ns	85,8	ns	ns	ns	63,6	3,7
Matériaux souples	ns	ns	57,1	ns	ns	ns	ns	ns	ns	50,5	0,4
Mécanique générale, aéronautique et spatiale	35,1	ns	66,6	ns	ns	78	ns	75,7	71,0	71,2	3,2
Moteurs, mécanique auto	30,2	33,8	60,1	ns	ns	78,7	ns	85,5	ns	57,9	5,8
Structures métalliques	26,8	31,1	62,5	82,8	ns	81,5	ns	86,5	ns	57,3	4,6
Électricité, électronique	37,4	34,0	66,9	87,2	72,0	75,5	ns	82,8	73,1	67,3	4,8
Technologies industrielles et de commande	ns	ns	ns	ns	73,2	73,0	ns	77,7	68,3	72,8	2,6
Ensemble production	30,2	33,9	64,9	85,1	70,2	77,5	60,6	76,0	70,5	61,6	59,3
Transport, finances, comptabilité	49,4	ns	66,5	ns	63,3	63,0	78,9	81,9	81,5	75,4	6,0
Commerce, vente	22,2	26,4	49,0	73,3	64,7	67,7	69,2	78,2	72,8	54,8	14,4
Communication, information	31,8	ns	42,4	ns	54,6	58,1	60,2	74,0	76,3	62,8	3,1
Travail sanitaire et social, animation	46,1	47,9	55,5	ns	72,9	61,0	75,5	ns	ns	59,5	1,5
Santé	ns	ns	66,2	91,1	90,0	77,8	92,35	93,1	ns	86,7	4,1
Accueil, hôtellerie, tourisme	25,2	28,1	59,5	76,8	68,1	78,14	ns	77,6	92,3	53,7	5,1
Coiffure, esthétique	27,1	30,3	44,8	74,3	69,0	ns	72,9	ns	ns	53,0	5,9
Services à la collectivité	ns	ns	52,8	ns	ns	ns	ns	72,6	54,8	59,7	0,5
Ensemble services	26,2	30,2	52,1	78,6	78,6	66,7	80,9	79,1	77,9	61,5	40,7

(1) Nomenclature propre à cette enquête. (2) ns : non significatif.

8 Résultats, diplômes, insertion

Présentation

La plupart des jeunes recherchent un premier emploi régulier après avoir terminé l'école. Aussi, le taux de chômage des jeunes récemment sortis de formation initiale est étroitement corrélé à la situation générale du marché du travail. En écho à la légère reprise de l'emploi salarié dans le secteur privé, le taux de chômage des cohortes récemment sorties de l'Éducation initiale a cessé d'augmenter en 2005. Au cours des quatre années qui suivent la sortie de l'école, le taux de chômage s'élève en moyenne à 20 % au cours du premier semestre et à 19 % sur l'ensemble de l'année, comme en 2004 [2]. Le taux de chômage est plus élevé parmi les jeunes qui ont terminé leurs études initiales en 2004. 35 % des jeunes actifs sont au chômage au premier trimestre 2005 puis 25 % au trimestre suivant, ce qui donne un taux de chômage moyen de 30 % au premier semestre 2005, semblable à celui constaté début 2004 parmi les sortants d'études initiales de 2003.

Le risque de chômage dépend étroitement du niveau de diplôme. Parmi les jeunes qui ont terminé leurs études depuis un à quatre ans et sont économiquement actifs, 42 % des jeunes n'ayant aucun diplôme ou seulement un brevet sont au chômage au premier semestre 2005, pour 21 % des diplômés des CAP, BEP et baccalauréats, et 11 % des diplômés de l'enseignement supérieur. Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur diminue, relativement au premier semestre 2004.

Le niveau de diplôme surdétermine la catégorie professionnelle. 65 % des diplômés de l'enseignement supérieur sont cadres, techniciens ou indépendants, en 2005, cinq ans environ après la fin de leurs études, contre 18 % des diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire (CAP, BEP ou bacheliers), sans changement significatif par rapport à 2004, et 7 % seulement des jeunes moins diplômés.

Par ailleurs, un diplôme de science exacte, de technologie ou d'une spécialité professionnelle orientée vers l'industrie, confère un emploi plus qualifié et expose moins au chômage qu'un diplôme de niveau comparable de lettres, langues, économie ou d'une spécialité orientée vers le commerce ou les services [1].

Définitions

■ **Champ.** France métropolitaine.

■ **La fin de la formation initiale** est la première interruption d'un parcours scolaire initié, en général, à la maternelle. Lorsque l'apprentissage est effectué dans la foulée de l'école, la fin de formation initiale d'un apprenti est la fin de son apprentissage.

■ **La situation professionnelle.** Les catégories de professions sont inspirées de la classification socioprofessionnelle de l'INSEE ; cependant les enseignants ont été regroupés et les employés ont été distingués en fonction de la qualification de leur poste. Les professions "supérieures" désignent les cadres et les professions libérales, tandis que les professions "intermédiaires" regroupant les responsables "non cadres" (techniciens, infirmières, représentants de commerce, par exemple). Les employés "qualifiés" sont définis, ici, comme les employés civils (sans les agents de service de la fonction publique), les policiers et militaires, et les employés administratifs d'entreprise (sans les agents de sécurité).

Le tableau [1] porte sur les personnes, interrogées au cours de l'année 2005 (quatre trimestres), qui ont terminé leur formation initiale de 1998 à 2002, depuis 3 à 7 ans, soit environ 5 ans.

■ Un "taux de chômage" rapporte les chômeurs à la seule "population active", qui est composée des personnes en emploi, des chômeurs et du contingent (jusqu'en 2001), conformément aux recommandations du Bureau international du Travail (BIT).

■ Les effectifs de l'emploi salarié sont estimés par la DARES, l'INSEE et l'UNEDIC sur les seules entreprises privées non agricoles.

→ Pour en savoir plus

Publications

- "Premiers résultats de l'enquête sur l'emploi 2005", INSEE Première, n° 1070, INSEE, mars 2006.
- "Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la génération 2001", CEREQ, 2^e trimestre 2005.
- "Conjoncture de l'emploi et du chômage au troisième trimestre 2005", Premières informations - Premières synthèses, n° 52.2, DARES, décembre 2005.
- "Évolution de l'emploi salarié au quatrième trimestre 2005", Premières informations - Premières synthèses, n° 12.1, DARES, mars 2006.
- Économie et statistique, n° 378-379 (juillet 2005) et n° 388-389 (juin 2006), INSEE.

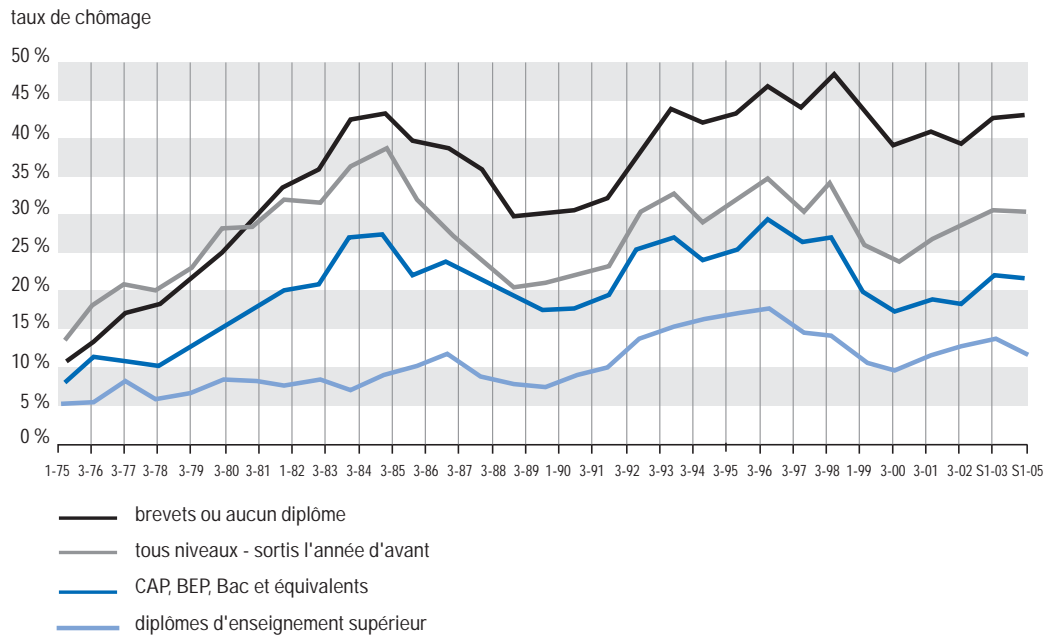
Sources : Publications citées.

[1] Situation professionnelle en 2005 des jeunes sortis de formation initiale depuis environ cinq ans (%) (France métropolitaine)

	Chefs d'entreprise et professions supérieures	Enseignants	Agriculteurs, artisans, commerçants, prof. intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	Au chômage	Sans activité d'ordre professionnel	Total
Licence au doctorat, dipl. d'Écoles, en sciences exactes et technologie	50	20	14	3	2	5	6	100
Licence au doctorat, dipl. d'Écoles de lettres, économie, et orientés vers le commerce et les services	32	16	21	10	5	7	9	100
DUT et BTS en sciences exactes et technologie	9	1	59	12	8	6	5	100
DUT et BTS orientés vers les services, diplômes paramédicaux et sociaux	5	0	46	27	10	6	6	100
Total diplômes d'enseignement supérieur	23	10	32	15	7	6	7	100
Bac, BEP et CAP en sciences exactes, technologie, et orientés vers l'industrie	2	0	16	42	23	11	6	100
Bac, BEP et CAP de lettres, économie, et orientés vers le commerce et les services	1	0	16	26	29	14	14	100
Total CAP, BEP, bacs et équivalents	2	0	16	33	26	13	10	100
Total brevet et moins	1	0	6	17	28	27	21	100
Ensemble	11	4	21	23	18	12	11	100

Sources : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE (moyenne des quatre trimestres).

[2] Taux de chômage de un à quatre ans après la fin des études, en fonction du diplôme le plus élevé déclaré (1975 à 2005) (France métropolitaine)



Sources : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE (moyenne des deux premiers trimestres).

8 Résultats, diplômes, insertion

Présentation

La validation des acquis de l'expérience (VAE), généralisée dans le courant du second semestre de 2002, permet à ses candidats d'obtenir intégralement un diplôme ou une partie de celui-ci.

Il existe dans chaque rectorat au moins un centre de validation des acquis ainsi qu'une structure responsable du Dispositif académique de validation des acquis (DAVA). Outre l'information générale du public, les missions des DAVA sont l'accueil, l'accompagnement et le traitement des dossiers de candidatures.

Le nombre de personnes ayant assisté à des séances d'information est de 78 500 en 2005 contre 84 000 en 2004.

Plus de 58 000 dossiers de candidature (+ 8 % par rapport à 2004) ont été retirés auprès des services académiques de validation des acquis.

Un accompagnement a été proposé à chaque candidat dans le but de lui fournir une aide méthodologique pour constituer son dossier ainsi que pour le choix du diplôme et pour préparer l'entretien avec le jury. 20 371 personnes ont effectivement bénéficié de cette aide en 2005, soit une hausse de 6,5 % par rapport à 2004.

En augmentation de 9 % par rapport à 2004, le nombre de candidats dont la demande de validation déclarée recevable a été examinée par un jury et ayant obtenu au moins une partie de diplôme (unité) est de 18 734 [1] sur 21 379 candidatures, le nombre de diplômes complets obtenus étant de 12 668. Ces candidats sont majoritairement des femmes (61 %) et à 74 % des actifs ayant un emploi (les demandeurs d'emploi en représentant 22 %) [3].

Le BTS est le diplôme le plus recherché par les candidats à la VAE pour l'obtention de diplômes professionnels, suivi par le baccalauréat professionnel et le CAP [2], la catégorie autres diplômes de l'Éducation nationale atteint une part non négligeable avec 10 % des candidats et recouvre surtout la validation du diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES). La tranche d'âge de 30 à 45 ans regroupe plus de 66 % des candidats [4].

Définitions

■ **Champ.** France métropolitaine et DOM.

■ **La validation des acquis de l'expérience (VAE)** inscrite dans l'article L 335-5 du code de l'Éducation se substitue à la validation des acquis professionnels. Elle constitue une voie d'obtention des diplômes au même titre que la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue des adultes. Elle concerne tous les diplômes à finalité professionnelle de l'Éducation nationale classés aux niveaux V, IV et III de la nomenclature des niveaux de formation. Sont exclus du champ d'application de la présente circulaire les diplômes nationaux délivrés au nom de l'État par les établissements publics d'enseignement supérieur. Les diplômes à caractère interministériel feront l'objet d'une instruction complémentaire.

La validation des acquis de l'expérience est effectuée au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles, en rapport avec le champ du diplôme pour lequel la demande est déposée.

Tous les acquis issus de l'expérience du candidat doivent être pris en compte au titre de la validation, qu'ils relèvent du domaine professionnel ou des domaines généraux du diplôme. Quel que soit son statut (scolaire, apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle continue), une personne en formation ne peut postuler à la validation des acquis de l'expérience en substitution des modalités réglementaires prévues pour sanctionner cette formation.

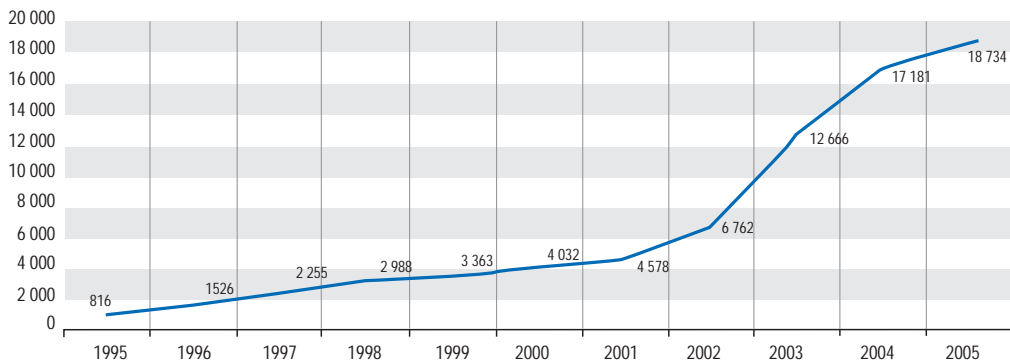
La demande de validation des acquis de l'expérience relève d'une démarche individuelle telle qu'elle est précisée notamment par les articles L 900-1, L 900-2 et L 900-4-2 du code du Travail.

→ Pour en savoir plus

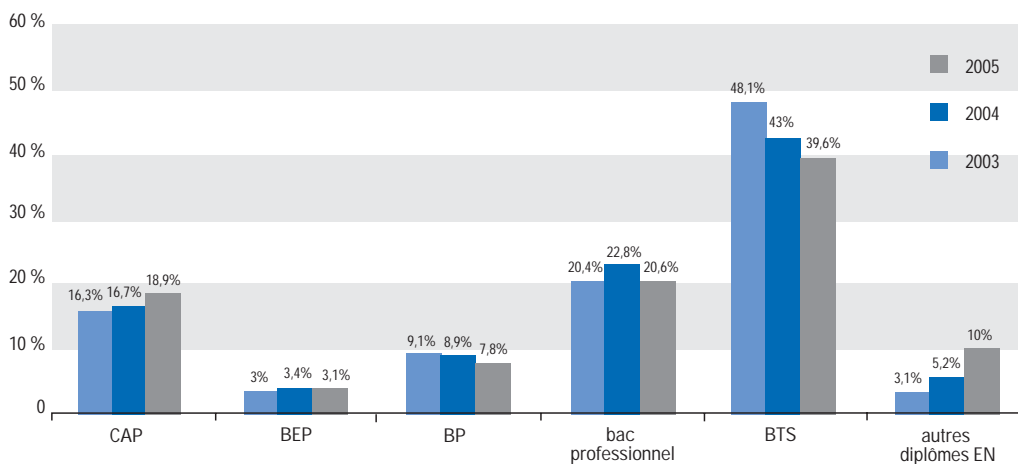
Sources : Enquête n° 62, "La validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement professionnel et technologique, 2005", DEPP, janvier-juin 2006.

La validation des acquis de l'expérience (enseignement professionnel et technologique) : évolution 8.15

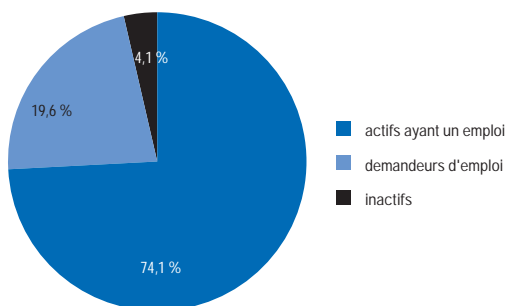
[1] Nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci dans l'année (France métropolitaine + DOM)



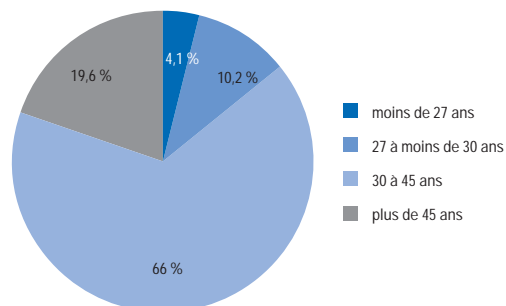
[2] Répartition des candidats à la validation des acquis selon le diplôme désiré (France métropolitaine + DOM)



[3] Répartition des candidats à la VAE en 2005 selon leur statut professionnel (France métropolitaine + DOM)



[4] Répartition des candidats à la validation des acquis de l'expérience par tranche d'âge en 2005 (France métropolitaine + DOM)



8 Résultats, diplômes, insertion

Présentation

En 2004, à l'université et au CNAM, 16 860 personnes ont bénéficié d'une validation de leurs acquis, au titre du dispositif de validation des acquis professionnels de 1985 (VAP), qui permet d'être dispensé du titre requis pour accéder à une formation, ou au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour obtenir tout ou partie d'un diplôme [1]. Plus de neuf établissements d'enseignement supérieur sur dix ont mis en place le dispositif de la VAE (contre quatre sur cinq en 2003) et 3 165 validations ont été délivrées à ce titre (soit une augmentation de 13,8 % par rapport à 2003). Dans plus de 40 % des cas, les diplômes sont octroyés dans leur totalité (30 % en 2003).

Cette forte hausse des diplômes octroyés en 2004 dans leur totalité (+ 55 % par rapport à 2003) confirme la progression des validations délivrées au titre des acquis de l'expérience (VAE) qui représentent 19 % des validations délivrées en 2004 (16 % en 2003 et 6 % en 2002). En revanche, le recul, observé en 2003, de la validation des acquis pour accéder à une formation (VAP) se poursuit (- 8,3 %). Au total, le nombre de validations d'acquis accordées dans l'enseignement supérieur continue de diminuer, mais à un rythme un peu moins rapide (- 4,8 % contre - 5,2 % en 2003) [1].

Les DESS, DEA ou licences professionnelles sont les diplômes les plus demandés, dans le cadre de la validation des acquis, que ce soit au titre de la VAP ou au titre de la VAE. Ainsi, dans le cadre de la VAP, les DESS et DEA continuent de progresser (+ 2,3 points par rapport à 2003) et concernent 30 % des bénéficiaires. Dans le cadre de la VAE, la licence professionnelle s'est particulièrement accrue (+ 7 points en 2004 par rapport à 2003). Enfin le DUT voit sa part augmenter de 4,7 points entre 2003 et 2004 [4].

Les formations suivies varient selon l'âge. C'est notamment le cas pour les bénéficiaires de la dispense de diplôme (VAP 1985) : parmi les moins de 30 ans, 37 % préparent une licence classique alors que ce n'est le cas que de 24 % des plus de 30 ans. Ces derniers en revanche ont obtenu une dispense pour préparer un DESS ou un DEA, dans plus de un cas sur trois [3].

Les trois quarts des bénéficiaires des deux dispositifs, sont toujours, en 2004, les cadres et les professions intermédiaires en emploi, mais les demandeurs d'emploi dans les bénéficiaires sont surreprésentés par rapport à leur poids dans la vie active. Les cadres regroupent notamment 46 % des actifs qui cherchent à obtenir par la VAE un diplôme universitaire validant les compétences acquises dans leur activité professionnelle. [2].

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 05.28.

Sources : Enquête n° 67 auprès des responsables de la validation des acquis des Services de formation continue des universités et du CNAM (articles L 613-3 à L 613-6 du nouveau Code de l'Éducation) et sur le dispositif de la VAE (livre IX du Code du Travail).

Définitions

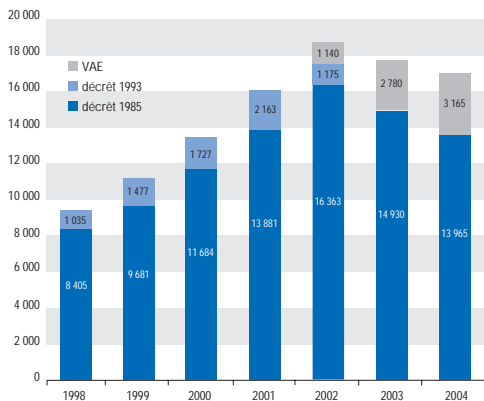
■ **L'enquête 2004 porte sur le dispositif actuel de la validation des acquis professionnels (VAP)** prévu par les articles L613-3 à L613-6 du nouveau Code de l'Éducation ainsi que sur le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) créé par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 et inscrit au Code de l'Éducation et au livre IX du Code du Travail.

■ **Le dispositif réglementaire du décret n° 85-906 du 23 août 1985** autorise la poursuite d'études aux différents niveaux post-baccalauréat. Des dispenses de titres ou de diplômes qui s'appuient sur un ensemble d'acquis personnels et professionnels et toutes les formations suivies par le candidat peuvent ainsi être accordées pour accéder directement à une formation, mais sans qu'il y ait délivrance d'unités de valeurs ou de partie de diplôme. Ces dispenses sont accordées par des commissions pédagogiques.

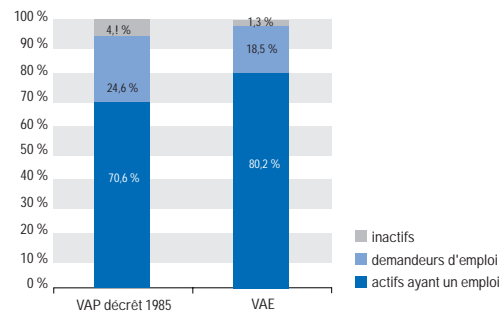
■ **La loi n° 92-678 du 20 juillet 1992 et le décret n° 93-538 du 27 mars 1993** introduisent la possibilité de prendre en compte les acquis du candidat pour justifier des connaissances et aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme. Ils permettent de dispenser par la VAP, d'une partie des épreuves conduisant à la délivrance du diplôme postulé (tous titres et diplômes nationaux de l'enseignement supérieur. Une activité professionnelle (d'au moins cinq ans) en rapport avec l'objet de la demande est requise.

■ **Le dispositif de la VAE de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002** institue un droit individuel, ouvert à tous, à l'obtention de tout ou partie de diplôme ou certification par la seule validation des acquis de l'expérience sans passer par la formation, les textes faisant de la validation des acquis de l'expérience un nouveau mode d'accès à la certification au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue. Toutes les certifications (diplômes, titres, certificats) à visée professionnelle, peuvent ainsi être délivrées par l'État, les branches professionnelles ou des organismes privés et doivent obligatoirement avoir été recensées dans un Répertoire (RNCP). La Commission nationale de la certification (CNCP) a pour mission de constituer et d'actualiser ce répertoire et d'en assurer la cohérence. Toute l'expérience peut être prise en compte, qu'elle ait été acquise dans le cadre d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, dès lors que l'expérience professionnelle (d'au moins trois ans) est en relation avec le diplôme visé. Un jury de validation peut accorder la totalité de la certification ou, à défaut, des validations partielles, ou se prononcer sur le parcours restant à accomplir pour la totalité de la validation.

[1] Évolution de la validation des acquis



[2] Répartition des bénéficiaires selon leur situation vis-à-vis de l'emploi en 2004



[3] Répartition des bénéficiaires entre les différentes formations ou diplômes accordés selon l'âge en 2004 (%)

	Décret 1985			VAE		
	Moins de 30 ans	30-45 ans	46 ans et plus	Moins de 30 ans	30-45 ans	46 ans et plus
DEUG	15,8	10,7	11,7	4,2	2,3	3,7
DUT – DEUST - DNTS	5,5	4,2	3,1	18,3	15,2	11,8
Licence	37,4	25,5	22,4	18,0	18,1	20,8
Licence professionnelle	5,6	6,3	6,2	29,6	21,8	12,1
Licence IUP	2,0	1,8	0,6	3,9	3,3	1,2
Maîtrise	9,3	10,3	12,3	4,6	8,5	15,6
MST- MIAGE - MSG	1,7	2,8	1,8	3,2	4,4	3,6
Maîtrise IUP	0,9	1,8	1,8	3,2	2,2	2,4
Diplômes d'ingénieurs	0,2	0,5	0,4	1,7	0,7	1,0
DESS - DEA	19,9	33,2	35,7	12,3	22,3	26,8
Autres	1,7	2,9	4,0	1,0	1,2	1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part dans le total du dispositif	27,6	58,4	14,0	10,2	64,8	25,0

Remarque - Toutes les universités n'ont pas été en mesure de répondre sur l'âge des candidats dans les différentes formations ou diplômes : les résultats établis sur la base des répondants donnent des ordres de grandeurs.

[4] Répartition des bénéficiaires dans les différentes formations ou diplômes en 2004 (%)

	VAP – Décret 1985	VAE
DEUG	12,2	2,7
DUT – DEUST - DNTS	4,7	14,4
Licence	28,1	19,2
Licence professionnelle	6,1	20,1
Licence IUP	1,8	3,0
Maîtrise	10,5	9,4
MST- MIAGE - MSG	2,2	4,0
Maîtrise IUP	1,5	2,9
Diplôme d'ingénieur	0,9	0,8
DESS - DEA	30,1	22,2
Autres	1,9	1,3
Total	100,0	100,0

Remarque - Dans ce tableau, les universités de Rennes 2, Paris V et Paris VIII n'ont pu être incluses car elles n'ont pu fournir une ventilation des diplômes accordés. Pour la VAE, la ventilation est hors CNAM.

Présentation

Les informations présentées ont été recueillies en mai 2004 dans le cadre du cycle d'évaluations bilans mis en place par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) en fin d'école. La deuxième évaluation de ce cycle permet d'apprécier la maîtrise des connaissances et des compétences en langues vivantes (allemand et anglais) des élèves en fin d'école au regard des exigences affichées dans les programmes. Elle porte sur les compétences des élèves en compréhension de l'oral, de l'écrit, en production écrite et orale ainsi que sur la connaissance de faits culturels. On présente ici, pour l'anglais, les résultats obtenus en compréhension de l'oral [1].

51,2 % des élèves (groupes 3, 4 et 5 de l'échelle) ont une maîtrise relativement complète des compétences évaluées dans le domaine de la compréhension de l'oral, et 23 % en ont même une très bonne maîtrise (groupes 4 et 5). Ils sont capables de mobiliser des indices grammaticaux et lexicaux pour construire du sens. Si les compétences auditives sont bien installées, une petite faiblesse apparaît au niveau de la localisation de la syllabe accentuée d'un mot, de la perception du rythme de la phrase et de l'intonation. Ces élèves maîtrisent ces compétences de manière suffisamment complète pour qu'elles soient prises en compte dès l'entrée en sixième.

À l'opposé, les groupes 0 et 1 de l'échelle (15 % des élèves) sont en plus ou moins grande difficulté, leurs lacunes lexicales constituant un frein à une compréhension plus fine. Ils n'ont toujours pas intégré les particularités phonologiques et intonatives de la langue anglaise. Cependant, ces élèves ont des compétences non négligeables qui doivent être prises en compte à l'entrée en sixième.

Entre ces deux situations extrêmes, 33,8 % des élèves (groupe 2) font preuve d'une capacité d'écoute plus fine. Forts de quelques acquisitions lexicales et grammaticales, ils sont capables de prélever des indices évidents pour accéder à la compréhension de courtes descriptions.

Selon la classe de début de l'apprentissage de l'anglais, les performances des élèves en compréhension de l'oral sont assez différentes. Plus l'apprentissage de l'anglais à l'école est précoce et plus les élèves appartiennent aux meilleurs groupes de l'échelle de compréhension de l'oral (groupes 4 et 5). Ainsi, les élèves qui ont commencé à apprendre l'anglais en CE1 sont deux fois plus nombreux dans les groupes 4 et 5 que ceux qui ont commencé en CM2. En outre, ils sont deux fois moins nombreux dans les groupes les plus faibles (groupes 0 et 1). Quant aux élèves qui ont commencé un apprentissage de l'anglais à l'école maternelle (3,7 %) ou au CP (5,7 %), leurs effectifs sont trop faibles pour en tirer des conclusions.

→ Pour en savoir plus

Publications

– "Les compétences en anglais des élèves en fin d'école", Note Évaluation, 05.06, septembre 2005.

Sources : Enquête Évaluation bilan en fin d'école, DEPP, mai 2004.

Définitions

■ **Le cadre de l'enquête.** Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter, sur la base d'un constat scientifique, les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels.

■ **Les situations d'évaluation.** La compréhension de l'oral a été déclinée en trois domaines de compétences (percevoir, connaître et reconnaître, dégager les principales informations d'un document sonore), chacune étant définie par plusieurs objectifs spécifiques.

■ **L'échelle de performance.** Elle a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item (MRI). Le score moyen de compréhension de l'oral, correspondant à la performance moyenne des élèves de l'échantillon, a été fixé par construction à 250 et l'écart type à 50.

Sur la base de différentes évaluations internationales et de la première évaluation bilan 2003 (maîtrise du langage et de la langue française), la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves. Entre les deux, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires.

■ **L'échantillon.** Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon d'environ 6 000 élèves, représentatif au niveau national des écoles étudiant l'anglais, a été constitué (écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine).

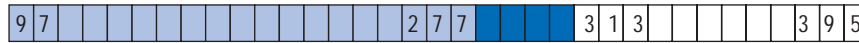
■ **Comparaison.** Étant donné que les compétences évaluées en fin d'école et en fin de collège sont différentes et qu'aucun élément commun ne permet de rapprocher les deux évaluations, il n'est pas légitime de comparer cette échelle avec celle du collège.

[1] Échelle de compréhension orale en anglais en fin d'école (échantillon, France métropolitaine)

% Échelle de compréhension de l'oral de 97 à 395 points



Groupe 5
 10 %
 Les élèves de ce groupe ont des compétences affirmées et solides en compréhension de l'oral.

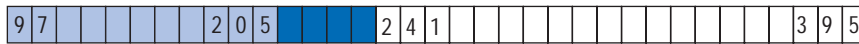


Groupe 4
 12,9 %
 Toutes les compétences évaluées sont bien installées. Les élèves progressent dans leur perception de l'intonation et du rythme de la phrase. Ils sont capables d'inférences.



Groupe 3
 28,3 %
 Ces élèves sont capables de percevoir des phonèmes spécifiques à l'anglais ; de percevoir le rythme de la phrase, le schéma intonatif et de localiser la syllabe accentuée d'un mot.

La compréhension s'affine grâce à l'acquisition d'un lexique plus riche. Ils sont maintenant capables de mobiliser des indices grammaticaux et lexicaux pour construire du sens.



Groupe 2
 33,8 %
 Ces élèves sont capables de repérages plus fins (sons, mots, blocs lexicalisés, lettres). Ils commencent à percevoir le schéma intonatif de la phrase, l'accent de mot, à associer questions/réponses usuelles et à mobiliser quelques outils linguistiques pour savoir de qui ou de quoi on parle dans une courte phrase.

Ils commencent à mobiliser davantage de lexique mais ce domaine reste encore insuffisamment riche pour accéder aisément au sens.



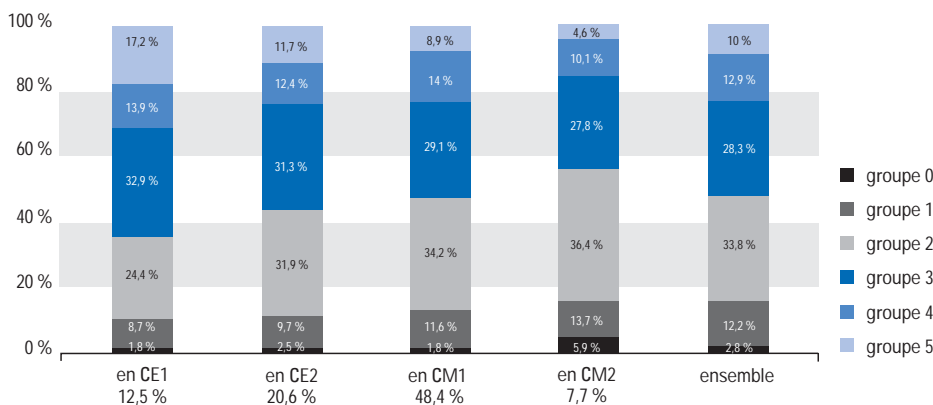
Groupe 1
 12,2 %
 Ces élèves sont capables d'identifier dans un texte court quelques éléments explicites, nettement identifiables, permettant de situer le contexte et de comprendre quelques consignes simples liées à la vie de la classe. La mémorisation du lexique de base reste encore un frein à l'accès au sens.



Groupe 0
 2,8 %
 Les élèves de ce groupe réussissent les items "d'écoute" n'exigeant pas de compétences linguistiques particulières. Les lacunes lexicales sont telles qu'ils ne peuvent aller au-delà.

Lecture - La barre bleue symbolise l'étendue croissante de la maîtrise des compétences du groupe 0 au groupe 5. Les élèves du groupe 3 (28,3 % de l'ensemble) sont capables de réaliser les tâches du niveau des groupes 0, 1, 2 et 3. Ils ont un score compris entre 241 et 277. Ils ont une probabilité faible de réussir les tâches spécifiques aux groupes 4 et 5.

[2] Répartition de la population sur l'échelle de compréhension de l'oral en anglais en fonction de l'année de début d'apprentissage (échantillon, France métropolitaine)



8 Résultats, diplômes, insertion

Présentation

Les informations présentées ont été recueillies en mai 2004 dans le cadre du cycle d'évaluations bilans mis en place par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à la fin du collège (tous types de troisièmes). La deuxième évaluation de ce cycle permet d'apprécier la maîtrise des connaissances et des compétences en langues vivantes (allemand, anglais, espagnol) des élèves en fin de collège au regard des exigences affichées dans les programmes. Elle porte sur les compétences des élèves en compréhension de l'oral et de l'écrit ainsi qu'en production écrite. On présente ici pour l'anglais, langue étudiée en première langue vivante (LV1) par plus de 90 % des élèves, les résultats obtenus en compréhension de l'oral [1].

Près d'un quart des collégiens (groupes 4 et 5) ont une maîtrise relativement complète des compétences évaluées. Ce bagage devrait leur permettre de poursuivre aisément leur apprentissage de la langue. Ils maîtrisent l'accès au sens d'un message (inférence) et l'accès au message implicite mais ne comprennent pas toujours bien certains éléments-clés d'une situation d'énonciation.

À l'opposé, 15 % des collégiens (groupes 0 et 1) éprouvent des difficultés en compréhension orale. Ils ont un déficit linguistique important et leur plus grande réussite réside dans la reconnaissance de certains repères culturels du monde anglophone ne nécessitant aucune connaissance linguistique précise. Parmi eux, 1,5 % sont en très grande difficulté : même s'ils parviennent à répondre à quelques questions, ils ne maîtrisent aucune des compétences attendues.

Entre ces deux situations extrêmes se situent un peu plus de 60 % des élèves (groupes 2 et 3). Leur connaissance du vocabulaire est très insuffisante et ils éprouvent des difficultés à construire le sens d'un message oral. Bien que loin de maîtriser toutes les compétences exigées à leur niveau, ils semblent néanmoins pouvoir tirer profit, pour la suite de leur apprentissage de l'anglais, de l'enseignement qui pourra leur être dispensé en classe.

Les élèves obtiennent des résultats bien différents selon la classe de début de l'apprentissage de l'anglais. Leurs performances s'accroissent avec la précocité des apprentissages. S'ils les ont débutés avant le CM1 plutôt qu'en sixième, leur proportion dans les deux groupes les plus performants augmente de moitié (de 20,6 % à 30,9 %), tandis qu'elle diminue d'environ un quart (de 17 % à 12,5 %) dans les deux groupes les moins performants [2].

Définitions

■ **Le cadre de l'enquête.** Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter, sur la base d'un constat scientifique, les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels.

■ **Les situations d'évaluation.** Chaque situation réfère à l'une des trois compétences évaluées (connaître, reconnaître dans un contexte, construire le sens), chacune étant définie par plusieurs objectifs spécifiques.

■ **L'échelle de performance.** Elle a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item (MRI). Le score moyen de compréhension orale en anglais, correspondant à la performance moyenne des élèves de l'échantillon, a été fixé par construction à 250 et l'écart type à 50. Sur la base de différentes évaluations internationales et de la première évaluation bilan 2003 (Compétences générales), la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves. Entre les deux, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires.

■ **L'échantillon.** Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon d'environ 5 000 élèves, représentatif au niveau national des collèges et des élèves inscrits en troisième, a été constitué (collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine).

■ **Comparaison.** Étant donné que les compétences évaluées en fin d'école et en fin de collège sont différentes et qu'aucun élément commun ne permet de rapprocher les deux évaluations, il n'est pas légitime de comparer cette échelle avec celle de l'école primaire.

→ Pour en savoir plus

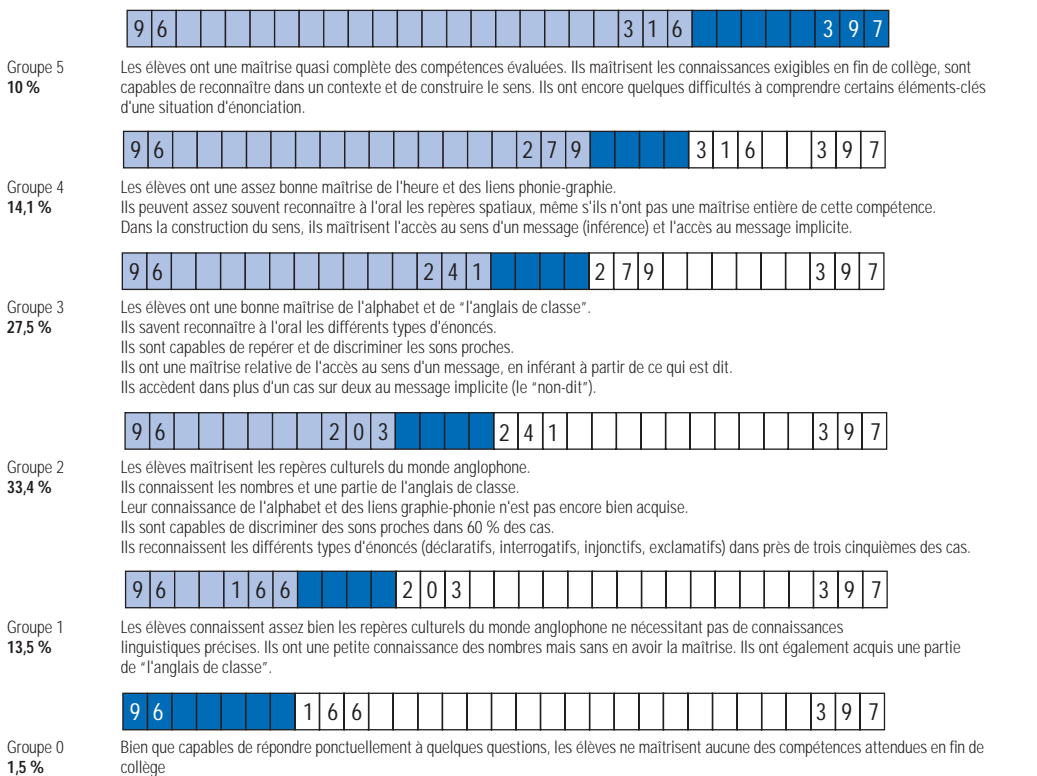
Publications

– "Les compétences en anglais des élèves en fin de collège", Note Évaluation, 05.08, septembre 2005.

Sources : Enquête "Évaluation bilan en fin de collège", DEPP, mai 2004.

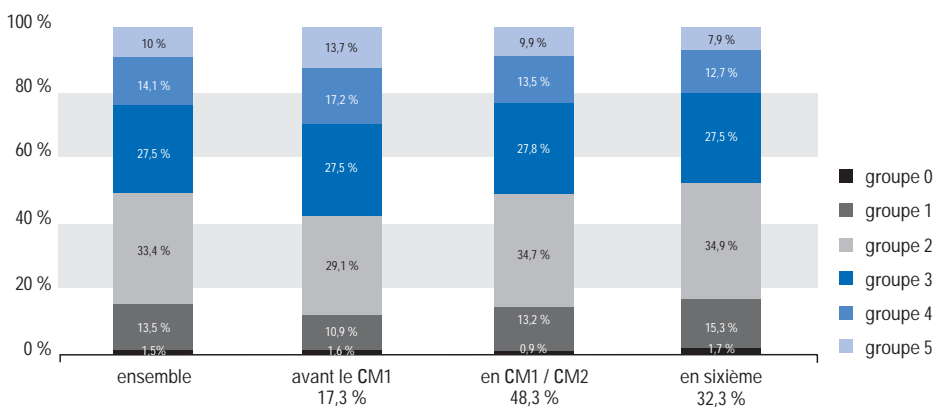
[1] Échelle de compréhension orale en anglais en fin de collège (échantillon, France métropolitaine)

% Population Échelle de compétences générales de 75 à 439 points



Lecture - La barre bleue symbolise l'étendue croissante de la maîtrise des compétences du groupe 0 au groupe 5. Les élèves du groupe 3 (27,5 % de l'ensemble) sont capables de réaliser les tâches du niveau des groupes 0, 1, 2 et 3. Ils ont un score compris entre 241 et 279. Ils ont une probabilité faible de réussir les tâches spécifiques aux groupes 4 et 5.

[2] Répartition de la population sur l'échelle de compréhension orale en anglais en fonction de la période de début d'apprentissage (échantillon, France métropolitaine)



Lecture - Les élèves qui ont débuté l'apprentissage de l'anglais en classe de sixième se répartissent sur l'échelle de compréhension orale comme suit : 1,7 % appartiennent au groupe 0 ; 15,3 % au groupe 1 ; 34,9 % au groupe 2 ; 27,5 % au groupe 3 ; 12,7 % au groupe 4 ; 7,9 % au groupe 5.

9 Les personnels

9.1	Éducation nationale : les personnels du secteur public	262
9.2	Structure par âge du personnel enseignant du secteur public	264
9.3	Les enseignants du premier degré public : évolution	266
9.4	Les enseignants du premier degré public par département	268
9.5	Les enseignants du premier degré privé sous contrat	270
9.6	Enseignants du second degré public devant élèves : évolution	272
9.7	Enseignants du second degré public devant élèves par académie	274
9.8	Enseignants du second degré public devant élèves par corps	276
9.9	Enseignants du second degré public devant élèves par discipline	278
9.10	Le service des enseignants devant élèves dans le second degré public	280
9.11	Le temps de travail des enseignants du second degré public	282
9.12	Les enseignants du second degré privé sous contrat	284
9.13	Les enseignants du supérieur par discipline	286
9.14	Personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative	288
9.15	Personnel administratif, technique, d'éducation et d'encadrement (supérieur et formation)	290
9.16	Personnel administratif, technique et d'encadrement	292
9.17	Les concours de recrutement d'enseignants (1)	294
9.18	Les concours de recrutement d'enseignants (2)	296
9.19	Les concours de recrutement des personnels de direction et d'inspection	298
9.20	Les concours de recrutement des personnels ATOSS	300
9.21	Les concours de recrutement des personnels ITRF et de bibliothèque	302

Présentation

Avec un effectif de 1 134 792 agents au 31 janvier 2006, pour la France métropolitaine et les DOM, le personnel rémunéré au titre du secteur public du ministère de l'Éducation nationale représente 4,1 % de la population active, dans laquelle la part des femmes est de 45,8 % pour 65,0 % dans le système éducatif public [1].

Plus de sept personnes sur dix (848 835) sont enseignantes et rémunérées sur les programmes de l'enseignement scolaire des premier et second degrés publics et du supérieur, dont 49,4 % dans le second degré et 37,7 % dans le premier degré. Les enseignants des établissements de formation (5 011 personnes) sont comptabilisés avec les enseignants du supérieur (73 344 personnes). Les stagiaires des IUFM sont associés selon leurs corps d'appartenance soit aux titulaires du premier degré (15 019), soit du second (12 216).

Les 25,2 % autres personnels sont composés par des personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. La diminution de ce type de personnel reste essentiellement due à la baisse des non-titulaires, personnels de surveillance, d'assistance éducative mais également contractuels (-10 560).

À ces personnels se rajoutent les aides éducateurs peu nombreux (8 310), et les assistants d'éducation (49 887) dont l'effectif progresse. Étant rémunérés sur des crédits d'établissement, ils ne sont pas recensés dans les fichiers de paye.

Ces personnels non enseignants se répartissent sur différents programmes dont 47,8 % sont rémunérés sur le programme "vie scolaire" (personnels d'éducation, de santé, de surveillance...), 21,9 % sur celui du second degré et sont directement affectés dans les établissements, 20 % au titre de l'enseignement supérieur et 8,4 % sur le programme soutien affectés dans les inspections académiques, les rectorats ou l'administration centrale [2].

Le personnel féminin majoritaire progresse légèrement (64,8 %, soit + 0,3 %) et la part des agents travaillant à temps partiel ou incomplet reste globalement constante en dessous de 10 %. La part de l'ensemble des non-titulaires diminue fortement (4,3 % contre 5,9 % en 2005), soit 49 333 personnes, 41 % d'entre eux sont enseignants, dont les trois quarts dans les établissements du second degré. Mais de nombreux enseignants exerçant dans l'enseignement supérieur (ATER et moniteurs rémunérés sur des crédits de fonctionnement ou sur fonds propres des établissements) ne sont pas recensés dans le fichier de paye.

Définitions

■ **Les personnels.** Personnels titulaires, stagiaires et non titulaires rémunérés au titre du secteur public du ministère de l'Éducation nationale, d'après les données des fichiers de paye des Trésoriers-Payeurs-général (TPG) au 31 janvier 2006.

Les données contenues dans cette note résultent de l'exploitation statistique d'un extrait de l'enquête académique masse indiciaire (EMI) destinée à la Direction des affaires financières. Les fichiers de paye pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer remontent directement des académies. Ne figurent pas dans cette page, les enseignants du secteur privé, ni les aides éducateurs et assistants d'éducation (voir page 1.8). Ne sont pas inclus les personnels de la Recherche.

■ **La LOLF.** La nouvelle Loi organique de financement, de par son objectif – rémunérer les personnels selon leur fonction et non leur affectation – nous a contraint à une classification différente de celle utilisée les années précédentes. Sa première application sur la totalité du personnel à partir de la paye de janvier nous amène à mettre en garde l'utilisateur de ces données, des classifications pourraient être ultérieurement modifiées, l'année 2006 pouvant être considérée comme une année de transition.

■ **Les enseignants.** Instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants du premier degré chargés de classe, directeurs d'écoles et psychologues déchargés de classe ; enseignants du second degré y compris les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance, mais ne sont pas inclus les personnels de direction et d'éducation (chefs d'établissement, conseillers d'éducation, maîtres d'internat, surveillants d'externat) ; enseignants du supérieur (y compris IUFM) ; enseignants et élèves-enseignants ou stagiaires des établissements de formation.

■ **Les autres personnels.** Personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation, de surveillance, d'orientation et ATOSS (personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé). Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et rectorat et appartenant le plus souvent au programme "soutien".

■ **IUFM et ENS.** Instituts universitaires de formation des maîtres et écoles normales supérieures.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 06.14.

Sources : Fichier de paye au 31 janvier 2006.

[1] Personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur en 2005-2006
(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Enseignants			Personnel administratif, technique, éducation, encadrement, surveillance et assistance éducative			Total général		
	Titulaires (1)	Non-titulaires (2)	Total	Titulaires (1)	Non-titulaires (2)	Total	Titulaires (1)	Non-titulaires (2)	Total
France métropolitaine									
Effectif total	798 230	18 600	816 830	245 994	27 670	273 664	1 044 224	46 270	1 090 494
Âge moyen	41,8	37,1	41,7	45,5	30,2	43,9	42,7	32,9	42,2
% femmes	64,7	53,0	64,5	65,9	71,9	66,5	65,0	64,3	65,0
% temps partiel	7,8	20,3	8,0	13,6	38,4	16,1	9,1	31,1	10,1
France métro. + DOM									
Effectif total	828 682	20 153	848 835	256 777	29 180	285 957	1 085 459	49 333	1 134 792
Âge moyen	41,8	36,8	41,7	45,5	30,1	43,9	42,7	32,9	42,2
% femmes	64,6	53,0	64,3	65,7	72,0	66,3	64,8	64,1	64,8
% temps partiel	7,6	20,3	7,9	13,3	39,3	15,9	8,6	31,0	9,6

(1) Y compris stagiaires.

(2) Le décompte des non-titulaires à une date fixe de l'année entraîne des fluctuations d'effectifs, liées aux délais de prise en compte des départs et fins de contrats. L'effectif n'est donc pas directement comparable à ceux publiés les années antérieures.

[2] Personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur par type d'établissement en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Enseignants			Autres personnels			Total		
	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total
Enseignement du premier degré	319 793	310	320 103	2 087	-	2 087	321 880	310	322 190
Âge moyen	40,2	32,1	40,2	50,2	-	50,2	40,2	32,1	40,2
% de femmes	80,3	67,7	80,3	38,8	-	38,8	80,1	67,7	80,1
% temps partiel	8,9	10,3	8,9	0,8	-	0,8	8,9	10,3	8,9
Enseignement du second degré	403 613	15 396	419 009	61 404	1 088	62 492	465 017	16 484	481 501
Âge moyen	43,3	38,5	43,1	47,2	39,5	47,0	43,8	38,6	43,6
% de femmes	57,4	54,0	57,2	70,8	91,6	71,1	59,1	56,5	59,1
% temps partiel	8,2	24,4	8,8	10,0	24,8	10,3	8,5	24,4	9,0
CNED 1^{er} et 2nd degrés	1 103	-	1 103	-	-	-	1 103	-	1 103
Âge moyen	50,2	-	50,2	-	-	-	50,2	-	50,2
% de femmes	70,6	-	70,6	-	-	-	70,6	-	70,6
% temps partiel	1,5	-	1,5	-	-	-	1,5	-	1,5
Stagiaires des établissements de formation	30 265	-	30 265	-	-	-	30 265	-	30 265
Âge moyen	26,3	-	26,3	-	-	-	26,3	-	26,3
% de femmes	69,8	-	69,8	-	-	-	69,8	-	69,8
% temps partiel	0,0	-	0,0	-	-	-	0,0	-	0,0
Enseignement du supérieur et IUFM	73 908	4 447	78 355	53 598	3 573	57 171	127 506	8 020	135 526
Âge moyen	46,7	31,1	45,8	45,1	36,7	44,6	46,0	33,6	45,3
% de femmes	34,8	47,9	35,5	62,4	66,5	62,6	46,4	56,2	47,0
% temps partiel	1,5	6,9	1,8	13,7	22,8	14,2	6,6	14,0	7,1
Programme soutien (1)	-	-	-	22 145	1 689	23 834	22 145	1 689	23 834
Âge moyen	-	-	-	45,4	36,8	44,8	45,4	36,8	44,8
% de femmes	-	-	-	76,8	75,0	76,7	76,8	75,0	76,7
% temps partiel	-	-	-	19,5	12,1	18,9	19,5	12,1	18,9
Programme vie de l'élève	-	-	-	114 140	22 618	136 758	114 140	22 618	136 758
Âge moyen	-	-	-	44,7	28,1	41,9	44,7	28,1	41,9
% de femmes	-	-	-	61,9	71,7	63,5	61,9	71,7	63,5
% temps partiel	-	-	-	11,0	43,8	16,4	11,0	43,8	16,4
Administration centrale	-	-	-	3 403	212	3 615	3 403	212	3 615
Âge moyen	-	-	-	49,3	44,6	49,1	49,3	44,6	49,1
% de femmes	-	-	-	64,4	58,5	64,1	64,4	58,5	64,1
% temps partiel	-	-	-	11,6	8,5	11,5	11,6	8,5	11,5
Total personnel du secteur public	828 682	20 153	848 835	256 777	29 180	285 957	1 085 459	49 333	1 134 792
Âge moyen	41,8	36,8	41,7	45,5	30,1	43,9	42,7	32,9	42,2
% de femmes	64,6	53,0	64,3	65,7	72,0	66,3	64,8	64,1	64,8
% temps partiel	7,6	20,3	7,9	12,1	38,6	14,8	8,6	31,0	9,6

(1) Programme soutien sans le personnel de l'administration centrale.

Présentation

Les 848 835 enseignants publics des programmes scolaires premier et second degrés et supérieur pour la France métropolitaine et les DOM ont en moyenne 41,7 ans. Les moins de 30 ans représentent 15,5 % de ces enseignants et les moins de 50 ans, 28,7 %.

Les enseignants rémunérés sur le programme scolaire du premier degré public appartiennent majoritairement au corps des professeurs des écoles, dont l'âge moyen est inférieur à 40 ans (39,1 ans). Ils ne sont pas tous rémunérés sur ce programme (96,7%), mais dans la pyramide ci-jointe, seul le corps des professeurs des écoles est pris en compte, soit 302 978 personnes. Les femmes représentent 79,3 % de ce corps avec un âge moyen de 38,4 ans, plus de trois ans de moins que leurs collègues masculins (41,8 ans). La pyramide des âges montre très nettement l'importance de l'effectif féminin et la dispersion des tranches d'âge autour de deux pics bien marqués. 39 % des femmes ont de 25 à 34 ans, pour 27,5 % des hommes. De 46 à 54 ans les proportions s'inversent, sur cette dizaine d'années, on dénombre 37,3 % des hommes pour 25 % des femmes.

Les enseignants certifiés, au nombre de 247 218 dont presque les deux tiers sont des femmes (62,9 %), sont rémunérés à 98 % dans le programme scolaire du second degré. Ces enseignants ont en moyenne 42 ans et il y a moins de six mois d'écart entre l'âge moyen des hommes (42,4) et des femmes (41,9). Leurs répartitions par tranche d'âge sont comparables, 44,7 % des femmes et 44,2 % des hommes ont de 26 à 40 ans, au-delà dans la cinquantaine (51-59 ans) se situent 28,3 % des femmes et 27,7 % des hommes.

Le corps des agrégés (57 479 enseignants) est plus âgé (43,9 ans), la part des femmes est moindre 49,2 % et 87,3 % d'entre eux sont rémunérés dans le programme scolaire du second degré. L'allure massive de la pyramide montre une répartition quasi symétrique des hommes et des femmes et deux pôles sensiblement équivalents représentant 27 à 28 % des enseignants hommes ou femmes dans les tranches d'âge de 32 à 40 ans ou de 52 à 59 ans. Les 18 686 professeurs des universités représentent presque le tiers des enseignants chercheurs.

Ils ont en moyenne 52,7 ans, les femmes peu nombreuses (17,6 %) ont un an de moins que leurs collègues masculins (51,8 ans contre 52,9 ans). 39,4 % des hommes et 36,9 % des femmes ont de 55 à 62 ans.

Définitions

■ **Les professeurs des écoles, les certifiés, les agrégés, les professeurs des universités.** Est représentée ici l'intégralité des effectifs de chacun des corps (titulaires et stagiaires) quels que soient le lieu d'affectation et la fonction exercée.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 06.14.

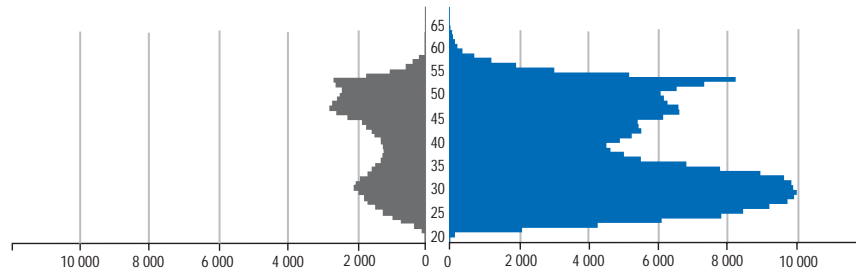
Sources : Fichier de paye au 31 janvier 2006.

[1] Les professeurs des écoles au 31 janvier 2006 (France métropolitaine + DOM, Public)

Hommes
Effectifs : 62 699
Âge moyen : 41,8

Femmes
Effectifs : 240 279
Âge moyen : 38,4

Hommes + Femmes
Effectifs : 302 978
Âge moyen : 39,1
% Femmes : 79,3 %

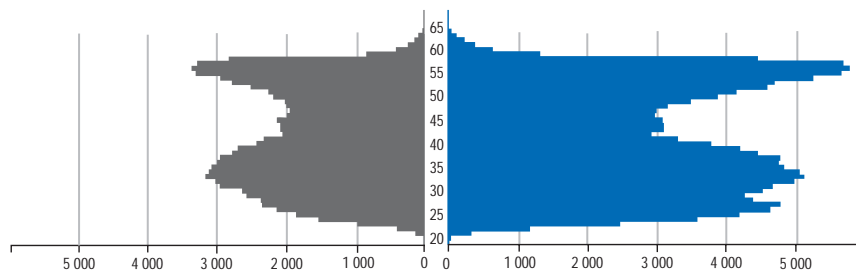


[2] Les professeurs certifiés au 31 janvier 2006 (France métropolitaine + DOM, Public)

Hommes
Effectifs : 91 517
Âge moyen : 42,4

Femmes
Effectifs : 155 701
Âge moyen : 41,9

Hommes + Femmes
Effectifs : 247 218
Âge moyen : 42,1
% Femmes : 62,9 %

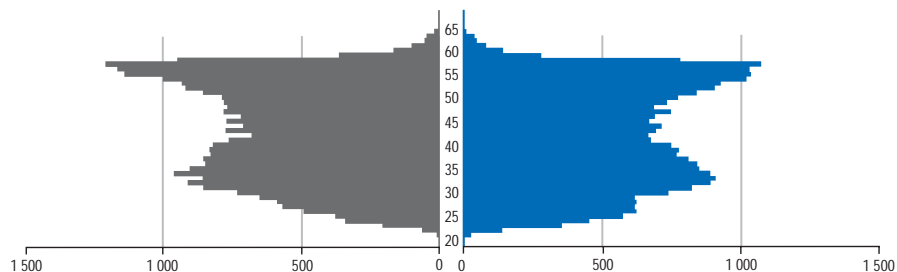


[3] Les professeurs agrégés au 31 janvier 2006 (France métropolitaine + DOM, Public)

Hommes
Effectifs : 29 179
Âge moyen : 43,9

Femmes
Effectifs : 28 300
Âge moyen : 43,1

Hommes + Femmes
Effectifs : 57 479
Âge moyen : 43,5
% Femmes : 49,2 %

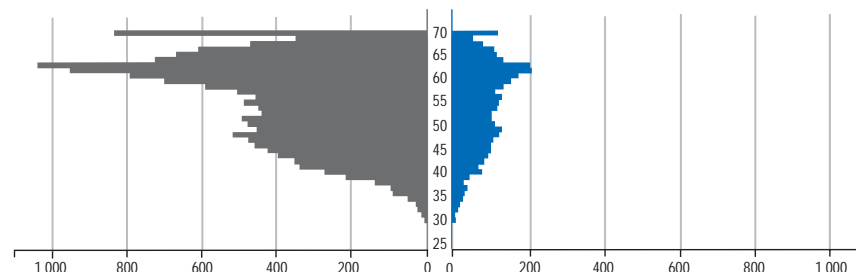


[4] Les professeurs des universités au 31 janvier 2006 (France métropolitaine + DOM, Public)

Hommes
Effectifs : 15 389
Âge moyen : 52,9

Femmes
Effectifs : 3 297
Âge moyen : 51,8

Hommes + Femmes
Effectifs : 18 686
Âge moyen : 52,7
% Femmes : 17,6 %



Présentation

Au 31 janvier 2006, pour la France métropolitaine et les DOM, 337 953 instituteurs et professeurs des écoles sont rémunérés au titre de l'enseignement scolaire public du premier degré. 320 103 enseignants sont affectés à l'enseignement préélémentaire et élémentaire, dont 8,2 % sont rémunérés au titre de besoins éducatifs particuliers : parmi eux, 15 443 pour la prévention et le traitement des difficultés scolaires et 7 996 pour la scolarisation des élèves malades ou handicapés. Les formateurs et enseignants en formation en instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) sont 17 376 agents, et 474 enseignants sont affectés au Centre national d'enseignement à distance (CNED) [1].

Les professeurs des écoles représentent 85,8 % des effectifs de l'enseignement scolaire (85,1 % dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire, et 89,5 % pour les besoins éducatifs). Parmi les enseignants, 15,9 % assument des fonctions de direction et 9,3 % sont remplaçants [2].

Le taux de temps partiel (8,9 %) pour l'ensemble des enseignants du premier degré progresse, les enseignants ayant désormais la possibilité de prendre des quotités de temps partiel autres que 50 %. On observe toujours des disparités selon les corps (8,2 % pour les professeurs des écoles contre 13,4 % pour les instituteurs) et le type d'enseignement : 9,2 % pour le préélémentaire et l'élémentaire contre 3,8 % pour l'enseignement relevant des besoins éducatifs particuliers.

En raison d'un recrutement important, le nombre d'enseignants dans les écoles du premier degré a connu une période de forte croissance allant de 1959-1960 à 1984-1985 (+ 38 %), suivie d'une baisse jusqu'en 1987-1988 (- 1 %). Depuis la rentrée 1988, les effectifs restent stables, avec toutefois de très légères augmentations (+ 0,8 % en 1990-1991, + 0,6 % en 1992-1993) ou de faibles fléchissements (- 0,8 % en 1991-1992, - 0,3 % en 1999-2000) [3].

Définitions

■ **Champ.** Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs et professeurs des écoles et quelques autres enseignants titulaires et non titulaires) en activité (formation initiale – titulaires et stagiaires en formation – y compris le CNED).

Cette nouvelle répartition des personnels rémunérés sur des chapitres budgétaires différents suite à la mise en place de la LOLF (loi organique relative aux Lois de finances, qui va impliquer de profondes évolutions dans la budgétisation et la gestion des moyens de l'État) ne permet pas de comparer entre 2004 et 2005 les enseignants affectés à l'enseignement spécialisé et adapté.

Les personnels affectés dans l'administration, dans l'enseignement secondaire ou privé sous contrat, ou rémunérés au titre de l'enseignement supérieur (IUFM et établissements de formation) ou du ministère de la Jeunesse et des Sports, ne sont pas compris. Il en est de même pour les personnels hors poste (détachement, hors cadre, disponibilité, congé de longue durée, congé parental, congé de mobilité).

Les données présentées ici diffèrent de celles des éditions antérieures à 1997, qui pour la formation initiale ne comportaient pas les stagiaires.

■ **Directeurs d'écoles ou d'établissements.** Il s'agit des instituteurs ou professeurs des écoles assurant la fonction de directeur d'école préélémentaire, élémentaire et d'établissement d'éducation spécialisée et adaptée du premier degré, qui peuvent être totalement ou seulement partiellement déchargés de classe. Les directeurs d'ERPD, totalement déchargés de classe, ne sont pas comptabilisés.

■ **Les maîtres formateurs.** Le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur maître formateur (CAFIMF) (présentant différentes options), est le titre de spécialisation (en plus du CAP, du DI ou du DPPE) des personnels enseignants du premier degré maîtres formateurs des écoles annexes et des classes d'application ainsi que des conseillers pédagogiques.

■ Voir également la rubrique "Définitions" en 9.5.

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye de janvier, de 1992 à 2006.

Les effectifs au 31 janvier 1999 étant très sous-estimés dans certaines académies, ils ont été redressés à l'aide des fichiers de paye exploités par l'INSEE, en tenant compte de l'évolution de la masse indiciaire.

[1] Évolution des effectifs d'instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	France métropolitaine						France métropolitaine + DOM					
	Janvier 2001	Janvier 2002	Janvier 2003	Janvier 2004	Janvier 2005	Janvier 2006	Janvier 2001	Janvier 2002	Janvier 2003	Janvier 2004	Janvier 2005	Janvier 2006
Affectation												
Enseignement préélémentaire et élémentaire (1)	284 649	286 002	287 440	289 397	294 659	296 472	296 821	298 531	300 111	302 048	308 630	310 173
Adaptation et intégration scolaires (2)	18 447	17 924	17 269	15 492	9 337	9 506	19 317	18 762	18 125	16 333	9 606	9 930
Sous-total	303 096	303 926	304 709	304 889	303 996	305 978	316 138	317 293	318 236	318 381	318 236	320 103
Formation initiale (3)	14 684	18 359	19 647	18 595	19 973	16 496	15 949	19 526	20 948	20 041	20 733	17 376
CNED	357	389	399	438	456	473	357	389	399	438	456	474
Total	318 137	322 674	324 755	323 922	324 425	322 947	332 444	337 208	339 583	338 860	339 425	337 953

(1) Changement de champ au 31 janvier 2005 : sont inclus les personnels exerçant dans le cadre de la prévention et le traitement des difficultés scolaires.

(2) Sont comptabilisés dans cette rubrique les personnels relevant de la scolarisation des élèves malades ou handicapés et de l'enseignement extérieur à l'école (article budgétaire 014023 014024).

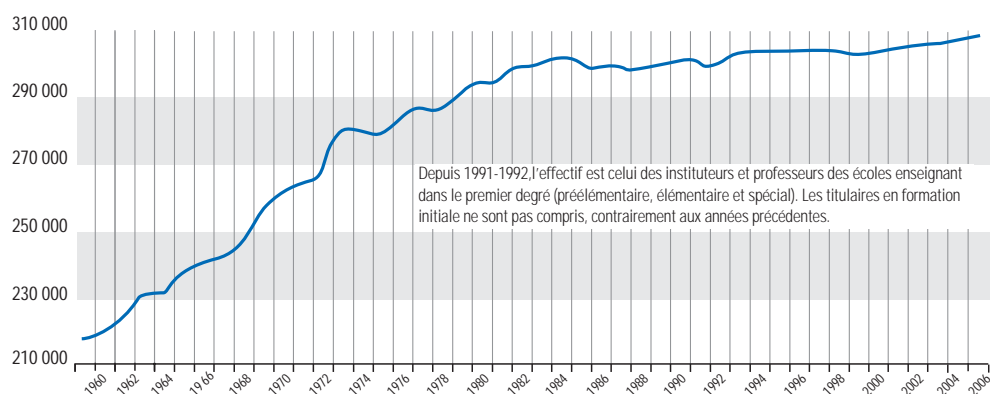
(3) Ces effectifs sont composés de formateurs, et très majoritairement de personnels en formation.

[2] Les instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le préélémentaire, l'élémentaire et l'enseignement relevant des besoins éducatifs particuliers au 31 janvier 2006 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Corps				Ensemble			
	Instituteurs	Professeurs des écoles	Autres titulaires	Non titulaires	Effectif	% femmes	% temps partiel	
Affectation								
Enseignement préélémentaire et élémentaire		41 502	238 433	38	10	279 983	81,2	9,2
- dont directeurs d'écoles		5 581	38 835	-	-	44 416	71,5	2,8
- dont remplaçants		4 255	21 820	14	-	26 089	62,4	2,3
Besoins éducatifs particuliers (1)		2 767	23 610	11	-	26 388	74,5	3,8
- prévention et traitement des difficultés scolaires		1 760	13 680	3	-	15 443	75,6	3,9
- scolarisation des élèves malades ou handicapés		706	7 284	6	-	7 996	72,2	3,4
Pilotage, encadrement pédagogique et situations diverses		888	12 698	145	1	13 732	73,3	13,0
Effectif		45 157	274 741	194	11	320 103	80,3	8,9
% femmes		80,3	80,3	53,1	90,9			
% temps partiel		13,4	8,2	0,5	27,3			

(1) Voir "Champ" et commentaire ci-contre.

[3] Évolution des effectifs d'enseignants dans les écoles publiques du 1^{er} janvier 1960 au 31 janvier 2006 (France métropolitaine)



Présentation

La quasi-totalité des 320 103 enseignants du premier degré public appartient aux corps des professeurs des écoles et des instituteurs, corps à gestion départementale.

La répartition des effectifs d'enseignants du premier degré par département présente des disparités. Tandis que trois départements ont des effectifs inférieurs à 700 (la Lozère, la Creuse et la Corse-du-Sud), d'autres comme les Bouches-du-Rhône ou la Seine-Saint-Denis ont des effectifs quinze fois supérieurs, respectivement 9 606 et 9 734. L'effectif le plus important (13 319) est recensé dans le département du Nord [1].

Au 31 janvier 2006, pour la France métropolitaine et les DOM, 16,5 % des enseignants du premier degré public ont moins de 30 ans. Les taux les plus faibles, inférieurs à 10 %, sont enregistrés en Guadeloupe, en Martinique et dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. Les proportions des "moins de 30 ans" les plus élevées sont enregistrées dans les départements de la Creuse (21,6 %), de la Mayenne (23 %), du Pas-de-Calais (23,1 %) et de la Meuse (23,6 %).

Par ailleurs, 20,7 % des enseignants ont au moins 50 ans (contre 21,6 % en 2005). Très contrastés, les taux sont largement plus élevés en Guadeloupe (37,7 %) et en Martinique (30,3 %). La part des "50 ans et plus" est néanmoins importante à Paris (28,4 % et en progression), dans le Lot (25,6 %), et dans l'Ariège (27,4 %). La proportion d'enseignants de 50 ans et plus enregistre une baisse de près de 1 % tandis que celle des moins de 30 ans est stable. Corollaire de cette association, le ratio des 50 ans et plus par rapport aux moins de 30 ans est en léger retrait, passant de 1,3 à 1,25 pour la France métropolitaine et les DOM. Ce ratio varie de 0,7 dans la Meuse à 2,4 dans les Alpes-de-Haute-Provence, et de 0,7 en Guyane à 4,5 en Guadeloupe pour les DOM [2]. La population est plus jeune en Guyane (37,6 ans) et dans la plupart des académies du Nord-Est de l'Hexagone avec des âges moyens inférieurs à la moyenne (40,2 ans). Les moyennes d'âge les plus élevées oscillent entre 42 ans à Paris à 43,8 ans en Guadeloupe.

Définitions

■ **Champ.** Même définition que celle donnée en 9.3, à l'exception des enseignants rémunérés au titre de la formation initiale ou affectés au CNED, qui ne sont pas compris ici.

■ **Le corps des professeurs des écoles.** Créé en 1990, ce corps était à l'origine intégré par d'anciens instituteurs sur liste d'aptitude. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992, date à laquelle ont cessé les recrutements d'instituteurs. L'accès au corps se fait :

- au niveau départemental par les premiers concours internes (ouverts aux instituteurs titulaires ayant trois ans de services effectifs) ou par l'inscription sur les listes d'aptitude ;
- au niveau académique par les concours externes (ouverts aux titulaires d'une licence ou équivalent) ou les seconds concours internes (ouverts aux agents de l'État titulaires d'une licence ou équivalent et ayant trois ans de service effectifs, et aux élèves du cycle préparatoire des IUFM).

■ **L'éducation relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires (AIS).** Le certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (CAPSAIS) (présentant différentes options), est le titre de spécialisation des personnels enseignants du premier degré de l'Éducation relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires.

■ **RASED.** Réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté, animés par des maîtres chargés de rééducation (ex-rééducateurs en psycho-pédagogie et psychomotricité).

■ **Le psychologue scolaire.** Le diplôme d'État de psychologue scolaire (DEPS) est le titre de spécialisation requis pour cet emploi.

■ Voir également la rubrique "Définitions" en 9.3.

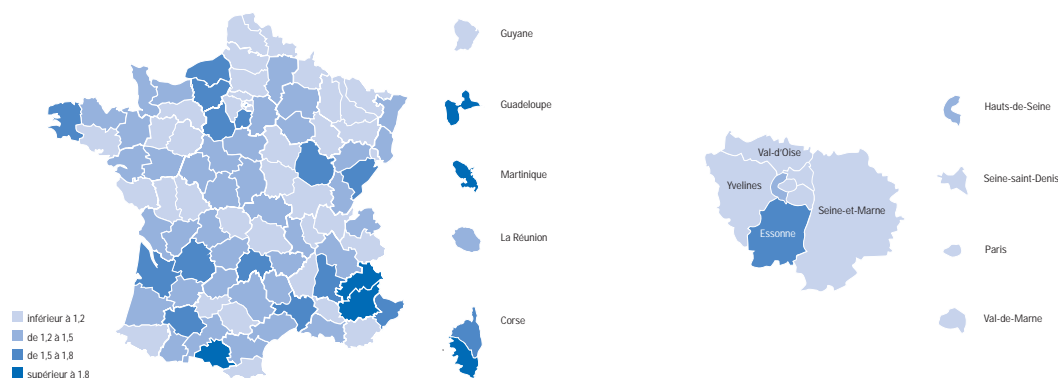
→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye du 31 janvier 2006.

[1] Répartition géographique des instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public au 31 janvier 2006

Départements /académies	Effectifs	Départements /académies	Effectifs	Départements /académies	Effectifs
Alpes-de-		Ardeche	1 338	Paris	7 773
Haute-Provence	870	Drôme	2 460	Charente	1 650
Hautes-Alpes	777	Isère	6 172	Charente-Maritime	2 788
Bouches-du-Rhône	9 606	Savoie	2 066	Deux-Sèvres	1 593
Vaucluse	2 797	Haute-Savoie	3 569	Vienne	1 945
Aix-Marseille	14 050	Grenoble	15 605	Poitiers	7 976
Aisne	3 056	Nord	13 319	Ardennes	1 786
Oise	4 655	Pas-de-Calais	8 139	Aube	1 614
Somme	2 927	Lille	21 458	Marne	3 050
Amiens	10 638	Corrèze	1 136	Haute-Marne	1 190
Doubs	2 917	Creuse	649	Reims	7 640
Jura	1 422	Haute-Vienne	1 577	Côtes-d'Armor	2 257
Haute-Saône	1 373	Limoges	3 362	Finistère	3 106
Territoire		Ain	3 085	Ille-et-Vilaine	3 455
de Belfort	750	Loire	3 347	Morbihan	2 072
Besançon	6 462	Rhône	8 123	Rennes	10 890
Dordogne	1 796	Lyon	14 555	Eure	3 203
Gironde	6 575	Aude	1 694	Seine-Maritime	6 640
Landes	1 642	Gard	3 346	Rouen	9 843
Lot-et-Garonne	1 478	Hérault	4 873	Bas-Rhin	5 628
Pyrénées-		Lozère	430	Haut-Rhin	3 998
Atlantiques	2 722	Pyrénées-Orientales	2 276	Strasbourg	9 626
Bordeaux	14 213	Montpellier	12 619	Ariège	760
Calvados	3 397	Meurthe-et-Moselle	3 886	Aveyron	1 160
Manche	2 307	Meuse	1 185	Haute-Garonne	5 869
Orne	1 350	Moselle	5 692	Gers	897
Caen	7 054	Vosges	2 172	Lot	813
Allier	1 699	Nancy-Metz	12 935	Hautes-Pyrénées	1 085
Cantal	782	Loire-Atlantique	4 787	Tarn	1 623
Haute-Loire	971	Maine-et-Loire	2 931	Tarn-et-Garonne	1 149
Puy-de-Dôme	2 858	Mayenne	1 233	Toulouse	13 356
Clermont-Ferrand	6 310	Sarthe	2 734	Yvelines	8 121
Corse-du-Sud	678	Vendée	1 629	Essonne	6 877
Haute-Corse	769	Nantes	13 314	Hauts-de-Seine	7 515
Corse	1 447	Alpes-Maritimes	4 903	Val-d'Oise	7 234
Seine-et-Marne	7 698	Var	4 815	Versailles	29 747
Seine-Saint-Denis	9 734	Nice	9 718	France métropolitaine	305 978
Val-de-Marne	6 881	Cher	1 576	Guadeloupe	3 166
Créteil	24 313	Eure-et-Loir	2 344	Guyane	2 033
Côte-d'Or	2 745	Indre	1 144	Martinique	2 781
Nièvre	1 130	Indre-et-Loire	2 693	La Réunion	6 145
Saône-et-Loire	2 744	Loir-et-Cher	1 610	Total DOM	14 125
Yonne	1 837	Loiret	3 251	France métropolitaine	
Dijon	8 456	Orléans-Tours	12 618	+ DOM	320 103

[2] Enseignants du premier degré public : ratio des 50 ans et plus/moins de 30 ans au 1^{er} janvier 2006



Présentation

Au 31 janvier 2006 pour la France métropolitaine et les DOM, 144 909 enseignants étaient rémunérés pour exercer dans les classes sous contrat des établissements privés, effectif pratiquement équivalent à celui de l'année passée pour un taux d'encadrement global de 14 élèves pour un enseignant, avec des écarts par niveau, ce taux étant légèrement supérieur à 20 élèves pour un enseignant dans les écoles et égal à 11 dans les classes sous contrat des établissements du second degré [1].

Sur les 48 126 enseignants rémunérés sur une échelle de professeurs des écoles, d'instituteurs et d'instituteurs suppléants, 40 356 le sont aux titres des enseignements préélémentaire, élémentaire et des besoins spécifiques de scolarisation représentant 83,8 % des enseignants du premier degré. 4,1 % sont affectés au remplacement dans la rubrique "autres actions". Plus de neuf enseignants sur dix sont des femmes, elles sont plus jeunes en moyenne que l'ensemble des enseignants rémunérés sur une échelle de titulaires du premier degré (42,3 ans). La proportion d'enseignants travaillant à temps partiel ou incomplet est un peu plus élevée qu'en 2005 avec un taux de 14,6 % en prenant en compte les instituteurs suppléants.

Pour les enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires des corps du second degré (81 358 enseignants), on enregistre par rapport à 2005 une progression des effectifs de 6,2 % pour les certifiés et assimilés, de 3,8 % pour les PLP et de 3 % pour les agrégés avec une augmentation générale du taux de temps partiel des corps du second degré.

Les enseignants rémunérés sur des échelles de maîtres contractuels ou de maîtres délégués auxiliaires sont moins nombreux. Ils représentent 10,6 % de l'ensemble des enseignants, soit 1,2 point de moins qu'en 2005 et sont au niveau du second degré pour 46,9 % d'entre eux à temps partiel ou incomplet (+ 1,5 point). Il y a moins de femmes parmi ces personnels jeunes, maîtres contractuels et maîtres délégués auxiliaires.

La répartition par académie et département des enseignants rémunérés aux titres des enseignements préélémentaire et élémentaire permet pour la première année de faire apparaître la part respective de chacun des niveaux, 26,5 % des enseignants étant affectés à l'enseignement préélémentaire [2].

Définitions

■ **Contrat de l'école ou de l'établissement.** Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Les personnels des classes hors contrat ne sont pas rémunérés par l'État. Seuls figurent dans ce document les personnels enseignants des classes sous contrat.

■ **Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement.** Les maîtres exerçant dans les classes possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat.

Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé, et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

■ **Les enseignants.** Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de maîtres délégués et maîtres délégués contractuels. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'écoles, quand ils sont chargés d'enseignement.

Les personnels du premier degré sont rémunérés sur les actions d'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Les personnels du second degré sont rémunérés sur les actions d'enseignement en collège et les dispositifs spécifiques de scolarisation, enseignement général, technologique et post-baccalauréat en lycée, enseignement professionnel sous statut scolaire.

Les autres actions : les personnels sont rémunérés aux titres soit de la formation initiale et continue des personnels soit du remplacement, du soutien ou des dépenses diverses...

■ **Échelle de rémunération.** Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye au 31 janvier 2006.

[1] Enseignants des classes sous contrat des établissements privés (31 janvier 2006) (France métropolitaine + DOM)

Grade ou grade assimilé	Premier degré (1)				Second degré (2)				Total			
	Effectif	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	Effectif	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	Effectif	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Professeurs des écoles, instituteurs	40 356	43,1	91,3	12,1	3 329	44,7	74,4	12,8	43 685	43,2	90,0	12,2
Agrégés et chaire supérieure	1	36,0	0,0	0,0	3 235	47,5	44,6	6,2	3 236	47,5	44,6	6,1
Certifiés, bi-admissibles, PEPS, CE-EPS	100	45,1	57,0	11,0	54 745	45,0	66,8	15,8	54 845	45,0	66,8	15,8
PLP	34	45,0	70,6	28,6	9 952	45,0	62,1	11,6	9 986	45,1	62,1	11,7
AE-CE (hors EPS)	45	45,0	55,6	11,1	12 539	45,1	71,1	20,6	12 584	46,2	71,1	20,5
PEGC	3	57,7	66,7	0,0	704	57,3	56,5	16,5	707	57,3	56,6	16,4
Échelle de titulaires	40 539	43,1	91,1	12,1	84 504	45,4	66,3	15,5	125 043	44,6	74,3	14,4
Instituteurs suppléants	2 548	33,6	89,9	41,8	1 893	32,1	90,1	32,9	4 441	33,0	90,0	38,0
Maîtres contractuels	95	38,8	63,2	26,3	15 249	36,9	64,0	47,1	15 344	37,0	64,0	47,0
Maîtres délégués auxiliaires					81	35,5	80,8	35,9	81	35,5	80,8	35,9
Échelle de non-titulaires	2 643	33,8	89,0	41,2	17 223	36,4	67,0	45,5	19 866	36,1	69,9	44,9
Tous grades	43 182	42,5	91,0	13,9	101 727	43,9	66,4	20,6	144 909	43,5	73,7	18,6

(1) Premier degré : préélémentaire, élémentaire et dispositifs spécifiques de scolarisation.

(2) Second degré : collèges et dispositifs spécifiques de scolarisation, lycées et lycées professionnels et autres actions : formation initiale et continue des enseignants, remplacement, soutien...

[1] Enseignants des classes sous contrat du 1^{er} degré privé (31 janvier 2006) : répartition géographique (1)

Dépts-académies	Préél.	Él + disp.	Total	Dépts-académies	Préél.	Él + disp.	Total	Dépts-académies	Préél.	Él + disp.	Total
Alpes-Hte-Provence	9	33	42	Ardèche	121	351	472	Paris	378	1 220	1 598
Hautes-Alpes	16	42	58	Drôme	75	236	311	Charente	40	126	166
Bouches-du-Rhône	249	692	941	Isère	156	416	572	Charente-Mar.	38	142	180
Vaucluse	61	200	261	Savoie	55	140	195	Deux-Sèvres	92	272	364
Aix-Marseille	335	967	1302	Hte-Savoie	35	404	439	Vienne		236	236
Aisne	68	178	246	Grenoble	442	1 547	1 989	Poitiers	170	776	946
Oise	56	211	267	Nord	1 008	2 218	3 226	Ardennes	30	66	96
Somme	130	260	390	Pas-de-Calais	294	744	1 038	Aube	32	90	122
Amiens	254	649	903	Lille	1 302	2 962	4 264	Marne	82	253	335
Doubs	35	198	233	Corrèze	11	46	57	Hte-Marne	14	33	47
Jura	38	98	136	Creuse	3	5	8	Reims	158	442	600
Haute-Saône	18	55	73	Hte-Vienne	22	66	88	Côtes-d'Armor	9	878	887
Territoire de Belfort	13	48	61	Limoges	117	153	270	Finistère	510	1 192	1 702
Besançon	104	399	503	Ain	7	354	361	Ille-et-Vilaine	550	1 361	1 911
Dordogne	25	83	108	Loire	242	666	908	Morbihan	477	1 290	1 767
Gironde	156	478	634	Rhône	364	1 122	1 486	Rennes	1 546	4 721	6 267
Landes		146	146	Lyon	613	2 142	2 755	Eure	61	191	252
Lot-et-Garonne	42	112	154	Aude	27	73	100	Seine-Mar.	162	443	605
Pyrénées-Atlantiques	9	689	698	Gard	117	299	416	Rouen	223	634	857
Bordeaux	232	1 508	1 740	Hérault	148	428	576	Bas-Rhin	34	226	260
Calvados	128	372	500	Lozère	44	106	150	Haut-Rhin	27	205	232
Manche	139	328	467	Pyr.-Orientales	37	165	202	Strasbourg	61	431	492
Orne	89	214	303	Montpellier	373	1 071	1 444	Ariège	8	42	50
Caen	356	914	1 270	Meurthe et Moselle	72	212	284	Aveyron	17	298	315
Allier	32	100	132	Meuse		83	83	Hte-Garonne	109	348	457
Cantal	26	71	97	Moselle	52	235	287	Gers	22	74	96
Hte-Loire	103	285	388	Vosges	44	117	161	Lot	15	60	75
Puy-de-Dôme	37	332	369	Nancy-Metz	168	647	815	Htes-Pyrénées	41	94	135
Clermont-Ferrand	198	788	986	Loire-Atlantique	662	1 442	2 104	Tarn	52	219	271
Corse-du-Sud	11	23	34	Maine-et-Loire	552	1 109	1 661	Tarn-et-Gar.	38	96	134
Hte-Corse	4	12	16	Mayenne	144	384	528	Toulouse	302	1 231	1 533
Corse	15	35	50	Sarthe	5	454	459	Yvelines	157	479	636
Seine-et-Marne	81	264	345	Vendée	436	1 007	1 443	Essonne	83	302	385
Seine-Saint-Denis	74	323	397	Nantes	1 799	4 396	6 195	Hauts-de-Seine	183	554	737
Val-de-Marne	107	353	460	Alpes-Mar.	93	253	346	Val-d'Oise	41	240	281
Créteil	262	940	1 202	Var	66	241	307	Versailles	464	1 575	2 039
Côte-d'Or	44	148	192	Nice	159	494	653	France métro.	10 395	31 855	39 163
Nièvre	13	46	59	Cher	18	70	88	Guadeloupe	56	169	225
Saône-et-Loire	52	149	201	Eure-et-Loir	63	150	213	Guyane		111	111
Yonne	33	89	122	Indre	19	45	64	Martinique	21	204	225
Dijon	142	432	574	Indre-et-Loire	74	233	307	La Réunion	99	272	371
				Loir-et-Cher	47	123	170	DOM	176	756	932
				Loiret	82	196	278	France métro.+ DOM	10 571	32 611	43 182
				Orléans-Tours	303	817	1 120				

(1) Enseignement préélémentaire, élémentaire, dispositifs spécifiques de scolarisation.

Présentation

En 2005-2006, 384 325 enseignants exercent dans les lycées et collèges publics, dont 367 012 en métropole. En France, y compris les DOM, cela représente une baisse de 6 722 enseignants par rapport à la rentrée précédente : la tendance se confirme donc depuis 2003-2004 [1].

En France métropolitaine et dans les DOM, par rapport à la rentrée 2004, le nombre total d'enseignants devant élèves – titulaires, stagiaires ou non titulaires – a connu une baisse de 1,7%. Pendant cette même période, les effectifs d'enseignants non titulaires ont connu une forte décroissance (- 21,1 %), alors que les effectifs de titulaires n'ont diminué que de 1,0 %.

Depuis la rentrée 1999, les effectifs de titulaires (ou stagiaires) et de non-titulaires ont connu une augmentation d'abord légère puis plus importante lors des rentrées scolaires 2001 et 2002 (respectivement + 3 817 et + 5 997 pour les titulaires [ou stagiaires] et + 2 055 et + 2 154 pour les non-titulaires). Le nombre d'enseignants non titulaires à la rentrée 2003 est en forte diminution par rapport à l'année précédente (- 3 709 soit - 17,1 %) ; de même, ce nombre diminue de 4 924 enseignants (- 27,4 %) à la rentrée 2004 [1].

Parmi les titulaires, seuls les effectifs des agrégés et chaires supérieures sont en progression constante depuis 1999 ; ils ont augmenté de 0,9 % en 2005-2006. Les effectifs des PEGC, d'adjoints et chargés d'enseignement baissent en raison de l'arrêt du recrutement en 1986 et de l'intégration d'une partie d'entre eux au sein du corps des certifiés. Le nombre de PLP a stagné entre 2004 et 2005. Le nombre de certifiés, qui avait augmenté chaque année entre la rentrée 1999 et la rentrée 2003, diminue de 1,0 % à la rentrée 2005, soit la même évolution que l'année précédente [2].

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP), secteur public, hors enseignement religieux.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **Agrégés.** Professeurs agrégés, chefs de travaux lorsqu'ils exercent une activité d'enseignement.

■ **Certifiés et assimilés.** Professeurs certifiés (titulaires d'un CAPES ou CAPET ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), bi-admissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et bi-admissibles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Adjoints d'enseignement.** Ancien corps d'intégration des maîtres auxiliaires. Ils sont chargés soit de surveillance, de documentation ou d'encadrement éducatif et n'apparaissent alors pas ici, soit d'enseignement.

■ **Chargés d'enseignement.** Ce sont d'anciens adjoints d'enseignement exerçant uniquement des fonctions d'enseignement.

■ **Non-titulaires.** Maîtres auxiliaires et enseignants contractuels.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 73.31, 78.20, 83.30, 84.22, 85.43, 87.08, 87.33, 88.56, 90.01, 90.35, 92.03, 92.46, 93.47, 94.49, 96.02, 97.11, 97.51, 99.11, 00.15, 00.52, 02.32, 03.09, 03.49.

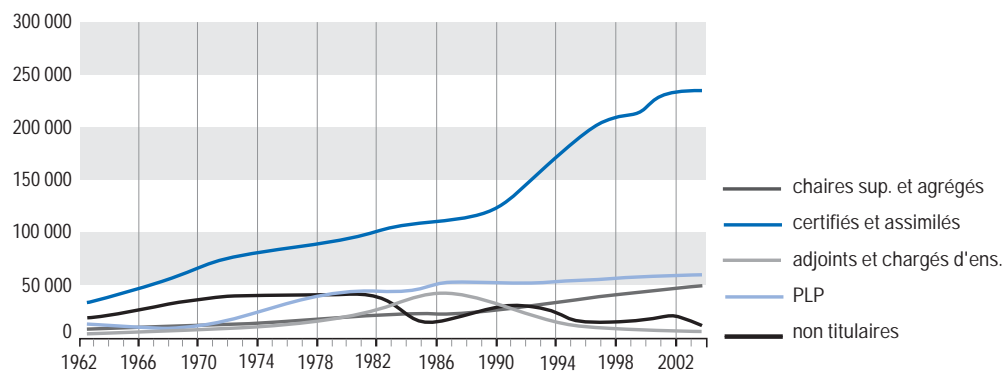
Sources : Enquête sur le service des enseignants (bases relais académiques, à partir du module "répartition de service" du logiciel GEP en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels"), DEPP, 2005-2006.

Enseignants du second degré public devant élèves : évolution 9.6

[1] Évolution du nombre d'enseignants du second degré (y compris les stagiaires) en lycées et collèges publics de 1998-1999 à 2005-2006 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	France métropolitaine						France métropolitaine + DOM					
	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Agrégés et chaires supérieures	45 691	46 480	47 229	47 734	48 588	48 979	46 723	47 556	48 346	48 868	49 772	50 196
Certifiés et assimilés	227 078	231 602	237 869	239 997	237 910	235 163	235 697	240 775	247 464	250 010	248 082	245 580
Adjoints et chargés d'enseignement	5 265	4 734	4 304	3 677	3 334	2 949	5 605	5 053	4 592	3 936	3 562	3 157
PEGC	21 375	18 906	16 619	14 750	13 271	11 896	23 091	20 509	18 047	16 054	14 402	12 894
PLP	56 473	57 396	59 013	59 440	58 930	58 882	59 396	60 436	61 877	62 619	62 170	62 198
Total titulaires	355 882	359 118	365 034	365 598	362 033	357 869	370 512	374 329	380 326	381 487	377 988	374 025
Non-titulaires	16 355	18 305	20 283	16 732	11 867	9 143	17 483	19 538	21 692	17 983	13 059	10 300
Total général	372 237	377 423	385 317	382 330	373 900	367 012	387 995	393 867	402 018	399 470	391 047	384 325

[2] Évolution du nombre d'enseignants (hors stagiaires) des établissements publics du second degré depuis 1962 (France métropolitaine)



Présentation

En 2005-2006, 384 325 enseignants du second degré effectuent un service annuel devant des élèves dans les lycées et collèges publics de France métropolitaine et des DOM, dont 17 313 dans les DOM.

En métropole, trois académies concentrent presque un quart des enseignants (24,3 %) ; il s'agit de Versailles, Créteil et Lille avec respectivement 33 970, 28 337 et 26 798 enseignants. À l'autre extrémité de la distribution, on recense 4 401 enseignants dans l'académie de Limoges et 1 883 dans celle de Corse.

Les autres académies de la métropole comptent entre 7 300 et 18 000 enseignants.

En métropole, le corps enseignant est majoritairement féminin (56,9 %). Le pourcentage de femmes varie toutefois de 52,6 à 62,2 % selon les académies. La proportion de non-titulaires est de 2,5 %. Elle est également très variable d'une académie à l'autre (de 1,3 à 4,8 %).

Les DOM se caractérisent par un taux de féminisation plus faible que la moyenne métropolitaine (de 42,4 % en Guyane à 55,5 % en Martinique) et par un pourcentage de non-titulaires plus élevé que la moyenne métropolitaine dans les académies de la Martinique (6,0 %), de la Guadeloupe (6,9 %) et surtout de Guyane (21,8 %), alors que celui de la Réunion (3,4 %) est plus proche de la moyenne métropolitaine.

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP), secteur public, hors enseignement religieux.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Non-titulaires.** Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" qui y étaient scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

→ Pour en savoir plus

Publications

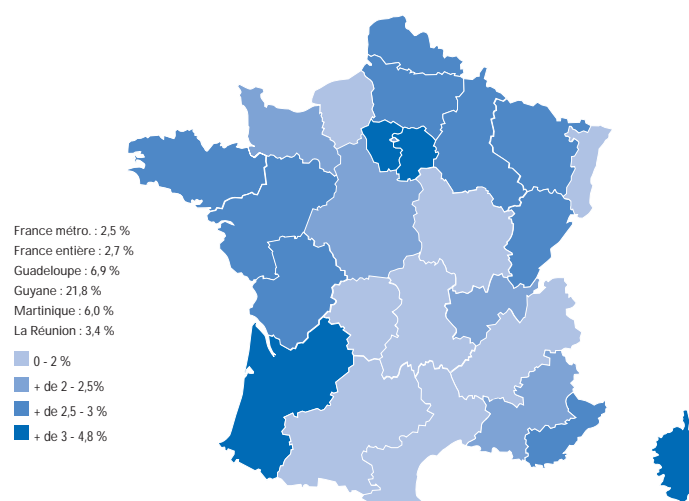
- Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.
- Géographie de l'École.

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases relais académiques, à partir du module "répartition de service" du logiciel GEP en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels"), DEPP, 2005-2006.

[1] Répartition des enseignants du second degré public par académie et type d'établissement en 2005-2006

Académies	Collèges et SEGPA	Lycées professionnels	LEGT	Total (1)	Taux de féminisation
Aix-Marseille	8 346	2 483	6 236	17 065	58,9
Amiens	6 167	2 421	4 259	12 847	55,1
Besançon	3 556	1 213	2 992	7 761	55,9
Bordeaux	8 388	2 854	6 179	17 421	57,9
Caen	4 139	1 270	3 098	8 507	53,4
Clermont-Ferrand	3 545	1 103	2 696	7 344	56,5
Corse	969	300	614	1 883	57,1
Créteil	13 839	2 401	12 097	28 337	57,7
Dijon	4 914	850	4 216	9 980	56,4
Grenoble	8 889	2 029	7 071	17 989	59,1
Lille	12 174	5 684	8 940	26 798	52,6
Limoges	1 991	679	1 731	4 401	55,7
Lyon	8 203	2 328	6 413	16 944	59,8
Montpellier	7 353	1 985	5 251	14 589	56,3
Nancy-Metz	7 492	2 724	5 787	16 003	54,8
Nantes	7 361	2 520	5 554	15 435	54,2
Nice	6 102	1 453	4 252	11 807	58,5
Orléans-Tours	7 553	2 035	5 436	15 024	57,5
Paris	4 021	1 099	6 113	11 233	61,4
Poitiers	4 726	1 480	3 622	9 828	56,6
Reims	4 298	1 646	3 151	9 095	55,6
Rennes	6 300	1 760	5 337	13 397	54,7
Rouen	6 022	1 438	4 738	12 198	56,8
Strasbourg	5 664	934	5 183	11 781	56,1
Toulouse	7 516	2 560	5 299	15 375	59,5
Versailles	16 751	2 698	14 521	33 970	62,2
Total France métropolitaine	176 279	49 947	140 786	367 012	57,3
Guadeloupe	1 980	521	1 401	3 902	50,9
Guyane	1 087	184	562	1 833	42,4
Martinique	1 814	666	1 327	3 807	55,5
La Réunion	3 931	1 319	2 521	7 771	47,7
Total DOM	8 812	2 690	5 811	17 313	49,6
Total France métropolitaine + DOM	185 091	52 637	146 597	384 325	56,9

[2] Enseignants du second degré public : part des non-titulaires en 2005-2006



Présentation

En 2005, 185 091 enseignants effectuent leur service principal dans un collège, soit 48,2 % de l'ensemble des professeurs. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) regroupent 146 597 professeurs (38,1 %) tandis que 52 637 enseignants (13,7 %) sont affectés dans un lycée professionnel (LP) [1].

Dans les collèges et les LEGT, les certifiés ou professeurs d'EPS sont majoritaires (respectivement 82,8 % et 60,6 % du corps enseignant). Dans les collèges, les PEGC ne représentent plus que 6,9 % du corps enseignant et les non-titulaires 2,2 %. Dans les LEGT, les agrégés représentent 26,2 % du corps enseignant et les non-titulaires 1,9 %.

Dans les LP, 85,5 % des enseignants sont des professeurs de lycée professionnel (PLP). C'est dans ces établissements que la part de non-titulaires est la plus élevée (6,6 %) [2].

La proportion de femmes, 56,9 % en moyenne, est plus importante dans les collèges (63,2 %) que dans les LEGT (52,6 %) et surtout que dans les LP (47,5 %). Selon le corps, c'est parmi les certifiés que l'on retrouve la part la plus importante de femmes (60,9 %) et, parmi les agrégés, un enseignant sur deux est une femme. Les PLP, les adjoints et chargés d'enseignement et les professeurs de chaire supérieure sont les corps enseignants les moins féminisés, avec respectivement 48,7 %, 48,1 % et 30,9 % de femmes.

Globalement, 11,9 % des enseignants titulaires choisissent de travailler à temps partiel. Ce mode de service est plus fréquent dans les collèges (14,4 %) que dans les LEGT et les LP (respectivement 10,0 % et 8,7 %). Plus d'un quart des PEGC (26,7 %) travaillent à temps partiel [1].

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP), secteur public, hors enseignement religieux.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Autres non-titulaires.** Professeurs contractuels essentiellement.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive.

■ **Temps partiel.** Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires et stagiaires IUFM assujettis à un service réduit) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance ("obligation réglementaire de service").

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases relais académiques, à partir du module "répartition de service" du logiciel GEP en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels"), DEPP, 2005-2006.

Enseignants du second degré public devant élèves par corps 9.8

[1] Répartition des enseignants du second degré public par corps (1) et par type d'établissement en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges (2)	LP	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	-	-	2 152	2 152	30,9	0,9
Agrégés	9 339	300	38 405	48 044	51,1	7,8
Certifiés, professeurs EPS	153 222	3 507	88 850	245 579	60,9	12,9
Adjoints et chargés d'enseignement	2 130	331	696	3 157	48,1	14,8
PEGC	12 858	20	16	12 894	57,5	26,7
PLP	3 449	45 026	13 724	62 199	48,7	8,5
Total titulaires et stagiaires	180 998	49 184	143 843	374 025	57,2	11,9
Maîtres auxiliaires	738	270	289	1 297	49,7	
Professeurs contractuels	2 570	3 017	2 191	7 778	44,6	
Autres non-titulaires	785	166	274	1 225	61,7	
Total général	185 091	52 637	146 597	384 325	56,9	
% femmes	63,2	47,5	52,6	56,9		
% temps partiel des titulaires	14,4	8,7	10,0	11,9		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

(2) À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en SEGPA.

Lecture – 2 152 professeurs de chaire supérieure exercent en LEGT, dont 30,9 % sont des femmes et 0,9 % travaillent à temps partiel.

63,2 % des enseignants en collèges sont des femmes et 14,4 % travaillent à temps partiel.

[2] Pourcentages d'enseignants du second degré public par corps ou grade et par type d'établissement en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges (1)	Lycées professionnels	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	-	-	1,5	0,6
Agrégés	5,0	0,6	26,2	12,5
Certifiés, professeurs EPS	82,8	6,7	60,6	63,9
Adjoints et chargés d'enseignement	1,2	0,6	0,5	0,8
PEGC	6,9	0,0	0,0	3,4
PLP	1,9	85,5	9,4	16,2
Total titulaires et stagiaires	97,8	93,4	98,1	97,3
Non titulaires	2,2	6,6	1,9	2,7
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, 69,3 % des enseignants du second degré en lycées et collèges publics exercent dans un domaine "disciplinaire" à la rentrée scolaire 2005. Parmi eux, près des deux tiers enseignent en lettres, mathématiques ou langues vivantes (63,8 %).

14,1 % des enseignants exercent dans les domaines technico-professionnels de la production, dont 26,7 % en génie mécanique et 24,2 % en technologie.

Les domaines technico-professionnels des services regroupent quant à eux 8,5 % des enseignants, principalement en économie et gestion, soit 80,3 % des enseignants de ces domaines.

Le nombre de professeurs d'EPS (éducation physique et sportive) est équivalent à celui des domaines technico-professionnels des services ; ils représentent 8,2 % de l'ensemble des enseignants du second degré public.

Dans les collèges, ce sont les enseignants du groupe de disciplines "lettres" qui sont les plus nombreux (36 963 enseignants), de même qu'en lycée professionnel (10 803 enseignants), alors qu'en lycée général et technologique, les enseignants de langues vivantes sont les plus nombreux (23 665 enseignants).

La proportion de non-titulaires est très variable d'une discipline à l'autre, elle est plus importante dans les domaines technico-professionnels (6,5 % dans les domaines de la production et 5,9 % dans ceux des services contre 2,7 % pour l'ensemble) et plus faible en éducation physique et sportive (0,3 %).

Les femmes sont majoritaires dans les domaines relatifs aux services (68,9 %) ainsi que dans les domaines disciplinaires (63,7 %) où l'on observe néanmoins de fortes disparités, avec des taux allant de 39,4 % de femmes en philosophie à 81,6 % en langues vivantes. Moins d'un enseignant sur quatre est une femme dans les domaines technico-professionnels de la production (22,9 %), bien que 91,3 % des enseignants de biotechnologie - santé - environnement - génie biologique soient des femmes.

Définitions

■ **Groupe de disciplines "lettres"**. Il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

■ **Groupe de disciplines "mathématiques"**. Il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), mathématiques-éducation musicale ou musique (disciplines de type collège ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

■ **Groupe de disciplines "biologie-géologie"**. Ce groupe comprend, outre les sciences naturelles, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

■ **Enseignement non spécialisé**. Ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) par des enseignants du premier degré ou des maîtres auxiliaires, ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes.

■ **Non-titulaires**. Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels.

→ Pour en savoir plus

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases relais académiques, à partir du module "répartition de service" du logiciel GEP en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels"), DEPP, 2005-2006.

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par groupe de disciplines en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

Groupes de disciplines	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total	% femmes	% non-titulaires
Domaines disciplinaires						
Philosophie	2	11	4 143	4 156	39,4	1,2
Lettres	36 963	10 803	16 472	64 238	76,8	1,1
Langues	33 152	129	23 665	56 946	81,6	1,5
Histoire-Géographie	18 647	30	10 603	29 280	52,8	1,0
Sciences économiques et sociales	1	8	4 067	4 076	46,3	3,6
Mathématiques	25 305	5 692	17 768	48 765	46,2	1,3
Physique-Chimie	7 906	57	14 053	22 016	42,0	1,6
Biologie-Géologie	11 705	13	6 624	18 342	64,8	1,0
Éducation musicale	6 214	1	182	6 397	58,3	3,8
Arts plastiques	6 226	4	506	6 736	62,0	9,5
Métiers des arts appliqués	1	1 971	1 528	3 500	58,4	13,8
Biotechnologie-Génie biologique et biochimie	206	65	1 475	1 746	63,9	9,6
Total domaines disciplinaires	146 328	18 784	101 089	266 201	63,7	1,8
Domaines technico-professionnels de la production						
Technologie	13 084	20	4	13 108	32,6	1,5
Encadrement des ateliers : industrie	-	2	-	2	0,0	0,0
Génie industriel	1 278	3 727	1 495	6 500	31,7	15,8
Génie chimique	-	134	61	195	26,2	7,7
Génie civil	721	1 679	1 308	3 708	8,0	11,8
Génie thermique	249	670	437	1 356	4,0	16,5
Génie mécanique	130	5 581	8 703	14 414	3,3	5,8
Génie électrique	12	3 246	4 900	8 158	4,1	2,1
Biotechnologie-Santé-Environnement-Génie biologique	881	3 178	1 079	5 138	91,3	10,0
Hôtellerie : techniques culinaires	70	803	630	1 503	8,4	4,9
Total domaines technico-professionnels de la production	16 425	19 040	18 617	54 082	22,9	6,5
Domaines technico-professionnels des services						
Informatique-Télématique	-	1	206	207	6,3	1,0
Industries graphiques	6	153	129	288	26,0	31,3
Autres activités : conduite, navigation	-	515	54	569	3,9	16,7
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	22	348	134	504	28,0	32,3
EFS-Employé technique des collectivités	448	107	24	579	95,2	18,1
Paramédical et social-Soins personnels	-	1 246	1 586	2 832	89,6	15,5
Économie et gestion	81	8 893	17 158	26 132	70,7	3,8
Hôtellerie : services, tourisme	29	666	738	1 433	42,4	2,4
Total domaines technico-professionnels des services	586	11 929	20 029	32 544	68,9	5,9
Enseignement non spécialisé	30	12	4	46	52,2	78,3
Éducation physique et sportive	21 722	2 872	6 858	31 452	46,0	0,3
Total	185 091	52 637	146 597	384 325	56,9	2,7

(1) Encadrement des ateliers : seuls les chefs de travaux effectuant au moins 1 heure d'enseignement sont comptabilisés.

Lecture - Les regroupements de disciplines correspondent en général à la nomenclature des "pivots" du système d'information Emplois-Postes-Personnels des personnels enseignant du second degré, à l'exception des pivots : activités non spécialisées, encadrement des ateliers, biotechnologie - santé - environnement - collectivité et hôtellerie - tourisme, dont les disciplines ont été rattachées à des domaines de spécialités différents, en cohérence avec la nomenclature des spécialités de formation en vigueur depuis septembre 1994.

Présentation

En 2005-2006, le service moyen hebdomadaire d'un enseignant du second degré public est de 17,6 h., dont 16,4 h. d'enseignement. Sur ces 17,6 h., en moyenne, 1,1 h. est rémunérée en heure supplémentaire.

Ce sont les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui effectuent le plus d'heures supplémentaires (1,7 h. en moyenne). Au total, 6 292 289 heures d'enseignement, dont près de la moitié en collèges (48,9 %) ont été dispensées en 2005-2006. Ce nombre est en baisse par rapport à la rentrée précédente (100 797 heures de moins soit - 1,6 %).

Le ratio global d'heures par élève est de 1,41 h. Il est de 2,07 heures en lycée professionnel (LP) où les formations sont plus lourdes (ateliers, etc.), de 1,37 h. en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et de 1,22 h. en collège.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur ("E/S") est de 22,8 en premier cycle (hors SEGPA), 16,2 en second cycle professionnel et 23,2 en second cycle général et technologique [3]. Il faut noter que le service décrit dans ce chapitre n'est pas tout le travail réalisé par les enseignants puisque ne sont pas comptés les heures de correction des copies, préparation des cours, réunions pédagogiques, entretiens avec les parents, etc.

Définitions

■ **Service total des enseignants.** Établi sur une base hebdomadaire, il peut se décomposer en trois parties : 1) des heures d'enseignement ; 2) des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (participation à des comités ou commissions culturels, décharge syndicale, Union nationale du sport scolaire...), des majorations de service (pour classe à faible effectif...), des réductions de service (heures de première chaire...), heures d'encadrement d'atelier des chefs de travaux faisant de l'enseignement ; 3) les pondérations pour l'enseignement post-baccalauréat. Le service total ainsi constitué peut, dans les cas où il dépasse l'obligation de service, être rémunéré sous forme d'heures supplémentaires.

■ **Heures d'enseignement.** Heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires.

■ **Heures supplémentaires.** Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires années (HSA). Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire, qui ne peuvent être prises en compte ici.

■ **Heures d'enseignement par élève.** Rapport des heures d'enseignement sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions.

■ **E/S.** C'est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 02.32, 02.43.
- G. Bonnet et S. Murcia, "Temps et charge de travail estimés par les enseignants du second degré dans les établissements publics", *Éducation & formations*, n° 46, juillet 1996.

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases relais académiques à partir du module "répartition de service" du logiciel GEP en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels"), DEPP, 2005-2006.

Enquête détaillée sur les effectifs d'élèves dans les établissements publics du second degré, DEPP, 2005-2006.

[1] Service hebdomadaire moyen dans le second degré public en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Effectifs	Heures rémunérées			Dont heures supplémentaires
		Enseignement	Autres activités (1)	Service total (2)	
Agrégés et chaires supérieures	50 196	13,9	1,2	15,5	1,7
Certifiés et assimilés	245 580	16,6	1,2	18,0	1,0
Adjoints et chargés d'enseignement	3 157	16,4	3,0	19,4	0,7
PEGC	12 894	16,2	0,5	16,7	0,6
PLP	62 198	17,7	0,5	18,3	1,1
Titulaires	374 025	16,4	1,1	17,6	1,1
Non-titulaires	10 300	15,2	0,2	15,4	0,7
Ensemble (3)	384 325	16,4	1,0	17,6	1,1

(1) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(2) Y compris les pondérations pour enseignement en post-baccalauréat.

(3) Y compris les temps partiels.

Lecture - Toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 15,5 heures qui se décompose en 13,9 heures devant élèves, 1,2 heure dans une autre activité. Sur ce service moyen, 1,7 heure est rémunérée en heures supplémentaires.

[2] Répartition des heures enseignées par type d'établissement et par corps ou groupe de corps dans le second degré public en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total
Agrégés et chaires supérieures	134 814	4 078	557 089	695 982
Certifiés et assimilés	2 580 800	57 680	1 438 340	4 076 820
Adjoints et chargés d'enseignement	34 719	5 635	11 368	51 722
PEGC	208 465	316	256	209 037
PLP	62 670	795 018	245 024	1 102 712
Total titulaires et stagiaires	3 021 468	862 727	2 252 077	6 136 272
Maitres auxiliaires	10 995	4 391	4 376	19 761
Professeurs contractuels	40 998	52 619	35 372	128 990
Autres non-titulaires	4 264	1 233	1 769	7 265
Total général	3 077 725	920 970	2 293 594	6 292 289

Lecture - Les PLP dispensent 795 018 heures d'enseignement dans les lycées professionnels. Au total, l'ensemble des enseignants assure 3 077 725 heures d'enseignement dans les collèges.

[3] Effectifs d'élèves, heures/élève et élèves/enseignant dans le second degré public en 2005-2006

	Collèges (1)	LP	LEGT	Total
Heures/élève	1,22	2,07	1,37	1,41

(1) L'enseignement général dispensé par les enseignants du premier degré en SEGPA est pris en compte.

Nombre moyen d'élèves devant un enseignant par niveau de formation (E/S)

	Premier cycle hors SEGPA	Second cycle professionnel	Second cycle général et technologique	Ensemble
E/S	22,8	16,2	23,2	21,2

Présentation

Pendant l'année scolaire, un enseignant à temps complet effectue, en moyenne, 39 h 47 de travail par semaine, dont 20 h 27 hors de la présence d'élèves. Hors enseignement, les enseignants sont occupés essentiellement à la préparation des cours et aux corrections de devoirs, pour respectivement, 7 h 40 et 6 h 10 par semaine. Ils consacrent en moyenne près d'une heure par semaine aux parents d'élèves et une heure au suivi des élèves. La documentation semble être aussi une part importante puisqu'ils y consacrent en moyenne 2 h 12 par semaine. Ils passent en moyenne 1 h 17 à travailler avec d'autres enseignants. En dehors des heures de cours, 65,6 % du temps de travail est effectué au domicile des enseignants, soit 13 h 25 par semaine, alors qu'ils passent en moyenne 26 h 22 à travailler dans l'établissement.

Un enseignant à temps complet donne, en moyenne, 19 h 20 de cours. Ces heures de cours dépendent fortement des Obligations réglementaires de service (ORS) ; elles sont complétées par des heures supplémentaires. 58,8 % des enseignants effectuent, en moyenne, 1 h 26 supplémentaires par semaine, dont 1 h 07 en HSA et 0 h 19 en HSE, et bénéficient en moyenne de 0 h 34 de décharge.

En moyenne, les enseignants déclarent travailler 5 jours pendant les congés d'été et 2 jours par semaine pour les autres congés. Soit, pour une journée moyenne de 6 heures, 116 h de travail pendant les congés [1] [2] [3].

Selon la discipline d'enseignement, le nombre d'heures travaillées passe de 42 h 55 pour les disciplines littéraires, à une moyenne comprise entre 38 et 40 h pour les disciplines scientifiques, technologiques et de langues vivantes, puis à 35 h 30 pour les autres disciplines (EPS, arts, musique...).

Les conditions de travail de ces enseignants ont été appréhendées par des questions sur la fatigue et l'intérêt d'une heure de cours par rapport à une heure de préparation. Pour 83,4 %, l'heure de cours est plus fatigante, et parallèlement plus intéressante, pour 53,7 % des enseignants, qu'une heure passée à la préparation des cours [4].

Définitions

- **Champ.** Un panel représentatif de la population globale des enseignants du second degré public a été interrogé en face-à-face. Cette interrogation de 806 enseignants a été réalisée en février-mars 2002 et s'intéressait en particulier au temps de travail et conditions de travail. Il a été demandé aux enseignants le nombre d'heures qu'ils avaient effectué la dernière semaine complète.
- **HSA.** Heures supplémentaires années. Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminées en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service et sa discipline de poste.
- **HSE.** Heures supplémentaires effectives. Ce sont des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire (par exemple, remplacement d'un collègue malade).
- **Heures rémunérées.** Correspond à l'ensemble des heures payées, comprenant les HSA et HSE, soit les heures d'enseignement et les décharges.
- **Heures travaillées.** Correspond au nombre d'heures rémunérées auxquelles s'ajoutent les heures hors enseignement.
- **Heures de décharge.** Ce sont les heures consacrées aux Activités à responsabilité établissement (ARE) et académiques (ARA). Pour les ARE, il s'agit par exemple des activités de coordination pédagogique ou d'assistance informatique, et pour les ARA, des missions académiques ou des décharges syndicales.
- **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.
- **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.
- **ORS.** Obligation réglementaire de service : il s'agit généralement de 15 h pour un professeur agrégé et 18 h pour un certifié.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête sur le panel enseignant, vague 2, DPD, 2002.

[1] Répartition des heures de travail hebdomadaire par corps en 2002

Moyennes d'heures	Agrégés	Certifiés	PLP	PEGC	Total
Effectifs	86	376	106	33	601
%	14,3	62,6	17,6	5,5	100,0
Heures rémunérées	16 h 52	19 h 40	20 h 12	19 h 11	19 h 20
dont HSA	1 h 38	0 h 59	1 h 13	0 h 56	1 h 07
dont HSE	0 h 10	0 h 20	0 h 26	0 h 08	0 h 19
Heures d'enseignement	15 h 48	19 h 04	20 h 01	19 h 05	18 h 46
Heures de décharge	1 h 04	0 h 35	0 h 12	0 h 05	0 h 34
Heures hors enseignement	24 h 10	19 h 49	19 h 52	19 h 51	20 h 27
Heures de préparation des cours	8 h 33	7 h 19	8 h 20	7 h 09	7 h 40
Heures de correction des copies	8 h 44	5 h 59	4 h 11	7 h 39	6 h 10
Heures de suivi des élèves	0 h 37	0 h 53	1 h 49	0 h 32	1 h 00
Heures passées avec les parents	0 h 35	1 h 08	0 h 44	1 h 02	0 h 59
Heures pour d'autres tâches	1 h 27	1 h 05	1 h 16	0 h 59	1 h 10
Heures de documentation	3 h 04	2 h 10	1 h 55	1 h 23	2 h 12
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 09	1 h 16	1 h 37	1 h 08	1 h 17
dont heures de travail à la maison	17 h 55	12 h 55	11 h 32	13 h 31	13 h 25
Total heures travaillées	41 h 02	39 h 29	40 h 04	39 h 02	39 h 47
Jours de congés travaillés sur l'année	21,1 j.	18,9 j.	20,2 j.	17,4 j.	19,4 j.

[2] Répartition des heures de travail hebdomadaires par discipline en 2002

Moyennes d'heures	Littéraires	Scientifiques	Technologiques	Langues vivantes	Autres (1)	Total
Effectifs	161	152	123	101	64	601
%	26,8	25,3	20,5	16,8	10,6	100,0
Heures rémunérées	18 h 52	19 h 01	19 h 56	18 h 47	20 h 59	19 h 20
dont HSA	1 h 05	1 h 01	1 h 27	1 h 04	0 h 54	1 h 07
dont HSE	0 h 19	0 h 23	0 h 22	0 h 16	0 h 11	0 h 19
Heures d'enseignement	18 h 20	18 h 30	19 h 31	18 h 19	19 h 46	18 h 46
Heures de décharge	0 h 31	0 h 31	0 h 25	0 h 28	1 h 12	0 h 34
Heures hors enseignement	24 h 04	19 h 14	19 h 59	20 h 50	14 h 31	20 h 27
Heures de préparation des cours	8 h 59	6 h 56	7 h 59	7 h 35	5 h 33	7 h 40
Heures de correction des copies	7 h 56	6 h 42	4 h 52	6 h 15	2 h 45	6 h 10
Heures de suivi des élèves	1 h 01	0 h 46	1 h 27	0 h 57	0 h 43	1 h 00
Heures passées avec les parents	1 h 06	1 h 07	0 h 32	1 h 09	0 h 54	0 h 59
Heures pour d'autres tâches	1 h 11	1 h 01	1 h 15	1 h 11	1 h 16	1 h 10
Heures de documentation	2 h 29	1 h 43	2 h 08	2 h 44	1 h 55	2 h 12
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 21	0 h 59	1 h 46	1 h 01	1 h 26	1 h 17
dont heures de travail à la maison	17 h 10	13 h 28	11 h 08	13 h 38	7 h 58	13 h 25
Total heures travaillées	42 h 55	38 h 15	39 h 55	39 h 37	35 h 30	39 h 47
Jours de congés travaillés sur l'année	24,4 j.	17,0 j.	19,3 j.	19,7 j.	12,0 j.	19,4 j.

(1) EPS, arts, musique, etc.

[3] Répartition des heures de travail hebdomadaire par sexe en 2002

Moyennes d'heures	Hommes	Femmes	Ensemble
Effectifs	278	323	601
%	46,3	53,7	100,0
Heures rémunérées	19 h 37	19 h 05	19 h 20
dont HSA	1 h 18	0 h 58	1 h 07
dont HSE	0 h 25	0 h 14	0 h 19
Heures d'enseignement	18 h 53	18 h 40	18 h 46
Heures de décharge	0 h 44	0 h 24	0 h 34
Heures hors enseignement	20 h 04	20 h 47	20 h 27
Heures de préparation des cours	7 h 52	7 h 29	7 h 40
Heures de correction des copies	5 h 29	6 h 44	6 h 10
Heures de suivi des élèves	0 h 59	1 h 01	1 h 00
Heures passées avec les parents	0 h 49	1 h 07	0 h 59
Heures pour d'autres tâches	1 h 08	1 h 11	1 h 10
Heures de documentation	2 h 26	1 h 59	2 h 12
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 20	1 h 15	1 h 17
dont heures de travail à la maison	13 h 13	13 h 37	13 h 25
Total heures travaillées	39 h 41	39 h 52	39 h 47
Jours de congés travaillés sur l'année	17,6 j.	20,9 j.	19,4 j.

[4] Répartition des agents à temps complet selon l'intérêt et la fatigue d'une heure de cours par rapport à une heure de préparation en 2002

Fatigue : 1 h de cours est (...) fatigante qu'1 h de préparation	plus	ni plus ni moins	moins	ne sait pas	Total
plus fatigante	44,5	29,9	5,1	4,0	83,4
ni plus ni moins fatigante	6,2	4,7	0,5	0,1	11,5
moins fatigante	2,6	1,1	0,4	0,4	4,5
ne sait pas	0,4	0,0	0,0	0,1	0,5
Total	53,7	35,6	6,0	4,7	100,0

Présentation

Au 31 janvier 2006 pour la France métropolitaine et les DOM, 144 909 enseignants étaient rémunérés dans les classes sous contrat des établissements privés, 101 727 personnes exercent au titre de l'enseignement du second degré et des actions diverses.

Pour le second degré : 46 095 enseignants sont rémunérés au titre de l'enseignement en collège dont 56 % sur une échelle de professeurs certifiés. L'enseignement en lycée d'enseignement général et technologique rassemble 33 966 enseignants dont 5 % sont affectés à l'enseignement post-baccalauréat.

L'enseignement professionnel sous statut scolaire est dispensé par 15 560 enseignants dont 56,6 % sont rémunérés sur une échelle de PLP.

Les autres enseignants sont rémunérés, soit au titre de la formation continue des enseignants (2 178 personnes), soit du remplacement en étant instituteurs suppléants ou maîtres contractuels (3 902 personnes) ou d'actions diverses.

La répartition par académie et département des enseignants rémunérés aux titres des enseignements du second degré et des actions diverses permet d'évaluer la part de chacune d'elles. 45,3 % des enseignants exercent en collège, 33,3 % en lycée d'enseignement général et technologique y compris dans les classes de niveau post-baccalauréat, 15,3 % au titre de l'enseignement professionnel et 6 % pour les actions diverses [1].

Définitions

■ **Contrat de l'établissement.** Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Les personnels des classes hors contrat ne sont pas rémunérés par l'État. Seuls figurent dans ce document les personnels enseignants des classes sous contrat.

■ **Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement.** Les maîtres exerçant dans les classes possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat.

Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé, et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

■ **Les enseignants.** Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de maîtres délégués et maîtres délégués contractuels. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'écoles, quand ils sont chargés d'enseignement. Les personnels du premier degré sont rémunérés sur les actions d'enseignement préélémentaire et élémentaire. Les personnels du second degré sont rémunérés sur les actions d'enseignement en collège, enseignement général, technologique et post-baccalauréat en lycée, enseignement professionnel sous statut scolaire.

Les autres actions : les personnels sont rémunérés aux titres soit de la formation initiale et continue des personnels, soit du remplacement, du soutien ou des dépenses diverses...

■ **Échelle de rémunération.** Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye au 31 janvier 2006.

[1] Répartition géographique des enseignants des classes sous contrat du second degré privé et autres actions au 31 janvier 2006

Départements / académies	Collèges	LEGT, post-bac	LP	Autres actions	Total 2 nd degré	Départements / académies	Collèges	LEGT, post-bac	LP	Autres actions	Total 2 nd degré
Alpes-de-Hte-Provence	41	17	6	6	70	Meurthe et Moselle	445	384	253	27	1 109
Hautes-Alpes	29	18	20	2	69	Meuse	90	76	34	5	205
Bouches-du-Rhône	1 205	1 199	771	197	3 372	Moselle	492	365	357	22	1 236
Vaucluse	395	225	83	45	748	Vosges	217	113	102	15	447
Aix-Marseille	1 670	1 459	880	250	4 259	Nancy-Metz	1 244	938	746	69	2 997
Aisne	226	216	137	25	604	Loire-Atlantique	1 917	1 383	571	475	4 346
Oise	440	206	62	27	735	Maine-et-Loire	1 399	915	419	206	2 939
Somme	478	380	107	48	1 013	Mayenne	441	275	106	119	941
Amiens	1 144	802	306	100	2 352	Sarthe	465	249	185	87	986
Doubs	329	151	106	12	598	Vendée	1 190	800	337	200	2 527
Jura	231	170	57	16	474	Nantes	5 412	3 622	1 618	1 087	11 739
Haute-Saône	124	-	55	9	188	Alpes-Maritimes	451	298	178	95	1 022
Territoire de Belfort	99	78	33	16	226	Var	366	262	91	42	761
Besançon	783	399	251	53	1 486	Nice	817	560	269	137	1 783
Dordogne	162	78	53	10	303	Cher	113	80	64	12	269
Gironde	728	504	307	105	1 644	Eure-et-Loir	258	95	113	20	486
Landes	134	65	63	24	286	Indre	79	24	7	10	120
Lot-et-Garonne	202	92	25	26	345	Indre-et-Loire	356	328	99	46	829
Pyrénées-Atlantiques	686	425	236	96	1 443	Loir-et-Cher	182	115	47	21	365
Bordeaux	1 912	1 164	684	261	4 021	Loiret	306	272	161	22	761
Calvados	536	414	275	42	1 267	Orléans-Tours	1 294	914	491	131	2 830
Manche	468	224	143	44	879	Paris	1 902	2 199	461	311	4 873
Orne	276	161	131	53	621	Charente	155	111	47	23	336
Caen	1 280	799	549	139	2 767	Charente-Maritime	225	112	62	35	434
Allier	136	119	62	49	366	Deux-Sèvres	310	199	73	53	635
Cantal	111	74	38	51	274	Vienne	246	157	167	53	623
Haute-Loire	373	239	88	148	848	Poitiers	936	579	349	164	2 028
Puy-de-Dôme	479	351	119	102	1 051	Ardennes	122	47	38	10	217
Clermont-Ferrand	1 099	783	307	350	2 539	Aube	151	90	114	15	370
Corse-du-Sud	44	17	-	4	65	Marne	383	314	189	50	936
Haute-Corse	29	29	-	1	59	Haute Marne	78	90	64	6	238
Corse	73	46	-	5	124	Reims	734	541	405	81	1 761
Seine-et-Marne	603	393	113	32	1 141	Côte-d'Armor	695	562	247	126	1 630
Seine-Saint-Denis	667	373	249	48	1 337	Finistère	1 364	1 026	519	202	3 111
Val-de-Marne	665	437	135	54	1 291	Ille-et-Vilaine	1 421	1 032	390	224	3 067
Créteil	1 935	1 203	497	134	3 769	Morbihan	1 231	773	434	254	2 692
Côte-d'Or	246	329	174	36	785	Rennes	4 711	3 393	1 590	806	10 500
Nièvre	75	82	86	2	245	Eure	285	143	89	14	531
Saône-et-Loire	255	130	116	14	515	Seine-Maritime	768	562	508	43	1 881
Yonne	131	56	30	18	235	Rouen	1 053	705	597	57	2 412
Dijon	707	597	406	70	1 780	Bas-Rhin	467	383	117	19	986
Ardeche	378	267	180	65	890	Haut-Rhin	452	209	125	9	795
Drôme	390	262	101	41	794	Strasbourg	919	592	242	28	1 781
Isère	666	495	269	116	1 546	Ariège	66	12	16	15	109
Savoie	201	121	149	21	492	Aveyron	371	248	81	59	759
Haute-Savoie	601	344	294	116	1 355	Haute-Garonne	488	657	317	112	1 574
Grenoble	2 236	1 489	993	359	5 077	Gers	99	45	4	28	176
Nord	2 945	3 009	570	331	6 855	Lot	105	71	30	12	218
Pas-de-Calais	984	768	80	52	1 884	Hautes-Pyrénées	156	110	57	19	342
Lille	3 929	3 777	650	383	8 739	Tarn	273	171	107	59	610
Corrèze	112	112	36	14	274	Tarn-et-Garonne	169	53	45	26	293
Creuse	8	11	-	3	22	Toulouse	1 727	1 367	657	330	4 081
Haute-Vienne	112	105	37	17	271	Yvelines	891	696	125	130	1 842
Limoges	232	228	73	34	567	Essonne	603	453	26	25	1 107
Ain	414	101	102	14	631	Hauts-de-Seine	1 163	778	142	61	2 144
Loire	810	487	506	83	1 886	Val-d'Oise	580	391	124	70	1 165
Rhône	1 859	1 488	607	178	4 132	Versailles	3 237	2 318	417	286	6 258
Lyon	3 083	2 076	1 215	275	6 649	France métro.	45 480	33 545	15 213	6 044	100 282
Aude	109	66	53	11	239	Guadeloupe	181	82	160	36	459
Gard	450	325	248	39	1 062	Guyane	70	41	34	-	145
Hérault	508	290	81	64	943	Martinique	116	167	75	19	377
Lozère	127	131	118	19	395	La Réunion	248	131	78	7	464
Pyrénées-Orientales	217	183	60	11	471	DOM	615	421	347	62	1 445
Montpellier	1 411	995	560	144	3 110	France métro + DOM	46 095	33 966	15 560	6 106	101 727

Présentation

En 2004-2005, 87 724 personnes enseignaient dans les établissements publics d'enseignement supérieur pour la France métropolitaine et les DOM, dont 92 % exerçaient en université (y compris en IUT). L'effectif global des enseignants du supérieur continue à progresser mais moins fortement que par le passé (+ 0,9 % au cours des deux dernières rentrées).

Parmi ces enseignants, 55 673 appartiennent au corps des enseignants-chercheurs, en progression de 1 % de 2002 à 2004 et qui représentent 63,5 % des enseignants du supérieur. Ils se composent des professeurs d'université (22,4 % du total des enseignants), des maîtres de conférences (40,6 %) et d'assistants titulaires. Les deux autres catégories de personnel sont constituées par 14 159 enseignants de type "second degré" (16,1 %) et 13 713 personnels non titulaires (ATER et moniteurs, 15,6 %), 4 179 chefs de clinique, AH, PHU (4,8 %). Dans la répartition par discipline, la part des sciences reste constante avec 41,4 % des enseignants et presque un maître de conférences sur deux (46,5 %). Les maîtres de conférences continuent à progresser en droit et représentent 42,7 % des enseignants de cette discipline. Leur effectif augmente en lettres (+ 2,8 %) où exercent 29 % des maîtres de conférences. Le domaine de la "santé", rassemble 14,2 % des enseignants du supérieur dont 38,3 % sont des professeurs et 33,6 % sont chefs de clinique, AHU et PHU [1].

Globalement, les enseignantes sont toujours minoritaires (34,9%) malgré une légère augmentation de leur proportion (+ 0,7%). Elles progressent en droit (+ 1,5 %) et dans les disciplines de la "santé", elles occupent la moitié des postes de maîtres de conférences en lettres (50,8 %) et dans les disciplines de la santé (49,5 %).

Définitions

■ **Personnels enseignants du supérieur.** Personnel enseignant dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les écoles normales supérieures et les grands établissements.

■ **La discipline.** La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline "Droit" regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline "Lettres", les lettres et les sciences humaines ; la discipline "Sciences", les sciences et techniques. La discipline "Santé" regroupe médecine, pharmacie, et odontologie.

■ **ATER et moniteurs.** Attachés temporaires d'enseignement et de recherche, et moniteurs.

■ **AHU.** Assistants hospitalo-universitaires.

■ **PHU.** Praticiens hospitalo-universitaires.

■ **Personnels enseignants de type "second degré".** Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 03 36, 04 03, 04 29.

Sources : [1] Fichier GESUP et enquête sur les personnels non-titulaires, de la Direction des personnels enseignants (DPE B3) année universitaire 2004-2005. [2] Fichier de paye au 31 décembre 2004 (DEPP).

[1] Répartition des enseignants du supérieur par discipline, fonction et type d'établissement en 2004-2005 (France métropolitaine)

Disciplines	Fonctions	Universités (y compris IUT)	ENSI	Sous-total universités et rattachement	Autres établissements (1)	Total	Part des femmes (%)
Droit	Professeurs	2 426	71	2 497	87	2 584	17,9
	Maîtres de conférences	5 174	111	5 285	80	5 365	39,1
	Assistants titulaires	161	3	164	-	164	
	Attachés et moniteurs	2 881	-	2 881	-	2 881	
	Autres (2)	1 417	15	1 432	130	1 562	
	Total	12 059	200	12 259	297	12 556	
Lettres	Professeurs	4 196	18	4 214	273	4 487	29,4
	Maîtres de conférences	9 452	51	9 503	859	10 362	50,8
	Assistants titulaires	63	-	63	22	85	
	Attachés et moniteurs	3 669	-	3 669	-	3 669	
	Autres (2)	5 956	94	6 050	1 817	7 867	
	Total	23 336	163	23 499	2 971	26 470	
Sciences	Professeurs	6 771	330	7 101	749	7 850	11,9
	Maîtres de conférences	14 544	503	15 047	1 516	16 563	30,7
	Assistants titulaires	94	1	95	2	97	
	Attachés et moniteurs	7 037	-	7 037	-	7 037	
	Autres (2)	3 259	107	3 366	1 364	4 730	
	Total	31 705	941	32 646	3 631	36 277	
Santé	Professeurs	4 750	-	4 750	3	4 753	13,1
	Maîtres de conférences	3 320	-	3 320	2	3 322	49,5
	Assistants titulaires	41	-	41	-	41	
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 179	-	4 179	-	4 179	
	Attachés et moniteurs	126	-	126	-	126	
	Total	12 416	-	12 416	5	12 421	
Toutes disciplines	Professeurs	18 143	419	18 562	1 112	19 674	17,0
	Maîtres de conférences	32 490	665	33 155	2 457	35 612	39,6
	Assistants titulaires	359	4	363	24	387	
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 179	-	4 179	-	4 179	
	Attachés et moniteurs	13 713	-	13 713	-	13 713	
	Autres (2)	10 632	216	10 848	3 311	14 159	
	Total (3)	79 516	1 304	80 820	6 904	87 724	

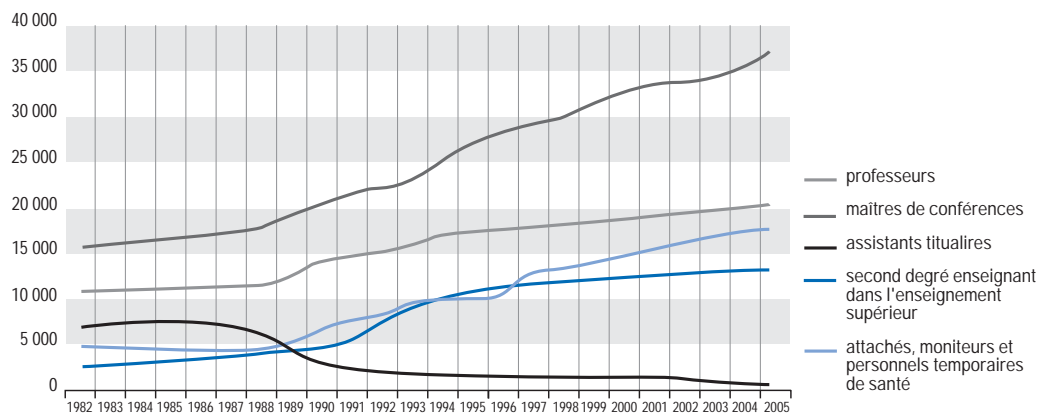
(1) ENI, INSA, ENS, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, IUUFM, etc.

(2) Enseignants de type "second degré" et ENSAM, fonctions spécifiques des grands établissements et des écoles françaises à l'étranger, lecteurs et maîtres de langue étrangère.

(3) Ces effectifs ne sont pas directement comparables à ceux indiqués en 9.1, en raison des différences de champ et de date d'observation.

Source : DPE A 6.

[2] Évolution des effectifs des personnels de l'enseignement supérieur de 1982 à 2005 (France métropolitaine, Public)



Présentation

Pour la France métropolitaine et les DOM, sur les 201 337 personnes de l'ensemble des 285 957 agents qui composent le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative dans les établissements, 64 579 personnes (soit 22,6 %) sont rémunérées sur les programmes scolaires des 1^{er} et 2nd degrés et 136 758 (soit 47,8 %) au titre de la vie de l'élève.

Les ATOSS représentent 70,9 % de ces personnels (142 713) dont 81,1 % sont des agents de catégorie C, majoritairement maîtres ouvriers, OP, OEA et AST. Parmi les autres types de personnel, presque 65 % sont titulaires et appartiennent quasiment tous à la catégorie A. Ils sont le plus souvent personnel de direction d'établissement (13 294) ou conseiller principal d'éducation (12 636) dont l'effectif a légèrement augmenté par rapport à l'année passée (+ 5 %). Les non-titulaires sont essentiellement les 21 555 surveillants d'externat, maîtres d'internat ou assistants de vie scolaire. Cet effectif continue à diminuer (- 3 157 par rapport à 2005) mais il reste compensé au sein même des établissements par la présence des 49 887 assistants d'éducation rémunérés sur des crédits d'établissement et des 8 310 aides éducateurs non recensés dans les fichiers de paye [1] [2].

On constate un vieillissement des personnels ATOSS, avec un âge moyen supérieur à 45 ans, mais neuf années en moyenne séparent les techniciens de l'Éducation nationale (40,4 ans) des médecins (49,5 ans). Il y a plus de cinq ans d'écart avec les autres personnels (39,7 ans) où la présence des surveillants et des assistants d'éducation est déterminante dans le calcul de l'âge moyen. Parmi les titulaires, les personnels de direction d'établissement du second degré sont parmi les plus âgés (51 ans).

Plus des deux tiers des ATOSS sont des femmes (67,6 %), mais elles représentent 96,3 % des personnels infirmiers, plus de 94 % des assistants de service social ou des agents et adjoints administratifs et 85 % des secrétaires d'administration scolaire et universitaire. Par contre, peu nombreuses dans le corps des conseillers ASU (34,6 %), elles progressent légèrement. Parmi les autres personnels, elles sont également peu présentes dans les corps d'inspection (36,4 % pour les IA-IPR et 39,7 % pour les IEN) mais les trois quarts des conseillers d'orientation-psychologues sont des femmes.

Au niveau des non-titulaires, plus de la moitié des personnels de santé travaille à temps partiel (54,3 %) et 44,1 % des personnels de surveillance et d'assistance éducative n'assument pas un temps complet [1].

Définitions

■ **Programmes : enseignement scolaire des premier et second degrés.** Personnels exerçant des fonctions autres que d'enseignement dans le cadre de l'encadrement pédagogique, de l'inspection, de la direction, des besoins éducatifs particuliers, de la réadaptation ou du réemploi, des décharges syndicales, des partenariats divers... Ne sont pas pris en compte dans cette page les personnels des IUFM.

■ **Programme : vie de l'élève.** Personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves.

■ **ATOSS.** Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux.

■ **MI-SE.** Maîtres d'internat - surveillants d'externat.

■ **SASU.** Secrétaires d'administration scolaire et universitaire.

■ **OP.** Ouvriers professionnels.

■ **OEA.** Ouvriers d'entretien et d'accueil.

■ **AST.** Agents des services techniques.

■ **DIEO.** Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.

■ **Les personnels de direction d'établissement du second degré.** Proviseurs et proviseurs adjoints, principaux et principaux adjoints.

■ **IA-IPR.** Inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux.

■ **IEN.** Inspecteurs de l'Éducation nationale. Les inspecteurs de l'Éducation nationale peuvent exercer des fonctions d'inspection dans le second degré (enseignement technique et enseignement général) ou être affectés en circonscription (enseignement du premier degré).

→ Pour en savoir plus

Sources : [1] Fichier de paye au 31 janvier 2006. [2] EPP : emploi poste personnel (février 2006) pour les assistants d'éducation, PEGASE (décembre 2005) pour les aides éducateurs.

Personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative 9.14

[1][2] Le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative au 31 janvier 2006 (France métropolitaine + DOM)

[1] ATOSS		1 ^{er} et 2 nd degrés	Vie de l'élève	Total	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Catégorie A	Attachés et attachés principaux	5 162	-	5 162	45,3	61,5	3,8
	Conseillers adm. scolaire et universitaire	625	-	625	49,4	34,6	0,2
	Médecins	-	1 230	1 230	49,5	94,5	42,9
	Autres catégorie A	11	220	231	52,3	45,5	9,1
	Total catégorie A	5 798	1 450	7 248	46,5	65,8	10,7
Catégorie B	Secrétaires d'adm. scolaire et universitaire	9 063	-	9 063	46,9	85,0	11,2
	Infirmiers	6	6 158	6 164	45,7	96,3	34,3
	Assistant de service social	-	2 323	2 323	41,9	96,3	44,1
	Techniciens de laboratoire	307	-	307	43,1	45,9	10,7
	Techniciens de l'Éducation nationale	-	75	75	40,4	1,3	0,0
Total catégorie B	9 376	8 556	17 932	45,8	89,3	23,3	
Catégorie C	Maitres ouvriers, OP, OEA	101	91 596	91 697	45,1	57,5	8,8
	Agents et adjoints administratifs	18 189	1	18 190	46,3	94,3	17,2
	Agents, aides et aides tech. laboratoire	5 829	6	5 835	42,4	70,8	17,4
	Total catégorie C	24 119	91 603	115 722	45,1	64,0	10,6
Total titulaires	39 293	101 609	140 902	45,3	67,3	12,2	
Personnel de santé	2	644	646	41,1	96,3	54,3	
Auxiliaires de bureau et de service	61	7	68	40,0	94,1	11,8	
Contractuels et autres non-titulaires	885	212	1 097	40,2	85,3	21,7	
Total non-titulaires	948	863	1 811	40,5	89,6	33,0	
Total	40 241	102 472	142 713	45,2	67,6	12,5	

[2] Autres personnels		1 ^{er} et 2 nd degrés	Vie de l'élève	Total	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Catégorie A	Personnels de direction d'étab. 2nd degré	13 292	2	13 294	51,0	41,9	0,0
	Inspecteurs IA-IPR	974	-	974	53,5	36,4	0,0
	Inspecteurs IEN	1 955	-	1 955	51,7	39,7	0,1
	Conseillers principaux d'éducation	143	12 493	12 636	41,2	66,8	5,5
	Directeurs CIO et COP	4 551	-	4 551	46,2	78,5	15,3
	Ingénieurs recherche, études, assistants	166	-	166	46,0	51,2	8,4
	Enseignants	2 751	33	2 784	48,4	37,3	0,6
	Autres catégorie A	2	-	2	48,0	100,0	50,0
	Total catégorie A	23 834	12 528	36 362	46,9	54,6	3,9
Catégorie B	Secrétaires d'administration	120	1	121	46,2	43,0	5,0
	Techniciens (ITRF)	122	-	122	45,1	83,6	21,3
Total catégorie B	242	1	243	45,6	63,4	13,2	
Catégorie C	Agents administratifs et agents techniques	124	2	126	43,5	64,3	15,9
Total titulaires	24 200	12 531	36 731	46,8	54,7	4,0	
Surveillance et assistance éducative	6	21 549	21 555	27,4	71,3	44,1	
Contractuels et autres non-titulaires	132	206	338	39,2	68,0	24,0	
Total non-titulaires	138	21 755	21 893	37,5	87,0	37,7	
Total	24 338	34 286	58 624	39,7	60,8	18,9	

Ensemble							
Total titulaires	63 493	114 140	177 633	45,6	64,7	10,5	
Total non-titulaires	1 086	22 618	23 704	28,6	72,6	42,9	
Total	64 579	136 758	201 337	43,6	65,6	14,3	

Présentation

Le ministère de l'Éducation nationale rémunère, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation, 57 171 personnes qui assument des fonctions administratives, techniques et d'encadrement pour la France métropolitaine et les DOM.

Dans ces établissements, les ITRF représentent 54,2 % des agents et leur effectif a progressé de 4,5 % par rapport à janvier 2005. Parmi ce type de personnel, les techniciens de recherche ont vu leur effectif augmenter de 9,8 % et les agents et adjoints techniques qui représentent plus de la moitié de ces personnels connaissent une progression de 6,7 %.

Les personnels ATOSS (37,1 %), pour près de la moitié d'entre eux, sont des agents de catégorie C le plus fréquemment agent ou adjoint administratif (45 %), mais aussi des secrétaires d'administration (18,8 %) de catégorie B, des attachés (9,4 %) de catégorie A et 16,5 % ne sont pas titulaires.

Parmi les 4 456 personnels de bibliothèque, 41,3 % sont magasiniers, 31 % bibliothécaires et 21,2 % conservateurs.

Dans les établissements du supérieur, l'âge moyen des agents est élevé (44,8 ans) avec 6 mois de plus que l'année passée. Les personnels les plus jeunes hormis les contractuels ATOSS (36,4 ans) sont les assistants ingénieurs (38,9 ans) : ils ont en moyenne 16 ans de moins que les personnels de direction d'établissement.

Les femmes occupent 52 % des postes. Elles assument la quasi-totalité des fonctions médicales et sociales, elles occupent les neuf dixièmes des postes d'agents et d'adjoints administratifs de catégorie C et plus des quatre cinquièmes des postes de bibliothécaires et bibliothécaires adjoint.

Selon les corps, les proportions de travail à temps partiel varient de 37,8 % pour les infirmières, à moins de 10 % pour les personnels de catégorie A, voire sont quasi nulles dans certains corps de direction et d'inspection.

Définitions

■ **Établissements du supérieur.** Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement du tableau ci-contre sont les personnels des universités, instituts universitaires de technologie (IUT), des Écoles nationales supérieures d'ingénieurs, ENSI compris, et autres écoles : Conservatoire national des arts et métiers, École nationale supérieure des arts et métiers, Institut national des sciences appliquées...

Les personnels non comptabilisés ici sont des personnels ne relevant pas de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les personnels spécifiques de grands établissements comme le Muséum, le Collège de France, l'Observatoire...

■ **Établissements de formation.** Les personnels des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), des Écoles normales supérieures (ENS), de l'École nationale des chartes, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

■ **ATOSS.** Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux.

■ **ITRF.** Personnels ingénieurs, techniciens, administratifs de recherche et formation.

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichier de paye au 31 janvier 2006.

[1] Personnel administratif, technique et d'encadrement dans les établissements publics de l'enseignement supérieur et les établissements de formation en 2005-2006
(France métropolitaine + DOM)

			Enseignement supérieur (1)	Âge moyen	% de femmes	% temps partiel	
ITRF	Catégorie A	Ingénieurs de recherche et d'études	5 522	46,2	44,2	9,3	
		Assistants ingénieurs	2 089	41,8	36,2	8,9	
		Attachés d'administration	5	52,0	80,0	20,0	
		Total	7 616	45,0	42,1	9,2	
	Catégorie B	Techniciens de recherche	7 103	45,3	48,2	10,4	
		Secrétaires d'administration	23	49,9	91,3	21,7	
		Total	7 126	45,3	48,4	10,5	
	Catégorie C	Agents et adjoints techniques	16 086	44,6	53,9	9,7	
		Agents et adjoints administratifs	68	43,5	94,1	19,1	
		Total	16 154	44,6	54,0	9,8	
	Non-titulaires	Contractuels	70	51,1	71,0	39,1	
		Total ITRF	30 966	44,9	49,8	9,8	
	ATOSS	Catégorie A	Secrétaires généraux et administrateurs civils	176	52,1	38,1	0,6
Attachés ASU			2 007	47,5	70,3	9,7	
Conseillers ASU			112	45,5	54,5	3,6	
Conseillers techniques de service social			18	54,7	100,0	0,0	
Agents comptable d'université			100	51,0	38,0	0,0	
Ingénieurs de recherche et d'études (CNRS)			400	45,7	30,5	4,3	
Assistants ingénieurs (CNRS)			54	38,9	42,6	11,1	
		Total	2 867	47,6	61,0	7,7	
Catégorie B		Secrétaires d'administration	3 988	46,7	86,9	20,2	
		Infirmiers	315	49,4	98,7	37,8	
		Assistants de service social	76	46,8	97,4	35,5	
		Total	4 379	46,9	87,9	21,7	
Catégorie C		Agents et adjoints administratifs	9 545	44,9	91,2	24,1	
		AST, agents et adjoints techniques	184	45,0	61,4	8,2	
		Maîtres ouvriers, OP, OEA	673	45,2	53,5	8,8	
		Conducteurs auto et chefs de garage	19	48,1	0,0	5,3	
		Agent, aides et aides techniques laboratoire	20	41,4	55,0	20,0	
		Total	10 441	45,0	88,0	22,7	
		Non titulaires	Contractuels	3 472	36,4	66,3	22,6
Auxiliaires de bureau et de service			27	39,6	81,5	14,8	
Total			3 499	36,4	66,4	22,5	
		Total ATOSS	21 186	44,3	80,7	20,5	
Bibliothèques et musées		Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	944	45,7	71,8	10,4
			Bibliothécaires & bibliothécaires adjoints	1 381	43,9	82,3	19,6
		Catégorie B	Assistants de bibliothèque	289	42,7	59,9	14,5
			Magasiniers	1 842	42,6	61,0	18,6
			Total bibliothèques et musées	4 456	43,7	69,8	16,9
Autres personnels	Catégorie A	Personnels de direction d'établissement	11	55,0	18,2	0,0	
		Inspecteurs IA et IEN	60	53,3	31,7	0,0	
		Enseignants	441	47,8	25,7	0,2	
		Directeurs CIO et COP	28	50,3	57,1	0,0	
		Conseillers principaux d'éducation	23	43,2	52,2	13,0	
		Total autres personnels	563	48,5	28,8	0,7	
Ensemble du personnel			57 171	44,6	62,6	14,2	

(1) Enseignement supérieur et établissements de formation.

Présentation

Au 31 janvier 2006, 27 449 personnes assument des fonctions administratives, techniques, d'inspection, d'encadrement, d'orientation au titre du programme soutien dans les services académiques (35 % en inspection académique et 46 % en rectorat), à l'administration centrale (12 %) et en établissement. Elles représentent 9,6 % de l'ensemble des personnels non enseignants, mais le champ n'est pas comparable avec les données de la page 9.16 de l'édition précédente en raison de la mise en place de la Loi organique relative aux Lois de finance (LOLF).

Plus des neuf dixièmes de ces personnels sont des titulaires et 87,3 % d'entre eux sont des personnels ATOSS.

Au titre du programme soutien, quatre agents sur cinq sont des personnels administratifs. Plus d'un sur quatre appartient à la catégorie B et fait partie du corps des secrétaires d'administration scolaire et universitaire, deux sur cinq, en catégorie C, sont agents et adjoints administratifs, plus d'un sur dix est attaché ou attaché principal de catégorie A [1].

3 615 agents sont en fonction dans les services de l'administration centrale dont l'effectif continue à diminuer (- 173 agents). Parmi ces personnes, les ATOSS représentent 85,4 % des personnels dont près de deux sur cinq appartiennent à la catégorie A.

Les personnels d'encadrement supérieur, gérés par la Direction de l'encadrement, sont pour les trois quarts d'entre eux des personnels de direction d'établissement (proviseurs et proviseurs adjoints, principaux et principaux adjoints). 3 236 personnes appartiennent à des corps d'inspection dont les deux tiers sont des inspecteurs de l'Éducation nationale. L'ensemble de ces personnels a en moyenne 51 ans. Les femmes sont moins présentes, elles exercent en moyenne deux fonctions sur cinq mais il y a des écarts importants entre le corps des inspecteurs d'académie (10,6 %) ou celui des recteurs (17,2 %) et les personnels de direction d'établissement avec 41,8 % de femmes.

Définitions

■ **Programme soutien de la politique de l'éducation nationale.** Sont rémunérés sur ce programme les personnels assurant des fonctions destinées "au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information...".

■ **ATOSS.** Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux.

■ **OP.** Ouvriers professionnels.

■ **OEA.** Ouvriers d'entretien et d'accueil.

■ **AST.** Agents des services techniques.

■ **Les personnels de direction.** Proviseurs et proviseurs-adjoints, principaux et principaux adjoints de collège.

■ **IA-IPR.** Inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux.

■ **IEN.** Inspecteurs de l'Éducation nationale.

■ **DIEO.** Personnel de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichier de paye au 31 janvier 2006.

[1] Le personnel administratif, technique, d'encadrement et d'orientation au 31 janvier 2006
 (France métropolitaine + DOM)

			Programme soutien	Administration centrale	Total	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
ATOSS	Catégorie A	Recteurs et secrétaires généraux	201	4	205	52,4	33,7	0,0
		Directeurs et administrateurs civils	1	162	163	50,9	25,2	0,0
		Inspecteurs généraux	-	251	251	56,9	24,3	0,0
		Conseillers adm. scolaire et universitaire	258	20	278	45,5	47,1	1,8
		Attachés et attachés principaux	1 986	765	2 751	46,9	69,1	12,5
		Ingénieurs (CNRS)	4	21	25	51,6	56,0	0,0
		Médecins	140	2	142	54,8	90,1	5,6
		Autres catégorie A	181	3	184	50,5	95,7	12,0
		Total catégorie A	2 771	1 228	3 999	48,4	63,0	9,5
		Catégorie B	Secrétaires d'adm. scolaire et universitaire	5 592	714	6 306	45,4	84,1
	Infirmiers		157	8	165	50,0	97,6	7,3
	Assistants de service social		202	1	203	43,6	97,0	26,6
	Techniciens de l'éducation nationale		130	1	131	41,6	2,3	0,8
	Total catégorie B	6 081	724	6 805	45,4	83,2	21,2	
	Catégorie C	Maîtres ouvriers, OP, OEA	1 369	167	1 536	45,7	34,3	5,0
		Agents et adjoints administratifs	9 214	756	9 970	45,5	92,4	24,4
		Total catégorie C	10 583	923	11 506	45,5	84,6	21,8
	Total titulaires	19 435	2 875	22 310	46,0	80,3	19,4	
		Personnel de santé	40	-	40	38,5	82,5	30,0
		Auxiliaires de bureau et de service	42	-	42	33,9	76,2	11,9
	Contractuels et autres non-titulaires	1 545	211	1 756	37,8	73,4	11,2	
Total non-titulaires	1 627	211	1 838	37,7	73,7	11,6		
Total ATOSS	21 062	3 086	24 148	45,3	79,8	18,8		
DIEO	Catégorie A	Inspecteurs IA-IPR	193	14	207	54,8	17,4	0,0
		Inspecteurs IEN	21	16	37	52,7	32,4	0,0
		Personnels de direction d'établissement	51	1	52	53,3	34,6	1,9
		Directeurs CIO et COP	106	4	110	48,8	70,0	10,0
		Enseignants	108	101	209	51,4	53,1	7,7
		Autres catégorie A	1	20	21	50,6	57,9	0,0
		Total catégorie A	480	156	636	52,2	41,7	4,4
		Contractuels et autres non-titulaires	58	-	58	35,7	58,6	15,5
		Total DIEO	538	156	694	50,9	43,1	5,3
ITRF	Catégorie A	Ingénieurs recherche, études, assistants	1 163	279	1 442	44,7	40,3	13,9
		Techniciens	725	61	786	40,9	34,3	13,9
	Catégorie C	Agents administratifs et agents techniques	344	32	376	46,4	45,2	11,7
		Total titulaires	2 232	372	2 604	43,8	39,2	13,6
		Contractuels	2	1	3	47,7	33,3	33,3
	Total ITRF	2 234	373	2 607	43,0	39,2	13,6	
Total	Total titulaires	22 147	3 403	25 550	45,9	75,2	18,4	
	Total non-titulaires	1 687	212	1 899	37,6	73,2	11,7	
	Total général	23 834	3 615	27 449	45,3	75,0	18,0	

[2] Le personnel d'encadrement supérieur en 2005-2006 (1)

		Effectifs	Âge moyen	50 ans et plus	Part des femmes (%)
Administration centrale	Administrateurs civils	92	48,6	45,7	22,8
	Directeurs de l'administration centrale	13	53,8	69,2	23,1
	Sous-directeurs de l'administration centrale	38	53,5	78,9	34,2
	Chefs de service de l'administration centrale	18	51,8	83,3	22,2
Services académiques et EPLE	Conseillers d'administration scolaire et universitaire	1 015	47,9	51,3	40,2
	Personnels de direction d'établissement	13 362	51,0	63,5	41,8
	Recteurs	29	55,8	86,2	17,2
Corps d'inspection	Secrétaires généraux d'académie	28	52,3	75,0	25,0
	Secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire	191	51,8	71,2	40,8
	Inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux	1 066	53,7	77,8	35,8
	Inspecteurs de l'Éducation nationale et de l'enseignement technique	2 034	51,7	66,7	39,3
	Inspecteurs d'académie - Directeurs des services départementaux	94	56,1	93,6	10,6
Enseignement supérieur	Inspecteurs d'académie adjoints	42	52,0	73,8	19,0
	Secrétaires généraux d'établissements publics d'enseignement supérieur	129	52,2	73,6	34,1
	Agents comptables	100	51,0	61,0	38,0
Total		18 251	51,1	64,4	40,6

(1) Personnels gérés par la Direction de l'encadrement. Une partie de ces personnels est également recensée dans le tableau [1].

Présentation

À la session 2005, 17 160 postes ont été ouverts aux différents concours externes (y compris les troisièmes concours), internes et réservés de recrutement d'enseignants du second degré public. On compte ainsi 2 890 postes à l'agrégation, 9 645 au CAPES, 950 au CAPEPS, 835 au CAPET et 2 840 au CAPLP [1]. 16 916 candidats ont été reçus sur les listes principales (16 907) et complémentaires (9) aux concours externes, internes et réservés, contre 15 126 en 2004, soit une hausse de 11,8 %, légèrement inférieure à celle des postes offerts (+ 12,2 %). 78,8 % des admissions résultent des concours externes (dont 0,9 % de troisièmes concours), 16 % des concours internes et 5,2 % des concours réservés. Tous concours confondus, 98,5 % des postes offerts ont été pourvus (98,9 % en 2004).

Les examens professionnels, organisés de 2001 à 2005, comptent 396 lauréats en 2005, soit une baisse de 36,3 %. Pour la dernière session, la répartition des lauréats est respectivement de 195 pour le CAPES, 30 pour le CAPEPS, 28 pour le CAPET et 143 pour le CAPLP. 151 lauréats sont recensés aux troisièmes concours (- 36,3 %) : 90 candidats ont été admis à celui du CAPES, 8 à celui du CAPET et 53 à celui du CAPLP. Le troisième concours du CAPEPS n'a pas eu lieu en 2005.

En 2005, 4 225 postes ont été ouverts aux concours du second degré de l'enseignement privé, respectivement 1 300 au CAFEP, dont 50 aux troisièmes concours, et 2 925 au CAER. Globalement, la baisse du nombre d'admis (- 5,5 %) sensiblement supérieure à celle du nombre de postes (- 3,5 %) génère un léger recul du taux de couverture : 64 % des postes ont été pourvus contre 65,4 % en 2004. Le rendement se révèle toujours contrasté selon le concours : 82,8 % pour le CAFEP contre 55,7 % pour le CAER [2].

Dans le premier degré public, 15 839 postes ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles : 11 688 pour les concours externes, 668 pour les troisièmes concours, 144 pour les concours externes spéciaux (langues régionales), 250 pour les seconds concours internes et 3 089 pour les premiers concours internes (réservés aux instituteurs titulaires) [3].

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 75.43, 77.44, 80.44, 82.05, 83.11, 84.14, 85.24, 88.32, 91.32, 92.30, 93.18, 94.19, 95.26, 95.37, 96.38, 97.28, 97.41, 98.30, 98.37, 99.41, 00.49, 01.04, 02.19, 02.41, 03.17, 03.43, 04.08, 04.30, 05.16, 05.17, 06.10.

– Tableaux statistiques, n° 6918, 6957, 6986.

Sources : Système d'information OCEAN (hors examens professionnels), DEPP. Données antérieures à 2000 et examens professionnels : Direction des personnels enseignants.

Définitions

■ **CAPES et CAPET internes.** Voir arrêté du 20 mai 1986 (BO spécial n° 5 du 26 juin 1986).

■ **Les concours internes statutaires** permettent aux fonctionnaires titulaires et aux maîtres auxiliaires d'accéder aux différents corps d'enseignants du second degré, sous certaines conditions de titre et d'ancienneté de services. Des **concours spécifiques** (quatre sessions, de 1995 à 1998) ont permis aux maîtres auxiliaires et aux enseignants titulaires (lorsqu'il n'y a plus de recrutement pour le corps auquel ils appartiennent) d'accéder sous certaines conditions aux corps des professeurs certifiés, PEPS et PLP (protocole relatif à la résorption de l'auxiliaariat de juillet 1993). Des **concours réservés et examens professionnels** (cinq sessions, de 2001 à 2005) sont organisés afin de permettre à certains agents non titulaires d'être recrutés sous certaines conditions dans les corps des professeurs certifiés, PEPS et PLP (loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire dite "loi Sapin", décret 2001-369 du 27 avril 2001). Quatre sessions, de 1997 à 2000, avaient été organisées dans le cadre de la loi "Perben" n° 96-1093 du 16 décembre 1996. Ces examens professionnels sont ouverts aux maîtres auxiliaires des établissements d'enseignement ou services publics relevant du ministre chargé de l'Éducation.

■ **Les troisièmes concours**, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils s'adressent aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins au cours des cinq années précédant la date de clôture des registres d'inscription au dit concours, d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le domaine de l'éducation ou de la formation. Ils concernent notamment les aides-éducateurs. Ces activités doivent avoir été accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé (décret 2002-436 du 29 mars 2002).

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ **Taux de remplissage, de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis (listes principales et complémentaires) au nombre de présents, en %.

Les concours de recrutement d'enseignants (1)

[1] Évolution du nombre de postes et d'admis sur listes principales aux concours d'enseignants (France métropolitaine + DOM)

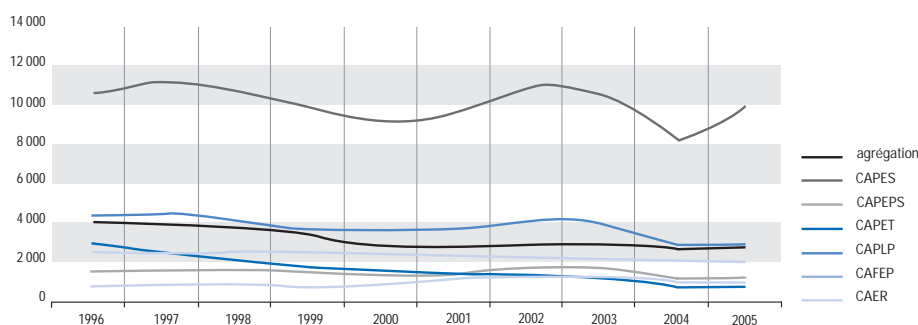
		1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Enseignement public												
Agrégation (externe + interne)	postes	5 000	5 000	4 100	3 710	3 364	2 850	2 900	2 980	3 000	2 650	2 890
	admis	4 120	3 940	3 554	3 399	3 246	2 835	2 878	2 962	2 974	2 645	2 872
CAPES (externe + 3 ^e concours + interne + réservé + spécifique) (1) (5)	postes	18 040	16 200	13 774	12 409	10 755	9 265	9 550	11 171	10 745	8 217	9 645
	admis	11 547	10 603	11 246	10 429	10 007	9 059	9 541	10 911	10 502	8 188	9 601
CAPEPS (externe + 3 ^e concours + interne + réservé) (1) (2) (5)	postes	1 400	1 330	1 668	1 675	1 545	1 370	1 425	1 671	1 610	963	950
	admis	1 328	1 307	1 546	1 554	1 466	1 337	1 419	1 646	1 610	963	950
CAPET (externe + 3 ^e concours + interne + réservé) (1) (5)	postes	3 960	3 530	2 857	2 147	1 828	1 325	1 250	1 443	1 340	820	835
	admis	3 131	2 853	2 371	1 962	1 658	1 246	1 234	1 310	1 270	801	810
CAPLP (externe + 3 ^e concours + interne + réservé) (1) (5)	postes	4 600	4 600	4 903	4 409	3 957	3 960	3 875	4 665	4 400	2 640	2 840
	admis	4 153	4 112	4 390	3 880	3 578	3 424	3 718	4 157	3 947	2 524	2 674
Prof. des écoles (externe + 3 ^e concours + spécial + 2 ^{es} concours interne) (3)	postes	10 430	9 813	9 195	9 214	10 050	10 324	11 245	11 309	12 250	13 190	12 750
	admis	10 426	9 727	9 195	9 214	10 044	10 324	11 229	11 299	12 250	13 170	12 696
Liste complémentaire : inscrits		4 958	3 075	1 078	953	3 577	6 579	7 394	7 387	6 299	4 827	4 033
Enseignement privé												
CAFEP (CAFEP + 3 ^e concours) (4) (5)	postes	1 400	2 100	1 920	1 920	1 850	1 850	1 850	2 220	2 220	1 453	1 300
	admis	672	825	868	852	778	896	1 140	1 291	1 289	1 026	1 077
CAER + spécifique	postes	3 252	3 252	2 666	2 650	2 650	2 500	2 500	2 925	2 925	2 925	2 925
	admis	2 505	2 486	2 418	2 482	2 379	2 248	2 093	2 162	1 968	1 838	1 628

(1) Concours réservés dans le cadre de la loi Perben (de 1997 à 2000) puis du plan Sapin à partir de 2001 jusqu'en 2005. (2) Concours interne ouvert à partir de 1989.

(3) Les premiers concours internes ne sont pas comptabilisés. (4) Concours organisé à partir de 1994. (5) Troisièmes concours organisés à partir de 2002.

CAPEPS : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique. CAPEPS : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive. CAPLP : concours d'accès au professorat de lycée professionnel. CAFEP : concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les classes du second degré sous contrat, correspondant aux concours externes du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP. CAER : concours d'accès à une échelle de rémunération correspondant aux concours internes de l'Agrégation, du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP.

[2] Évolution du nombre d'admis sur les listes principales aux différents concours d'enseignants du second degré (France métropolitaine + DOM)



[3] Professeurs des écoles : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis en 2005 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	% admis/présents	Inscrits sur liste complémentaire
Concours externes	12 500	96 238	57 324	12 435	21,7	3 890
Premiers concours internes	3 089	5 931	4 235	2 934	69,3	140
Seconds concours internes	250	3 835	1 630	261	16,0	143
Total	15 839	106 004	63 189	15 630	24,7	4 173

Remarque - Les troisièmes concours et les concours externes spéciaux sont comptabilisés avec les concours externes. Les concours internes spéciaux sont comptabilisés avec les seconds concours internes.

Présentation

Globalement, 14,7 % de postes en plus ont été offerts aux différents concours internes, 12,5 % aux concours externes et 2,2 % aux concours réservés de recrutement de personnels enseignants du second degré public. En conséquence, la hausse générale du nombre d'admis concerne principalement les concours internes (+ 14,5 %) et les concours externes (+ 12,2 %). En revanche, le nombre de candidats admis aux concours réservés augmente très légèrement (+ 0,3 %). Par ailleurs, les candidats présents aux épreuves des différents concours sont un peu moins nombreux (- 2,8 %) ; les concours internes sont les seuls concours à afficher une hausse du nombre de présents (+ 4,5 %). Ces évolutions entraînent de meilleurs taux de réussite : 16,6 % aux concours externes, 9,6 % aux concours internes et 23,4 % aux concours réservés (respectivement 14,1 %, 8,7 % et 19,8 % en 2004).

1 930 candidats ont été admis à l'agrégation externe (+ 10,5 %) et 942 à l'agrégation interne (+ 4,8 %). Si les candidats présents sont plus nombreux au concours interne (+ 3,2%), leur nombre décroît de 2 % à l'externe. Aussi, le taux de réussite demeure quasiment stable à l'agrégation interne (8,2 % au lieu de 8,1 % en 2004) tandis qu'il s'améliore à l'agrégation externe (12,2 % contre 10,9 %). Les taux de couverture, toujours comparables pour les deux concours et légèrement en baisse, s'établissent à 99,5 % pour l'agrégation externe et 99,2 % pour l'interne [1]. 7 875 candidats ont été admis au CAPES externe (dont 90 au troisième concours), soit près d'un lauréat pour cinq présents contre un pour six en 2004. Le CAPES réservé est le seul concours réservé qui enregistre des augmentations des nombres de postes (+ 21 %) et d'admis (+ 21,3 %). Au CAPET externe (655 lauréats, dont 8 au troisième concours), un candidat est admis pour huit présents contre un pour quatorze au CAPET interne (102 lauréats) et près de un pour cinq au CAPET réservé (54 lauréats). Globalement, le taux de couverture aux différents concours du CAPLP s'élève à 94,2 % (88,3 % au concours réservé). Tous les postes n'ont pu être pourvus dans les disciplines d'enseignement technologique, notamment dans les sections du génie civil ou du génie mécanique de la maintenance [2].

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 75.43, 77.44, 80.44, 82.05, 83.11, 84.14, 85.24, 88.32, 91.32, 92.30, 93.18, 94.19, 95.26, 95.37, 96.38, 97.28, 97.41, 98.30, 98.37, 99.41, 00.49, 01.04, 02.19, 02.41, 03.17, 03.43, 04.08, 04.30, 05.16, 05.17, 06.10.

– Tableaux statistiques, n° 6918, 6957, 6986.

Sources : Système d'information OCEAN (hors examens professionnels), DEPP. Données antérieures à 2000 et examens professionnels : Direction des personnels enseignants.

Définitions

■ **Admis ou lauréats.** Les inscrits sur listes complémentaires ayant tous été admis, soit 9 (5 en 2004), le nombre de lauréats correspond ainsi aux admis sur listes principales et complémentaires.

■ **Définition des concours, des présents, des taux.** Voir 9.18.

■ **Disciplines littéraires et sciences humaines.** Philosophie, lettres classiques et modernes, histoire-géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et CAPES) ; grammaire (agrégation) ; tahitien-français, documentation (CAPES).

■ **Langues.** Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, néerlandais, portugais, russe (agrégation et CAPES) ; polonais (agrégation) ; danois, grec, japonais, vietnamien, turc, suédois, basque, breton, catalan, corse, occitan-langue d'oc, créole, tahitien (CAPES).

■ **Disciplines scientifiques.** Mathématiques, physique-chimie, physique-électricité appliquée, sciences de la vie-Terre Univers (agrégation), sciences de la vie et de la Terre (CAPES).

■ **Disciplines artistiques.** Éducation musicale, arts plastiques, arts appliqués (agrégation).

■ **EPS.** Éducation physique et sportive (agrégation et CAPES).

■ **Disciplines bivalentes.** Lettres-histoire, mathématiques-sciences physiques, allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres (CAPLP).

■ **Disciplines technologiques.** Génie civil, mécanique, génie mécanique, génie électrique électronique, génie électrique électrotechnique, biotechnologie-génie biologique, économie et gestion (agrégation, CAPET, et CAPLP) ; génie industriel du bois, des matériaux souples, du textile et cuir, du verre et céramique, des structures métalliques, des plastiques/composites, génie chimique, génie thermique, génie mécanique de la maintenance, industries graphiques, génie électrique informatique/télématique, transports, métiers arts appliqués, biotechnologie-santé environnement, paramédical et social, soins personnels, hôtellerie-tourisme (CAPET et CAPLP) ; métiers d'art, de l'artisanat (CAPLP) ; technologie (CAPET).

■ **Enseignement religieux.** Catholique, protestant (CAPES).

Présentation

Après une hausse très sensible en 2004 (21,5 %), l'effectif des candidats aux concours de recrutement des personnels de direction continue d'augmenter en 2005 (+ 7,5 %) : 3 108 dossiers étudiés en 2005 pour 2 892 en 2004, ce qui place la session 2005 au-dessus de toutes les sessions antérieures. Simultanément, la baisse du nombre de postes offerts, amorcée en 2004, se poursuit à la session 2005 (- 5,4 % contre - 19,6 % en 2004). L'évolution globale du nombre d'admis est similaire (- 5,4 %) et génère ainsi un taux de réussite qui continue de fléchir (22,5 % en 2005 au lieu de 25,6 % en 2004 et 38,6 % en 2003). Tous les postes ont pu être pourvus pour le concours de première classe (90) comme pour le concours de deuxième classe (610) [1].

En 2005, 119 postes sont offerts au concours de recrutement d'IEN (159 en 2004), soit une baisse importante de 25,2 %, en particulier dans les spécialités de l'enseignement technique. Cette baisse doit être rapprochée de celle de 24,7 % du nombre d'admis. Les candidats sont plus nombreux (+ 10,5 %) pour l'ensemble des spécialités, principalement pour celles de l'enseignement du premier degré et de l'enseignement général. La sélectivité du concours s'accroît sensiblement : 9,2 candidats pour un poste offert en 2005 contre 6,1 en 2004 [2].

Depuis plusieurs années, malgré une hausse ponctuelle en 2003 (+ 4,4 %), le nombre de candidats (306) au concours de recrutement des IA-IPR ne cesse de fléchir (- 10,5 %) à la session 2005. 80 postes étaient mis au concours (83 en 2004), répartis entre les disciplines "conformément aux ajustements résultant des prévisions des départs à la retraite et du constat de déficits dans telle ou telle discipline". Le ratio "candidats-poste" continue ainsi de diminuer, passant de 4,2 candidatures par poste en 2004 à 3,9 en 2005. Les disparités disciplinaires restent importantes. Si la discipline la plus sélective est celle des STI industrielles avec 6,5 candidats pour un poste offert, on ne compte qu'un seul candidat pour un poste en philosophie ou en STS médico-sociales. Le taux de couverture progresse encore en 2005 : 98,8 % contre 96,4 % en 2004 et 92,8 % en 2003 [3].

Définitions

■ **Les emplois de direction des établissements d'enseignement ou de formation** relevant de l'Éducation nationale sont occupés par des personnels appartenant au corps des personnels de direction. Il existe deux concours : le concours de première classe (C1) et le concours de deuxième classe (C2). Les dispositions relatives au recrutement sont définies dans le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001.

■ **Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) et Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR).** Les concours de recrutement sont organisés suivant les dispositions fixées par le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ **Taux de remplissage, de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 96.04, 96.53, 97.44, 98.35, 01.10, 02.45.

Sources : Direction de l'encadrement du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Rapports de M. R.-F. Gauthier, président du jury de concours de recrutement des personnels de direction d'établissements d'enseignement et de formation, de M^{me} N. Ferrier, présidente du jury de concours des IA-IPR, et de M. Y. Bottin, président du jury de concours des IEN (session 2005).

[1] Concours des personnels de direction

Concours	2003				2004				2005			
	Postes	Dossiers étudiés	Admis (1)	% admis /dossiers	Postes	Dossiers étudiés	Admis (1)	% admis /dossiers	Postes	Dossiers étudiés	Admis (1)	% admis /dossiers
C1	80	146	78	53,4	70	179	70	39,1	90	185	90	48,6
C2	840	2 235	840	37,6	670	2 713	670	24,7	610	2 923	610	20,9
Total	920	2 381	918	38,6	740	2 892	740	25,6	700	3 108	700	22,5

(1) Sur liste principale.

[2] Concours des inspecteurs de l'Éducation nationale - Session 2005

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis (2)	% admis /postes	% admis /inscrits
Enseignement du premier degré	95	710	270	95	100,0	13,4
Information et orientation	5	41	14	5	100,0	12,2
Enseignement technique	10	193	36	10	100,0	5,2
Économie et gestion	-	62	-	-	-	-
Sciences et techniques industrielles	5	116	25	5	100,0	4,3
Sciences biologiques et sciences sociales appliquées	5	15	11	5	100,0	33,3
Enseignement général	9	137	31	9	100,0	6,6
Lettres-Langues vivantes	3	45	9	3	100,0	6,7
Lettres-Histoire et géographie	3	55	10	3	100,0	5,5
Mathématiques-Sciences physiques	3	37	12	3	100,0	8,1
Total 2005	119	1 081	351	119	100,0	11,0
Rappel 2004	159	978	342	158	99,4	16,2
Rappel 2003	132	865	336	132	100,0	15,3

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

(2) Sur liste principale.

[3] Concours des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux - Session 2005

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis (2)	% admis /postes	% admis /inscrits
Administration et vie scolaires	20	127	50	20	100,0	15,7
Allemand	1	3	2	1	100,0	33,3
Anglais	7	10	8	5	71,4	50,0
Arts plastiques	2	4	3	2	100,0	50,0
Économie et gestion	4	23	8	4	100,0	17,4
Éducation musicale	1	2	1	1	100,0	50,0
Éducation physique et sportive	4	19	10	5	125,0	26,3
Espagnol	2	3	3	2	100,0	66,7
Histoire et géographie	5	24	11	5	100,0	20,8
Lettres	7	25	12	7	100,0	28,0
Mathématiques	8	14	7	6	75,0	42,9
Philosophie	1	1	1	-	-	-
Sciences de la vie et de la Terre	6	10	7	6	100,0	60,0
Sciences économiques et sociales	1	6	3	2	200,0	33,3
STI - secteur industriel	4	26	10	5	125,0	19,2
STI - secteur biochimie biologie	2	3	2	2	100,0	66,7
STI - secteur médico-social	1	1	-	-	-	-
Sciences physiques	4	12	8	6	150,0	50,0
Total 2005	80	(3) 313	146	79	98,8	25,2
Rappel 2004	83	(4) 348	167	80	96,4	23,0
Rappel 2003	69	(5) 355	135	64	92,8	18,0

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

(2) Sur liste principale.

(3) 306 candidats - 313 candidatures dont 7 doubles inscriptions.

(4) 342 candidats - 348 candidatures dont 6 doubles inscriptions.

(5) 352 candidats - 355 candidatures (doubles inscriptions).

Présentation

À la session 2005, 4 206 postes ont été offerts aux différents concours externes (y compris les troisièmes concours), internes et réservés (1) de recrutement des personnels ATOSS. Ces postes sont principalement affectés dans les filières ouvrière (47,6 %) et administrative (34 %) ; les filières médico-sociale et laboratoire ne représentent respectivement que 11,8 % et 6,6 % des postes. La majorité des recrutements s'est effectuée par la voie des concours externes : 63,7 % des admissions résultent des concours externes et 36,3 % des concours internes et réservés (y compris les examens professionnels réservés). Les concours externes se caractérisent par un nombre très important de candidats inscrits (81 648) et de candidats présents (51 091) au regard des 2 263 admis sur listes principales, ce qui génère un taux de réussite global de 4,4 %. Ce taux varie fortement selon les concours et les filières. Le taux le plus faible s'établit aux concours externes de personnels administratifs (1,8 %) et le plus élevé aux concours externes de personnels médico-sociaux (21,1 %). Les recrutements par concours externes les plus importants concernent la filière ouvrière, y compris les recrutements externes sans concours d'ouvriers d'entretien et d'accueil, soit 51,1 % de l'ensemble des admis. Le taux de réussite aux concours externes de personnels ouvriers s'élève à 9,2 %. Tous concours externes confondus, 81,9 % des postes ont été pourvus. Les filières administrative et laboratoire présentent des taux nettement supérieurs, respectivement 100 % et 92,5 %. Le taux de couverture associé à la filière ouvrière est le plus bas (74,2 %). Parmi les 23 191 candidats présents aux concours internes et réservés, 1 292 ont été admis, soit un taux de réussite (5,6 %) légèrement supérieur à celui des concours externes. Des contrastes existent selon les concours : dans la filière médico-sociale, plus d'un tiers des présents à ces concours a été admis contre 4,2 % dans la filière administrative. Les admis aux concours internes et réservés de personnels administratifs représentent 61,8 % de l'ensemble, contre 27,1 % aux concours externes. Les admis des concours de personnels ouvriers sont dans une situation inverse ; ils représentent 25,1 % des admis aux concours internes et réservés contre 51,1 % aux concours externes, comme ceux de la filière médico-sociale (respectivement 4,6 % et 14,7 %). Enfin, 8,5 % des admissions aux concours internes proviennent de la filière laboratoire (7,1 % pour les concours externes). Le taux de couverture global est aussi sensiblement plus élevé aux concours internes et réservés (89,5 %).

(1) Ne sont pas pris en compte les recrutements par liste classée par ordre d'aptitude des agents administratifs et des OEA.

Définitions

- **Le recrutement des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé (ATOSS)** s'opère selon deux modalités : les concours sont organisés au niveau national pour les corps de catégorie A (AASU, médecins, conseillers techniques de service social), ainsi que pour les techniciens de l'Éducation nationale et les techniciens de laboratoire ; pour les autres corps, les concours sont organisés par les services déconcentrés.
- **AASU, SASU, CASU.** Respectivement attaché, secrétaire et conseiller d'administration scolaire et universitaire.
- **Inscrits.** Candidats remplissant les conditions de recevabilité des concours de recrutement concernés.
- **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours.
- **Admissibles.** Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s).
- **Admis.** Candidats admis sur liste principale. En ce qui concerne les corps d'agents et d'OEA, le décret n° 2002-121 du 31 janvier 2002 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de catégorie C, prévoit que les listes classées par ordre d'aptitude (recrutement réservé) ou les listes des candidats déclarés aptes par les commissions de sélection (recrutement externe), peuvent comporter un nombre de noms supérieur à celui des postes à pourvoir.
- **Taux de couverture.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.
- **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

→ Pour en savoir plus

Sources : Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration (DPMA).

[1] Concours des personnels ATOSS - Session 2005 (France métropolitaine + DOM)

	Concours externe					Concours interne et réservé (1)				
	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
AASU (2)	97	4 570	1 970	309	97	95	3 717	1 960	282	92
SASU	196	21 974	14 182	760	197	337	8 766	6 982	1 056	327
CASU (3)	-	-	-	-	-	75	641	479	112	67
Adjoint administratif	319	28 198	18 668	1 147	319	312	11 629	9 756	1 076	312
dont :										
adm. et dactylographie	70	6 142	4 472	269	70	98	3 997	3 404	337	98
administration générale	249	22 056	14 196	878	249	214	7 632	6 352	739	214
Total personnels administratifs	612	54 742	34 820	2 216	613	819	24 753	19 177	2 526	798
Médecin de l'Éducation nationale	28	61	46	38	28	14	46	45	24	14
dont :										
sur titres et travaux	3	4	4	3	3	14	46	45	24	14
sur épreuves	25	57	42	35	25	-	-	-	-	-
Conseiller technique de service social (3)	-	-	-	-	-	33	103	92	53	33
Assistant(e) de service social	77	267	267	96	48	19	15	15	6	6
Infirmier(e) (4)	312	1 472	1 262	538	257	12	15	15	10	7
Total personnels médico-sociaux	417	1 800	1 575	672	333	78	179	167	93	60
Technicien de laboratoire	4	1 199	749	23	4	4	220	152	24	4
Aide de laboratoire	128	1 468	954	305	121	78	557	468	176	78
Aide technique de laboratoire	42	698	485	109	36	21	218	160	64	28
dont :										
Spé. A sciences naturelles	16	149	102	25	10	8	84	74	28	8
Spé. B sciences physiques	26	549	383	84	26	13	134	86	36	20
Total personnels de laboratoire	174	3 365	2 188	437	161	103	995	780	264	110
Technicien de l'Éducation nationale	24	3 773	2 082	69	23	7	870	642	29	7
dont :										
équipement technique et énergie	5	393	218	15	5	2	277	213	8	2
informatique, bureautique, audio.	14	3 002	1 672	36	13	4	352	243	12	4
restauration collective	5	378	192	18	5	1	241	186	9	1
Maître-ouvrier	184	1 578	1 220	359	157	110	1 319	1 176	316	121
dont :										
agenc. et revêtement	15	156	133	36	11	14	182	169	39	12
cuisine	97	937	723	199	96	55	717	638	168	64
équipement bureautique et audio.	3	75	51	10	4	5	58	47	13	4
inst. élec., sanitaires et therm.	69	410	313	114	46	36	362	322	96	41
Ouvrier professionnel	517	3 874	2 886	735	450	327	1 434	1 249	411	196
dont :										
agencement intérieur	28	416	290	67	26	33	135	120	57	26
cuisine	299	1 776	1 372	346	189	152	674	598	165	84
équipement bureautique et audio.	5	113	77	16	5	4	15	12	3	2
inst. électriques	85	1 006	727	162	105	52	201	175	76	40
inst. sanitaires et thermiques	61	338	243	93	68	34	87	70	36	18
revêtement et finitions	39	225	177	51	57	52	322	274	74	26
Ouvrier d'entretien et d'accueil	834	12 516	6 320	1 697	526	-	-	-	-	-
Total personnels ouvriers	1 559	21 741	12 508	2 860	1 156	444	3 623	3 067	756	324
Total	2 762	81 648	51 091	6 185	2 263	1 444	29 550	23 191	3 639	1 292

(1) Ne sont pas pris en compte les recrutements par listes classées par ordre d'aptitude des agents administratifs et OEA. Les examens professionnels réservés sont comptabilisés avec les concours réservés.

(2) Le troisième concours d'AASU est comptabilisé avec le concours externe.

(3) Les concours uniques de CASU et de conseiller technique de service social sont comptabilisés dans les concours internes.

(4) Depuis la session 2004, le concours infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.

Présentation

À la session 2005, 2 055 postes ont été ouverts aux différents concours de recrutement des personnels ITRF. On compte ainsi 914 postes pour la catégorie A qui regroupe les ingénieurs de recherche, d'études et assistants ingénieurs, 634 pour la catégorie C (adjoints et agents techniques) et 507 pour les techniciens, seul corps de catégorie B.

Il y a 14 % de plus de postes ouverts aux concours externes qu'aux concours internes et réservés. Le concours externe d'IGR offre jusqu'à deux fois plus de postes que l'interne. La sélectivité des concours externes est fortement contrastée selon le corps : globalement, 49,6 candidats sont inscrits pour un poste ouvert, mais ce ratio est plus élevé pour les concours de catégorie A, avec 93,3 candidats inscrits pour un poste au concours externe d'IGE, ou 72 candidats à celui d'ASI. En catégories B et C, on retrouve des ratios plus classiques avec 17,6 candidats inscrits pour un poste en catégorie C et 15 candidats en catégorie B. Pour les concours internes et réservés, ce rapport est globalement de 10,8 candidats pour un poste ouvert. Le taux le plus élevé s'établit au concours d'ASI (15,6 candidats pour un poste) et le plus faible au concours de technicien de recherche et formation (8,8 candidats pour un poste).

1 856 candidats ont été reçus sur liste principale à l'ensemble des concours, soit un taux de couverture global de 90,3 %. 96,1 % des postes offerts aux concours de technicien ont été pourvus, contre seulement 81,5 % des postes aux concours d'IGR. Les taux de couverture aux concours externes (92,6 %) sont supérieurs à ceux des concours internes et réservés (87,7 %), en particulier aux concours d'IGR (respectivement 85,9 % et 72,3 %) et d'IGE, (93,4 % contre 84,2 %). Toutefois, pour un grand nombre de concours, l'existence de listes complémentaires (1 921 admis dont 1 407 aux concours externes) permet de couvrir les besoins en recrutement, et de pallier les éventuels désistements. Tous concours confondus, le taux de réussite s'établit à 3,3 %. Les taux les plus élevés sont associés aux concours de catégories B et C, respectivement 10,2 % à celui de technicien et 8 % à ceux d'adjoint et d'agent techniques. En revanche, ce taux est nettement inférieur pour les concours de catégorie A (1,8 %) [1].

En 2005, trois concours ont été organisés pour le recrutement des personnels des bibliothèques (huit en 2004). 83 postes sont offerts aux différents concours. Globalement, 128,8 candidats sont inscrits pour un poste aux concours externes contre 9,9 aux concours internes et réservés. Le taux de réussite se révèle toujours contrasté : 1,3 % aux concours externes contre 11,7 % aux concours internes et réservés. Tous les postes ont été pourvus [2].

→ Pour en savoir plus

Sources : Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration.

Définitions

■ **Les concours des personnels des bibliothèques** sont des concours nationaux organisés par l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) de Villeurbanne.

■ **Les concours de recrutement des personnels ingénieurs, et personnels techniques de recherche et formation (ITRF)** s'effectuent par branche d'activité professionnelle (BAP) et emploi-type. Les modalités d'organisation des concours de catégorie A ont été modifiées en 2002 : ces concours comportent désormais une phase d'admissibilité nationale (un même jury pour tous les postes offerts dans le même corps, la même BAP et le même emploi-type) et une phase d'admission locale (organisée au niveau de chaque établissement dans lequel un poste au moins est à pourvoir dans cet emploi-type).

La nomenclature des BAP, qui a également été rénovée, est la suivante :

A : Sciences du vivant (SV) ; B : Sciences chimiques sciences des matériaux (SCSM) ; C : Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique (SIIS) ; D : Sciences humaines et sociales (SHS) ; E : Informatique et calcul scientifique (ICS) ; F : Documentation, édition et communication (DEC) ; G : Patrimoine, logistique et prévention (PLP) ; I : Gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (GST/EPCSCP).

■ **Inscrits.** Candidats ayant retourné leur(s) dossier(s) complété(s) dans les délais impartis. En catégorie A, un concours est identifié par affectataire d'emploi (phase locale d'admission). Une même personne peut donc s'inscrire à plusieurs concours dans le même emploi-type et être déclaré admissible par un même jury pour l'ensemble de ces concours. Il est donc nécessaire, pour ce type de concours, de raisonner en termes de candidatures et non de candidats physiques.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve écrite des concours, lorsqu'elle existe, ou dont le dossier a été jugé recevable.

■ **Admissibles.** Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orales(s). Un même candidat peut être admissible à plusieurs concours.

■ **Admis.** Candidats admis sur liste principale.

■ **Taux de couverture.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

[1] Concours des personnels ITRF - Session 2005 (France métropolitaine + DOM)

Corps	BAP	Concours externes (1)					Concours internes et réservés				
		Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Ingénieur de recherche (IGR)	A	11	570	550	185	8	2	6	2	1	1
	B	9	606	584	205	9	1	3	2	2	1
	C	24	1 603	1 574	988	23	2	4	4	3	2
	D	2	83	81	19	1	2	17	17	17	2
	E	30	1 911	1 853	368	23	17	257	232	82	11
	F	2	70	69	10	2	5	37	30	12	5
	G	9	216	211	86	8	1	1	1	1	1
	I	12	392	373	80	11	17	176	164	58	11
	Total	99	5 451	5 295	1 941	85	47	501	452	176	34
Ingénieur d'études (IGE)	A	35	3 184	3 156	1 016	31	13	73	53	37	12
	B	15	1 244	1 233	434	14	3	15	15	13	3
	C	29	1 901	1 876	860	29	8	39	38	27	8
	D	16	1 440	1 424	539	15	1	3	3	1	1
	E	94	11 556	11 246	2 876	86	37	681	615	152	26
	F	41	4 466	4 401	1 203	41	24	76	70	52	23
	G	27	880	862	426	24	7	48	48	24	5
	I	62	5 087	5 045	938	58	72	669	611	251	61
	Total	319	29 758	29 243	8 292	298	165	1 604	1 453	557	139
Assistant ingénieur (ASI)	A	15	1 106	758	203	14	5	95	95	61	5
	B	5	276	150	70	5	6	42	42	27	6
	C	20	679	348	197	17	12	76	74	46	12
	D	4	264	92	12	2	-	-	-	-	-
	E	47	5 806	3 358	1 407	44	31	459	418	183	29
	F	12	1 083	573	122	8	23	144	139	60	20
	G	26	392	253	138	20	15	142	138	60	8
	I	17	913	448	109	15	46	1 194	1 163	292	34
	Total	146	10 519	5 980	2 258	125	138	2 152	2 069	729	114
Technicien RF	A	37	411	278	112	37	13	56	56	50	13
	B	15	218	152	61	15	4	16	16	10	4
	C	43	223	133	83	42	10	37	37	23	10
	D	2	45	14	6	2	1	2	2	2	1
	E	73	1 306	995	261	73	30	197	190	59	30
	F	32	603	370	77	32	29	117	109	50	21
	G	27	187	134	64	25	21	181	176	62	19
	I	46	1 123	720	152	46	124	1 427	1 404	274	117
	Total	275	4 116	2 796	816	272	232	2 033	1 990	530	215
Adjoint technique RF, agent technique RF	A	47	369	243	169	43	24	120	117	70	23
	B	15	150	105	64	15	13	58	57	33	11
	C	15	106	64	45	13	10	18	18	14	9
	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	E	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	F	15	464	344	106	14	28	180	176	89	25
	G	89	679	490	235	74	93	814	796	292	88
	I	75	2 750	1 922	411	75	210	2 916	2 863	657	184
	Total	256	4 518	3 168	1 030	234	378	4 106	4 027	1 155	340
Ensemble		1 095	54 362	46 482	14 337	1 014	960	10 396	9 991	3 147	842

(1) Les troisièmes concours d'IGE et d'ASI sont comptabilisés avec les concours externes.

Remarque - Des concours réservés (sessions possibles 2002 à 2006) sont organisés afin de permettre à des agents non titulaires d'être recrutés, sous certaines conditions, dans les différents corps ITRF (loi dite "Sapin" n° 2001-2 du 3 janvier 2001). Les IGR ont été exclus du champ d'application de cette loi.

[2] Concours des personnels des bibliothèques - Session 2005 (France métropolitaine + DOM)

	Concours externes					Concours internes et réservés				
	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Conservateur (1)	25	1 526	938	136	25	28	204	165	43	28
Magasinier en chef	6	2 466	1 470	56	6	24	313	281	76	24
Total	31	3 992	2 408	192	31	52	517	446	119	52

(1) Dont le concours de conservateur chartiste (comptabilisé dans les concours internes et réservés).

10 Budget, coûts et financement



10.1	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	306
10.2	Le budget : analyse et évolution	308
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	310
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	312
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	314
10.6	La taxe d'apprentissage	316
10.7	Les bourses nationales du second degré	318
10.8	L'aide aux étudiants	320
10.9	L'action sociale en faveur des étudiants	322

10 Budget, coûts et financement

Présentation

L'éducation au sens du compte économique comprend les activités d'enseignement sous toutes leurs formes, scolaires de tous niveaux ou extrascolaires, les activités annexes (administration générale de l'Éducation, cantines et internats, orientation, médecine scolaire, recherche sur l'éducation, bibliothèques universitaires), les achats de biens et services liés à l'éducation (transport scolaire, fournitures et livres scolaires, habillement et loisirs liés à la fréquentation scolaire), la rémunération du personnel d'éducation en formation.

L'évaluation provisoire du compte de l'éducation 2004 a estimé à 116,3 milliards d'euros l'effort de la collectivité nationale pour les activités d'éducation, ce qui représente 7,1 % du produit intérieur brut (PIB).

L'État assure 59,8 % du financement final total, les collectivités territoriales 21,7 %, les entreprises 6,5 %, les ménages 11,2 % et les autres administrations 0,8 %.

En financement initial (avant transferts) la structure devient : État, 63,4 % ; collectivités territoriales, 20,2 % ; entreprises, 6,5 % ; ménages, 8 % ; autres administrations, 0,8 % ; caisse d'allocations familiales (CAF), 1,1 %.

Les postes de dépenses les plus importants sont l'enseignement du second degré (35,6 % de la dépense totale), du premier degré (20,3 %), l'enseignement supérieur (14,4 %) les formations de type extrascolaire (10,1 %) et les cantines et internats (7,7 %).

Avertissement :

- les données concernant la dépense intérieure d'éducation pour 2005 ne sont pas encore disponibles. Elles paraîtront dans une Note d'Information qui sera publiée en novembre 2006 ;
- le compte satellite de la Comptabilité nationale a fait l'objet d'une rénovation avec trois changements importants : intégration des DOM, nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels et réévaluation des dépenses des ménages. Cette rénovation a d'abord porté sur la période 1999-2003, puis a fait l'objet d'une réévaluation jusqu'en 1975 de la seule dépense intérieure d'éducation.

Définitions

■ **Compte économique de l'éducation.** Compte satellite de la comptabilité nationale décrivant les flux financiers dans le domaine de l'éducation.

■ **Enseignement de type scolaire.** Enseignement à plein temps sur un cycle annuel.

■ **Enseignement de type extrascolaire.** Formation continue, enseignement par correspondance, stages, cours du soir, leçons particulières, télévision scolaire.

■ **Financeur final.** Dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée aux collectivités territoriales, dernier financeur. Les dépenses de l'État ne comprennent pas la subvention.

Les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre le financeur, l'État ou les collectivités territoriales, et le financeur ménage. Elles n'apparaissent pas comme dépense de l'État.

■ **Dépense intérieure d'enseignement.** Total des dépenses effectuées en France métropolitaine et dans les DOM pour des activités d'enseignement.

■ **Dépense intérieure d'éducation.** Total des dépenses effectuées en France métropolitaine et dans les DOM pour des activités d'éducation et pour l'achat de biens et services liés à l'éducation.

■ **Produit intérieur brut (PIB).** Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes, augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douanes.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49, 02.51, 05.05, 05.39.
- "Le compte de l'éducation", Les dossiers d'Éducation et formations, n° 113, décembre 1999 (années 1995 à 1998) ; n° 118, décembre 2000 (années 1996 à 1999) ; n° 125, novembre 2001 (années 1997 à 2000), n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001) MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.
- "Le compte de l'éducation. Principes et méthodes", Les dossiers d'Éducation et formations, n° 7, octobre 1990, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

Sources : Compte provisoire de l'éducation pour 2004.

[1] Financement des activités d'éducation et des achats de biens et services liés à l'éducation en 2004 - Dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (évaluation provisoire) (France métropolitaine + DOM) (millions d'euros)

Enseignement de type scolaire				Ens. de type extra-scolaire	Total activités d'enseignement
	1 ^{er} degré	2 nd degré	Ens. supérieur		
Éducation nationale	14 279	29 651	10 680	482	55 092
Autres ministères (1)	-	1 549	1 524	3 047	6 120
Total État	14 279	31 200	12 204	3 529	61 212
Collectivités territoriales	8 845	7 472	1 003	1 684	19 004
Autres administrations	-	495	156	202	853
Entreprises	-	1 099	1 266	5 125	7 490
Ménages	435	1 080	2 130	1 214	4 859
Total général	23 559	41 346	16 759	11 754	93 418

Dépense intérieure d'enseignement : 93,4 milliards d'euros

(suite)	Activités annexes			Achats de biens et services liés			Rémunération du personnel en formation	Total de la dépense int. d'éducation
	Administration générale	Cantines, internats	Autres (2)	Transports scolaires	Fournitures et livres scolaires	Habillement et autres (3)		
Éducation nationale	2 262	2 637	583	102	65	-	2 407	63 148
Autres ministères (1)	99	122	54	-	-	-	-	6 395
Total État	2 361	2 759	637	102	65	-	2 407	69 543
Collectivités territoriales	1 318	2 484	131	2 109	225	-	-	25 271
Autres administrations	-	98	-	-	-	-	-	951
Entreprises	-	13	-	-	-	-	-	7 503
Ménages	-	3 592	-	85	2 485	1 988	-	13 009
Total général	3 679	8 946	768	2 296	2 775	1 988	2 407	116 277

Dépense intérieure d'éducation : 116,3 milliards d'euros.

Part du PIB consacrée à l'éducation : 7,1 %.

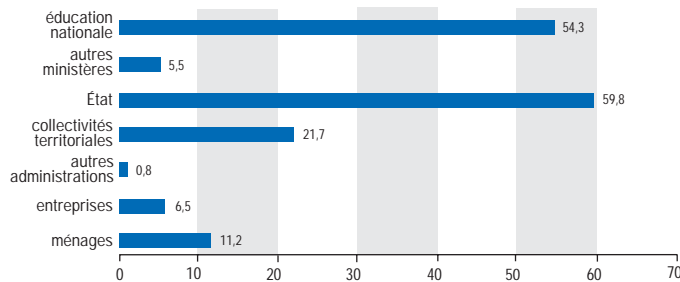
(1) Y compris le reste du monde (Union européenne et pays étrangers).

(2) Médecine scolaire, orientation.

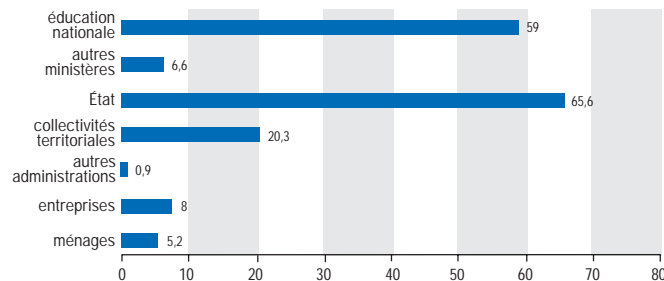
(3) Leçons particulières.

[2] Structures du financement final en 2004 (%) (France métropolitaine + DOM)

Ensemble des activités



Activités d'enseignement



10 Budget, coûts et financement

Présentation

La mise en place de la nouvelle Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) rend difficile à effectuer toute comparaison d'évolution des dotations de crédits 2006 avec celles de l'année 2005.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la mise en œuvre de la LOLF donne lieu à un nouveau cadre juridique, support d'une réforme en profondeur dans les fondements de la gestion publique française. Elle prévoit notamment la présence d'une comptabilité de gestion destinée à connaître les coûts des services publics et à mesurer leur performance. Elle a pour but de simplifier la gestion publique en passant d'une gestion comptable par article à une gestion de programmes afin d'améliorer la lisibilité et la transparence. Dans le cadre de la Loi organique relative aux lois de finances, deux missions caractérisent aujourd'hui le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- la mission interministérielle "Enseignement scolaire" qui comprend six programmes, dont cinq dépendant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les quatre premiers programmes concernent directement la mise en œuvre de la politique éducative au bénéfice des élèves "de la maternelle au lycée". Le cinquième concerne le soutien de la politique de l'Éducation nationale. Le sixième programme, "Enseignement technique agricole", est placé, quant à lui, sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Les objectifs et indicateurs proposés au titre de ces programmes ont pour finalité de s'assurer de l'efficacité des actions de politique éducative conduites par les ministères sur l'amélioration de la réussite des élèves. En 2006, les dotations de crédits inscrites au titre de cette mission s'élèvent à 59,73 milliards d'euros (y compris l'enseignement technique agricole) ;
- la mission interministérielle "Recherche et enseignement supérieur" est constituée de treize programmes dont six relèvent strictement du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Deux de ces six programmes concernent plus précisément l'enseignement supérieur : le programme 150 "Formations supérieures et recherche universitaire" (structuré en quinze actions) dont les crédits s'élèvent à 10,12 milliards d'euros et le programme 231 "Vie étudiante" (structuré en quatre actions) doté de 1,7 milliards d'euros de crédits.

Définitions

- **Budget voté.** Il s'agit ici de la Loi de finances votée initialement, y compris, quand il y a lieu, la Loi de finances rectificative votée ultérieurement.
- **Budget général de l'État.** Ensemble des budgets civils et du budget du ministère de la Défense.
- **Produit intérieur brut (PIB).** Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douane.
- **Projet de loi de finances (PLF).** Document soumis au vote du Parlement entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année n-1 (hors éventuels amendements parlementaires).
- **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux Lois de finances. Cette réforme de l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait depuis lors les finances de l'État, modifie les règles budgétaires et comptables de l'État.

→ Pour en savoir plus

Sources : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : PLF 2006, I - enseignement scolaire, et II - Recherche et Enseignement supérieur (DAF, octobre 2005), Notes bleues de Bercy.

Le budget : analyse et évolution

[1] Évolution du budget (1) de l'Éducation nationale et de la Recherche, du budget de l'État et du PIB de 2000 à 2005 (hors Recherche) (milliards d'euros, %) (France entière)

	Budget voté					
	2000	2001 (2)	2002	2003	2004	2005
Section enseignement scolaire	47,0	50,6	52,7	54,0	55,5	56,6
Section supérieure	8,0	8,6	8,7	8,8	9,1	9,3
Total ministère Éducation nationale	55,0	59,2	61,4	62,8	64,6	65,9
Budget de l'État	253,8	260,9	266,3	273,8	277,9	283,0
Budget ministère/budget État	21,9%	22,7%	23,1%	22,9%	23,2%	23,3%
Budget ministère/PIB	3,9%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	3,9%

(1) Scolaire et supérieur.

(2) En 2001, transfert du budget des Charges communes vers le budget du ministère des crédits de cotisations patronales.

[2] Projet de Loi de finances 2006 (euros, %)**Mission interministérielle "Enseignement scolaire"**

Programme 140	Enseignement scolaire public premier degré	15 767 413 101	26,4%
Programme 141	Enseignement scolaire public second degré	27 790 376 346	46,5%
Programme 230	Vie de l'élève	5 905 822 859	9,9%
Programme 139	Enseignement privé premier et second degrés	7 045 695 706	11,8%
Programme 214	Soutien de la politique de l'Éducation nationale	1 967 941 541	3,3%
Programme 143	Enseignement technique agricole	1 259 470 974	2,1%
Total		59 736 720 527	100,0%

Mission interministérielle "Recherche et Enseignement supérieur"**Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire**

Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence, de niveau master et de niveau doctorat (actions 1 à 3)	4 339 655 211	42,9%
Établissements d'enseignement privés (action 4)	46 703 852	0,5%
Bibliothèques et documentation (action 5)	372 109 835	3,7%
Recherche universitaire (actions 6 à 12)	2 849 168 134	28,1%
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	79 603 715	0,8%
Immobilier (action 14)	944 894 072	9,3%
Pilotage et support du programme (action 15)	745 201 101	7,4%
Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	747 900 016	7,4%
Total	10 125 235 936	100,0%

Programme 231 : Vie étudiante (euros, %)

Aides directes (action 1)	1 376 480 629	79,2%
Aides indirectes (action 2)	227 213 239	13,1%
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	75 569 644	4,3%
Pilotage et animation du programme (action 4)	59 128 953	3,4%
Total	1 738 392 465	100,0%

10 Budget, coûts et financement

Présentation

La dépense intérieure d'éducation s'élève en 2004 à 116,3 milliards d'euros. Elle a plus que doublé depuis 1974 (évolution à prix constants), et a connu un taux de croissance annuel moyen de 2,6 %. Sur la même période, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté d'environ 97 %, soit 2,2 % par an [1] [2] [3]. En 1974, la dépense intérieure d'éducation représentait 6,2 % du PIB ; elle représente, en 2004, 7,1 % de cet agrégat.

Jusqu'en 1986, la dépense d'éducation évolue quasiment au même rythme que le PIB. De 1986 à 1989, elle augmente moins vite que le PIB. Cette tendance s'inverse de 1990 à 1996. Depuis 1996, la dépense intérieure d'éducation et celle du PIB progressent de façon assez proche [1] si ce n'est entre 1998 et 2001 où le PIB progresse très fortement en raison d'une activité économique très soutenue.

Les tableaux [1] et [2] donnent l'évolution de la dépense intérieure d'éducation par unité de financement. Entre 1974 et 2004, la part du ministère de l'Éducation nationale diminue de 59,5 % à 54,3 %. Parmi les autres financeurs, les collectivités territoriales, suite aux lois de décentralisation, ont sensiblement accru leur part (13,9 % en 1974, 21,7 % en 2004). Le tableau [3] montre l'évolution de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement entre 1974 et 2004. On note une diminution de la part du premier degré (de 30,8 % à 26,3 %), et une augmentation du second degré (de 43,1 % à 45,4 %) et du supérieur (de 14,5 % à 17 %).

Définitions

■ **Financier final.** Dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée aux collectivités territoriales, dernier financeur. Les dépenses de l'État ne comprennent pas la subvention.

Les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre le financeur État ou collectivités territoriales et le financeur ménages. Elles n'apparaissent pas comme dépense de l'État.

■ **Évaluation aux prix de 2004.** Estimations utilisées afin de corriger l'effet de l'inflation, permettant ainsi de comparer l'évolution "en volume" des dépenses d'éducation.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49, 02.51.
- "Le compte de l'éducation", Les dossiers d'Éducation et formations, n° 113, décembre 1999 (années 1995 à 1998) ; n° 118, décembre 2000 (années 1996 à 1999) ; n° 125, novembre 2001 (années 1997 à 2000), n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001) MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.
- "Le compte de l'éducation. Principes et méthodes", Les dossiers d'Éducation et formations, n° 7, octobre 1990, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

Sources : Compte provisoire de l'éducation pour 2004.

L'évolution de la dépense intérieure d'éducation

[1] Évolution de la dépense intérieure d'éducation par unité de financement de 1974 à 2004 (1)

Dépenses totales par financeurs finals (millions d'euros prix courants) (France métropolitaine + DOM)

	1974	1984	1994	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Éducation nationale	7 654	28 259	48 041	56 807	58 382	59 654	61 881	62 350	63 148
Autres ministères (2)	1 099	3 139	5 344	5 560	5 729	5 918	6 325	6 199	6 395
Collectivités territoriales	1 790	6 895	18 486	22 317	22 793	22 717	22 978	23 942	25 271
Autres administrations publiques	37	165	1 001	733	769	799	893	914	951
Entreprises	627	2 615	4 795	5 511	5 721	5 864	7 324	7 298	7 503
Ménages	1 651	5 906	10 007	11 789	11 961	12 275	12 466	12 772	13 009
Total général	12 859	46 979	87 674	102 717	105 354	107 227	111 867	113 475	116 277
% du PIB	6,4%	7,0%	7,7%	7,6%	7,4%	7,3%	7,2%	7,2%	7,1%

(1) Évaluations provisoires à partir de 2003.

(2) Y compris le reste du monde (Union européenne et pays étrangers).

[2] Évolution de la structure de la dépense intérieure d'éducation par unité de financement de 1974 à 2004 (1) Dépenses totales par financeurs finals (%) (France métropolitaine + DOM)

	1974	1984	1994	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Éducation nationale	59,5	60,2	54,8	55,3	55,4	55,6	55,3	54,9	54,3
Autres ministères (2)	8,5	6,7	6,1	5,4	5,4	5,5	5,7	5,5	5,5
Collectivités territoriales	13,9	14,7	21,1	21,7	21,6	21,2	20,5	21,1	21,7
Autres administrations publiques	0,3	0,4	1,1	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8
Entreprises	4,9	5,6	5,5	5,4	5,4	5,5	6,5	6,4	6,5
Ménages	12,8	12,6	11,4	11,5	11,4	11,4	11,1	11,3	11,2
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

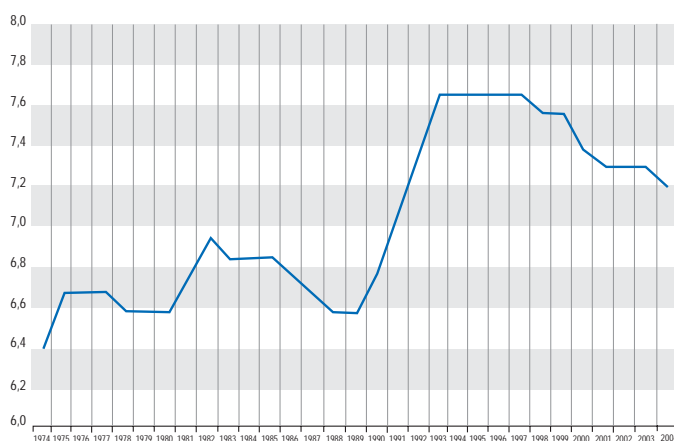
(1) Évaluations provisoires à partir de 2003.

(2) Y compris le reste du monde (Union européenne et pays étrangers).

[3] Évolution de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement de 1974 à 2004 (1)
(millions d'euros prix courants) (France métropolitaine + DOM)

Niveaux d'enseignement	1974	1984	1994	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Premier degré	3 958	13 061	23 420	27 783	28 429	28 775	29 237	29 830	30 593
Second degré	5 540	21 332	39 543	46 654	47 878	48 851	50 787	51 606	52 747
Supérieur	1 870	7 198	14 718	17 162	17 717	18 058	18 985	19 295	19 697
Formation continue	1 337	4 829	8 949	9 895	10 102	10 301	11 525	11 381	11 843
Non ventilé	154	559	1 044	1 223	1 228	1 242	1 333	1 363	1 397
Total	12 859	46 979	87 674	102 717	105 354	107 227	111 867	113 475	116 277

(1) Évaluations provisoires à partir de 2003.

[4] Évolution de la part de la dépense intérieure d'éducation dans le PIB de 1974 à 2004 (%)
(France métropolitaine + DOM)

10 Budget, coûts et financement

Présentation

Les unités de production du compte économique de l'éducation sont les agents économiques qui produisent les activités caractéristiques, activités d'enseignement et activités annexes, grâce aux ressources mises à leur disposition par les unités de financement (voir en 10.1 et 10.3).

Le montant total des ressources des unités de production est donc égal au montant total des dépenses des unités de financement pour ces activités, soit 109,2 milliards d'euros en 2004.

Les producteurs d'activités d'enseignement, établissements publics ou privés subventionnés ou non, ont reçu 101,7 milliards d'euros.

Le tableau [1] indique le total des ressources des unités de production selon l'origine du financement.

Ainsi, par exemple, en 2004, les établissements publics du second degré (collèges et lycées) ont reçu 39,2 milliards d'euros dont 29,4 milliards d'euros provenaient du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, soit 75 % de leurs ressources totales.

Ces ressources correspondent à l'ensemble des activités des établissements : enseignement scolaire, formation continue, cantines et internats, orientation, etc. Les dépenses de personnel effectuées directement par l'État ainsi que les dépenses en capital sont comptabilisées. Il s'agit de la totalité des dépenses des unités de financement pour les activités produites par les établissements.

Définitions

■ **Établissements privés à financement public prédominant.** Établissements pour lesquels au moins 50 % du financement provient des administrations publiques. Ce sont les établissements privés du premier degré et du second degré sous contrat, certaines écoles d'enseignement supérieur, les établissements privés de l'éducation surveillée, l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

■ **Autres producteurs d'enseignement privés.** Ce sont les établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéfices industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéfices non commerciaux, et les individus donnant des leçons particulières.

■ Voir rubriques "Définitions" en 10.2 et 10.3.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49, 02.51, 05.39.
- "Le compte de l'éducation", Les dossiers d'Éducation et formations, n° 113, décembre 1999 (années 1995 à 1998) ; n° 118, décembre 2000 (années 1996 à 1999) ; n° 125, novembre 2001 (années 1997 à 2000), n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001) MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.
- "Le compte de l'éducation. Principes et méthodes", Les dossiers d'Éducation et formations, n° 7, octobre 1990, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

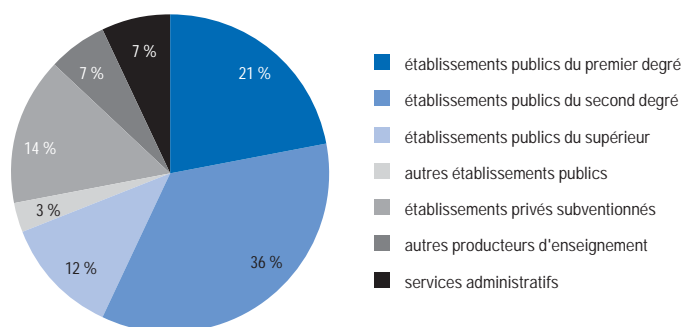
Sources : Compte provisoire de l'éducation pour 2004.

Le financement des producteurs d'éducation

[1] Financement des producteurs d'enseignement et de formation en 2004 (millions d'euros)
Dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (France métropolitaine + DOM)

	Éducation nationale	Autres ministères	Collectivités territoriales	Autres administrations	Entreprises	Ménages	Reste du monde	Total
Établissements publics d'enseignement	50 847	4 470	18 558	681	1 431	2 902	47	78 936
Écoles maternelles et élémentaires	12 144	-	10 535	-	-	714	-	23 393
Collèges et lycées	29 430	1 059	6 315	408	447	1 570	16	39 245
Centres de formation d'apprentis	3	23	137	7	60	2	1	233
Universités	7 676	78	457	36	137	314	26	8 724
Autres établissements d'enseignement supérieur	522	1 587	30	29	487	146	1	2 802
Centres de formation artistique	-	173	951	-	9	69	-	1 202
Centres d'enseignement spécial	652	373	118	2	2	10	-	1 157
Organismes d'enseignement à distance	93	6	1	-	4	35	-	139
Organismes de formation extra-scolaire	327	1 171	14	199	285	42	3	2 041
Établissements privés subventionnés	6 632	1 181	2 164	54	2 246	2 492	105	14 874
Écoles maternelles et élémentaires	1 636	-	615	-	-	679	-	2 930
Collèges et lycées	4 915	436	397	-	126	1 429	-	7 303
Centres de formation d'apprentis	-	2	375	52	201	23	2	655
Établissements d'enseignement supérieur	81	153	13	-	289	185	-	721
Organismes de formation extra-scolaire	-	590	764	2	1 630	176	103	3 265
Établissements privés non subventionnés	21	396	780	158	3 825	2 627	91	7 898
Écoles maternelles et élémentaires	-	-	-	-	-	58	-	58
Établissements du second degré	-	-	-	-	55	341	-	396
Centres de formation d'apprentis	21	3	592	111	680	42	6	1 455
Écoles supérieures	-	-	-	47	217	1 310	-	1 574
Organismes de formation extra-scolaire	-	393	188	-	2 875	876	85	4 417
Total producteurs d'enseignement	57 500	6 047	21 502	893	7 502	8 021	243	101 708
Services administratifs et organismes publics	5 478	99	1 436	58	1	430	8	7 510
Total général	62 978	6 146	22 938	951	7 503	8 451	251	109 218

[2] Répartition du financement selon l'unité de production destinataire en 2004
(France métropolitaine + DOM)



10 Budget, coûts et financement

Présentation

Les dépenses moyennes par élève varient beaucoup selon le niveau d'enseignement : de 4 396 euros pour un élève du pré-élémentaire à 12 295 euros pour un étudiant en section de techniciens supérieurs. La dépense moyenne, tous niveaux scolaires confondus, est de 6 810 euros.

Ces dépenses correspondent surtout à des dépenses de personnel.

Les écarts résultent des différences de taux d'encadrement, de statut des enseignants (rémunérations et obligations de service), des caractéristiques de chaque type d'enseignement (matériel pour l'enseignement technique et professionnel) et de l'importance relative des investissements réalisés.

Les écarts dus aux différences de statut et de rémunération des enseignants sont en partie compensés par un nombre d'élèves par classe plus faible dans les collèges et le second cycle professionnel que dans le second cycle long.

Les dépenses de fonctionnement matériel sont plus importantes pour les formations techniques.

Définitions

■ **Dépense moyenne par élève.** La dépense moyenne par élève prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes et les dépenses en capital ainsi que l'intégralité des activités dans les établissements publics et privés, à l'exclusion des activités extrascolaires et de formation continue.

Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense moyenne par élève est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves.

■ **Prix.** Les dépenses et les coûts moyens sont exprimés en euros par élève et par an.

On parle de "prix courants" par opposition aux "prix constants" utilisés dans certaines études pour lesquelles on élimine l'effet de l'inflation.

■ **Indice moyen (indice nouveau majoré).** Réellement perçu en moyenne au 1^{er} janvier 2004 ; il tient compte de la répartition par échelon des effectifs dans chaque catégorie mais ne donne qu'une vision très approximative des salaires, puisque les diverses primes, indemnités, heures supplémentaires ne sont pas incluses, pas plus que l'indemnité de résidence, ni l'éventuel supplément familial de traitement.

→ Pour en savoir plus

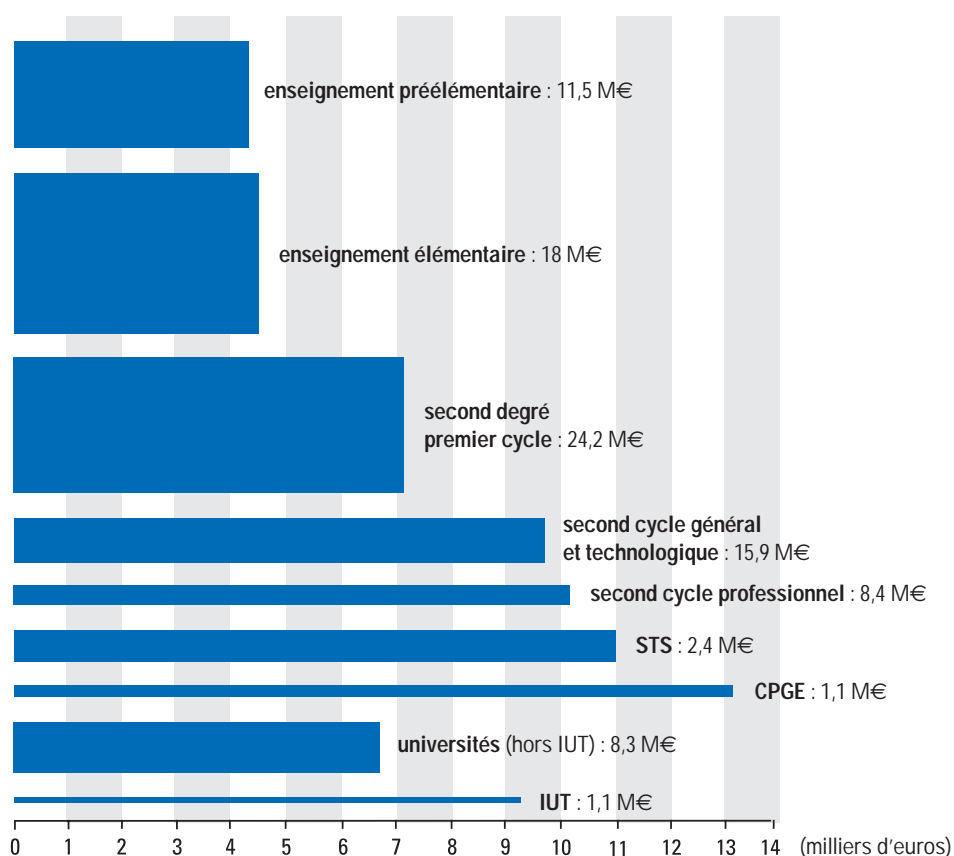
Publications

- Notes d'Information, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49, 02.51, 05.39.
- "Le compte de l'éducation", Les dossiers d'Éducation et formations, n° 113, décembre 1999 (années 1995 à 1998) ; n° 118, décembre 2000 (années 1996 à 1999) ; n° 125, novembre 2001 (années 1997 à 2000), n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001) MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.
- "Le compte de l'éducation. Principes et méthodes", Les dossiers d'Éducation et formations, n° 7, octobre 1990, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

Sources : Compte provisoire de l'éducation pour 2004.

Les dépenses par élève et par étudiant

[1] Dépense globale et dépense moyenne par élève et par étudiant en 2004



Pour lire le graphique

Chaque rectangle représente un niveau d'enseignement. La base horizontale d'un rectangle est égale à la dépense moyenne par élève ou par étudiant, et la hauteur au nombre d'élèves ou d'étudiants. La surface représente donc la dépense totale pour le niveau d'enseignement considéré.

M€ = milliard d'euros.

1 million d'élèves [1 milliard d'€
1 000 €
par élèves

Année 2004 Activités	Effectifs (milliers)	Dépense moyenne par élève (en euros)	Dépense globale (milliards d'euros)
Enseignement préélémentaire	2 613 601	4 400	11,5
Enseignement élémentaire	3 912 429	4 590	18,0
Second degré, premier cycle	3 266 686	7 400	24,2
Second degré, second cycle général et technologique	1 567 841	10 170	15,9
Second degré, second cycle professionnel	803 255	10 490	8,4
STS	194 026	12 300	2,4
CPGE	78 323	13 760	1,1
Universités hors IUT	1 247 401	6 700	8,3
IUT	114 884	9 160	1,1

10 Budget, coûts et financement

Présentation

Les établissements d'enseignement publics et privés du second degré et les centres de formation d'apprentis (CFA) relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont reçu en 2004 environ 762,3 millions d'euros au titre de la taxe d'apprentissage due par les entreprises sur les salaires versés en 2003.

La part reçue la plus élevée concerne les centres de formation d'apprentis : 67 %. L'écart entre les parts reçues par les établissements publics et par les établissements privés (sous contrat et hors contrat) du second degré est peu marqué (respectivement 17,4 % et 15,6 %) alors que les effectifs du privé ne représentent qu'à peine un cinquième des effectifs du second degré. Plus des quatre cinquièmes de la taxe (84,8 %) ont été reçus par l'intermédiaire des organismes collecteurs.

En moyenne, pour chaque élève des sections ouvrant droit à la taxe, un établissement public a reçu 112 euros (135 pour le collège, 113 pour un lycée professionnel et 102 pour le lycée) tandis qu'un établissement privé en a perçu plus du triple. La taxe moyenne par apprenti s'est élevée à 1 566 euros.

On constate des disparités académiques concernant la taxe reçue par les centres de formation d'apprentis : la taxe moyenne par apprenti est nettement plus élevée pour Paris et Versailles (respectivement 3 927 et 3 823 euros) que pour la moyenne nationale (1 566 euros) tandis qu'elle est nettement inférieure dans les académies de Nice et de Nantes (557 euros et 789 euros).

Définitions

■ **La taxe d'apprentissage** est une taxe d'État due par les entreprises. Elle est calculée en multipliant le montant des salaires bruts versés par l'entreprise l'année précédente par le taux de 0,5 % (0,1 % pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin). Le produit de la taxe d'apprentissage est inscrit au budget de l'État. Toutefois, une faible partie de la taxe est versée au Trésor public, les entreprises pouvant déduire du montant dû certaines dépenses, dont, notamment, les subventions aux établissements d'enseignement dispensant des premières formations technologiques et professionnelles. L'enquête de la DEPP recense les subventions des entreprises venant en exonération de la taxe d'apprentissage.

■ **Organismes collecteurs.** Chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers, organismes agréés. Les organismes collecteurs peuvent recevoir les subventions des entreprises et les reversent aux établissements d'enseignement éventuellement désignés par les entreprises.

■ **Élèves ouvrant droit à la taxe d'apprentissage.** Élèves des sections qui préparent à la vie active (premières formations technologiques ou professionnelles). Pour les collèges : CPA, CPPN, SES, quatrième et troisième technologiques. Pour les lycées : classes menant au baccalauréat technologique, STS. Pour le second cycle professionnel : lycées professionnels, toutes les sections.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête n° 8, mars-juin 2005, DEPP.

La taxe d'apprentissage

[1] Taxe d'apprentissage reçue en 2004 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (année de salaires 2003)
(France métropolitaine + DOM, hors enseignement supérieur)

Établissements	Taxe d'apprentissage reçue (milliers d'euros)			Taxe moyenne par élève (€)
	Directement des entreprises	Par organisme collecteur	Total	
CFA et CPA annexés	73 753	436 916	510 669	1566
Second degré public				
Collèges	4 449	14 003	18 451	135
EREA	236	861	1 098	145
Lycées professionnels	9 398	38 696	48 093	113
LEGT	10 614	51 494	62 107	102
Sections d'apprentissage	476	2 652	3 128	874
Total second degré public	25 173	107 705	132 878	112
Second degré privé sous contrat				
Collèges	1 044	6 346	7 390	416
Lycées professionnels	6 777	32 345	39 122	340
LEGT	6 497	36 769	43 266	265
Total second degré privé sous contrat	14 384	76 869	91 252	308
Total second degré privé hors contrat	2 625	24 905	27 530	1 983
Total second degré privé	17 009	101 774	118 782	373
Total second degré	42 181	209 479	251 660	164
Total général	115 934	646 395	762 329	428

[2] Taxe d'apprentissage moyenne par académie reçue par élève en 2004 (Euros) (Public + Privé)

Académies	Par élève (second degré)	Par apprenti (CFA)
Aix-Marseille	158	1 454
Amiens	137	1 313
Besançon	197	996
Bordeaux	156	1 249
Caen	156	984
Clermont-Ferrand	157	988
Corse	109	1 000
Créteil	176	1 672
Dijon	222	1 415
Grenoble	214	2 056
Lille	128	1 968
Limoges	166	1 218
Lyon	298	1 356
Montpellier	111	1 208
Nancy-Metz	90	1 177
Nantes	158	789
Nice	66	557
Orléans-Tours	184	1 248
Paris	358	3 927
Poitiers	158	915
Reims	134	1 262
Rennes	221	1 123
Rouen	120	1 317
Strasbourg	225	966
Toulouse	203	1 277
Versailles	163	3 823
France métropolitaine	167	1 570
DOM	47	1 276
Total France métr. + DOM	164	1 566

10 Budget, coûts et financement

Présentation

En 2005-2006, 1 330 000 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 24,2 % des élèves du second degré (y compris les EREA), ont bénéficié d'une bourse nationale. Cette proportion est deux fois plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 27,1 % contre 12,9 %. Il en est de même pour les départements d'outre-mer, où les proportions de boursiers sont plus que deux fois supérieures à celles de France métropolitaine : 53,8 % contre 22,9 % sur l'ensemble du second degré.

Le pourcentage de boursiers varie sensiblement d'un cycle d'enseignement à l'autre : voisin de 24 % en collège et en second cycle technologique, il est nettement plus élevé en second cycle professionnel (34,5 %) qu'en second cycle général (15,8 %).

Les bourses nationales de collège concernent un peu plus de 770 000 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 27,0 % des élèves des collèges publics et 11,3 % dans les collèges privés.

Une bourse nationale de lycée a été attribuée en 2005-2006 à 559 000 jeunes, soit 24,7 % des élèves des lycées et EREA de France métropolitaine et des DOM : 27,2 % pour l'enseignement public et 15,3 % pour l'enseignement privé.

Depuis 1983, la bourse attribuée aux lycéens professionnels a été scindée en deux parties : la bourse proprement dite, variable en fonction des ressources des familles, et la prime de qualification, fixe et d'un montant de 435,84 euros, pour les élèves de troisième année de CAP, l'ensemble des élèves de BEP ou CAP en deux ans, et ceux qui suivent une mention ou une formation complémentaire à l'un de ces diplômes.

Par ailleurs, est attribuée une prime d'équipement de 341,71 euros aux élèves de certaines formations et une prime de 217,06 euros pour les élèves qui entrent en seconde (depuis 1986), en première (depuis 1990), ou en terminale (depuis 1993).

La bourse au mérite, créée à la rentrée 2000 pour permettre aux boursiers de collège ayant obtenu de très bons résultats au diplôme national du brevet de poursuivre, dans de bonnes conditions, une scolarité jusqu'au baccalauréat général, technologique ou professionnel, est d'un montant annuel de 775,23 euros. À la rentrée 2006, où son montant est porté à 800 euros, elle fait l'objet d'une nouvelle réglementation.

La prime à l'internat, créée à la rentrée 2001, est versée automatiquement à tous les boursiers nationaux internes de collège, de lycée et des EREA. D'un montant annuel de 234,93 euros, elle est soumise aux mêmes règles de gestion que les bourses.

Définitions

■ **Bourses nationales.** Bourses payées sur des crédits du budget du ministère de l'Éducation nationale. Il existe des bourses départementales, non comptabilisées ici, prises en charge par les crédits des conseils généraux.

■ **Bourses du second degré.** Le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué selon un barème national de détermination. Ce barème est établi en fonction de la valeur du rapport calculé entre les ressources et les charges de la famille, rapport appelé "quotient familial", ainsi que de l'établissement de scolarisation et du cycle d'enseignement suivi.

■ **Bourses de collège.** Les bourses de collège comportent trois taux annuels différents : 59,25 euros, 189,96 euros et 305,13 euros.

■ **Bourses de lycée.** Elles concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA, y compris ceux de premier cycle, et de CPA de CFA. La part est l'unité d'attribution d'une bourse. Depuis 1994-1995, il n'y a plus qu'un seul montant de part pour les élèves de second cycle. En 2005-2006, pour tous les élèves boursiers de lycée, ce montant est de 40,71 euros et le nombre de parts accordées est fonction du cycle d'enseignement suivi.

→ Pour en savoir plus

Sources : "Boursiers du second degré en 2005-2006", document de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale.

Les bourses nationales du second degré

[1] Nombre et pourcentage de boursiers nationaux dans le second degré en 2005-2006
 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Public		Privé		Public + Privé	
	Boursiers	(1) %	Boursiers	(1) %	Boursiers	(1) %
En collèges						
Taux : 57,99 euros	293 823		39 101		332 924	
Taux : 185,88 euros	161 911		17 628		179 539	
Taux : 298,56 euros	165 347		15 563		180 910	
Total France métropolitaine	621 081	25,4%	72 292	11,1%	693 373	22,4%
Total France métropolitaine + DOM	696 047	27,0%	74 662	11,3%	770 709	23,8%
Primes à l'internat (7)	5 035		3 987		9 022	
En lycées (2)						
Second cycle professionnel	203 238	38,0%	33 896	22,3%	237 134	34,5%
Nombre de parts/élève	9,85		9,59		9,81	
Montant/élève (euros)	401		390		399	
Primes d'équipement (3)	38 277		3 992		42 269	
Primes à la qualification (4)	151 804		24 546		176 350	
Primes d'entrée en seconde (5)	-		-		-	
Primes d'entrée en première (5)	24 951		4 514		29 465	
Primes d'entrée en terminale (5)	23 914		4 258		28 172	
Bourses au mérite (6)	2 175		445		2 620	
Primes à l'internat (7)	24 550		2 674		27 224	
Second cycle général et technologique	228 810	19,8%	30 678	10,1%	259 488	17,8%
Enseignement général	158 451	17,8%	20 223	8,5%	178 674	15,8%
Nombre de parts/élève	7,46		7,35		7,45	
Montant/élève (euros)	304		299		303	
Primes d'équipement (3)	-		-		-	
Primes d'entrée en seconde (5)	62 906		7 564		70 470	
Primes d'entrée en première (5)	38 306		5 141		43 447	
Primes d'entrée en terminale (5)	37 258		5 258		42 516	
Bourses au mérite (6)	20 211		1 725		21 936	
Primes à l'internat (7)	10 414		1 869		12 283	
Enseignement technologique	70 359	26,6%	10 455	15,7%	80 814	24,4%
Nombre de parts/élève	9,49		9,28		9,46	
Montant/élève (euros)	386		378		385	
Primes d'équipement (3)	6 285		589		6 874	
Primes d'entrée en seconde (5)	385		47		432	
Primes d'entrée en première (5)	28 910		4 349		33 259	
Primes d'entrée en terminale (5)	33 243		5 027		38 270	
Bourses au mérite (6)	1 719		155		1 874	
Primes à l'internat (7)	6 306		995		7 301	
Total général lycées (y compris 1^{er} cycle)						
France métropolitaine	442 679	25,9%	69 714	15,1%	512 393	23,6%
France métropolitaine + DOM	487 190	27,2%	71 743	15,3%	558 933	24,7%
dont : bourses nouvelles	163 917		22 324		186 241	
Nombre de parts/boursier	8,72		8,38		8,68	
Total second degré						
France métropolitaine	1 063 760	25,6%	142 006	12,7%	1 205 766	22,9%
France métropolitaine + DOM	1 183 237	27,1%	146 405	12,9%	1 329 642	24,2%

(1) Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.

(2) Valeur de la part de bourse en lycée : 40,71 euros.

(3) Prime d'équipement : 341,71 euros.

(4) Prime à la qualification : 435,84 euros.

(5) Primes d'entrée en seconde, première ou terminale : 217,06 euros.

(6) Bourse au mérite : 775,23 euros.

(7) Prime à l'internat : 234,93 euros.

Présentation

En 2005, le nombre d'étudiants recevant une aide financière continue de progresser (+ 1,3 %), pour s'élever à 522 242 en France métropolitaine et dans les DOM. La croissance se poursuit donc à un rythme modéré (+ 1,0 % en 2004) après les hausses importantes des années 1998 à 2003. Les effectifs inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides augmentent eux aussi faiblement (+ 0,5 % après + 0,7 % en 2004). La proportion d'étudiants aidés s'établit finalement à 30,2 %. Depuis 2002, cette proportion progresse très modérément (+ 0,5 point en 3 ans) alors qu'entre 1997 et 2001, elle avait augmenté de près de 6 points avec le plan social étudiant. Les bourses sur critères sociaux (BCS) représentent 95 % du total des aides. Elles progressent de 1,4 % en 2005, soit une légère accélération par rapport à 2004 (+ 1,0 %). Les montants des BCS ont été relevés de 1,5 % en 2005. Le relèvement uniforme des échelons du barème de 1,5 % a provoqué une hausse du poids du cinquième échelon qui regroupe désormais plus de 40 % des étudiants boursiers. La conjonction de ces deux évolutions conduit le montant moyen des bourses à augmenter de 2,0 %, pour se fixer à 2 500 € par an environ. Cette hausse ne compenserait pas intégralement l'inflation qui est estimée à 2,1 % entre mai 2005 et mai 2006 (dernier chiffre connu). Le pouvoir d'achat des bourses devrait donc diminuer en 2005-2006.

Les bourses sur critères universitaires ont également été réévaluées de 1,5 % en 2005. Les montants annuels se situent désormais entre 3 561 (bourse de service public) et 4 200 € (bourse d'agrégation). Leur nombre reste stable (environ 12 500) depuis 2001-2002, date à laquelle la possibilité a été laissée aux étudiants en DESS d'obtenir des bourses sur critères sociaux. Les étudiants en STS ont la propension à être boursiers la plus forte (42,8 %). Cependant, cette proportion diminue pour la troisième année consécutive : elle était de 44,2 % en 2002. À l'inverse, les étudiants en CPGE présentent des caractéristiques socio-économiques plus favorables, la proportion de boursiers y est beaucoup plus faible (19,0 %) et ne progresse pas significativement dans le temps. La part d'étudiants aidés à l'université s'élève à 28,0 %, ce qui est proche de la moyenne de l'enseignement supérieur. Elle progresse régulièrement dans le temps (+ 7,6 points en dix ans) et plus vite que pour les autres formations (+ 35,7 % en dix ans pour l'université contre + 25,2 % en moyenne). Les étudiants les plus défavorisés optent donc de plus en plus pour des cursus universitaires. Ainsi, 72,5 % des boursiers suivent des études à l'université en 2005 contre 68,7 % en 1996.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 7005.
- Note d'Information, 05.32.

Sources : Système d'information AGLAE.

Définitions

■ **Aides financières.** Sont comptabilisées chaque année les principales aides destinées aux étudiants : bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires, bourses de mérite (enquête de la DEPP au 15 mars), allocations d'études et prêts d'honneur (source DGES).

■ **Les bourses sur critères sociaux** sont accordées en fonction des ressources (revenu déclarés bruts, avant abattement) et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse, de l'échelon zéro à l'échelon 5. Ces bourses sur critères sociaux sont réservées aux étudiants en 1^{er} et 2^e cycles, en DESS, en DEA ou dans les nouveaux cursus licence et master, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et les études suivies. Dans cette catégorie ont été également incluses, jusqu'en 1999-2000, les aides individuelles exceptionnelles (AIE). Les AIE ont été supprimées à la rentrée 2000, avec la généralisation du principe de la bourse de cycle (possibilité de maintien de la bourse pendant la durée du cycle).

■ **Les bourses sur critères universitaires** comprennent les bourses de service public, les bourses de diplôme d'études approfondies (DEA) et de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) et les bourses d'agrégation.

■ **Les bourses de mérite**, mises en place à la rentrée 1998, sont attribuées à des étudiants remplissant les critères sociaux d'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur, aux ressources familiales limitées, titulaires du baccalauréat mention "très bien", et qui s'engagent à préparer le concours d'entrée à l'ENA, l'ENM ou une grande école scientifique, ou à faire des études de médecine. Ces bourses sont contingentées (nombre de bourses limité par académie). L'aide accordée est de 6 102 €.

■ **Les allocations d'études.** Le dispositif d'allocations d'études, mis en place en 1999, répond aux difficultés que peuvent rencontrer les étudiants confrontés à des situations personnelles ne leur permettant pas de se voir attribuer une bourse dans le cadre du droit commun. Il concerne aussi les étudiants inscrits pour la première fois en 1^{re} année de 3^e cycle, non bénéficiaires d'une bourse sur critères universitaires et qui ont précédemment obtenu une aide directe de l'État. Les candidats doivent remplir, par ailleurs, les conditions générales d'attribution de bourses sur critères sociaux. Ces bourses sont contingentées.

■ **Proportion d'étudiants aidés.** Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides (principalement les diplômes nationaux des 1^{er} et 2^e cycles, les DEA, les DESS et jusqu'à la 6^e année des études de santé), les étudiants inscrits en première année d'IUFM, les élèves des STS et CPGE public MEN ou sous tutelle du MEN et les étudiants inscrits en préparations intégrées, en écoles d'ingénieurs (public MEN ou sous tutelle du MEN) ou en écoles de commerce reconnues par l'État (groupes I et II).

L'aide aux étudiants

[1] Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière (France métropolitaine + DOM)

	1990	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	1991	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Ensemble des aides (1)	272 088	413 964	456 714	478 600	488 059	497 721	510 267	515 511	522 242
En % du nombre d'étudiants concernés (3)	19,7	24,7	27,4	28,6	29,5	29,7	29,9	30,0	30,2
dont :									
Université									
Étudiants aidés (2)	185 526	283 906	319 870	335 187	339 038	345 148	354 954	361 970	369 365
En % du nombre d'étudiants concernés (3)	17,5	22,5	25,5	26,6	27,4	27,6	27,8	28,2	28,8
CPGE et STS (2)	63 251	89 763	95 708	97 989	100 089	103 773	103 420	101 010	100 925
En % du d'étudiants concernés (3)	25,5	32,7	34,8	35,7	36,6	37,8	37,7	36,9	36,5
dont CPGE (2)		10 154	10 834	12 361	13 120	13 120	12 949	13 273	13 685
En % du d'étudiants concernés (3)		13,9	14,9	17,1	19,3	18,9	18,7	18,8	19,0
dont STS (2)		79 609	84 874	85 628	86 969	90 653	90 471	87 737	87 240
En % du d'étudiants concernés (3)		39,6	42,0	42,4	42,4	44,2	44,1	43,1	42,8

(1) Champ : bourses sur critères sociaux (y compris AIE jusqu'en 1999), bourses sur critères universitaires, bourses de mérite, allocations d'études, prêts d'honneur, allocation d'IUFM (supprimés en 1998).

(2) Hors allocations d'études, prêts d'honneurs, allocations d'IUFM.

(3) Donnée estimée en 1990-1991.

[2] Répartition des bénéficiaires par type d'aide et par nature de l'établissement fréquenté en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Bourses sur critères sociaux (1)	Bourses sur critères universitaires (1)	Bourses de mérite	Total bourses France métr. + DOM (1)	Allocations d'études (2)	Prêts d'honneur (2)
Total Université (3)	356 497	12 363	505	369 365		
dont IUT	40 073	-	2	40 075		
dont filières ingénieurs	10 735	81	36	10 852		
CPGE	13 408	-	277	13 685		
STS	87 240	-	-	87 240		
IUFM CFPP	14 756	16	1	14 773		
Autres écoles (3)	24 526	150	59	24 735		
Total bourses France métr. + DOM (1)	496 427	12 529	842	509 798	10 461	1 983

(1) Sans allocation d'études.

(2) Source DGES. Le détail par établissement n'est pas disponible.

(3) Suite au passage au LMD, le système d'information gérant les bourses du supérieur (AGLAE) ne permet plus de connaître avec précision les formations suivies par les étudiants boursiers. À partir de 2006-2007, une nouvelle version d'AGLAE sera mise en place, le détail des formations sera à nouveau disponible.

[3] Répartition des boursiers par montant annuel des bourses en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Bourses sur critères sociaux (1)		Bourses sur critères universitaires		
	Montant annuel (€)	Boursiers (%)	Montant annuel (€)	Boursiers (%)	
Échelon 0	(2)	9,9	Master, DEA, DESS	3 895	82,1
Premier échelon	1 335	19,0	Agrégation	4 200	12,2
Deuxième échelon	2 012	10,3	Service public	3 561	5,7
Troisième échelon	2 578	10,3	Ensemble		100,0
Quatrième échelon	3 143	10,5	Effectif		12 529
Cinquième échelon	3 607	40,1			
Ensemble		100,0			
Effectif		496 427			

(1) Sans allocations d'études.

(2) Exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale étudiante.

10 Budget, coûts et financement

Présentation

Les aides aux étudiants peuvent se décomposer en aides directes et aides indirectes : les aides directes sont constituées par les bourses, secours d'études et prêts d'honneur, le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE, ex-FAVE), les aides aux transports (carte "Imagine R"), l'allocation de logement social (ALS), l'aide personnalisée au logement (APL), auxquelles s'ajoutent divers avantages fiscaux tels que la réduction d'impôt pour étudiant à charge et l'octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal. Les aides indirectes sont les œuvres sociales des CROUS, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de la sécurité sociale étudiante (écart entre les prestations et les cotisations versées par les étudiants) et imputée sur d'autres régimes. Les avantages fiscaux pour déduction de pensions alimentaires ne sont pas pris en compte en 2005, car nous ne disposons pas de données sur leur montant. En 1995, ces aides aux étudiants s'élevaient à 3 510,8 millions d'euros, elles atteignent 4 567,1 millions d'euros en 2005, ce qui correspond à un taux d'évolution de 30,1 % en prix courants et de 12,4 % en prix constants.

Les œuvres universitaires.

Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) gèrent maintenant l'ensemble du dispositif dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires. Les restaurants universitaires ont offert, pendant l'année scolaire 2005-2006, près de 191 000 places et ont servi plus de 55 millions de repas. Le prix du ticket-restaurant était fixé à 2,70 euros. Pour l'année scolaire 2005-2006, les résidences universitaires ont accueilli plus de 151 000 étudiants ; le tarif de la redevance mensuelle se situe entre 75 à 300 euros par mois (aide au logement déduite).

Définitions

■ **Allocation de logement à caractère social (ALS).** Elle a été créée par la loi du 16 juillet 1971 afin de venir en aide à des catégories de personnes autres que les familles, caractérisées par le niveau modeste de leurs ressources (personnes âgées, handicapés, travailleurs de moins de 25 ans). Depuis 1991, toute personne ayant des ressources modestes et une charge de logement peut prétendre à une aide au logement et ce, quels que soient son âge et sa situation familiale ou professionnelle. L'octroi de cette prestation étant lié aux ressources personnelles du demandeur, ce sont de fait les étudiants qui en ont été les principaux bénéficiaires. Elle est financée par le fonds national d'aide au logement (FNAL) qui est alimenté par l'État et par une cotisation des employeurs.

■ **Aide personnalisée au logement (APL).** L'APL a été créée par la loi du 3 janvier 1977 et relève du Code de la construction et de l'habitation (CCH). Elle s'applique à un parc de logements déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants. Son financement est assuré par le fonds national de l'habitation (FNH).

■ **CNAF.** Caisse nationale des allocations familiales.

■ **Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).** Les CROUS gèrent l'ensemble du dispositif d'action sociale en faveur des étudiants dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires.

■ **FSDIE.** Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (ex-FAVE, Fonds d'amélioration de la vie étudiante).

→ Pour en savoir plus

Sources : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; CNAF ; CNOUS ; ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

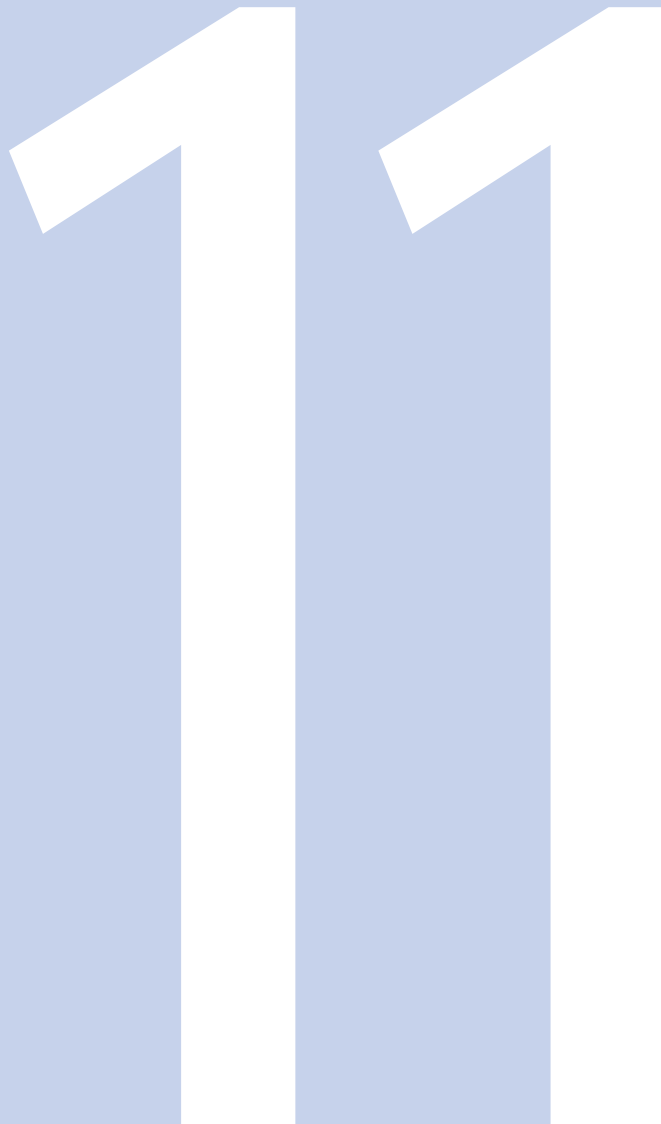
[1] Moyens pour l'action sociale en faveur des étudiants (millions d'euros, %)
(France métropolitaine + DOM)

Nature des aides	1995	2005	2005/1995 en € courants	2005/1995 en € constants
Aides de l'État				
Aides budgétaires				
Aides directes				
bourses et prêts (chap. 43-71et 39-11ex-FSU)	927,7	1 332,6	43,6%	24,1%
allocation de logement social (ALS)	672,6	995,7	48,0%	27,9%
aide personnalisée au logement (APL) - Part de l'État	187,5	181,4	-3,3%	-16,4%
aide au transport (carte Imagine R)		11,4		
Total aides directes	1 787,8	2 521,1	41,0%	21,8%
Aides indirectes				
œuvres universitaires	253,4	302,3	19,3%	3,1%
aides aux associations et médecine universitaire	12,8	22,6	76,6%	52,5%
compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers	8,4	47,8	469,0%	391,6%
Total aides indirectes	274,6	372,7	35,7%	17,2%
Total aides budgétaires	2 062,4	2 893,8	40,3%	21,2%
Aides fiscales				
majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 075,0	14,1%	-1,4%
réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	160,0	28,0%	10,6%
Total aides fiscales	1 067,1	1 235,0	15,7%	0,0%
Total des aides de l'État	3 129,5	4 128,8	31,9%	14,0%
Autres aides				
Versements des régimes sociaux				
contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	426,1	13,6%	-1,9%
Versements des universités				
fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)	6,1	12,2	100,0%	72,8%
Total des autres aides	381,2	438,3	15,0%	-0,7%
Total général	3 510,7	4 567,1	30,1%	12,4%

[2] Évolution de divers indicateurs (France métropolitaine + DOM)

	1995 1996	1998 1999	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Nombre de logements gérés par les CROUS	146 712	149 549	149 189	149 525	149 104	149 414	150 710	151 256
Nombre de places dans les restaurants universitaires	172 930	186 700	187 165	187 421	189 655	190 851	191 262	190 887
Nombre de repas servis aux étudiants	67 990 000	63 325 000	60 755 000	57 060 000	55 785 450	54 935 000	54 950 000	55 070 282

11 Recherche et développement



11.1	Recherche et développement : vision d'ensemble	326
11.2	Les activités de R&D dans le monde	328
11.3	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	330
11.4	Le financement de la recherche et du développement dans les entreprises	332
11.5	Les acteurs de la R&D publique	334
11.6	Recherche et développement : les effectifs	336
11.7	La recherche et le développement dans les régions	338

11 Recherche et développement

Présentation

En 2004, la dépense intérieure de recherche développement (DIRD) est de 35,5 milliards d'euros (Md€). Elle augmente, par rapport à 2003, de 1,1 % en volume avec 0,9 % pour les entreprises et 1,4 % pour les administrations. La part de la DIRD dans le PIB s'établit en 2004 à 2,14 % contre 2,17 % en 2003. En 2005, la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) se monterait à 36,1 Md€, soit une progression en volume de + 0,9 % par rapport à 2004. L'évolution des financements entre 2004 et 2005 résulterait à la fois d'une augmentation du financement des entreprises (+ 0,6 % en volume) et de celui des administrations de + 1,2 % en volume. La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) est estimée à 36,4 Md€, elle augmenterait de 0,5 % en volume entre 2004 et 2005.

Sur le long terme, la R&D exécutée en France a présenté de 1979 à 1993 une croissance plus rapide que celle du PIB. Le ratio DIRD/PIB est ainsi passé de 1,66 % en 1978 à 2,37 % en 1993 ; de 1993 à 1998 il décroît. À partir de 1999, il avait amorcé une remontée pour atteindre 2,23 % du PIB en 2002. Cette évolution se vérifie tant pour la R&D dans les administrations que dans les entreprises. De 0,67 % du PIB en 1978, ce ratio atteint, pour les administrations, 0,91 % en 1993 et s'établit à 0,82 % en 2002. Dans les entreprises, de 0,99 % en 1978, il progresse jusqu'à 1,46 % en 1993 et s'élève à 1,41 % en 2002. Depuis 2003, le ratio diminue à la fois pour les entreprises et les administrations avec 1,34 % et 0,80 % pour l'année 2004.

Sur plus de 20 ans les structures d'exécution et de financement de la recherche se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important du secteur des entreprises. La part des administrations dans la DNRD s'est toutefois stabilisée depuis quelques années, et est de 46,4 % en 2004. La diminution de l'effort de R&D du ministère de la Défense depuis le début de la décennie 1990 a contribué à la fois à la baisse du financement public dans la DNRD et à la baisse de la DIRD sur financement de ce ministère. La contribution des entreprises au financement de la R&D a enregistré un net accroissement et dépasse celui des administrations depuis 1995. Toutefois, depuis 2002 la part des entreprises dans la DNRD régresse légèrement.

La participation des entreprises à la réalisation des travaux de R&D est structurellement supérieure à celle des administrations. Ainsi en 2004, la part de la dépense de recherche exécutée par les entreprises dans la DIRD, s'établit à 62,5 %.

Définitions

■ Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD).

Elle correspond aux travaux de R&D exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA) l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

■ Dépense nationale de recherche et développement (DNRD).

Cet agrégat mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente la différence entre les échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

■ Méthodologie. Entreprises : enquête réalisée auprès de

10 500 entreprises environ et 50 centres techniques de recherche. Enquête exhaustive pour les entreprises importantes et échantillonnée pour une partie des PME (sondage au taux de 1 sur 2). Administrations : enquête réalisée auprès des organismes et services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des grandes écoles d'ingénieurs hors tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur, ainsi que des associations sans but lucratif. L'enquête a enregistré plusieurs ruptures de série : en 1992, voir RERS 1999, page 276 ; en 1997, révision de la méthode d'évaluation des effectifs et des dépenses de R&D des universités ; en 1998, révision de la méthode d'évaluation des dépenses de R&D de la Défense et du contour de R&D de quelques grandes entreprises (voir RERS 2000, page 284) ; en 2000, amélioration de l'évaluation de la dépense des universités et calage des réponses de certains organismes sur le contrat de plan pluriannuel. Sans ces nouveaux traitements, la DIRD des administrations n'aurait pas progressé ; en 2001, amélioration de la couverture du champ de l'enquête auprès des entreprises et modification de la dépense intérieure du ministère de la Défense (intégration des dépenses de simulation de la direction des applications militaires du CEA). Ces modifications amèneraient une révision à la hausse des chiffres 2000. Ainsi la DIRD des entreprises en 2000 serait de 19,800 Md€ au lieu des 19,348 Md€ publiés et la DIRD des administrations 11,717 Md€ au lieu des 11,605 Md€.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

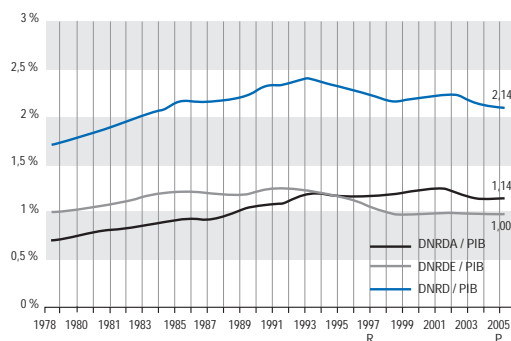
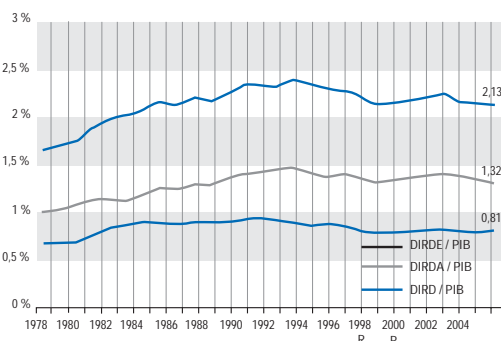
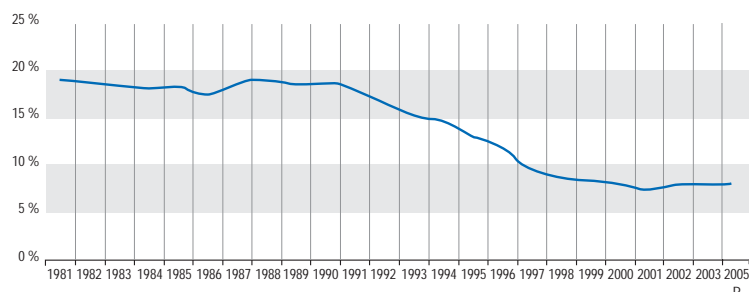
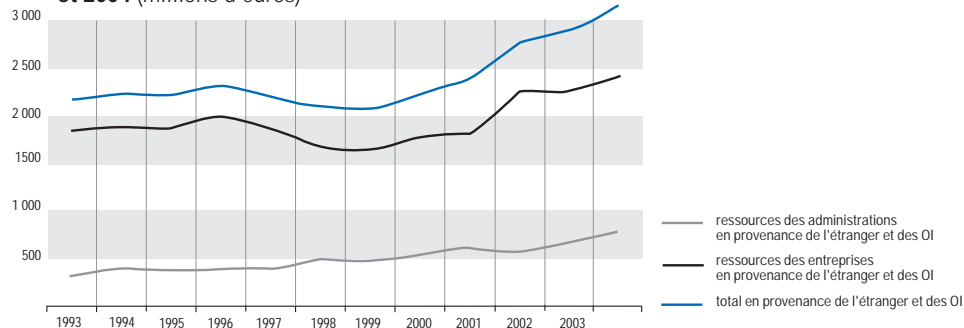
Sources : Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations par le bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation (DEPP).

Recherche et développement : vision d'ensemble

[1] Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France (millions d'euros, %)

	1978	1993	1995	1996	1997 (2)	1998 (2)	1999	2000 (2)	2001	2002	2003	2004	2005 (3)
DNRD	5 744	27 003	27 563	28 091	28 005	28 724	29 885	31 438	33 570	34 759	34 395	35 136	36 107
DNRD par les administrations (1)	3 305	13 695	13 647	13 718	12 980	12 859	13 267	14 272	14 673	15 677	15 891	16 305	16 801
DNRD par les entreprises	2 438	13 307	13 916	14 373	15 025	15 865	16 618	17 166	18 897	19 082	18 505	18 831	19 306
Part des entreprises dans la DNRD	42,5%	49,3%	50,5%	51,2%	53,7%	55,2%	55,6%	54,6%	56,3%	54,9%	53,8%	53,6%	53,5%
DIRD	5 743	26 484	27 302	27 836	27 756	28 319	29 529	30 954	32 887	34 527	34 569	35 534	36 396
DIRD par les administrations (1)	2 313	10 144	10 653	10 704	10 399	10 687	10 873	11 605	12 105	12 689	12 923	13 324	13 853
DIRD par les entreprises	3 430	16 340	16 649	17 131	17 357	17 632	18 655	19 348	20 782	21 839	21 646	22 210	22 543
Part des entreprises dans la DIRD	59,7%	61,7%	61,0%	61,5%	62,5%	62,3%	63,2%	62,5%	63,2%	63,3%	62,6%	62,5%	61,9%
Part de la DIRD dans le PIB	1,66%	2,37%	2,29%	2,27%	2,19%	2,14%	2,16%	2,19%(4)	2,20%	2,23%	2,17%	2,14%	2,13%

(1) Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif). (2) Changements méthodologiques. (3) Estimation. (4) En 2000 le ratio DIRD/PIB est donné par rapport à la DIRD corrigée (31 517 M€, voir méthodologie).

[2] Évolution du financement par rapport au PIB**[3] Évolution de la DIRD par rapport au PIB****[4] Évolution de la part de la Défense dans le financement de la DNRD****[5] Ressources des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger entre 1993 et 2004 (millions d'euros)**

11 Recherche et développement

Présentation

Les activités de R&D sont très concentrées : les États-Unis ont dépensé 286 milliards de dollars (en dollars courants) pour leur activité de R&D, soit près de 42 % de la DIRD exécutée dans les pays de l'OCDE en 2003. L'ensemble des pays de l'Union européenne (Europe des quinze) constitue le deuxième pôle avec 30 % de la DIRD de la zone OCDE avec une DIRD de 203 Md\$ PPA en 2003. Le Japon avec 114 milliards de \$ de parités de pouvoir d'achat (PPA) de dépenses de R&D, effectue 17 % de la DIRD de la zone OCDE. Au sein de l'Union européenne, quatre pays (l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie), par ordre d'importance décroissante eu égard aux moyens engagés, effectuent plus de 70 % de la DIRD de cette zone. En termes de niveau de dépenses de R&D, la France devrait conserver en 2004 le cinquième rang mondial derrière les États-Unis, le Japon, la Chine et l'Allemagne.

Le classement des pays selon le ratio DIRD/PIB diffère nettement de celui effectué en fonction du niveau de la DIRD. En termes d'effort de recherche en 2003, la France (2,18 %) se trouve à la quatrième place parmi les sept pays les plus importants de l'OCDE, derrière le Japon (3,15 %), les États-Unis (2,60 %) et l'Allemagne (2,55 %).

Plusieurs pays de taille économique moyenne consacrent une part importante de leur PIB à la R&D : Israël (4,93 %), Suède (4,27 %).

En 2003, avec un ratio DIRD/PIB de 2,18 %, l'effort relatif de recherche diminue en France, tout comme l'Allemagne et le Canada. Cependant, parmi les sept pays les plus importants économiquement de l'OCDE, la France est le seul à avoir connu une baisse du ratio DIRD/PIB deux années consécutives depuis 2002.

Par ailleurs, en-dehors de la zone OCDE, entre 1999 et 2003, certains pays connaissent des taux de croissance annuelle de la DIRD supérieurs à 10 %. C'est le cas en particulier de la Fédération de Russie et de la Chine.

À partir de 2001, on observe cependant un tassement généralisé du taux de croissance de la dépense de recherche des pays de l'OCDE, qui s'établit à 3 % en 2001, 0,7 % en 2002 et 1,7 % en 2003. Cette évolution générale masque cependant des évolutions de différentes ampleurs au sein de la zone OCDE. Ainsi, en 2002, la DIRD chute aux États-Unis mais progresse de 2,5 % en volume dans l'Union européenne et de 1,3 % au Japon, alors qu'en 2003, elle se stabilise aux États-Unis et dans l'Union européenne, mais augmente de 3,4 % en volume au Japon.

Définitions

■ **Les données internationales** : proviennent de l'OCDE, fichier PIST, mai 2005. Le ratio DIRD/PIB de la France 2003 a été depuis révisé (voir 11.1, tableau [1]).

■ **OCDE**. Organisation de coopération et de développement économiques. Elle regroupe trente pays membres : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée du Sud, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie.

■ **Union européenne (UE)**. Les données concernent l'Europe des quinze : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède.

■ **PPA**. Parités de pouvoir d'achat. Les données en monnaie nationale ont été converties en USD en utilisant les parités de pouvoir d'achat.

■ **Remarques sur les comparaisons internationales**. Aux États-Unis, la R&D du secteur de l'État ne comprend que les activités du gouvernement fédéral et pas les activités des établissements des États et des gouvernements locaux. Au Royaume-Uni, depuis 1994, le financement par les entreprises de la dépense intérieure de ce secteur comprend les ISBL et l'enseignement supérieur, ce qui entraîne une légère surestimation.

■ Les données présentées pour la France sont ajustées selon les normes de l'OCDE.

■ Voir également la rubrique "Définitions" en 11.1.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Sources : Fichier PIST de l'OCDE (mai 2005). Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

Les activités de R&D dans le monde

[1] Indicateurs de l'effort de recherche des principaux pays de l'OCDE

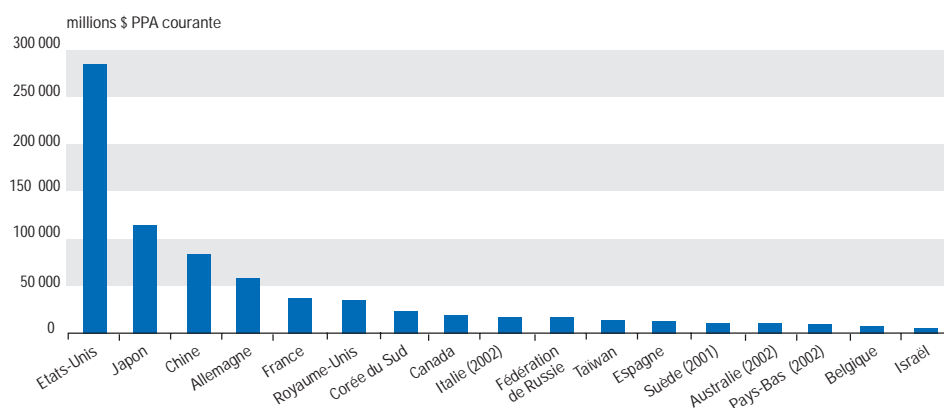
	DIRD/PIB (en %)					Chercheurs/population active (pour mille)		
	1991	1996	2001	2002	2003	1991	1996	2003
France (1)	2,33	2,27	2,20	2,23	2,18	5,2	6,1	7,1
États-Unis	2,72 (2)	2,55 (2)	2,73 (2)	2,66 (2)	2,60 (2, p)	7,6	8,4 (3)	9,0
Canada	1,60	1,68	2,08	1,96	1,94 (p)	4,7	6,1	6,8 (p) (5) (6)
Japon	2,94 (9)	2,78	3,07	3,12	3,15	9,2 (9)	9,2	10,1
Allemagne	2,52	2,25 (6)	2,51	2,53	2,55 (6)	6,1	5,8 (6)	6,7 (6)
Royaume-Uni	2,07	1,88	1,87	1,90	1,89	4,4	5,1	5,5 (8)
Italie	1,23	1,01	1,11	1,16		3,1	3,3	3,0 (5)
Pays-Bas	1,97	2,01	1,88	1,80			4,7	5,3 (5)
Suède	2,71 (7)	3,54 (8) (7)	4,27 (8)			5,8 (8) (9)	8,4 (3)	10,3 (7)
Finlande	2,04	2,54 (6)	3,41	3,44	3,49	5,5 (8)	10,6 (3) (8)	15,9 (8)
Union européenne (Europe des Quinze)	1,90 (6)	1,80 (6)	1,92 (6)	1,95 (6)	1,94 (6) (p)	4,4 (6)	4,9 (6)	5,9 (5) (6)

(1) Le ratio DIRD/PIB est établi à partir du PIB base 2000 (changement méthodologique). (2) Dépenses en capital exclues (toutes ou en partie). (3) Données 1997. (4) Données 1999. (5) Données 2002. (6) Estimation ou projection. (7) Données 2001. (8) Sous-estimé ou fondé sur des données sous-estimées. (9) Surestimé ou fondé sur des données surestimées.

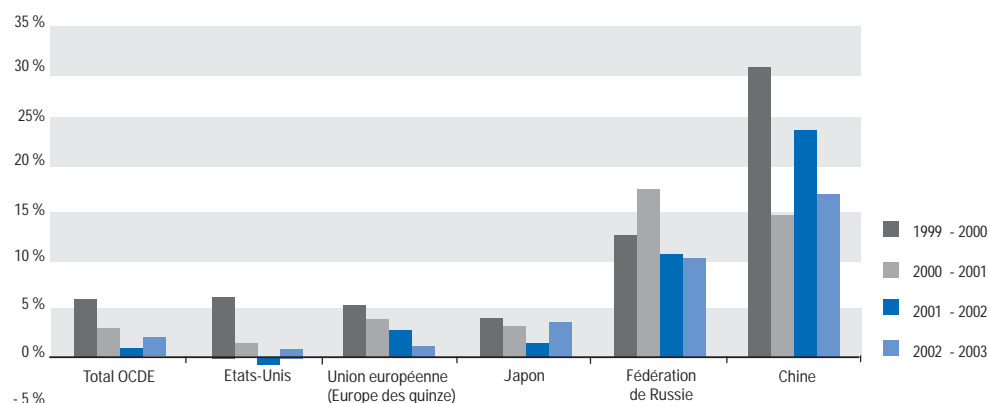
Sources : OCDE (PIST 2005-2) et MENESR-DEPP.

Lecture - (p) : Provisoire.

[2] Comparaison internationale de la DIRD en 2003 ou pour la dernière année disponible



[3] Taux de croissance de la DIRD (1) dans la zone OCDE, dans la Fédération de Russie et en Chine



11 Recherche et développement

Présentation

En 2004, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) s'élève à 22,2 milliards d'euros (Md€), en hausse de 0,9 % en volume par rapport à 2003, alors qu'elle avait baissé de 2,7 % en volume entre 2003 et 2002. Cette reprise reste toutefois inférieure à celle du PIB (+ 2,3 % en volume entre 2004 et 2003). Les effectifs de R&D augmentent de 2,1 %.

D'après les premières estimations, le taux d'évolution en volume entre 2004 et 2005 des dépenses de recherche des entreprises serait de - 0,4 %.

Depuis 2002, la dépense extérieure de R&D des entreprises (DERDE) ou sous-traitance diminue, avec une évolution en volume de - 3,4 % entre 2004 et 2003, pour un montant de 5,3 Md€.

Les dépenses de recherche sont très concentrées, à la fois dans les grandes entreprises et dans quelques branches d'activité. Les six premières branches de recherche réalisent 65,6 % des dépenses de R&D et emploient 59 % du personnel de R&D. L'automobile, première branche de R&D depuis 1999, enregistre une hausse de sa DIRD (+ 3,7 % en volume entre 2003 et 2004). Son poids dans la recherche (15 % de la DIRDE) reflète l'importance de cette industrie en France, qu'il s'agisse de constructeurs ou des équipementiers. La pharmacie reste au 2^e rang et réalise toujours près de 14 % de la DIRDE malgré une baisse de 0,5 % en volume (entre 2003 et 2004). Les équipements de communication (qui incluent la téléphonie et les composants électroniques), qui ont reculé en troisième position en 2000, continuent leur baisse (- 2,8 % d'évolution en volume en 2004 par rapport à 2003). La construction aéronautique et spatiale, première branche de recherche jusqu'en 1995, reste en quatrième position avec une forte progression de sa DIRD (14,6 % entre 2003 et 2004). Cette augmentation s'explique pour partie par une hausse des financements des programmes civils. Viennent ensuite les instruments de précision et l'industrie chimique, assez loin derrière l'aéronautique (6,5 % et 6,2 % de la DIRDE) avec respectivement - 0,8 % et - 0,5 % d'évolution en volume entre 2003 et 2004.

La recherche se concentre dans les grandes entreprises qui effectuent près de 84 % de la DIRDE et reçoivent plus de 87 % des financements publics. Parmi ces grandes entreprises, celles qui comptent plus de 2 000 salariés réalisent 54 % de la DIRDE, bénéficient de plus de 70 % des financements publics et représentent 2 % de la population totale.

Définitions

■ **Branche de recherche.** Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D, regroupée ici en 25 postes construits à partir de la nomenclature d'activités française (NAF).

■ **Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises (DERDE).** Elle correspond aux montants des travaux de R&D achetés ou financés par les entreprises et exécutés en dehors d'elles. Elle comprend la sous-traitance de recherche effectuée sur le territoire national ou à l'étranger ainsi que la contribution aux organismes internationaux.

■ **Effectifs de R&D.** Ils correspondent à l'ensemble des personnels – chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif – qui effectuent les travaux de recherche et développement en équivalent temps plein recherche (ETP).

■ **Financement public de la R&D.** Il comprend les contrats et les subventions en provenance des administrations pour la R&D dans les entreprises. Il n'inclut pas le crédit d'impôt recherche.

■ **Petites et moyennes entreprises (PME).** Entreprises dont l'effectif salarié est strictement inférieur à 500 personnes.

■ **Grandes entreprises.** Entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 500 personnes.

■ **Entreprises filiales ou indépendantes.** Une entreprise est considérée comme filiale d'un groupe (français ou étranger) lorsque son capital social est contrôlé à plus de 50 % par une entité économique répertoriée comme grand groupe. La nationalité du groupe est celle de la tête de groupe. Dans le cas contraire, l'entreprise est considérée comme indépendante.

■ Voir également la rubrique "Définitions" en 11.1.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

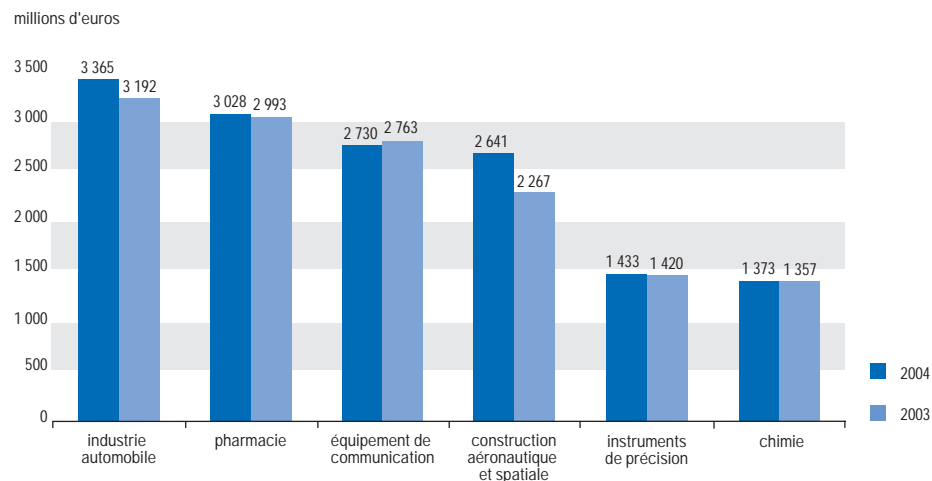
Sources : Enquêtes réalisées auprès des entreprises par le bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation (DEPP).

[1] Évolution des dépenses intérieures de recherche et développement dans les principales branches de recherche de 1992 à 2004 (millions d'euros)

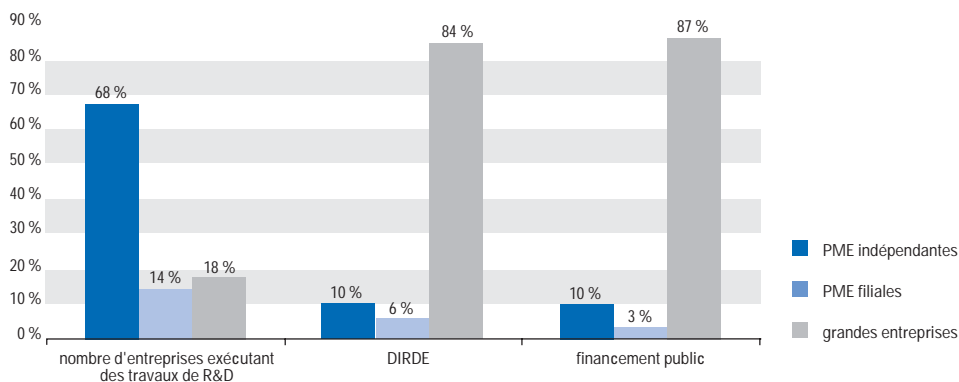
	1992	1998	1999	2000	2001 (5)	2002	2003	2004	2004/1999 (6)
Industrie automobile	1 763	2 100	2 491	2 671	3 066	3 189	3 192	3 365	4,1%
Pharmacie (1)	1 527	2 250	2 458	2 401	2 517	2 796	2 993	3 028	2,2%
Équipements de communication (2)	1 591	2 270	2 335	2 653	2 678	2 858	2 763	2 730	1,1%
Construction aéronautique et spatiale	2 740	2 047	2 194	1 965	2 149	2 328	2 267	2 641	1,7%
Instruments de précision	1 880	1 249	1 256	1 320	1 339	1 488	1 420	1 433	0,6%
Chimie (3)	1 118	1 113	1 136	1 189	1 286	1 301	1 357	1 373	1,8%
Machines et équipements (4)	920	810	831	921	969	991	1 049	1 072	3,1%
Services informatiques	397	376	464	496	702	825	907	908	12,1%
Machines et appareils électriques	519	645	690	678	681	755	810	848	2,2%
Caoutchouc et plastiques	325	488	524	532	665	697	775	758	5,5%
Autres branches	3 351	4 283	4 276	4 520	4 732	4 611	4 111	4 053	2,7%
Total dépenses intérieures de R&D	16 134	17 632	18 655	19 348	20 782	21 839	21 646	22 210	1,5%

(1) Y compris la fabrication des principes actifs. (2) Y compris composants. (3) Y compris fibres artificielles et synthétiques. (4) Y compris armement et appareils domestiques. (5) Changement méthodologique. (6) Évolution moyenne annuelle sur la période en volume.

[2] Poids de la DIRD des six plus grandes branches de recherche



[3] Répartition par taille et par nature des entreprises en 2004



11 Recherche et développement

Présentation

En 2004, les entreprises ont financé près de 77,5 % de leurs propres travaux de recherche, pour un montant supérieur à celui de 2004 (- 0,2 % en volume). Les administrations y ont participé pour 11,7 % sous forme de contrats ou de subventions. Ces financements s'effectuent dans le cadre de contrats liés aux grands programmes technologiques, de crédits de R&D militaire et de crédits incitatifs. Le complément, soit 10,8 %, est apporté par le financement en provenance de l'étranger (entreprises et autres organismes).

Depuis 2002 la part des entreprises dans le financement de la DIRDE baisse légèrement.

Entre 2003 et 2004, la part des administrations dans le financement des travaux de R&D des entreprises croît (+ 5,4 % en volume), en raison de la hausse dans le secteur de l'aéronautique des programmes civils et dans une moindre mesure des programmes militaires.

Les financements en provenance de l'étranger progressent (4,4 % en volume entre 2003 et 2004). Ces flux proviennent principalement des entreprises (pour près de 79 %) et le poids des flux intra-groupe est prépondérant. Les fonds reçus des autres filiales du groupe constituent l'essentiel des financements en provenance de l'étranger pour les filiales de groupes étrangers. Les variations des ressources en provenance des organisations internationales sont largement déterminées par les contrats de l'Agence spatiale européenne (ESA). La contribution de la France à l'ESA s'élève en 2004 à 0,7 Md€. Les programmes spatiaux pilotés par la France étaient en recul de 1993 à 1998, puis ses sont stabilisés (0,8 Md€ en 1993 contre 0,3 Md€ en 2004). Le crédit d'impôt recherche (CIR) n'est pas comptabilisé dans le financement public de R&D du fait de sa nature d'avantage fiscal. En 2004, d'après les dernières estimations, 6 200 entreprises ont bénéficié d'un CIR pour un montant total de l'ordre de 890 millions d'euros, le CIR a été amplifié par l'introduction d'une part supplémentaire en volume de 5 % qui fait pratiquement doubler son effet.

Définitions

■ **Financement public total.** Il correspond aux versements directs effectués par les administrations, qu'il s'agisse d'organismes, de services ministériels ou d'associations sans but lucratif, pour des travaux de R&D effectués par des entreprises. Ces travaux peuvent correspondre à des commandes des administrations, notamment de la Défense, ou à des travaux de recherche menés par les entreprises mais soutenus par des organismes tels l'ANVAR, ou par le ministère en charge de la recherche (via le Fonds de la recherche technologique ou les programmes de soutien à la recherche). Sont exclus de ce financement public les aides fiscales à la R&D comme le crédit d'impôt recherche (CIR).

■ **Financement public de la dépense intérieure.** Les financements publics de la sous-traitance en sont exclus.

■ **Financement étranger.** Il s'agit des fonds en provenance de l'étranger, qu'il s'agisse des organisations internationales, dont l'Union européenne, ou des fonds en provenance d'entreprises situées hors du territoire national.

■ **Le financement par les entreprises de la dépense intérieure.** Il est égal à la différence entre la dépense intérieure de R&D et les ressources en provenance des administrations ou de l'étranger. Il mesure la contribution directe des entreprises à la réalisation de leurs travaux de R&D.

■ **Crédit d'impôt recherche.** Mesure d'incitation fiscale à la recherche mise en place en 1983 pour répondre aux besoins des PME, assise sur la progression des dépenses de R&D. Depuis 2004, le CIR comprend une part en volume qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 5 % des dépenses engagées, cumulable, à une part en accroissement qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 45 %. Le plafond du crédit impôt est de 8 M€.

■ Voir également la rubrique "Définitions" en 11.1.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Sources : Enquêtes réalisées auprès des entreprises par le bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation (DEPP).

[1] Évolution du financement de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) des entreprises

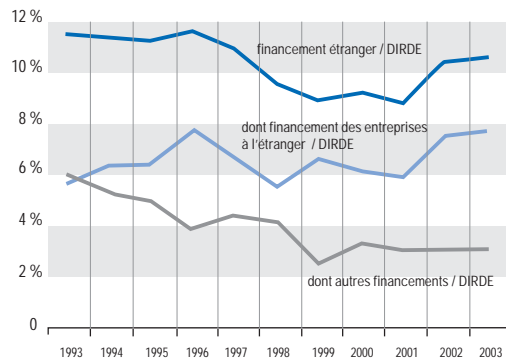
	1975	1991	1992	1993	1996	1997 (1)	1998 (1)	1999	2000	2001 (2)	2002	2003	2004	2005 (3)
Origine des financements														
entreprises	63,8%	67,1%	69,6%	72,0%	75,1%	78,0%	80,5%	79,8%	79,6%	81,6%	78,6%	78,4%	77,5%	78,4%
financement public	28,0%	21,4%	18,4%	16,7%	13,5%	11,4%	10,2%	11,4%	11,4%	9,8%	11,2%	11,2%	11,7%	11,5%
financement étranger	8,2%	11,5%	12,0%	11,3%	11,4%	10,6%	9,3%	8,8%	9,0%	8,7%	10,2%	10,4%	10,8%	10,1%
DIRD des entreprises (en millions d'€)														
	2 381	15 286	16 134	16 340	17 131	17 357	17 632	18 655	19 348	20 782	21 839	21 646	22 210	22 543

(1) Les années 1997 et 1998 ne sont pas directement comparables à 1996 et 1997, en raison de changements méthodologiques.

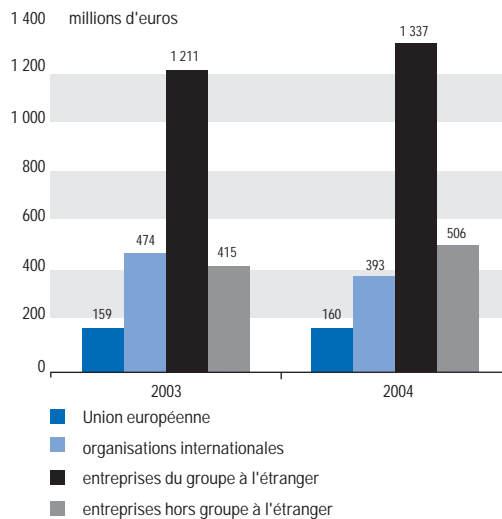
(2) En raison d'une amélioration de la couverture du champ de l'enquête, les résultats 2001 ne sont pas directement comparables à 2000.

(3) Estimation.

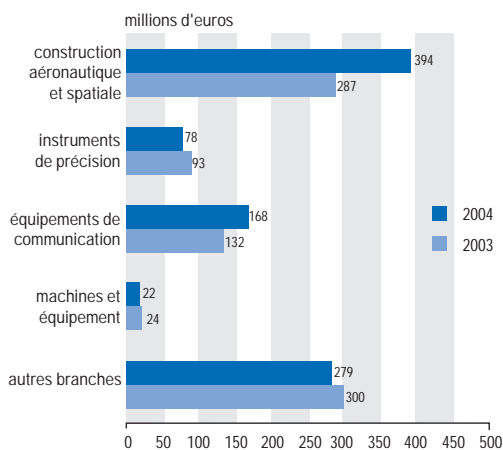
[2] Évolution de la part des financements étrangers dans le financement des entreprises



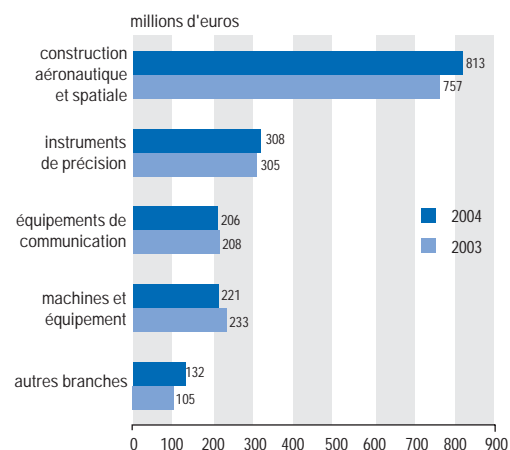
[3] Financements étrangers pour le secteur des entreprises en 2003 et 2004



[4] Programmes de recherche civile en 2003 et 2004



[5] Programmes de recherche militaire en 2003 et 2004



11 Recherche et développement

Présentation

La dépense intérieure de R&D des administrations (DIRDA) s'élève à 13,3 milliards d'euros en 2004, soit une évolution en volume, par rapport à 2003, de + 1,4 %, progression inférieure à celle du PIB (+ 2,3 %). La part de la DIRDA dans le PIB s'élève à 0,80 % en 2004 contre 0,81 % en 2003.

D'après les premières estimations, le taux d'évolution en volume entre 2004 et 2005, des dépenses de recherche des administrations serait de 2,1 %, et la part de la recherche publique dans le PIB s'élèverait à 0,81 % en 2005.

Les EPST (y compris le CNRS) et les EPIC sont les principaux organismes publics de recherche. En 2004, leurs dépenses intérieures ont atteint un montant de 6,9 Md€ (52 % de la DIRDA), en hausse par rapport à 2003 de 1,7 % en volume. L'enseignement supérieur (hors CNRS) a une dépense intérieure de 4,7 Md€, en progression de 0,4 % en volume par rapport à 2003, il représente 35 % de la DIRDA.

En 2004, la dépense intérieure du ministère de la Défense avec 1,1 Md€ progresse (+ 6,5 % en volume) par rapport à 2003. Entre 1993 et 2004, la part de la DIRDA de la Défense est toutefois passée de 20 % à 8 %.

Les administrations ont aussi un rôle de financeur via leurs dépenses extérieures (soit 5,0 Md€ en 2004) dont plus de 53 % sont à destination des entreprises. L'évolution en volume est entre 2003 et 2004, de 5,2 % pour la totalité des dépenses extérieures et 8,2 % pour les dépenses extérieures en direction des entreprises. Cette hausse provient principalement d'une augmentation des paiements versés aux entreprises par la DPAC et à une augmentation du montant des actions incitatives du ministère en charge de la recherche.

Près des quatre cinquièmes des ressources de la recherche publique sont de nature budgétaire. Les ressources contractuelles et les autres ressources propres complètent le financement de la recherche publique. Les ressources budgétaires sont issues à hauteur de 55 % du budget civil de recherche et développement (BCRD), auxquelles il convient d'ajouter la partie du budget de l'enseignement supérieur qui finance des activités de R&D, notamment 50 % des salaires des enseignants-chercheurs (soit 21 % des ressources budgétaires) et le budget de R&D de la Défense (20 % des ressources budgétaires totales) Les autres ministères complètent les ressources budgétaires.

En 2004, le BCRD s'élève à 8,9 Md€ (dépenses ordinaires + crédits de paiement), il augmente de 1,6 % en volume par rapport à 2003 et sa part dans le PIB ne cesse de baisser depuis 1993 : 0,68 % en 1993 contre 0,54 % en 2004.

Définitions

■ **Les secteurs institutionnels.** Dans les statistiques de R&D, on appelle secteur institutionnel un ensemble d'unités qui ont un comportement économique équivalent. Les cinq secteurs institutionnels retenus dans les statistiques internationales, sont : l'État (y compris la Défense), l'enseignement supérieur, les institutions sans but lucratif (ISBL), les entreprises et l'étranger. L'État comprend les services ministériels et établissements publics administratifs, civils et militaires ; les organismes publics de recherche (EPST, EPIC, EPA) à l'exception du CNRS et de ses instituts classés dans le secteur de l'enseignement supérieur ; les administrations territoriales (régions, départements, etc.). L'enseignement supérieur comprend les universités et les établissements publics d'enseignement sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur ou d'autres départements ministériels ; le CNRS et ses instituts ; les centres hospitaliers universitaires et les centres de lutte contre le cancer. Le secteur des associations comprend les fondations et associations ou institution sans but lucratif. Sont cependant exclues de ce secteur les associations qui sont rattachées à d'autres secteurs du fait principalement de l'origine de leurs ressources. L'ensemble des administrations comprend l'État, l'enseignement supérieur et les associations.

Dans l'analyse des acteurs de la recherche en France de cette page, le CNRS est présenté avec les autres EPST.

■ **Statuts juridiques.** Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) ; établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) ; établissement public à caractère administratif (EPA) ; institution ou association sans but lucratif (ISBL).

■ **Dépenses extérieures de R&D.** Elles correspondent aux travaux de R&D financés par chaque entité interrogée et exécutés en dehors d'elle. Elles comprennent les sous-traitances de recherche exécutées sur le territoire national ou à l'étranger. Elles incluent également les différentes contributions aux organisations internationales. Les dépenses extérieures peuvent avoir lieu entre agent d'un même secteur.

■ **Dépense totale ou budget total.** Somme des dépenses intérieures et extérieures.

■ **DPAC.** Direction des programmes aéronautiques civils.

■ Voir également la rubrique "Définitions" en 11.1.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Sources : Enquêtes réalisées auprès des entreprises par le bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation (DEPP).

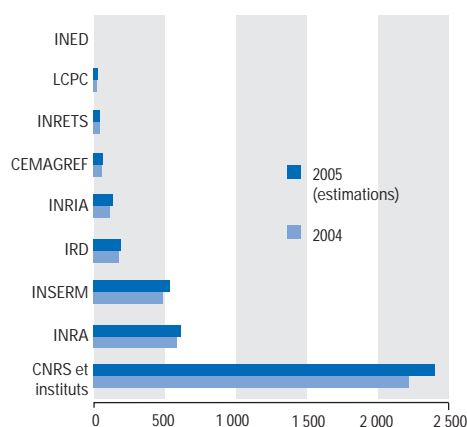
Les acteurs de la R&D publique

[1] Dépenses intérieures de R&D de 1993 à 2005 par secteur institutionnel (millions d'euros)

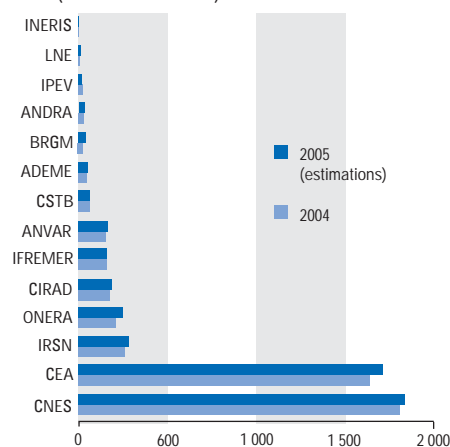
	1993	1997 (1)	1998 (1)	1999	2000 (1)	2001	2002	2003	2004	2005 (2)
État et collectivités territoriales	5 594	5 181	5 279	5 357	5 361	5 432	5 709	5 767	6 059	6 305
Civil	3 589	4 167	4 505	4 580	4 584	4 584	4 835	4 774	4 984	5 205
EPST hors CNRS et instituts (3)	1 008	1 107	1 160	1 168	1 198	1 266	1 363	1 365	1 413	1 504
EPIC	2 299	2 776	3 086	3 159	3 106	3 060	3 217	3 156	3 315	3 440
EPA hors grandes écoles hors MEN (3)	185	156	130	136	142	150	153	151	157	162
Services ministériels	97	128	130	117	138	108	101	102	100	99
Défense	2 005	1 013	774	777	777	848	874	993	1 075	1 100
Enseignement supérieur	4 192	4 834	4 986	5 068	5 804	6 217	6 512	6 693	6 806	7 100
EPST/CNRS et instituts	1 714	1 843	1 843	1 888	1 877	1 997	2 135	2 136	2 155	2 314
EPA/grandes écoles hors MEN	116	147	147	155	152	195	193	202	209	213
Universités et établissements d'ens. supérieur	2 361	2 843	2 996	3 025	3 775	4 026	4 184	4 356	4 442	4 573
Associations	358	385	422	448	439	456	468	463	458	447
Total administrations	10 144	10 399	10 687	10 873	11 605	12 105	12 689	12 923	13 324	13 853

(1) Changement méthodologique. (2) Estimation. (3) En 1998, le LCPC est passé des EPA aux EPST.

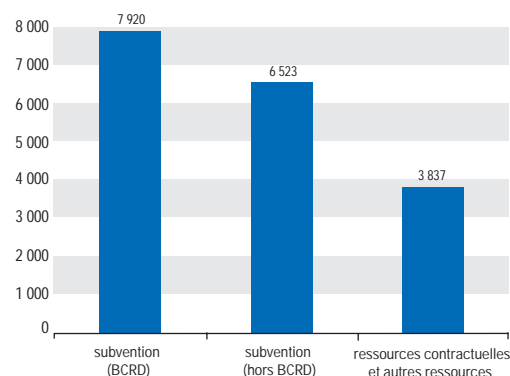
[2] Classement des EPST d'après leurs dépenses totales en 2004 et 2005 (millions d'euros)



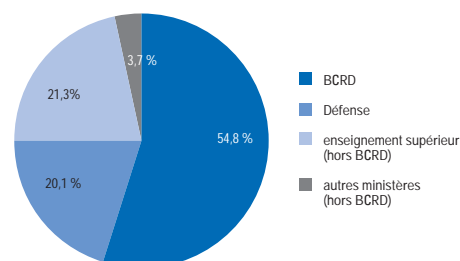
[3] Classement des EPIC d'après leurs dépenses totales en 2004 et 2005 (millions d'euros)



[4] Nature des ressources de la recherche publique en 2004 (millions d'euros)



[5] Ressources budgétaires de la dépense totale de R&D des administrations en 2004



11 Recherche et développement

Présentation

Le personnel total rémunéré (hors Défense) pour les activités de R&D en 2004 est évalué à près de 348 700 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont environ 57 % sont rémunérées par les entreprises et 43 % par les administrations. Les effectifs progressent de 1,9 % par rapport à l'année 2003 avec une croissance plus forte pour les chercheurs (3,8 %). Dans le secteur des entreprises, la progression par rapport à 2004 est de 2,1 % pour l'effectif total et 5,8 % pour les chercheurs. Depuis 1992, la croissance de l'emploi du personnel de R&D s'accompagne d'une qualification des emplois au profit de la catégorie des chercheurs. Sur la période 1992-2004, pour 41 750 chercheurs supplémentaires, le personnel de soutien a diminué de 8 900 ETP. Les chercheurs représentent plus de la moitié de l'effectif de R&D (54 %) en 2004, mais il existe une grande disparité selon la branche d'activité : 76 % pour le secteur des équipements de communication, 52 % pour l'industrie aéronautique et spatiale, seulement 49 % pour l'industrie pharmaceutique et 42 % pour l'industrie automobile. Les femmes représentent 21 % des chercheurs dans les entreprises, avec d'importantes disparités selon les branches d'activité. Les chercheuses sont majoritaires dans l'industrie pharmaceutique (54 %), bien représentées dans l'industrie chimique (39 %) mais leur part varie autour de 15 % dans les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, des équipements de communication et des instruments de précision.

L'effectif des administrations, avec près de 151 500 ETP, progresse de 1,6 % par rapport à 2003. Le nombre de chercheurs augmente également de 1,6 %. Les chercheurs ou enseignants-chercheurs représentent 49 % de l'effectif total, les ingénieurs de recherche 13 %, les boursiers de thèse 13 % et le personnel de soutien de la recherche 38 %.

L'employeur le plus important est l'université avec 60 500 ETP dont 33 400 enseignants-chercheurs, soit une évolution de + 0,3 % pour le personnel total et de + 3,9 % pour les enseignants-chercheurs par rapport à 2003. Le CNRS rémunère 30 300 ETP et les autres EPST 20 500, dont 9 400 pour l'INRA et 6 200 pour l'INSERM. Parmi les EPIC (22 700 ETP), les effectifs rémunérés les plus nombreux se trouvent au CEA (11 300), au CNES (2 600), à l'ONERA (1 900), à l'IRSN (1 600) et à l'IFREMER (1 500).

La part des femmes parmi les chercheurs est plus élevée dans la recherche publique que dans les entreprises d'environ 13 points. En 2004, 34 % des chercheurs de la recherche publique sont des femmes, avec des différences sensibles selon les organismes, en raison des spécialisations disciplinaires. La présence des femmes diminue dans les postes les plus élevés.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Sources : Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations par le bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation (DEPP).

Définitions

■ **Les effectifs de R&D.** Chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif, qui effectuent les travaux de R&D. Les chercheurs et assimilés : ce sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Les qualifications concernées sont : les enseignants-chercheurs pris à 50 % de leur temps, les catégories de chercheurs et d'ingénieurs de recherche pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST, les ingénieurs et les administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les EPIC et dans les entreprises. Les boursiers en cours de thèse financés par les ministères (allocation de recherche, CIFRE), par les organismes de recherches ou associations sont dénombrés dans la catégorie des chercheurs.

Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel de bureau qui participent à l'exécution des projets de R&D. Les chiffres commentés ici sont hors Défense.

■ **Équivalent temps plein recherche.** Les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D.

■ Méthodologie.

– Révision 1997-1998. Les nouvelles estimations de 1998 ont donné lieu à des corrections pour les effectifs de 1997. Tous secteurs confondus, les effectifs rémunérés, qui étaient de 313 154 ETP dans la précédente évaluation, ne sont plus que 303 463. Cette différence résulte d'une augmentation de 2 257 ETP dans le secteur des entreprises et d'une diminution de 11 948 dans le secteur des administrations.

– Modification de l'évaluation du personnel en 2000. Plusieurs changements sont intervenus, suite à la rénovation de l'enquête publique en 2000 : une meilleure appréciation des emplois à durée déterminée, un questionnement plus fin, harmonisé avec les statuts du personnel des organismes, qui a entraîné des modifications de frontière entre catégories et la prise en compte des boursiers rémunérés par le ministère des Affaires étrangères.

– En 2001, l'amélioration de la couverture du champ de l'enquête auprès des entreprises affecte aussi pour les effectifs. Ces modifications amèneraient une révision à la hausse des chiffres 2000. Ainsi les effectifs des entreprises seraient de 180 986 au lieu des 177 688 publiés.

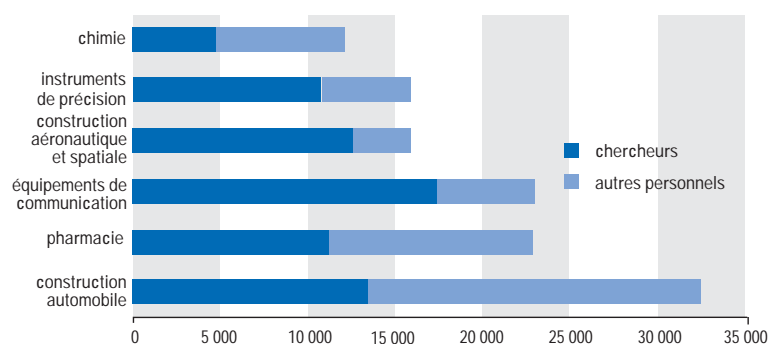
Recherche et développement : les effectifs

[1] Évolution du personnel de recherche et développement hors Défense (en ETP)

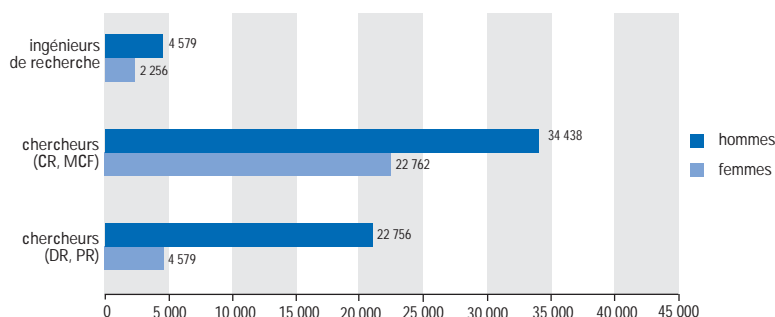
	1992	1997	1998	1999	2000 (1)	2001	2002	2003	2004
Chercheurs des entreprises	64 688	72 023	71 717	75 390	81 012	88 479	95 294	100 646	106 439
Chercheurs des administrations	74 462	80 716	82 158	82 446	87 620	88 893	91 126	92 144	93 626
Personnel total de R&D des entreprises	164 378	166 311	167 765	171 564	177 688	185 468	191 217	193 256	197 223
Personnel total de R&D des administrations	127 137	133 090	135 423	136 397	141 696	144 279	148 630	149 051	151 491
Nombre total de chercheurs	139 150	152 739	153 875	157 836	168 632	177 372	186 420	192 790	200 064
Personnel total de R&D	291 515	299 401	303 188	307 960	319 384	329 747	339 847	342 307	348 714

(1) Changement méthodologique

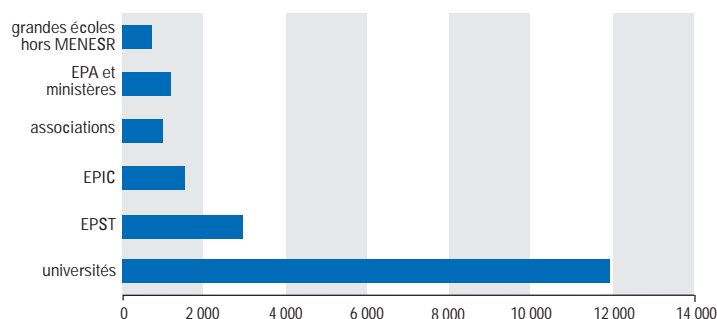
[2] Répartition des effectifs de R&D selon les branches d'activité en 2004 (en ETP)



[3] Répartition des chercheurs hommes / femmes dans les EPST et les universités selon le grade en 2004 (en personnes physiques)



[4] Financeurs des bourses de thèse en 2004 (en ETP)



11 Recherche et développement

Présentation

Le potentiel de R&D est concentré en Île-de-France (39,5 % des effectifs de R&D et 40,4 % des chercheurs) et dans quelques régions. Le classement entre les régions évolue peu.

En 2004, 135 900 personnes en ETP dont 79 500 chercheurs travaillent en Île-de-France. Les entreprises y rémunèrent 41,4 % de leurs effectifs de R&D et 44 % de leurs chercheurs. La recherche publique pèse un peu moins avec seulement 37,0 % des effectifs et 36,1 % des chercheurs.

Trois régions en 2004 totalisent 24,6 % de l'ensemble du personnel de R&D, soit 84 800 ETP dont 52 300 chercheurs : Rhône-Alpes (38 600 ETP, 11,2 %), suivie de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) (23 800 ETP, 6,9 %) et Midi-Pyrénées (22 400 ETP, 6,5 %).

Cinq autres régions rassemblent 16,5 % du personnel, (66 500 ETP dont 30 700 chercheurs) : la Bretagne, le Languedoc-Roussillon, l'Aquitaine, le Centre et les Pays de la Loire. Les treize autres régions et les DOM-COM totalisent 65 500 ETP dont 34 400 chercheurs soit 19,3 % du personnel de R&D. Le poids du personnel de R&D des entreprises n'est pas réparti de manière identique selon les régions : globalement supérieur (57 % pour l'effectif total et 53 % pour les chercheurs) à celui des administrations, il est inférieur dans certaines régions (Languedoc-Roussillon, Nord-Pas de Calais, Lorraine, Poitou-Charentes, PACA, Alsace). Pour les deux premières régions, la forte implantation des organismes publics contribue à ce phénomène. Par contre, en Haute-Normandie et en Picardie, les trois quarts des personnels de R&D travaillent en entreprise et plus des deux tiers pour la Champagne-Ardenne et l'Auvergne. Pour la recherche publique, la répartition entre les organismes et les universités est assez différente, les universités présentes sur tout le territoire contribuent à une moindre concentration de la recherche : 29,9 % des personnels de R&D des universités sont localisés en Île-de-France contre 40,3 % dans les EPST (41,3 % au CNRS) et 41,6 % dans les EPIC en 2004.

Si l'on rapporte le nombre de chercheur sur l'emploi total, la moyenne de la France métropolitaine est de 80 chercheurs pour 10 000 emplois. En Île-de-France et en Midi-Pyrénées, ce ratio est deux fois plus élevé, avec respectivement 149 et 135 chercheurs pour 10 000 emplois. Rhône-Alpes et PACA sont au-dessus de la moyenne avec 93 et 86 chercheurs pour 10 000 emplois.

La répartition régionale de la DIRD présente des caractéristiques similaires. C'est encore en Île-de-France qu'est concentré la DIRD (42 %). Pour les entreprises, près de 44 % de la DIRDE y est localisée, même si on constate une diminution d'environ dix points depuis 1992.

Définitions

■ **R&D, DIRD, DIRDE, ETP.** Recherche et développement, dépense intérieure de R&D, dépense intérieure de R&D des entreprises, équivalent temps plein recherche (ETP).

■ **La répartition régionale de la recherche et développement** s'entend ici au sens de la localisation des travaux de R&D exécutés. Ces informations sont obtenues par voie d'enquêtes statistiques.

Les travaux de R&D dans les entreprises sont intégralement répartis dans les régions par les entreprises elles-mêmes. Pour les administrations, les travaux de R&D de la Défense et des associations ne peuvent pas être répartis dans les régions. En 2004, 90 % de la DIRDA, 94 % des effectifs totaux et 97 % des chercheurs sont répartis.

■ **Pour des raisons de secret statistique** : dans les entreprises, la Corse est regroupée avec la région PACA depuis 2003, auparavant elle était avec les DOM et les COM.

■ **PACA.** Provence-Alpes-Côte d'Azur.

■ Voir également la rubrique "Définitions" en 11.5.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

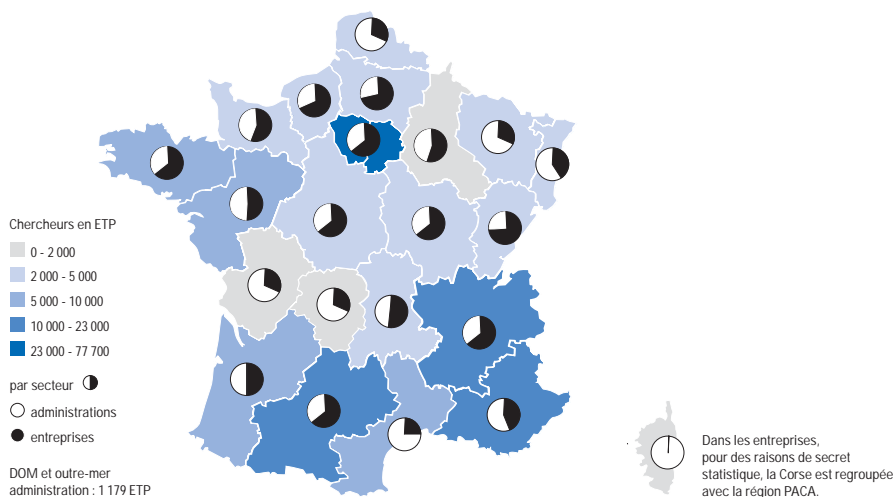
Sources : Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations par le bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation (DEPP).

[1] Évolution de la R&D des entreprises et des administrations

	2002			2003			2004		
	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations (4)	Total
Île-de-France									
DIRD (1)	10 085	4 586	14 671	9 807 (3)	4 558	14 364	9 792	4 714	14 506
Effectifs de R&D (2)	82 810 (3)	53 204	136 014	81 250 (3)	53 303	134 554	81 648	54 224	135 872
Dont chercheurs (2)	44 593 (3)	31 806	76 398	45 653 (3)	32 245	77 898	46 874	32 670	79 543
Rhône-Alpes									
DIRD (1)	2 781	1 204	3 985	2 655	1 242	3 896	2 648	1 280	3 927
Effectifs de R&D (2)	22 471	15 047	37 518	22 710	15 346	38 056	23 047	15 516	38 564
Dont chercheurs (2)	10 974	9 773	20 747	11 506	9 988	21 494	12 376	10 157	22 533
Provence - Alpes - Côte d'Azur									
DIRD (1)	1 155	890	2 045	1 202 (3)	898	2 099	1 315	315	1 629
Effectifs de R&D (2)	9 739	11 486	21 225	10 079 (3)	12 089	22 168	11 464	12 334	23 798
Dont chercheurs (2)	6 131	7 010	13 141	6 442 (3)	7 377,52	13 820	7 630	7 626	15 256
Midi-Pyrénées									
DIRD (1)	1 321	812	2 133	1 476	806	2 283	1 662	1 019	2 680
Effectifs de R&D (2)	11 271	8 941	20 213	12 687	8 880	21 567	13 200	9 191	22 390
Dont chercheurs (2)	6 891	5 918	12 809	7 989	5 876	13 865	8 475	6 068	14 542
Autres régions									
DIRD	7 652	4 905	12 557	7 709 (3)	6 027	13 736	8 108	4 959	13 068
Effectifs de R&D	74 665 (3)	66 176	140 841	76 608 (3)	66 493	143 101	79 328	67 720	147 048
Dont chercheurs	32 835 (3)	40 551	73 387	35 497 (3)	40 986	76 483	38 714	41 693	80 407
Total réparti									
DIRD	21 839	11 507	33 345	21 646	12 633	34 279	22 210	11 972	34 182
Effectifs de R&D	191 217	143 369	334 586	193 256	144 023	337 278	197 223	146 651	343 874
Dont chercheurs	95 294	88 048	183 341	100 646	89 094	189 740	106 439	90 587	197 026
Total non réparti									
DIRD		1 182	1 182		290	290		1 352	1 352
Effectifs de R&D		9 032	9 032		8 800	8 800		8 611	8 611
Dont chercheurs		3 081	3 081		3 050	3 050		3 038	3 038
Total									
DIRD	21 839	12 689	34 527	21 646	12 923	34 569	22 210	13 324	35 534
Effectifs de R&D	191 217	152 401	343 618	193 256	152 822	346 078	197 223	155 262	352 485
Dont chercheurs	95 294	91 128	186 422	100 646	92 145	192 791	106 439	93 626	200 064

(1) DIRD en millions d'euros. (2) Effectif de R&D en ETP recherche. (3) Données révisées. (4) Données provisoires.

[2] Répartition régionale des chercheurs des administrations et des entreprises en 2004



12 L'Outre-mer

12

12.1	La population scolaire et du supérieur des DOM	342
12.2	Le premier degré dans les DOM	344
12.3	Le second degré dans les DOM	346
12.4	Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM	348
12.5	L'accès au niveau du baccalauréat dans les DOM	350
12.6	Les spécialités de formations dans le second cycle professionnel dans les DOM (CAP, BEP, bac professionnel)	352
12.7	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré dans les DOM	354
12.8	Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	356
12.9	Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	358
12.10	Les diplômes dans les DOM	360
12.11	Enseignants du second degré public devant élèves par corps dans les DOM	362
12.12	Les personnels dans les DOM	364
12.13	La population scolaire et du supérieur des COM et de la Nouvelle-Calédonie	366

Présentation

En 2005-2006, l'ensemble du secteur public et du secteur privé des DOM compte près de 548 000 élèves et étudiants. La hausse des effectifs en un an est de 0,4 %.

Dans les DOM, à la différence de la rentrée précédente, les effectifs du premier degré augmentent (0,2%) : le préélémentaire baisse (-0,1 %), et l'élémentaire augmente pour la première fois depuis 2000 (0,4 %).

Dans le second degré, l'évolution est inverse à celle constatée en France métropolitaine. L'effectif dans les DOM augmente de 0,3 % contre une baisse de 1 % en métropole. Les effectifs du premier cycle du second degré sont en baisse, comme à la rentrée précédente (-0,9 %). Le second cycle général et technologique connaît une hausse dans les DOM (2,1 %) alors qu'il baisse en métropole. Le second cycle professionnel, comme aux quatre rentrées précédentes, augmente (+2,2 %). Le nombre des apprentis augmente, comme celui des élèves suivant un enseignement agricole.

Les effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM, tous enseignements confondus, qui sont en hausse depuis 1998, connaissent cette année une augmentation de 1,1 %.

Depuis 1980, les effectifs du premier degré sont en légère baisse (-1 %), ceux du second degré ont en revanche augmenté d'un tiers avec un nombre d'élèves en second cycle général et technologique qui a été multiplié par 2,5 et une augmentation de moitié du second cycle professionnel. Les effectifs d'apprentis ont été plus que multipliés par deux. C'est l'enseignement supérieur qui a connu la plus forte hausse : près de six fois plus d'étudiants entre 1980 et 2005.

Définitions

■ **Départements d'outre-mer (DOM).** Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

■ **Population scolaire et universitaire.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche sont comptabilisés. Il est à remarquer qu'en ce qui concerne les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.

■ **CFA.** Centres de formation d'apprentis. Les apprentis ne sont pas comptabilisés avec les élèves du second degré, car nombre d'entre eux relèvent de l'enseignement supérieur (voir ci-contre, "Présentation").

■ **CP, CM2.** Cours préparatoire, cours moyen deuxième année.

■ **Classes d'initiation (CLIN).** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones.

■ **Classes d'adaptation (CLAD).** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **Enseignement relevant de l'adaptation et l'intégration scolaires (AIS).** Regroupe les effectifs scolarisés en CLIN, CLAD et CLIS.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie.

→ Pour en savoir plus

Sources : Sources des chapitres correspondants pour chaque niveau dans la présente édition et dans les éditions précédentes (1984 à 2005) de Repères et références statistiques. Base centrale de pilotage (BCP).

[1] Effectifs du premier degré dans les DOM en 2005-2006 (Public + Privé)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total
Préélémentaire	22 130	12 985	18 912	45 853	99 880
CP-CM2	37 300	23 972	29 859	74 619	165 750
AIS	1 253	544	438	1 388	3 623
Total premier degré	60 683	37 501	49 209	121 860	269 253

[2] Effectifs du second degré dans les DOM en 2005-2006 (Public + Privé)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total
Premier cycle	30 376	17 280	25 681	60 857	134 194
SEGPA	1 379	917	1 423	2 535	6 254
Second cycle général et technologique	12 800	4 061	12 212	23 385	52 458
Second cycle professionnel (1)	9 113	3 833	8 367	15 836	37 149
Total second degré	53 668	26 091	47 683	102 613	230 055
% Public	90,4%	93,3%	91,9%	94,1%	92,7%

(1) Y compris préparations diverses pré-bac.

[3] Évolution des effectifs scolaires et du supérieur dans les DOM (Public + Privé) (milliers)

	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Premier degré (1)							
Préélémentaire	72,6	88,4	97,0	99,7	99,9	100,0	99,9
CP-CM2	194,9	155,8	170,0	167,8	166,2	165,0	165,8
Enseignement spécialisé	4,6	4,3	4,0	3,8	3,9	3,7	3,6
Total premier degré	272,0	248,5	271,0	271,4	270,0	268,7	269,3
Second degré							
1 ^{er} cycle	119,8	114,8	130,0	134,4	136,1	135,4	134,2
2 nd cycle professionnel	25,6	29,7	33,7	34,4	35,2	36,4	37,1
2 nd cycle général et technologique	21,8	36,4	50,2	49,7	49,9	51,4	52,5
Enseignements adaptés	3,5	5,7	5,7	5,9	6,1	6,2	6,3
Total second degré	170,6	186,6	219,5	224,4	227,2	229,3	230,1
Second degré agriculture	1,3	2,6	2,5	2,8	3,0	3,0	3,2
CFA	2,6	5,0	7,0	6,5	6,4	7,4	8,0
Spécial santé "scolarisés"	1,5	1,4	1,6	1,7	1,4	1,4	1,3
Enseignement supérieur							
CPGE	0,0	0,0	0,7	0,9	0,9	1,0	1,1
STS	0,6	2,7	5,7	6,1	6,4	6,2	6,4
IUT	0,0	0,0	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6
Universités (sans IUT ni formations d'ingénieurs)	5,3	10,9	21,1	21,4	21,8	22,1	22,3
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	0,0	0,1	0,3	0,4	0,4	0,4	0,2
Écoles paramédicales et sociales	0,0	0,7	1,2	1,6	1,9	2,4	2,4
Autres établissements d'enseignement supérieur (2)	0,3	0,5	2,8	3,5	3,5	3,5	3,4
Total supérieur	6,3	15,0	32,3	34,2	35,3	36,0	36,4
Total général	454,3	459,1	534,0	540,9	543,3	545,9	548,2

(1) En 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Y compris les effectifs des IUFM à partir de 1991-1992.

Présentation

En 2005-2006, dans les départements d'outre-mer (DOM), le secteur privé scolarisait un peu moins de 21 000 élèves dans le premier degré, tandis que le secteur public en scolarisait près de 249 000. Ce partage entre secteurs public et privé était sensiblement identique dans les écoles élémentaires et dans les écoles maternelles. La part de l'enseignement privé reste toujours nettement plus faible dans les DOM (7,7 %) qu'en France métropolitaine [1] à [4].

Entre 2004-2005 et 2005-2006, les effectifs du préélémentaire dans les écoles des DOM enregistrent une très légère baisse (- 0,1 %) qui est surtout marquée dans le secteur privé (- 1,7 %). La hausse de 0,4 % des effectifs de l'élémentaire (du CP au CM2), est le fait conjugué d'une hausse dans le secteur public (+ 0,6 %) et d'une baisse assez importante dans le secteur privé (- 1,4 %).

Définitions

■ **Préélémentaire, élémentaire.** L'enseignement préélémentaire est la première étape du cycle scolaire. Il accueille les enfants successivement en petite, moyenne et grande sections, soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spéciales. L'enseignement élémentaire, qui lui fait suite, se déroule du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2). Préélémentaire et élémentaire constituent le premier degré.

■ **Classes d'initiation (CLIN).** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones.

■ **Classes d'adaptation (CLAD).** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **Enseignement relevant de l'adaptation et l'intégration scolaires (AIS).** Regroupe les effectifs scolarisés en CLIN, CLAD et CLIS.

Avertissement : pour les années scolaires 2001-2002 à 2005-2006, les données du premier degré proviennent d'estimations.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2005-2006.

Le premier degré dans les DOM

[1] Les effectifs du premier degré par sexe dans les DOM en 2002-2003 (1)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Préélémentaire	47 204	45 451	92 655	3 553	3 538	7 091	50 757	48 989	99 746
Élémentaire (2)	79 620	74 674	154 294	6 478	7 051	13 529	86 098	81 725	167 823
Enseignement relevant de l'AIS (3)	2 204	1 366	3 570	142	90	232	2 346	1 456	3 802
Total premier degré	129 028	121 491	250 519	10 173	10 679	20 852	139 201	132 170	271 371

(1) Pour cette année scolaire, les données proviennent d'estimations.

(2) Du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2).

(3) Initiation + adaptation + enseignement spécial.

[2] Les effectifs du premier degré par sexe dans les DOM en 2003-2004 (1)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Préélémentaire	47 221	45 551	92 772	3 583	3 568	7 151	50 804	49 119	99 923
Élémentaire (2)	78 703	73 822	152 525	6 532	7 133	13 665	85 235	80 955	166 190
Enseignement relevant de l'AIS (3)	2 233	1 386	3 619	169	108	277	2 402	1 494	3 896
Total premier degré	128 157	120 759	248 916	10 284	10 809	21 093	138 441	131 568	270 009

(1) Pour cette année scolaire, les données proviennent d'estimations.

(2) Du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2).

(3) Initiation + adaptation + enseignement spécial.

[3] Les effectifs du premier degré par sexe dans les DOM en 2004-2005 (1)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Préélémentaire	47 398	45 416	92 814	3 484	3 699	7 183	50 882	49 115	99 997
Élémentaire (2)	77 629	73 770	151 399	6 617	6 997	13 614	84 246	80 767	165 013
Enseignement relevant de l'AIS (3)	2 174	1 338	3 512	135	82	217	2 309	1 420	3 729
Total premier degré	127 201	120 524	247 725	10 236	10 778	21 014	137 437	131 302	268 739

(1) Pour cette année scolaire, les données proviennent d'estimations.

(2) Du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2).

(3) Initiation + adaptation + enseignement spécial.

[4] Les effectifs du premier degré par sexe dans les DOM en 2005-2006 (1)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Préélémentaire	47 374	45 442	92 816	3 430	3 634	7 064	50 804	49 076	99 880
Élémentaire (2)	77 797	74 523	152 320	6 600	6 829	13 429	84 397	81 352	165 749
Enseignement relevant de l'AIS (3)	2 113	1 288	3 401	174	49	223	2 287	1 337	3 624
Total premier degré	127 284	121 253	248 537	10 204	10 512	20 716	137 488	131 765	269 253

(1) Pour cette année scolaire, les données proviennent d'estimations.

(2) Du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2).

(3) Initiation + adaptation + enseignement spécial.

Présentation

Avec 230 000 élèves à la rentrée 2005, les effectifs du second degré enregistrent une hausse de 0,3 % dans les DOM (contre une baisse de 1 % en métropole). La hausse enregistrée est plus faible que celle des années antérieures.

Avec 134 200 élèves, le premier cycle voit ses effectifs diminuer pour la deuxième fois mais la baisse reste moins forte qu'en métropole (- 0,8 % contre - 1,8 %). Les classes de troisième d'insertion accueillent une proportion d'élèves de troisième plus élevée qu'en métropole (7,4 % contre 2,3 %) [1].

Avec un peu plus de 6 200 élèves à la rentrée 2005, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) scolarisent 2,7 % de l'ensemble des élèves du second degré, un pourcentage un peu plus élevé qu'en métropole, où il est de 2 % [2].

Le second cycle général et technologique, qui compte 52 500 élèves à la rentrée 2005, voit ses effectifs augmenter de 2,1 %, alors que ces mêmes effectifs diminuent légèrement en métropole (- 0,3 %). Dans les DOM, la part des séries générales en classe terminale, égale à 60 %, est un peu inférieure à ce qu'elle est en métropole (64 %). La différence porte essentiellement sur les séries S et STT, la série S accueillant proportionnellement moins d'élèves qu'en métropole et la série STT proportionnellement plus [3].

Avec 37 100 élèves, le second cycle professionnel voit ses effectifs progresser de 2,2 % à la rentrée 2005 (contre 0,6 % en métropole). Par rapport à la situation qui prévaut en métropole, le CAP en 2 ans accueille dans les DOM une proportion plus élevée des élèves qui suivent une formation de niveau V [4].

Le secteur privé est relativement peu implanté dans les DOM : sa part dans l'enseignement du second degré se situe entre 7 et 8 % contre 21 % en métropole.

Définitions

■ **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **UPI.** Unité pédagogique d'intégration.

■ **Cycle terminal du second cycle général et technologique.**

Depuis la rénovation pédagogique des lycées (mise en place à partir de 1992), les classes de première et terminale, qui constituent le cycle terminal du second cycle général et technologique, comportent les séries suivantes :

- L : Littéraire ;
- ES : Économique et sociale ;
- S : Scientifique ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- STI : Sciences et technologies industrielles ;
- SMS : Sciences médico-sociales ;
- STG/STT : Sciences et technologies de la gestion (en classe de première), Sciences et technologies tertiaires (en classe de terminale) ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

Il existe en outre des classes de première et terminale préparant aux brevets de technicien (BT), au baccalauréat technologique agricole (série STAE) et au baccalauréat hôtellerie.

Les premières d'adaptation accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP préparé en 2 ans.

■ **BEP. Brevet d'études professionnelles.** La préparation se fait en 1 ou 2 ans.

■ **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle. La préparation se fait en 1, 2 ou 3 ans.

■ **Bac pro.** Baccalauréat professionnel. La préparation se fait en 1, 2 ou 3 ans.

■ **BMA. Brevet des métiers d'art.** La préparation se fait en 1, 2 ou 3 ans.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Les effectifs du premier cycle du second degré en 2005-2006 dans les DOM

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
Sixième	16 310	15 331	31 641	1 219	1 293	2 512	34 153	48,7
Cinquième	15 268	14 975	30 243	1 137	1 254	2 391	32 634	49,7
Quatrième aménagée	288	211	499	-	-	-	499	42,3
Quatrième hors aménagée	15 469	15 582	31 051	1 144	1 240	2 384	33 435	50,3
Troisième générale	13 430	14 584	28 014	1 246	1 257	2 503	30 517	51,9
Troisième d'insertion	1 582	841	2 423	20	8	28	2 451	34,6
UPI, classes-relais	324	162	486	-	-	-	486	33,3
CLIPA	12	7	19	-	-	-	19	36,8
Total	62 683	61 693	124 376	4 766	5 052	9 818	134 194	49,7

[2] Les effectifs de SEGPA en 2005-2006 dans les DOM (Public) (1)

	Garçons	Filles	Total	% filles
Sixième	950	420	1 370	30,7
Cinquième	1 109	472	1 581	29,9
Quatrième	1 079	488	1 567	31,1
Troisième	1 040	453	1 493	30,3
Première année de formation qualifiante	89	43	132	32,6
Seconde année de formation qualifiante	61	50	111	45,0
Total	4 328	1 926	6 254	30,8

(1) Il n'y a pas de SEGPA dans le secteur privé dans les DOM.

[3] Les effectifs du second cycle général et technologique du second degré en 2005-2006 dans les DOM

Sections	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
Seconde	7 502	10 517	18 019	492	750	1 242	19 261	58,5
Première	6 304	8 975	15 279	550	816	1 366	16 645	58,8
dont : S	2 164	2 150	4 314	188	240	428	4 742	50,4
L	373	1 785	2 158	29	125	154	2 312	82,6
ES	918	1 902	2 820	123	179	302	3 122	66,7
STI	1 047	127	1 174	-	-	-	1 174	10,8
STG	1 282	1 843	3 125	129	188	317	3 442	59,0
Autres	520	1 168	1 688	81	84	165	1 853	67,6
Terminale	6 400	8 664	15 064	627	861	1 488	16 552	57,5
dont : S	1 975	1 900	3 875	214	218	432	4 307	49,2
L	419	1 832	2 251	42	141	183	2 434	81,1
ES	1 057	1 847	2 904	130	194	324	3 228	63,2
STI	1 374	114	1 488	22	2	24	1 512	7,7
STT	1 412	2 084	3 496	217	280	497	3 993	59,2
Autres	163	887	1 050	2	26	28	1 078	84,7
Total	20 206	28 156	48 362	1 669	2 427	4 096	52 458	58,3

[4] Les effectifs du second cycle professionnel du second degré en 2005-2006 dans les DOM

Sections	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
CAP 1 an	19	-	19	34	-	34	53	64,2
CAP 2 ans	4 138	2 540	6 678	230	163	393	7 071	38,2
BEP 1 an	49	30	79	2	12	14	93	45,2
BEP 2 ans	10 744	8 983	19 727	860	718	1 578	21 305	45,5
Bac pro/BMA 2 ans	4 003	3 411	7 414	409	453	862	8 276	46,7
Bac pro/BMA 3 ans	22	-	22	-	-	-	22	-
Mentions complémentaires	173	127	300	-	-	-	300	42,3
Préparations diverses pré-bac	2	27	29	-	-	-	29	93,1
Total	19 150	15 118	34 268	1 501	1 380	2 881	37 149	44,4

Présentation

Comme en France métropolitaine, les redoublements dans les DOM diminuent à la rentrée 2005 dans toutes les classes aussi bien du premier cycle que du second cycle général et technologique [1].

Pour autant, les spécificités des DOM perdurent. En premier cycle, le taux de redoublement en sixième est sensiblement supérieur à ce qu'il est en métropole : 11 % contre 7 %. Par ailleurs, à l'issue de ce cycle, les élèves s'orientent plus souvent vers le second cycle professionnel et moins souvent vers le second cycle général et technologique : à la rentrée 2005, le taux de passage de troisième en seconde générale et technologique est inférieur de sept points (50 % contre 57 % en métropole) et le taux de passage en second cycle professionnel supérieur de dix points (36 % contre 26 % en métropole). À l'issue du premier cycle encore, les élèves sont moins nombreux à quitter l'enseignement scolaire dépendant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : dans les DOM ils ne sont que 8 % dans ce cas contre 11 % en métropole. En second cycle général et technologique, les élèves sont plus nombreux à se réorienter vers le second cycle professionnel en fin de seconde (7 % contre 4 %) et les redoublements sont plus fréquents en classe de terminale (15 % contre 12 %).

Dans le second cycle professionnel, les passages en première professionnelle en vue de la préparation d'un baccalauréat professionnel sont moins fréquents qu'en métropole aussi bien après la seconde année de CAP en deux ans (6 % contre 11 %) qu'après la terminale BEP (38 % contre 42 %). Cette dernière différence est toutefois plus faible que ce qu'elle était : en 1995, le taux de passage après la terminale BEP était de 25 % seulement dans les DOM contre 33 % en métropole. Les sorties en fin de première année sont proches de ce qu'elles sont en métropole pour le BEP (10 %) et le baccalauréat professionnel (13 %). En revanche, les sorties en fin de première année de CAP en deux ans dépassent de sept points celles qui sont observées en métropole (23 % contre 16 %). Ce pourcentage est le plus élevé depuis dix ans.

Définitions

- **Taux de redoublement.** Nombre de redoublants dans une classe l'année n rapporté à l'effectif de cette classe l'année n-1.
- **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n.
- **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les sortants incluent donc les élèves qui s'inscrivent dans le supérieur (après une terminale générale et technologique ou professionnelle) et ceux qui s'orientent vers l'apprentissage ou encore vers un établissement dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.
- **BEP.** Brevet d'études professionnelles.
- **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.
- **Seconde professionnelle.** Première année de BEP en 2 ans.
- **Terminale BEP.** Seconde année de BEP en 2 ans.
- **Première professionnelle.** Première année de formation au baccalauréat professionnel (en 2 ans).
- **Terminale professionnelle.** Seconde année de formation au baccalauréat professionnel (en 2 ans).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Évolution des taux de redoublement et de passage en premier cycle dans les DOM (Public + Privé)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Redoublements										
Sixième	11,4	13,8	13,6	13,2	12,4	12,0	11,6	11,2	10,9	10,5
Cinquième	8,8	8,6	5,8	6,0	5,6	5,7	5,3	5,2	5,1	4,4
Quatrième	6,2	6,5	5,9	8,8	8,4	8,4	8,3	7,3	7,4	6,3
Troisième	8,0	9,2	8,3	8,5	6,2	6,3	6,1	5,6	5,9	5,5
Passages										
Sixième - cinquième	87,8	85,6	85,4	85,8	86,7	86,8	87,6	88,6	88,4	89,3
Cinquième - quatrième	89,5	89,9	93,1	92,8	92,7	92,5	93,0	93,4	93,8	94,7
Quatrième - troisième	90,5	90,8	91,9	88,6	88,7	88,4	88,9	89,9	90,3	91,5
Troisième - seconde	45,6	46,2	46,8	46,4	51,5	49,7	49,2	49,8	49,9	50,1
Troisième - second cycle professionnel	35,8	35,4	36,0	35,8	33,6	35,0	34,9	35,8	36,1	36,0

[2] Évolution des redoublements, passages et sorties en second cycle général et technologique dans les DOM (Public + Privé)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Redoublements										
Seconde	18,2	18,3	18,3	17,8	15,7	17,3	16,1	14,8	16,0	15,3
Première	11,5	12,3	10,5	10,0	9,4	9,9	10,6	8,4	8,3	7,7
Terminale	22,8	20,7	17,9	18,0	16,6	17,6	15,9	12,7	16,0	15,4
Passages										
Seconde vers second cycle professionnel	6,6	7,4	7,1	6,8	6,6	7,6	7,6	6,9	6,6	6,6
Seconde vers première	72,4	71,9	72,5	72,5	75,3	71,8	72,8	75,3	74,4	75,3
Première vers terminale	84,2	83,5	85,2	86,0	86,8	86,2	85,3	88,0	87,5	88,0
Sorties										
Seconde	2,9	2,4	2,0	2,9	2,5	3,3	3,5	2,9	2,9	2,8
Première	3,9	3,8	4,0	3,4	3,3	3,6	3,7	3,1	3,8	3,8
Terminale	77,1	79,0	82,0	81,8	83,3	82,2	83,9	87,0	83,8	84,4

[3] Évolution des taux de redoublement, de passage et de sortie en second cycle professionnel dans les DOM (1) (Public + Privé)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
CAP 2 ans première année										
Redoublement	1,7	3,3	2,3	5,0	8,1	4,6	4,2	3,9	4,1	4,4
Passage en seconde année	76,2	78,7	74,6	71,1	69,2	73,1	73,4	72,7	71,2	71,0
Passage en BEP	2,0	1,9	1,8	2,3	2,7	3,4	2,8	2,5	2,2	1,7
Sorties	19,7	16,2	21,2	21,6	19,9	19,0	19,6	18,0	21,0	22,8
CAP 2 ans seconde année										
Redoublement	7,4	8,8	7,2	6,7	5,3	10,4	5,6	4,4	6,2	5,3
Passage en BEP	10,1	10,8	11,6	13,5	15,7	14,3	16,0	17,5	15,1	14,5
Passage en bac pro	6,5	5,5	6,1	5,2	3,8	3,6	4,8	3,7	5,1	5,7
Sorties	61,2	69,4	69,0	69,2	69,7	67,6	70,0	69,9	69,5	70,3
Seconde professionnelle										
Redoublement	4,9	5,2	4,1	5,0	4,9	3,9	4,6	3,6	3,8	4,6
Passage	83,6	84,3	84,8	83,0	82,2	83,3	83,7	85,7	83,9	84,3
Sorties	11,0	10,0	10,6	11,5	12,2	12,3	11,0	10,1	11,4	10,0
Terminale BEP										
Redoublement	13,9	11,1	9,7	10,4	10,4	11,7	9,9	7,0	8,3	8,2
Passage en bac pro	27,2	30,1	31,7	31,0	32,9	34,1	34,4	38,6	38,2	38,4
Passage en second cycle général et techno.	11,0	11,5	11,0	11,3	10,6	10,4	10,0	11,2	11,6	10,2
Sorties	45,9	45,1	44,8	44,5	43,3	41,2	43,3	40,6	39,5	40,7
Première professionnelle (2)										
Redoublement	2,7	2,0	2,0	2,4	1,8	2,3	2,0	1,9	1,5	1,6
Passage	86,3	86,1	87,8	86,0	86,0	84,0	85,2	85,6	85,3	85,4
Sorties	10,9	11,8	10,2	11,3	12,1	13,6	12,3	12,4	12,4	12,6
Terminale professionnelle (2)										
Redoublement	7,5	5,6	5,4	5,7	6,5	6,5	7,6	5,1	5,9	6,2
Passage en second cycle général et techno.	0,3	0,2	1,0	1,1	0,6	0,8	0,8	0,7	0,8	0,6
Sorties	91,1	93,3	93,0	92,8	92,0	91,7	90,2	92,4	91,1	91,8

(1) En 2005, ces trois formations représentent 99 % de l'effectif du second cycle professionnel.

(2) Y compris les élèves inscrits aux BMA en 2 ans.

Présentation

Les départements d'outre-mer avaient accumulé un retard non négligeable par rapport à la métropole en matière de taux d'accès au niveau du baccalauréat. La cause principale en est sans doute une structure socio-économique très différente, moins propice à la formation et à l'emploi sur place.

Cette situation a commencé à changer, en particulier grâce au plan de développement sur quatre ans mis en place en 1998, lequel a permis une notable amélioration de l'accueil et de la scolarisation au lycée. Ainsi, les taux d'accès par les voies scolaires assurées par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont-ils plus élevés aujourd'hui en Guadeloupe et en Martinique qu'en métropole. Le taux d'accès de la Réunion reste plus bas qu'en métropole, ce qui s'explique en premier lieu par le moindre poids des séries générales, lui-même probablement lié à la proportion élevée de populations socialement défavorisées. Quant à la situation de la Guyane, elle s'explique en partie par sa géographie physique, laquelle entraîne des difficultés particulières de scolarisation, en lien notamment avec les problèmes de développement des infrastructures.

Comme en métropole, les taux d'accès sont plus élevés pour les filles que pour les garçons, avec en particulier un écart de 18 points en faveur des premières en Martinique (par rapport à 13 points en moyenne en métropole).

La prise en compte des voies de formation non scolaires (apprentissage) et hors MEN (ministère de l'Agriculture et de la Pêche) augmente les chiffres sur l'accès au niveau IV de moins de 1 point en Guyane à environ 5 points en Martinique (contre 6 points en métropole). L'apprentissage est en effet moins présent dans les départements d'outre-mer.

Il est rappelé que les données ci-contre sont des taux d'accès annuels (transversaux) et non des taux d'accès des générations (longitudinaux).

Définitions

■ **Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation).** Il rapporte les entrées en classes de terminale générale, technologique ou professionnelle à l'effectif des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, telle le brevet professionnel.

L'accès au niveau du baccalauréat intervient en fait de 16 à 21 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1976 au moment de la rentrée 1994, à 18 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

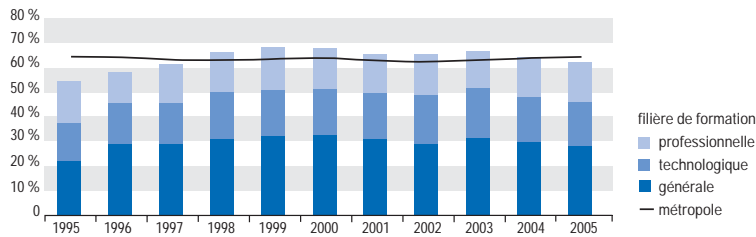
■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau IV à des âges différents (analyse transversale).

→ Pour en savoir plus

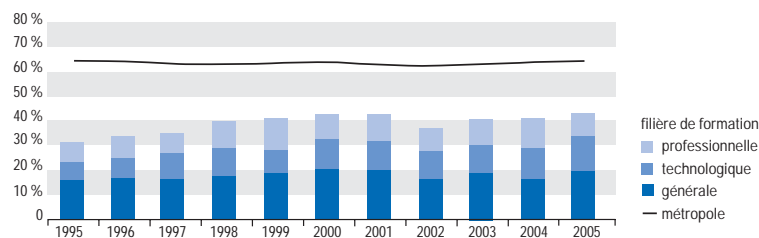
Sources : Système d'information SCOLARITÉ, enquête n° 16 auprès des établissements privés, enquête n° 51 sur l'apprentissage, système d'information SAFRAN du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

[1] Évolution des taux d'accès par académie dans les DOM (MEN-scolaire)

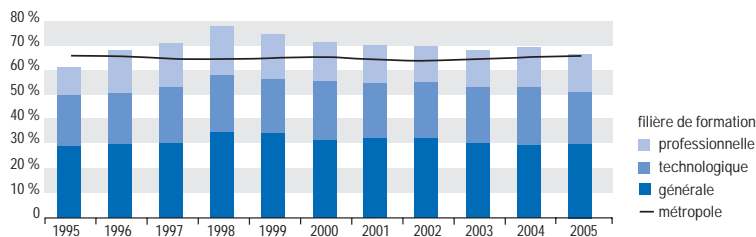
Guadeloupe



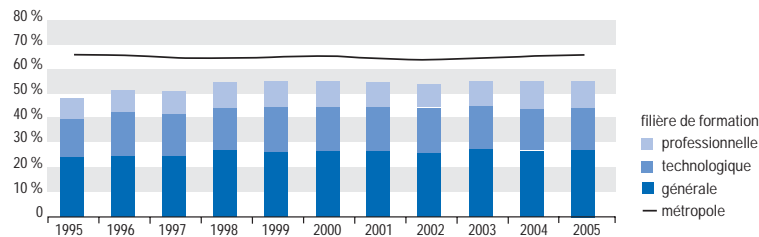
Guyane



Martinique



La Réunion



[2] Taux d'accès sexués au niveau IV de formation dans les DOM (rentrée scolaire 2005)

	MEN-scolaire			Toutes voies de formation (1)
	Filles	Garçons	Ensemble	
Guadeloupe	70,5%	55,4%	62,9%	65,2%
Guyane	44,2%	35,0%	39,4%	40,1%
Martinique	74,7%	56,4%	65,5%	70,3%
La Réunion	62,6%	46,6%	54,4%	57,7%

(1) Y compris formations offertes par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche et formations par voie d'apprentissage. Les données concernant l'apprentissage sont basées sur une estimation provisoire.

Présentation

À la rentrée 2005, les lycées des DOM préparent 28 500 élèves à un CAP ou à un BEP. Les établissements publics forment plus de neuf élèves sur dix, à part presque égale dans les spécialités de la production (51 %) et des services (49 %). Les établissements privés, de leur côté, ont une offre de formation beaucoup plus développée dans le secteur des services : deux élèves sur trois y suivent un tel enseignement.

Quatre groupes de spécialités concentrent à eux seuls près de la moitié des élèves formés : trois relèvent du secteur des services (Comptabilité-gestion, Secrétariat-bureautique, Commerce-vente), un du secteur de la production (Électricité-électronique). Six autres groupes scolarisent chacun environ 5 % des effectifs, dont cinq dans les spécialités de la production (Bâtiment : finitions, Travail du bois et de l'ameublement, Habillement, Moteurs et mécanique auto, Structures métalliques), et un dans les spécialités des services (Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales).

Les filles constituent 44 % des effectifs accueillis en CAP ou BEP. Elles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services où elles représentent 73 % des effectifs. Elles sont très peu présentes dans les spécialités de la production, exception faite des spécialités Matériaux souples et Habillement dans lesquelles elles sont quasiment en situation d'exclusivité (94 %).

La préparation d'un baccalauréat professionnel s'inscrit dans la suite logique de la poursuite d'études après un CAP ou BEP. Cependant, l'offre de formation y est un peu différente. Près de 60 % des élèves de baccalauréat professionnel sont inscrits dans une spécialité des services, contre 50 % de ceux qui préparent un diplôme de niveau V. Les baccalauréats des métiers des services sont plus développés dans les deux secteurs d'enseignement : ils représentent 56 % des effectifs du public, 76 % de ceux du privé (respectivement 49 % et 68 % en CAP-BEP). La part des établissements privés dans la préparation au baccalauréat professionnel est plus importante (10 %, contre 7 % pour les CAP-BEP), notamment dans les spécialités des services (14 %). Les groupes de spécialités prépondérants en CAP-BEP se retrouvent à l'identique en baccalauréat professionnel, avec un renforcement de la place de la "Comptabilité-gestion" et du "Secrétariat-bureautique". L'ensemble de ces observations est d'une remarquable constance d'une année sur l'autre.

Définitions

■ **Les spécialités de formation.** Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en "47 groupes" du ministère de l'Éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère de l'Éducation nationale.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel dans les DOM (CAP, BEP, bac professionnel) 12.6

[1] Répartition des élèves préparant un diplôme professionnel selon la spécialité de formation à la rentrée 2005 dans les DOM (Public + Privé, y compris EREA)

Groupes de spécialités de formation	CAP et BEP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	%	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	-	-	-	-	16	.	.	6
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	48	.	.	13	-	-	-	-
214 Aménagement paysager	30	.	.	20	-	-	-	-
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	44	.	.	73	-	-	-	-
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	795	3	8	49	56	1	.	48
223 Métallurgie	37	.	.	59	-	-	-	-
225 Plasturgie, matériaux composites	55	.	62	22	-	-	-	-
227 Énergie, génie climatique	639	2	9	2	259	3	13	2
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	641	2	7	15	226	3	.	18
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	361	1	.	11	44	1	.	9
232 Bâtiment : construction et couverture	677	2	.	5	135	2	.	4
233 Bâtiment : finitions	1 240	4	3	7	206	2	.	9
234 Travail du bois et de l'ameublement	1 514	5	1	4	216	3	.	6
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	16	.	.	100	-	-	-	-
242 Habillement	1 015	4	.	94	165	2	.	95
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique, électricité	693	2	2	4	477	6	.	3
251 Mécanique générale et de précision, usinage	231	1	.	6	20	.	.	25
252 Moteurs et mécanique auto	1 783	6	10	4	489	6	14	3
253 Mécanique aéronautique et spatiale	-	-	-	-	58	1	40	3
254 Structures métalliques	1 266	4	2	2	264	3	.	1
255 Électricité, électronique	3 151	11	5	4	847	10	10	3
Total des spécialités de la production	14 236	50	5	14	3 478	42	6	9
311 Transport, manutention, magasinage	183	1	.	34	161	2	.	47
312 Commerce, vente	3 202	11	10	63	1 023	12	8	64
314 Comptabilité, gestion	3 379	12	17	58	1 538	19	20	62
321 Journalisme et communication	73	.	.	26	45	1	.	40
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	91	.	.	32	-	-	-	-
323 Techniques de l'image, du son, spectacle	16	.	6	25	-	-	-	-
324 Secrétariat, bureautique	3 271	11	7	95	1 360	16	13	95
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	1 568	5	3	93	386	5	24	90
332 Travail social	425	1	12	96	-	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	970	3	.	62	198	2	.	55
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	14	.	100	.	-	-	-	-
336 Coiffure, esthétique et autres soins	355	1	17	95	-	-	-	-
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	24	.	100	96	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	565	2	.	68	109	1	.	72
344 Sécurité des biens et des personnes	150	1	19	23	-	-	-	-
Total des spécialités des services	14 286	50	10	73	4 820	58	14	73
Ensemble des spécialités	28 522	100	7	44	8 298	100	10	47

Lecture : 50 % des élèves de CAP ou BEP sont inscrits dans une spécialité des services. Les établissements privés scolarisent 10 % d'entre eux. Les filles représentent 73 % des élèves formés dans ces spécialités.

L'utilisation du point (.) matérialise un pourcentage inférieur à 1, l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.

Présentation

Dans les départements d'outre-mer, l'origine socioprofessionnelle des élèves est très différente de celle observée en France métropolitaine [1]. Plus d'un élève sur trois appartient à une famille dont la personne responsable est sans activité professionnelle, non retraitée (un peu plus de 8 % en France métropolitaine). D'autre part, la catégorie des employés est beaucoup plus nombreuse que celle des ouvriers (18,7 % et 13,9 %, respectivement). C'est l'inverse en France métropolitaine où le pourcentage des enfants d'employés est de 16,8 % contre 26,1 % pour les enfants d'ouvriers. Enfin, les professions libérales et intermédiaires, les professeurs ou instituteurs exceptés, sont nettement sous-représentées.

Plus les élèves suivent un niveau de formation élevé, plus la proportion de ceux dont la personne responsable est professeur ou instituteur est importante. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. En revanche, les enfants d'ouvriers, de chômeurs ou de personnes sans activité sont proportionnellement plus nombreux dans les classes technologiques du second cycle et dans les formations professionnelles.

Alors que, dans l'ensemble des établissements du second degré publics et privés sous contrat, près d'un enfant sur trois est issu d'une famille dont la personne responsable de l'élève est sans activité ou chômeur n'ayant jamais travaillé (34,5 %), cette proportion s'élève à deux enfants sur trois en enseignement adapté (62,2 %).

Les élèves de première et terminale générales sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres) que ceux des classes de première et terminale technologiques (13,4 % et 6,3 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (2,6 %).

Les établissements privés sous contrat scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées [2]. La structure sociale des établissements privés sous contrat est nettement tirée vers le haut et se démarque de celle des établissements publics quelle que soit la catégorie considérée. Il convient cependant de rester prudent compte tenu de la faiblesse des effectifs des établissements privés et de l'importance des origines sociales non renseignées (près de 6 %).

Définitions

■ **Les catégories socioprofessionnelles (CS)** sont celles de la personne responsable de l'élève :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : instituteur et assimilé, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
- chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que, les personnes responsables des élèves étant souvent les pères, les CS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier,...).

■ **Regroupements des catégories socioprofessionnelles** en 4 postes :

- favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés et plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs ;
- favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré dans les DOM

12.7

[1] Élèves du second degré dans les DOM selon la catégorie sociale de la personne responsable de l'élève en 2005-2006 (%) (Public + Privé sous contrat)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Professions libérales cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)
1 ^{er} cycle général	2,2	8,9	6,7	9,3	3,3
1 ^{er} cycle préprofessionnel	2,6	4,6	3,5	5,7	1,1
SEGPA (enseignement adapté)	1,9	4,7	1,2	3,7	0,3
1^{er} cycle	2,2	8,7	6,5	9,1	3,1
2 nd s générale et technologique	2,1	10,8	10,5	13,2	5,9
1 ^{re} et terminale générales	2,2	10,8	13,4	15,2	9,1
1 ^{re} et terminale technologiques	2,8	10,0	6,3	12,6	2,8
2nd cycle général et technologique	2,3	10,6	10,6	13,8	6,4
CAP	2,1	4,7	1,9	4,5	0,4
BEP	2,5	7,5	2,5	7,1	1,0
Bac pro, BMA	2,9	7,2	2,6	8,3	1,1
MC et divers niveaux IV et V	3,7	7,8	1,0	7,1	0,3
2nd cycle professionnel et assimilé (5)	2,5	6,9	2,4	6,9	0,9
Ensemble DOM	2,3	8,8	6,8	9,8	3,5
Ensemble France métropolitaine	2,2	9,1	17,0	15,0	3,5

(suite)	Employés	Ouvriers	Retraités	Sans activité, chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Part des origines sociales connues en % (4)	Effectifs Pu + Pr sous-contrat
1 ^{er} cycle général	18,1	14,5	1,3	35,8	100,0	95,9	133 446
1 ^{er} cycle préprofessionnel	8,8	11,2	1,5	60,9	100,0	90,1	505
SEGPA (enseignement adapté)	11,7	13,2	1,2	62,2	100,0	92,1	6 254
1^{er} cycle	17,8	14,4	1,3	37,0	100,0	95,7	140 205
2 nd s générale et technologique	21,4	11,8	2,1	22,2	100,0	96,1	19 246
1 ^{re} et terminale générales	19,9	9,5	2,9	17,0	100,0	95,8	20 131
1 ^{re} et terminale technologiques	21,9	13,6	2,5	27,4	100,0	95,1	13 043
2nd cycle général et technologique	20,9	11,4	2,5	21,5	100,0	95,8	52 420
CAP	13,9	14,4	1,7	56,4	100,0	92,3	7 089
BEP	20,0	16,0	1,8	41,6	100,0	93,4	21 384
Bac pro, BMA	21,6	15,6	2,5	38,4	100,0	93,4	8 298
MC et divers niveaux IV et V	19,9	12,8	2,0	45,3	100,0	90,0	329
2nd cycle professionnel et assimilé (5)	19,2	15,5	1,9	43,7	100,0	93,2	37 100
Ensemble DOM	18,7	13,9	1,7	34,5	100,0	95,3	229 725
Ensemble France métropolitaine	16,8	26,1	2,0	8,3	100,0	97,2	5 225 148

(1) Non compris professeurs.

(2) Non compris instituteurs et professeurs des écoles.

(3) Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

(4) Le complément à 100 % de la part des PCS connues regroupe les élèves dont la CS du responsable est non renseignée dans le système d'information SCOLARITÉ. On ne prend pas en compte les élèves des établissements privés hors contrat, pour lesquels l'information n'est quasiment pas recueillie.

(5) Second cycle professionnel et assimilé : y compris divers niveaux IV et V (formations complémentaires et préparations diverses).

[2] Élèves du second degré dans les DOM selon la CS regroupée de la personne responsable de l'élève (1) en 2005-2006 (%) (Public + Privé sous contrat)

Formations	Public					Privé sous contrat				
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total
1 ^{er} cycle général	9,2	9,2	27,7	53,9	100,0	33,6	16,8	36,3	13,3	100,0
Autre 1 ^{er} cycle gén. et techno. (2)	4,8	5,7	15,8	73,6	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SEGPA	1,7	3,9	18,3	76,2	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total 1^{er} cycle	8,9	8,9	27,2	55,0	100,0	33,6	16,8	36,3	13,3	100,0
2 nd s générale et techno.	16,4	13,7	32,9	36,9	100,0	40,1	17,2	33,5	9,3	100,0
1 ^{re} et term. générales	23,0	16,3	31,1	29,6	100,0	38,6	20,9	31,7	8,8	100,0
1 ^{re} et term. techno.	9,4	12,9	33,4	44,2	100,0	20,6	17,9	39,5	22,0	100,0
Total 2nd cycle gén. et techno.	17,2	14,5	32,4	36,0	100,0	34,8	19,1	34,1	12,0	100,0
CAP	2,1	4,9	20,6	72,4	100,0	9,5	3,2	23,1	64,2	100,0
BEP	3,4	7,3	28,9	60,4	100,0	11,2	9,8	41,2	37,8	100,0
Bac pro, BMA	3,8	8,5	30,3	57,3	100,0	7,3	10,2	41,2	41,2	100,0
MC et divers niveaux IV et V	1,7	7,1	31,8	59,5	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total 2nd cycle prof. et assimilé (3)	3,2	7,1	27,6	62,0	100,0	9,8	9,0	38,5	42,7	100,0
Total 2nd degré DOM	9,9	9,9	28,4	51,8	100,0	30,0	16,1	36,1	17,8	100,0

(1) Voir les regroupements définis page ci-contre.

(2) Y compris CPA et CLIPA.

(3) Voir définition tableau [1].

Présentation

En 2005, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des DOM a progressé de 1,1 %. Il s'établit à plus de 36 400. Cette hausse globale masque des disparités selon les départements : les effectifs en Martinique augmentent de 4,2 %. La croissance en Guyane et à la Réunion est plus modérée (respectivement + 1,5 % et + 1,1 %). En revanche, les effectifs diminuent en Guadeloupe (- 2,2 %). Du point de vue des formations, l'université, qui accueille 63 % des effectifs dans les DOM, continue de progresser (+ 1,3 %). Les hausses les plus fortes concernent les CPGE (+ 8,2 %). En revanche, le nombre d'étudiants en STS et dans les autres formations diminue. Après une hausse importante en 2003, la croissance de la part des femmes retrouve un rythme plus modéré (+ 0,3 point) pour atteindre 62,7 %. Les IUFM et les autres formations sont les plus féminisés.

Dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, l'université accueille environ 70 % des effectifs de l'enseignement supérieur. La croissance y reste soutenue (+ 4,8 % après + 4,5 % en 2004).

Avertissement : à partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : à présent, l'unité géographique de référence est la composante, quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit en particulier par l'apparition des formations universitaires privées dans les COM du fait de la présence d'une antenne de l'Université catholique de l'Ouest en Polynésie.

Définitions

■ **DOM.** Départements d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

■ **COM.** Collectivités d'outre-mer : Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte. La Nouvelle-Calédonie possède un statut spécifique.

■ **Champ du supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié (voir 6.1).

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). Elles regroupent aussi des instituts et des écoles internes, notamment les instituts universitaires de technologie (IUT). Dans les DOM, l'université des Antilles-Guyane a son siège à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe (elle a aussi des composantes en Martinique et en Guyane) et l'université de la Réunion a son siège à Saint-Denis. Dans le reste de l'outre-mer, l'université de Nouvelle-Calédonie et l'université de Polynésie française résultent de la partition en deux établissements de l'université française du Pacifique en 1999.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie. Dans les DOM, il y a l'IUT de Kourou (Guyane), composante de l'université des Antilles-Guyane, et l'IUT de la Réunion.

■ **IUFM.** Instituts universitaires de formation des maîtres. Dans les DOM, les antennes de Martinique et de Guyane de l'IUFM de Guadeloupe sont devenues des IUFM à part entière à la rentrée 2001, et il y a un IUFM à la Réunion. Dans le reste de l'outre-mer, l'IUFM du Pacifique a son siège en Nouvelle-Calédonie et une antenne à Papeete.

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Les formations comptables et les formations post BTS sont désormais classés à part des STS.

■ **Autres écoles et formations.** Elles forment un groupe non homogène. On y trouve une école d'ingénieurs, des écoles de commerce et de gestion, des écoles d'architecture, des écoles artistiques et des écoles paramédicales et sociales et d'autres formations diverses comme les post-BTS et les DSAA.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignements supérieurs non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

[1] Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM

Types d'établissement	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Universités	19 942	21 084	21 546	21 798	21 807	22 250	22 563	22 853
% femmes	60,4	60,8	60,8	61,6	62,0	62,0	62,2	63,1
dont IUT	285	385	417	387	418	411	477	571
% femmes	40,0	50,6	49,2	47,0	47,8	46,7	50,1	51,8
IUFM	1 791	1 861	2 130	2 304	2 774	2 779	2 734	2 726
% femmes	68,0	70,6	68,9	68,8	70,9	68,5	74,1	73,8
STS	5 663	5 533	5 727	5 843	6 087	6 355	6 203	6 384
% femmes	56,2	55,9	54,3	52,4	52,0	52,8	53,1	52,6
CPGE	549	624	735	821	899	927	1 046	1 132
% femmes	47,0	44,2	51,0	50,2	48,1	50,7	51,3	52,3
Autres écoles (1)	1 835	1 890	2 160	2 361	2 659	3 008	3 491	3 321
% femmes	67,7	69,0	70,1	69,9	71,2	73,3	75,7	76,0
Ensemble	29 780	30 992	32 298	33 127	34 226	35 319	36 037	36 416
% femmes	60,1	60,4	60,4	60,7	61,1	61,4	62,4	62,7

(1) Autres écoles : écoles d'ingénieurs, écoles de commerce et de gestion, architecture, artistiques et culturelles, paramédicales et sociales, formations post-BTS et DSAA.

[2] Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie

Types d'établissement	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Universités	2 777	2 946	3 371	3 756	3 962	4 367	4 565	4 784
% femmes	64,1	64,5	64,2	64,8	64,9	64,3	64,4	64,0
IUFM	189	203	189	212	215	219	322	438
% femmes	73,5	66,5	71,4	73,1	76,3	70,3	74,2	71,2
STS (2)	850	870	882	909	1 024	1 105	1 179	1 264
% femmes	52,0	50,3	52,6	47,6	47,7	50,0	52,4	52,8
CPGE (2)	79	75	86	95	108	123	122	142
% femmes	29,1	40,0	43,0	48,4	43,5	51,2	47,5	49,3
Autres écoles (1) (2)	116	93	94	77	180	248	288	274
% femmes	55,2	60,2	55,3	49,4	73,9	73,0	71,1	74,3
Ensemble	4 011	4 187	4 622	5 049	5 489	6 062	6 476	6 902
% femmes	61,0	61,1	61,7	61,5	62,0	62,0	62,7	62,5

(1) Autres écoles : formations comptables et établissements universitaires privés.

(2) Données 2004-2005 pour 2005-2006 dans les STS, CPGE et formations comptables.

Présentation

En 2005-2006, plus de 27 600 étudiants sont inscrits dans l'une des quatre universités françaises d'outre-mer, soit une augmentation de 1,9 % par rapport à l'année précédente.

Les effectifs des DOM croissent de 1,3 % et ceux des COM et de la Nouvelle-Calédonie de 4,8 %.

Les effectifs augmentent dans les quatre universités d'outre-mer. C'est l'université de Nouvelle-Calédonie qui enregistre la hausse la plus importante (6,2 %).

39,0 % des étudiants d'outre-mer sont inscrits en lettres, en langues ou en sciences humaines, 17,4 % en économie et gestion, 16,6 % en droit-sciences politiques et 16,3 % en sciences. Enfin, 10,7 % des étudiants se répartissent entre les disciplines de santé (5,7 %), STAPS (3,0 %) et les IUT (2,1 %). Les disciplines santé et IUT sont moins représentées dans les universités d'outre-mer que sur l'ensemble des universités publiques françaises où la filière santé représente 12,4 % des inscriptions et les IUT 7,9 %.

La plus grande majorité (84,9 %) des étudiants inscrits dans une des quatre universités d'outre-mer sont en cursus licence contre 63,4 % sur l'ensemble des universités publiques françaises. Le poids des cursus master et doctorat reste faible : respectivement 13,0 % et 2,1 % des étudiants.

Le poids du cursus licence est en légère augmentation par rapport à l'année universitaire 2004-2005 (+ 0,3 point). Parallèlement, le nombre de nouveaux entrants progresse de 2,4 % dans les DOM et baisse de 1,1 % dans les COM et en Nouvelle-Calédonie. La proportion de femmes dans les universités d'outre-mer est de 63,2 % en 2005-2006, en augmentation de 0,6 point par rapport à l'année 2004-2005. Sur l'ensemble des universités publiques françaises, cette proportion est plus faible (56,7 %). Comme dans l'ensemble des universités publiques françaises, elles restent majoritaires en lettres, langues et sciences humaines (73,6 %), en droit-sciences politiques (70,0 %), minoritaires en sciences (41,7 %).

Définitions

■ **DOM, COM et Nouvelle-Calédonie.** De par la Loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003, les départements d'outre-mer (DOM) sont les suivants : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion ; les collectivités d'outre-mer (COM) : Mayotte, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna ; les territoires d'outre-mer (TOM) : Terres australes et antarctiques françaises (Crozet, Kerguelen, Saint-Paul, Nouvelle-Amsterdam).

La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de "collectivité spécifique".

■ **Universités des départements d'outre-mer (DOM), des collectivités d'outre-Mer (COM) et de Nouvelle-Calédonie.** Il s'agit de l'université des Antilles-Guyane, de l'université de La Réunion, de l'université de Polynésie française et de l'université de Nouvelle-Calédonie.

■ **Champ de l'enquête.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.).

■ **Cursus LMD.** Licence-master-doctorat : correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur.

■ **La rubrique IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Les nouveaux entrants en première année de premier cycle** sont les étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de premier cycle (capacité en droit et DAEU non compris).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE.

[1] Les étudiants en universités d'outre-mer par discipline et cursus LMD en 2005-2006

		Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble
Guadeloupe, Guyane, Martinique	Droit-sciences politiques	2 007	326	69	2 402
	Sciences économiques-AES	1 167	238	20	1 425
	Lettres-sc. humaines-langues	3 365	723	113	4 201
	Sciences	1 908	190	84	2 182
	STAPS	338	56	11	405
	Santé	707	397	1	1 105
	IUT	242	-	-	242
	Total	9 734	1 930	298	11 962
La Réunion	Droit-sciences politiques	1 212	147	36	1 395
	Sciences économiques-AES	2 148	405	13	2 566
	Lettres-sc. humaines-langues	3 472	819	147	4 438
	Sciences	1 116	196	66	1 378
	STAPS	419	-	2	421
	Santé	364	-	-	364
	IUT	329	-	-	329
	Total	9 060	1 567	264	10 891
Total DOM	18 794	3 497	562	22 853	
Nouvelle-Calédonie	Droit-sciences politiques	409	-	-	409
	Sciences économiques-AES	341	-	-	341
	Lettres-sc. humaines-langues	1 029	23	7	1 059
	Sciences	541	-	13	554
	Santé	21	-	-	21
	Total	2 341	23	20	2 384
Polynésie française	Droit-sciences politiques	375	9	2	386
	Sciences économiques-AES	470	-	-	470
	Lettres-sc. humaines-langues	1 023	65	3	1 091
	Sciences	372	-	6	378
	Santé	75	-	-	75
	Total	2 315	74	11	2 400
Total COM + Nouvelle-Calédonie	4 656	97	31	4 784	
Total	23 450	3 594	593	27 637	

[2] Étudiants et nouveaux entrants en 1^{re} année de 1^{er} cycle dans les universités d'outre-mer (2005-2006)

		2004-2005				2005-2006			
		Total	dont % femmes	Nouveaux entrants (1)	dont % femmes	Total	dont % femmes	Nouveaux entrants (1)	dont % femmes
Guadeloupe, Guyane, Martinique	Droit-sciences politiques	2 269	69,9	786	71,6	2 402	70,4	810	69,0
	Sciences économiques-AES	1 347	56,0	464	53,9	1 425	58,7	486	58,0
	Lettres-sc. humaines-langues	4 210	76,4	901	71,3	4 201	73,9	754	73,5
	Sciences	2 148	43,9	567	42,0	2 182	45,5	606	48,0
	STAPS	488	35,2	120	28,3	405	33,3	94	29,8
	IUT	229	46,7	110	45,5	242	46,7	109	42,2
	Santé	1 055	70,6	371	74,7	1 105	71,4	433	71,8
	Total	11 746	64,0	3 319	61,9	11 962	64,0	3 292	62,9
La Réunion	Droit-sciences politiques	1 240	71,1	399	74,7	1 395	69,9	464	70,9
	Sciences économiques-AES	2 750	55,8	839	57,6	2 566	57,3	771	58,9
	Lettres-sc. humaines-langues	4 274	73,2	980	69,0	4 438	73,5	1 078	73,7
	Sciences	1 474	34,7	374	34,2	1 378	35,8	367	34,3
	STAPS	526	22,8	137	24,8	421	28,3	137	29,9
	IUT	248	53,2	136	57,4	329	55,6	186	59,1
	Santé	305	69,2	211	72,0	364	67,3	252	69,8
	Total	10 817	60,3	3 076	60,1	10 891	62,0	3 255	62,4
Total DOM	22 563	62,2	6 395	61,0	22 853	63,1	6 547	62,7	
Nouvelle-Calédonie	Droit-sciences politiques	454	65,9	140	70,7	409	64,5	108	62,0
	Sciences économiques-AES	297	63,6	146	62,3	341	62,2	148	61,5
	Lettres-sc. humaines-langues	986	70,3	266	75,2	1 059	71,3	277	71,5
	Sciences	486	37,4	213	38,5	554	42,4	215	45,6
	Santé	21	71,4	20	70,0	21	66,7	21	66,7
	Total	2 244	61,4	785	61,9	2 384	62,1	769	60,9
Polynésie française	Droit-sciences politiques	402	70,6	126	71,4	386	73,8	114	79,8
	Sciences économiques-AES	393	61,1	150	60,0	470	58,5	188	62,8
	Lettres-sc. humaines-langues	1 130	76,2	337	74,2	1 091	74,5	263	71,5
	Sciences	342	39,8	129	34,9	378	40,5	162	46,3
	Santé	54	79,6	32	75,0	75	76,0	46	71,7
	Total	2 321	67,4	774	64,5	2 400	66,0	773	65,3
Total COM + Nouvelle-Calédonie	4 565	64,4	1 559	63,2	4 784	64,0	1 542	63,1	
Total	27 128	62,6	7 954	61,5	27 637	63,2	8 089	62,7	

Présentation

À la session 2005, 12 100 diplômés de l'enseignement professionnel de niveau V (CAP, BEP et mentions complémentaires) ont été délivrés dans les départements d'outre-mer. Leur nombre est stable concernant le CAP et diminue un peu concernant le BEP. Les diplômés de niveau IV hors baccalauréat sont pratiquement inexistant dans les DOM. Le nombre de BTS est peu différent de celui de 2004.

De manière générale, les taux d'admission sont inférieurs à ceux de la métropole. C'est le cas pour les BEP (- 13 points) et surtout les BTS (- 18 points). Pour les CAP, l'écart est plus faible (- 5 points). Les écarts qui avaient tendance à se réduire ces dernières années se maintiennent en 2005 comme en 2004. 16 000 candidats ont été reçus au baccalauréat à la session 2005 dans les DOM, soit une hausse de 4 % par rapport à la session 2004. La place du baccalauréat général reste stable en 2005 (49, % des bacheliers contre 49,3 % l'an passé) et est moins importante qu'en métropole, où 53,9 % des bacheliers sont des bacheliers généraux. Les taux de réussite sont également inférieurs à ceux de la métropole. Cette différence est cette année de 6,4 points pour le baccalauréat général, 7,3 points pour les séries technologiques et 8,2 points pour les séries professionnelles [2].

À la session 2004, dans les quatre universités d'outre-mer, le nombre de diplômés de DEUG et DEUST augmente de 5,3 % par rapport à la session 2003 alors qu'à la session précédente, il était en baisse de 1,6 %. Le nombre de licences délivrées par ces universités est en baisse de 1,9 %. Alors que le nombre de diplômés en DESS est stable (il passe de 281 à 278), le nombre de diplômés de DEA connaît une baisse : 123 DEA ont été délivrés à la session 2004 contre 158 à la session précédente. En 2003-2004, 38 thèses ont été soutenues et délivrées dans les universités d'outre-mer [3].

Définitions

■ **Le taux de réussite** est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des présentés.

Une même personne peut être candidate, la même année, à plusieurs examens professionnels (exemple : BEP et CAP) ou dans plusieurs spécialités.

■ **AES.** Filière administrative, économique et sociale.

■ **DEA.** Diplôme d'études approfondies.

■ **DESS.** Diplôme d'études supérieures spécialisées.

■ **DEUST.** Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.

■ **STAPS.** Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information : 02.50, 03.46, 04.31, 05.09.

Sources : Enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel. Système d'information SISE.

[1] Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel en 2005 dans les DOM

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Total DOM	
	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)
Niveau V										
CAP	814	62,4	1152	69,4	414	68,5	2 320	72,6	4 700	69,5
BEP	1783	60,2	1811	60,0	683	55,4	2 888	64,2	7 165	61,2
Mentions complémentaires	48	88,9	68	78,2	12	92,3	131	89,1	259	86,0
Niveau IV										
Brevet professionnel (BP)	61	43,3	84	59,6	3	21,4	162	48,4	310	49,1
Niveau III										
BTS	514	35,6	584	40,8	81	41,8	1 019	59,9	2 198	46,1

[2] Résultats au baccalauréat dans les DOM - Session 2005

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		La Réunion		Total DOM	
	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)
Baccalauréats										
général	1 962	73,8%	474	73,4%	1 755	78,2%	3 669	80,7%	7 860	77,9%
technologique	1 169	70,2%	300	56,9%	1 177	61,5%	2 132	76,3%	4 778	69,2%
professionnel	1 019	67,4%	291	64,0%	788	60,3%	1 233	72,0%	3 331	66,8%
Ensemble	3 131	71,1%	774	65,4%	2 932	68,1%	5 801	77,7%	15 969	72,7%

[3] Les diplômes délivrés par les universités en 2004 dans les DOM-COM et Nouvelle-Calédonie

	DEUG, DEUST	Licences	Maîtrises	DESS	DEA	Doctorats
DOM						
Droit, sciences politiques	225	224	151	52	27	4
Sciences économiques, AES	460	275	206	98	4	2
Lettres, langues, sciences humaines	851	1002	205	52	63	14
Sciences	500	487	234	76	20	11
STAPS	139	131	16	-	-	-
Total DOM	2 175	2 119	812	278	114	31
COM et Nouvelle-Calédonie						
Droit, sciences politiques	61	59	21	-	-	-
Sciences économiques, AES	67	38	-	-	-	-
Lettres, langues, sciences humaines	308	160	6	-	9	2
Sciences	112	39	-	-	-	5
STAPS	13	-	-	-	-	-
Total COM et Nouvelle-Calédonie	561	296	27		9	7
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	2 736	2 415	839	278	123	38

Présentation

Pour la rentrée 2005, 8 812 enseignants des DOM effectuent leur service principal dans un collège, soit plus de la moitié des enseignants des DOM (50,9 %), 5 811 dans un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), soit 33,6 %, et 2 690 dans un lycée professionnel (LP), soit 15,5 % [1].

Les enseignants des collèges sont majoritairement des certifiés ou professeurs d'EPS (75,7 %), mais en plus faible proportion qu'en métropole (83,1 %), les PEGC y représentent encore 11,3 % du corps enseignant contre 6,7 % en métropole.

Dans les LP, 82,7 % des enseignants sont des professeurs de lycées professionnels (PLP). Les enseignants des LEGT sont surtout des certifiés (61,7 %) et les agrégés y représentent 16,9 % du corps enseignant [2].

Les caractéristiques des professeurs exerçant dans les DOM, qui représentent 4,5 % de l'ensemble des enseignants du second degré public, se différencient essentiellement par rapport à ceux de la métropole par trois points :

- tout d'abord, les femmes ne sont pas majoritaires parmi les enseignants ; la proportion de femmes, 49,6 % en moyenne contre 57,3 % en métropole, est toutefois plus importante dans les collèges (52,9 %) que dans les LEGT (46,0 %) et les LP (46,4 %) [1] ;

- ensuite, le pourcentage de non-titulaires (6,7 %) est plus élevé qu'en métropole (2,5 %) [2] ;

- enfin, le temps partiel est moins utilisé dans les DOM qu'en métropole puisque ce taux n'est que de 5,0 % contre 12,2 % pour la France métropolitaine [1].

Le ratio global d'heures par élève est de 1,41 h. Il est de 2,00 h en LP où les formations sont plus lourdes (ateliers, etc.), de 1,38 h en LEGT et de 1,20 h en collège.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur ('E/S') est de 23,0 en premier cycle (hors SEGPA), 17,4 en second cycle professionnel et 23,1 en second cycle général et technologique [3].

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) des académies des DOM hors enseignement religieux.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Autres non-titulaires.** Professeurs contractuels essentiellement.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive.

■ **Temps partiel.** Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non titulaires et stagiaires IUFM assujettis à un service réduit) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance ("obligation réglementaire de service").

■ **Heures d'enseignement par élève.** Rapport des heures d'enseignement sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions.

■ **E/S.** C'est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 02.32.

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases relais académiques, à partir du module "répartition de service" du logiciel GEP en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels", DEPP, 2005-2006.

[1] Répartition des enseignants du second degré public par corps et par type d'établissement dans les DOM en 2005-2006

	Collèges (1)	LP	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	-	-	16	16	25,0	0,0
Agrégés	200	20	981	1 201	37,3	3,2
Certifiés, professeurs EPS	6 671	160	3 586	10 417	52,7	5,1
Adjointes et chargés d'enseignement	146	27	35	208	35,1	8,7
PEGC	996	-	2	998	48,5	11,0
PLP	202	2 224	890	3 316	45,7	3,3
Total titulaires et stagiaires	8 215	2 431	5 510	16 156	49,6	5,0
Maîtres auxiliaires	66	12	11	89	42,7	
Professeurs contractuels	515	244	278	1 037	48,8	
Autres non-titulaires	16	3	12	31	61,3	
Total général DOM	8 812	2 690	5 811	17 313	49,6	
% femmes	52,9	46,4	46,0	49,6		
% temps partiel des titulaires	6,0	3,7	4,1	5,0		

(1) À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en SEGPA.

Note- Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

Lecture - 981 professeurs agrégés exercent en LEGT dont 37,3 % sont des femmes et 3,2 % travaillent à temps partiel ; 52,9 % des enseignants en collège sont des femmes et 6,0 % travaillent à temps partiel.

[2] Pourcentages d'enseignants du second degré public par corps ou grade et par type d'établissement dans les DOM en 2005-2006

	Collèges (1)	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	-	-	0,3	0,1
Agrégés	2,3	0,7	16,9	6,9
Certifiés, professeurs EPS	75,7	5,9	61,7	60,2
Adjointes et chargés d'enseignement	1,7	1,0	0,6	1,2
PEGC	11,3	-	0,0	5,8
PLP	2,3	82,7	15,3	19,2
Total titulaires et stagiaires	93,2	90,4	94,8	93,3
Non-titulaires	6,8	9,6	5,2	6,7
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

[3] Effectifs d'élèves, heures/élève et élèves/enseignant dans le second degré public dans les DOM en 2005-2006

	Collèges (1)	LP	LEGT	Total
Heures/élève	1,20	2,00	1,38	1,41

(1) L'enseignement général dispensé par les enseignants du premier degré en SEGPA est pris en compte.

Nombre moyen d'élèves devant un enseignant par niveau de formation (E/S)

	Premier cycle hors SEGPA	Second cycle professionnel	Second cycle général et technologique	Ensemble
E/S	23,0	17,4	23,1	21,3

Présentation

Le ministère de l'Éducation nationale rémunérait 46 675 personnes au 31 janvier 2006 dans les DOM, 44 298 dans le secteur public et 2 377 enseignants dans les 2 établissements privés sous contrat. La part du secteur public augmente légèrement par rapport à l'année passée (+ 0,9 point) mais c'est surtout l'effectif d'enseignants dans le second degré qui progresse, + 2,1 % dans le secteur public et + 4 % dans le secteur privé sous contrat.

L'ensemble des enseignants titulaires et stagiaires représente 79,4 % des personnels du public, soit 35 180 personnes : dont 40,1 % sont rémunérées sur le programme scolaire du premier degré et 54,1 % sur deux sur celui du second degré. À ce niveau, les enseignants sont affectés pour moitié en collège ou rémunérés au titre des besoins éducatifs particuliers. 2,9 % des enseignants exercent dans un établissement d'enseignement supérieur ou un IUFM et 2,8 % sont des stagiaires, la Réunion rassemblant la moitié de l'effectif de stagiaires. Dans le secteur privé, 39,2 % des enseignants sont rémunérés aux titres des enseignements préélémentaire et élémentaire. L'âge moyen des agents du secteur public dans les DOM, 42,3 ans, est équivalent à l'âge moyen en métropole (42,2 ans) mais les écarts sont importants entre les académies. Plus de 5 points séparent la Guyane (39,3 ans) de la Martinique (44,4 ans). Les enseignants du secteur privé sont un peu plus âgés (43,8 ans), mais nettement plus dans le premier degré privé que dans le public (44,6 pour 40,8 ans).

La proportion de femmes reste moins importante qu'en métropole, dans l'ensemble du secteur public (59,9 % contre 64,3 %). Moins d'enseignantes également au niveau du premier degré (74,9 % contre 80,6 %) mais leur proportion a progressé d'un point par rapport à 2005. L'écart reste constant au niveau du second degré (49,9 % contre 57,6 %).

Le pourcentage d'agents à temps partiel ou incomplet est moins élevé dans le secteur public pour les DOM (5,2 % contre 10,1 % en métropole). Ces moyennes masquent des différences importantes entre les académies, de 3,5 % en Guyane à 6,9 % à la Réunion dans le public et de 8,9 % en Guyane à 13,3 % en Guadeloupe dans l'enseignement privé.

Définitions

■ **Enseignants du premier degré.** Ce sont les instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants rémunérés sur le programme scolaire du premier degré, chargés de classe, y compris les directeurs d'écoles. Ne sont pas comptabilisés les enseignants et stagiaires des IUFM.

■ **Enseignants du second degré.** Enseignants titulaires et non titulaires rémunérés sur le programme scolaire du second degré (y compris les documentalistes). Avec les enseignants de collèges sont recensés les enseignants rémunérés au titre des besoins éducatifs particuliers (difficultés scolaires ou handicapés) dans le secteur public et des dispositifs spécifiques de scolarisation pour l'enseignement privé. Sur la ligne "Divers" sont totalisés les enseignants rémunérés au titre de l'apprentissage, aide à l'insertion professionnelle, validation des acquis, remplacement...

■ **Enseignants du supérieur et des IUFM.** Professeurs dispensant des cours dans ces établissements publics.

■ **Stagiaires des IUFM.** Professeurs stagiaires rémunérés en deuxième année d'IUFM, sur les programmes scolaires du premier ou du second degré.

■ **Le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, de surveillance ou d'assistance éducative.** Sont recensés tous les personnels exerçant l'une de ces fonctions, en établissement ou en service académique.

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichier de paye au 31 janvier 2006.

[1] Le personnel de l'Éducation nationale dans les DOM en 2005-2006

		Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total DOM
Enseignants du secteur public	Premier degré	3 166	2 033	2 782	6 145	14 126
	Âge moyen	43,8	37,6	42,4	39,6	40,8
	% femmes	75,5	74,6	79,5	72,5	74,9
	% temps partiel	1,3	3,6	1,9	5,1	3,4
	Second degré	4 243	2 122	4 172	8 501	19 038
	Âge moyen	44,8	40,1	45,2	42,6	43,4
	% femmes	51,6	44,9	55,4	47,6	49,9
	% temps partiel	3,2	4,2	5	5,9	4,9
	Collège et besoins éducatifs particuliers	2 009	1 145	1 955	3 974	9 083
	Âge moyen	45,3	39,3	45,0	42,8	43,4
	% femmes	53,4	47,2	59,7	51,9	53,3
	% temps partiel	1,8	2,8	5,8	6,4	4,8
	LEGT et post- bac	1 104	360	1 089	2 145	4 698
	Âge moyen	46,0	44,0	45,9	44,3	45,0
	% femmes	50,3	42,8	53,2	43,2	47,1
	% temps partiel	1,5	5,0	3,8	4,4	3,6
	Lycee professionnel	724	380	866	1 506	3 476
	Âge moyen	45,7	42,1	45,5	42,9	44,0
	% femmes	47,9	34,2	47,9	44	44,7
	% temps partiel	0,8	2,6	3,2	3,9	3,0
Divers second degré	406	237	262	876	1 781	
Âge moyen	37,9	34,5	42,3	37,1	37,7	
% femmes	52,5	54,0	56,9	45,4	49,9	
% temps partiel	18,5	12,7	9,5	10,6	12,5	
Supérieur et IUFM (enseignants et stagiaires)	438	278	367	933	2 016	
Âge moyen	37,8	35,0	39,2	35,9	37,0	
% femmes	51,8	53,6	62,1	52,7	54,2	
% temps partiel	0,9	0,0	0,8	0,8	0,8	
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance	Premier et second degrés	553	258	553	1 038	2 402
	Âge moyen	49,0	46,0	49,6	46,5	47,7
	% femmes	66,4	63,2	73,4	54,0	62,3
	% temps partiel	1,4	1,9	0,2	2,9	1,8
	Vie scolaire	991	458	982	2 255	4 686
	Âge moyen	43,8	40,7	43,0	39,7	41,4
	% femmes	55,6	52,0	60,2	47,3	52,2
	% temps partiel	11,5	3,5	15,7	19,9	15,6
	Soutien	340	179	361	457	1 337
	Âge moyen	43,8	42,8	49,6	42,1	44,6
	% femmes	77,1	65,4	81,4	70,2	74,3
	% temps partiel	7,4	2,8	1,7	4,6	4,3
	Supérieur et IUFM	183	45	126	339	693
	Âge moyen	45,3	42,1	48,3	41,6	43,8
% femmes	61,7	55,6	62,7	58,1	59,7	
% temps partiel	1,6	0,0	4,8	13,3	7,8	
Total secteur public	9 914	5 373	9 943	19 668	44 898	
Âge moyen	44,3	39,3	44,4	41,2	42,3	
% femmes	61,5	58,8	65,5	56,6	59,9	
% temps partiel	3,3	3,5	4,6	6,9	5,2	
Enseignants du secteur privé	Premier degré et dispositifs spécifiques	225	111	225	371	932
	Âge moyen	47,6	39,1	48,6	43,4	45,2
	% femmes	89,8	80,2	82,7	90,8	87,3
	% temps partiel	3,1	2,7	2,2	2,7	2,7
	Second degré	459	145	377	464	1 445
	Âge moyen	43,5	40,4	43,5	42,5	42,9
	% femmes	58,4	59,3	64,2	57,5	59,7
	% temps partiel	22,4	15,9	14,6	14,4	17,2
	Collège	181	70	116	248	615
	Âge moyen	44,8	38,7	44,8	42,7	43,2
	% femmes	66,3	61,4	66,4	58,1	62,4
	% temps partiel	18,8	14,3	13,8	15,7	16,1
	LEGT et LP	242	75	242	209	768
	Âge moyen	44,2	42,0	43,7	42,5	43,4
	% femmes	51,2	57,3	62,8	56,5	56,9
	% temps partiel	19,8	17,3	14,9	13,4	16,3
	Autres enseignants	36	-	19,0	7	62
Âge moyen	32,7	-	31,7	35,6	32,7	
% femmes	66,7	-	68,4	71,4	67,7	
% temps partiel	58,3	-	15,8	-	38,7	
Total secteur privé	684	256	602	835	2 377	
Âge moyen	44,9	39,8	45,4	42,9	43,8	
% femmes	68,7	68,4	71,1	72,3	70,6	
% temps partiel	16,1	10,2	10,0	9,2	11,5	

Présentation

En 2005-2006, dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, l'ensemble du secteur public et du secteur privé compte 219 700 élèves et étudiants. La hausse des effectifs en un an est de 0,8 %.

Le premier degré connaît une stabilisation de ses effectifs (0,1 %) en raison d'une hausse des effectifs de l'élémentaire (1,3 %) et du préélémentaire (1,2 %) mais une baisse de l'enseignement AIS. 36 928 élèves ont été scolarisés en 2005-2006 dans les écoles publiques et privées de Nouvelle-Calédonie, 41 770 en Polynésie française, 41 150 à Mayotte, 714 à Saint-Pierre-et-Miquelon et 2 584 à Wallis-et-Futuna [1] [2]. La scolarisation s'effectue très majoritairement dans les établissements publics, sauf à Wallis-et-Futuna où le premier degré est entièrement privé.

Dans les COM, on a recensé 88 233 élèves dans le second degré, soit une hausse de 1,4 %. Tous les cycles progressent : + 0,6 % pour le premier cycle, + 2 % pour le second cycle général et technologique et + 3,7 % pour le second cycle professionnel. Les effectifs de l'agriculture diminuent (- 0,7 %). À Mayotte et à Wallis-et-Futuna, tous les établissements du second degré appartiennent au secteur public, pour 76 % des établissements de Polynésie française, pour 63 % de ceux de Saint-Pierre-et-Miquelon et 68 % pour ceux de la Nouvelle-Calédonie [3].

Les effectifs des COM scolarisés dans le supérieur s'élèvent à la rentrée 2005 à près de 6 900 étudiants, soit une hausse de 6,6 % par rapport à 2004 [4].

Définitions

■ **Collectivités d'outre-mer** : Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte. La Nouvelle-Calédonie possède un statut spécifique.

■ **CP, CM2**. Cours préparatoire, cours moyen deuxième année. Première et dernière classes du cycle élémentaire.

■ **Classes d'initiation (CLIN)**. Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones.

■ **Classes d'adaptation (CLAD)**. Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS)**. Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **Enseignement relevant de l'adaptation et l'intégration scolaires (AIS)**. Regroupe les effectifs scolarisés en CLIN, CLAD et CLIS.

■ **CPGE**. Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **STS**. Sections de techniciens supérieurs.

→ Pour en savoir plus

Sources : Sources des chapitres correspondants pour chaque niveau dans la présente édition et dans les éditions précédentes (1984 à 2005) de Repères et références statistiques.

[1] Effectifs du premier degré public dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2005-2006

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Mayotte	Wallis-et-Futuna	Total public
Préélémentaire	141	9 770	12 965	10 651	-	33 527
CP-CM2	233	16 981	20 758	30 180	-	68 152
AIS	-	408	1 064	319	-	1 791
Total premier degré public	374	27 159	34 787	41 150	-	103 470

[2] Effectifs du premier degré privé dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2005-2006

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Mayotte	Wallis-et-Futuna	Total privé
Préélémentaire	125	3 777	2 468	-	902	7 272
CP-CM2	215	5 983	4 465	-	1 678	12 341
AIS	-	9	50	-	4	63
Total premier degré privé	340	9 769	6 983	-	2 584	19 676

[3] Effectifs du second degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2005-2006 (Public + Privé)

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Mayotte	Wallis-et-Futuna
Premier cycle	414	18 711	18 833	14 239	1 481
SEGPA	-	1 043	351	-	-
Second cycle professionnel	117	6 058	7 123	2 471	455
Second cycle général et technologique	102	5 984	6 594	3 890	367
Total second degré	633	31 796	32 901	20 600	2 303
% Public	63%	68%	76%	100%	100%

[4] Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants dans les COM et en Nouvelle-Calédonie (Public + Privé)

	1990-1991	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Premier degré (1)							
Préélémentaire	29 333	37 026	39 521	39 316	39 576	40 320	40 799
CP-CM2	67 492	78 328	79 533	80 154	78 161	79 466	80 493
AIS	844	2 775	2 730	2 752	3 106	3 257	1 854
Total premier degré	97 669	118 129	121 784	122 222	120 843	123 043	123 146
Second degré							
Premier cycle secondaire	29 060	50 158	51 245	51 714	52 408	53 371	53 678
Second cycle professionnel	9 176	13 477	13 772	14 437	14 817	15 643	16 224
Second cycle général et technologique	7 692	14 033	15 183	15 933	16 263	16 602	16 937
Enseignements adaptés	174	1 069	1 129	1 174	1 342	1 401	1 394
Total second degré	46 102	78 737	81 329	83 258	84 830	87 017	88 233
Second degré agriculture	724	1 471	1 465	1 444	1 530	1 463	1 452
Enseignement supérieur							
CPGE	50	86	95	108	123	122	142
STS	425	882	909	1 024	1 105	1 179	1 264
Universités	1 418	3 371	3 756	3 962	4 367	4 565	4 784
Autres formations (2)	69	94	77	180	248	288	274
IUFM	-	189	212	215	219	322	438
Total supérieur	1 962	4 622	5 049	5 489	6 062	6 476	6 902
Total général	146 457	202 959	209 627	212 413	213 265	217 999	219 733

(1) En 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006 : estimations pour l'ensemble du premier degré. En 2002-2003 les données de la Polynésie française n'étaient pas disponibles, on a gardé celles de 2001-2002.

(2) Formations comptables et établissements universitaires privés.

REPÈRES

RÉFÉRENCES STATISTIQUES

sur les enseignements,
la formation et la recherche

Des **repères** concernant tous les aspects
de l'appareil de formation,
des **références** indiscutables.

Un vaste ensemble d'informations statistiques
selon une présentation unique :
des textes clairs et synthétiques commentent
les tableaux statistiques et les graphiques.
Les définitions, les sources, les références
documentaires et la table des sigles
en font un outil indispensable.

**Repères et références statistiques
sur les enseignements, la formation
et la recherche** s'adresse à tous les publics :
enseignants, parents d'élèves, élus,
chercheurs, étudiants, gestionnaires, journalistes...

**Repères et références statistiques
Édition 2006**
– les données statistiques concernant
l'année scolaire 2005-2006 ;
– plusieurs nouveautés, par exemple :
la distribution par académie des collèges
et lycées, ou les étudiants
en filières scientifiques.

2006

collection

Repères & Références
Statistiques

auteur

DEPP

date de parution

Septembre 2006

périodicité

Annuel

pour plus d'information

www.education.gouv.fr/stateval

imprimeur

Ovation



26 euros

ISBN 2-11-095401-9

ISSN 1635-9089

ministère
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



direction
de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance
[depp]

secrétariat général

